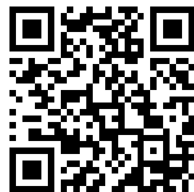
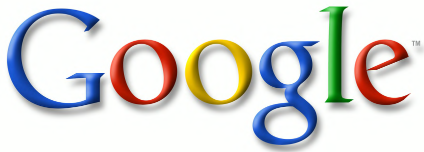
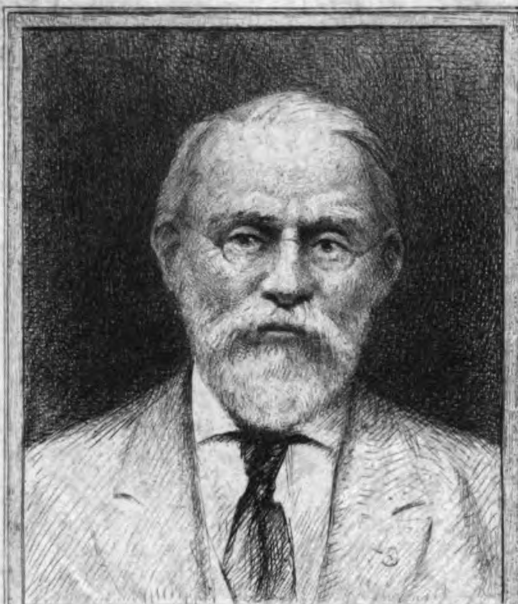
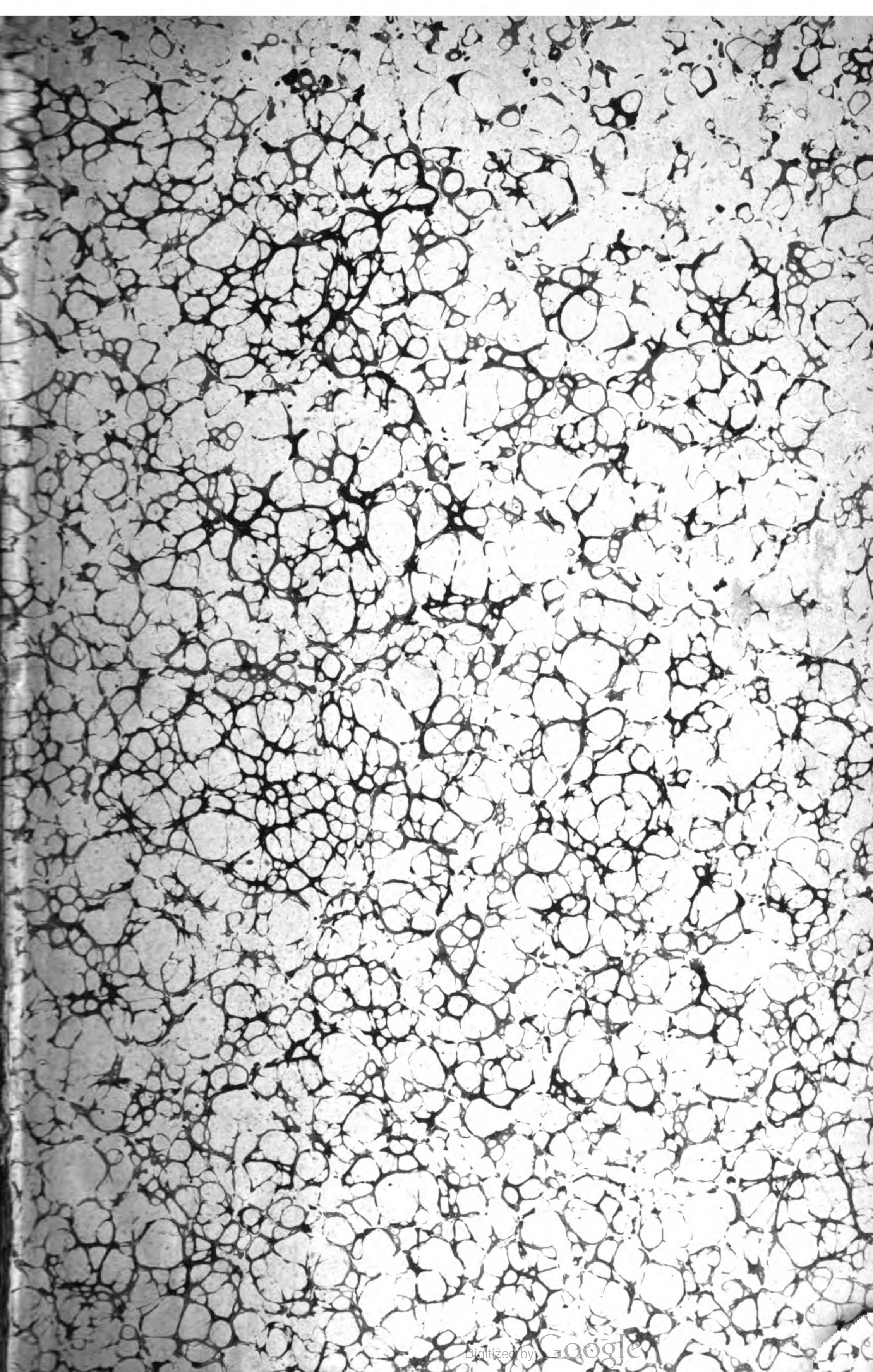








3me ANNÉE. — 2me SEMESTRE.

REVUE DU MIDI

RELIGION — LITTÉRATURE — HISTOIRE



NIMES
GERVAIS-BEDOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place de la Cathédrale

1889

M. DE TARTERON

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

(Suite et fin)

VII

Dans sa séance du 19 novembre, l'Assemblée votait, par 378 voix contre 310, la prorogation, pour sept ans, des pouvoirs du Maréchal, et décidait qu'une Commission de trente membres, chargée d'organiser ces pouvoirs, et dite Commission des lois constitutionnelles, serait élue, en séance publique. M. de Tarteron fut appelé, par la confiance de ses collègues, à en faire partie.

En votant le Septennat, la Droite avait fait ses réserves : elle avait déclaré ne pas abandonner ses espérances monarchiques. Il était évident, en effet, que l'Assemblée, tout en respectant le pouvoir dans les mains où elle l'avait placé, et pour le temps indiqué par la loi, conservait la faculté de lui donner le nom, le caractère, les institutions et la tâche qu'elle jugerait utiles. C'était à elle à concilier, dans sa souveraineté, les actes futurs de son pouvoir constituant avec les actes précédemment accomplis. Qu'y aurait-il eu d'inconciliable entre l'établissement du Septennat et la déclaration qu'il n'était qu'un interrègne préparant la monarchie qui devait être le vrai Gouvernement de la France ? Que fallait-il pour conserver ainsi au régime du 24 mai, se continuant après l'orage du 27 octobre, son vrai caractère et sa véritable fin ? Il fallait que, restant plus que jamais fidèle au programme monarchique, la majorité ne cherchât rien au dehors, et qu'oubliant leur récente débandade, les divers groupes conservateurs eussent la bonne pensée de se rapprocher le plus possible les uns des autres, au lieu de s'arrêter à ce qui pouvait les

diviser. Les conseils que ne cessèrent de donner, dans ce sens, les esprits sages de l'Assemblée, ne furent pas malheureusement suivis.

Dans les choses de la politique, et surtout en temps troublé, la lutte s'établira toujours entre la modération prudente et ferme, la raison éclairée et patiente et la raison emportée aussi bien par les vifs sentiments de l'âme que par l'inflexibilité de la logique.

Aux yeux d'un certain nombre de membres de l'Extrême-Droite, le regrettable effarement que la lettre royale avait jeté dans le centre Droit, passait pour l'effet d'une intrigue et d'une trahison. Il en résultait, chez ces députés, une exaspération de leurs sentiments royalistes qui les éloignait de toute marche en commun avec les autres groupes conservateurs. Ils s'enfermaient, de plus en plus, dans un rigoureux dogmatisme et ne prêtaient qu'une oreille distraite à toute proposition d'entente, autre que celle qui aurait eu pour but immédiat la reprise, sans délai, des projets de restauration, quitte à les voir échouer devant l'Assemblée ; pour eux, c'était le seul parti logique. Ils se méfiaient surtout de toute organisation des pouvoirs du Maréchal; ils voyaient là, pour la monarchie, un suprême péril.

Le remaniement ministériel qui avait eu lieu le 27 novembre, après le vote de la prorogation, avait éveillé, dès le début, les soupçons de ces esprits honnêtes, mais prompts à s'alarmer. Ils avaient peine à s'expliquer la retraite de MM. Ernoul et de la Bouillerie (1), dont la conscience inflexible et le dévouement absolu aux idées de restauration monarchique inspiraient aux Droites une confiance sans limite. Ils se disaient, très à tort, sans doute, que le Président du Conseil, M. de Broglie,

(1) Dans le cabinet du 24 mai, M. Ernoul était garde des sceaux, et M. de La Bouillerie, ministre de l'agriculture et du commerce.

« commençait à jeter à l'eau le côté droit, » (1) pour exécuter peu à peu le programme qu'on lui attribuait et qui allait jusqu'à « la jonction des Centres. » (2) « Arrivé à ce point extrême, il serait libre de se débarrasser des noms de droite, derrière lesquels il s'abritait encore ; ensuite, à l'aide d'habiles combinaisons constitutionnelles proposées par un nouveau cabinet et votées par une nouvelle majorité, il mettrait une barrière infranchissable, pendant la période septennale, à toute tentative parlementaire de rétablissement de la monarchie légitime. »

D'autre part, une notable fraction du centre Droit, fort irritée contre l'échec des projets de restauration, était toute prête, au lieu de se frapper tout d'abord la poitrine, à faire retomber la responsabilité de la déroute, sur ce qu'elle appelait « les exagérations dès Chevau-Légers. » Confondant, sous l'empire d'une recrudescence de ses préventions, la *royauté indépendante* affirmée par M. le comte de Chambord avec je ne sais quel fantôme de monarchie d'ancien régime qui lui hantait l'esprit, elle se tenait, vis-à-vis des *desiderata* monarchiques de la Droite, dans une réserve froide et hautaine peu propre à produire la confiance et à conserver la paix.

Ces tristes germes de division devaient produire leurs fruits. Le 16 mai 1874, les liens de la majorité conservatrice se rompaient ; le ministère du 29 novembre était mis en minorité par la fatale réunion des voix de la Gauche et de plusieurs voix de l'Extrême-Droite.

M. de Tarteron, on l'a vu par ses notes (3), n'était pas suspect d'une tendresse et d'une confiance excessive envers « l'expédient du Septennat. » Voici, cependant, comment il appréciait le résultat de la journée dans

(1) et (2) Voir l'*Union*, l'*Univers* et le *Monde*, des 28, 29 novembre 1873.

(3) Revue du Midi, liv. de juin, p. 481.

laquelle il avait cru devoir se séparer de la plupart de ses collègues du groupe des Chevau-Légers :

« Au moment où j'ai reçu votre lettre, écrivait-il à un de ses amis de la province en communauté d'idées et de sentiments avec l'Extrême-Droite, «je songeais précisément à « vous écrire, pour causer avec vous de nos derniers évé- « nements qui se succèdent et se précipitent avec une « rapidité, un désordre et une confusion inexprimables ! « Nous sommes sur un train qui a absolument déraillé. Il « laboure le sol dans tous les sens, et si, par un bonheur « étrange, il n'a pas encore rencontré le fossé où il fera la « fatale et suprême culbute, soyons encore un peu patients, « cela viendra assurément. Votre lettre ne me surprend « pas ; elle est l'écho très net des illusions, des indigna- « tions d'un parti qui est, à bon droit, convaincu qu'il pos- « sède la vérité politique, le remède souverain aux maux « de la patrie, que son chef est tout simplement le plus « honnête homme du monde, et qui ne peut comprendre, « dès lors, qu'on n'adopte pas son symbole, et qu'on n'ac- « clame pas son chef. Certes, la France, en refusant la « monarchie, donne un des plus singuliers exemples d'a- « berration et de démence où les passions humaines, « puissent entraîner les sociétés. J'en suis persuadé com- « me vous ; si j'étais près de vous, je parlerais comme « vous. Mais au poste où je suis, je dois chercher à me ren- « dre un compte exact des obstacles qui empêchent, pour « le moment, le rétablissement de la monarchie, à en me- « surer la force, à en diagnostiquer l'origine, afin d'arri- « ver au meilleur moyen de les surmonter. Il y a des pré- « jugés, des défiances contre la monarchie ; il faut dissi- « per les uns, rassurer les autres, être prudent, pour évi- « ter les pièges, ferme contre les défections, mais se gar- « der des folles témérités et de la politique de casse-cou. « Je veux bien être *chevau-léger*, je le suis, je le reste ; « mais je refuse de passer *poulain-léger*. Or, mon cher

« ami, le vote du 16 mai, qui a disloqué l'ancienne majo-
« rité et renversé le ministère, est une vraie gambade de
« *poulain-léger!* Je n'ai plus besoin d'un grand effort pour
« le prouver ; les conséquences se chargent de la dé-
« monstration, et tout à l'heure elle est complète..... Ne
« vous y trompez pas ; (et ceux qui vous tiennent un autre
« langage vous égarent avec ou sans bonne foi) ; dans la
« situation actuelle, la monarchie est immédiatement im-
« possible dans l'Assemblée. Vous vous faites une fausse
« idée de certains conservateurs. Vous croyez qu'en les
« parquant entre la monarchie, la république ou l'empire,
« ils prendront la monarchie ? Erreur profonde ! Ils ont
« peu de principes, d'abord, et s'accommodent de tout ;
« ils n'ont aucune répugnance pour aucune forme de gou-
« vernement plus ou moins révolutionnaire et d'aven-
« ture.... Notre résistance à organiser les pouvoirs du
« Maréchal ne les fera pas venir à droite.....; ils sont
« prêts à aller à la République ! »

M. de Tarteron disait vrai ; la dislocation de la majorité des 24 mai et 19 novembre frayait directement les voies à la République. Quelques mois après, elle sortait du vote d'une Assemblée où deux ans auparavant, elle n'aurait pas compté 250 voix. Et ceux qui la faisaient lui donnaient une Constitution très contraire, d'après les républicains d'école et de principe, à son vrai tempérament, mais qui, par cela même, devait lui assurer une existence dépassant toutes les prévisions.

Les conservateurs eurent l'illusion de croire qu'après avoir fermé la porte à la Monarchie et établi la République, ils la garderaient pour eux. Ils oubliaient les leçons de l'histoire et les règles de la logique. A peine essayaient-ils de s'installer dans l'édifice par eux construit, que le parti républicain, sous la conduite de M. Gambetta, venait leur dire, « la maison est à moi, c'est à vous d'en sortir. » On se souvient, en effet, quel formidable échec éprouva

le cabinet Buffet, malgré le vote récent du scrutin d'arrondissement, aux élections de février 1876 qui suivirent immédiatement la dissolution de l'Assemblée nationale. M. de Tarteron fut au nombre des vaincus. L'arrondissement du Vigan où il s'était présenté, donna la majorité à M. Marcellin Pellet, candidat gambettiste. Quelques temps auparavant, les élections sénatoriales dans le Gard lui avaient été également défavorables. La liste conservatrice, qui portait son nom joint à ceux de MM. le général de Chabaud-Latour et de Larcy, fut distancée de 20 voix par la liste républicaine.

VIII

En voyant se fermer devant lui le Sénat et la Chambre des députés, E. de Tarteron n'éprouva qu'un médiocre regret. Les derniers jours de l'Assemblée nationale et notamment la défection de quelques-uns de ses amis de l'Extrême-Droite au moment de la nomination des sénateurs inamovibles, avaient jeté dans son âme beaucoup de tristesse et de découragement. Le résultat général des élections de février 1876 n'était pas de nature à les chasser. Il voyait s'éloigner de plus en plus et disparaître, l'objectif de toute sa vie politique, la restauration de la royauté traditionnelle. Une opposition violente et désormais, hélas ! sans issue, convenait peu à son tempérament ; il n'était pas fait pour les séances orageuses d'une assemblée de parti-pris où l'éclat des protestations et l'impétuosité des harangues doivent suppléer, du côté de la minorité, au défaut des résultats. Ne pouvait-il pas d'ailleurs se rendre la justice qu'il avait conduit la monarchie légitime jusque sur le seuil de la seule assemblée qui eût pu lui ouvrir ses portes et faire entrer ainsi le salut et la fortune de la France? Il avait donc noblement rempli sa tâche.

Cédant au devoir qui était sa suprême loi, il consentit, cependant, à lutter encore aux élections qui suivirent le 16 mai 1877. Ce n'était pas qu'il eût beaucoup de confiance dans ce retour offensif du parti conservateur. La prévision dans le plan général de l'action, la décision et l'énergie dans l'attaque ou la défense, manquaient, d'après lui, sur toute la ligne. Aussi le désastre fut-il complet et irrémédiable. On avait même négligé de se réserver des positions de retraite qui auraient pu permettre de tenir quelque temps et de tenter un suprême effort. D'ailleurs, à la dernière heure, le Maréchal fut abandonné par ceux-là même sur lesquels il devait le plus compter. Ainsi qu'au 27 octobre 1873, ils sacrifièrent le salut du pays à de vains scrupules et à de futiles préventions.

Après l'échec complet du 16 mai, la République avait le champ libre. Deux voies s'ouvraient devant elle, comme devant l'Hercule du sophiste Prodicus. Elle pouvait prendre le chemin du bien, c'est à dire devenir le vrai Gouvernement de la chose publique, sauvegardant tous les grands intérêts du pays, et respectant toutes les libertés chrétiennes. Au milieu du désarroi momentané du parti monarchique, cela aurait pu permettre, à qui l'aurait voulu, de se rallier à elle sans se sentir humilié, sans rien sacrifier de sa conscience et de son honneur. Tout le monde ne peut-il pas concourir à la gestion de la chose publique ? Il ne faut pour cela que de la sincérité, de l'aptitude et du dévouement au devoir... Sans doute, la République aurait porté toujours en elle ses vices d'origine et ses infirmités naturelles. Le principe électif qui est la base de tout le régime républicain ne forme, ni ne moralise, ni ne discipline un peuple. « De la masse, » dit M. Renan, dont le témoignage est ici dépouillé d'artifice, « ne peut jamais émerger assez de raison pour gou- « verner et refaire une nation.... Il faut que la réforme et « l'éducation viennent du dehors,» c'est à dire d'une auto-

rité n'ayant d'autre intérêt que celui de la nation, mais « distincte de la masse, indépendante d'elle (1) » et reposant sur un droit historique qui s'impose au pays. D'ailleurs, en l'absence de tout corps aristocratique, qui pourra garder la conscience et l'âme d'un peuple, s'il n'a pas, pour accomplir d'une façon indéfectible, cette tâche sublime, une dynastie ayant fait la nation et dont la vie et toutes les chances d'heur et de malheur soient intimement mêlées à celles du peuple qu'elle a enfanté ?

Et néanmoins, dans les conjonctures que traversait le pays, la République en suivant la voie droite avec « cette sobriété de sagesse, » dont parle l'Écriture et qui lui eût si peu coûté, avait quelques raisons de stabilité ; elle était à même de faire quelque bien. On put le croire un instant quand on la vit, malgré la réélection des 363, rester aux mains de M. Dufaure et sous l'abri de l'épée du Maréchal. Mais à peine la trève de l'Exposition de 1878 était-elle finie, qu'elle échappait aux bonnes influences qui contrariaient si vivement sa nature, et fidèle à ses penchants, se jetait résolument dans le mauvais chemin. Jalouse, soupçonneuse, exclusive, exigeante, loin de rallier à elle ceux qui hésitaient encore, en condescendant à leurs scrupules et en respectant leur dignité, elle leur imposa des apostasies. Pour avoir libre commerce avec elle, il fallut se signaler par quelque désertion d'éclat, ou cacher ses traditions les plus honorables avec le même souci qu'on eût fait les crimes. Laissant de côté tout autre programme (et cela lui était facile, car elle était absolument vide d'idées) elle ne s'en donna qu'un auquel elle subordonna toute son action législative, administrative, politique et jusqu'à l'équilibre du budget : substituer au Christianisme comme fait de conscience générale et influence civilisatrice, le rationalisme absolu et exclusif, refondre la société

(1) Réforme intellectuelle et morale, p. 66.

dans le creuset de ce qu'elle appelait la science, c'est à dire, exclure de la vie sociale tout surnaturel, et ne donner pour base au nouvel état que les préoccupations matérielles dégagées de tout souci d'outre-tombe, en d'autres termes, l'athéisme pratique. Et on l'a vue, et on la voit encore, poursuivre le triomphe de cette thèse sur le symbole de la foi religieuse, par tous les moyens d'influence que donne le pouvoir, foulant aux pieds, en matière d'éducation, avec une âpreté de sectaire, les droits primordiaux et inviolables de la famille et ne reculant, le cas échéant, devant aucune violence matérielle.

Dès 1878, M. de Tarteron avait clairement vu ce qu'allait devenir la république, malgré M. Dufaure et le Maréchal; il condensa le résultat de ses réflexions dans une série d'articles des plus remarquables, intitulés : « Essai d'analyse, » et que publia le journal « *le Monde*, » dont il était le collaborateur fort apprécié (1). Ce travail frappa vivement l'attention des esprits politiques. L'événement a prouvé qu'il témoignait chez son auteur d'une pénétration et d'une clairvoyance que nous avons eu lieu de constater bien souvent au cours de cette étude. M. de Tarteron disséqua de main de maître, au point de vue religieux, politique et financier, les procédés par lesquels le parti républicain, appelé à devenir bientôt maître absolu du pouvoir, allait perpétrer son œuvre détestable de discorde et de ruine. Il prévit le règne de M. Gambetta, sa courte durée, l'anarchie qui suivrait et ferait apparaître à notre horizon je ne sais quelle perspective de despotisme démagogique !

« Non, écrivait-il, parce que le pays se trompe sur le « caractère de la république et sur le mérite de ses maî-« tres, — parce que l'étranger, déposant ses ombrages au

(1) M. de Tarteron a publié de très nombreux articles soit dans *Le Monde*, soit de temps à autre dans *Le Gaulois* ; il était devenu, après 1882, directeur du *Contemporain*, revue mensuelle qui s'est fondue plus tard avec la *Controverse*.

« spectacle de notre impuissance, vient, volontiers, se
« divertir ou trafiquer chez nous ; — parce que le parti
« républicain a reconnu que pour saisir le pouvoir et le
« conserver, il y avait quelques ménagements à garder,
« une tactique à suivre, le gouvernement que nous avons
« n'est pas la dernière expression de la république.
« Parce que M. Gambetta a compris qu'il était plus ha-
« bile de débuter par M. Dufaure que par lui-même, il
« n'en est pas moins certain que le jour de M. Gambetta
« viendra. M. Dufaure n'est plus qu'un soleil couchant
« dont les derniers rayons pâlissent aux splendeurs de
« l'aube radicale. Déjà elles couronnent les hauteurs de
« *Belleville* et les remplissent d'allégresse, car c'est *du*
« *député* de Belleville, et non de l'interlocuteur du prince
« de Galles, qu'elles annoncent l'avènement. C'est à lui
« seul, en effet, qu'appartient l'avenir. M. Gambetta fait
« bien de se délecter au rôle qu'il joue en ce moment;
« plus tard, il lui sera interdit. Plus il voudra être sage
« dans son triomphe, plus son règne sera passager. Il
« aura beau faire, comme tous ceux qui tentent cette
« aventure, il ne sera qu'une phase plus ou moins avan-
« cée de la transition qui conduit fatalement la république
« à son expression dernière : la démagogie. »

Il y a onze ans que ces lignes ont été écrites; elles sont le fidèle tableau de la plupart des réalités qui, depuis 1878, se sont déroulées sous nos yeux.

« Pour ne pas désespérer des destinées de notre nation, ajoutait M. de Tarteron en terminant, « il faut que la pensée
« s'élève, et,—perdant de vue, pour un instant, cette triste
« arène où tant d'ambitions, de passions mesquines, de ran-
« cunes et de cupidités se donnent carrière, — évoque le
« souvenir du rôle séculaire qui semble être le privilège de
« la France. Ce rôle doit être rempli, mais la Révolution,
« qui en a dépouillé notre patrie, ne saurait le lui rendre.
« C'est parce que le poids de la France de la Révolution est
« trop léger dans les plateaux de la balance où se règle l'é-

« quilibre des puissances de la terre , que nous le voyons « rompu par des oscillations désordonnées. Cependant, l'œu- « vre de civilisation et de justice, suprême dessein de la Pro- « vidence, réclame son ouvrier préféré, et c'est par là qu'on « peut garder l'espoir qu'une tâche glorieuse est encore « réservée à la nation qui, par ses défaillances et ses incli- « nations abaissées, semblerait en devenir, chaque jour, « moins digne. Pour échapper à l'atteinte du doute, il faut « se réfugier dans l'imprévu et se détourner de la logique... « L'imprévu est souvent la miséricorde de Dieu ; la logique « c'est toujours sa justice... »

Puisse la Providence divine nous épargner les coups de sa justice et permettre à la miséricorde et à la paix de s'embrasser, enfin, dans notre bien-aimé pays pour son plus grand bonheur et son salut !

M. de Tarteron avait annoncé le prochain avènement de M. Gambetta.

En 1881, le pronostic se réalisait. M. Gambetta, devenu président de la Chambre, dirigeait, du haut de son fauteuil, toute la politique républicaine ; il faisait et défaisait les ministres à son gré; affaires extérieures et intérieures, armée, marine, église, magistrature, il avait la main sur tout; il marquait d'avance ce qu'il voulait ou perdre ou préserver(1).

Le portrait de cette personnalité en qui s'incarnait la République tenta la plume de M. de Tarteron : et les lecteurs du *Contemporain* se rappellent encore les articles si finement ciselés, tout remplis d'un sens politique exquis et d'ailleurs débordant de verve que publia cette Revue en 1881, 1882 et 1883 sur les diverses phases de la carrière de M. Gambetta (2). Ils étaient signés « Saint-Julien »

(1) Articles publiés par M. de Tarteron dans le *Contemporain* en juillet 1881, janvier 1882, mars 1882..., *passim*.

(2) Voir Le *Parlement et M. Gambetta*, (*Contemporain* du 1er juillet 1881). *Le Ministère de M. Gambetta*, (*Contemporain* du 8 janvier 1882). Le rescrit de M. Gambetta (*Contemporain* du 1er mars 1882). *La fin de M. Gambetta* (*Contemporain* de janvier 1883.

pseudonyme qu'avait adopté M. de Tarteron dans la presse périodique.

Nous nous arrêterons pendant quelque temps sur cette étude qui se refère à l'intéressant épisode de l'histoire de nos dernières années qu'on a appelé « le règne de M. Gambetta »

M. de Tarteron dépeint d'abord, dans le député de Belleville, le chef de l'opposition de gauche. C'est dans ce rôle que devait éclater surtout, « la virtuosité » hors ligne de l'ex-dictateur. Doué d'une audace extrême où le vain orgueil et la forfanterie tenaient peut-être plus de place que le vrai et grand courage, armé d'une volonté opiniâtre, d'une intelligence éminemment active et féconde et possédant toutes les souplesses et tous les artifices du Génois, M. Gambetta « dépassait de beaucoup tout l'état-major de la République. » Grand du défaut de taille de ceux qui l'entouraient, il s'imposa bien vite à tous : c'était une bonne fortune pour un parti que d'avoir un chef qui avait conquis, tout de suite, une situation pareille et il ne pouvait y avoir que faute grave à le diminuer, et à compromettre son crédit par des défiances.

Sa plus belle campagne, d'après M. de Tarteron, fut l'organisation et la conduite de la résistance contre le 16 mai. M. Gambetta, dit-il, sut habilement profiter des fautes de ses adversaires pour « grouper ses forces, maintenir parmi « elles, l'unité, » enflammer l'opinion par des mots d'une hardiesse toute séditieuse qui, au lieu d'une répression immédiate et vigoureuse, ne provoquaient que de malhabiles poursuites ; et après avoir si bien soufflé le feu de l'action et préparé l'assaut, il enleva ses troupes, au dernier moment, avec un remarquable entrain. Aussi la victoire devait-elle lui appartenir tout entière et elle ne tarda pas, comme l'avait annoncé en 1878 M. de Tarteron, à lui profiter exclusivement.

La première conséquence de ce triomphe fut de faus-

ser complètement cette pauvre Constitution de 1875. M. Gambetta fit de la Chambre le pouvoir prépondérant, que dis-je, le seul et véritable pouvoir, et comme la Chambre appartenait à M. Gambetta, ce fut lui qui règna et gouverna. « Le voilà, dit M. de Tarteron, président de « l'Assemblée, recevant dans son fauteuil, véritable siège « du pouvoir, l'hommage de ses feudataires et la consé- « cration de sa souveraineté (1). »

M. Gambetta avait donc organisé, discipliné, « apprivoisé » selon le mot de M. de Tarteron, le parti républicain. Il l'avait dépouillé de cet esprit réfractaire à « la manœuvre « opportune qui paralysait son action et le rendait, en « bloc, incapable de gouverner. » Il l'avait habitué à préférer les ruses et les profits de la pratique à la pompe ridicule et au vide absolu de la théorie. Pour obtenir ce résultat « il n'avait demandé au parti ancun sacrifice de « ses mauvais sentiments qu'il partageait d'ailleurs (2). » Il fut notamment le premier à pousser le cri de guerre contre l'influence sociale du Christianisme, et à ne vouloir qu'une République impie. Mais il réforma les procédés du régime et changea ses méthodes.... Or de toutes les formules du radicalisme celle que M. Gambetta voulait appliquer et qu'on appela plus tard l'opportunisme, « est de beaucoup la plus ample ; et son mode d'action est « le plus désastreux de tous. L'opportunisme est le génie « de la patience et de la souplesse appliqué à la destruc- « tion (3). » Il rassure les modérés, car il démolit discrètement ; les débris tombent sans fracas ni poussière avec une apparence de régularité et une lenteur qui dissimulent l'écroulement ; mais au fond, la ruine n'en est que plus sûre. Aussi M. Gambetta « debout sur la croûte amincie qui « sépare le radicalisme de la modération était-il regardé

(1) Le Parlement et M. Gambetta, *Contemporain*, nº de juillet 1881.

(2) Le Ministère de M. Gambetta, *Contemporain*, nº de janvier 1882.

(3) Le Ministère de M. Gambetta, (*Contemporain*, nº de janvier 1882)

« par la rue du Sentier comme le palladium des intérêts « conservateurs (1), » tandis que Belleville comptait sur lui pour l'assouvissement de ses convoitises : en somme il ne pouvait donner satisfaction qu'aux appétits radicaux. Or il arriva que le radicalisme « plus prompt à s'échauffer « qu'à voir clair, » s'excita jusqu'à la fureur contre cette tactique savante qui pouvait seule lui garantir le succès final. Il eut « l'imbécilité » de siffler à outrance le programme de « cette action graduée et réfléchie appliquée « à détruire le vieil édifice et à reconstruire le nouveau (2). » Sans doute, les modérés applaudirent M. Gambetta avec d'autant plus de zèle et d'ensemble. Mais au mois d'août 1881, dans la fameuse réunion de Belleville, il dut battre en retraite devant « les esclaves ivres et les hurleurs sortis « de leur repaire » qui, quelques jours après, lui infligeaient un sanglant échec électoral. M. de Tarteron avait annoncé longtemps auparavant, que la lutte finirait par éclater entre le Roi de la République et cette démocratie jalouse, soupçonneuse, arrogante, dont il était l'idole. M. Gambetta, il faut le reconnaitre, avait la prétention « de s'élever au-dessus du niveau vulgaire du radicalisme ; « il dédaignait ses bas-fonds ; mais il affectait trop de ne « pas s'en cacher (3). » Ah ! l'envie ! la basse envie ! que M. Gambetta avait si souvent déchainée dans ses harangues chez ceux qu'il appelait « les nouvelles couches » contre ceux qu'il dénommait, en ricanant « les classes dirigeantes, » l'envie démagogique dont il avait fait son meilleur tremplin électoral, comme il devait en être, à son tour, l'éclatante victime !

Voici maintenant qu'après les élections de 1881, le Warvick républicain est appelé, malgré son échec de Charonne-Belleville, à prendre enfin lui-même officiellement la res-

(1) Le Parlement et M. Gambetta, *Contemporain* de jnillet 1881.

(2) Le Ministère de M. Gambetta, *Contemporain* de janvier 1882.

(3) Le Parlement et M. Gambetta, *Contemporain* de juillet 1881.

ponsabilité du pouvoir. «C'est maintenant, dit M. de Tar-« teron, que la République va porter la société à son apo-« gée... Mais agiter et bouleverser n'est pas gouverner : « autre chose est parler, autre chose est agir (1). » Chose étrange ! c'était le programme de Belleville qui avait été le début de la brillante fortune de M. Gambetta « c'est *à l'élu « du programme de Belleville*,» avait dit, en 1878, M. de Tarteron « qu'appartient l'avenir ; » et c'était comme rebuté par la partie la plus ardente de Belleville que M. Gambetta « portant encore sur l'épaule les stigmates de l'arène sur « laquelle il avait été désarçonné, » prenait le gouvernail ! Il y avait entre son point de départ et son point d'arrivée une antinomie qui ne pouvait qu'amener un prochain désastre. Le voyez-vous obligé d'accorder des garanties à la conservation sociale, et, d'autre part, sans aller jusqu'à donner satisfaction aux intransigeants irréconciliables et aveugles, de se montrer l'homme de l'*Union républicaine*, qui, « moins intraitable, et plus avisée que l'Extrême-« Gauche, n'en est pas moins sa sœur consanguine ? »

Et pour manœuvrer entre ces difficultés, pouvait-il trouver une majorité de Gouvernement dans cette troupe républicaine, dont le défaut essentiel sera toujours de constituer un pêle-mêle de tempéraments et de tendances aussi disparates, aussi incohérents que possible, et dont, au surplus, le grand et puissant ressort sera toujours la hideuse jalousie démagogique contre toute supériorité ? Comment, au milieu d'un tel tohu-bohu, un Gouvernement « peut-il fermement tracer sa ligne ? »

Et puis, se demande M. de Tarteron, Léon Gambetta avait-il réellement les qualités d'un homme d'État ? Quelle que fut sa puissance comme homme de tribune, le genre de son talent ne se prêtait pas du tout à son nouveau rôle. Cette parole « aux sonorités creuses, aux gongorismes de

(1) Le Ministère de M. Gambetta, *Contemporain* de janvier 1882.

mauvais goût, » (1) aux audaces outrecuidantes, s'aventurant sur les idées et sur les faits, comme sur les mots, et ne résistant pas à mettre, dans le discours, un effet oratoire sans mesurer ni l'expression, ni la pensée, n'était pas l'instrument qui convenait à un chef de Gouvernement. Elle n'avait ni la sûreté, ni la souplesse, ni la rigoureuse exactitude, ni la sage sobriété, ni l'harmonie enveloppante qu'il aurait fallu, et dont la parole de M. de Freycinet, par exemple, est très convenablement douée.

Quant au caractère et au tempérament du nouveau chef du Foreign-Office, ils étaient réfractaires à ce haut et difficile emploi : « Il y a, dans les sentiments de M. Gam-« betta, dit M. de Tarteron, des défaillances qui ne sont ni « d'un cœur délicat, ni d'une âme large, et qui, par suite, « ne pourront servir de correctif à sa détestable politi-« que (2). » Son goût prononcé « pour la vengeance sour-« noise et empoisonnée, » son acharnement à discréditer inutilement un adversaire, témoignaient d'une maladresse impardonnable chez un homme d'État, lequel ne doit consentir à se faire des ennemis implacables que quand il est sûr de pouvoir les réduire à une impuissance absolue.

M. Gambetta avait-il le discernement de ses semb,ables ? Était-il doué de ce flair délicat, de ce don de pénétration d'autrui qui est la qualité maîtresse de l'homme de Gouvernement ? « Il avait commis des erreurs qui « avaient étonné (3), » et la constitution du grand ministère ne pouvait faire revenir de ces pénibles surprises. D'autre part, ses emportements naturels, qu'il ne faut pas confondre avec ces fortes et justes colères qui sont parfois un puissant levier d'action, « ses engouements subits pour « des desseins façonnés par ses rêves, soit au point de « vue des affaires extérieures, soit au point de vue de

(1) Le Parlement et M. Gambetta.

(2) et (3) Le Parlement et M. Gambetta. — Le ministère de M. Gambetta. *Passim.*

« l'intérieur , la disproportion constante qui existait « entre ses visées et les résultats qui pouvaient être « obtenus (1), » l'exubérance de ses facultés imaginatives, qui ne laissaient qu'une place insuffisante au sain jugement, et son manque absolu de hauteur morale contrariaient trop visiblement, en lui, toute vocation au grand rôle que les circonstances lui imposaient.

Et cependant, dit l'auteur du « *Rescrit de M. Gambetta*, » « la nature lui avait donné en germe l'intuition de quel- « ques unes des conditions sans lesquelles il n'y a pas de « Gouvernement régulier ; » et c'est ce qui le perdit. Il comprit que , nul Gouvernement n'était possible avec un parlement revêtu d'une souveraineté sans bornes, d'après lui, la souveraineté devait appartenir aussi, au pouvoir exécutif. Telle fut, une fois au gouvernail, sa conception de l'État démocratique républicain. Il devait gouverner , il le voulait. « Pour lui, servir la République comme chef « du pouvoir, c'était la diriger. » (2) Malheureusement, tout cela était le contraire des leçons données par le maître à ses élèves de la Chambre, depuis six ans ; tout cela était, d'ailleurs , le contraire des vrais principes du Gouvernement radical. On le lui fit bien voir ! et, après soixante-treize jours de ministère , M. Gambetta poussé par un coup d'épaule d'un maître démolisseur, M. Andrieux , tombait sur la question de la révision, pour avoir méconnu inopportunément « qu'en République, il ne peut exister , « pour le pouvoir, ni dignité, ni indépendance , ni auto- « rité. » (3) La jalousie eut une large part dans sa chute ; en somme, les plus mauvaises passions démagogiques y contribuèrent, sans qu'on put savoir au juste quelle était celle qui avait porté les coups mortels.

Rien ne fut *grand* dans ce ministère, ni sa naissance, ni sa vie, ni sa dernière heure.

(1) Le Parlement et M. Gambetta.

(2) et (3) Le rescrit de M. Gambetta (*Contemporain* de mars 1882).

« Il reste à savoir dit M. de Tarteron, quand le parle-
« mentarisme républicain aura excédé la France par ses
« rivalités et ses impuissances, si M. Gambetta apparaî-
« tra encore comme un instrument de salut... *C'est le mal-
« heur de ce pays de s'obstiner à personnifier les gouver-
« nements dans les hommes, à mettre ceux-ci au dessus
« des constitutions.* A la moindre crise, sous l'influence
« du découragement ou d'un sentiment de lassitude, il
« ne se tient pas *de chercher un homme sauveur pour se
« jeter dans ses bras.* Vainement l'histoire nous a ensei-
« gné que dans l'évolution du cycle révolutionnaire, il n'y
« pas d'hommes sauveurs, ceux que l'on prend pour tels
« ne faisant jamais autre chose, même quand ils semblent
« reconstruire, que saper fatalement quelque partie des
« vieux fondements de la société française... Comprendra-
« t-on qu'au dessus des hommes et de leurs entreprises,
« il y a les systèmes politiques, les régimes de perdition
« et les régimes de salut. Henri IV releva la France non
« point seulement parce qu'il fut un grand politique, mais
« surtout parce qu'il était le Roi. Sans l'appui de la
« royauté, son génie, si grand qu'il fut, eut été impuis-
« sant à accomplir son œuvre d'apaisement et de répara-
« tion et à inaugurer l'ère la plus glorieuse (dans les temps
« modernes) de notre grandeur nationale. » (1)

Les articles de M. de Tarteron sur M. Gambetta étaient le digne complément des « essais d'analyse. » Ils révélaient chez lui un écrivain de race, doué d'un talent d'observation où la finesse le disputait à la profondeur.

En regard de la politique républicaine telle qu'elle se déroulait sous la tyrannie de la logique et la pression des événements, quelle devait être la politique d'opposition ? M. de Tarteron eut l'occasion de l'examiner en 1881,

(1) Le Rescrit de M. Gambetta.

quelques mois avant la lutte électorale, pour le renouvellement de la Chambre des Députés.

La guerre que la République faisait à l'Église avait donné l'idée à des hommes considérables, joignant au prestige du talent l'autorité des services rendus, de tenter un nouveau système d'opposition qui se serait cantonné sur le terrain de la sauvegarde des libertés chrétiennes et des vérités sociales, en dehors de toute question de forme de gouvernement. Ces excellents esprits croyaient pouvoir lutter ainsi plus avantageusement contre la persécution religieuse, en ralliant tous ceux qu'elle révoltait, à quelque parti qu'ils appartinssent. *Le Monde* avait ouvert ses colonnes à cette politique : elle lui paraissait la meilleure et la seule féconde. M. de Tarteron ne se refusait pas à coaliser toutes les bonnes volontés contre les excès du despotisme républicain ; mais il jugeait qu'il ne fallait pas restreindre étroitement le plan de l'opposition à la défense des axiômes qui sont le minimum des droits de l'âme humaine. La coalition qu'on essayait, en supposant qu'elle eut force et durée, ne lui paraissait pas de nature « à pouvoir arracher la société française aux fléaux qui la détruisent et à la préserver des crises qui viennent périodiquement remettre en question son repos et sa vie. » Un tel résultat lui paraissait inséparable, en France, de la forme du Gouvernement ; seule la monarchie traditionnelle était en possession, selon lui, des véritables garanties de la conservation sociale, de la liberté de l'Église et de la paix des consciences. « Se plaçant au-dessus des Gouvernements qui forment dans notre pays la série des aventures révolutionnaires, elle revendique sur eux le droit, la raison, la justice : » elle est l'expression par excellence de l'ordre social dont l'Église est la source inépuisable. C'est pourquoi, tout en appelant le ralliement des honnêtes gens, sans distinction de drapeau, autour de la défense des intérêts religieux et tout en

acceptant sur l'arène électorale, les alliances nécessaires, M. de Tarteron pensait que cette union ne devait pas être le dernier terme du programme de ses amis ni l'unique pivot de leur politique ; il ne la considérait que «comme une étape ; » pour lui, le but était plus loin et il voulait qu'on ne le perdit jamais de vue, qu'on y marchât sans cesse et qu'à aucun moment et sous aucun prétexte, la presse vraiment contre-révolutionnaire ne parut s'en désintéresser. Il lui refusait donc, et il refusait aux royalistes « le droit « d'aller se perdre dans des compromis indéfinis et sans nom « où les incompatibilités abondent, condamnés d'avance à « un avortement inévitable, de tous les abris le plus mi-« sérable pour l'ordre social, coalition équivoque et sans « cohésion dont le dernier fruit, si elle était durable, serait « un jour, au défaut du césarisme, quelque pire aventure !» La véritable union du salut, d'après lui, « c'était l'union royaliste» aussi large et aussi ouverte que possible. « Quel est le conservateur, disait-il, qui pourrait perdre quelque chose à son succès ? Quel est le catholique que sa victoire ne viendrait pas définitivement rassurer ? »

Il fallait une plume d'une rare habileté pour exposer ces idées sans donner prise à la moindre critique de la part de ceux-là mêmes dont elles semblaient vouloir combattre le sentiment. Néanmoins l'article qui en était l'expression et qui parut dans le *Monde* du 23 mai 1881, sous le titre « les formes de l'union » enleva tous les suffrages ; il valut à son auteur les plus flatteuses félicitations, notamment celles de MM. le Comte de Mun, de la Bouillerie, de Saint-Victor, etc.

M. de Tarteron ne se bornait pas à ne traiter que les sujets politiques. Sa nature éminemment fine et fort éprise des beautés de l'art, se délectait dans les chefs-d'œuvre de la musique et de la peinture, et il a écrit, à diverses reprises, des pages de critique musicale vraiment remar-

quables par la sûreté et l'ingénieuse délicatesse des appréciations qu'elles contiennent.

IX

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, l'ancien député du Gard partageait son temps entre Paris et Sumène. A Paris l'attiraient de précieuses amitiés qu'il avait formées sur les bancs de l'Assemblée nationale, avec plusieurs de ses collègues des divers groupes de la Droite. Ils éprouvaient ensemble une douceur triste à évoquer leurs souvenirs, à faire revivre les joies et les angoisses qui, dans les journées historiques de l'année 1873, avaient successivement dilaté et étreint leurs âmes ! Pour avoir connu toutes les extrémités des choses humaines, leur foi royaliste n'en était ni moins vigoureuse, ni moins agissante ; rien n'avait pu leur arracher l'espoir que la France, abandonnant ses erreurs, reviendrait, un jour, à ses vieilles traditions !

— E. de Tarteron avait, en outre, à Paris, des relations de famille auxquelles il attachait un très grand prix et qui lui offraient tout ce qui pouvait captiver sa belle intelligence et son cœur délicat.

La session d'avril des Conseils Généraux le ramenait dans le Gard. Il possédait, à Sumène, une délicieuse résidence, pleine d'ombres, et où les feux de l'été méridional étaient tempérés par l'air pur et vivifiant des montagnes. Son plus grand bonheur était d'y recevoir ses amis. Plusieurs de ceux qui habitaient Paris vinrent souvent l'y visiter. Il éprouvait une satisfaction toute particulière à leur faire les honneurs de son cher pays, à les conduire, au travers des Cévennes, dans d'intéressantes excursions où le plaisir des yeux et les pittoresques attraits d'une course en montagne étaient mêlés au charme des plus piquants entretiens.

Le Conseil Général du Gard était composé, jusqu'au mois d'août 1880, d'un égal nombre de conservateurs et de républicains. Mais les élections qui eurent lieu, à cette époque, entamèrent profondément la Droite ; elle ne garda que huit sièges dans une Assemblée composée de quarante membres. La position de la minorité était difficile. Pouvait-elle espérer obtenir jamais quelques résultats en face d'une majorité adverse si considérable ? Grâce à M. de Tarteron , la Droite ne s'aperçut guère de son petit nombre. L'ascendant que le Conseiller général de Sumène exerçait sur l'Assemblée, dont il était le membre le plus ancien, ne fit que grandir de jour en jour ; et dans toutes les questions où la politique n'était pas trop mêlée, ses collègues de la Gauche écoutaient et suivaient sa voix avec une déférence qui honorait leur loyauté. Quant aux membres de la Droite, fiers de celui qu'ils appelaient « leur maître, » ils s'en remettaient aveuglément à ses conseils et à sa direction ; et la fidélité avec laquelle ils ont obéi à ses sages inspirations leur a valu de conquérir, dans l'Assemblée, une situation d'estime dont ils ne pourraient déchoir qu'au détriment de la bonne gestion des affaires publiques.

Telle était la considération qui entourait, dans le département, l'honorable doyen du Conseil Général , qu'il était naturellement désigné pour prendre la tête du parti royaliste, le jour où le grand âge de M. le baron de Fontarèches obligerait ce vaillant serviteur de la monarchie à demander d'être relevé de son poste d'honneur. Cette éventualité s'étant produite après la catastrophe qui enleva le comte de Chambord à la France, E. de Tarteron fut appelé à la présidence du Comité royaliste du Gard. Nul ne possédait un plus bel ensemble des grandes qualités qu'exige cette haute marque de confiance chez celui auquel elle est donnée. Homme de dévouement absolu, le nouveau Président savait qu'il devait se donner tout entier, sans aucun

souci de lui-même, aux intérêts de la cause dont l'avenir lui était confié. Il n'ignorait pas que, dans l'accomplissement de sa tâche, il allait se heurter aux misères humaines que l'on rencontre dans tous les chemins de la vie, quelque noble et élevé que soit le but vers lequel on marche. Doué d'une patience inaltérable, d'une douceur plus grande encore, que ceux qui ne le connaissaient pas auraient pu parfois traiter de faiblesse, il était prêt à tous les sacrifices compatibles avec l'honneur du parti pour maintenir dans ses rangs la concorde et l'union. Ce n'était pas chose facile, dans le Gard, que de fondre les vieux éléments du parti légitimiste avec les nouvelles forces qui pouvaient être disposées à concourir désormais à la restauration de la monarchie, soit que cette solution leur fut devenue plus sympathique, soit que la république eut fini par les alarmer et les révolter. E. de Tarteron s'appliqua, avec un art merveilleux, à écarter tous les obstacles qui auraient été de nature à empêcher cette heureuse fusion. Il était soutenu, d'ailleurs, dans son œuvre, par la confiance illimitée que l'auguste représentant du droit royal daignait lui témoigner ; il avait su la conquérir, dès la première heure, par sa haute raison, la loyauté de sa foi royaliste et la profonde sagesse qui inspirait tous ses avis. Dans le département, son action sur le parti était incessante. Tandis qu'il modérait, d'un côté, les courages trop prompts à affronter les coups, sans aucun profit pour l'intérêt général, il secouait, de l'autre, l'apathie des indifférents, calmait les susceptibilités toujours en éveil des ambitions légitimes, triomphait, en donnant l'exemple de l'abnégation et du désintéressement, des étroitesses et des vains calculs du personnalisme. Grâce à de constants efforts, il réussit à paralyser, de la façon la plus heureuse, les effets de désagrégation qu'auraient pu produire, à certaines heures, la divergence naturelle des vues et des inclinations et les diverses tendances des tempéraments. « Comme l'harmonie a ses dis-

« sonances, disait-il, la discipline n'est pas brisée par une « certaine liberté de discussion et d'action. En s'incorpo« rant dans un parti, les esprits gardent toujours leur ori« ginalité, leur activité expansive. Tout cela ne s'aligne « pas et ne doit pas se manœuvrer comme un régi« ment..... »

Et il voulait que chacun put entrer dans les rangs royalistes avec son caractère et sa nature propre. Il désirait que la monarchie ne fut pas représentée comme étant le monopole d'un parti, ou des fidèles de tel ou tel culte. Elle était le bien commun et le patrimoine national de tous les Français ; chacun avait le droit de la revendiquer comme la meilleure sauvegarde de la liberté des consciences, en tant qu'elle est compatible avec le souci de la paix et des mœurs publiques.

Nul ne travailla plus que lui, au moment des élections de 1885, à établir et à consolider l'*Union conservatrice*. Mais il la voulait limitée aux exigences de la situation. A ses yeux, elle ne pouvait rien au-delà du présent : l'avenir n'appartenait qu'à la solution royaliste.

Aussi, dès que les nécessités de la lutte avaient cessé de faire sentir leur empire, il se hâtait d'affirmer le sentiment royaliste par de solennelles manifestations.

C'est ainsi qu'au mois de novembre 1887, il pria son ami, M. Chesnelong, de venir faire entendre, à Nimes, sa grande parole dans une réunion qu'il se réservait d'organiser et de présider lui-même. M. Chesnelong n'hésita pas ; pouvait-il refuser ? « Mon cœur me pousse vers vous, « mon cher ami, écrivait-il à M. de Tarteron. Je me rap« pelle nôtre campagne de 1873, nos émotions communes, « nos espérances des premiers jours, la douleur qui nous « terrassa lorsque l'échec survint : je me souviens de ce « diner à deux, à 10 heures du soir, chez vous, le jour de « l'effondrement ; notre tristesse, mon accablement, votre « amitié loyale, généreuse, compatissante. Depuis ce mo-

« ment je vous ai aimé non plus comme un ami, mais « comme un frère. Et lorsque vous me demandez d'aller « avec vous, chez vous, reprendre, dans d'autres condi- « tions, ce drapeau royaliste que nous ne pûmes pas alors « conduire à la victoire, mais qui dans le désastre dont la « France a tant souffert et dont elle souffre encore, reste « notre espérance, est toujours le salut nécessaire..., je « n'ai qu'un mot à répondre : comptez sur moi. »

La conférence de M. Chesnelong fut pour sa merveilleuse éloquence l'occasion d'un triomphe incomparable. Le soir, au banquet qui fut offert à l'illustre orateur, M. de Tarteron exprima, dans les termes les plus touchants, « tout le bonheur qu'il éprouvait à honorer et à « fêter son ami des bons et des mauvais jours dans la « vieille cité royaliste de Nimes ; » et il termina son discours, le dernier qu'il ait prononcé, comme chef du parti, par ces mots qui résumaient, pour ainsi dire, toute sa vie politique : « Nous nous retrouvons ici, après de longues « années, toujours animés de la même foi, toujours prêts « à nous dévouer à la même tâche, attestant encore et « jusqu'à notre dernier jour, que le relèvement de la « France, que l'affranchissement de tous les gens de bien « quels que soient leur condition, leur culte, leurs intérêts, « leurs préjugés, leurs illusions est dans la restauration de « cette Royauté française que nous avons voulue. Aujour- « d'hui encore, nous proclamons, et les événements le « proclament plus haut que nous, que si ce pays veut « rentrer dans ses voies glorieuses, reprendre sa place « dans le monde, remplir le rôle historique dont nous le « voyons tristement dépossédé, il faut qu'il revienne, au « plus tôt, à cette Constitution que lui ont faite son passé, « ses traditions, ses mœurs, dix siècles d'histoire, à ce « pouvoir monarchique pour lequel même *dans ses aber- « rations et par les contrefaçons quelquefois les plus étran- « ges*, il ne cesse de marquer son *penchant inconscient*

« *mais invincible*... Pas d'obscurité, pas d'incertitude pos-
« sible désormais sur l'état social et politique, sur les ins-
« titutions que la Constitution traditionnelle apporterait
« à la France ! La voix la plus autorisée entre toutes,
« celle du dépositaire du droit royal, vient d'en exposer
« le programme avec une ampleur, une clarté, une préci-
« sion qui résolvent tous les problèmes, dissipent tous
« les ombrages, consacrent la garantie de toutes les vraies
« libertés et de tous les droits. »

Ce langage souleva les vifs applaudissements de tout l'auditoire ; c'étaient, à notre insu, les derniers accents d'une voix qui, dans les desseins de Dieu, était près de s'éteindre.

Quelques mois après, une double élection eut lieu dans le département pour remplacer deux membres du Conseil général récemment décédés. L'un appartenait à la droite, c'était M. Camille Joly qui a laissé dans le Conseil de si honorables souvenirs ; l'autre était M. le général Perrier, président de l'Assemblée, dont la haute valeur et les rares qualités avaient commandé l'estime de tous. M. de Tarteron prépara et organisa la campagne dans les deux cantons où s'engageait la lutte. Ses efforts furent couronnés de succès : dans le canton de Trèves, la droite garda ses positions, ce qui a valu, au Conseil général, une acquisition des plus précieuses dans la personne de M. E. Joly, ancien député de la Lozère et frère de son regretté prédécesseur. Dans le canton de Valleraugue qui avait appartenu jusqu'alors au parti républicain, le candidat conservateur obtint une belle majorité. Cette dernière victoire fut particulièrement chère à M. de Tarteron. L'heureux choix du candidat était son œuvre, et le résultat de l'élection était dû aux idées de modération et d'apaisement que le chef du parti royaliste avait cherché à répandre et à faire pénétrer de toute part.

Au mois d'août suivant, les amis de M. de Tarteron le revirent avec bonheur, au Conseil général, plein d'une

vigueur et d'une gaieté qui dissipèrent toutes les craintes qu'avait pu inspirer, quelque temps auparavant, son état de santé. Il passa le mois de septembre, à Sumène, au milieu des joies d'une réunion de famille. Rien ne pouvait faire prévoir qu'il touchait à sa fin, lorsque, le 26 octobre, il fut frappé par une attaque d'hémiplégie... Il expira quatre jours après, malgré les soins les plus touchants de ses proches et de ses amis désolés.

La ville de Sumène lui fit de royales obsèques. Tous ceux qui en furent les témoins constatèrent avec une vive émotion la profonde tristesse de ce peuple, au milieu duquel M. de Tarteron avait vécu, et qui le chérissait. Il était là, tout entier, debout autour de son cercueil, écoutant, avec une attention douloureuse, les dernières prières de l'Église, et pleurant comme un seul homme !

L'illustre Évêque, qui occupait, à ce moment, le siège de Nimes, le pleura, lui aussi ; car il l'aimait beaucoup. Il daigna confier à l'auteur de ces pages qu'il honorait de ses paternelles bontés, toute sa douleur d'Évêque et d'ami. Quelques années auparavant, il avait sollicité et obtenu du Souverain-Pontife, pour M. de Tarteron, la croix de commandeur de Saint-Grégoire, en récompense de son généreux et inaltérable dévouement à la cause de l'Église. Il le plaçait au premier rang des hommes de cœur et de tête qui lui paraissaient devoir assurer, un jour, le salut du pays. Il déplorait amèrement que ses précieuses facultés, auxquelles l'âge, l'expérience et les infidélités de la fortune avaient donné ce quelque chose d'achevé, qu'on attendrait vainement des seuls dons de la nature, ne pussent s'exercer que dans l'étroite limite du Conseil Général. Il aurait voulu M. de Tarteron dans les grandes assemblées parlementaires, en attendant qu'il put s'asseoir, un jour, dans les Conseils d'un Gouvernement réparateur. Hélas ! quinze jours s'écoulaient à peine, et le grand Évêque était frappé, à son tour, par une mort soudaine et

prématurée au milieu de la stupeur et de la consternation générales !

L'Évêque de Nimes et M. de Tarteron avaient des points de ressemblance qui, tout de suite, les avaient rapprochés l'un de l'autre, et qui donnèrent à leur commerce un caractère particulier d'intimité. Tous les deux, sous des apparences froides et réservées, avaient un cœur d'une délicatesse exquise et d'une insondable bonté. Doués l'un et l'autre d'une étonnante rectitude de jugement et d'une sûreté de coup d'œil remarquable, leur fine clairvoyance et leur haute raison étaient rarement en défaut. Le bon sens, ce grand maître de la vie humaine, régnait et gouvernait chez eux, d'une façon absolue, j'allais dire tyrannique, tant ils étaient peu disposés à tolérer les écarts d'imagination et les élans désordonnés au delà de la limite du possible et du vrai. Ils possédaient, en effet, l'un et l'autre, à un degré éminent, *le sens de la mesure,* qualité des plus rares dans les temps troublés où s'altère et se perd si aisément la notion claire et exacte des hommes et des choses. C'est dans ce don précieux qu'il faut chercher le secret de leur modération et de ce profond sentiment de justice vis-à-vis de tous, qui leur ont permis de répandre autour d'eux, sans jamais rien sacrifier des droits de la vérité, un des plus grands biens que le Sauveur soit venu apporter au monde : la paix.

L'Évêque de Nimes faillit devenir, en 1871, alors qu'il était encore chanoine de Besançon, député du département du Doubs. La tribune aurait retrouvé en lui « le trait, la « flamme, l'inspiration (1) » et les incroyables ressources de mémoire de l'abbé Maury. Mais quelle différence de niveau dans l'éloquence ! Et comme l'abbé Besson eut distancé le rival de Mirabeau, par la beauté de la diction, la hauteur de la pensée, la sublimité du mouvement oratoire, et par cette merveilleuse puissance d'as-

(1) *L'Évêque de Nimes,* par Mgr J. R. Ricard.

similation qui lui rendait familiers les sujets les plus divers. Ne le voyait-on pas répandre sur les questions auxquelles on aurait pu le croire étranger, des illuminations soudaines qui frappaient d'étonnement les spécialistes les plus réputés ? C'est par de semblables coups, dont sa vie est pleine, qu'il avait porté si haut, parmi nous, aux yeux de tous, l'éclat de son auguste charge. Si l'abbé Besson fut arrivé à l'Assemblée nationale constituante, il eut siégé à côté de M. de Tarteron. Ensemble, ils auraient poursuivi le même but, à l'aide de la même méthode et des mêmes moyens. Ils auraient travaillé à la régénération de la France, par un franc et intelligent retour à la tradition nationale adaptée aux besoins et aux conditions sociales de l'ère moderne, au milieu de la concorde et de l'union de tous les gens de bien.

Quel deuil pour l'Église que la mort d'un tel prélat et quel vide pour les royalistes que la disparition d'un tel chef !

Mais avec sa fécondité puissante, l'Église retrouve vite ce qu'elle semble avoir perdu. Déjà commence, pour le diocèse de Nimes, un nouvel épiscopat qui, véritable fruit de celui qui vient de finir, en retracera bientôt la saisissante image (1).

Me sera-t-il permis d'ajouter que, dans une sphère d'intérêts différents et moins élevés, les royalistes ont repris, eux aussi, courage et espérance, quand ils ont su à quelles mains avait été remis l'honneur du drapeau (2) !

Mais rien ne pourra distraire l'amitié de son amère douleur ! Elle pleure encore, à jamais inconsolable, sur ces morts tant aimés, gardant au plus profond du cœur deux blessures qui saigneront toujours !

L. DE CASTELNAU.

(1) Mgr Gilly, évêque de Nimes, a été vicaire général de Mgr Besson.

(2) M. le marquis de Valfons, ancien député du Gard, a succédé à M. de Tarteron comme président du Comité royaliste.

DE L'IDÉAL DANS LA VIE DES NATIONS[1]

MESSIEURS,

L'*Idéal* a été la fin du Cours de l'an dernier, l'*Idéal* sera le point de départ du Cours de cette année. Nous l'envisagions alors dans les arts auxquels on croit d'ordinaire qu'il s'applique exclusivement, nous allons l'étudier, aujourd'hui dans les sociétés humaines au sein desquelles on ne songe guère à le chercher, dès notre prochaine leçon, dans les théories socialistes qui prétendent les réformer ou les créer à nouveau.

Idéal et Socialisme : comment concilier ces deux mots et ces deux choses ? Comment surtout demander à la première de nous introduire à l'étude de la seconde ? Quels rapports de la science du beau avec les théories socialistes, avec la philosophie bonne ou mauvaise qui leur sert de fondement ? Vous ne les découvrez pas tout d'abord, vous doutez même qu'ils existent, et ce ne serait pas assez pour dissiper vos doutes d'affirmer, comme nous l'avons fait plusieurs fois déjà, qu'il y a de la beauté partout, là même où on oublie de la voir, que la terre ne serait pas habitable, ni la société possible, s'il en était autrement. Ces raisons ne vous convaincraient point, et le lien vous semblerait fragile qui enchaînerait, par ce principe d'une vague généralité, la philosophie des écoles socialistes dont l'élévation n'est pas le caractère le plus apparent à l'idée pure et sublime du Beau. Il faut qu'il en existe un autre ; il faut, pour que

(1) Première leçon du Cours de philosophie professé à la Faculté des lettres de Grenoble (1888-89).

j'aie le droit de vous parler aujourd'hui de l'Idéal, que l'Idéal entre d'une manière plus directe et plus profonde dans la vie et dans l'histoire des sociétés humaines. Or il en est ainsi, et la suite de ces leçons vous en convaincra, je l'epère. C'est en les préparant que l'idée vague d'abord, puis bientôt la notion exacte de ces rapports étroits s'est présentée à mon esprit. J'ai cru découvrir que l'Idéal n'est pas uniquement renfermé dans le domaine des lettres et des arts, que s'il est la lumière des artistes et des poètes, lumière, suivant leur génie et les circonstances, ou plus terne ou plus brillante, il n'est pas moins, à tous les degrés de force et d'éclat, la lumière des peuples vraiment dignes de ce nom, dans leur poursuite incessante d'une perfection qui semble s'éloigner à mesure qu'ils s'en rapprochent, d'une grandeur et d'un bonheur qu'ils n'atteignent que bien rarement. Jetons, pour nous en convaincre, un rapide coup d'œil sur l'homme qui fait les sociétés et pour lequel les sociétés sont faites, sur les fins qu'il poursuit, sur les impulsions qui le font agir. De l'homme nous passerons aux sociétés dont les éléments essentiels sont empruntés à la nature humaine et, en tout cas, ne sauraient la contredire.

I

Depuis qu'il y a des savants et des philosophes, c'est-à-dire depuis bien longtemps, on a essayé de définir l'homme par les caractères qui lui sont propres et qui n'appartiennent qu'à lui. On a dit tour à tour : *l'homme est un animal fait pour vivre en société*, — *l'homme est un animal raisonnable*, — *l'homme est un animal religieux*. Ne pourrait-on ajouter : « l'homme est un animal qui vit à la fois dans le présent et dans l'avenir, il pense et il rêve ? » Jetez sur lui un premier regard, celui de l'observateur super-

ficiel : il est tout entier à la chose qu'il fait, le présent l'emprisonne dans ses étroites barrières. Descendez, au contraire, au fond de son âme, observez-le en philosophe : ce présent, qui paraissait l'absorber, n'est plus qu'un point dans cet immense avenir où se déploie et se complaît sa pensée. C'est à l'avenir qu'il demande des consolations dans ses douleurs et dans ses épreuves, des réparations pour les injustices dont il est ou se croit la victime, c'est l'avenir qu'il peuple de ses rêves, c'est en lui qu'il place la paix inaltérable, le bonheur parfait que le présent s'obstine à lui refuser ou qu'il lui ménage avec une désolante parcimonie. On parle beaucoup de la pensée, dans les livres des philosophes, on oublie trop le rêve, à moins qu'on ne le considère comme une forme de la pensée : après tout, il y a de l'Idéal dans l'un et dans l'autre. Et il n'en saurait être autrement : en vertu de la raison qu'il porte en lui, l'homme conçoit le parfait, il l'aime, et puisque l'heure présente, l'œuvre présente n'en réalisent jamais qu'une infime partie, il faut bien qu'il applique ce qui reste dans son âme, c'est-à-dire presque tout, à ses pensées d'avenir, à ses rêves, à ses espérances. Les plus modestes ont leur Idéal à la hauteur de leur ambition, et ils ne désirent pas avec moins d'ardeur un petit bien à la campagne ou des honneurs sans éclat, que les conquérants le triomphe de leurs armées, la gloire de leur nom, que les grands artistes, les poètes illustres, les louanges de leurs contemporains et, par dessus tout, l'admiration de la postérité.

Dans toutes les définitions de l'homme, anciennes ou modernes, un terme subsiste, vous l'avez sans doute remarqué. Avant d'être raisonnable, sociable, religieux, l'homme est d'abord de la classe des animaux : il ne cesse point d'en faire partie quand les dons les plus précieux, les facultés les plus hautes l'ont élevé jusqu'au point où Dieu l'a voulu placer dans l'échelle des êtres. A ce carac-

tère ineffaçable, répondent en lui des désirs, des appétits où domine la matière. Il faut que la bête en nous vive, grandisse, se développe; il faut à la vie physique des aliments, des satisfactions et parfois même je ne sais quel éclat extérieur. C'est l'or qui les achète: il achète les jouissances, il achète le luxe, il paie toute cette pompe qui satisfait la vanité, éblouissant les uns, enivrant les autres, mais sans dépasser beaucoup le domaine des sens. Nous voilà bien loin de l'Idéal : je le crois comme vous et ne vois point ce que des satisfactions de ce genre pourraient avoir de commun avec lui, si elles n'avaient qu'elles-mêmes pour objet, si l'homme était réduit à l'état de pur animal. Par bonheur, il n'en va pas ainsi, et de même que dans les natures les plus perverses, il reste encore, et on a souvent le bonheur de réveiller quelques sentiments humains, à plus forte raison la vie de l'animal ne se sépare jamais totalement, dans l'homme, de la vie supérieure de l'intelligence. Grâce au concours que celle-ci lui prête, surtout quand il est librement accepté, on peut admettre pour la vie inférieure dont nous parlons une sorte d'idéal à sa mesure, pâle aurore d'un soleil qui, pour plusieurs, ne se lèvera jamais sur leur horizon. C'est le privilège de l'intelligence d'élever et d'orner tout ce qu'elle touche, à plus forte raison le corps humain, auquel l'unissent les liens les plus étroits. C'est elle qui lui donne la vraie beauté, c'est par elle que notre vie physique elle-même comporte un idéal dont cette puissance de nature fort généreuse fait, à elle seule, presque tous les frais.

Au-dessus de la vie des sens, la vie du cœur ; au-dessus des appétits, qui ont surtout le corps pour objet, les passions qui tantôt nous rapprochent de l'animal et tantôt nous élèvent fort au-dessus de lui. Grossières, vulgaires dans leurs moyens et leur fin, elles se confondraient avec ce qu'il y a de plus matériel en nous, si elles ne s'en distinguaient par la violence ou la ténacité qui leur est pro-

pre, mais surtout par un reste de lumière. Ceux qui les décrivent de nos jours à ce degré d'abaissement sont aux extrêmes confins de la littérature, à supposer qu'ils lui appartiennent encore, comme elles-mêmes sont aux dernières limites qui nous séparent de la bête. Nobles, généreuses, largement pénétrées d'intelligence, dans leurs incessants combats pour le juste et le vrai, dans les luttes héroïques où elles se sacrifient l'une à l'autre et s'immolent toutes ensemble au devoir, elles élèvent l'homme au-dessus de lui-même et lui font accomplir des actes de vertu, des prodiges de dévouement où la raison toute seule ne se serait pas élevée. Elles méritent alors d'avoir pour interprètes dignes de les analyser et de les décrire un Sophocle, un Virgile, un Corneille. Je n'entreprendrai pas de vous montrer après eux, sous ses différents aspects, l'idéal que conçoit et poursuit la passion: c'est une tâche qu'ils ont trop bien remplie. Ce qu'ils nous dépeignent au degré le plus haut, dans les natures les plus richement douées, est en nous à l'état de germe prêt à se développer, capable de porter dans la suite les plus beaux fruits. La meilleure preuve, c'est que nous comprenons, c'est que nous admirons ces âmes si noblement passionnées ; c'est qu'à les voir agir et parler, je ne sais quel instinct secret et comme une voix intérieure nous dit qu'au besoin, nous saurions les imiter et sacrifier au même idéal tout ce qu'il y a d'inférieur à nous : désirs, appétits, plaisirs.

Bonne ou mauvaise, égoïste ou généreuse, la passion chez l'homme, si bas qu'elle descende, n'est jamais, nous l'avons dit, sans un reste de lumière. Elle a conscience d'elle-même, au moins par intervalles ; elle sait par quelles voies elle marche, quelle fin elle poursuit. On dirait qu'elle ne peut se passer de la raison, ni vivre avec elle dans un accord tant soit peu durable. Cet état singulier, qui n'est pas toujours la guerre ouverte, et qui est rarement la paix affermie, se découvre encore mieux quand on

s'efforce de pénétrer les rapports que les passions soutiennent les unes avec les autres, et de les réduire, comme plusieurs philosophes l'ont tenté, à une passion unique ou principale. Analysez, en effet, les plus connues d'entre elles, sinon les plus simples: l'amour, la haine, la jalousie, l'ambition, la colère, celles dont nous voyons les effets chez les autres, que nous sentons s'agiter et bouillonner au dedans de nous-mêmes. Si différentes qu'elles nous apparaissent au premier abord, par leur objet et leur mode d'action, elles se ressemblent toutes en un point : elles veulent conquérir ou conserver, malgré toutes les oppositions, en renversant tous les obstacles, un bien que nous aimons, dont la possession ne se bornera pas à nous procurer un plaisir fugitif, mais nous grandira pour longtemps, — qui sait même, pour toujours, — à nos yeux et aux yeux de nos semblables. Je ne sais quelle idée vague, mais persistante, disons mieux, quel idéal de grandeur plane au-dessus de la plupart des passions, sinon pour les justifier dans leurs derniers excès, du moins pour nous faire souvenir qu'elles sont des passions humaines, et que la raison, si déprimée qu'elle soit trop souvent à leur contact, n'en est jamais totalement absente.

C'est elle, à vrai dire, elle seule qui fait l'unité de ces vies diverses superposées l'une à l'autre, et si dans celles que nous avons nommées (nous aurions pu, mais sans profit, multiplier les divisions), l'Idéal occupe une place si considérable et se présente sous les aspects les plus variés, c'est à la raison qu'elles le doivent. C'est la raison, c'est la pensée qui, avec le concours de l'imagination, construit de toutes pièces cette félicité parfaite que chacun de nous entrevoit, désire, poursuit, et que nous nommons tour à tour santé robuste à l'abri des atteintes de la maladie, fortune supérieure à tous les caprices des hommes et des événements, richesses inépuisables, comme en disposent seuls les héros de quelques romans modernes,

gloire sans ombre et sans déclin, grandeur croissante et sans autres limites que celles de nos désirs et de nos rêves. Mais si la pensée ne cesse d'intervenir avec plus ou moins d'efficacité dans la vie des sens et dans celle des passions, elle a pourtant sa vie propre et son idéal qui lui appartient, idéal dont les formes, pour être d'un caractère plus pur et plus élevé, n'en sont pas moins très nombreuses. Nommer les poètes, les musiciens, les peintres, tous les artistes, les savants, les orateurs, les philosophes, c'est rappeler en combien de manières peut se diversifier, sous combien d'aspects peut se manifester cet idéal de notre vie supérieure. Et ici, la variété n'est pas seulement dans les types nettement distingués les uns des autres, dans le modèle parfait du peintre ou de l'orateur, par exemple, tel que l'esprit de l'homme s'obstine à le concevoir, et la réalité à ne le point montrer, elle s'étend beaucoup plus loin. Plus on s'élève, en effet, dans les régions supérieures de l'âme, plus les nuances se multiplient, plus la richesse se découvre. Il n'y a guère qu'une façon d'entendre et de se figurer la santé, la fortune, la plupart des biens que réclament les sens, que poursuit la passion : en tout cas, les différences ne sont pas si nombreuses qu'on ne les puisse compter. C'est tout le contraire pour les biens de l'esprit, et l'Idéal, dans la seule poésie, par exemple, ou la seule musique, peut varier à l'infini avec les genres, les génies, les temps, les écoles, tout en conservant ses caractères essentiels : on ne voit pas quelles limites lui seraient imposées par la nature ou par l'art, ni comment il pourrait s'épuiser.

Gardons-nous, d'ailleurs, de croire qu'un petit nombre d'hommes favorisés des dons de l'esprit et de la fortune, maîtres d'eux-mêmes et de leurs loisirs, en possèdent le privilège exclusif. On y a droit par cela seul qu'on est une créature raisonnable, et si tous n'en jouissent pas de la même manière et au même degré, tous pourraient en

jouir et, de fait, nul n'en est totalement privé. Les arts, la poésie, l'éloquence, surtout quand le patriotisme ou quelque noble passion les enflamme, ont leur idéal populaire, quelquefois leurs chefs-d'œuvre populaires. Si l'art n'y est pas exquis, la nature s'y montre du moins dans sa vigueur native. Faut-il rappeler que l'idéal religieux dont l'inépuisable richesse fait la richesse de tous les autres, n'est pas moins le bien des âmes les plus simples que celui des intelligences les plus favorisées? Grâce aux pensées sublimes dont il les nourrit et que résume l'idée du Dieu parfait, grâce à la pure beauté dont il leur inspire l'amour, elles deviennent capables, la moindre culture aidant, de comprendre et de goûter toutes les autres formes de l'idéal. Enfin, pour terminer par un dernier exemple, de nos jours, dans ce temple du savoir humain fermé aux profanes et où il semble que la multitude n'ait pas le droit d'entrer, n'est-ce pas une chose merveilleuse que, sans s'inquiéter des faits et des lois qu'elle ignore, des hypothèses, des théories, des systèmes dont elle sait à peine le nom, franchissant les degrés, les abords, cette multitude soit allée droit au sanctuaire où trône, dit-on, l'Idéal. La Science, en effet, n'est-elle pas depuis un demi-siècle, pour le peuple comme pour les savants, une divinité mystérieuse qu'ils vénèrent sans la voir, qu'ils adorent sans la connaître, un idéal qui emprunte, comme tous les autres, à la conception du parfait ce qu'il contient de grand, on pourrait dire d'infini.

Nul de nous n'ignore les services que lui rend la lumière, mais l'habitude est si ancienne de compter sur eux que rarement notre attention s'y applique. Il en est de même de l'Idéal, cette lumière de l'esprit, dont nous commençons à connaître la nature et l'unité. C'est lui qui nous éclaire, c'est lui qui nous guide à tous les degrés de la vie, dans toutes les voies où nous nous engageons, dans tous les milieux où nous sommes placés. Supérieur

en ce point à la lumière physique il fait plus que nous éclairer, il nous attire, nous et l'humanité entière, il nous communique une impulsion à laquelle, il est vrai, nous pouvons résister ou céder. Cet attrait du souverain bien tantôt plus visible, tantôt plus voilé et comme déguisé sous des formes sensibles qui en diminuent l'éclat, agit sur la plupart des hommes, parfois même sur des artistes, sur des poètes de talent, sans qu'ils se préoccupent de sa nature, sans qu'ils songent à remonter jusqu'à la source. Seuls les sincères amants du beau et du vrai, philosophes, artistes, savants, esprits méditatifs, âmes religieuses, se demandent quel est cet Idéal dont ils ressentent la douce et puissante influence ; ils s'élèvent, soutenus par la pensée, portés par la contemplation et la prière, jusqu'au sanctuaire du Dieu vivant. L'attrait que les autres subissent quand il ne leur arrive pas d'y résister, ils y correspondent avec connaissance et avec amour. Leurs œuvres et leurs actions portent la marque de cette adhésion libre et intelligente : ce sont celles dont l'humanité ne perdra jamais le souvenir.

II

Nous dirons bientôt, à la suite de Platon, mais sans nous engager à lui être toujours fidèle, comment se forment les sociétés, de quels éléments elles se composent, à quelles lois nécessaires elles obéissent. Une chose certaine et dont l'évidence s'impose sans le secours d'aucune démonstration, c'est que l'homme y entre avec tout ce que Dieu a mis en lui, c'est qu'il y porte ses instincts, ses facultés, sa constante aspiration à un état plus parfait, le goût et l'amour de l'Idéal. On peut même dire qu'aux trois vies dont nous avons constaté en chacun de nous la distinction et l'unité correspondent, dans les sociétés humaines, trois aspects de leur existence, trois phases de leur

développemont. Il faut d'abord qu'elles se constituent : c'est le fondement nécessaire. Bientôt dans leur sein, comme dans l'âme de l'homme, les passions fermentent, bonnes ou mauvaises, égoïstes ou généreuses : nous en verrons les effets et la dernière suite. Enfin, l'intelligence qui, dans ces deux premières phases, s'était montrée de fort bonne heure et avait tenu sa place à côté de l'instinct pour le compléter, l'intelligence s'exerce librement et pour elle-même. Éclairée, chauffée par l'Idéal elle produit les œuvres qui lui sont propres, celles de l'art et de la pensée. Sortons des généralités, essayons de remplir le cadre que nous venons de tracer.

Dans la vie et surtout dans la formation des sociétés, les lois de l'instinct (on pourrait l'appeler l'instinct social) tiennent une place qu'aucun historien, aucun philosophe ne lui ont jamais déniée. Elles obéissent, durant cette période souvent assez longue, à des forces cachées, à des puissances dont l'action, au début surtout, est parfois irrésistible. Les premiers législateurs ont employé leur génie non pas à lutter contre elles, — ils s'en seraient bien gardés, — mais à les diriger quand elles pouvaient l'être, à les appliquer au bien commun. Ce bien c'est, avant tout le reste, que la société vive, que ses membres soient assurés contre d'injustes agressions, qu'ils jouissent de la paix dans l'ordre. A vrai dire, ce travail d'organisation en vue de la sécurité, de la paix, de la liberté, en un mot du meilleur état possible, ne cesse jamais au sein des sociétés. Ce qu'on nomme, dans l'histoire, crises, changements, révolutions, a pour cause première le désir du mieux, entretenu lui-même, sans cesse ranimé par un idéal que la foule entrevoit confusément, que ses chefs conçoivent dans la mesure de leur intelligence et de leur bon vouloir. Or, quelque chose manquera toujours, à ne considérer d'abord que le plus bas degré de l'échelle sociale, au bonheur des citoyens tel que ceux-ci l'appellent de tous leurs

vœux, tel que législateurs et magistrats s'efforcent de le leur procurer par des lois de plus en plus équitables ; jamais, s'il est borné à lui-même, l'idéal du bien-être et de la paix intérieure ne sera complètement réalisé. Peut-il l'être, en effet, sans qu'on fasse appel à un idéal d'ordre plus élevé ? Les intérêts matériels des nations ne sont-ils pas, ainsi que dans l'homme les appétits et les sens, soumis aux lois de l'esprit ? Obtiendront-ils les satisfactions qu'ils réclament, si l'esprit n'intervient pas, s'il ne purifie pas, par des plaisirs plus délicats, leurs jouissances plus grossières, s'il n'ajoute pas à leur idéal inférieur quelque chose de son idéal à lui ? Aucun philosophe n'oserait le prétendre.

Nous nous interdisons de juger, avant de les avoir entendues, les écoles socialistes, si différentes, d'ailleurs, les unes des autres. Leurs doctrines philosophiques, dont l'examen va nous occuper durant une année entière, nous sont encore (nous le supposons du moins) complètement inconnues. Toutefois, nous ne craignons pas de l'affirmer dès à présent : si quelqu'une d'entre elles bornait l'idéal des sociétés futures à celui de la meilleure organisation matérielle, à la possession du seul bien-être physique, ce n'est pas au nom d'un principe abstrait que nous prononcerions contre elle une condamnation sans appel. En la déclarant impuissante, radicalement impuissante à jamais atteindre le but qu'elle poursuit, c'est la nature humaine que nous appellerions en témoignage, c'est elle, en réalité, qui dicterait la sentence. Ce sont ses lois primitives, absolues, qu'on aurait essayé de supprimer ; c'est son unité qu'on se serait efforcé de détruire, en séparant avec violence ce qu'il y a de moins noble en nous de ce qu'il y a de plus élevé, en excluant l'idéal que notre raison conçoit, que notre âme aspire à réaliser, d'une organisation sociale qui n'aurait rien sans lui de durable et d'humain. Qu'on cherche, d'ailleurs, pour nous la montrer, dans l'histoire

entière, une seule société digne de ce nom (peut-être même les plus rudimentaires et les plus barbares ne font pas exception) où l'amour du beau, par exemple, où le sentiment religieux ne tiennent aucune place, ne soient point connus, n'aient rien produit, on n'en trouvera point, car il n'en est point. Une telle société, si elle pouvait exister, serait en dehors et au-dessous de l'humanité.

On aurait tort de croire que les moralistes ont tout dit du cœur et des passions : le sujet est un de ceux où l'on sait beaucoup, mais où il reste encore plus à découvrir. Comme elles sont partout, mêlées à tout, à la vie des sens, à celle de l'intelligence, comme elles se produisent dans les circonstances et les milieux les plus divers, les plus capables de les modifier, il ne faudrait pas se les représenter sous ces traits pour ainsi dire immuables que leur donne l'analyse philosophique. Ce qu'il y a de souplesse dans leur jeu, de violence dans leurs accès, d'inattendu dans leurs retours, d'infinie variété dans leurs caractères extérieurs, alors même que le fond subsiste inaltérable, les poètes se sont chargés de nous le révéler : pas plus que les philosophes, ils ne sont à la fin de leur tâche. Philosophes et poètes, ont-ils mis à profit, comme ils le devaient, les enseignements des historiens ? Ont-ils étudié les passions sur ce vaste théâtre où elles se transforment dans les luttes des partis et dans celles des nations, où elles grandissent avec les intérêts et les biens convoités, où quelques unes d'entre elles, empiétant sur les autres, se développent avec une puissance et une violence singulières : nous n'oserions l'affirmer. Les philosophes modernes, à la différence des philosophes anciens, ont trop tardé à s'engager dans ces recherches aussi utiles qu'intéressantes, et leur *sociologie*, qu'on nommerait aussi bien *poliologie*, date d'hier.

Si l'étude dont nous parlons ne fait point partie de son programme, qu'elle se hâte de l'y introduire : le suc-

cès de ses efforts est à ce prix. Qu'elle nous fasse donc voir quelles passions propres à l individu s'atrophient et n'ont plus de place dans la vie des sociétés, quelles passions, au contraire, semblent faites pour l'entretenir, la développer, la pousser jusqu'à ses dernières limites. Qu'elle nous apprenne, en s'appuyant exclusivement sur les exemples de l'histoire, en excluant avec soin tout parti pris et tout raisonnement périlleux, si chaque peuple n'a pas, comme chaque individu, sa passion dominante, si cette passion peut, sans rien perdre de sa force, changer plusieurs fois d'objet, comment semble-t-elle un temps sommeiller, comment elle a des retours soudains et violents. Qu'elle nous découvre, au fond de toutes les passions qui agitent les peuples, les entraînent, et quelquefois les perdent, un amour capable d'engendrer, comme le nôtre, des haines implacables, non moins vif, non moins ardent, bien qu'il ne connaisse pas l'aiguillon des sens, un amour collectif, animant à la fois des millions de cœurs, plus mobile du moins en apparence, quand il s'adresse aux personnes, en réalité, plus persévérant à l'égard des biens qu'il poursuit, de l'idéal dont il est épris.

Mais ce n'est pas à nous de faire la leçon aux philosophes et aux moralistes : nous nous bornons à leur rappeler que la science des passions n'est pas complète, si on se borne à les étudier dans les individus, et qu'il faut, pour les bien connaître, s'adresser à l'histoire. Il nous serait même impossible, dans le cadre étroit d'une seule leçon, de montrer comment chacune d'elles, sur ce théâtre immense, concourt pour sa part, et suivant sa nature, à ranimer l'amour et à tenter la conquête de l'Idéal. C'est ici comme pour les simples particuliers : en possession du bien-être, ils aspirent à de plus grands avantages, l'ambition s'accroît avec la fortune ; on n'était que riche, on veut devenir grand, faire figure, dominer, régner dans son petit domaine, un domaine qu'on ne cesse d'agrandir. Ainsi

en est-il des nations ; elles n'ont pas plutôt, à peine sorties de la période d'organisation, à peine échappées aux troubles civils, pris conscience de leur force, qu'elles veulent s'étendre, grandir aux dépens d'autrui et de la justice. Resserrées par la nature dans d'étroites limites, ou contenues par de puissants voisins, elles se replient en quelque sorte sur elles-mêmes, elles se dédommagent d'une pénible contrainte, les unes en exagérant la recherche du bien-être et de la prospérité matérielle, les autres, mieux inspirées et mieux douées, en développant en elles le goût du beau, l'amour du vrai, en cultivant avec autant d'ardeur que de succès les sciences, les lettres, les arts, la philosophie. Il importe peu que je nomme ici, pour rendre ma pensée plus claire, tel ou tel Etat du monde ancien ou du monde moderne, la Belgique, la Suisse, la Hollande, quelques cités grecques, Athènes en premier lieu : l'énumération serait longue, nécessairement incomplète ; elle ne vous apprendrait, d'ailleurs, rien qui ne vous soit connu depuis longtemps.

Vous savez aussi que, dès la plus haute antiquité, plusieurs peuples, devenus grands par la politique et les armes, n'ont pas dépassé d'abord, dans leurs aspirations, cet idéal de grandeur en quelque sorte matérielle où il entre assurément plus d'égoïsme et d'orgueil que de générosité et d'amour de l'humanité. Les armes auxquelles ils devaient leur rapide accroissement, la guerre dont ils avaient les premiers fait une science, est devenue leur préoccupation de tous les instants. L'idéal du guerrier, du conquérant, du dominateur, a tellement absorbé leur pensée, qu'ils n'ont pas su connaître ou qu'ils ont refusé de poursuivre un idéal moins sanglant. Aristocraties ou monarchies militaires, ils ont asservi des provinces, conquis des royaumes, anéanti des armées, mais de leur passage ici-bas, il n'est rien resté que le bruit et l'effroi de leur nom. Heureusement pour la liberté et le repos des hommes, ces mo-

narchies, ces aristocraties, exclusivement guerrières, sont rares et elles ne durent pas, au moins dans ce premier état. Quelques-unes d'entre elles, qui avaient commencé par la gloire des armes, puisqu'on est convenu de lui donner ce nom, ont fini par celles des lettres et des arts dont le pur éclat, comme celui du soleil, n'a que des beautés et des bienfaits. Enfin, il est des nations chez lesquelles cette aveugle passion des combats, cet abaissement de l'Idéal n'ont été, dans leur longue carrière, qu'un accident passager... Nous savons, nous, peuple Français, par une triste expérience, ce qu'on perd d'amour, ce qu'on accumule de haines, ce qu'il en coûte enfin pour mettre, ne fût-ce que dix ou quinze ans (1), au service d'une ambition sans frein, l'ardeur guerrière qui se dépensait jadis au profit des plus nobles causes, à la défense de la patrie et de la liberté. Mais l'Idéal antique n'était que voilé : obscurci pour un temps, il a repris tout son éclat et, sur nos âmes, un empire qu'il ne perdra plus.

Le jour viendra-t-il jamais où ces grandeurs forcément limitées des États particuliers, si vastes, si puissants qu'ils nous apparaissent dans l'histoire, monarchies, aristocraties, démocraties, disparaîtront pour laisser place à une grandeur unique et infiniment plus vaste, celle de l'humanité assise tout entière au même foyer, obéissant aux mêmes lois, illuminée par un même Idéal ? Ce rêve, qui n'est pas uniquement celui de quelques philosophes socialistes, est-il pure chimère, et la nature humaine, notre juge en dernier ressort, le condamne-t-elle dès aujourd'hui, au nom de ses lois essentielles et de ses aspirations indestructibles, à n'être jamais qu'un rêve ? Noua ne craindrons pas d'aborder cette question et de suivre, même sur ce terrain, les écoles socialistes.

En attendant, les nations subsistent, tantôt unies par

(1) 1804-1815.

les sympathies passagères, tantôt séparées par des haines plus encore que par des frontières. Dans ces limites tracées par la nature ou par les traités, leur vie s'écoule, comme, au sein de la cité, celle de chacun de ses habitants, tantôt paisible et silencieuse, tantôt agitée par les passions, troublée par des désirs que rien ne peut satisfaire. Les unes languissent, et leur fortune va s'amoindrissant, les autres les devancent et ne cessent de progresser, deux ou trois prennent le premier rang, quelquefois une seule s'en empare et n'admet pas de partage. Sans doute, la force ou la faiblesse native de la race, ses défauts et ses qualités, la nature et la configuration du sol, les voisins, les temps, mille causes secondaires sont pour beaucoup dans ces différences : l'Idéal qu'elles se sont proposé y est, croyez-le bien, pour la plus grande part. Entre les empires qui ont tour à tour opprimé ou dirigé le monde c'est lui qui prononce. Il élève au-dessus de tous les autres ceux que la poursuite du bien-être ou d'une grandeur fondée sur la justice n'a pas empêchés d'aspirer à des biens où l'intérêt et la force n'ont aucune part. Tandis que leurs rivaux, en apparence comblés des faveurs de la fortune, disposaient d'armées plus nombreuses, remportaient des victoires plus éclatantes pour ne laisser, en fin de compte, après eux que l'insignifiant souvenir de conquêtes semblables à toutes les conquêtes, quelquefois même les funestes leçons d'une politique astucieuse, ils léguaient à l'humanité reconnaissante des vérités et des chefs-d'œuvre.

Revenons, s'il vous plait bien, quelques instants à notre point de départ pour mieux comprendre à quel point les Empires diffèrent les uns des autres exactement comme diffère leur Idéal. Quelle idée nous faisons-nous du citoyen d'un État libre, non pas de tel ou tel citoyen pris au hasard, mais de celui qui dans sa personne réunit plus de qualités et de vertus ? Il vit d'abord de la vie des sens, c'est la loi

de sa nature, mais sans se laisser dominer par eux. S'il ne songe pas à anéantir en lui les passions, du moins s'efforce t-il de comprimer les passions égoïstes pour donner un libre cours aux passions généreuses. Il contribue, selon ses forces et ses aptitudes, au bien commun, à la prospérité publique ; il est artisan ou commerçant, agriculteur ou soldat : à Rome, dans les premiers siècles, il est l'un et l'autre à la fois. Pour satisfaire à tous ces devoirs, pour réussir dans toutes ces carrières, pour gouverner ses sens, ses passions, ses intérêts, sa famille, il lui faut tous les jours, à tous les moments, appliquer son intelligence, vivre de la vie de l'esprit. Mais il est un degré supérieur de celle-ci auquel il a le droit (c'est toujours du citoyen parfait qu'il s'agit), sinon le devoir de s'élever. Il peut, sans la moindre vue d'intérêt, sans aucun espoir de profit, s'adonner à l'étude des sciences, à la recherche de la vérité, aimer et cultiver les lettres et les arts. Enfin cette vérité qu'il possède, on le voit, à ses heures de loisir, s'y absorber, en jouir, la contempler. C'est ici le sommet et le noble privilège de la créature raisonnable : celui qui l'exerce, tous ses autres devoirs remplis, n'est pas un méditatif inutile, c'est le type accompli du citoyen, c'est son idéal parfait. Ce que les autres possèdent à un degré inférieur et comme par fragments, il le possède en son entier ; où ils s'arrêtent, il continue d'avancer ; les vérités qui les dirigent à leur insu, qu'ils voient mal ou qu'ils méconnaissent, il les découvre dans leur principe, à leur source, et il leur fait part d'un bien si précieux. C'est dans la contemplation qu'il puise de nouvelles forces pour l'action : ce contemplatif, ce rêveur, comme quelques-uns le nommeraient volontiers, il n'est pas seulement l'honneur, il est l'âme de la cité.

Nous aussi, Messieurs, s'il nous fallait dire où est l'honneur, où est l'âme non plus d'une seule cité, mais du monde entier, de la Cité universelle, nous saurions où la

chercher, et il ne nous serait pas difficile de la découvrir. Nous ne nous adresserions pas aux peuples uniquement adonnés à l'agriculture ou à la vie pastorale, encore peut-être à ces grands États, républiques commerçantes, aristocraties ou monarchies militaires, Tyr, Lacédémone, Carthage, la Macédoine, Venise... quel que soit leur nom, dont le génie et les forces ont eu pour unique emploi de conquérir la richesse ou des dominations obtenues et conservées par le pouvoir des armes. L'idéal qu'elles ont poursuivi n'est pas le plus haut de tous, et sa conquête n'intéressait qu'elles seules. Ont-elles pourtant ouvert les voies par lesquelles d'autres devaient passer plus tard, affermi le sol sur lequel ils devaient édifier, rendu possibles les œuvres qu'ils allaient accomplir ? Nous laissons aux historiens le soin de répondre et de nous montrer un ordre du monde où chaque nation, à son heure, à son rang, vient faire sa tâche, remplir sa mission avec une liberté qui, pleine et entière à chaque détermination et pour chaque fait particulier, ne compromet jamais la suite de l'action générale et ne change rien à son dénouement. Cette âme du monde, nous la découvrirons, en tout cas, plus sûrement là où le sentiment du beau, la recherche du vrai, le souci du bien et de l'éternelle justice passionnent plus de cœurs, impriment le mouvement à plus d'esprits, produisent plus d'œuvres marquées au sceau du génie. Il y a toujours eu, depuis les origines de la civilisation, comme un point central de l'humanité : il est où la pensée et l'amour, dans une activité aussi puissante qu'elle est sagement réglée, s'attachent à des objets, s'inspirent d'un Idéal digne d'eux et de la raison. Dispensez-moi, Messieurs, de vous donner ici leurs noms. Vous suppléerez sans peine à mon silence, et il vous sera facile de désigner les peuples qui, à travers des défaillances et des effacements passagers, ont plus souvent porté, nourri

d'aliments plus purs ce flambeau dont s'éclairent dans leur marche et les nations et l'histoire elle-même. Les grands siècles vous sont connus comme aussi les grands peuples ; vous savez au prix de quels travaux, de quelles souffrances, de quels sacrifices on conquiert ce titre objet d'ardentes ambitions. C'est la loi mystérieuse de ce monde, l'inflexible loi des grandes cités et des grands citoyens, nous l'avons constaté déjà, qu'ils doivent payer leur gloire à venir et les services rendus à l'humanité ou à la patrie par des épreuves qui durent autant que leur vie : je n'ai plus, sous ce rapport, rien à vous apprendre.

Il me resterait à vous dire, Messieurs, dans quelle mesure les nations ont conscience de l'Idéal dont elles s'inspirent, comment cette conscience ou plus sourde ou plus vive aux différentes époques de leur vie, sous l'influence des événements, s'éclaircit ou s'obscurcit, quels esprits d'élite pensent, voient, contemplent à certaines heures pour tous les autres, comment leurs lumières deviennent celles du grand nombre moins pénétrant et préoccupé d'autres soins. Que peut pour la prospérité d'un peuple et son bonheur, cette conscience d'un Idéal supérieur nettement conçu, courageusement poursuivi par ses législateurs et ses chefs ? N'est-il pas le guide de leur politique, le ressort de leur activité, mais aussi, quand sa conception s'abaisse, quand sa conscience se voile, le principe de leurs erreurs et de leurs fautes, la cause première de leur décadence ? Ces questions, plusieurs autres que nous avons soulevées demanderaient, pour être résolues, non pas une leçon, mais un livre ; elles n'ont pas d'ailleurs un rapport direct avec l'objet de ce Cours, nous les indiquons, nous ne les traiterons pas.

Ce n'est pas toutefois par des questions posées et non résolues, c'est par une solution sur laquelle vous prononcerez en toute liberté que je veux finir aujourd'hui. Assurément, Messieurs, ce qu'on nommait autrefois la *chré-*

tienté n'existe plus et n'est plus qu'un souvenir, mais un fait non moins certain c'est qu'il existe encore des peuples chrétiens, c'est-à-dire des peuples chez lesquels, si nombreuses que soient d'ailleurs les diversités, les oppositions, les nuances, c'est l'esprit chrétien qui domine dans les mœurs, qui tient encore sa large place dans les âmes et dans les lois. Ces peuples chrétiens n'ont au fond qu'une civilisation, très avancée chez ceux-ci, en retard chez ceux-là, mais où les uns sont parvenus, les autres arriveront mûs par le même ressort intérieur. L'unité est indéniable : d'où vient-elle ? Comment l'expliquer ? J'admets toutes les causes secondaires, elles sont nombreuses il en est toutefois une qui les domine. Les peuples chrétiens s'inspirent, dans leur marche vers le progrès, du même Idéal : ils ont la même foi en un Dieu tout juste et tout bon, en un Père de l'humanité ; ils croient à l'âme, à la vie à venir, à la rédemption, à l'efficacité de l'épreuve et de la douleur pour grandir les hommes et purifier leurs souillures. Ils ont les mêmes pensées sur les choses qui font dès ici-bas l'âme belle et grande, et à l'heure où ils poursuivent des biens imaginaires ils savent où est le bien véritable. De là vient qu'il y a toujours place chez eux pour l'espérance et le repentir, comme aussi pour une action nouvelle succédant à de courtes défaillances. Ailleurs, c'est chez les grands hommes que s'est concentrée en quelque sorte la conscience de l'Idéal ; or, si grand que soit un homme, l'impulsion qu'il communique a des limites comme sa puissance et sa pensée. Le privilège des peuples chrétiens c'est que l'Idéal imprimé dans la conscience de tous y est devenu le bien des plus humbles comme des plus grands, et que chacun trouve en soi, s'il n'est pas dénué d'instruction religieuse, l'inébranlable fondement de ses espérances, la source de son activité, le dernier mot de son activité, le dernier mot de sa vie de sa vie et celui du vrai bonheur. De là une action forte, per-

sévérante dont le principe toujours vivant, toujours prêt à se déployer, est dans les masses au moins autant que dans leurs chefs. Le rôle de ceux-ci est de la tempérer, de la diriger, rarement ont-ils besoin de l'exciter. Les peuples chrétiens s'appartiennent, ils sauraient, s'il le faut, se reconquérir. Ils ne perdraient entièrement leur liberté, ils ne mourraient que si l'Idéal dont ils s'inspirent mourait en eux et dans leur conscience, mais ils ne seraient plus des peuples chrétiens.

Ne concluez pas de ces affirmations que le dernier mot de nos études, sur la philosophie des écoles socialistes, pourrait bien être en faveur d'un certain socialisme chrétien dont on commence à parler, mais surtout hors de France : vous pourriez vous tromper. Nous ne nous aventurerons pas sur un terrain qui n'est pas le nôtre ; nous demeurerons sur celui de la pure philosophie, et nous laisserons les nouvelles alliances de mots aller d'elles-mêmes où les portera leur fortune. Peu à peu, d'ailleurs, vous comprendrez mieux, avec les principes qui vont nous diriger, le sens de cette première leçon, et pour quels motifs nous en avons fait l'exorde nécessaire du Cours de cette année.

C. CHARAUX.

LE PERSONNEL DE LA DOUANE DE SICILE

AU TEMPS DE VERRÈS ET DE CICÉRON

SOMMAIRE :

I. L'adjudication. — II. Le magister. — III. Relations de la Compagnie avec le Sénat. — IV. Relations de la Compagnie avec les Gouverneurs de Province. — V. Les préjugés du public contre les douaniers. — VI. Le douanier au théâtre. — VII. Le douanier au travail. — VIII. Le douanier d'après l'épigraphie. — IX. Le promagister. — X. Le Conseil d'administration. — XI. Une descente de justice et une perquisition chez le magister. — XII. Les registres de la douane.

Beaucoup d'auteurs, avant nous, ont traité de la douane, de ses origines, de ses tarifs dans les civilisations antiques, de son produit, des modifications successives apportées par les législateurs en matière de répression de la fraude. Notre but est plus circonscrit ; nous voulons simplement présenter le personnel de la douane Sicilienne au temps de Cicéron et de Verrès.

I

A Rome, vers la fin de la République, lorsqu'approchait le moment de l'adjudication des impôts provinciaux, les gens riches, de l'ordre équestre, se renseignaient sur les modifications apportées par le sénat ou le peuple aux anciens baux et sur les difficultés qu'avaient eues à vaincre les exploitants antérieurs.

Cet examen préparatoire terminé, ils tâchaient de constituer une société à capital illimité, chacun souscrivant pour la part qu'il voulait, très petite d'ordinaire, 1/12,

1/144, car ils ne se souciaient pas d'exposer beaucoup à la fois.

L'émission close, les intéressés tenaient une assemblée générale où ils élisaient un président et un vice-président provisoires. Le premier, à la date indiquée par les affiches, dans le courant du mois de mars, se présentait au forum devant la lance du censeur, faisait les offres, levait la main (d'où son titre de manceps) ; le second contractait vis-à-vis de l'État un engagement garantissant le paiement de la redevance à laquelle était assujetti le manceps.

Inutile de transcrire toutes les conditions du cahier des charges ; on les insère encore presque sans retouche dans les baux courants du domaine public. Ainsi vous y liriez : « le fermier sera citoyen romain, majeur, non fonctionnaire, solvable ; s'il a été déjà adjudicataire, il devra rapporter la preuve qu'il a tenu ses engagements ; il n'aura droit à aucun rabais quels que soient les événements postérieurs, » ce qui n'empêchait pas d'accueillir favorablement une demande en réduction du prix de ferme, s'il survenait, pendant l'exploitation, un cas tout à fait imprévu.

La désignation de la redevance adjugée se faisait en termes concis : le 50me d'Espagne, le 40me des Gaules, le 20me de Sicile. S'agissait-il des recettes d'une douane dont le tarif fut spécifique et non *ad valorem*, on s'en rapportait aux grandes enseignes gravées sur la pierre apposée à la porte de chaque bureau de perception.

II

Les enchères terminées, après un sacrifice fait aux Dieux, les actionnaires de la Société nommaient le directeur général de l'entreprise. Ils avaient soin de le prendre parmi les plus capables et les plus gros souscripteurs.

Elu pour un an, il se retire volontiers à la fin de son

année ; la tâche est trop absorbante. Il centralise, en effet, dans ses bureaux, toutes les opérations sociales A lui (magister) le choix des *promagistri*, c'est à dire des directeurs de chaque service, leur surveillance, la vérification de leur comptabilité.

Il doit consulter sans cesse les statuts sociaux, le calendrier des échéances, les dossiers des principaux employés, classer la correspondance, tenir le copie de lettres. Je sais bien que, dans les cas difficiles, il a recours aux *decumani*. En outre, il a des compensations ; c'est un honneur très recherché de s'entendre appeler *magister*, le maître. Son nom sert à dater pendant toute l'année les actes de la société comme ceux des consuls les actes publics du peuple romain. Tout le grand monde vient peu ou prou dans ses bureaux, soit ouvertement, soit à la dérobée.

III

Le Magister noue des relations intimes avec une quantité de sénateurs : les ambitieux, à la recherche d'argent destiné à acheter le suffrage des électeurs ; les pères de famille, préoccupés d'arrondir leur fortune au prix même d'une petite entorse à la loi qui leur défend toute spéculation commerciale ; les savants, les collectionneurs ; la Compagnie a des représentants en Province qui leur procureront les manuscrits, les types qui leur manquent.

Les chefs de ces Compagnies fermières aiment tous à rendre service ; ils sont si discrets, si obligeants, si pleins d'égards et de prévenances. Cicéron en use à tout bout de champ ; il leur confie son argent comme sa correspondance : « Cher Atticus, remettez donc vos tablettes aux « messagers de la ferme ; elles me parviendront plus vite et « plus sûrement. »

Il s'acquittera de ces amabilités en écrivant à l'occasion des billets comme celui-ci : « Mon gendre, je vous ai

« recommandé, de vive voix et du mieux que j'ai pu, la Com-
« pagnie Bythinienne : néanmoins les actionnaires sont
« persuadés qu'une lettre où je consignerai de nouveau
« mes sentiments leur sera utile ; je m'empresse de me
« rendre à leurs désirs. Cette Compagnie compte dans
« son sein des hommes politiques distingués, des mem-
« bres pris dans les diverses sociétés fermières les mieux
« côtées, et le hasard fait qu'ils sont presque tous mes
« amis, surtout le principal intéressé. »

IV

Comment les Sénateurs dont nous parlions tout à l'heure, une fois parvenus au sommet des honneurs, oublieraient-ils les banquiers de leur élection ? César, nommé consul, se libérera instantanément en engageant le peuple naïf à accorder 33 °/° de remise à tous les fermiers de l'État.

La plupart des consuls et des prêteurs mettront moins d'impudence à balancer leur compte courant ; ils attendront que le sort les désigne pour un commandement provincial ; à tort, car la position deviendra plus délicate. Cicéron prétend que s'en sortir honorablement est un miracle « *divinæ virtutis esse videtur* ». C'est de l'exagération.

Les Publicains ne demandent pas l'impossible. Ils veulent un Gouverneur raisonnable, faisant quelques économies, reconstituant même une fortune ébréchée par les courtages électoraux, les distributions publiques, les spectacles gratuits, mais se comportant avec eux en concurrent loyal. C'est bien assez qu'il ait dans son jeu les meilleurs atouts. S'il abuse de son droit de haut justicier pour acquitter les contrebandiers, octroyer des sursis à tous les chicaneurs, s'il accorde à foison, en vertu de son omnipotence administrative, les exemptions, les laissez-passer, comment satisfaire, à Rome, aux échéances ?

Qu'il se garde encore plus d'être trop vétilleux, trop minutieux.

Le frère de Cicéron allait faire crucifier ou brûler vifs un publicain et son louveteau (son fils), deux citoyens romains, âpres à la curée. Son frère l'en détourna à temps :

« Je sais combien tes intentions généreuses rencontrent de l'opposition chez les publicains, mais....., mais....., *il faut ménager la chèvre et le choux.* »

Et il joignait l'exemple au conseil. Etant à Laodicée, aussi bien vu par la Ferme que par la bourgeoisie indigène, ses collègues lui demandèrent comment il accomplissait ce tour de force ?

« Comme je puis, répondit-il, je suis *très poli*, très complimenteur, j'invite souvent à ma table MM. les publicains et je les traite fort bien....., je biaise....., j'amène les villes à se débarrasser de l'exercice en se rédimant par des abonnements. »

En résumé, la science gouvernementale, hier et demain, consiste à n'amener aucun conflit entre les divers intérêts, tous plus ou moins recommandables.

A côté de l'intérêt de la République, dont les besoins croissants exigent une marche ascendante du prix des fermes, il y a celui du Sénat, il y a celui des concessionnaires, il y a celui des contribuables qu'il convient de protéger contre les excès de la fiscalité.

V

Tite-Live croyait les chocs inévitables. « Il n'y a pas d'impôt sans fermier, disait-il, et dès qu'il y a un fermier, adieu la Justice ! »

La justice a eu ses éclipses et les adjudications de la douane ou de l'octroi se sont renouvelées de générations en générations. L'impôt naît spontanément dans le berceau de toute civilisation. Immuable dans son essence, il est

à un autre point de vue, dans une vicissitude continuelle. Comme Protée, il prend toutes les formes ; il est cynique ; à l'audience il rit à ventre déboutonné ; il flaire même les cadavres. De temps en temps un de ses tributaires s'insurge ; il n'aura son congé définitif que s'il amène un bon remplaçant.

La douane existait bien avant Tite-Live ; elle existe encore; on affermait certains impôts; on les afferme encore. Qui plus est, les tarifs ont souvent varié; mais ce qui n'a pas sensiblement changé, c'est l'opinion publique à l'égard des modestes préposés de la douane et de l'octroi.

Les personnes bien élevées s'abstiendront de les appeler des gabelous, des rats de cave; mais, soyons francs, il y a encore dans nos cerveaux quelque levain contre eux.

Les Théodose, les Justinien, en conservant tant d'édits contre la *familia* du publicain, ne sont pas seuls responsables du mépris que nous persistons à avoir pour certaines professions.

Les apologistes chrétiens, les tribunaux ecclésiastiques y ont autant de part que le Digeste.

Saint Ambroise voulant prouver la puissance de Jésus-Christ s'appuie sur le choix fait par lui pour la prédication de son évangile : Regarde le ce publicain (c'est à dire un homme sans foi ni loi), sortant de la douane, immédiatement apôtre : *Respice surgentem de telonio publico, statim apostolum*. De siècle en siècle on lira dans la formule de l'anathème : *qu'il soit comme un païen et un publicain.*

La réforme n'osera pas en retrancher un iota. Le Consistoire d'Alais, en 1620, excommunie le sieur de Moutaud, le livre à Satan, le tenant non plus comme membre de N. S. J. C., mais comme Caïn et péager.

Quel manque de charité !

VI

Au théâtre on ne le malmène pas plus.

Plaute compare les portes d'un bureau des douanes à celles d'une... taverne mal famée. Si vous apportez, c'est ouvert ; si vous n'avez rien à leur donner, il n'y a personne. Un de ses personnages, impatienté des questions de sa femme, lui répond en colère : Je ne peux pas sortir que tu ne m'arrêtes et ne me retiennes pour m'interroger : Ou vas-tu ? Que fais-tu ? Qu'est-ce que tu emportes ? J'ai épousé un douanier (*Ménechmes*).

Le douanier romain aurait tort de se fâcher ; les comiques grecs ridiculisaient plus sévèrement ses ancêtres. Aristophane caricaturier conservateur, centre droit, moins que les autres ; mais, chez les autres compositeurs grecs, quel déluge d'injures et de railleries !

Je n'en citerai que trois à peu près inconnus : Appolodore, Anaxippe et Zénon. Nous ne sortons pas de notre sujet ; on sait que le dernier siècle de la République romaine ne vit naître que des *pièces grecques* refondues et adaptées aux mœurs romaines.

Appolodore fait dire à un acteur :

« Avant d'écouter une profession de foi, regarde bien le candidat. S'il a déjà vendu sa personne, sa fille, peu lui importera de ruiner la ville, il a tout tenté, ce menteur, ce voleur, ce douanier. »

Anaxippe s'amuse à composer des menus imaginaires : « Il ne faut pas servir à tout le monde la même nourriture : à l'amoureux des sêches, des calmars (il n'a pas faim) ; au douanier des anguilles, des spares (il avalera tout). »

Xénon n'a laissé qu'un seul vers, le voici : « Tout douanier est un voleur. »

Au moins ceci est catégorique. N'oublions pas, en les lisant, que les satiriques sont des gens fort enclins à l'exagération et qu'il y a loin de la scène à la vie réelle.

Former son appréciation sur l'administration douanière avec les comédies grecques et romaines autoriserait les générations futures à confondre les juges de la Renaissance avec Raminagrobis, et les procureurs du siècle de Louis XIV avec ceux des *Plaideurs*.

La comédie à manteau ou à toge n'existait plus dès le temps de César ; le théâtre s'est tû ; les traits de l'excommunication se sont émoussés, et l'on a continué à faire retomber sur l'employé le vice de l'impôt lui-même. Ce déni de justice a trop duré.

VII

Regardons à l'œuvre cette victime expiatoire. Déjà elle est venue à bord voir la cargaison. La taxe étant généralement *ad valorem*, tout porteur de marchandises doit en faire une déclaration détaillée, estimative, article par article.

Une fois la déclaration transcrite sur les registres et lue à haute voix, les agents la contrôlent ; l'expert de la régie soupçonne les évaluations données par la partie d'être inférieures au cours moyen de la Bourse. Il s'élève des contestations. Cet esclave chargé de colis ne joue-t-il que le rôle de bête de somme ? Son maître a l'air de vouloir le vendre, sur le marché , avec sa pacotille ! Il y a des marchandises prohibées par des considérations économiques et militaires. On sonde les colis, on fouille les passagers. Heureuses matrones que la loi dispense de la visite, et qui en profitent pour faire un tantinet de contrebande !

L'employé a besoin d'avoir bon œil ; la fraude s'opère sur une vaste échelle. L'aveu de Tertullien s'applique à toutes les époques.

Le voyageur raconte les tours malicieux qu'il a joués au douanier ; pour un mauvais quart d'heure qu'il a eu à

subir, étant arrivé au moment où le bureau était fermé, il tempêtera, il emplira le théâtre et les tribunaux de ses doléances. Ah! si les douaniers avaient, eux aussi, laissé des mémoires, il eut bien fallu en rabattre de tous les méfaits dont on les a chargés! (1).

Il a pu y avoir des agents réclamant le double du tarif, portant sur les registres une somme moindre que celle réellement perçue, se livrant aussi bien à des soustractions de pièces qu'à des détournements de deniers, allumant de faux signaux pour que les navires échouent et deviennent leur proie.

Mais est-ce *la majorité* qui se comportait de la sorte ?

On veut bien reconnaître qu'il y a eu quelques exceptions; les faits enregistrés par les historiens, en contradiction avec la légende, sont très-rares, j'en conviens.

VIII

L'épigraphie nous aidera à découvrir la vérité.

Je n'ignore pas l'inscription déchiffrée par M. Allmer, où l'on traite le douanier Sapricius de *puant*, de *pourri*. Mais cette inscription est unique en son genre, et je voudrais bien savoir ce que pensaient de l'auteur de cette vengeance posthume les chefs de Sapricius.

Au génie de la douane!! au génie du commerce et des négociants. En l'honneur du plus splendide impôt!! voilà la teneur de leurs ex-voto.

Ils se montrent à nous, dévots, superstitieux comme les populations du littoral méditerranéen; ils aiment beaucoup leurs compagnes et en sont aimés.

(1) L'humanité, d'après Mme de Staël, n'avance pas en ligne droite, mais en spirale; c'est vrai; jadis toute marchandise, pour laquelle on cherchait à éluder le paiement de l'impôt, était confisquée au profit du fermier; aujourd'hui nous avons : 1° la confiscation; 2° une amende arbitraire; 3° la prison contre le voiturier qui peut être pourtant de bonne foi. — Où est le progrès ?

Comme leurs maîtres, ils forment entre eux des associations, ont des repas de corps ; la mort ne les désunira pas ; ils dormiront leur dernier sommeil dans des mausolées communs.

D'autres inscriptions établissent qu'il y avait dans cette masse d'hommes des différences marquées dans leur valeur ; il serait absurde de nier que leur intelligence, leur savoir, leur honnêteté variassent.

Portefaix, garçons de recette, commis aux écritures, interprètes, experts priseurs, caissiers, esclaves, affranchis, hommes libres, on les a tous confondus, pêle-mêle, on les a tous stigmatisés.

Quelques considérations auraient dû arrêter les diffamateurs. S'il n'y avait pas eu des personnes de confiance, des hommes de cœur, s'il n'y avait eu que des vauriens, l'existence de leur chef immédiat eût été intolérable, et la sûreté de la caisse eût été constamment menacée.

Nous allons vérifier, sur place, la situation faite par la Compagnie à ses employés supérieurs.

IX

Carpinatius était promagister, c'est à dire sous-directeur de la Compagnie qui avait affermé la douane de la Sicile. Il habitait presque constamment Syracuse. C'était un bon agent, loyal, qui dénonça à ses chefs les agissements de Verrès. Insensiblement il se tût sur les spoliations endurées par les Siciliens. Que dis-je ? il se lia d'amitié avec le propréteur dans l'intérêt de la Ferme.

Cette volte-face n'étonna pas le Directeur général qui au début avait eu à tempérer le zèle de son agent, lui laissant presque entrevoir qu'avec les loups il fallait hurler. Grâce à Verrès qui vendait tout, grâce au sous-directeur, la Compagnie réalisait de gros bénéfices ; elle prêtait à intérêt usuraire les sesterces dont les particuliers

avaient besoin pour acheter les faveurs du Gouverneur.

Carpinatius progressait rapidement dans la mauvaise voie ; il s'enhardissait à faire des opérations de banque pour son propre compte sous des noms d'emprunt, chose formellement interdite par les circulaires de la Direction générale au personnel.

Pour détruire le souvenir et les effets de sa première correspondance, il finit par insérer dans toutes ses lettres l'éloge de Verrès ! Quelle bêtise !

Il y avait trop de communications entre la Sicile et l'Italie pour qu'on ne fut pas fixé, chez le magister, sur le drainage du numéraire et des marchandises que pratiquait le Gouverneur.

La Sicile murmurait ; la Compagnie le savait : elle était même des mieux renseignées. Car Canuleius, commis aux écritures, incorruptible, ne fournissait aucun relevé statistique sans faire quelque allusion, à demi-mot, à ce qui se passait dans son entourage.

Lorsque sonna la dernière heure du gouvernement de Verrès, Canuleius exhala un soupir de soulagement, il se reprochait même d'avoir été trop timide. Carpinatius s'était livré de son côté à une petite revue rétrospective de ces trois dernières années, et il ne dormait pas sur ses deux oreilles.

Ce double examen de conscience n'était pas encore terminé que Verrès débarquait à Ostie. Relevé de ses fonctions, il avait hâte d'organiser l'installation définitive de ses bronzes et de ses tableaux. La compagnie vint, magister en tête, lui présenter ses respectueuses salutations. C'était l'usage. De plus Carpinatius avait écrit de ne pas oublier cette visite, d'y aller même en grande cérémonie, car Verrès aimait l'apparat et le faste.

Après les compliments, on parla d'un peu de tout.

« Carpinatius n'a pas tari, dans ses lettres, dirent les « fermiers, sur vos bons offices. »

Verrès était heureux d'avoir pu être agréable à la Compagnie ; il n'avait fait que son devoir, et si quelqu'un méritait des éloges, c'était le promagister, aussi distingué qu'irréprochable, qu'elle avait à Syracuse.

Au moment ou les administrateurs de la ferme Sicilienne prennent congé de lui, Verrès s'excuse d'avoir un mot à dire en particulier au Président, son vieil ami ; les autres personnes s'écartent, continuant leur retraite sans soupçon.

Chacun a ses envieux. Verrès priait le président de vouloir bien faire disparaître des dossiers tout ce qui pourrait donner lieu à quelque interprétation malveillante, tout ce qui serait préjudiciable à sa réputation. L'entretien dura à peine quelques minutes, sauf à le reprendre entre quatre yeux.

Verrès jugeait qu'on ne saurait être trop prudent. Qui empêcherait un adversaire politique d'échafauder un réquisitoire sur ses rapports d'intimité avec Carpinatius? Comment ne pas être méfiant à l'excès quand oo voyait tous les fatras lancés en justice contre son questeur Cœcilius à propos d'une courtisane comme Agonès ? Lui-même à Milet, n'avait-il pas senti ce dont étaient capables quelques malententionnés ?

Il oubliait qu'il n'était plus en Sicile, et que tous les financiers romains n'étaient pas aussi accommodants que le promagister.

En rentrant dans ses bureaux, le Directeur général comprit très nettement enfin ce que leur avait mandé Carpinatius « qu'ils s'appliquassent à faire tout ce qu'il plairait à Verrès d'ordonner. »

X

A quelques jours d'intervalle, il convoqua les decumans, et leur soumit le cas. Les decumans étaient les

hommes les plus distingués de la finance au point de vue et de la fortune et de l'honnêteté.

Que décider? D'après les explications fournies par le Magister, Verrès s'était créé en Sicile des amitiés et des inimitiés ardentes, à tort ou à raison, peu importe. A l'égard de la Compagnie, il avait été charmant. C'était un homme riche, un collectionneur, un bibelotier, un maniaque, et comme tous les gens de cet acabit, capable, pour se procurer un type de statuette qui leur manque, de commettre une indélicatesse. Mais en définitive, la Compagnie ne devait pas décemment laisser subsister des pièces qui, entre les mains d'un avocat habile, pourraient donner un faux air de vérité à des accusations grosses comme des montagnes....

Après la clôture de cette longue discussion, on vota à une faible majorité d'enlever de la liasse de la correspondance les lettres qui porteraient atteinte à la considération de Verrès, et de s'arranger pour que cela se fit de façon à ne pas compromettre le bénéficiaire de cette mesure.

Et le triage avait eu lieu.

La Providence permet que les criminels oublient toujours quelque précaution.

XI

Cicéron avait consacré beaucoup de temps aux affaires fiscales ; l'expérience et l'habitude l'avaient instruit de leurs usages. Dans les meilleurs termes avec la haute finance, il s'honorait de la fréquenter très familièrement; il était du groupe politique qui s'appuyait sur l'ordre équestre.

Au moment de sa délibération, le Conseil d'administration ne s'était pas rappelé que chaque magister, à l'expiration de son année, remettait les archives sociales à

son successeur, mais qu'il gardait soigneusement dans ses papiers personnels une copie de tous les documents (lettres ou autres) relatifs à sa gestion.

Cicéron, lui, s'en souvint ; il chercha quel était le magister de la Société à l'époque de la prise de possession par Verrès du gouvernement de la province de Sicile. Justement, quelle chance ! c'était L. Vibius, homme fort en vue, très honorable, un des premiers de l'ordre équestre.

Cicéron, nanti d'une ordonnance de compulsoire, se rend chez lui à l'improviste, fouille dans tous les coins et déniche deux petits cahiers, deux seulement, mais ils étaient fameux.

Il s'en contenta; il eut du reste vainement recommencé pareille tentative chez les autres directeurs généraux. La mèche était éventée ; Vibius avait sûrement fait prévenir les collègues.

Quels étaient ces petits cahiers ? Ils étaient probants, voilà tout.

Douane de Syracuse.

Vibius, magister.

Inventaire récapitulatif des objets exportés en franchise par Caius Verrès, pendant le mois d..........

NATURE DES OBJETS	NOMBRE	VALEUR	TAXE au 1/20	Observations
Amphores de miel.......	500			
Étoffes de Malte				
Lits de salle à manger ..	50			
Candélabres	50			
Total........		1.200.000	60.000	

Certifié conforme : Signé CANULEIUS.

L. Vibius ne perd pas la tête ; Cicéron doit faire erreur ; ces expéditions ne sont pas de C. Verrès, propréteur, c'est évident, il n'a ni propriété rurale, ni atelier en Sicile.

Cela concerne quelque homonyme , quelque grand armateur de ce pays-là.

— C'est possible, répliquait Cicéron, en souriant et en secouant la tête. A première vue, on se demande, en effet, ce qu'aurait fait un sénateur, auquel toute spéculation commerciale est interdite, de tant de marchandises. Passe encore pour le miel, mais ces ballots d'étoffe, ces lits, ces bibelots? Voulait-il offrir des cadeaux aux femmes de ses amis, meubler confortablement leurs maisons de plaisance ? etc...

XII

Provisoirement il fallait que les scellés fussent apposés, sauf à éclaircir ce mystère à l'audience.

Le lendemain , de bonne heure (on était alors aux grands jours d'été) Cicéron , dans son cabinet , s'amusait à résoudre un problème peu compliqué : Qu'avait coûté à la douane sicilienne la franchise que s'était octroyée Verrès pendant trois ans, étant donné le chiffre ci-dessus et le nombre de ports : $60{,}000 \times x \times y \times z =$ 7, 200,000. sesterces

Le total était assez rondelet ; il valait la peine de partir pour la province et de vérifier sur les lieux, jour par jour, mois par mois, port par port, si les calculs auxquels Cicéron s'était livré cadraient avec les pièces authentiques. A Rome on n'avait que des tableaux d'ensemble ; à Syracuse on aurait en main le grand livre de recettes et de dépenses de la société ; la communication de ce registre est un droit pour tout porteur d'une ordonnance en règle. Cicéron se cache presque pour aborder en Sicile à l'improviste ; il visite à la hâte quelques villes,et arrive enfin à Syracuse. On accueille avec enthousiasme le courageux défenseur de la liberté insulaire ; un décret de la municipalité lui assigne un logement aux frais de la ville.

... Enfin, il la tient cette comptabilité de 73 à 71.

Au moyen de l'index nominum, il va droit au compte courant de Carpinatius. Mais que de grattages, que de surcharges toutes fraîches, quelles plaies encore béantes à tous ces papyrus ?

Esclave, une loupe !

Inconcevable bizarrerie ; lors des versements faits par C. Verrutius jusqu'à la seconde r, les lettres sont bien formées, tandis que les suivantes sont brouillées, confuses, et à chaque folio on observe le même phénomène.

Aurait-on osé honteusement, criminellement, falsifié les registres, malgré les pénalités édictées par la loi Cornelia ? Qu'en pense M. le Sous-Directeur ? Quel est ce C. Verrutius qui a un roulement de fonds aussi considérable ?

Le Directeur hésite, il ne sait que dire, il rougit. Ménandre dans les Adelphes prétend que tout homme qui rougit est honnête. Décidément les comédiens n'observent pas assez l'humanité.

L'un répète sa question ; l'autre garde le silence.

Cicéron connaît son code de procédure.

La loi défend absolument d'emporter les registres hors de l'île, mais elle autorise l'accusateur public à assigner incontinent Carpinatius en délivrance de fac-simile.

Les voilà se dirigeant tous les deux vers le Forum, avec des attitudes bien différentes ; entre leurs deux litières marche un esclave qui ploie sous le faix des livres incriminés.

La population sait parfaitement ce que poursuit Cicéron, mais elle se demande néanmoins ce qu'il y a de connexe entre Verrès et la Douane, et les exagérations d'aller leur train. Il y a quelqu'un qu'on aurait de la peine à rencontrer dans cette foule, c'est l'employé qui a commis matériellement le faux en écriture publique. Légalement il est à l'abri de tout supplice ; l'esclave n'est pas un homme, il ne peut servir de témoin contre son maître. Mais il y a eu tant de ses camarades Siciliens

pendus par ordre du préteur pour avoir trop bien obéi à leurs patrons.

Canuleius, en se frottant les mains, explique, dans son bureau, à quelques intimes, ce dont il s'agit probablement.

Verrès a été accusé d'avoir commis le crime qualifié dans la loi de Repetundis *male administratæ provinciæ crimen*. Le particulier qui vole la douane ne commet *qu'un délit*, mais un propréteur!...

Au poste (car à côté de chaque bureau de perception, il y avait des troupes chargées de prêter main-forte, le cas échéant, aux douaniers), on cause aussi de tout ce qui se passe ; leurs bavardages nous retiendraient trop longtemps.

Revenons à Carpinatius :

Le silence se fait. Cicéron lui demande quel est ce C. Verrutius qui a fait tant d'opérations d'après les registres avec la Douane Sicilienne pendant le séjour de C. Verrès en Sicile ?

Est-ce un fabricant, un négociant, un éleveur, un propriétaire ?

Est-il ici ? oui ou non.

L'auditoire est empoigné ; on applaudit à outrance ; on crie à tue-tête qu'il n'y a jamais eu en Sicile de Verrutius.

Cicéron réclame de ses amis le calme ; il renouvelle sa question, la complète.

Pourquoi l'esclave de la Compagnie chargé de la tenue de livres s'est-il toujours trompé en écrivant le nom d'un si bon client de la maison ?

Impossible d'arracher une réponse au promagister; plus l'un criait, plus les dents de l'autre se serraient. *Conscientia peccati mutum.*

Quel triomphe pour l'accusateur ! Les dieux protecteurs de Rome avaient permis qu'on dévoilât, en plein soleil, sur la place, malgré toutes les entraves apportées par la séquelle de l'ex-gouverneur, l'infâmie de Verrès,

l'audace de son compère qui déjà accablé de remords respirait à peine : *exanimatum ac vix vivum*.

Cicéron ne lâchant pas sa proie, se mit en plein forum, en présence d'une populace de plus en plus nombreuse, à procéder à l'exécution d'un fac simile des registres.

Les citoyens les plus distingués lui prêtent leur concours, jamais on n'avait vu une copie si fidèle : tout y était reproduit ! chaque lettre altérée, chaque rature criminelle imitée à ravir.

Derrière l'esclave qui écrit, il y a comme un mur humain pour voir cette merveille calligraphique.

C'est fini : une dernière collation a lieu avec les plus minimes précautions, et tous les notables présents y apposent leur sceau.

Cicéron compte sur l'effet que produira, le jour du procès, l'apparition de cette image ; tout Rome voudra voir ce nom de Verrutius dont la queue, les syllabes finales se vautrent dans les râtures comme dans la fange.

Maintenant la condamnation est sûre ; déjà Verrès pour la première fois de sa vie s'est rendu justice ; il a fui.

Son départ clandestin de Rome était la confession de sa culpabilité ; cette fuite prouvait encore que ce Sénat devant lequel Cicéron l'avait traduit n'était pas aussi pourri que voulaient bien le dire des généraux ambitieux, des patriciens perdus de dettes, les orateurs des clubs et les politiciens de tavernes.

Mais je m'arrête ; je sens que je viens de mettre le pied sur une planche savonnée. Il y a des choses qu'il faut savoir taire ; je n'ajouterai qu'un mot pour conclure et je l'emprunterai aux livres saints : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. »—Je me trompe, l'impôt douanier est toujours gênant, vexatoire, mais son produit entre intégralement dans la caisse de l'État ; les traitants ont disparu ; lorsque vous passerez la frontière, ne récriminez jamais contre le pauvre péager à qui il tarde de revoir le drapeau tricolore flotter sur sa caserne aux bords du Rhin.

A. BARDON.

LES TROIS ERMITES

Légende

I

INTRODUCTION

. . . . Ces sommets arides
Dont l'âge a dépouillé les rides
De leur ombre et de leurs échos,
Mais qui, dans leurs flancs sans verdure,
Gardent une onde qui murmure
Et dont le ciel nourrit les flots......
(LAMARTINE).

Lorsque le pâtre de la plaine de Montpellier, obligé, par les ardeurs du soleil, d'aller demander aux Cévennes des abris et des pâturages, suit la longue file de pierres qu'on appelle *la draille* et que très-noble dame de Roquefeuil fit établir dans ces sites sauvages, pour guider les voyageurs (1), il aperçoit bientôt le rocher de Saint-Guiral.

Immense pyramide de granit, ce roc s'élève sur un sommet voisin des nues, comme pour attester la toute-puissance de Dieu, qui peut ajouter, autant de fois qu'il lui plaît, l'infini à l'infini.

Ce spectacle arrache au pâtre languedocien l'acte de foi, toujours prêt à tomber de ses lèvres, car *la grandeur de la nature révèle la grandeur de son créateur* (2). Il s'écrie, dans le transport de son enthousiasme : *A vous, Seigneur*, *appartient la magnificence* (3).

(1) L. Clamens. Recherches historiques sur l'ancien évêché d'Arrisitum et les grands hommes qui tirent leur origine de ce bourg.

(2) Sap. XIII, 5.

(3) Paral. XXIX, 11.

Mais, auprès de ce rocher qui remplit son âme d'étonnement, le pâtre a remarqué quelques pierres isolées, rongées par le temps, brunies par les frimas. Les unes conservent encore l'aspect d'un bâtiment dont l'architecture simple et pauvre se devine au premier abord. Quelques autres, détachées par l'ouragan, sont parsemées en cent endroits autour du Saint-Guiral. Un touriste, égaré dans ces lieux, n'eut pas manqué d'interroger ces ruines, et d'en rechercher la date lointaine. *Quid sibi volunt isti lapides ?* (1). Mais le languedocien n'a que faire des recherches d'une science inquiète et curieuse. Son cœur ressent une émotion soudaine : « Vieux débris, s'écrie-t-il, vous parlez à mon âme ! Qui êtes-vous ?» Et une larme brûlante a mouillé sa paupière. Il a reconnu les restes d'une cellule d'ermite, et, se transportant en esprit au doux pays qu'il vient de quitter, il salue l'ermite tutélaire de son village, cet ermite dont l'âme veille encore au sommet du pic Saint-Loup, *comme ces holocaustes d'Israël fumant perpétuellement sur les hauts-lieux devant le Seigneur* (2).

Il invoque aussi, sans le connaître, l'ermite dont il trouve ici la cellule. Puis, il cherche à escalader le rocher qui se dresse devant lui. Habitué aux ascensions pénibles par les pèlerinages qu'il fait chaque année, au sommet du pic Saint-Loup, il cherche sur les flancs du colosse, un endroit moins escarpé. Aussitôt, ses mains renversent les obstacles, son pied fait rouler dans l'abîme les débris mobiles qui couvrent le Saint-Guiral. Il saisit tous les arbustes, profite de tous les secours que lui offrent les accidents du rocher. Il se traîne, il rampe, il atteint enfin le but de ses désirs.

Debout sur la haute cime, il se tourne du côté de la mer, et aperçoit, là-bas, dans la plaine, le rocher de ses plus chers souvenirs, le Pic Saint-Loup. Le voilà qui se

(1) Josué, IV, 6.
(2) Châteaubriand.

dresse, escarpé, nu, majestueux. A ce spectacle, le berger ne peut plus contenir son émotion. La patrie absente lui inspire les plus poignants regrets. Il s'assied sur la plate-forme du Saint-Guiral, et se livre tout entier à ses méditations.

Tu pleures, berger, console-toi : tu n'es pas aussi exilé que tu le crois. Si tu es loin du Pic Saint-Loup, n'es-tu pas sur le rocher Saint-Guiral ?

Ah ! si tu savais la belle légende des Trois-Ermites ! Nul ne te l'a jamais contée; on ne l'a pu. Elle n'est connne que dans les Cévennes. Viens, descends avec moi dans les ruines de la cellule : je te la conterai. Tu sauras que ces deux sommets sont frères. Vois-tu, là-bas, du côté de cette terre rougeâtre, cet autre rocher qui surpasse, en hauteur, les plus hautes collines, et qui semble se tenir à l'écart ? C'est le Saint-Alban. C'est le troisième frère de Saint-Guiral et de Saint-Loup. Tant que ta vie s'écoulera entre ces trois rochers, ne crois pas être hors de ta patrie, ni hors de la protection de Saint-Loup. Saint-Guiral et Saint-Alban aiment aussi les bergers. Quand tu sauras la belle légende que je t'ai promise, tu les invoqueras avec autant de foi et de piété que tu invoques Saint-Loup, que ton père, ta mère et tes frères l'invoquent.

Écoute donc le récit que je vais te faire, et tu le rapporteras dans les plaines de Montpellier, sur les montagnes des Cévennes, partout où tu pourras montrer aux regards les trois sommets du Saint-Loup, du Saint-Guiral et du Saint-Alban.

II

LE CHATEAU D'ESPARON

Les forts sont créés par les forts et les bons (1).
(HORACE).

Les Cévennes ont d'étranges beautés. Quand le touriste parcourt leurs déserts et leurs vallons, il éprouve de con-

(1) Fortes creantur fortibus et bonis.

tinuelles surprises, et son âme goûte tour à tour mille émotions variées.

Si, parti du Vigan, il s'engage dans la vallée de l'Arre, il suit une belle route, emprisonnée par deux chaînes de montagnes, dont elle dessine les capricieux détours. Tantôt, elle serpente au fond de la vallée, et tantôt, suspendue à mi-côte, elle place le voyageur entre la double perspective d'un rocher qui se dresse au-dessus de sa tête, et d'un précipice qui s'ouvre à ses pieds. Mais, rocher et précipice, tout ravit dans ces sites enchanteurs.

L'ombre et la verdure habitent les profondeurs des vallons, et cachent aux regards d'innombrables sources, que trahissent seuls leur murmure et les émanations de fraîcheur qui s'en échappent. Mais ces monts abruptes, revêtus de châtaigners séculaires, et couronnés de rochers en forme de créneaux, voilà ce qui élève l'âme et grandit la pensée.

Autrefois, l'immense défilé a servi de passage aux troupes des Sarrazins, attirés par la beauté du Languedoc. Plus tard, les protestants fanatiques, cherchant à établir dans le sang et l'incendie le prétendu règne du pur évangile, les hordes du bûcheron Abenezer, marchèrent aussi sur cette route, silencieux comme le loup qui veut surprendre le bercail.

Mais là-haut, sur ses rochers, veillait le catholique cévénol. Tantôt, il faisait rouler des avalanches terribles qui marquaient un sillon dans la troupe ennemie, et tantôt, se glissant le long du flanc de la montagne, il courait donner l'éveil aux bourgs voisins.

La chevalerie avait peuplé ces rochers de ses forteresses. Chaque passage étroit et difficile était commandé par un château, asile de quelque seigneur belliqueux, qui défendait ses domaines et protégeait ses vassaux, prêt à écraser un ennemi téméraire ou à braver un audacieux rival.

Le châtelain d'Esparon pouvait se flatter de posséder la plus formidable position des Cévennes viganaises. Au-dessus d'un pic qui s'arrondit en pain de sucre parfait, s'élève une demi-circonférence de granit, semblable à un théâtre romain. Là, ses pères avaient établi un camp retranché.

L'antique château était presque aussi massif que les rochers qui le protégeaient. Comme eux, ses vieilles murailles avaient bravé les injures des hivers et la fureur de vingt assauts. Ses tours altières perçaient les nues et faisaient flotter à tous les vents l'étendard de leurs seigneurs.

Ceux-ci sortaient souvent de leurs terres, pour aller, à la tête de leurs vassaux, venger le droit méconnu ou l'honneur sans défense. A diverses reprises, tout le Languedoc avait vu leurs exploits, et tout le Languedoc avait avoué qu'ils étaient de parfaits chevaliers. Leur tâche accomplie, ils rentraient à Esparon et jouissaient, au sein de leur famille, d'une gloire vaillamment acquise.

Mais, depuis que l'Église, s'alarmant à bon droit de l'ardeur guerrière qui tenait continuellement les épées hors du fourreau, avait proclamé la Trêve de Dieu (1), les lances et les boucliers dormaient dans la salle d'armes, trophées glorieux du passé.

A l'époque où nous prions le lecteur de se transporter avec nous (2), tout ce qui voulait guerroyer était passé soit en Italie, où Robert Guiscard défiait les troupes dégénérées du Bas-Empire, soit en Espagne, où Henri de Bourgogne se joignait au Cid, célébré par Castro et Corneille, soit enfin en Angleterre, où Guillaume le Conquérant avait triomphé de Harold. La France était devenue le plus tranquille pays de l'univers.

Le dernier chevalier d'Esparon avait rejoint les restes de

(1) En 1041.
(2) De 1050 à 1080.

ses ancêtres dans le tombeau de famille. Il avait légué à sa veuve toute son autorité paternelle, et à ses trois fils, l'honneur, la vertu, le courage. Il leur avait fait jurer de demeurer fidèles à l'antique mot d'ordre de toute la chevalerie : Dieu, Roi et Patrie.

Après avoir longtemps pleuré son époux, la châtelaine mit tous ses soins à former ses fils à l'image de leurs ancêtres.

Les trois frères répondaient si bien aux soins maternels, que, jeunes encore, ils avaient déjà toute la maturité de l'âge viril. L'aîné serait bientôt en âge de succéder à son père, dans le titre de seigneur d'Esparon, et dans la charge de maître de la maison. Tout faisait présager qu'il porterait noblement cette double dignité. Sa taille élancée, son visage brun, encadré par une chevelure abondante, son agilité et son adresse à manier les armes, tout en lui justifiait son nom. Loup aurait pu être la terreur de tous les mécréants des Cévennes, mais l'influence de la direction maternelle se trahissait en lui par la douceur de son caractère et la simplicité de ses goûts.

Son frère Guiral faisait ses délices de plaire à sa mère et de lui obéir. La piété était sa vie. C'était lui qui lisait, le soir, le texte des Saints-Livres, que la châtelaine commentait ensuite.

Aussi pieux que Guiral, mais plus alerte et plus vif, le jeune Alban méritait la prédilection que lui portait sa mère. Loin d'en être jaloux, ses frères le traitaient en enfant gâté, malgré ses vingt-cinq ans.

La vie s'écoulait douce et tranquille au château. Les habitants se suffisaient à eux-mêmes. Ils étaient les uns pour les autres, amis, parents et voisins. Cependant, tout le monde pouvait frapper à leur porte. L'hospitalité était, au château d'Esparon, une vertu héréditaire comme toutes les autres vertus.

Souvent, les familles d'une valeur médiocre dégénè-

rent d'âge en âge, de génération en génération. Comme dit Horace (1), *nos pères étaient plus mauvais que nos aïeux; nous valons moins que nos pères*, *et nos enfants seront pires que nous*. Par une loi contraire, les familles d'élite se perpétuent, fortes et vigoureuses, dans les traditions et les vertus de leurs ancêtres. Tels étaient les habitants du château d'Esparon, dignes descendants des vaillants et des forts :

Fortes creantur fortibus et bonis. (2)

III

LE CONSEIL D'UNE MÈRE

Le respect des parents est la base de toutes les vertus. (3) (Cicéron).

L'aîné des d'Esparon était donc sur le point de prendre la direction du château et des domaines qui en relevaient. La châtelaine ne pouvait plus exercer que la présidence d'honneur de la maison. L'hiver avait failli être fatal à la veuve du chevalier. On avait craint que l'heure de la séparation ne fût venue. La neige était tombée si abondante autour du manoir, et le vent glacial du Nord en avait tellement battu les vieux murs, qu'il semblait que le froid eût été plus vif que jamais.

Cependant, les premiers beaux soleils du printemps avaient souri à la vieille dame, et, des fenêtres de sa chambre, étroites comme des meurtrières, elle pouvait voir, dans la vallée, les arbres lancer leurs premiers bourgeons, et entendre les oiseaux gazouiller leurs premiers chants.

Ses fils venaient souvent dans sa chambre. Après avoir baisé ses mains octogénaires, et s'être informés de son

(1) IIIe livre des *Odes*, ode XIme.

(2) Horace.

(3) Fundamentum omnium virtutum est pietas erga parentes.

état, ils se partageaient le soin de lui lire ses livres favoris.

Un jour, elle leur parut rêveuse. « Mère, lui dit l'aîné » de ses enfants, si vous désirez de nous quelque chose, » nous sommes prêts, mes frères et moi, à tenter l'im- » possible pour vous obéir.—Mes enfants, dit la châte- » laine, je vous demande de venir ici, ce soir, après le » couvre-feu, tous les trois ensemble. — Mère, nous y » serons. »

Le soir avait à peine parsemé le ciel de ses milliers d'étoiles, que la cloche du château tinta les coups lents et solennels du couvre-feu. Aussitôt grincèrent sur les poulies les chaînes du pont-levis, les verrous gémirent, et l'intendant, faisant sa ronde, trouva toutes les issues bien fermées. Un moment après, le château entrait dans l'obscurité de la nuit. Seul, la grande tour, habitée par le châtelain, conservait ses fenêtres éclairées.

Fidèles à leur promesse, les trois frères se rendirent à la chambre de leur mère. Grave et silencieuse, elle les attendait, assise dans un fauteuil antique, auprès de la vaste cheminée où flambait le châtaigner.

Le lieu, l'heure, les circonstances de cette réunion avaient quelque chose de saisissant. L'aîné des trois frères prit la parole en ces termes : « Je jure de n'entendre les ordres de notre mère qu'à genoux. » Et, mettant un genou en terre, il baisa respectueusement la main de sa mère. Ses frères suivirent son exemple.

« Mes enfants, dit alors la châtelaine, je loue votre « piété filiale. Il est écrit que *Dieu honore un père ver-* « *tueux dans ses enfants et qu'il conserve aux fils les bons* « *sentiments que leur mère les a inspirés* (1).

« Il est temps de montrer que Dieu veut honorer votre « père par vous.

« Voici bientôt dix ans que Dieu nous l'enleva. Que

(1) Eccli. III, 3.

« la volonté de Dieu soit faite, et que votre père soit en « sa gloire !

« Peut-être, avant que le dixième anniversaire de ce « jour à jamais gravé dans ma mémoire soit arrivé, je « l'aurai rejoint. *La vie de l'homme n'est qu'une herbe qui « se fane vite* (1), et quand elle est fanée, é'est pour tou- « jours.

« Oui, mes enfants, le doigt glacé de la mort a touché « la moëlle de mes os. Précieux avertissements pour ma « vieillesse ! Au reste, à mon âge, vivre est un fardeau, « et *mourir une récompense* (2). Je ne désire point une « plus longue vie ; *je n'aspire qu'à me dissoudre en pous- « sière et à me réunir à mon Dieu* (3).

« J'attends de votre courage et de votre amour filial « que vous ne vous attristiez pas de ce que je viens de « vous annoncer.

« Vous pleurez, hommes de peu de foi ! Eh ! n'est-il pas « écrit *qu'une génération passe et qu'une autre génération « lui succède* (4).

« Mes enfants, votre maison aura dès aujourd'hui un « maître. Mon fils Loup, tu seras, à partir de ce moment, « le châtelain de céans, le seigneur d'Esparon. Guiral et « Alban, vous lui obéirez comme à votre père, comme à « moi.

« Mais il faut à cette maison une maîtresse. Il faut « qu'une jeune châtelaine vienne apporter à notre foyer « la gaieté et la joie qui ne sauraient plus se trouver ni « dans mon cœur, ni sur mon visage. Loup, mon fils, « il est temps de montrer que *Dieu honore un père ver- « tueux dans ses enfants*.

« Et vous, Guiral et Alban, le moment est venu de

(1) Isaïe XL, 6.
(2) Philipp. I, 21.
(3) Philipp. I, 23.
(4) Eccli. I, 4.

« laisser le champ libre à votre frère aîné. Choisissez-« vous une femme parmi les jeunes héritières des Céven-« nes. Votre nom sera pour vous une recommandation « suffisante. Mais, voyez à qui vous unirez le nom si no-« ble d'Esparon.

« Que votre triple mariage se fasse au plus tôt : voilà « mon plus grand désir.

« Je crains que mes funérailles ne viennent troubler « la joie de vos noces.

« Eh ! quoi ? La faiblesse des derniers moments serait-« elle arrivée, et la sueur qui batgne mon front serait-elle « la sueur de la mort ?

« Ce trop long discours a épuisé mes forces. Laissez-« moi donner un peu de repos à mes sens fatigués.

« Allez, enfants, priez pour votre mère avant de vous en-« dormir. Puisse Dieu vous désigner en songe celle que « vous devez vous choisir pour épouse !

« Je vais vous bénir. Loup, mon fils, soutiens ma main, « afin que je vous bénisse. »

Loup, qui voulait rester à genoux pendant cet instant solennel, mit la main de sa mère sur sa tête, en disant :

« Ainsi Jacob bénit-il les fils de Joseph. » (1) — « Ainsi « Aaron et Hur soutinrent-ils les mains de Moïse, lors-« qu'il demandait au ciel la victoire, » (2) ajouta Guiral. — « Sa droite te caresse, Loup, comme celle de l'époux « des Cantiques, » (3) dit à son tour le jeune Alban.

Et ces pieux souvenirs, joints au visage calme et noblement résigné de la châtelaine, firent oublier aux jeunes seigneurs les tristes pressentiments que leur avait donnés la vue de la faiblesse où se trouvait leur mère.

Ils sortirent de la grande tour, graves et pensifs. Les paroles de leur mère avaient pénétré au fond de leur cœur ; chacune d'elles devait porter ses fruits.

(1) Genèse. XLVIII, 14.
(2) Exode. XVII, 12.
(3) Cantique des Cantiques. VIII, 3.

IV

IRÈNE

Après la nuit, l'aurore (1).

En face du rocher d'Esparon, s'élève un plateau, qui rivalise d'altitude avec les plus hautes cimes des environs.

Plusieurs châteaux le peuplaient, à l'époque où remonte ce récit.

Vers la partie méridionale, où le plateau s'abaisse en pente douce vers la vallée de l'Hérault, on remarquait un énorme massif d'arbres séculaires, d'où s'échappaient quelques tours hardies et quelques créneaux noircis par le temps.

Tours et créneaux appartenaient au château de Rogues. Non loin de là, était le village du même nom.

La position et l'architecture de cet édifice semblaient éminemment propres aux luttes antiques de seigneurs contre seigneurs. Mais l'oasis de verdure qui l'entourait faisait oublier la guerre et rêver de la paix !

Sous l'influence de l'Église, la France avait dépouillé partout l'aspect terrible des anciens jours et s'était parée des ornements de la nature. L'ombrage et la verdure égayaient maintenant ses manoirs et embellissaient le repos de ses chevaliers.

Mais, hélas ! tristes effets de la guerre ! plusieurs de ces châteaux n'abritaient plus que des orphelins !

Le manoir de Rogues, avec toutes ses dépendances, étaient la possession de la seule Irène, dernier rejeton d'une race illustre.

Son père était mort des suites d'une blessure, et sa mère avait succombé à la douleur, tandis qu'elle était encore dans la plus tendre jeunesse.

(1) Post nubila Phœbus.

Confiée à de fidèles et dévouées serviteurs, elle avait atteint sa vingtième année, et pris en main le gouvernement de ses vastes domaines. Toute la plaine de Rogues était sous ses lois, et s'estimait heureuse d'obéir à une aussi bonne maîtresse.

Mûrie par la douleur et la solitude, l'orpheline méritait la réputation de sagesse qui s'était attachée à son nom.

Adonnée de bonne heure à la piété, elle était parvenue à une haute vertu. Sa charité en faisait la providence visible de ses vassaux ; sa réserve extrême et sa dignité chrétienne lui assuraient la vénération de tous.

Tant de vertus, jointes au titre de châtelaine de Rogues, ne pouvaient manquer de fixer l'attention des jeunes seigneurs d'alentour. Mais les habits de deuil qu'elle s'obstinait à porter disaient bien haut qu'elle n'avait point encore la volonté de se marier.

Cependant, le printemps, qui venait de commencer, mit au cœur d'Irène un peu de joie. Elle résolut de quitter ses vêtements d'orpheline, et de revêtir les couleurs de la saison nouvelle.

Pour la première fois de sa vie, elle prit donc le brillant costume des châtelaines.

Elle sortit ensuite, pour se promener, dans le parc, au milieu de ses femmes étonnées.

Elle y était à peine, lorsqu'un bruit de chevaux au galop se fit entendre au-dehors, devant la porte de la grande allée. Presqu'aussitôt, un écuyer se présenta à la grille, et, un genou en terre, annonça la visite de très-haut et très-noble seigneur Loup d'Esparon.

V

TROIS VISITES AU CHATEAU DES ROGUES

Un frère est un autre soi-même (1) (AULU GELLE)

C'était au matin de cette nuit solennelle où la veuve du chevalier d'Esparon avait donné à ses fils, réunis autour d'elle, le conseil de se choisir une épouse digne de leur nom et de leur vertu.

Quand, après avoir entendu les recommandations maternelles, les jeunes gens étaient rentrés dans leurs appartements, le silence et l'obscurité d'une nuit paisible avaient enveloppé le château d'Esparon. Cependant le sommeil n'avait pu fermer aussitôt les paupières des trois chevaliers.

Loup songea longtemps à sa dignité nouvelle de maitre de la maison. Désireux de la porter avec honnenr, il était rempli de terribles appréhensions, Tant il est vrai que *nous arrivons tout nouveaux aux divers âges de la vie, et que nous y manquons souvent d'expérience malgré le nombre des années* (2).

Ce qui le préoccupait avant tout, c'était le choix d'une épouse : et les volontés de sa mère étaient pressantes sur ce point. Mais la difficulté était grande pour le nouveau chevalier. N'ayant jamais pris part aux fêtes des châteaux, il connaissait peu le monde. Il avait cependant bonne confiance en Dieu, et espérait apprendre de lui, selon la prière de sa mère, celle qui lui était destinée. Il tomba donc à genoux, et, la tête dans ses mains, il pria longtemps.

Quand il se releva, la lune avait atteint le milieu du ciel et éclairait sa chambre. Machinalement, il se dirigea vers la croisée entr'ouverte, et contempla les mille feux du ciel. Ses yeux s'arrêtèrent bientôt sur une étoile plus

(1) Frater est quasi *fere alter*.
(2) La Rochefoucauld.

brillante que les autres. Tandis qu'il semble en étudier plus particulièrement la lumière, une espérance soudaine traverse son esprit. Il voit toutes ses incertitudes cesser comme par enchantement, et l'avenir commence à lui sourire.

Au-dessous de cet astre révélateur, il avait aperçu le vieux castel où reposait Irène. Les vertus et les qualités de la jeune orpheline lui étaient connues par la renommée. Il était sûr de l'approbation de sa mère s'il parvenait à obtenir sa main.

Dans ces douces pensées, le jour parut lent à venir au fils des chevaliers.

Dès que le chant des oiseaux se fit entendre, et que le soleil levant couronna la montagne de son disque d'or, il monta son plus beau coursier, et, suivi seulement d'un discret écuyer, il chevaucha vers le château de Rogues.

Irène, nous l'avons vu, se trouvait dans le parc quand il arriva. Un peu troublée et confuse, elle rentra à la hâte dans la salle d'honneur de son château. C'est là qu'elle reçut Loup.

Le chevalier énonça franchement le but de sa visite. Il finit en ces termes : « Et maintenant, très haute demoi-
« selle, daignez me dire si je dois cacher à ma mère ma
« venue en ces lieux, ou si je puis la consoler par l'espoir
« de vous posséder un jour. »

Irène répondit : « Beau chevalier, votre piété filiale me
« touche et me plait. Consolez votre très noble mère, et
« revenez me visiter. »

Sur ces mots qu'elle balbutia avec une visible émotion, elle congédia son illustre visiteur.

La mère de Loup s'applaudit à la fois du choix de son fils et de la promptitude avec laquelle il lui avait obéi. Elle lui conseilla cependant de n'en rien dire à ses frères, avant que le mariage ne fût parfaitement arrêté.

Loup, depuis ce temps, quittait fréquemment le châ-

teau d'Esparon et se rendait à Rogues sans que ses frères eussent la moindre connaiasance du lieu où il se dirigeait.

Il ne le savait pas, Guiral, lorsque décidé, lui aussi, à suivre le conseil de sa mére, il descendit, un matin, le rocher d'Esparon, et, prenant le chemin de Rogues, se fit annoncer par son écuyer à la châtelaine.

Très noble et vertueuse demoiselle, dit-il, lorsqu'il fut « admis auprès d'elle, si le nom d'Ésparon vous est connu, « vous voyez ici le second fils de feu le chevalier. J'ai « cru que ma mère serait heureuse s'il vous plairait « d'unir votre illustre nom au sien, en m'acceptant pour « époux. »

A ces mots, Irène sentit son âme se partager entre deux sentiments opposés.

Depuis sa venue à Rogues, Loup était choisi dans son cœur pour partager ses richesses et lui donner son nom. Guiral venait maintenant lui offrir un moyen de rester au château de Rogues, et de faire revivre le nom de ses pères. Cette perspective la jetait dans une étrange anxiété. Loup, Guiral, l'un et l'autre étaient dignes de son estime, et, par là, de son choix.

La châtelaine surmonta cependant son émotion, et répondit à Guiral : « Noble fils d'Esparon, je ne puis rien « vous promettre que vous n'ayiez montré, en venant ici « fréquemment, si vous êtes digne de vos aïeux et des « miens. »

Irène montra dans cette réponse une grande sagesse et une rare prudence. Elle pourrait, désormais, s'assurer par elle-même, si la piété des chevaliers était aussi vraie et forte qu'on le disait. Pour éviter qu'ils ne se rencontrassent à Rogues, elle eut soin de fixer à chacun des jours différents pour les visites qu'ils lui feraient.

Au reste, les deux frères mettaient un tel soin à garder leur secret, que tout le printemps se passa sans amener

le dénouement qu'il était facile de prévoir pour le cas où ils connaîtraient leur mutuel dessein.

Cependant, comme ils se croyaient l'un et l'autre assurés de la main d'Irène, ils crurent devoir engager leur frère Alban à chercher, lui aussi, à mettre à exécution le conseil de leur mère.

Alban quitta donc, à son tour, Esparon, et, guidé par les mêmes sentiments que ses aînés, il alla ajouter sa visite aux deux visites qu'ils avaient faites au château de Rogues.

En apprenant le sujet qui l'amenait, Irène ne put retenir plus longtemps les pensées diverses qui, depuis la visite de Guiral, agitaient son âme.

« Que dirai-je ô Alban ? s'écria-t-elle. Votre venue en « ces lieux est-elle la fin de mes maux, ou le commen- « cement de plus grands encore ? Ah ! pourquoi n'ai-je « pas gardé mes habits de deuil ? La vie me serait moins « amère, dans l'isolement où je me trouverais, que dans « cette anxiété terrible où je me suis jetée. L'un m'avait « plu. Un autre, puis un autre encore viennent assaillir « mon âme. Eh ! comment résister à tant de vertus ?...

« Noble Alban, la piété de votre famille m'est connue. « Soyez aussi saint que votre mère et vos frères ; à ce prix, « je vous permets d'espérer. »

A peine eût-elle dit ces derniers mots, qu'elle se les reprocha comme une faiblesse qui lui coûterait de nouveaux tourments.

Alban, étonné, ne savait quel sens donner aux paroles qu'il venait d'entendre. Sous l'œil pénétrant de la châtelaine, il baissa la tête et rougit.

« Courage, Alban, lui dit alors Irène ; priez Dieu de « vous protéger, et surtout, gardez-vous de raconter cette « visite à vos frères. »

Puis, comme à Guiral et à Loup, elle lui fit promettre de revenir fréquemment au château de Rogues.

VI

TROIS RENDEZ-VOUS

L'homme espère tout ce qu'il désire (1).
(OVIDE).

Souvent, dans leurs visites au château de Rogues, les jeunes d'Esparon s'étaient attendris avec la châtelaine sur le sort misérable des chrétiens d'Orient. Les actes du Concile de Clermont leur étaient connus, et ils en voyaient tous les jours les merveilleux résultats. Un grand nombre de chevaliers de leur voisinage avaient voué leur vie à cette expédition lointaine, et s'étaient enrôlés sous l'étendard de la croix.

Chacun des frères brûlait de les imiter, mais tous les trois, dans l'espoir que leur mariage avec Irène ne tarderait guère, et de peur de contrister la jeune châtelaine, mettaient le plus grand soin à dissimuler leur sentiment secret. Ils préféraient, disaient-ils, la croisade pacifique de la prière, qui devait marcher de pair avec la croisade des armes, et qui, du moins, ne les séparerait ni de leur mère, ni de leur future épouse.

Mais l'ardeur qui les dévorait se trahissait à chaque instant aux yeux de la Demoiselle attentive. A la manière dont ils répétaient le cri de : Dieu le veut ! Loup, Guiral et Alban montraient bien qu'ils eussent fait trois fiers croisés.

Souvent, leur mère, inquiète, chercha à les pénétrer. Ils lui répondirent tous, à l'envi, qu'ils n'avaient point de désir plus pressant que de lui obéir, et de se marier au plus tôt. Et la veuve du chevalier, de se tranquilliser aussitôt, et de revenir à ses chères espérances.

La châtelaine de Rogues méditait, de son côté, depuis longtemps, sur les moyens de tirer les trois frères de l'in-

(1) Quidquid cupit, sperat.

certitude où ils étaient à son sujet, et de leur apprendre enfin pour quel motif leur mariage ne s'était point encore accompli.

Elle crut avoir trouvé, dans les graves événements qui agitaient la France, une occasion favorable de concilier les prétentions de chacun d'eux, et de sortir enfin du plus cruel embarras.

Elle convoqua, au château de Rogues, toutes les nobles familles des Cévennes, comme pour un tournoi. Trois chevaliers du plus haut mérite, disait-elle, devaient y disputer le prix. Jamais défi aussi courtois n'avait été porté depuis l'institution de la chevalerie. Après le combat, elle donnerait sa main au vainqueur.

Pour la première fois, depuis le deuil de ses parents, l'orpheline de Rogues semblait sortir, en cette circonstance, des habitudes de réserve et de modestie qu'elle s'était prescrites. Aussi, toute la curiosité des châtelains d'alentour fut-elle vivement piquée par cette nouvelle. On fit mille conjectures sur les héros du tournoi. On connaissait bien peu les rapports d'Irène avec les trois chevaliers d'Esparon, tant ceux-ci avaient usé de discrétion, tant ils s'étaient entourés de mystère.

Mais, qui fut plus vivement ému que ces derniers, lorsqu'ils reçurent, de la bouche même d'Irène, l'annonce du futur tournoi? « Je désire, dit-elle, en particulier, à Loup, à Guiral et à Alban, lorsqu'ils vinrent lui rendre leur visite habituelle, « je désire mettre fin à votre incertitude et com-
« bler votre attente. Depuis le jour où vous êtes venus à
« Rogues, pour la première fois, vous n'avez jamais eu
« d'autre but que de connaître ma volonté. Je vous l'ex-
« primerai bientôt, devant une illustre assemblée. J'ai
« convoqué toute la noblesse pour un tournoi, où trois
« chevaliers du premier mérite se disputeront le prix. Vous
« en ferez partie, et si vous restez maîtres du champ-clos,
« je serai votre récompense. »

Aucune nouvelle ne pouvait être plus agréable à ces jeunes guerriers. Ils étaient heureux de pouvoir, pour ainsi dire, conquérir, à main armée, une épouse aussi accomplie. Or, pour chacun d'eux, il était évident que ce tournoi verrait le triomphe de ses vœux et de son courage. Peu s'en fallut qu'ils ne se dévoilassent les uns aux autres un secret qu'ils avaient conservé jusqu'alors avec tant de soin et tant de fidélité.

Ils firent donc leurs préparatifs en particulier. Chacun d'eux se choisit des armes proportionnées à sa taille, et s'exerça à les manier avec grâce et dextérité. Puis ils se préparèrent, par la prière, à ce qu'ils appelaient la conquête d'Irène.

Au jour désigné pour le tournoi, le château d'Esparon fut en mouvement, dès le grand matin. Chacun des jeunes chevaliers revêtit une cuirasse, une cotte de mailles, un casque, en un mot, se barda de fer comme un digne fils des preux. Leurs écuyers se rencontrèrent dans la cour du château, tenant de superbes palefrois, couverts d'une housse de soie, aux armes d'Esparon. Mais, les précautions des trois frères étaient si bien prises, qu'ils partirent tous les trois, sans s'être vus, et se rendirent à Rogues, par des chemins différents.

Rogues avait pris, ce jour-là, un air de fête inaccoutumé. Les habitants étaient sur pied de bonne heure, les uns, appelés par leur service au château, les autres, curieux de voir la noblesse à son arrivée.

L'entrée du château était décorée d'un arc de triomphe. Les salles donnant issue dans la cour d'honneur étaient ouvertes, depuis le matin, pour recevoir les étrangers.

C'est dans la cour que la fête devait avoir lieu. Mais, quelle fête ? A en juger par les préparatifs que les domestiques du château achevaient, il ne devait pas être question de tournoi. Point de barrières, point d'écussons aux armes diverses.

Sous une tente de soie surmontée d'oriflammes, portant pour tout ornement des croix blanches, était une estrade pour les dames, et les chevaliers qu'Irène voudrait bien y appeler. Le reste des chevaliers devait occuper des sièges disposés autour de l'estrade.

Personne, encore, n'était arrivé au château, que déjà Alban d'Esparon faisait son entrée solennelle, précédé de son écuyer qui devait dire tout haut le nom de son maître

La châtelaine lui fit un accueil capable de le confirmer à jamais dans ses espérances. Puis, elle le conduisit dans une salle d'honneur, et l'entretint jusqu'à l'arrivée de la compagnie.

Alors, elle se retira pour surveiller l'entrée de Guiral et de Loup.

Ils arrivèrent, en effet, et à des heures différentes, de sorte qu'elle put les isoler l'un de l'autre, et préparer ainsi le dénouement de cette journée mystérieuse, commencée par un triple rendez-vous.

VII

LA FÊTE

Les jeunes gens revêtaient la robe des combats (1).
(LIVRE DES MACHABÉES).

Quand l'heure où le prétendu tournoi devait s'ouvrir fut arrivée, la châtelaine prit soin de former le cortège de telle sorte que les trois frères arrivâssent en même temps sur l'estrade où trois sièges d'honneur leur étaient réservés. Chacun d'eux vint, en effet, d'un côté différent de la Cour, et prit la place qui lui était assignée au-devant de la demoiselle de Rogues.

Tournés vers le fond de l'estrade, ils voyaient devant eux la foule des nobles dames, et, sur une table, des

(1) Juvenes inducbant stolas belli. (1 Mac. XVI, 9).

étoffes de couleur rouge, à peine dissimulées sous un voile. Derrière eux se tenaient des chevaliers, armés de pied en cap ; les uns, portant la croix sur leurs épaules ou sur leur poitrine, pour signifier qu'ils allaient faire la campagne de la Terre-Sainte, les autres, les vieillards, racontant leurs prouesses passées.

Un spectacle aussi nouveau pour eux avait, un instant, captivé les regards des trois frères, et, dans leur costume guerrier, le visage à moitié caché par la visière de leur casque, ils ne s'étaient pas encore reconnus.

Mais soudain, ô surprise ! Loup reconnait Alban, Alban reconnait Loup, et Guiral se jette dans leurs bras en les appelant par leur nom.

Ils pleurent tous trois, tant leur émotion longtemps contenue est vive.

Ils ont compris tout à coup les embarras de leur position réciproque, l'indécision d'Irène et les retards de leur mariage. Ils ont maintenant l'explication de tous les mystères, depuis la discrétion extraordinaire que leur commandait Irène, jusqu'à la convocation de toute la noblesse pour un tournoi.

C'est à Irène qu'il appartient de juger leur cause ; ils ont toute confiance en ses lumières.

Tous trois mettent alors un genou en terre devant la châtelaine, et jurent qu'ils ne se relèveront point qu'elle n'ait prononcé sur leur sort.

Celle-ci mêle ses larmes à celle des trois frères, et les regarde successivement avec une profonde émotion.

Toute l'assistance est partagée entre l'admiration et la pitié, à la vue de ces trois beaux chevaliers, unis par le sang et par la plus pure des affections. Les bravos des nobles seigneurs se mêlent aux pleurs des dames, et aux cris enthousiastes de la foule.

Comme cette scène, pénible pour chacun des frères, menaçait de se prolonger, Loup prit la parole en ces ter-

mes : « Nobles dames, et vous, seigneurs chevaliers, « écoutez notre histoire. Nous sommes trois frères, par « l'affection autant que par la naissance. Nous avions « choisi, pour lui offrir notre cœur, la très vertueuse « demoiselle de Rogues. Jugez à l'état où nous jette une « telle surprise, combien nous l'aimions !

« Je vins le premier demander la main d'Irène ; une « même inspiration conduisit ici mes deux frères. Ce « fut l'origine des maux que nous souffrons aujourd'hui.

« Et pourquoi vous étonner, nobles dames et seigneurs « chevaliers. Cette conduite n'est-elle pas digne de trois « frères qui s'aiment ? La vertu ne cherche-t-elle pas la « vertu ? Non, malgré tout cela, Alban, Guiral et Loup ne « cessent point de s'aimer tendrement. Que l'embrassement fraternel que nous venons de nous donner en soit « un gage à vos yeux.

« Et vous, sage Irène, prononcez notre arrêt.

« Nous sommes à vos pieds pour l'entendre ; parlez.

« Que ces hommages spontanés de trois frères soient « regardés par toute l'assistance comme une preuve éclatante de votre mérite ! »

La demoiselle de Rogues répondit à ce discours et à ce compliment, en ces termes : « Oui, frères d'Esparon, « je voudrais que, par quelque prodige, vous fussiez une « seule personne, comme vous êtes une seule âme et un « même cœur !

« Alors, je vous tendrais la main, et l'angoisse qui me « tue se changerait en la plus douce des joies. Mais, « quelle n'est pas, en ce moment, ma douleur ? Rien ne « peut l'exprimer, pas même cette pâleur qui couvre mon « visage, et ces larmes qui s'échappent de mes tristes « yeux.

« Je souffre, preux chevaliers, de vous voir ainsi à « mes pieds. Relevez-vous pour entendre ma volonté.

« Nobles dames, prenez ces croix d'étoffe rouge, que

« j'ai brodées de mes propres mains. Et vous, ministre du « Seigneur, bénissez-les de la bénédiction des croisés.

« Vous les recevrez de mes mains, nobles fils d'Esparon, « et vous irez combattre pour l'amour de moi les musul- « mans qui désolent la Terre-Sainte.

« Celui qui se signalera le plus dans les combats, et qui « reviendra avec le plus de gloire, aura ma main pour prix « de sa vaillance.

« Voilà, mes Dames, et vous, nobles seigneurs, le « tournoi que je vous avais promis. Dites si les cheva- « liers ne remplissent pas votre attente. Dites si le défi « n'est pas le plus loyal et le plus courtois qui ait jamais « été porté. »

L'enthousiasme, qui éclata à ces derniers mots, montra à la châtelaine que tout le monde approuvait sa décision, et le cri de : « Dieu le veut! » sortit de toutes les bouches. »

Les trois frères, l'œil en feu, la poitrine haletante, criaient de toutes leurs forces : « Dieu le veut! » et faisaient tournoyer leur lance au-dessus de leur tête, de l'air le plus belliqueux.

Les dames découvrirent alors les croix qui se trouvaient sur la table et les tinrent dans leurs mains, tandis que le prêtre les bénissait. Puis, chacun des frères vint recevoir la sienne aux pieds de la demoiselle de Rogues.

Elle les revêtit elle-même, par dessus leur cuirasse, de cette espèce de robe blanche que portaient les chevaliers aux grands jours, et sur laquelle étaient attachées deux immenses croix rouges, l'une devant, l'autre derrière. Elle dit à chacun une douce parole d'encouragement, et leur fit promettre de venir la voir fréquemment, avant leur départ, qui devait avoir lieu l'été suivant.

Ils reçurent avec joie et respect ce gage de l'amour, et promirent de le regarder aussi comme un mémorial d'amitié fraternelle.

La résignation des frères et l'air de ferme résolution de la Demoiselle de Rogues ramenèrent dans tous les invités la joie voilée un moment lors des premières émotions.

Les domestiques du château avaient dressé une vaste table, au milieu de la cour, théâtre de cette scène ; on la couvrit de fleurs, en l'honneur des nouveaux croisés.

Puis, au bruit des fanfares, commença un joyeux festin, où l'on ne s'entretint pas moins de l'amitié et de la vertu des trois frères, que de la haute sagesse d'Irène de Rogues.

(*A suivre*). DE L'ESPARON.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, Juillet 1889.

Impatiemment attendu, le sacre de Mgr Gilly a eu lieu le dimanche 21 juillet. Si belle a été la cérémonie que je ne pourrais, cher lecteur, vous la décrire à mon gré. Vous peindrai-je notre belle basilique pavoisée d'oriflammes et resplendissante de blasons? Marquerai-je l'affluence des fidèles, la gravité imposante des rites liturgiques, les émotions de l'intronisation? Et ces prières, ces chants, ces vœux échangés de part et d'autre, et cette joie enfin d'une église sortant d'un long veuvage et acclamant son nouveau pasteur! Une plume légère de chroniqueur est bien embarrassée en pareille circonstance. Essayons cependant, et fixons par quelques traits le souvenir de ce grand jour.

Il est sept heures du matin. Les cloches sonnent à grande volée. Pénétrons dans l'église, en passant sous le péristyle de verdure qui en décore gracieusement le seuil. Les tribunes, la nef sont déjà remplies. A droite, devant le sanctuaire, nous reconnaissons les représentants les plus élevés de la magistrature, de l'administration et de l'armée; à gauche, voici les parents et les amis personnels du nouvel Évêque. Leurs rangs nombreux et pressés témoignent des vives sympathies qui ont accueilli sa nomination.

Mais les grandes orgues se font entendre. Leurs imposantes harmonies se répandent sous la voûte. Le cortège processionnel entre dans l'église. Derrière la croix, marchent les membres du clergé, Messieurs du Chapitre en grand costume de chœur; après eux, s'avancent, revêtus de leurs insignes, le Révérendissime abbé de la Trappe de Notre-Dame des Neiges, Mgr l'Évêque de Viviers, puis Mgr Gilly entre les deux prélats assistants, Nosseigneurs

de Montpellier et de Valence, et enfin, le consécrateur, Mgr l'Archevêque d'Avignon.

Les prélats prennent place dans le chœur ; la cérémonie sainte commence et se poursuit dans toute sa majesté. Quels symboles, quelle poésie touchante et auguste dans cette liturgie ! Quand la lecture de la bulle a été faite, avec quelle sollicitude le consécrateur, s'adressant à l'élu, au nom de l'Église, s'assure de l'orthodoxie de sa doctrine ! Comme il lui représente, en termes redoutables, les devoirs de sa charge et les qualités qu'ils exigent ! Ces préliminaires terminés, on récite les premières prières de la messe ; car c'est dans l'accomplissement même des saints mystères que se font les ordinations. L'élu se prosterne sur les degrés de l'autel. Toute l'assistance, à genoux, invoque pour lui les faveurs de la Cour céleste. Étendant leurs mains les évêques appellent sur sa personne la plénitude des dons de l'Esprit-Saint. Comme signe de sa royauté sacerdotale, on l'oint avec le Saint-Chrême. On lui remet la crosse, symbole de son autorité. On passe à son doigt l'anneau pastoral, gage de ses fiançailles mystiques avec l'église qu'il épouse. Il se relève, et montant à l'autel, à côté du consécrateur, il célèbre avec lui les saints mystères. Ensemble ils consacrent le pain et le vin; ils confondent leurs prières pour les vivants et pour les morts. Ils communient au même pain et au même calice, et prononcent en même temps les prières de l'action de grâces.

La cérémonie du sacre est achevée. Le consécrateur a conduit le nouvel évêque à son trône. Le *Te Deum*, le chant triomphal de l'Église, sort de toutes les lèvres. Crosse en main, mitre en tête, Mgr Gilly descend et remonte dans la nef, multipliant ses premières bénédictions, qui se répandent sur les assistants comme une rosée de grâces. Puis il monte en chaire. Il remercie le consécrateur, les prélats qui ont honoré cette fête de leur présence, les au-

torités de tout ordre qui ont pris place dans la nef, les prêtres et les fidèles. Dans un langage pathétique, il évoque ses prédécesseurs. Il insiste surtout sur le nom de Mgr Besson, mémoire révérée à laquelle, pour témoigner de sa reconnaissance, il se propose d'ériger un monument qui rappellera, en même temps que les traits de ce prélat, le souvenir de ses œuvres et de ses vertus. Le moment était bien choisi pour cette manifestation de piété filiale. Ainsi, le présent se réunissait au passé, et les souvenirs se rattachaient aux espérances.

Dirons-nous maintenant l'empressement des fidèles faisant une douce violence au nouvel évêque, suspendant sa marche, se disputant la faveur de baiser son anneau, la bénédiction solennelle donnée par les prélats réunis, du haut du perron de l'évêché, la fanfare des enfants de Nimes portant au loin les joyeux échos de la fête, les ovations répétées faites à Mgr Gilly sitôt qu'il apparaissait sur le seuil de son palais ?

Entre tous ces incidents si flatteurs pour celui qui en était l'objet, mentionnons la poétique cantate exécutée par la maîtrise, dans le salon de l'évêché, en présence des prélats et des invités de Monseigneur. M. l'abbé Réeb en avait fait les vers, M. Bellivier, la musique. Ceux-ci étaient écrits en cette langue sonore et musicale que l'on appelle la langue des dieux : celle-là brille de cette variété de rythme et de cette puissance d'accords qui est, elle encore, une parole et des plus éloquentes. Vers et musique ont trouvé dans le chœur de la maîtrise et l'orphéon de la Couronne d'or les plus harmonieux interprètes.

Nous ne tairons pas non plus la Méditation musicale composée par M. Régis et exécutée pendant les vêpres, alto, grandes orgues, harpe et violoncelle se fuyant, s'appelant, se réunissant tour à tour pour se séparer encore, formaient un délicieux concert ; que si l'on ajoute à cela les chants entendus le matin : le *Kyrie* de Dubois et le

superbe motet *Tu es sacerdos*, on peut dire que la musique à très noblement tenu sa place dans cette solennité.

Et voilà que tout ceci n'est déjà plus qu'un souvenir. Oriflammes et tentures ont disparu ; la foule s'est écoulée, la chaire est muette, l'orgue se tait et dans le sanctuaire, la prière enveloppée de silence et de mystère a pris la place des hymmes solennelles et des cantiques sacrés. De cette fête il ne reste plus que les lis qui sont éclos à ses rayons. Qu'ils croissent donc ! qu'ils fleurissent, répandant le parfum de la doctrine céleste et attirant les âmes par leur doux éclat. Aussi bien ils se sont épanouis sous un ciel pur et serein, à l'ombre du nom illustre de Mgr Besson, *magni nominis umbra*, au milieu des vœux et de l'affection sincère de tout un peuple. C'en est assez pour qu'ils s'élèvent bien haut, au-dessus des épines, et réalisent pour la gloire et l'édification de notre église, les justes espérances que nous avons conçues. FIDELIS.

Marseille, Juillet 1889.

⁂ La presse, occupée de boulangisme et d'autres points interrogatifs, a peu parlé du dernier Congrès des Sociétés savantes, à Paris. Nous avons, nous, un motif spécial de nous y intéresser. On disait, en effet, que le ruban rouge y serait solennellement conféré, par M. le Ministre de l'instruction publique, à notre érudit compatriote et confrère, M. le chanoine Albanès, celui-là même que Mgr l'Évêque de Marseille saluait naguère, dans un acte public, comme « un savant et pieux ecclésiastique. » M. Albanès poursuit, depuis bientôt un demi-siècle, dans l'ombre modeste où se plaît son caractère sérieux, des travaux du plus haut intérêt pour nos antiquités chrétiennes. Il a publié une sigillographie des Évêques de Marseille, qui a attiré l'attention du monde savant, même le

moins suspect de cléricalisme. C'est ainsi que nous avons entendu M. Gazier, de la Sorbonne, faire hautement le plus grand cas de l'émule marseillais du savant abbé Duchesne. Est-ce trop s'avancer que de prédire au nouveau légionnaire un fauteuil à l'Institut ? Ce serait une distinction légitime et un honneur pour le clergé.

⁂ La presse de toutes nuances encore s'est occupée d'une prétendue interdiction intimée par Mgr Robert à son clergé, au sujet des visites que plusieurs prêtres marseillais projetaient de faire à l'Exposition. La vérité est que notre prudent Évêque a exprimé « un désir, » auquel tous se sont conformés avec une respectueuse déférence. Il paraît, en effet, que certaines exhibitions du Champ de Mars respirent le sensualisme, et que certains genres de spectacles, spécialement celui des fontaines lumineuses, le soir, ne sauraient convenir à des ecclésiastiques, lesquels, d'ailleurs, ne sont guère empressés à fêter le centenaire d'une ère de sanglante persécution pour l'Église de France. Somme toute, nous croyons que la communication de Mgr de Marseille à ses prêtres signifie : Les prêtres qui visitent l'Exposition ne font point mal, ceux qui s'en abstiennent font mieux.

⁂ La petite feuille bi-mensuelle, dont je vous parlais dans ma dernière lettre, continue ses excursions sur le terrain clérical, fourrageant un peu partout avec une bienveillance peu marquée à l'endroit de quelques dignitaires ecclésiastiques. La rédaction s'en prend aussi aux diocèses voisins; ceux d'Aix et de Fréjus ont eu leur lot dans le dernier numéro. On continue à être fort intrigué par cette rédaction, qui fait faire une foule de jugements téméraires.

⁂ Que vous dirai-je encore, sinon qu'il fait chaud, même dans les *bastides*, à Marseille, presque autant que dans les *mazets* de Nimes. E. A. C.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

LA FRANCE avant et pendant la Révolution.—Les classes, les droits féodaux, les services publics.—Par Edouard Olivier. — Un vol. in-12, de 640 pages —Paris. 1889, Guillaumin.—Prix : 3 fr. 50.

Les patientes et consciencieuses recherches sur la Révolution française, opérées sans partis pris par de nombreux érudits contemporains, ont réduit à néant les théories audacieuses trop souvent développées par des écrivains sectaires, plus soucieux de justifier les criminels de 1793 que de servir la vérité historique. Il a paru à M. Edouard Olivier que l'œuvre de la science est aujourd'hui assez avancée pour mériter d'être résumée et vulgarisée.

Il a donc interrogé Taine, Lavergne, Tocqueville, Babeau, Albert Duruy, etc, et, à l'aide des matériaux réunis par ces écrivains, il a élevé un monument modeste, mais admirablement proportionné, dans lequel il fait revivre, avec les institutions que la Révolution a détruites, l'état social qu'elle a renversé.

On ne saurait trop encourager la diffusion d'un livre appelé à dissiper les préjugés qui obscurcissent encore, dans tant d'esprits, notre histoire nationale, et par là même à éteindre bien des haines.

Les sujets, approfondis dans cet ouvrage, sont si variés que véritablement chaque chapitre devient une étude spéciale, d'une lecture aussi facile qu'attrayante. B. de B.

Le Propriétaire-Gérant,

GERVAIS-BEDOT.

Nimes.— Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

—

DEUX ÉVÊQUES

Cardinal PIE — Mgr PLANTIER

—

PARALLÈLE HISTORIQUE

Isti sunt duo filii olei. (ZACH., IV, 14).
Isti sunt duo olivæ et duo candelabra.
(Brev. rom., 26 juin).

La publication de l'*Histoire du Cardinal Pie*, par Monseigneur Baunard , produisit en France, parmi les catholiques, une profonde sensation. On attendait cette œuvre avec une vive impatience : il s'agissait d'un des évêques les plus éminents de notre époque contemporaine et qui, mêlé à la plupart des événements importants de ce siècle, avait exercé autour de lui, et même au loin, une influence considérable. Le livre a tenu ce qu'il promettait ; nous l'avons lu avec avidité, heureux d'apprendre ou de nous rappeler les actes d'une vie si bien remplie.

Mais, en nous procurant cette satisfaction, l'*Histoire du Cardinal Pie* nous remettait en mémoire une autre œuvre du même genre qui l'avait précédée de quelques années : *La Vie de Mgr Plantier*, par M. l'abbé Clastron (avril 1882). A mesure que nous parcourions les pages du livre de Mgr Baunard, il s'établissait dans notre esprit un parallèle d'une exactitude presque mathématique entre les

deux illustres évêques de Poitiers et de Nimes. Laissant de côté les nombreux rapprochements de moindre importance (1), nous voulons surtout parler des traits de ressemblance que nous trouvions dans l'attitude, la tactique, l'énergie, la constance et surtout la doctrine des deux prélats. Ce n'est pas qu'il n'y eût quelque différence même saillante dans la trempe et l'allure d'esprit des deux athlètes de la vérité, mais cette variété ne pouvait nuire en rien à la fidélité frappante du parallèle : la ressemblance était telle qu'elle convient à des membres de la même famille

...........Facies non omnibus una
Nec diversa tamen qualem decet esse ... *fratrum.*

Un mot résume exactement l'ensemble de nos impressions à leur sujet : le cardinal Pie et Mgr Plantier sont deux grandes figures d'évêque. Loin de notre pensée de prétendre que la France et l'Eglise au XIXe siècle n'ont eu à se glorifier que de ces deux pontifes. Certes, d'autres prélats, et en grand nombre, ont obtenu une renommée assez éclatante et laissé une mémoire assez pure pour former à l'Eglise de la France contemporaine une riche couronne d'honneur et de gloire. Il est seulement question de rapprocher deux pontifes, qui, en se renfermant strictement dans leurs devoirs et leur rôle d'évêque, nous semblent avoir de nombreux points de contact qu'il n'est pas sans intérêt de mettre en évidence.

« L'épiscopat, dit Mgr Plantier, dans sa première lettre pastorale, est un foyer permanent et sûr de doctrines élevées et de science pratique. » Ce caractère fait de l'évê-

(1) Ces rapprochements d'une incontestable justesse, M. l'abbé Clastron les énumère vers la fin de son premier volume (p. 513-515) ; ils sont intéressants à connaître.

que le gardien de la vérité et lui impose envers elle un triple devoir : il doit connaître cette vérité ; il doit l'enseigner ; il doit la défendre. Cette tâche, Mgr Pie et Mgr Plantier l'ont fidèlement remplie : nous allons le constater en les suivant dans leurs actes, en les considérant dans leurs travaux.

I. — L'ÉTUDE DE LA DOCTRINE

Les sources de la doctrine catholique sont l'Écriture-Sainte et la Tradition, l'une et l'autre commentée et expliquée par les Pères et les Docteurs, sous l'autorité du magistère infaillible de l'Église. Le premier soin de Mgr Pie, dès le début de son sacerdoce, fut d'aller puiser abondamment à ces sources. Il venait d'être installé vicaire à Notre-Dame-de-Chartres, quand il traçait en ces termes le plan de ses études : « Je relirai encore l'Écriture-Sainte tout entière avec le simple commentaire de Ménochius ; puis je prendrai quelque commentateur plus considérable. » Il écrivait, vers le même temps, à l'un de ses amis : « Je suis en bonne voie d'études : j'ai complètement revu mon second et troisième siècle. J'aborde les Pères du quatrième. Je voudrais trois ans de quasi repos à consacrer à cette étude sans laquelle on n'est pas théologien. Avec saint Jean Chrysostôme, saint Ambroise et saint Augustin, on sait par cœur les philosophes et les politiques d'aujourd'hui, et on a de quoi les terrasser. » Plus tard, à ces trois docteurs il joindra saint Hilaire de Poitiers ; disons-mieux, l'étude des œuvres de ce grand docteur des Gaules deviendra son étude de prédilection. Successeur de saint Hilaire, il cherchera à s'identifier avec lui ; il se pénétrera si bien de ses pensées, de ses sentiments qu'il les fera servir à combattre, au XIXe siècle, les mêmes erreurs contre lesquelles saint Hilaire luttait au quatrième.

Cette étude sérieuse de l'antiquité chrétienne dut avoir une influence décisive sur le caractère de la science théologique du cardinal Pie et sur la tournure de son esprit. Avec de pareils maîtres, il ne pouvait, en disciple docile, que se faire le serviteur dévoué de la vraie doctrine, c'est à dire de la doctrine romaine. Aux siècles des Ambroise, des Augustin et des Hilaire, il n'existait encore parmi les fidèles aucune de ces divisions intestines qui portent le trouble dans le bercail de Jésus-Christ; on ignorait le goût de ces distinctions subtiles qui sont plus funestes que les hérésies franchement déclarées, et on ne se battait pas, dans le camp catholique, à coup d'épithètes comme à coup de flèches empoisonnées, se jetant à la face les qualificatifs dans le genre de ceux d' « ultramontains » et de « gallicans ; » on était catholique comme l'Église; on était romain comme le Pape. On disait alors : « Mon nom est : « Chrétien,» et mon surnom est : «Catholique : » cela suffisait, et avec raison, à la gloire des Pères et des Docteurs. En se familiarisant avec leurs ouvrages, l'évêque de Poitiers y trouva cette pureté de doctrine, cette fermeté de conviction qui devaient donner tant de prix et d'attraits à ses propres travaux.

Ce qu'on remarque surtout dans Mgr Pie, c'est l'usage fréquent qu'il fait des paroles de l'Écriture-Sainte. Il s'est si fortement nourri de cette divine substance que les termes mêmes des auteurs sacrés se pressent dans son souvenir et sous sa plume ; la moindre occasion suffit pour provoquer une réminiscence en harmonie parfaite avec le sujet qu'il traite, avec l'événement politique ou religieux qui a éveillé son attention ; les maximes, les faits viennent à l'envi s'offrir à sa mémoire et l'on est étonné de les voir jaillir à chaque instant, comme des étincelles au moindre choc ; ses pages en sont toutes émaillées ; on dirait ses œuvres tissues avec les propres paroles de l'Esprit-Saint et quiconque s'attacherait à en

extraire les innombrables passages de nos Saints-Livres, dont il a fait usage, arriverait aisément à former un commentaire presque complet de l'Écriture, commentaire qui aurait pour nous, sur ceux que nous possédons déjà, l'avantage précieux d'être adapté par le sens accommodatice aux faits et aux besoins de toute une longue époque de l'histoire actuelle de l'Église.

Ajoutons que l'amour ardent de Mgr Pie pour la vraie doctrine ne lui inspira jamais aucun excès de zèle contre ceux de ses frères dans le sacerdoce, ou dans l'épiscopat, qui ne suivaient pas la même ligne de conduite : il a combattu leurs préjugés ; il a dénoncé le péril de leurs illusions ; mais ces adversaires d'un jour, il les a tenus toujours pour de sincères alliés ; il n'oublia jamais les droits qu'ils pouvaient avoir à son respect ou à son amitié, ni les services qu'en d'autres circonstances, ils avaient rendus à la Vérité et à l'Église. Nous n'en voulons pour preuve que son attitude correcte à l'égard de Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres : sa piété filiale pour ce prélat, qui avait été son protecteur, ne se démentit jamais, malgré la diversité de leurs sentiments sur certains points de doctrine ; elle lui resta dévouée jusque dans le malencontreux coup d'éclat, qui faillit attirer sur la tête de ce vénérable évêque, obstiné dans les préjugés du vieux gallicanisme, les rigueurs du Souverain-Pontife ; ce fils bien-aimé plaida si éloquemment la cause de son père menacé et fit valoir si puissamment le glorieux état de services de l'évêque de Chartres, par rapport à l'Église de France, qu'il parvint à faire incliner Rome vers l'indulgence et à conjurer ainsi l'orage.

Mgr Plantier n'avait pas eu le bonheur, comme Mgr Pie, d'être formé dans cette rectitude absolue de la doctrine romaine ; ainsi qu'il en fait humblement l'aveu, il avait été si passionné pour la lecture de Bossuet qu'il avait fini par voir, dans l'évêque de Meaux, même pour la Déclaration

de 1682, l'organe fidèle du clergé de France, et qu'il l'avait pris pour son maître. En outre, appelé à professer la littérature et l'hébreu, dans une des chaires de la Faculté de théologie de Lyon, et, plus tard, poussé par la nature de ses travaux, ou le caractère de son esprit, à traiter, du haut de la chaire de Notre-Dame, des questions de philosophie, il avait dû laisser au second plan ses études théologiques sur la primauté du siège de Rome et sur l'infaillibilité du Souverain-Pontife ; il avait reçu avec docilité l'enseignement qui lui avait été transmis, et il n'avait eu ni le temps, ni même la pensée de contrôler ces premières leçons dont il ne pouvait, du reste, soupçonner l'imparfaite orthodoxie. Quand il eut mieux étudié l'histoire ecclésiastique et théologique de notre pays, — ce sont presque ses propres paroles, — le passé s'éclaira pour lui d'un jour nouveau ; il déserta le drapeau de Bossuet, parce qu'il lui fut démontré que, sur l'infaillibilité de Pierre et de ses successeurs, les quatre articles ne résument point l'âme et la doctrine du vieux clergé de France. La doctrine romaine lui apparut alors dans toute sa pureté, et ce fut, pour son intelligence, comme pour son cœur, une de ses plus suaves satisfactions. Il n'avait souffert d'aucune prévention ; mais son âme n'avait pas eu la pleine vision de la vérité : dès qu'il lui fut donné de la posséder et d'en jouir, il l'embrassa dans toute sa plénitude, animé d'une ardeur qui ne devait s'éteindre qu'avec sa vie.

Il était alors armé et prêt pour les grands combats. Mgr Pie avait sur lui l'avantage d'être entré, dès le début de sa carrière sacerdotale, dans la voie où Mgr Plantier ne s'engagea qu'aux premiers jours de son ministère épiscopal ; mais, pour n'avoir pas eu le même point de départ, les deux illustres prélats se rencontraient enfin, à la veille des luttes solennelles.

Mgr Plantier égalait son éminent collègue pour la

connaissance approfondie de l'Écriture-Sainte. Il est peu de personnes qui n'aient au moins entendu parler de ses *Études littéraires sur les Poètes bibliques*, œuvre d'un esprit très sérieux , et qui, après avoir charmé l'auditoire d'élite du jeune et brillant professeur de Lyon, feront toujours les délices des bons littérateurs. Il est vrai que ce travail a été fait surtout en vue de mettre plus en relief le caractère de sublime poésie qui éclate à chaque page de nos Livres-Saints ; mais était-il possible à l'auteur d'étudier les Saintes-Écritures pour en découvrir et en décrire les beautés littéraires , sans se pénétrer profondément de l'esprit caché sous la lettre et qui donne même à cette lettre la beauté que l'intelligence y découvre ? Cette penétration était d'autant plus aisée que ces études coûtaient beaucoup de temps et de peines à l'abbé Plantier ; il déclare lui-même qu'il y a des conférences à la rédaction desquelles il a consacré une mesure de temps et parfois de veilles que tout le monde déclarerait invraisemblable, tant elle fut énorme. Ozanam a dit des *Études* que « la poésie des Livres-Saints y est jugée avec autant de science que d'élévation,» et M. de Pontmartin appelle cet ouvrage « une œuvre qui pourrait suffire à la gloire d'un penseur , d'un savant et d'un écrivain. » Ces premières études avaient eu, pour l'évêque de Nimes , de tels charmes , qu'il s'était proposé d'entreprendre un commentaire complet d'Isaïe ; il avait même commencé un travail de ce genre pour les psaumes, et les quelques pages qu'il avait déjà écrites sont, au témoignage de son biographe , admirables « de poésie et de piété. »

De ce long et laborieux commerce avec les Livres-Saints, l'abbé Plantier avait retiré, comme l'abbé Pie, le précieux et rare avantage de s'assimiler les pensées et même de retenir les expressions des auteurs sacrés ; il devait excellemment en profiter : d'abord pour ses discours de retraites pastorales, si bien nourris de citations

de l'Écriture-Sainte, plus tard, pour ses nombreux travaux d'apologétique, de morale et de controverse, de telle sorte qu'il est très peu de livres saints dont il n'ait expliqué et commenté au moins quelques passages.

L'étude des Pères et des Docteurs fut loin, elle aussi, de rester étrangère à l'évêque de Nimes. Eugène Veuillot déclare que Mgr Plantier connaissait à fond la patrologie et qu'il avait fait, sur les œuvres des Pères les plus importants, de si solides études que, sans préparation, il pouvait les comparer les uns aux autres. « J'aime à contempler les in-folios qui m'entourent, disait Mgr Plantier : ils assemblent autour de moi toute une armée de pontifes, d'apologistes, d'interprètes et d'orateurs incomparables... Ils m'apprennent comme il faut servir l'Église et sacrifier au besoin sa vie pour la défense de la vérité. Je me trouve bien petit au milieu d'eux. Mais leur exemple m'anime à l'étude, à la prière, au combat. » L'auteur de sa vie nous apprend, d'autre part, que l'évêque de Nimes sentait un attrait particulier pour les ouvrages de saint Jean Chrysostôme, et qu'il trouvait ce Père « admirable. » « Ses vues, ajoute Mgr Plantier, sont grandes et larges ; il offre des rapprochements de traits et d'idées pittoresques et frappants... ; il possède la doctrine dans tout ce qu'elle a de plus céleste et de plus dégagé... Jean Chrysostôme est vraiment l'orateur modèle. » Mgr Plantier aimait encore particulièrement saint Augustin, qu'il prit pour patron le jour de son sacre et qu'il devait imiter, comme son modèle, dans le parfait accomplissement de son office de docteur.

Ainsi, par l'étude des Pères et de l'Écriture, Mgr Pie et Mgr Plantier préludaient-ils dignement à la mission qui leur était réservée. Ces trésors abondants, qu'ils ont persévéramment amassés, leur serviront pour l'enseignement et la défense de la vérité catholique ; mais ils les emploieront chacun dans son style propre et suivant la trempe

de son esprit. L'évêque de Poitiers les revêtira de cette forme sobre, aisée, agréable et séduisante qui distingue ses œuvres ; il excellera dans le genre homélitique et rappellera, parmi nous, la belle éloquence des Grégoire, des Cyrille et des Hilaire. La manière de l'évêque de Nimes sera surtout celle de la controverse et de la polémique; sa phrase, il est vrai, paraîtra plus travaillée ; son style sentira parfois l'effort, mais la justesse de la pensée, la logique de l'argumentation, la richesse du développement qui ira jusqu'à l'épuisement du sujet, une méthode constante et lumineuse feront de ses travaux autant de traités complets de dogmatique, de morale ou de spiritualité, et seront estimés à l'égal des œuvres de maître ; il représentera, en notre siècle, l'érudition, la force et l'éloquence des Justin, des Athanase, des Augustin et des Jérôme.

Mais avec cette différence de style et de genre, les deux évêques seront d'accord pour n'employer jamais d'autre forme que celle de « l'Instruction pastorale, » soit par discours, soit par lettre. Ils ne blâmeront pas ceux d'entre leurs collègues qui préfèreront se servir du livre ou de la brochure ; eux, ils aimeront mieux rester, pour ainsi dire cantonnés dans leur mission de Pontife et de Pasteur, ce qui n'empêchera certes pas leur parole de franchir les limites de leur diocèse et d'avoir le plus grand retentissement dans toute la France et au-delà ; ils seront avant tout et toujours évêques : « tout cela et rien que cela. » Mgr Baunard nous peint Mgr Pie en chaire, assisté de ses vicaires-généraux, revêtu de la chape, la crosse à la main et la mitre en tête : c'était bien le Pontife parlant au nom de l'Église et avec toute l'autorité du docteur de la foi. Je ne me suis jamais autrement figuré Mgr Pie et Mgr Plantier : tous les deux, ils ont toujours parlé et toujours écrit en évêques ; de chacun de leurs actes semble s'échapper cette parole, qui fut la devise de l'un d'eux: « *Episcopus ego sum.* »

Comme Mgr Pie, Mgr Plantier sera accusé d'emportement et de violence : c'est un des privilèges du vrai zèle d'être ainsi taxé d'exagération et d'encourir le blâme de la part de certains esprits qui prétendent à un brevet de modération, parce qu'ils préfèrent les douceurs de leur tranquillité personnelle à la revendication laborieuse des droits de l'Église et de la vérité. Les évêques de Nimes et de Poitiers ne devaient pas échapper à ces injustes critiques, mais leurs historiens les ont vengés de ces calomnies ; ils ont rappelé les procédés semblables de polémique des Pères et des Docteurs des premiers siècles ; ils ont demandé s'il était possible à un pontife de maîtriser son indignation en face des négations audacieuses de l'impiété, des blasphèmes de la libre-pensée, des invectives incessantes de tous les ennemis de la religion. Le P. Gratry, — un modéré celui-là, — exprime en ces termes son avis au sujet de la forme à donner à la critique contemporaine : « Il est temps, dit-il, de sortir de cet effacement de la raison, de ce ramollissement de la pensée qui semble vouloir s'établir dans les habitudes intellectuelles de ce siècle. » Et saint Jérôme avait dit bien avant lui : « Le zèle pour Dieu n'est pas de la cruauté. » Aussi bien, Mgr Plantier, comme Mgr Pie, sans se départir de la force du langage à l'égard de l'erreur, avait toujours pour les personnes les ménagements réclamés par la charité et, suivant le mot de Pascal que lui applique M. de Larcy, « unissait l'extrême valeur à l'extrême bénignité. » L'évêque de Poitiers portait dans ses armes l'image de l'auguste Vierge, sa protectrice et son modèle, qui écrase sous son pied vainqueur toutes les hérésies, sans cesser, pour cela, d'être la mère de la mansuétude et de la miséricorde ; l'évêque de Nimes, qui mit toujours au service de son enseignement la force de son lion, n'oublia jamais d'utiliser, à l'égard de ses adversaires, le miel abondant de ses abeilles.

II. — L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE

Voyons maintenant à l'œuvre nos deux héros ; ils sont remplis de la vraie doctrine, ils vont la répandre à profusion.

A peine vicaire à la cathédrale de Chartres, l'abbé Pie consacre ses premières prédications à traiter de l'éducation, considérée successivement dans la famille, dans l'école ou le collège et dans l'église : c'était un coup porté contre l'Université ; il frappa juste et fort. En 1840, il prêche les dominicales du carême et prend pour sujet de cette station « l'importance et la nécessité de l'étude de la religion, avec les meilleurs moyens et la meilleure méthode pour y réussir. » Ce cours d'apologétique chrétienne révéla les sérieuses qualités du jeune orateur qui, au jugement de Mgr Baunard, procède plus de M. Frayssinous que du P. Lacordaire. Le carême suivant, il traite de l'union du dogme et de la morale et s'attaque déjà ouvertement aux chefs du naturalisme moderne, Michelet et Quinet. Puis, successivement, c'est la pratique de la foi, le culte, la liturgie, le retour à Dieu ; c'est la question vitale de la grâce ; c'est le commentaire du *Credo*. Et toujours le succès était croissant ; on allait l'entendre de toutes les paroisses de la ville et d'au-delà, et l'on sortait instruit, fortifié, ému, car, dit son biographe, « c'est vraiment la parole de Dieu : le prédicateur l'emprunte aux livres inspirés ; c'est la parole de la vérité : il la veut sans mélange ; c'est la parole de vie : il ne prêche que le salut. Puis de quelle forme il la revêt, grande, lumineuse, pure ! » (I, 102).

Nous ne pouvons suivre l'orateur dans toutes les chaires où il est monté : à Orléans pour l'éloge de Jeanne-d'Arc, à Blois pour le panégyrique de saint Louis, à Metz

pour la neuvaine de l'Assomption, à Versailles pour une station d'Avent. Ici et là, il poursuit le même but : le rétablissement du règne de Jésus-Christ, ou l'apologie de la vérité catholique, si peu connue et si calomniée ; ce sera l'ambition de toute sa vie, de travailler à faire connaître les droits du Fils de Dieu sur la société et d'obtenir en faveur de la vraie doctrine que les rayons de ce soleil divin brillent à tous les yeux et dans tout son éclat.

A ces labeurs de la prédication, l'abbé Pie joignait des études spéciales sur la liturgie ; il suivait avec intérêt la marche en avant de l'illustre dom Guéranger, l'initiateur de la restauration de la liturgie romaine en France, et, uni de cœur et d'action au savant bénédictin, il prenait une bonne part à cette campagne si bien conduite et qui devait aboutir à un plein succès. Plus tard, quand il dut comme vicaire-général aider son évêque dans l'administration du diocèse, son premier soin lui parut devoir être de relever ou d'entretenir la doctrine dans le clergé ; il commença par améliorer les études du Grand-Séminaire ; il continua par une organisation sérieuse des conférences ecclésiastiques.

Il dut laisser son œuvre à peine ébauchée : à 34 ans, il était appelé à monter sur le siège de saint Hilaire de Poitiers. C'était en 1849. Mais son activité ne faisait que changer de théâtre et l'espace s'élargissait devant sa généreuse ardeur.

Des hauteurs où la Providence l'a placé, le gardien d'Israël observe d'abord le vaste champ qui est confié à sa sollicitude ; il s'étudie à connaître les besoins de son troupeau, et dès le début de sa troisième année, il adresse à ses diocésains une lettre pastorale sollicitant de leur charité et de leur zèle « des hommes pour faire des prêtres, du pain pour faire des hommes ;» il organise le Petit-Séminaire de Montmorillon, ce vaste noviciat ecclésiastique qu'il appelait « une des plus hautes richesses de son

église de Poitiers, » et, pour l'alimenter, il fonde d'autres établissements dans sa ville épiscopale, à Bressuire, à Niort, à Châtillon-sur-Sèvre ; il entend cette désignation de « Petit-Séminaire » au pied de la lettre ; il y fait reparaître, avec le vêtement des clercs, les règles salutaires de la vie ecclésiastique et y favorise le développement de la solide piété par des retraites spirituelles que, sur son invitation, Mgr de Ségur, de sainte mémoire, va y prêcher de 1853 à 1879. Il poursuit en même temps l'éducation intellectuelle des jeunes lévites ; il leur demande le goût intelligent des choses littéraires qu'il appelle : « un goût excellemment sacerdotal. »

La science ! Il la réclamait aussi et surtout de son Grand-Séminaire ; il disait que le zèle ne s'entretient et que la charité ne s'alimente que moyennant l'huile de la doctrine. Cette doctrine, il la répandait avec la piété parmi ses phalanges sacerdotales au moyen des synodes, des retraites, des règlements disciplinaires sur la prédication, l'administration des sacrements, la célébration des fêtes, la vie ecclésiastique, l'organisation des paroisses ; par le rétablissement des conférences et des examens des jeunes prêtres ; enfin par l'institution des grades théologiques et par la création d'une faculté canonique.

Le clergé régulier n'était point exclu de cette sollicitude. Mgr Pie comprenait l'utilité des ordres monastiques, même pour chaque diocèse en particulier, où, «dans cette atmosphère épaisse et renfermée de la vie diocésaine, l'élément religieux est un ventilateur qui renouvelle et épure l'air en y établissant des courants salutaires ; » il favorisait d'autant mieux les vocations religieuses qu'au lieu de s'appauvrir il s'enrichissait : il travailla avec ardeur à la restauration du monastère bénédictin de Ligugé ; il rendit aux jésuites le collège de Poitiers et fonda l'institution des Oblats de Saint-Hilaire. Les congrégations chargées de l'enseignement primaire recevaient, elles aussi, de leur

évêque une incessante impulsion : instituteurs ou institutrices, tous, sans distinction, étaient l'objet non-seulement de ses encouragements paternels, mais surtout de sa vigilance pastorale et ici il convient de rappeler avec quel soin il s'appliquait, soit par des instructions spéciales, soit par une direction soutenue à les former à la véritable spiritualité en leur inculquant les principes d'une doctrine sûre aussi bien qu'élevée ; disons enfin quelle courageuse énergie il déploya pour protéger le cloître contre l'empiètement du décret impérial du 31 décembre 1853 qui autorisait les inspecteurs à franchir même ces barrières sacrées, et pour protéger contre le gouvernement italien les maisons généralices établies à Rome.

Après son clergé et ses familles religieuses, les simples fidèles. C'est, sans doute, à l'avantage même de son troupeau qu'il agissait en assurant, parmi ses prêtres, le maintien de la discipline et le développement des études de théologie, mais il voulait l'instruire directement lui-même et remplir ainsi dans toute son étendue la charge du ministère pastoral. Énumérerons-nous les nombreuses lettres adressées à ses diocésains au début de chaque carême, ou à l'occasion de quelque capital évènement : sur l'esprit de sacrifice, la famille, l'aumône, l'urgence de la prière, le Sacré-Cœur, le denier de saint Pierre, la guerre, le crime national, l'opposition faite au prêtre, la royauté chrétienne, la maladie et la guérison de la France, le roi Sauveur, les ennemis de Dieu, l'amnistie spirituelle, le dimanche, etc.

Comment aussi indiquer même sommairement les innombrables homélies que prononça l'illustre orateur, soit du haut de la chaire de sa cathédrale, soit en d'autres lieux et en mille circonstances ?

Mentionnons au moins ses allocutions des tournées pastorales et particulièrement le discours qu'il adressa aux jardiniers de Montferneuf : heureux, ces excellents chré-

tiens, d'entendre relever leur humble condition, en apprenant que les évêques sont « les jardiniers des âmes » et que Notre-Seigneur pour apparaître à Madeleine a pris l'apparence d'un jardinier. Dans une autre occasion, présidant le congrès de l'union des associations ouvrières qui se tenait dans sa ville épiscopale et qui inaugurait un patronage et un cercle, il eut pour la classe ouvrière les paroles les plus flatteuses, avouant la faiblesse de son cœur « pour cette population qui n'avait pas cédé aux suggestions du jour. » C'est dans cette circonstance qu'il commença à entrer en rapport avec M. de Mun qui était l'âme de cette œuvre en même temps qu'il en était l'organe par sa grande parole. Ces deux belles âmes se comprirent ; elles furent dès lors unies et le vaillant fondateur des cercles catholiques d'ouvriers devait plus d'une fois trouver dans cette précieuse intimité des conseils et des encouragements. Qu'en en juge par ces quelques lignes qu'écrivait Mgr Pie à M. de Mun, peu de temps après la deuxième réunion du congrès à Poitiers : « M. le Comte, on n'est apôtre qu'à la condition de travailler à être saint et la première condition de la sainteté, c'est l'orthodoxie. C'est là, Monsieur, l'esprit général et la note de vos discours, particulièrement du discours capital que je viens de lire.... Avancez hardiment dans cette voie. Dieu est avec vous. » A quelques mois de là, Mgr Pie parlait encore aux ouvriers de la fraîche vallée de la Gartempe, à Montmorillon : il glorifiait leur industrie en même temps qu'il les mettait en garde contre l'agitation politique et les révolutions. Il savait ainsi descendre des sphères élevées, où l'emportait sa méditation, pour se mettre au modeste niveau des esprits les moins cultivés de ses diocésains ; il aimait à enseigner les humbles et les petits : n'était-il pas l'évêque de tous et ne se devait-il pas tout entier à chacun ? Le dévoûment pastoral est comme la tendresse maternelle que le poète nous dépeint en ces beaux vers :

Oh ! l'amour d'une mère ! Amour que nul n'oublie.
Table toujours servie au paternel foyer :
Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier. (V. Hugo).

L'Eglise et le Pape : tel était encore l'objet des préoccupations de l'évêque de Poitiers ; il en fit le sujet de nombreuses lettres pastorales, où il parle tantôt de la dévotion à l'Église, de la restauration religieuse par la soumission à l'Église, de l'Église et de l'État présent, de la guerre déclarée au clergé ; tantôt de la souveraineté spirituelle et du pouvoir temporel du Pape, de Rome considéré comme le siège de la Papauté. C'est encore la Papauté qui fournit le sujet, le jour de la Pentecôte 1862, d'une homélie consacrée à la paraphrase du ps. *Exsurgat Deus.* Puis il embrasse de son vaste coup d'œil le long pontificat de Pie IX et il en résume en une autre homélie la grandeur surnaturelle. Enfin quand Dieu eut donné Léon XIII à son Église en deuil, il adresse à son clergé une lettre pastorale sur le nouveau pontificat qui, en se montrant à tous comme un signe de la divine vitalité de l'Église, lui apparaissait, à lui, comme la justification des présages ou plutôt des assurances qu'avait fait concevoir le rôle considérable du cardinal Pecci dans le concile du Vatican.

La part que prit Monseigneur l'évêque de Poitiers aux travaux de cette assemblée œcuménique de l'Église mérite une mention particulière. Il avait été déjà préparé aux délibérations de ces solennelles assises du Catholicisme par les conciles provinciaux qui, sur son initiative, s'étaient tenus à Bordeaux, à La Rochelle, à Périgueux, à Agen, à Poitiers. Pie IX appréciait si fort le savoir profond, la probité, la sagesse et l'expérience de l'évêque de Poitiers qu'il daigna le consulter pour le programme du futur concile et Mgr Pie, non content d'envoyer sa réponse, crut devoir se rendre aussitôt à Rome « pour prendre,

disait-il, le mot d'ordre où Jésus-Christ l'a mis. » Au retour de ce voyage, et dès que la bulle d'indiction parut, Mgr Pie annonça le concile œcuménique du haut de la chaire de sa cathédrale. Quelque temps après, le 8 décembre 1868, il appelait la protection de la Vierge immaculée sur le prochain concile, cette Pentecôte du XIXe siècle qui mieux encore que tout autre mériterait d'être appelé « le Concile de Marie. »

L'année suivante, le 8 décembre 1869, s'ouvrait ce saint concile. C'était une heure solennelle. Depuis plus de trois siècles, l'univers catholique n'avait pas assisté à un événement aussi considérable, et toutes les nations étaient tournées vers l'auguste cénacle du Vatican où siégeaient plus de huit cents évêques, présidés par Pie IX. Les commissions s'organisent, et l'évêque de Poitiers est nommé second dans la commission de la foi, la plus importante de toutes. Tandis qu'il se livre à ses travaux, il prêche à Saint-André *della Valle* le panégyrique de S. Hilaire, qui eut la portée d'un grand acte, parce que l'orateur y avait marqué le but, l'esprit et le bienfait du concile. Chargé d'abord, par les Vénérables Pères, d'être le rapporteur du chapitre IV sur la Foi et la Raison, il eut ensuite à remplir le rôle de rapporteur-général de toute la commission. Le 12 avril, il lisait son grave et habile travail, dans une session publique du concile, et douze jours après, la Constitution dogmatique *Dei Filius* était votée unanimement, en session solennelle, à Saint-Pierre.

Il fut plus difficile de s'entendre sur le schema *de Ecclesia*. Un *Postulatum* avait été signé par un grand nombre d'évêques, sollicitant l'introduction de la question de l'infaillibilité. Mgr Pie avait cru devoir s'abstenir d'y mettre son nom, mais précisément à cause de cette sage réserve, il ne put se soustraire à l'honneur d'être choisi par la commission de *Fide*, pour rédiger le rapport concer-

nant l'introduction de ce nouveau sujet de délibération. La tâche était délicate : Mgr Pie s'en acquitta dignement ; son travail, lu en congrégation générale, captiva, dès les premiers mots, toute l'attention, qui lui demeura fidèle pendant une heure que dura cette lecture. Les trois premiers chapitres de ce rapport concernent l'origine , la perpétuité, l'objet et l'étendue du pouvoir pontifical ; le quatrième et dernier est consacré à l'infaillibilité : placé ainsi à la suite des autres, il n'en apparaît plus que comme le corollaire logique et obligé ; il détermine très exactement le caractère, l'objet et les conditions de ce privilège. De l'aveu même de Mgr Pie, cette journée et ce rapport furent décisifs ; le contentement était général ; Pie IX, rencontrant, le lendemain, sur la route, près de Ponte-Mollo, l'évêque de Poitiers, descendit à pied pour lui adresser ses chaleureuses félicitations, et daigna lui appliquer les paroles que Notre-Seigneur adressa à saint Thomas d'Aquin : « Vous avez bien écrit de moi. » *Bene scripsisti de me*.

On sait comment se termina cette importante délibération : la cause de l'Infaillibilité en sortit victorieuse ; sur 601 votants, le suffrage lui donna 451 *placet* contre 88 *non placet* et 62 *placet* sous condition. Le 18 juillet 1870, l'infaillibilité du Pape fut solennellement proclamée par le concile, et l'adhésion des opposants ne tarda pas à venir couronner cette œuvre, qui fut celle de l'Esprit-Saint.

Nous avons dit la satisfaction de Pie IX pour les travaux conciliaires de l'évêque de Poitiers ; le vénérable Pontife eût voulu lui témoigner sa reconnaissance autrement que par un bref élogieux : la pourpre cardinalice lui semblait une juste récompense de tant de zèle et de tant de services rendus à l'Église. Il se heurta contre une insurmontable oppsition de la part du gouvernement français, et il dut céder. La dette du cœur de Pie IX a été, nous le verrons plus loin, payée par son digne successeur.

Mgr Plantier ne fut pas appelé à jouer, dans le concile du Vatican, un rôle aussi considérable : il en fut empêché par une douloureuse maladie, qui le força même, presque au début, à se tenir éloigné des travaux de l'Assemblée, et ensuite à retourner dans son diocèse avant la clôture des délibérations. Mais les premiers jours, et tant que ses forces le lui permirent, l'évêque de Nimes marcha côte à côte avec l'évêque de Poitiers : nous les retrouvons ici, comme dans tous les autres actes de leur ministère pastoral, unis dans la même doctrine et dans le même dévouement au Saint-Siège, si bien qu'en rappelant maintenant les œuvres de Mgr Plantier, il pourra sembler à nos lecteurs que nous nous répétons et que nous refaisons sous leurs yeux le récit des œuvres de Mgr Pie.

L'évêque de Nimes, désigné, comme son éminent collègue, au choix des Pères du concile, par la notoriété et la valeur de ses travaux apologétiques ou de controverse, fut élu membre de la commission de la discipline. Toutefois, il put, en même temps, s'occuper de la discussion du *schema*, relatif à la constitution *de fide catholica*, et il rédigea des observations qui lui fournirent matière à un long discours latin : « œuvre littéraire, dit M. Clastron, composée avec autant de verve que d'art oratoire ; » en résumé, c'est comme l'extension du symbole de Nicée que Mgr Plantier proposait au concile du Vatican. Mais, quand vint le jour où ce travail devait être lu devant l'auguste assemblée, déjà la maladie avait cloué l'évêque de Nimes sur son lit de douleur. Il lui fut permis cependant de se dédommager, en signant le *postulatum* relatif à l'introduction de la question de l'Infaillibilité ; le bruit même courut à Rome qu'il était un des principaux initiateurs de cette proposition et que, de concert avec un évêque bavarois, il avait rédigé l'exposé des motifs qui la précède.

Cette maladie, qui condamnait l'évêque de Nimes à une complète inaction, fut pour son cœur une bien cruelle

épreuve ; elle lui valut toutefois de douces consolations : notre vénéré Pontife recevait fréquemment la visite de la plupart de ses éminents collègues qui venaient prendre son avis sur les sujets en délibération. Pie IX lui-même qui comprenait toute la souffrance morale que cette impuissance causait à Mgr Plantier, voulut lui accorder une faveur d'autant plus flatteuse qu'elle est plus rare : il daigna aller visiter son cher malade, s'entretenir avec lui des grands intérêts de l'Église et le remercier de tous les témoignages de son inaltérable dévoûment. Il faut lire la page émouvante, où est racontée cette admirable scène, qui eut pour théâtre une modeste cellule du Séminaire français et dans laquelle éclatent, à un si haut degré, d'une part, la condescendance et la tendresse d'un père, d'autre part, l'humilité et la reconnaissance d'un fils. Et Rome, étonnée, à cette nouvelle, redisait cette parole des Juifs témoins des larmes de Jésus sur Lazare : « Voilà bien la marque d'un amour de prédilection ! » Ne pourrait-on pas y voir aussi une nouvelle allusion au prodige mémorable par lequel le divin Crucifié avait daigné récompenser Thomas d'Aquin de ses admirables écrits ?

Cette auguste visite sembla décupler les forces du vénérable malade : il dicta une lettre qu'il adressait aux cardinaux présidents du concile et il composa un nouveau discours qu'il comptait pouvoir aller prononcer en séance publique sur la question de l'infaillibilité. Hélas ! il dut se résigner même à quitter Rome, pour rentrer en France avant d'avoir pu assister aux premiers débats de cette question capitale. Quelle douleur pour cette âme ! Mais bientôt aussi quels transports de joie, quelle explosion d'allégresse, quand lui parvint enfin la nouvelle de la décision si désirée ! « Jamais, nous dit son biographe, il ne versa des larmes plus douces. Il prend aussitôt la plume pour écrire, en une semaine, quatre vingts pages sur le grand événement qui vient de s'accomplir. C'est le

transport d'une âme épiscopale...., heureuse de s'associer à l'enthousiasme du monde catholique. » (II, 392). Mgr Pie fut des premiers à remercier l'évêque de Nimes « de ce beau travail qu'il avait lu aussitôt et sans désemparer »— les deux prélats étaient heureux de profiter de toute occasion pour se communiquer leur satisfaction et s'envoyer des encouragements. — De nombreuses lettres de félicitation, de la part de l'épiscopat, arrivèrent de toutes parts à Mgr Plantier ; aucune ne lui fut plus précieuse que le bref pontifical dans lequel Pie IX, en lui disant toute la joie que lui avait causée sa lettre pastorale, déclarait que le prélat, dévoué au Saint-Siège « avait rétabli la vérité sur toutes les vicissitudes traversées par cette grave discussion. » Nous verrons plus tard combien Pie IX aurait tenu à cœur de récompenser encore plus noblement le zèle et les œuvres de l'évêque de Nimes.

Les preuves d'attachement au Pape et à l'Église abondent dans la vie de Mgr Plantier. Mgr Baunard raconte que Pie IX, voyant pour la première fois l'évêque de Poitiers, lui adressa, en souriant cette parole : « Vous vous nommez comme le Pape. » Mgr Pie, avec une admirable présence d'esprit et une exquise délicatesse, répondit en latin : « *Sane Pius ego, imo piissimus erga Pium, patrem amantissimum.* C'était bien l'expression du plus sincère attachement. Mgr Plantier traduisait les mêmes sentiments d'affection en ces énergiques paroles qui rappellent avec quelle émotion profonde il s'était prosterné, pour la première fois, aux pieds du Souverain-Pontife. « Ce qui était là, dit-il, se collant à la chaussure bénie du Pape, ce n'était pas seulement le corps de l'humanité ; ce n'étaient pas seulement mes larmes ; c'était mon âme, et mon âme émue ; c'était mon cœur, et mon cœur en feu. »

Pour lui, comme pour l'évêque de Poitiers, l'Église et le Pape furent l'objet privilégié de ses plus importants travaux. L'Église et le Pape attiraient alors tous les

regards ; le moment était donc opportun pour les faire mieux connaître afin de les défendre plus efficacement. Une des premières lettres pastorales de Mgr Plantier traita de la puissance spirituelle de la Papauté ; elle fut bientôt suivie d'une seconde sur le pouvoir temporel du Saint-Siège. Puis viennent sa lettre sur « Pie IX, défenseur et vengeur de la vraie civilisation, ».et son importante étude sur les conciles généraux, qui fut, en quelque sorte, comme le discours de Mgr Pie à Saint-André *della Valle*, l'avant-propos ou la préface du concile du Vatican.

Ce zèle ardent et éclairé pour la vraie doctrine avait commencé avec sa carrière sacerdotale. Au lendemain même de son ordination, il enseigne, comme nous l'avons déjà vu, l'Écriture-Sainte et la philosophie dans les chaires de la Faculté de théologie de Lyon ; il est appelé ensuite à Paris, où il monte dans la chaire de Notre-Dame, illustrée par Frayssinous et Lacordaire, pour réfuter les erreurs du rationalisme, établir l'autorité doctrinale de l'Église, venger le catholicisme des accusations qu'on lui jette à la face : de décrépitude, d'infériorité, d'impuissance et d'incompatibilité avec les institutions de la société moderne. Il descend ensuite de ces hauteurs et nous le voyons paraître dans les chaires de Nantes, de Toulouse et de Metz où ses prédications de carême lui méritent les triomphes les plus flatteurs et lui apportent les plus douces satisfactions. Entre temps, il est envoyé d'un diocèse à l'autre, dans ces imposants cénacles où le clergé pastoral va chercher comme une nouvelle infusion de l'esprit de Dieu, et là, quoique jeune encore, il retrace avec l'autorité que lui donne une piété solide, aidé d'un magnifique talent de parole, ses admirables « règles de la vie sacerdotale. » Il trouve encore quelques loisirs : il les emploie, dans des prédications spéciales ou dans une volumineuse correspondance, à révéler les profonds secrets de la perfection aux religieuses qui font appel à ses judi-

cieux conseils. Le monument le plus complet de cette tâche délicate est le travail qui a pour titre : *Conseils à une directrice de noviciat* et où il a réuni, en cent cinquante pages, avec la méthode et la précision qui le caractérisent, toutes les règles que sa longue familiarité avec les auteurs spirituels et sa connaissance des âmes d'élite lui ont dictées pour l'heureuse conduite et la formation des novices.

Devenu évêque, Mgr Plantier donne, lui aussi, ses premiers soins à l'instruction des jeunes clercs. Le Petit-Séminaire et le collège Saint-Stanislas reçoivent aussitôt une impulsion nouvelle pour les études littéraires et philosophiques, préliminaires nécessaires des études de théologie ; un concours annuel est établi entre les deux établissements rivaux et de l'émulation que provoque cette joute scolaire, naquit un sérieux développement qui valut aux deux maisons épiscopales, avec une plus juste considération de la part de l'opinion publique, une prospérité toujours croissante. Rappelons ici les remarquables allocutions que l'évêque prononçait aux solennités des distributions des prix et qui étaient pour tous la partie la plus attrayante de ces fêtes scolaires.

Le Grand-Séminaire devait entrer en part de cette sollicitude. Mgr Plantier y institua les dominicales et les examens semestriels qu'il voulut toujours présider et diriger, mettant en plus grand honneur la méthode scolastique de la soutenance des thèses, donnant l'exemple de cette argumentation méthodique, syllogistique dans laquelle il excellait. Quelques années après, il inaugurait parmi ses jeunes lévites, un cours libre de langue hébraïque qu'il confia à un jeune et brillant lauréat du Collège-Romain. Les professeurs eux-mêmes obéissaient à cette puissante impulsion donnée par leur évêque ; non moins distingués par leurs talents que par leur vertus, ils se sont fait remarquer, à l'honneur du diocèse, par des ouvrages très

recommandables de théologie, d'exégèse, d'histoire et de discipline. L'évêque était heureux d'assister au développement des études sacrées aussi bien qu'à l'épanouissement d'une véritable piété.

Pour les prêtres, il s'appliqua tout aussitôt à remettre en vigueur les règlements relatifs aux conférences, rappelant à son clergé trois devoirs essentiels : il faut savoir, savoir ce qu'il faut et savoir comme il le faut. Ici encore il prêcha d'exemple : quand le clergé avait achevé son travail, l'évêque le reprenait en sous-œuvre et traitait lui-même, avec la compétence d'un théologien consommé et l'autorité de son caractère épiscopal, toutes les questions soumises à l'étude. Les examens annuels des jeunes prêtres furent aussi l'objet d'une plus particulière attention ; il les présida toujours et se faisait un devoir de recueillir sur chaque membre de son clergé des appréciations et des notes qui devaient le plus souvent guider les choix de l'administration diocésaine. Il ajouta à ces réformes une réunion synodale dans laquelle furent revus, et la plupart remaniés, les statuts disciplinaires du diocèse. En publiant ce travail, qui était surtout le fruit de sa science et de ses vertus, Mgr Plantier rappela à son clergé la nécessité d'observer les règles de la vie ecclésiastique et du ministère pastoral. Enfin, dans les retraites qui se renouvelaient chaque année, l'évêque de Nimes n'omettait jamais de raviver dans l'âme de ses prêtres, le plus souvent par des avis paternels, quelquefois par des reproches opportuns, le goût pour les études sacrées, en même temps que le zèle pour les vertus sacerdotales.

Il imprime, d'autre part, un élan nouveau à la prédication en faisant monter dans la chaire de sa cathédrale, non le prince de l'éloquence qui ne put répondre à son pressant appel, mais ses disciples les plus renommés, entre autres le P. Monsabré qui occupe aujourd'hui si dignement la chaire de Notre-Dame. Les élèves du Grand-Séminaire

étaient conviés, le dimanche, à prendre place dans le sanctuaire, perdus dans cette foule immense de fidèles qui accouraient de toutes parts, et plus d'un d'entre eux sortaient de cette ardente fournaise embrasés d'un saint enthousiasme pour la parole de Dieu, avides de marcher sur les pas de tels modèles. La cathédrale ne fut pas seule à recevoir cette impulsion. D'autres paroisses, et des plus humbles parfois, virent venir à elles les missionnaires Chartreux que leur envoya leur évêque et qui réveillèrent partout où s'exerça leur zèle, l'esprit de foi et la pratique de la vie chrétienne.

Ainsi travaillait Mgr Plantier à l'instruction religieuse et à la formation de son clergé ; il se préoccupait aussi, avec non moins de soin, des communautés religieuses dont la direction relevait de sa houlette pastorale. Il s'empressa de les défendre contre l'empiètement renaissant du laïcisme par deux mémoires aux députés du Gard, — les seules pages qu'il ait écrites sans leur donner la forme accoutumée de lettres pastorales — contre l'enseignement obligatoire et la suppression de la lettre d'obédience. Mais il s'efforça surtout de les guider des conseils de sa vieille expérience et de les former suivant les règles de la vraie et solide spiritualité. Avec quelle exactitude il accomplissait ses visites canoniques ! Avec quelle délicatesse et quelle éloquence il écrivit à toutes ses communautés ses quatre lettres sur « les devoirs et les grandeurs de l'état religieux ! » Avec quelle condescendance il se prêtait, par des lettres particulières, à conduire les âmes privilégiées qui en appelaient à ses lumières ! Cette volumineuse correspondance se fait remarquer par les qualités maîtresses dans l'art de gouverner les âmes : la prudence, le discernement, la fermeté ; la note qui domine est celle qui est le plus en harmonie avec le caractère même de la vie religieuse : l'immolation de la nature, l'abnégation chrétienne jusqu'à l'anéantissement du *moi*.

Les simples fidèles n'étaient pas oubliés. On ne saurait dire avec quelle satisfaction Mgr Plantier se retrouvait face à face avec son peuple, dans ses longues et pénibles tournées annuelles où il se faisait tout à tous pour les gagner tous à J.-C.; il n'y a pas de hameau si humble que ce pasteur des âmes, d'une santé cependant si frêle, n'ait visité, peut-être même plusieurs fois, et il nous souvient qu'un jour, dans une modeste église, au sein d'un pays en grande majorité hérétique, n'ayant devant lui qu'une poignée de fidèles, l'éminent orateur de Notre-Dame ne dédaigna pas de faire entendre sa grande parole à cette portion de son troupeau qui était petite, mais qui devait puiser dans l'ardeur de sa foi le courage nécessaire pour conquérir le royaume de Dieu. *Nolite timere pusillus grex quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum*. Il évangélisa ses brebis tant que ses forces physiques ne trahirent pas son énergique volonté: tantôt il abordait les plus hautes vérités de la foi; tantôt son discours était un simple commentaire du catéchisme. Les paraboles de l'Évangile, la vie de Notre-Seigneur, l'histoire de l'Église ou l'histoire profane, Mgr Plantier utilisait tout et tirait de tout un merveilleux parti pour instruire son peuple, qui le comprenait, qui l'aimait et qui était fier de son évêque.

Rappelons en particulier ses allocutions aux agriculteurs sur « la bienveillance de l'Église pour l'agriculture» et sur « l'utilité morale des expositions de fleurs;» sa lettre aux ouvriers et à leurs patrons sur « les grandeurs et les abus de l'industrie contemporaine, » faisant connaître à chacun ses devoirs, donnant à tous de sages conseils.

L'instruction pastorale abondait dans ce diocèse privilégié. Citerons-nous les nombreuses lettres de Mgr Plantier publiées à propos du carême et dans lesquelles le savant pontife traitait tous les sujets les plus opportuns du dogme et de la morale : l'Immaculée-Conception, l'ignorance en matière de religion, la maladie, la sépulture, la résur-

rection du corps, le purgatoire, le culte des reliques, le Saint-Sacrifice de la Messe considéré comme moyen de soulagement pour les défunts, la mortification des sens, la charité fraternelle, la proscription des courses de taureaux, etc.

Rien n'était donc négligé par l'évêque de Nimes pour nourrir son troupeau du pain de la parole divine. Mgr Pie et Mgr Plantier marchaient ainsi de pair dans l'accomplissement intégral de leur ministère ; ils étaient ces deux oliviers que le Seigneur fit voir à Zacharie, à la droite et à la gauche du candélabre, et dont le rôle était d'assister le Dominateur de l'univers (Zach., IV, 11-14). Oui, le fécond et pénétrant enseignement des deux évêques fut le puissant auxiliaire de l'Eglise, dominatrice spirituelle du monde, dépositaire de la doctrine catholique, qui en reçut, avec un nouvel éclat extérieur, une plus heureuse extension.

(*A suivre*). F. CHAPOT.

CLOTILDE DE SURVILLE

ET SES ŒUVRES POÉTIQUES

I

C'était en 1803, la dernière année du Consulat à vie de Bonaparte, qui allait devenir Napoléon. Un élégant volume parut chez Didot (1) par les soins d'un émigré, rentré d'un an, agissant au nom d'un autre émigré moins heureux, puisqu'il avait payé de sa tête une tentative prématurée de retour. Étienne de Surville avait été fusillé au Puy en Velay en 1798. C'était comme une tâche de sang sur ces pages où Charles de Vandebourg, son suppléant, venait d'écrire le nom de *Clotilde de Surville* (2).

Après un frontispice gothique, découpé en verrières, une préface longue de quatre-vingts pages et ornée d'un roman séduisant, expliquait la substitution d'un éditeur étranger, bien qu'ami, aux éditeurs naturels dont la mort avait traversé les desseins. Dès le XVIIe siècle, une descendante de Clotilde, Jeanne de Vallon, avait voulu puplier ce que Vanderbourg publiait à cette heure.

(1) En trois formats différents, in-32, in-12 et in-8°. Cette édition *princeps*, fort rare aujourd'hui, se trouve représentée à la bibliothèque Sainte-Geneviève par un seul exemplaire in-8°, placé dans la section des manuscrits, Y, 1109. *Réserve*.

(2) Le fait suivant montrera qu'en 1329, le regret de cette perte était encore très présent à la famille de Surville. Olympe, nièce et pupille de Stanislas de Surville, frère d'Étienne, ayant manifesté le désir de visiter au Puy son amie Mme du Cluzel, son oncle lui répondit qu'il la conduirait partout où elle voudrait, hormis au Puy. Voyez *Albin Goudareau*. Témoignages de sympathie pour Mme Olympe Goudareau, p. 53. Note.

Mais, comme Étienne de Surville, Jeanne était morte trop tôt. L'aïeule, d'ailleurs, n'avait-elle pas formulé ce vœu :

« .... Que miens carmes ....
.... périssent,
Et qu'à jamais ignore tout esprit,
En l'univers, que Clotilde aye escript (1).

Telle était la grâce de cette poésie exhumée. On y trouvait de la passion dans les sentiments, une exquise pureté de tendresse. Le patriotisme d'une chanteresse de la Guerre de Cent-Ans était pour devenir populaire au moment où la rupture de la paix d'Amiens rouvrait, entre la France et l'Angleterre, de vieilles hostilités. Son royalisme trouvait un écho dans bien des cœurs. On appliquait à Louis XVI ce que Clotilde avait écrit des malheurs de Charles VII, et les amis des fleurs de lys trouvèrent dans le *Chant royal* ce que cherchera plus tard dans le *Génie du Christianisme* le parti de l'opposition (2). C'était une femme du xve siècle qui se dressait déjà en face du César du xixe.

Quelques morceaux, harmonisés par Berton, défrayèrent pour un temps les amateurs de harpe et de clavecin. On chanta dans tous les salons, sur un ton larmoyant, les *Verselets à mon premier-né*, et les *Stances* du *Chastel d'amour*. Vanderbourg en avait mis la notation, gravée par Richomme, dans chacune de ses éditions. Ceci était pour capter les âmes sensibles.

Les amateurs de vieille littérature trouvèrent leur compte dans cette réhabilitation d'une mémoire poétique. Le souvenir de Charles d'Orléans, retrouvé naguère par l'abbé Sallier, et dont on s'exagérait alors le mérite,

(3) Epistre à Marguerite d'Ecosse.

(2) Mme Olympe Goudareau, une descendante des Surville, rêvait aussi des lys de France, comme en témoignent ses lettres, p. 311, not. 1.

contribua au succès des poésies de Clotilde. L'opinion publique, du reste, avait été préparée, dès 1797 et 1802, par l'apparition discrète de quelques morceaux, à Lausanne, dans la *Revue* de Mme du Polier, et, à Paris dans les *Annales poétiques*. La *Décade philosophique* fit connaître les Chants d'amour au printemps, en été, en automne et en hiver : c'était bien peu d'un auteur dont on possédait, disait-on, en manuscrit, de quoi remplir huit *in-octavo*. Aujourd'hui, ces trésors étaient perdus par l'infidélité d'un maître de poste inconnu qui en avait été fait dépositaire. Vanderbourg n'avait sauvé du naufrage que deux mille vers environ (1). Il avait dû accroître son volume de nombreuses notes philologiques, empruntées au *Trésor* de Borel ou au dictionnaire de La Combe (2). C'étaient alors des autorités en cette matière.

Entourées de cet appareil, les poésies de Clotilde furent acceptées sans discussion dans le monde littéraire. Elles l'auraient peut-être été de nos jours, en dépit de la critique toujours en éveil. Quiconque étudie l'histoire du XIVe et XVe siècles, où ne manquent ni les faits d'armes chevaleresques, ni les luttes patriotiques, se prend à regretter que ces siècles n'aient pas eu leur Bérenger, un poète sensible comme Christine de Pisan, dans ses *Lamentations*, qui fût en même temps chansonnier énergique et rude comme l'est quelquefois Basselin. Or, telle était Clotilde, dans son *Héroïde*, ses *Ballades* et son *Chant royal* (3).

(1) « M. du Petit-Thouars qui le vit (Surville) à Paris, en 1190, un moment avant l'émigration, assure avoir eu communication du manuscrit et l'avoir trouvé complet dès lors et tel qu'il a été imprimé en 1803. » (Sainte-Beuve, *Poés. fr. au* XVIe) p. 486.

(2) P. Borel. Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises. — La Combe. *Dictionnaire du vieux langage français.*

(3) Pour Sainte-Beuve, le programme du mystificateur habile à qui nous devons les poésies serait tout entier dans cette phrase de l'abbé Sallier : « l'idée des beaux vers n'était pas encore venue à l'esprit, » Surville aurait imaginé et créé de toutes pièces un Charles d'Orléans femme. (*Poés. fran. au* XVIe *siéc.* p. 489).

Ces poésies passèrent immédiatement dans les recueils, tant à la mode au commencement du siècle.

Auguis donnait, en 1824, une notice et cinq morceaux de Clotilde dans ses *Poètes français depuis le* XIIe *siècle jusqu'à Malherbe* (1). C'est en vain que M. Raynouard, un critique doublé d'un philologue, protestait aussitôt dans le *Journal des Savants* (2), où écrivait Vanderbourg. Il affirmait hardiment la supposition des poésies, et s'indignait qu'on leur eut donné rang dans une collection des poètes du moyen-âge. Vanderbourg répliqua par une nouvelle édition de son recueil. Les trois éditions de 1803 étaient épuisées : celle de 1825 parut avec un luxe nouveau. Colin, élève Girodet, se chargea de l'illustrer. On y remarqua, entr'autres sujets, un médaillon quelque peu agressif, où, sur l'entablement d'une colonnade en ruines s'étalaient les dernières lettres du mot *(r)estituer* avec cette exergue : *Stat magni nominis umbra* (3).

L'année suivante, tandis que le *Répertoire de la littérature ancienne et moderne* (4) admettait sans réserve l'authenticité du premier recueil, deux critiques, Roujoux et Nodier, en publiaient un second (5), contenant environ douze cents vers tirés, disaient-ils, d'un manuscrit dont le hasard les avait fait possesseurs avant même la pre mière publication de M. de Vanderbourg.

Il y avait ceci de piquant dans l'apparition des *Poésies*

(1) La notice d'Auguis est copiée sur celle de Vanderbourg. Les morceaux reproduits sont : l'Héroïde, la Ballade, le Rondel à maistre Alain, les verselets et les plaids d'or. On peut s'étonner de n'y point trouver le chant royal.

(2) Juillet 1824.

(3) Lucain. Pharsale, liv. Ier.

(4) C'est le recueil auquel collaborèrent Auger, Burnouf, Chateaubriand, Le Clerc, Patin, Villemain. L'article consacré à Clotilde est évidemment de Vanderbourg lui-même, bien qu'il ne soit signé que d'un W.

(5) Poésies inédites de Clotilde de Surville, poète français du XVe siècle, publiées par MM. de Roujoux et Ch. Nodier, ornées de gravures d'après Colin, élève de Girodet, 1826.

inédites que l'un et l'autre éditeur semblait adorer aujourd'hui ce qu'il avait brûlé naguère. Charles Nodier avait conclu, en 1811, dans ses *Questions de littérature légale*, à la modernité des poésies de Clotilde, et, faisant un pas de plus, à la paternité réelle de M. de Surville. Monsieur de Roujoux, vers le même temps, avait publié son *Essai sur les révolutions des Sciences* où il reproduit les arguments de Nodier, tout en possédant, dès lors, le manuscrit inédit qu'il devait faire paraître quinze ans plus tard, Ces éditeurs de Clotilde n'ont soutenu que dans leur préface l'authenticité des Poésies ; partout ailleurs, ils ont conservé leur opinion critique de 1811. Peut-être se croyaient-ils obligés envers Nepveu, leur libraire, qui avait lancé ses prospectus dès 1810 (1).

Cependant, la critique était de toutes parts éveillée.

L'académicien Daunou, Villemain, Vaultier, Sainte-Beuve (2), pesaient les arguments des diverses opinions et concluaient tous à la supposition, par Surville, ou par Vanderbourg, des poésies de Clotilde. Daunou en faisait honneur à Vanderbourg, dont il prononçait l'éloge à l'Académie des Inscriptions.

Sainte-Beuve ne voyait, dans cette décision de son maître, que l'effet des préventions philosophiques d'un héritier du XVIIIe siècle contre un aristocrate émigré et fusillé par la révolution. Il posait, pour sa part, comme *postulatum*, la paternité du marquis de Surville (3), et renvoyait,

(1) V. l'avis du libraire. Nepveu était aussi, en 1825, l'éditeur du premier recueil.

(2) Daunou. *Notice historique sur la Vie et les ouvrages de M. de Vanderbourg*. Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XIV, p. 139. — Villemain. *Tableau de la Littérature au moyen-âge*, t. II, XIXme leçon. — F. Vaultier, *Lyrique des* XIVe *et* XVe *siècles*, mémoire présenté à l'Académie de Caen, 1840. — Sainte-Beuve. *Tableau historique et critique de la Poésie française et du Théâtre au* XVIe *siècle. Clotilde de Surville.*

(3) Dix ans après l'éloge de Daunou, M. Bouillet écrivait encore, dans son *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, 1850 : « Il n'existe

pour la discussion, un mémoire de M. Vaultier. L'un et l'autre auraient souscrit au jugement si rapide et si fort de M. Villemain, dans ses leçons sur le moyen-âge.

Pour Villemain, les poésies de Clotilde ont perdu le meilleur de leur prix. Il n'y voit plus que l'œuvre ingénieuse d'un faussaire artiste, capable d'avoir dérouté, un moment, la critique, digne, toutefois, par son habileté même, d'occuper encore les Scaligers français.

Sans être ni un Scaliger, ni un Saumaise, n'avons-nous pas le droit d'avoir, sur cette question pendante, un sentiment, et de le dire ? Nous allons donc passer en revue les divers prétendants, et discuter leurs titres (1).

II

C'est par Clotilde qu'il nous faut commencer notre enquête. Elle ne nous est connue que par la préface de Vanderbourg, qui dit avoir puisé ses renseignements dans les notes de M. de Surville. Histoire ou roman, cette préface veut être lue.

Clotilde (Marguerite-Éléonore) était de la famille des Vallon-Chalys. Elle naquit au commencement du xve siècle, vers 1405 (2). Vallon est un village poétique, comme son nom, situé sur les bords de l'Ardèche. Les seigneurs

plus aujourd'hui de doute à ce sujet, et M. de Vanderbourg est reconnu pour le véritable auteur des poésies de Clotilde, malgré les ruses ingénieuses par lesquelles il sut longtemps accréditer cette innocente imposture littéraire. » (Article : Surville).

(1) Outre les écrivains et les ouvrages que nous avons cités, nous avons parcouru la *Biographie universelle*. Art. Jeanne de Vallon, — les *Archives littéraires*, xviie vol. — Antonin Macé : *Cours d'histoire littér. des temps modernes*, ii. — A Mazon : *Marguerite Chalis et la Légende de Clotilde, suivie du contrat de mariage de Bérenger de Surville avec Marguerite*. — Eugène Villedieu : *Marguerite-Clotilde de Surville*. — Albin Goudareau : *Lettres de Mme Olympe Goudareau* et *Témoignages de sympathie pour Mme Olympe Goudareau*. Avignon. Aubanel, 1875, etc.

(2) En 1400, d'après les éditeurs du second recueil.

habitaient un délicieux château, perdu dans la forêt. Louis-Alphonse-Ferdinand de Vallon fut le père de Clotilde. Son épouse, Pulchérie de Fay-Collan, descendait des Lévis de Sasso-Ferrato, et fut une femme savante. Elle était née au centre des lumières, à Paris, où elle avait connu Froissart, et avait suivi, à la cour d'Orthez, Agnès de Navarre, son amie, femme du comte Gaston Phébus. Elle devait bientôt retourner, avec son mari et ses deux fils, au château de Vallon, et donner le jour à sa troisième enfant, l'héritière future de la muse maternelle et des extraits d'anciens chefs-d'œuvre qui composaient sa *Guirlande poétique*. Il fallait que la naissance de Clotilde fut entourée de circonstances romanesques, et qu'après être née d'une telle mère, elle fut allaitée par une nourrice plus extraordinaire encore.

Ferdinand de Vallon et ses fils durent partir pour la guerre, la guerre de Cent-Ans. Pulchérie se livra tout entière à l'éducation de sa fille, qui répondit à ses soins d'une façon surprenante.

A onze ans, elle traduisait en vers une ode de Pétrarque et en faisait hommage à Christine de Pisan, déjà âgée, mais non mourante, comme le veut Surville. La reine en gaie science se serait écriée, à cette lecture : « Que de grâces, que d'agrément ! Cette muse naissante effacera son modèle ; je lui remets tous mes droits au sceptre de cet Hélicon. » Clotilde dédaigna l'héritage de Christine, dont elle dit : « Si du rhéteur, je ne le peux ; si du poète, je n'en veux. » Quant à Pétrarque, elle jura de ne plus l'imiter, ni le traduire. Elle cultivait, dès cette date, l'amitié de Rocca, la belle Italienne, de Louise d'Effiat, Rose de Beaupuy et Tullie de Royan, toutes dignes de remplir une partie de sa vie. Jean du Sault, savant distingué, fut l'Aristarque de cette académie de château, dont nous reparlerons.

Mariée à quinze ans, à Bérenger de Surville, jeune che-

valier qui défendait la cause du Dauphin contre les Anglais et les Bourguignons, elle dut aussitôt s'en séparer, et n'eut guère avec lui que des relations poétiques (1). Elle l'aimait comme au temps de leurs fiançailles, lui découvrant sans cesse ou lui prêtant de nouveaux charmes, se rappelant leur première entrevue et le jeune loup privé que menait, ce jour-là, « le bel amy, » (2) racontant à la « doulce » Rocca comment elle ressentit pour lui le premier tintement d'amour et jusqu'aux premières tendresses qu'elle en reçut. Elle eut bientôt son premier-né, qui devait être l'unique gage de leur amour conjugal. Elle fit pour lui ses *verselets*, ravissante berceuse, qui fut peut-être son chef-d'œuvre, et qui demeure un modèle de tendresse passionnée. Un quatrain isolé, écrit en marge, fera connaître l'œuvre entière. Clotilde regarde son fils et pense à son mari :

« Voyla ses traicts..., son ayr ! voyla tout ce que j'ayme !
Feu de son œil, et roses de son tayn.....
D'où vient m'en esbahyr ? aultre qu'en tout luy-mesme
Pust-il jamais esclore de mon seyn ? »

Ne semble-t-il pas, s'écrie Vanderbourg, qu'une femme seule ait pu écrire de tels vers ? Si c'était là une fable poétique, il faudrait dire, avec Rousseau, que « l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. »

Clotilde avait juré à Alain Chartier une haine qui devait durer jusqu'à sa mort. La faute en était peut-être au comte Aymar de Poitiers, qui se présenta à Vallon, en préten-

(1) « Voilà qu'à présent, M. d'Audigier vient de découvrir, il y a peu de temps, un vieux manuscrit de l'an 1427, un registre de notaire (manuale notarum) de M. Antoine de Brion, notaire à Privas, dans lequel se trouve le contrat de mariage de Béranger de Surville, en 1428, avec Marguerite Chalis, et non, en 1421, avec Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-Chalis, comme le dit M. Vanderbourg, d'après M. de Surville. » A. Goudareau : *Lettres de Mme Olympe*. Appendice.

(2) Homère appelle l'époux d'Ériphile « l'homme ami, φίλοσ ἀνηρ. » Odyssée, chant XI. 827.

dant, deux jours après qu'elle s'était donnée à Bérenger. Aymar ne brillait pas par les grâces de son visage. Il voulut dire des vers qui déplurent comme sa personne. Clotilde fut amère dans son appréciation. Le comte menaça d'en parler à l'auteur, qui n'était autre qu'Alain Chartier, regardé comme le plus beau génie de son siècle avant d'être le tout-puissant favori de la dauphine Marguerite d'Écosse. La vengeance ne se fit point attendre. L'*Héroïde à Bérenger* vint trouver son destinataire au milieu d'un camp où elle fut peu goûtée des chevaliers, aussi ignorants que braves. Alain lui-même n'avait, au dire de Vanderbourg, « ni le goût assez sûr, ni l'esprit assez vrai, ni le sentiment assez vif pour apprécier un tel ouvrage. » Il se déclara contre l'*Héroïde*, et entraîna dans son parti les érudits de l'époque. Il organisa même ,. contre sa rivale, la conspiration du silence.

Il y avait pourtant dans le début , comme dans l'*envoi*, une grâce charmante, et un chaleureux patriotisme animait le tableau des infortunes de Charles VII :

« Bellone, au front d'arhain, ravage nos provinces ;
France est en proye aux dents des léoparts :
Banny par ses subjets, le plus noble des princes
Erre, et proscript en ses propres remparts ,
De chastels en chastels et de villes en villes ,
Contrainct de fuyr lieux où devoit régner,
Pendant qu'hommes félons, clercs et tourbes serviles
L'ozent, ô crime ! en jusdment assigner !..... »

Les strophes suivantes purent passer, en 1803, pour une allusion à la tourmente révolutionnaire , ces « séquaniques fureurs » qui ont ébranlé le trône des Bourbons :

« Non, non, ne peult durer tout coulpable vertige :
O peuple franc, reviendraz à ton roy !
Et pour te rendre à luy, quand faudroit d'ung prodige,
L'attends du ciel en ce commun desroy.

De tant de maulx, amy, ce penser me console,
Onc n'a pareils vengié divin secours :
Comme desgatz de flotz, de volcans et d'Eole ,
Plus sont affreux, plus croy que seront courts.

. . . .

Te le redys, amy, jà l'entrevoy ceste heure
Où triomphant de si noirs attentatz,
Charles de ses ayeulx va purgeant la demeure,
Et libérer ses coulpables estatz !
L'Éternel d'un regard brize enfin mille obstacles,
Des cieulx ouverts veille encor sur nos lys.
Eust-il au monde engtier desnyé des miracles,
Il en debvroit au trosne de Clovis.
Puysse l'auguste paix du sien icy descendre !...
Ah ! se rompoist ton funeste sommeil ,
Quand te voyras marchier sur taz fumants de cendre,
Peuple esgaré..., quel sera ton réveil ?...
Ne m'entend : se complaist à s'abreuver de larmes,
Tyse les feulx qui le vont dévorans....
Mieulx ne vauldroit , hélas ! repos que tant d'alarmes ,
Et roy si preulx que cent lasches tyrans ? »

S'il y avait, en 1422, plus de cent seigneurs rebelles au roi et partisans de l'Anglais, il n'y avait pas cent tyrans en France. Sous la Révolution, le gouvernement d'un seul était passé aux mains de tous , et les représentants du peuple, ses maîtres, se comptaient par centaines. Mais revenons à Clotilde.

Après avoir réalisé une partie de sa Phélypéïde , vaste poème, dont nous ferons connaître le plan, elle alla assister aux fêtes galantes et guerrières du Puy. Rocca fut naturellement de la partie. Jeanne de Vallon nous a transmis le récit d'une scène romanesque, où Clotilde trouva le moyen de célébrer son amie et l'occasion de faire un rondeau : «Comme on dansait sous une voûte de verts feuillages couvrant un terrain spacieux , il en tomba tout-à-coup un bouquet en couronne, tissu des plus rares et des plus odorantes fleurs : » sur le ruban, on lut ces mots bro-

dés en or : « A la plus belle. » (1) Des débats s'ensuivirent, dignes du temps de la pomme de discorde. Clotilde y mit fin par son *Rondel à la plus belle*.

En retournant des fêtes du Puy, accompagnées d'Arthur, leur vieux serviteur, les deux amies s'égarèrent dans les bois du Vivarais. Or, dit Clotilde, dans ses mémoires, « sur la platte forme d'ung roschier qui domine le cours du Rosne, entre Roche-maure et Viviers, il s'apperçoit quelques debriz informes que nomme l'on leys Ruynes du Chastel d'Amour. »

Les voyageuses furent reçues au *Chastel d'Amour* par deux vieillards qui rappelaient Philémon et Baucis, et qui leur racontèrent une pastorale que Clotilde ne devait pas laisser tomber à terre (2).

(1) Fragment d'un discours de Jeanne de Vallon, rapporté par Surville.

(2) Nous en donnons ici le canevas, d'après les éditeurs du deuxième recueil :

Corydon était un beau berger du métayer Ulric. Rosalyre était la fille chérie d'Ulric. Une châtelaine voisine l'avait élevée dans l'amour de la gaie science. Plusieurs chevaliers demandèrent la main de la fille du métayer. Archibald la fit enlever par des hommes masqués et transporter à son château, dans une litière fermée, que Corydon vit passer. Le berger, guidé par son chien, découvrit la retraite de son amante, et la délivra. Archibald, furieux, le fit saisir et envoyer en Palestine, tandis que Rosalyre s'enfuyait et allait courir le monde en trouveresse. Comment les deux amants se réuniront-ils ? Tel est l'intérêt de la pastorale. Corydon, après de beaux exploits accomplis en Scythie, est vainqueur dans un tournoi dont la reine Ermelinde est le prix. Le voilà roi des Scythes. Sur le trône, un remords cruel le poursuit : il ne voudrait pour rien au monde que Rosalyre vint à découvrir cette infidélité. Arrive une fête publique. Une bayadère parait et chante :

« Corydon, qu'az faict de la foy
Qu'au mien ton cœur avait jurée ?
Laz ! n'est donc soubvenir en toy
Soubz ugne togette empourprée !
Qu'az faict de tes premiers serments .. ?

Une longue syncope de Rosalyre, car c'était elle qui chantait, trouble la fête et déchire le cœur de Corydon. Il s'arrache au spectacle et fait chercher la trouveresse. Ermelinde l'avait fait enlever. La jalousie de la

C'était la dernière fois que Mme de Surville quittait son poétique pays. Bérenger, qu'elle avait revu en 1422, et dont elle recevait, en 1423, une lettre galante (1), venait d'être admis, des propres mains du roi, en l'ordre et corps de la chevalerie.

Clotilde lui envoya une ballade de félicitations. Le nouveau chevalier voulut payer de sa personne devant Orléans, et y trouva une mort glorieuse. Quel coup pour la jeune épouse ! Il ne lui restait plus rien sur la terre que son fils Jean. Ses amies elles-mêmes disparurent comme par enchantement. Rose de Beaupuy se retira dans un cloître ; Loyson d'Effiat épousa le vicomte de Loire. Tullie de Royan alla à Constantinople, où elle devait trouver la mort, et Rocca à Venise.

Clotilde écrivit alors ses Mémoires personnels, qui sont aussi l'histoire littéraire de son temps. Elle avait distingué, parmi les bergères de Vessaux, sa seconde résidence, Juliette de Vivarez. Elle en fit la gouvernante de son fils, et son élève préférée, après Sophie de Lyonne. Un dépit amoureux conduisit, dit-on, ces deux amies de Clotilde à l'abbaye de Villedieu.

Ceci se passait au moment même où la gloire semblait sourire à Mme de Surville. Alain Chartier en fut, malgré lui, et à ses dépens, l'occasion. Soit qu'il se fût permis des

reine la tue et rend la liberté à Corydon. Le roi des Scythes court en Languedoc, pensant y trouver Rosalyre. Le château d'Archibald est en ruine. A côté, dans une grotte, il lit ces vers :

« Reviens, amy, qu'appelle en vayn
Ta languissante colombelle !
Reviens : n'y seray plus demain. »

Corydon, à cette vue, s'évanouit. Il se ranime enfin entre les bras d'un ermite. Cet ermite était Rosalyre. Après tant de péripéties, ils avaient bien gagné de s'épouser. Ils vécurent heureux dans le chastel d'amour, bâti sur les ruines du manoir d'Archibald. Un jour qu'ils s'étaient hasardés sur le Rhône débordé, leur frêle barque fut engloutie par les flots. On les retrouva deux jours après, et le même tombeau les reçut tous deux.

(1) « L'angariant pour accorder entre amants de Chlore et Flavie. »

dissertations théologiques à l'instar du docteur Alain, de Lille, soit qu'il eût plu à sa rivale de confondre les deux homonymes, les rieurs durent être du côté de Clotilde, lorsqu'elle publia son « *Rondel à maistre Alain.* » « Du sien escript où dict le feu d'enfer luyre et pour ce non esclayrer. »

C'était en 1440. Alain publia, la même année, une traduction des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle. Dans sa préface, il usait de représailles envers Clotilde, qui ne fit pas attendre un nouveau rondeau, dans le genre déclinatif, cette fois. Le sous-titre en était : « touchant les *Nuicts attiques*, qu'a traduict ; livre, dit-on, au gré de tout le monde. » Cette satire était pour plaire à la Cour, où la vicomtesse de Loire (Louise d'Effiat) s'empressa de la propager. L'ouvrage d'Alain tomba dans l'oubli, et la réputation de Clotilde se trouva à jamais établie.

Cependant, Charles d'Orléans venait de rentrer en France, après vingt-cinq années d'une captivité adoucie non par la courtoisie de l'Anglais, mais par le culte des lettres. Par sa soumission tardive à Charles VII, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avait contribué au relèvement de la fortune française et à la paix, qui rendit d'Orléans à la France. Clotilde, au nom des Muses, adressa à ce prince un rondeau de remerciements, qui est perdu. D'Orléans entra en relations avec Mme de Surville, en envoyant à son école ses propres élèves, Céphyse et Camille de Queensburn. C'en était trop pour que Marguerite d'Écosse, femme du dauphin Louis, n'ouvrit point enfin les yeux. Sans doute, Alain était son protégé, et l'on racontait même que, le trouvant endormi dans une galerie de son palais, elle avait déposé un gracieux baiser sur ce front de satyre où résidait le génie. La dauphine envoya cependant à Clotilde, par la vicomtesse de Loire, qui devait accompagner, en Vivarais, les Queensburn, une invitation de sa main à venir recevoir sa récompense à la cour. Plu-

sieurs circonstances devaient empêcher Mme de Surville d'obtempérer aux désirs de Marguerite et de Charles. Elle redoutait la cour et ses intrigues, et ne pouvait souffrir de vivre côte à côte avec Alain, trop choyé à son gré.

Elle profita de la présence de Louise d'Effiat pour faire avec elle une visite aux recluses de Villedieu, et pour célébrer l'union de son fils Jean de Surville avec la belle Héloysa de Goyon de Vergy. Elle répondit alors à Marguerite par une épître où elle l'appelle reine par anticipation (1).

« Rayne, de vray, sans feinte aulcune... »

Marguerite lui envoya par Céphise une couronne de laurier artificiel surmontée de douze marguerites à boutons d'or et à feuilles d'argent deux à deux entrelacées, avec cette devise : « Marguerite d'Écosse à Marguerite d'Hélicon. » Pour la circonstance, elle rappelait à Clotilde un de ses prénoms et le titre que Christine de Pisan avait voulu lui transmettre.

Alain Chartier se permit cependant une nouvelle critique contre sa rivale. Il l'exclut d'un recueil intitulé : *Flour de belle rhétorique*, en disant qu'elle « n'avait mye air de cour. » Mme de Surville répliqua par un rondeau qui ne devait pas être le dernier dirigé contre Alain (2).

En 1468, Clotilde perdit sa belle-fille. Elle laissait un fils et une fille. Camille, ainsi appelée de Camille de Queensburn. Camille de Surville n'abandonna jamais sa grand'mère et renonça pour elle au mariage. Clotilde devait lui fermer les yeux, bien qu'elle arrivât jusqu'à sa quarante-cinquième année. Elle survécut aussi à son petit-fils dont

(1) Anticipation malheureuse puisque Marguerite devait mourir cette même année 1445, seize ans avant l'avènement au trône de son mari, Louis XI.

(2) Voir le rondeau « touchant l'escript dont dict à la Rayne qu'estoyt (Alain) l'hauteur trois fois heureux, 1454. »

elle éleva les enfants de concert avec sa nièce Louise d'Agoult. Tandis qu'elle était au château de Vallon, elle apprit la victoire de Charles VIII à Fornoue, (1495). La nonagénaire voulut célébrer ce fait d'armes et entonna son *Chant royal.* C'était, dit Vanderbourg, l'année même où naissait Marot. Il est probable que ce fut deux ans avant cet événement qui est de l'année 1497. Rien de plus lyrique, d'ailleurs, sentiments et forme, que ce chant royal, où l'on trouve des vers comme ceux-ci :

« Charles brave l'Europe et faict dire à la France,
Rien n'est tel qu'un héros soubz la pourpre des roys !
....
Gloire à Charles, héros soubz la pourpre des roys ! »

Ce fut le chant du cygne de notre poète. Elle mourut bientôt après à Vessaux, où ses cendres reposent à côté de son fils, d'Héloysa et de Camille.

III

La première impression que laisse la biographie de Clotilde, c'est celle qu'éprouva Ulysse à contempler l'horizon qui bornait l'île de Calypso. On la dirait faite à souhait pour le plaisir d'un *dilletante* en littérature. Tout y est enchaîné avec un art merveilleux, et rien n'y manque. C'est bien le portrait qu'on se faisait de celle qui termine ses *Plaids d'or* par ce retour mélancolique sur sa jeunesse disparue :

« Clotilde ainsi chantois en ta seison première.
Quand jouvette, en soucy n'a que jeulx enfantins,
Caquets ou balletons soubz verdoyante olmière ;
Lors, au triple trion des filles de lumière,
Jà laissois embellir tes gracieulx matins.
Par doulx besoing d'aimer, dès l'aube esvigilée
Dans leur noble entretien, si tost allois calmant
Ce feu qui du plaizir tient plus que du tourment.
Ainz qu'est aux vrais plaizirs dont ta course est filée,
Comme ondins emperlés sont au vray diamant. »

On était plus pédant au xve siècle, même dans les choses de sentiment. Il n'en est pas moins vrai qu'il y eût, après l'époque néfaste de Charles V, une renaissance politique et sociale qui semblait appeler une renaissance littéraire. Le malheur rend graves et sermonneurs. Le livre des faits et bonnes mœurs de Charles le Sage devait être écrit par Christine de Pisan. Les sermons de Gerson étaient bien de mise à la Cour de Charles le Bien-Aimé. Mais cela ne devait pas plus durer que les infortunes de la France.

On ne saurait en vouloir à Clotilde d'avoir dédaigné l'héritage de Christine, même celui de Pétrarque, et d'avoir trouvé pédantesques les écrits de cour de Chartier. Pour avoir anticipé sur Marot, qu'elle vit naître, et même sur l'école de Ronsard et le manifeste de Du Belley, elle a pu tenir, en face des premiers de son siècle, la tête haute et fière. De tels cas sont rares, il le faut confesser. On n'exige cette supériorité de personne. C'est déjà beaucoup que d'être de son temps. Parce que Clotilde n'est pas de son temps, on est tenté de croire à une supposition et de crier à l'anachronisme, et parce que les malheurs de la Révolution française rappellent ceux de la guerre de Cent-Ans, on se dit que le spectacle de la première aurait pu inspirer à un faiseur de vieux vers le choix de la seconde.

Toute cette trame d'une longue vie, d'ailleurs, c'est d'autorité qu'on veut nous l'imposer. Vanderbourg, qui la rédige, ressent vivement l'absence de documents sérieux. Il réunit, dit-il, « les matériaux que feu M. de Surville avait rassemblés pour faire connaître son illustre aïeule. Mais, il faut l'avouer, lui seul avait assez de connaissances, assez de preuves pour démontrer ce qu'il avançait. » Cela est bien faible. Le sol manque à une critique sérieuse. Une seule ressource nous reste, c'est de contrôler historiquement les quelques détails qui comportent cette épreuve, et de voir comment l'ensemble cadre avec ce que nous savons du xve siècle.

Ce que Vanderbourg nous apprend sur le compte d'Alain Chartier, a presque l'air d'une contre-biographie de ce poète. On ne trouve nulle mention, dans les auteurs du temps, de la *Flour de belle rhétorique*, nulle trace non plus du ridicule qu'il se serait acquis par des traités en vers sur les ailes des chérubins ou sur le feu d'enfer. S'il est vrai que Chartier ait traduit les *Nuits attiques*, Clotilde réussit si bien à les faire oublier, qu'il n'en était nullement question avant l'apparition de ses poésies retrouvées.

L'épître à Marguerite d'Écosse commence, nous l'avons vu, par donner à cette princesse le titre de reine qu'elle n'eut jamais, n'ayant jamais été que la femme d'un prétendant au trône. Villon bien que « jeunet, » y est traité déjà de poète distingué et d'âme basse et déloyale, malgré ses quinze printemps. Il est vrai que ses désordres commençaient déjà, et devaient bientôt le conduire à deux doigts de la potence. Clotilde aurait-elle deviné d'avance et pronostiqué l'avenir du jeune viveur parisien ? L'aurait-elle, comme le remarque M. Vaultier, « qualifié plus tard, en s'interpolant elle-même après coup ? L'ingénieuse préface nous dit que jusqu'à la fin de sa longue carrière, elle ne cessa de retoucher ses écrits. »

Une autre contradiction de la biographie de Clotilde consiste dans l'affirmation plusieurs fois répétée de l'influence qu'elle aurait exercée sur son siècle, et de sa gloire littéraire, ainsi que dans la liste des beaux esprits qui auraient recherché son commerce. De ces beaux esprits, d'Orléans seul a vécu et ne dit rien de Clotilde. Comment la trace de son école se serait-elle perdue ? Comment les règles de versification qu'elle établit et observa si bien sont-elles demeurées dans l'oubli, les unes jusqu'à Marot, les autres jusqu'à Ronsard.

Mais, à en croire la biographie, tous les malheurs, j'entends littéraires, auraient fondu sur la poétesse. A la

fois célèbre et méconnue, elle dictait des oracles et se préparait un oubli séculaire. Des nombreux élèves qui écoutaient ses leçons, aucun ne devait s'élever au-dessus du vulgaire et laisser un nom dans les lettres. Il nous eût plu de comparer aux poésies de Clotilde quelques morceaux de Rose ou de Tullie, de Loyson ou de Rocca, de Juliette de Vivarez ou de quelqu'une des Queensburn.

D'autres encore sont nommées dans la biographie, élèves ou maîtresses de Clotilde. Leur ensemble forme une suite ingénieuse, une dynastie de femmes poètes, qu'on voudrait savoir authentique.

(*A suivre*).

L'Abbé Bouisson,
Professeur de philosophie.

LE COUVENT
DES DOMINICAINS DE GÉNOLHAC
PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

M. l'abbé Nicolas, curé-doyen de Génolhac, est sur le point de publier une remarquable monographie du couvent des Dominicains existant autrefois dans cette petite ville ; il a bien voulu nous en communiquer les bonnes feuilles et nous avons choisi les chapitres qui peuvent avoir un intérêt général et mériter davantage l'attention de nos lecteurs. Nous commençons aujourd'hui l'historique du couvent des Dominicains pendant les guerres de religion ; nous passerons ensuite à l'historique de ce couvent pendant les troubles de la Révolution française.

1561-1566

Parmi les hommes distingués à tant de titres, qui ont eu la direction du couvent de Génolhac, pendant les trois premiers siècles de son existence, il n'en est aucun qui puisse être comparé au frère Jean Junius ; l'élection le désigna comme successeur du frère Pierre Hours, dans la charge de prieur, qu'il conserva de 1561 jusqu'à son martyre, en 1566. «Ce fut un personnage de grand mérite et de « sainte vie, comme s'exprime un mémoire précieux, qui « le met au rang des insignes martyrs de l'Ordre. » (Arch. du Gard, H., fonds des Dominicains de Génolhac, liasse 2).

Il fut le témoin attristé de l'introduction de la Réforme dans Génolhac. Des colporteurs, envoyés de Genève par Calvin, arrivèrent ici, vers la fin de 1560, avec des ballots de catéchismes, de petits livres et d'ignobles caricatures contre le Pape, les évêques et les prêtres. En prêchant la

révolte, le libre examen, la facilité du salut par la foi, sans les œuvres de pénitence, l'abolition de la dîme, ces étranges prédicants devaient arracher sans peine à l'antique foi des aïeux nos bonnes populations des Cévennes, d'autant plus avides de nouveautés qu'elles étaient plus crédules. Cependant, les nouvelles doctrines rencontrèrent de puissants adversaires dans les Dominicains de Génolhac ; aussi, ne firent-elles tout d'abord que peu de partisans.

Mais l'arme pacifique du Rosaire, dont les Frères-Prêcheurs se servirent pour arrêter les progrès naissants de la Réforme, ne put résister longtemps au torrent dévastateur de la guerre, qui vint fondre sur notre petite ville, avec son triste cortège de meurtres et de pillages.

Encouragées par les succès de Coligny, arrivé au pouvoir, les troupes calvinistes marchèrent à l'improviste sur Génolhac, sous la conduite de Claude de Polignac de Randon. Ce jeune seigneur, connu sous le nom de Chalançon, s'était jeté par désespoir dans une troupe de religionnaires, pour échapper aux vexations de son père, Armand XII, qui avait eu ce fils d'un premier mariage avec Anne de Beaufort. Longtemps, il lui avait témoigné une tendresse extrême. Mais sur ses vieux jours, ayant épousé, en secondes noces, dame Philiberte de Clermont-Tallard, qui lui donna plusieurs enfants, ce vieillard, pour plaire à la vicomtesse, priva Claude Armand d'une succession légitime, en le contraignant à embrasser l'état ecclésiastique. Claude Armand, qui ne se sentait pas de vocation pour l'Église, fut inflexible. Mais, irrité par ce refus, son père l'enferma dans le donjon du château. Dès lors, le sire de Chalançon résolut d'embrasser la Réforme, pour se venger d'une servitude inique et ressaisir les domaines dont il venait d'être injustement frustré. Après avoir gagné à sa cause plusieurs vassaux mécontents, il vint trouver un ancien chevalier de Malte, lieutenant du baron des Adrets, le

protestant Blacons, abandonné par un grand nombre des siens, après sa défaite du Puy.

Ces deux mécontents formèrent un petit corps d'armée, avec les routiers qu'ils prirent à leur solde, et se firent les propagateurs de la secte nouvelle. Leur but était de soumettre les baronnies de Randon et du Randonnat, ainsi que la petite ville de Génolhac, dont le vicomte était seigneur. Ce fut pour eux chose facile. Génolhac succomba après une courte résistance, et les vainqueurs exaspérés lui firent subir les horreurs de l'incendie et du meurtre ; ils saccagèrent et démolirent le presbytère, l'église paroissiale, qui était alors dirigée par Louis d'Arbières, vicaire perpétuel, successeur de Jean de Castellanne. Mais leur fureur se porta principalement sur le couvent des Dominicains, dont ils rasèrent le cloître, l'église, et massacrèrent la plupart des religieux (1). Le prieur Jean Junius, le syndic Pierre Hours et quelques autres frères ne durent leur salut qu'à la fuite, et se réfugièrent au Puy, dans le manoir des Polignac.

Mais, pourquoi ne le dirions-nous pas ? quelques uns se laissèrent séduire par les hérétiques, quittèrent leur habit, et, devenus huguenots, ils demeurèrent à Génolhac, où ils se marièrent (2). Apostasie criminelle, que la menace d'une mort certaine ou d'une fuite périlleuse ne saurait jamais excuser. Disons, pour l'honneur des Dominicains, que sur 12 religieux, 3 seulement apostasièrent ; un mémoire nous a conservé les noms de ces malheureux, ce furent : les frères Jean Argenson, Jacques Roux et Maurice Bonnet ; tous les autres préférèrent la fuite ou la mort au criminel déshonneur de l'apostasie ; cinq tombèrent martyrs, sous les coups de l'armée huguenote ; ce furent les frères Vidal Ferraud, ancien prieur, Pierre

(1) *Histoire du Velay*, par Francisque Mandet, chapitre XI, pages 68 et 69. passim.

(2) Arch. du Gard, H., fonds des Dominicains de Génolhac, liasse 2).

Mirou, Martin Albannez, Jean Gobi, originaire d'Alais, et Pierre Marcy, d'Auzaguet, commune d'Aujac (1); quatre se réfugièrent au Puy, ce furent les frères Pierre Hours, syndic, Guillaume Robert, Jean Galli et Jean Junius, prieur, qui, cinq ans après, revenant à Génolhac, pour relever les ruines du couvent, devait y cueillir la palme du martyre.

A peine arrivés au château du vieil Armand de Polignac, ces religieux instruisirent leur noble protecteur des dévastations commises par son fils et des ruines qu'il avait amoncelées dans la petite ville de Génolhac. Le vieillard indigné fit prendre les armes à ses vassaux et poursuivit sans retard le coupable. Il mit tant de promptitude, tant d'énergie dans son attaque, que Chalançon, déjà intimidé par sa présence, se défendit mal, fut battu et grièvement blessé, 1562. Armand XII ne put jamais se consoler d'une apostasie, dont sa trop grande faiblesse avait été la première cause. Le poids de ce profond chagrin et de cet implacable remords ne tarda pas à le conduire au tombeau.

La noblesse et le clergé de la province regrettèrent vivement le vieux gentilhomme qui, depuis l'origine des troubles, s'était ouvertement déclaré pour une énergique répression. Les citoyens du Puy trouvèrent que sa dernière campagne avait expié sa pusillanimité d'un jour, et lui pardonnèrent. Mais les vassaux de ses domaines furent moins oublieux. Ils n'avaient jamais rencontré un seigneur plus processif, et ce n'était pas sans raison qu'ils l'avaient surnommé *le grand justicier* (2).

Les débris de l'armée protestante de Claude de Polignac de Randon quittèrent la ville sous la conduite du capitaine Jean Blanc, de Génolhac, et vinrent rejoindre

(1) Cette famille habite aujourd'hui l'Hermet, commune de Génolhac.

(2) *Histoire du Velay*, par Francisque Mandet, chapitre XI, pages 69-70. passim.

les 2,000 hommes de troupe du baron d'Anduze, qui marchaient sur Mende par les sommets du Ventavon et le col de Montmirail, après avoir pris et saccagé le bourg de Chamborigaud, profondément attaché à la foi catholique.

Pendant ces quelques années de troubles, quoique ne portant plus l'habit de l'ordre, les trois moines apostats conservèrent toujours le nom de frères et religieux du couvent, afin de jouir des biens et des revenus de la communauté, ainsi qu'il est prouvé par les quittances suivantes qu'ils donnèrent aux débiteurs du couvent : une à Jean Réidon du Souillers, paroisse de Génolhac. en date du 15 mai 1502 ; une autre d'une pension de 2 sétiers ou 12 cartes de châtaignes blanches et sèches, faite à Jean Robert, par Jean Argenson, Jacques Roux et Maurice Bonnet, « jadis religieux de l'habit du couvent de Saint-« Dominique qui, à la faveur de leurs parents, subsistoient « encore dans le couvent pendant les désordres de la religion, l'an 1563. » (Arch. du Gard, H, fonds des Dominicains de Génolhac, liasse 2).

A cette époque, le parti protestant tenait sous son joug la petite ville de Génolhac, qui presque tout entière avait abandonné la religion catholique. (Arch. de Chapelain).

L'exemple des moines apostats n'était pas étranger à cette défection générale, qui ne s'explique que par les menaces de la mort ou de la confiscation des biens.

L'année suivante, les faux frères firent aux habitants de Planzolles une quittance de 9 livres pour arrérages de la pension annuelle de 3 livres, qui n'avait pas été fournie depuis trois ans, c'est à dire, depuis la première invasion du parti protestant dans notre ville. L'acte qui mentionne cette quittance avec la reconnaissance de la pension, mérite d'être cité en entier à cause de son importance et de sa curiosité :

« L'an 1564 et le 28 mars, régnant souverain prince « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France person-

« nellement establi frères Jean Argenson, Jacques Roux « et Maurice Bonnet, jadis religieux de l'habit du couvent « de Saint-Dominique, de Genolhiac, lesquels de leur « bon gré et bonne volonté tant en leur nom propre que « des autres frères religieux dudit couvent absents par « cause des désordres advenus par la nouvelle religion « et qu'ils promettent faire ratifiés toutes fois et quant « besoin sera et qu'ils en seront requis sur les obligations, « jurements et renonciations ci-après escrites ont con-« fessé d'avoir eu et reçu d'Antoine Serre, du lieu du « Pont de Concoules, Barthélemy Chabert, Jehan Robert « d'Imolen, Antoine Chabert, Jehan Rosset, Jacques Cha-« bert dict Rabotel et Jehanne Colette veuve à feu Jehan « Daudé, tous habitants ou bien tenant dans le lieu de « Planzolles, paroisse de Ponteils, diocèse d'Uzès, pré-« sents stipulants et acceptant pour eux, leurs hoirs et « successeurs à l'avenir, et pour tous les autres habitants « ou bien tenants dudict lieu de Planzolles, ces apparte-« nances, et capmas à savoir la somme de 9 livres tour-« nois pour raison et à cause des arrérages d'une pension « annuelle et perpétuelle de 3 livres tournois qu'ils servent « solidairement et tous les ans en la feste de Saint-Michel « archange audict couvent, icelle pension annuelle et « redituelle provenant des légats ci-devant faicts audict « couvent par plusieurs personnes et desquels légats et « de ladicte recognoissance qu'ils ont faite au procureur « dudict couvent audict instrument reçu par Me Jehan « Mercier, notaire, jadis dudict Genolhac en l'an 1467, et « le 14 novembre, et par plusieurs autres instruments de « transaction passée entre les seigneurs du Tournel, de « Brezis et du Chambounet reçus de main pnblique comme « partis ont dit et de laquelle somme de 9 livres et arré-« rages de la susdite pension jusques au jour présent « comme bien contents payés et satisfaits les en ont quit-« tés et quites avec promesse de jamais ne leur en faire

« demande et sauf retenue au sus-nommé leur droit de « remboursement contre les autres bientenants et habi- « tants dudict lieu de Planzolles pour ce que peut monter « teur part et portion desdits arrérages et pension. Aussi « ont promis la faire tenir quittes tant devers les autres « religieux que autres qu'il appartiendra. Suit la recon- « naissance au couvent de la pension de 3 livres fondée « sur Planzolles et ses appartenances scavoir du Pont, de « Lafont, du Servier, del Serre.... ; Fait et récité à Géno- « lhac en ma boutique, présents : M[e] Hugues Petri et « Jehan Rigal de Génolhac, tesmoings à ce requis et moi « Claude Payan, notaire royal, de la retenue habitant de « Génolhac, recevant soubsigné. » (Payan, notaire. Étude Dorel).

Cet acte de quittance, et ceux qui précèdent, uous montrent l'injustice des moines apostats. dans la revendication des rentes du couvent, et quand, plus tard, les dominicains restés fidèles, vondront rentrer en possession de ces rentes et des arrérages, ils invoqueront devant la Cour compétente, l'illégalité de ces actes et l'incapacité des soi-disants religieux qui les ont passés.

Pendant ce temps-là, les quelques catholiques restés dans le pays subissaient les alternatives de triomphe ou de défaite des deux armées rivales. La paix d'Amboise, survenue après la bataille de Dreux, livrée en 1563, par le duc de Guise aux troupes luthériennes du prince de Condé, fut favorable aux protestants; néanmoins ceux-ci n'en furent pas satisfaits. C'est un édit de proscription contre le catholicisme qu'ils auraient voulu ; aussi, quand arrive le moment des représailles, avec quel empressement ne font-ils pas entendre leurs plaintes, exigeant qu'elles soient consignées dans un acte public dressé par devant notaire ? Voici cet acte remarquable et curieux de réquisition pour la religion réformée :

« L'an 1564, et le 3 avril en la ville de Génolhac, en la

« rue publique, devant la maison de Martin Joyeuse,
« écuyer, seigneur de l'Aribal, par devant M. Me Guil-
« laume André, lieutenant de bailhe en ladite ville, se sont
« présentés : Antoine Quarante et Raymond Raoulx, con-
« suls dud. Génolhac, qui ont dit avoir besoin faire faire
« sommaire à prime et acte de notoriété de ce que deux
« ans se sont passés et en ça la religion ditte réformée
« a été continuellement exercée, y ayant ordinairement eu
« ministre protestant et administrant les Sacrements.
« Combien que de la part de ceux de la religion romaine
« soit été fait tout effort pénible pour empêcher le cours
« de lad. religion refformée ; et que la ville soit été ruiné
« et saccagé par ceux de ladite religion romaine, que l'on
« appelle des papistes. Aussi que après et depuis certain
« tems jà l'exercice de lad. religion romaine y est exercée,
« lorsque ceux de l'une desd. religions empêchent les
« autres en l'exercice de l'autre, en manière que ce soit.
« Requérant aux frais led. s. lieutenant en faire sommaire
« à prime avec les assistants mèmement avec Antoine
« Johanenc, Firmin Benoît, Étienne Guibal, et Vidal Bon-
« durand, habitans dud. Génolhac, illec présens. Par
« quoy mond. seigneur le lieutenant a fait promettre et
« juré de dire vérité auxd. Joannenc, âgé de 60 ans,
« Firmin Benoît, âgé de 41 ans, Guibal, âgé de 21 ans et
« Bondurand, âgé de 30 ans, lesquels l'un après l'autre,
« étant enquis, ont dit être chose notoire qu'il y a deux
« ans passés et depuis et en ça jusques à la semaine der-
« nière que l'exercice de lad. religion appelée réformée
« a été connue aud. Génolhac y ayant eu ministre prêchant
« et administrant les Sacrements selon l'ordre de lad.
« religion. Combien que, comme la vérité est, grands
« efforts soient été faits par ceux de la religion romaine
« de les empêcher et que compagnies de gendarmerie y
« soient venus, il y a un an et demi ou environ, ayant
« ruiné, saccagé, brûlé plusieurs maisons des habitans

« de lad. ville en haine de ceux de lad. religion, le sa-
« chant eux et ainsi l'ont vu comme habitans de lad. ville
« et se sont souvent trouvé au prêche et administration
« desd. Sacrements et iceux vu et administrer, comme la
« cène, le baptême et célébration du mariage pour entendre
« la forme. Combien soient-ils de la ditte religion romaine
« ayant assisté depuis au service de l'église romaine,
« comme messes et autre forme de l'exercice d'icelle
« depuis que la messe y a été rétablie suivant l'édit du
« Roi (1), sansque ceux de l'une religion empêchent
« l'autre. Dequoy mond. seigneur le lieutenant a ordonné
« acte être dépéché auxd. consuls pour leur servir en ce
« que de droit. Fait ou que dessus, présens : Jean Mathieu,
« Peirolier, Bertrand, Chastagnier et Jean Nicolas dud.
« Genolhac. Et moi Antoine Boschet, notaire royal, et
« greffier dud. lieu écrivant soussigné.

« Boschet, notaire. »

(Copie d'un extrait faite par M. d'Aiguebelle, et marqué au dos par le n° 5). (Arch. de Roche).

Voilà un document bien précieux. Non seulement il établit, au point de vue de l'histoire locale, l'existence d'un ministre protestant à Génolhac, dès 1561, pour le prêche et la cène, mais il prouve que, de 1561 à 1564, les exercices des deux cultes furent alternativement troublés et interrompus, selon que les édits du Roi ou des Parlements favorisaient l'une ou l'autre religion.

En attribuant aux papistes les ravages et les ruines dont Génolhac fut alors le théâtre, cet acte doit certainement faire allusion à la terrible revanche prise contre les protestants par le vieux Armand de Polignac, qui vint, avec un grand courage, défendre les catholiques contre

(1) Cet édit ne peut-être que l'édit d'Amboise du 19 mars 1563, ou l'édit de pacification donné par Charles IX, à sa majorité, 17 août 1563. Ces édits reconnaissaient la liberté de conscience, et la pratique de la religion réformée dans certaines villes du royaume spécialement désignées.

les attaques de son fils rebelle. Mais pourquoi cet acte passe-t-il sous silence les dévastations, les meurtres et les pillages dont se rendirent coupables, à Génolhac, les troupes huguenotes de Blacons et de Claude, sire de Chalançon ?

La politique de bascule de Catherine de Médicis, justement flétrie par l'histoire, fut cause de cette série de représailles, dont cet acte nous retrace les horreurs d'une manière trop partiale.

Dans l'intérêt de la vérité historique, nous devons faire connaître les documents qui mentionnent la destruction du couvent des Dominicains par les hérétiques. Dans un mémoire rapportant une transaction du 23 septembre 1683, reçu par Mᵉ Laurens, notaire, nous lisons ces lignes :

« Le couvent de Génolhac fut demouly par les religion-« naires en l'année 1561 (vieux style pour 1562), et pour « lors les religieux se réfugiarent au Puy, chez Mgr de « Poulignac, par ainsy cet acte se passa après la ditte dé-« molition et à l'insu des religieux, etc..... » (Arch. du Gard, H, fonds des Dominicains de Génolhac, liasse 3).

Dans un mémoire de la fin du XVIIᵉ siècle la démolition du couvent y est encore constatée en ces termes : « Lors « du siècle de 1500, le couvent des Frères-Prêcheurs de « Génolhac fut détruit par les huguenots et leur domaine « pocédé par les habitans du dit lieu. jusques environ « 1630 ou 1640 ; pendant ce temps les consuls étaient « calvinistes, etc... » (Arch. du Gard, H, fonds des Dominicains de Génolhac, liasse 4).

A ces quatre années de guerre civile succéda un moment de calme, dont les religieux fugitifs, Jean Junius, prieur, et Pierre Hours, syndic, profitèrent pour rentrer à Génolhac et percevoir les rentes et arrérages de leurs biens induement affermés par les faux frères Jean Argençon, Jacques Roux et Maurice Bonnet. Nous trouvons, en effet, dans les minutes de Mᵉ Boschet, notaire, deux actes

de bail à ferme, consentis par ces derniers, le 3 fév. 1563, à Guillaume Roure, du pré de vigne d'Arne, pour un an, et de la vigne de Fraissinet, pour trois ans, et, le 23 février 1565, à Michel Argençon, de Génolhac, du pré de Fraissinet, pendant un an, pour la somme de 17 livres.

Le 9 novembre 1566, le frère Pierre Hours, syndic, veut réclamer à Guillaume Roure les fruits et les arrérages de son bail à ferme. Celui-ci s'y refuse et demande aux officiers de Génolhac de le maintenir en sa ferme, prétendant que « le frère Hours n'était pas fondé, puisque les frères « Jean Argençon, Jacques Roux avaient contracté, comme « religieux, et obligés de pourvoir à leur subsistance dans « ce temps de troubles où leur couvent venait d'être dé- « truit, la Communauté dissoute et leurs biens au pillage.» (Archives Pin).

Déjà, le 6 juillet de la même année, le frère Jean Junius, prieur, avait fait son apparition, comme le prouve un acte d'accord qu'il fit avec Jean Roux, de Couzes (par. d'Altier), au sujet de la censive due par les paysans de ce hameau. (Arch. du Gard, H., fonds des Dominicains de Génolhac, liasse 3).

Mais, hélas ! le mémoire suivant va nous apprendre que les justes revendications du prieur Jean Junius le conduisirent au martyre.

« Mémoire à Monsieur Soubeyran, nostre procureur, « pour servir au procès que le sindic du couvent des Frè- « res-Prêcheurs de Génolhac a en la cour présidiale de « Nismes contre Jean Roux et les hoirs de Jean Roubert, « de Couzes, et aussi contre le s^{r} du Cheylar, pour la de- « mande que le syndic du couvent fait aux parties d'une « cense de quatre sextiers blé de seigle qu'il prétend avoir « été usurpée au couvent, pendant les troubles de la reli- « gion prétendue, et en l'absence des religieux dudit cou- « vent, etc..., etc...

« Il faut savoir que ledit seigneur du Chaylar et Hérail,

« qui étaient parents, et tous deux huguenots, voulant cou-
« vrir l'usurpation qu'ils firent au dit couvent : l'un de la
« pension de quatre sextiers de blé, et l'autre de la pièce
« de Villaret, en l'absence des religieux, firent fabriquer
« un faux despost, qu'ils disent avoir été fait aux reli-
« gieux dudit couvent, par arrest de la cour présidiale, de
« la somme de 80 livres, pour recouvrer ladite pension du
« domaine dudit couvent : ce qui est très faux, comme il
« se peut prouver, tant par actes que par raisonne-
« ments :

« Et : 1° Ledit acte du dépôt fait voir lui-même sa fau-
« ceté, en ce qu'il énonce et suppose un frère Jean Argen-
« son, religieux et sindic dudit couvent, auquel il dit que
« ledit arrêt fut signifié et ladite somme de 80 livres fut
« déposée, et il conste par bons actes que ledit frère Jean
« Argenson avait quitté l'habit et s'était fait hérétique cinq
« ans auparavant que ledit despost fut fait ; les actes sont
« dans la liasse du procès, etc..., etc.

« Pour plus grande intelligence de tout ce dessus, il faut
« remarquer que nous avons dit que ledit couvent ayant
« été ruiné..., les religieux d'iceluy en partie furent mas-
« sacrés et en partie se laissèrent séduire et pervertir par
« les hérétiques, et ayant quitté leur habit, se rendirent
« huguenots et demeurèrent à Génolhac, où ils se mariè-
« rent, comme il est encore notoire, au dit lieu, et quoi-
« qu'ils ne portassent plus l'habit de l'Ordre, se nom-
« maient frères et religieux dudit couvent, affin de jouir,
« comme ils fesaient, des biens et revenus dudit couvent,
« ainsi qu'il appert des quittances qu'ils donnaient aux
« débiteurs d'icelluy couvent, et le frère Jean Argenson
« était un de ses apostats du nom duquel le sieur Hérail
« se servait pour faire son faux despost.

« Et l'autre partie se sauvarent à la fuite et se réfugia-
« rent au Puy, où ils demeurarent du depuis, excepté qu'en
« l'année 1566, y ayant eu quelque trouble et guerre, le

« père Jean Junius, prieur dudit couvent, et le père Pierre « Hours, scindic, voulant tascher de remettre ledit cou- « vent et lever les rentes qui estoient demeurées et arre- « rages depuis le commencement des troubles, et la plu- « part usurpées par les seigneurs du pays, vindrent se « tenir quelques temps aux environs dudit Genouillac. « Mais la guerre settant rallumée, et la rage et furie des « hérétiques settant augmentée contre les religieux, et « principalement contre le père Junius, qui était un per- « sonnage de grand mérite et de sainte vie, le firent guet- « ter pour le prendre, et l'ayant trouvé entre Portes et « Alais, lui firent souffrir le martyre, ainsi que fait foi « l'histoire de notre Ordre, qui l'a mis au rang des insi- « gnes martyrs de notre Ordre, et depuis ce temps-là, le « couvent fut délaissé jusqu'en l'année 1637.

« Et pendant ce temps de troubles, ledit Hérail profita « des ruines dudit couvent, et se servit de l'absence des « religieux pour forger, à l'aide de ce notaire, qui était « huguenot et ennemi desdits religieux, ce faux et frau- « duleux despost, pour couvrir l'usurpation de ladite « pièce. » (Arch. du Gard, H, fonds des Dominicains de Génolhac, liasse 2).

En jetant une grande lumière sur cette triste page de notre histoire, ce précieux document nous fait connaître toutes les horreurs commises par les religionnaires contre les catholiques et principalement contre les Dominicains. Le martyre du prieur Jean Junius fut comme le signe avant-coureur de l'horrible journée de la Michelade, pendant laquelle, le 30 septembre 1567, à Nimes, le puits de l'évêché fut comblé des cadavres des prêtres, des religieux et des laïques égorgés par la fureur des calvinistes; le prieur des Dominicains de Nimes fut une de ces victimes.

Le mémoire nous montre, en outre, combien fut grande la miséricorde de Dieu, qui voulut laver dans le sang du

frère Jean Junius et de ses compagnons la tache infligée à l'Ordre tout entier par l'apostasie de trois de ses membres. Que sont devenus les ossements de ces martyrs immolés à Génolhac pour la cause de la foi pendant les guerres de religion ? Pourquoi les vaillants catholiques de l'époque ne les ont-ils pas recueillis, afin que l'autorité infaillible de l'Église pût les placer sur les autels ? Du moins pouvons-nous espérer qu'un jour l'Ordre des Frères-Prêcheurs insérera dans son calendrier le nom de ces martyrs ? La fête de ces héros du Christianisme occuperait, dans la liturgie dominicaine, une place glorieuse à còté de celle des martyrs d'Avignonet.

1567-1610

Nous voici arrivés à cette triste époque de notre histoire, ou il ne reste plus du couvent de Génolhac que le souvenir de son ancienne prospérité ; les murs de son église et de son cloître avaient croulé sous la pioche des hérétiques. Que de ruines matérielles amoncelées par cette première guerre de religion ! Partout, du nord au midi de la ville, mais surtout à la place du château , de l'église et du couvent , on ne voit que les traces du vandalisme ; comme le constate du reste le procès-verbal de la visite faite à Génolhac, le 27 août 1605, par le R. P. Lucas Allemand , provincial de Provence , Dauphiné et Languedoc. Comment relever tant de ruines matérielles et morales ? Un siècle suffit à peine pour accomplir cette œuvre.

Après le martyre du frère Jean Junius, le frère Pierre Hours, son compagnon, ne put échapper à la mort qu'en prenant la fuite et en se réfugiant, pour la seconde fois, au château de Polignac ; à la faveur de la paix, il essaya de revenir à Génolhac ; un acte du 22 mars 1569 , neuf jours après la défaite de Condé à Jarnac , nous le montre affer-

mant le domaine du couvent à Pierre Beringuier et un peu plus tard à Laurent Julien, tous les deux de Génolhac.

Les massacres de la Saint-Barthélemy, 24 août 1572, produisirent dans nos contrées une terrible réaction, sous la fin du règne de Charles IX, 1574, et au commencement de celui de Henri III, malgré l'édit de pacification qui, rendu à Blois en 1575, sur les instances de Catherine de Médicis, accordait aux calvinistes les plus grands avantages, entr'autres la liberté de conscience et des chambres mi-parties de catholiques et de huguenots dans les huit parlements du royaume.

Effrayés de ces concessions et de l'envahissement de l'étranger, les catholiques formèrent, pour la défense de leur foi et de leur patrie, une ligue, qui, sans doute, eut ses excès, mais dont la pensée première est digne de tout éloge. Cependant, le calme n'était pas encore rétabli, puisque nous ne voyons plus les Dominicains revenir dans leur domaine; un acte du 18 janvier 1579 constate que Jean Falgairolles, de Charnavas, paroisse d'Aujac, est chargé de recueillir les rentes, au nom du frère Pierre Hours, « Jacopin, prieur et sindic du couvent des frères Jacopins, « de Génolhac; » diverses quittances sont faites devant Laurens, notaire, par ce rentier, mais toujours au nom du frère Pierre Hours (Extrait de Laurens, notaire).

Enfin, le vicomte de Polignac lui-même afferme les biens du couvent, pour six ans, à Me Pierre Constant, apothicaire, de Génolhac, au prix de 33 écus et 1/3 solz. Au commencement de l'acte, il est dit: que le vicomte de Polignac sachant que le couvent de Génolhac a été ruiné par les guerres civiles et religieuses, en afferme lui-même les biens, en sa qualité de fondateur et de patron, afin d'empêcher la ruine totale de ces biens et de pourvoir ainsi à la nourriture et à l'entretien du frère Pierre Hours, seul religieux survivant, qu'il a été contraint de retirer dans sa maison.

Cet acte se passe à Villefort, par devant Me Maurice Célas, notaire dudit lieu, et à la fin de l'extrait fait par Me Boschet, notaire à Génolhac, on mentionne un sous arrentement, donné à Jean-Antoine Le Blanc, et un autre , en 1581 , le 15 janvier (1).

Cet acte fut ratifié le 1er mai 1580 , par le frère Pierre Hours, dont il n'est plus question à partir de ce moment ; sa mort dut arriver à peu près à cette époque ; il devait être d'un âge assez avancé, puisqu'il faisait partie du couvent depuis près de 50 ans. Nous avons vu, en effet, son nom paraître, pour la première fois, dans un acte du 8 août 1532.

A peine le vicomte de Polignac eut-il appris le décret du Chapitre général de 1580, accordant des pouvoirs extraordinaires pour la perception des rentes des couvents ruinés , par la fureur des hérétiques, qu'il va trouver le prieur du Puy, le frère Jean Durade , et lui donne , avec sa protection, le pouvoir d'exiger les revenus du couvent de Génolhac, 1582. Mais pour régulariser une pareille mission, le R. P. Claude Bordonne, provincial de Provence, ne tarda pas à envoyer au frère Jean Durade des lettres d'institution, datées du 31 août 1583, qui le nommaient prieur de Génolhac (2).

Dans ces lettres, le provincial attribue à la malice des temps et aux désordres des guerres de religion les ruines de notre couvent, sans chef et sans gardien, « *ob malitiam temporis et bellorum tumultus.* »

Le nouveau prieur s'empresse de ratifier le bail à ferme consenti par M. le vicomte de Polignac à Pierre Constant et à ses héritiers, à qui il fait une quittance du prix de la ferme.

Le 24 décembre 1583 , le frère Jean Durade , religieux du couvent des « Jacopins, » de la ville du Puy, et prieur du couvent des « Jacopins, » de Génolhac , afferme les biens

(1) Voir appendice, n. 13.

(1) Voir appendice, n. 14.

du couvent à Jean Le Blanc, marchand de cette ville; nous le voyons encore paraître dans un acte de quittance de 3 écus d'or, qu'il fait le 30 septembre 1587, pour le prix de cette ferme, à noble Antoine Ducros, seigneur de Montredon, tant en son nom que de Me Jean Constans, médecin, et à sire Jean Antoine Le Blanc, rentiers, ou associés dans la ferme desdits biens (Boschet, notaire).

Aux troubles de la Ligue, qui se terminèrent par l'assassinat des deux Guise, en 1588, et de Henri III, en 1589, succéda l'abjuration de Henri IV, en 1593, qui fut suivie de son élévation au trône et lui valut la haine des protestants; pour les calmer, il promulgua l'édit de Nantes, qui leur fit les plus larges concessions et mécontenta les catholiques. Néanmoins, ceux-ci respirèrent un peu, et ce moment de calme permit au provincial de se rendre un compte exact des ravages causés dans le couvent de Génolhac par les excès du calvinisme.

Le 5 août 1602, le frère Imbert Borrely, docteur en sainte théologie et provincial de la province de Provence, Dauphiné et Languedoc, habitant le couvent de la ville d'Aix, en Provence, assisté du frère Pierre-Paul Passeron, aussi docteur en théologie et compagnon du provincial, vint faire sa visite au couvent de Génolhac, et après avoir constaté le triste état de ses biens, les afferme à Jean Fages, marchand de la ville d'Alais, pour six années, et moyennant la somme annuelle de 20 écus sols, à condition que le fermier payera, pendant ces six années, toutes les charges et impositions du couvent.

Cet acte a été fait au faubourg de Villefort, dans la maison de sire Jean Martin, où pend l'enseigne du Logis du cheval blanc, par devant Me Jean Portannier, notaire royal.

Trois jours après eut lieu un sous-arrentement de tous les biens du couvent pour 30 écus valant 60 sols, en faveur de Antoine Leyris et Jean Corbier, marchand, de

Génolhac, qui, le même jour, en font rémission aux consuls modernes de Génolhac pour la même somme (Filleau, notaire royal, folio 253. Inventaire du P. Mauche de 1692).

Le 20 septembre de la même année, les consuls de Génolhac, en conséquence de la susdite rémission, sous-afferment à Jean Sabbatier, bastier, habitant de Génolhac, le pré de vigne d'Arne, appartenant au couvent, pour la somme de 45 livres tournois, payable à la Toussaint et cela pour cinq ans (Filleau, notaire royal, f° 172. Inventaire Mauche).

Le 21 février 1603, les mêmes consuls sous-arrentent à sire Jean Nicolas, marchand, de Génolhac, la pièce du clos du couvent, contenant pré et terres labourées pour cinq années et pour la somme de 75 livres tournois (Filleau, notaire royal, f° 252. Inventaire Mauche).

Le Chapitre provincial, tenu à Sault, en Provence, au mois de juillet 1605, désigna le frère Pierre Bonnet, prieur du couvent de Montpellier et le frère Antoine Guichard, prieur du couvent d'Alais, pour faire un procès-verbal de l'état dans lequel se trouvait le domaine du couvent de Génolhac. Ce frère Antoine Guichard figure sur la liste des religieux de Saint-Maximin, qui, le 7 août 1606, prirent part au vote pour l'élection du prieur Luc Allemand, à qui le roi préféra le P. Michaëlis, le saint et zélé réformateur de l'Ordre (1).

Le 27 août 1605, le R. P. provincial, frère Lucas Allemand, faisant sa visite à Génolhac, assisté des fréres Pierre Bonnet et Antoine Guichard, se transporte dans le domaine du couvent et en présence de Michel Papion, frères André Molines et André Boschet, de Lhermet, Claude Polge de Sénéchas, Jean et Pierre Perrier de Vern, tous catholiques de Génolhac, constate le triste état des quatre pièces que renfermait ce domaine. Il trouve la première,

(1) Albanès, *Hist. du couvent de Saint-Maximin*, p. 299.

appelée le clos, actuellement rempli de ruines et de débris provenant de l'entière démolition de l'église, des maisons conventuelles et des murailles qui la clôturaient, en sorte que son magnifique pré, laissé à la merci des voituriers et des bestiaux, ne produisait presque pas de foin par le défaut d'entretien de l'écluse et l'incurie dee rentiers ; il trouve la seconde, appelée pré de vigne de Fraicinet, entièrement ruinée et réduite en friche ; la troisième, appellé pré de vigne d'Arne, aussi ruinée et la quatrième, appelée le Colombier, dans un aussi triste état, à cause de la licence que la communauté de Génolhac donne d'y faire des promenades, des réjouissances et des danses aux fêtes de Pâques.

Le procès-verbal de l'état des lieux, que nous donnons en appendice (1), fait judicieusement observer que, les divers rentiers de ces quatre pièces étant souvent insolvables, il serait plus profitable au couvent de donner tout le domaine à loyer perpétuel et voilà pourquoi le provincial reçut du Chapitre, tenu à Sault, l'ordre de passer et consentir un pareil contrat.

La communauté de Génolhac s'étant offerte à prendre à la rente perpétuelle tous les biens du couvent, donne, le 25 septembre 1605, sa procuration écrite à Pierre Leyris pour passer le bail devant Me Feraud, notaire à Nimes, et le 29 septembre suivant, le frère Lucas Allemand, provincial, le frère Antoine Guichard et M. Pierre Leyris, se rendent dans cette ville où l'acte fut fait dans la maison des hoirs de feu M. le consul Saurin et signé par frère Allemand, provincial, frère Guillaume Muratori, prieur du couvent de Nimes et frère Antoine Guichard prieur de celui d'Alais, de Leyris, procureur de Génolhac, Froment, Malgoire, Vilard de Nimes et Feraud, notaire royal de Nimes (2).

(1) Voir appendice n° 15.
(2) Voir appendice n° 16.

Le 15 octobre suivant, le R. P. provincial Lucas Allemand, d'une part et Pierre Leyris de l'autre, font faire une expertise des biens du couvent par Jean Leyris de l'Apostoly, André Pélegrin de Plalfer et Jean Chastagnier, de Vern. Ceux-ci, après avoir prêté serment entre les mains de frère Antoine Guichard, prieur du couvent d'Alais, estiment la pièce du clos de la valeur de 1,000 livres, celle de Fraissinet de 700 livres, celle dc Vigne d'Arne de 600 livres, celle de Treizodonis de 60 livres et celle du Colombier de 100 livres et constatent que les réparations indispensables pour remettre dans leur état primitif toutes ces pièces, sans y comprendre la réedification des maisons conventuelles, ne peuvent se faire à moins de 2,000 livres (1). Enfin, le 13 novembre suivant, les consuls modernes de Génolhac, ratifient l'acte du loyer perpétuel des biens du couvent fait en leur nom par Pierre Leyris, leur procureur (2).

Les tristes souvenirs que rappelait à la famille de Polignac, sa terre de Génolhac et la prépondérance funeste qu'exerçait le protestantisme, la décidèrent à la veudre à dame Catherine de Clermont, vicomtesse de Portes. Le contrat de vente fut passé au Puy par devant Me Geoffroy Brunel, notaire de ladite ville.

Le 3 mai 1606, Gaspard dit Armand, vicomte de Polignac, vend à ladite dame Catherine de Clermont, veuve de messire Jacques de Budos, vicomte de Portes, la place, seigneurie, juridiction, mandement de Génolhac, dans laquelle ledit vendeur est en parérage avec Monseigneur l'Évêque d'Uzès, ladite place consistant en un château « ruiné » et tout près de l'église de Saint-Pierre, droits de toute justice, haute, majeure et basse, directe, censive, four bannier, etc... Ladite place est vendue sous le haut

(1) Voir appendice, n° 17.
(2) Filleau, notaire, f° 227. Invent. Mauche.

fief de Monseigneur l'Évêque d'Uzès 12,000 livres et 300 livres de pot de vin (1).

Il faut bien remarquer que dans cet acte, il est fait mention « d'un château ruiné, » nouvelle preuve des ravages du protestantisme dans notre contrée.

Tandis que les Dominicains allaient mettre à profit les loisirs de la paix pour relever les ruines de leur couvent, la nouvelle de l'assassinat de Henri IV par Ravaillac vint consterner le pays et le jeter dans de nouveaux troubles ; une guerre succède à l'autre et paralyse ainsi tous les efforts de nos religieux.

(A suivre)

L'Abbé C. Nicolas,
curé-doyen de Génolhac.

(3) Voir appendice, n° 18.

LES TROIS ERMITES

Légende

(Suite)

VIII.

LE DÉPART DES CROISÉS

Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle, grand Dieu ! (RACINE) (1).

La veuve du chevalier d'Esparon, qui n'avait pas appris sans un peu de tristesse la sortie de ses fils avant le jour, attendait impatiemment que le soir les lui ramenât.

Dans la chambre où nous l'avons vue, entourée de ses enfants, la nuit du conseil, elle pensait à eux avec une sollicitude qu'augmentaient encore de noirs pressentiments.

De temps en temps, elle jetait, par la croisée, des regards interrogateurs sur le chemin qui serpentait dans la vallée.

Tout-à-coup, elle aperçut une troupe de cavaliers, dont les premiers portaient un costume étrange, et les derniers se perdaient dans un tourbillon de poussière.

A la vue de cet appareil nouveau pour elle, la châtelaine se livra à diverses conjectures. Mais, apercevant la croix qui ornait leur poitrine, elle pensa que ce devait être des croisés.

Ces chevaliers lui parurent si beaux et si fiers, qu'elle se prit à désirer de voir ses fils ainsi armés pour la conquête du Saint-Sépulcre.

Elle était plongée dans ces réflexions, et avait oublié le tableau qu'elle venait de contempler, lorsqu'un écuyer

(1) *Athalie*, acte III, scène VII.

entra dans sa chambre, pour lui demander la permission d'introduire les chevaliers d'Esparon. A ce nom, le souvenir de ce qu'elle venait de voir se représentant à son esprit, elle demeura un instant partagée entre l'espérance de voir ses fils soldats de Jésus-Christ, et la crainte de perdre les soutiens de ses vieux ans.

Sur son signe, les trois chevaliers entrèrent, sous le costume que nous leur avons vu prendre à Rogues, et que leur mère avait aperçu de sa croisée.

L'émotion de la malheureuse octogénaire fut poignante, et l'excès de sa douleur arracha des larmes à ses trois fils. Elle resta, pendant plusieurs jours, plongée dans la plus grande tristesse. Il ne fallut rien moins que la vivacité de sa foi et la force de la résignation chrétienne pour lui arracher son consentement. Enfin, la mère infortunée se décida à faire le sacrifice de ses enfants, et leur permit de penser à leur voyage en Terre-Sainte.

Par ses conseils, les frères d'Esparon laissèrent partir la troupe mal armée, mal disciplinée, que conduisaient Pierre l'Ermite, Gauthier-sans-Avoir et le moine Godescale. Cette bande, composée d'hommes, de femmes et d'enfants, périt dans les environs de Nicée, par la trahison de l'empereur de Constantinople, et leurs ossements, blanchis par le temps, servirent plus tard à exciter la colère des vrais croisés qui devaient assiéger cette même ville.

Mais la Providence avait voulu ce retard par un dessein plus profond de sa bonté.

L'hiver ne devait pas s'écouler sans que la châtelaine d'Esparon rejoignit son époux dans la tombe de ses aïeux.

Elle mourut, comme elle avait vécu, bénissant Dieu de la retirer assez tôt de ce monde, pour lui épargner la douleur de mourir en l'absence de ses fils.

Les trois frères la pleurèrent longtemps, et prièrent pour

le repos de son âme. Puis , ils mirent ordre à leurs affaires, confièrent le soin de leurs domaines à un intendant sûr, et se disposèrent à mettre leur projet à exécution.

IX

LES TROUBADOURS

Assis, nous pleurions au souvenir de Jérusalem.
(Psaume) (1).

Les victoires des croisés leur avaient coûté cher. Le glaive musulman, moins que la faim et la soif, les avaient cruellement décimés. Après chaque bataille, il fallait ensevelir des milliers de frères d'armes. Les blessés étaient innombrables.

Plutôt que de périr misérablement sur cette plage inhospitalière, ou d'être à charge aux hommes valides qui restaient encore , ces malheureux reprenaient tristement le chemin de leur patrie.

Ils auraient bien voulu vivre en Terre-Sainte , ou , du moins , y mourir, mais que pouvaient-ils attendre de l'inclémence du climat et de l'implacable férocité des Turcs ?

Ils quittèrent donc, abattus et pleurant, la terre de Judée. Peut-être trouveront-ils en la douce France ce que Rome n'osa point refuser à Gélimer , roi vaincu : du pain, une éponge et une harpe. Du pain, pour soutenir leurs jours , désormais malheureux, une éponge, pour essuyer leurs larmes, et une harpe, pour accompagner leurs plaintives chansons.

Tristes et manquant de tout , pendant leur long voyage à travers le pays où règne le croissant, ils furent accueillis comme des frères par les nations chrétiennes , et surtout dans les châteaux de France. C'est là qu'ils allaient racon-

(1) Sedimus, et flevimus cum recordaremur Sion (Ps. 136).

ter les exploits des Croisés, et chanter leurs prouesses. Ces troubadours étaient reçus à Rogues comme les messagers directs des trois frères. Assise sur la terrasse de son château, à l'endroit d'où elle avait vu partir ses fiancés, Irène les pressait de ses questions et écoutait attentivement leurs récits.

La prise d'Antioche, la mort d'Adhémar, légat du pape, les prouesses de Godefroy et de Raymond IV, tels étaient les sujets de leurs chants favoris. L'apparition de saint Démétrius, de saint Theodore et de saint Georges auprès de Raymond et de ses fiers suivants, qu'on ne pouvait pas lui nommer, avaient surtout pour Irène un charme inexprimable. Elle enviait le sort d'Elvire, de Séville, qui partageait les exploits du comte de Toulouse, son époux. Elle se reprochait de ne pas avoir accompagné ses fiancés, comme Clorinde avait suivi les héros de l'Italie. Sa douleur était grande, ses craintes plus grandes encore.

« Les Turcs, chantaient les troubadours, les Turcs de « Herboga sont là, la fureur dans l'âme et le cimeterre à « la main. Adhémar chevauche au-devant des Croisés, et, « montant sur un tertre, leur tient ce discours :—Seigneurs « chevaliers, Urbain-le-Grand vous a envoyés ici. C'est « votre père : votre devoir est de lui obéir jusqu'à la « mort. Chrétienté est en péril, maintenez-la. Il est certain « que vous aurez terrible bataille. Or donc, battez votre « coulpe, et demandez à Dieu merci ; je vais vous absou« dre au nom de Dieu. Si vous mourez, vous serez tous « martyrs. Dans le grand Paradis, vos places sont toutes « prêtes. — Alors, Français descendent de cheval, s'age« nouillent à terre, et le légat les bénit de par Dieu. — « Pour votre pénitence, vous frapperez les païens.

« Français se redressent et se remettent en pied : les « voilà absous et quittes de tous leurs péchés. L'Évêque « leur a donné sa bénédiction au nom de Dieu. Puis ils

« sont montés sur leurs destriers rapides. Ils sont armés « en chevaliers et tout disposés pour la bataille.

« Maintenant, chevauchez du mieux que vous pourrez, « seigneurs barons, et ne reculez point. Au nom de Dieu, « ne pensez qu'à deux choses : à recevoir et à donner de « bons coups. »

Puis venaient la description du combat, les exploits des chefs et des simples guerriers. Mais, dans ces chants, les noms chers à Irène ne paraissaient jamais. On ne pouvait cependant en accuser leur manque de valeur. Il fallait que ces héros s'entourassent d'un grand mystère ou qu'ils fussent morts durant le voyage.

Irène ne pouvait contenir ses larmes au navrant tableau d'une défaite essuyée par les Croisés.

« Tous nos amis, trouvés morts, sont transportés dans « l'immense charnier. Il y a dans l'armée : évêques, moi-« nes et prêtres ; ils donnent à nos guerriers l'absoute et « la bénédiction. Tous, avec amour, encensent les corps. « On les enterre à grand honneur. Puis, que pourrions-« nous faire de plus ? les Français se retirent.

« Ainsi se poursuit la guerre, l'horrible guerre ! « Ainsi périssent, sans se décourager, les Français de « France !

« Les Turcs se pressent autour d'eux comme des nuées « de sauterelles. — Tant mieux, crient nos guerriers : plus « l'herbe est serrée, mieux elle se fauche ! — »

Puis, les troubadours passaient en revue les plus célèbres d'entre les Croisés.

« Qu'ils sont beaux tes étendards, ô noble Raymond ! » ô fils des preux, que tes tentes sont belles !

» Et toi, Godefroy, dont la main sait pourfendre d'un » seul coup l'infidèle, réponds-nous : D'où te vient ta » force ? — Amis chevaliers, je vais vous le dire. Regar-» dez cette main : je l'ai toujours conservée pure de tout » mal. »

A ces chants, Irène entrait dans une tristesse indescriptible. Elle se laisser tomber sur un siège, puis restait longtemps les yeux fixes et comme égarés, le visage pâle, la poitrine haletante, les bras tendus vers l'Orient, comme pour en rappeler les trois chevaliers d'Esparon.

Au milieu de ses angoisses, elle avait sans cesse devant ses yeux l'image douce et résignée des pieux jeunes gens; elle se représentait leur dévouement pour celle qui poussait la barbarie jusqu'à les exiler si loin de leur patrie, les dangers sans nombre qu'ils allaient courir. Il lui semblait parfois les voir expirer sous la multitude de leurs blessures, et elle croyait entendre leur voix répéter : « Irène, nous mourrons pour toi ! » Son délire alla si loin, qu'elle reprit les habits de deuil qu'elle avait quittés lors de sa première entrevue avec Loup.

Les secours de la religion pouvaient seuls ramener la paix dans cette âme, mais, la religion n'avait-elle pas consacré les liens qui unissaient Irène aux trois frères ? Aussi, comme le voyageur, égaré dans les sables de l'Afrique, s'enfonce de plus en plus dans les régions inconnues, faute de vouloir entendre la voix d'un guide, ainsi marchait-elle vers la mort, heureuse de sa douleur, et se réjouissant de la tristesse qui l'y conduisait.

L'été de 1110 touchait à sa fin. La châtelaine savait que les derniers Croisés qui revenaient de Jérusalem étaient arrivés, et les trois chevaliers d'Esparon ne paraissaient pas. Evidemment, ils étaient morts. Après eux, elle n'avait plus le courage de vivre. Elle soupira donc après une prompte mort, seul remède possible, croyait-elle à tant de maux.

Et, dès que les premiers froids de l'automne firent tomber les feuilles des chênes sur la pelouse des bois, elle tomba sur son lit de souffrance.

C'était pour ne plus s'en relever.

X

GLORIEUSE VENGEANCE

Illustrons, nous-mêmes, notre nom ! (1).
(Macchabées).

La campagne était finie. Retirés dans la tente de leur chef, les trois frères ne songeaient plus qu'à reprendre le chemin de la France. Après en avoir délibéré entr'eux, ils résolurent de demander leur congé au comte Raymond.

Mais celui-ci n'avait plus que quatre-cents chevaliers sous ses ordres, et il nourrissait des projets, qui, dans un autre, auraient passé pour des rêves. Il désira donc garder auprès de lui les fiancés d'Irène, et le leur annonça par la bouche d'Elvire.

Les trois chevaliers ne demandaient qu'à être conduits à l'ennemi. Or, Raymond avait résolu de continuer la croisade pour son propre compte.

Les vaincus d'Ascalon se retiraient lentement, le comte de Toulouse se précipita sur eux, les poursuivit jusque dans leurs terres où il se tailla, avec sa valeureuse épée, la principauté du Mont-Pélerin.

L'heure du repos avait sonné. Raymond se voyait maître d'un territoire indépendant, entouré de gloire et de bonheur. Il devait jouir en paix du fruit de sa bravoure, et baptiser dans le Jourdain les fils que lui donnerait Elvire, et qui, comme lui seraient des héros.

Mais, dans leur bonheur, ni Raymond, ni Elvire n'étaient capables d'oublier un instant les nobles chevaliers qu'Irène leur avait confiés.

Aussitôt après la dernière bataille qui assurait leur domination au Mont-Pélerin, le comte et la comtesse de Toulouse mandèrent auprès d'eux Loup, Guiral et Alban.

(1) Faciamus et ipsi nobis nomen (I, Macc., v, 57).

Raymond voulut les remercier de leurs services. Loup ne le permit pas, mais assura, que, ses frères et lui, gardaient une profonde reconnaissance à celui qui leur avait fourni de si beaux exemples de bravoure, et l'occasion de tenir noblement la parole donnée à Irène de combattre jusqu'au bout les ennemis de la croix. Il remercia aussi la princesse de l'honneur qu'elle leur avait fait en leur confiant le soin de seconder son illustre époux.

« Remerciez surtout la Providence, leur dit Raymond, » de vous avoir sauvés de tant de périls, et de vous avoir » gardés pour Irène. Il est temps d'aller lui rendre compte » de la mission qu'elle vous avait confiée.

» Vous l'avez noblement remplie,

» Je veux vous en donner le témoignage par ces croix » d'or ornées de cinq diamants de haut prix. Le premier » vous rappela Nicée ; le second, Antioche ; le troisième, » Jérusalem ; le quatrième Ascalon, et le cinquième, le » dernier combat du Mont-Pélerin.

» Ces croix sont pareilles pour tous les trois, car, » parmi vous, je n'ai pu découvrir de plus courageux, de » plus digne. Elles diront à Irène que le grand tournoi » de la Terre-Sainte n'a pas eu, ne devait pas avoir de » résultat final.

» Qu'elle invente de nouveaux travaux, qu'elle vous » ordonne de nouvelles prouesses, si elle veut découvrir » qui de vous trois est le plus digne de sa main. »

« Je veux, à mon tour », ajouta Elvire, « vous donner » un témoignage de ce courage dont je renonce à faire » l'éloge.

» Voici, pour chacun de vous, une cassette d'argent » qui contient des bijoux de la plus haute valeur. Vous » les offrirez à Irène.

» J'ai joint à ces ornements de femme des trésors qu'el» le appréciera, j'en suis sûre, bien davantage. Ce sont

» des reliques, les plus vénérables de l'univers. Je les
» tiens du patriarche même de Jérusalem.

» Parlez à la pieuse Irène de Raymond et d'Elvire.
» Veuille le ciel vous conduire auprès d'elle et vous ré-
» compenser des travaux accomplis pour la croix et pour
» nous ! »

Ayant dit ces mots, Elvire présenta sa main à baiser à chacun des trois frères. Raymond de Saint-Gilles les embrassa et les accompagna devant sa tente, où de magnifiques chevaux avaient été préparés pour eux. Leurs fidèles écuyers les tenaient, et portaient sur leurs montures les provisions de voyage.

Quand les trois chevaliers eurent salué, de leurs armes, le noble comte, Loup piqua des deux vers Jérusalem, entraînant ses frères après lui.

Leur brillante cavalcade entra dant la ville de David, devenue la ville de Godefroy. Elle se dirigea vers le Saint-Sépulcre, à l'endroit même où le pieux capitaine avait jeté son épée, aussitôt après la délivrance de Jérusalem.

Là, les trois frères descendirent de cheval, et, se jetant à genoux, prièrent longuement pour Irène et pour eux.

Ils se pressèrent ensuite mutuellement dans leurs bras et se promirent, à leur retour à Rogues, de respecter leurs serments et de s'en rapporter à la décision d'Irène.

Forts de cet embrassement fraternel, ils dirent adieu à tous les monuments de la sainte cité, et prirent le chemin de la France.

On était au printemps de l'année 1111.

XI

LE RETOUR

Malheureux ! nous aimions un objet
périssable ! (1). (QUINTILIEN).

Qui n'a senti son cœur doucement ému, en lisant dans le *Petit Savoyard* de Guiraud, la chanson du retour ?

Avec leurs grands sommets, leurs neiges éternelles,
Par un beau jour d'été, que les Alpes sont belles !

Qui n'a mêlé une larme de joie à celles que le pauvre exilé dût verser, à la vue de ces montagnes si chères, et de ces neiges qui les paraient comme d'une robe blanche !

Et pourtant, qu'on ouvre les mémoires du temps des croisades, on rencontrera, à chaque pas, des scènes plus émouvantes encore que le retour de l'enfant de la Savoie.

C'est, qu'en effet, plus l'absence a été longue, plus le départ a eu de déchirements, et mieux on sent les joies du retour.

Quand les chevaliers d'Esparon aperçurent de loin les collines bien aimées des Cévennes, ils les trouvèrent si belles dans leur sombre vêtement de verdure, qu'ils se demandèrent, en eux-mêmes, comment ils avaient pu les quitter. Leurs yeux fatigués par les déserts de la Palestine, terre autrefois bénie de Dieu, mais devenue, pour ses crimes, la malédiction de l'univers, se jetèrent, avec avidité, sur ce spectacle d'une belle nature.

Leur langue, paralysée par l'émotion, se tut. Leur oreille devint insensible à tout bruit extérieur. Ils allaient, droit devant eux, pressés par le seul désir d'arriver au plus tôt.

Mais, où vont-ils, ces guerriers bardés de fer, portant sur leur armure une croix lacérée par les lances et les

(1) (Amabamus miseri perituram).

épées ? Leurs écuyers chevauchent devant eux, pour raconter leurs prouesses. Belle et noble troupe !

Les chevaux semblent participer aux sentiments de leurs maitres, et, l'œil en feu, la crinière au vent, ils volent comme au jour des plus rudes assauts.

Voici deux chemins : l'un conduit à Rogues, l'autre à Esparon. Lequel faut-il prendre ? Les écuyers veulent attendre les ordres de leurs maitres, mais c'est en vain qu'ils essayent de retenir leurs coursiers. Ceux-ci bondissent, frappent la terre du pied, et enfin, devenus par leur ténacité maitres de leurs mouvements, ils s'élancent dans la route de Rogues.

Bientôt le village apparait aux regard des chevaliers. Les créneaux et les tours du châteaux se dressent au milieux des grands arbres, mais ils n'ont point cet air de fête qui fait présager d'heureux évènements. Un redoutable mystère plane au-dessus du manoir. Les trois frères se regardent avec surprise. « Personne sur les tours ! » dit Guiral.

En ce moment la cloche paroissiale fait entendre un son triste et plaintif. Loup reconnait le carillon des funérailles, il se signe et prononce cette prière : « Paix aux morts ! » — « Que Dieu ait leur âme ! » ajoutent Guiral et Alban.

Tout à coup les écuyers arrêtent leurs chevaux, et, mettant pied à terre, ils se découvrent devant la croix paroissiale qui passait, précédant un convoi funèbre. Les croisés arrivent à la hâte, et, à la vue du saint cortège, se rangent devant leurs écuyers.

La foule des habitants de Rogues défile en les regardant avec une curiosité mêlée de compassion. Des larmes coulaient de tous les yeux. des sanglots s'échappaient de toutes les poitrines. Il semblait que cette multitude d'hommes, de femmes et d'enfants eût perdu un père ou une mère.

Après eux venait le prêtre, le même qui avait béni les croix que portaient les chevaliers. Il détourna les yeux, dès qu'il eût reconnu les trois frères, pour cacher son émotion.

Puis, des jeunes filles vêtues de blanc portaient le drap d'honneur qui annonce les funérailles d'une vierge. Déjà le cœur battait avec une force inouie dans la poitrine des chevaliers.

Mais, quel n'est pas bientôt l'excès de leur douleur ? Que de larmes et de sanglots ! Quels cris déchirants, que la plume se refuse à décrire ! Dans cette bière découverte dormait Irène de Rogues.

Terrible apparition ! spectacle navrant pour les trois frères ! Ils sont terrifiés, vaincus par la douleur et l'étonnement.

Irène morte ! Irène couchée dans le cercueil, au moment où ses fiancés accourent, de si loin, lui faire hommage de leurs glorieux exploits ! Ils n'osent point s'en rapporter à leurs yeux, et se croient le jouet d'une illusion pénible.

Cependant, rien n'est plus vrai. Irène repose, inanimée, sur un lit de satin. Elle paraît dormir. Ses yeux sont à demi fermés. Sa bouche semble sourire et ses mains tiennent un crucifix. Un rayon de soleil illumine son visage d'albâtre, et ses cheveux bouclés répandus autour de sa tête angélique.

Aux cris des trois chevaliers, le cortège se trouble : la douleur qu'ils faisaient paraître vint ranimer la douleur de tous ; ce ne furent plus que pleurs et soupirs.

Enfin, la procession reprit sa marche : les trois frères accompagnèrent le cercueil jusqu'au champ des morts. Là, ils firent leurs derniers adieux à la châtelaine, et la descendirent dans le caveau de ses pères. Puis, ils tombèrent à genoux et répandirent abondamment les prières de l'espérance et les larmes amères du regret.

Le prêtre murmura ses dernières oraisons ; la foule

défila auprès du tombeau de la châtelaine, et se retira, le cœur serré.

Demeurés seuls dans le cimetière, Loup, Guiral et Alban n'osaient ni se parler, ni se regarder, mais leur silence même révélait avec une éloquence sublime, ce qui se passait au fond de leur cœur.

XII

SUR UN TOMBEAU

> Pleure sur le mort, car ses yeux se sont fermés à la lumière; mais pleure modérément, car il s'est reposé (1).
> (ECCLÉSIASTIQUE).

On dirait que les pensées fortes et extraordinaires germent de préférence au milieu des tombeaux. L'appareil de la mort est, en effet, bien propre à jeter de la lumière sur cette vie, si fragile et si vaine.

Après un moment de méditation, et de profond silence, les trois chevaliers se lèvent, essuyent leurs yeux baignés de larmes, et se consolent par un embrassement fraternel.

« O mes frères, dit ensuite Loup, Dieu nous a frappés « d'un coup terrible ; Dieu est juste et plein de misé-« ricorde.

« Je le reconnais aujourd'hui ; j'étais indigne de possé-« der la pieuse Irène.

« Soyez béni, mon Dieu, d'avoir retiré dans votre ciel « cette fille de la terre !

» O ma mère, voyez ce que j'ai fait pour suivre le « conseil que vous m'avez donné en m'imposant la charge « de châtelain d'Esparon ! N'est-ce point assez de tant de « travaux, et exigerez-vous de ma piété filiale que je

(1) XXII, 10, 11.

« résiste à la voix de Dieu qui m'appelle ? Non, vous me « rendrez ma liberté, car je laisse ce nom que vous dési- « riez tant conserver, à un autre moi-même, à mon frère « Guiral.

« Laissez-moi chercher une grotte solitaire où je puisse « pleurer mes fautes passées, et vivre de la vie des « ermites.

« Recevez, ô mes frères, mon dernier adieu, et conser- « vez mon souvenir comme je conserverai le vôtre ! »

A ces paroles, les frères de Loup répondirent par un morne silence.

Alors, tendant la main à Guiral : « Accepte, lui dit-il, « l'héritage du nom et du château d'Esparon. »

« A Dieu ne plaise, répondit le pieux jeune homme, « que je me laisse vaincre par l'appât d'une aussi belle « fortune ! Mon âme, accablée de douleur, soupire comme « la tienne après la retraite.

« Ce n'est pas un château qu'il me faut, c'est une caverne « de rochers. Partons, Loup, retirons-nous loin de ce « monde de vanité.

« Et toi, Alban, reste notre seul héritier ; fais revi- « vre la race d'Esparon. Tu es jeune encore, tu pourras « être heureux. Veuille le ciel te bénir et récompenser « tes vertus ! »

Ainsi parla Guiral.

Aussitôt Alban, d'un ton impétueux : « Que vois-je, dit- « il, ô mes frères ! Voudriez-vous me laissez seul dans le « monde où vous ne voulez plus rester ? Vous n'aviez pas « coutume de me laisser ainsi la moins bonne part, et de « prendre pour vous la meilleure !

« Voudriez-vous me tenter en m'offrant des richesses « périssables, et croyez-vous que je les préfèrerai aux « biens supérieurs que vous allez acquérir ?

« Non, mille fois non! Je ne veux pas être moins « saint que vous, alors que je n'ai été ni moins courageux

[redacted]

« au jour des combats, ni moins accablé par notre douleur « commune ! »

— « Mon frère, dit Loup, nous avons voulu te laisser le « mérite de ta résolution.

« Nous pouvons, maintenant, quitter le monde, « puisque nous n'y laissons plus aucune personne « aimée. Unis par notre cœur, nous le serons aussi par « notre destinée.

« Voyez-vous, mes frères, ces trois rocs qui se détachent « au milieu des nombreuses montagnes ? Que chacun de « nous aille s'offrir à Dieu comme une victime perpétuelle « sur l'un de ces sommets.

« Guiral aura le plus rapproché de ces lieux, le mont de « Roquefort, Alban s'avancera jusqu'au pic de Nant.

« Pour moi, je me réserve le mont Ferrand, qui s'a- « vance dans la plaine de Montpellier comme une senti- « nelle des Cévennes. Je l'ai choisi, le jour où nous le « contemplâmes de près, en revenant de la Terre-Sainte. »

Pour la dernière fois, Loup commandait à Guiral et à Alban. Chacun d'eux s'empressa d'accepter le poste qu'il venait de lui assigner.

Guiral proposa de se rendre au château d'Esparon, pour régler leurs affaires et dire un dernier adieu au tombeau de leurs ancêtres. Loup représenta aussitôt que Notre-Seigneur défend à celui qui tient la charrue de regarder en arrière. Alban s'écria qu'il fallait partir tout de suite pour les rochers désignés. « Nos écuyers, ajouta- « t-il, iront porter à Esparon la nouvelle de notre « retraite. »

Cependant, ceux-ci embrassèrent leurs genoux avec larmes. Ces jeunes gens, dévoués jusqu'à la mort, se désolaient de voir partir leurs maîtres. Ils les suppliaient de de ne pas les abandonner encore et de se rendre à Esparon.

Les chevaliers ne purent résister à ces témoignages d'af-

fection, et Loup déclara qu'il était disposé à faire cette dernière concession au monde avant de le quitter pour toujours.

Ils sortirent du champ des morts, et prirent la route d'Esparon, sans douleur et presque sans regret.

Leur sacrifice était consommé.

XIII

LES ADIEUX

> Sans la force d'âme, on ne possède aucune vertu, on n'accomplit aucun noble devoir : même pour être pieux, il ne faut pas être pusillanime (1).
> (SILVIO PELLICO).

Quand Joinville eut résolu de faire le voyage de la Terre-Sainte, et qu'il eut pris le bourdon de pèlerin, il n'osa point retourner à son château, de peur de perdre, en y passant, les saints désirs qui remplissaient son âme. « *Et* « *ainsi, dit-il, que je allais de Bleicourt à Saint-Urban*, « *qu'il me fallait passer auprès du chastel de Joinville, je* « *n'osé onques tourner la face devers Joinville*, *de paour* « *d'avoir trop grand regret, et que le cueur me atten-* « *drist.* » (2).

Mais, la conviction des chevaliers d'Esparon était trop vive, leur résolution trop forte, pour que cette dernière apparition dans des lieux aimés pût avoir de fâcheuses conséquences.

Ce qui soutenait leur courage et protégeait leur fermeté, c'était l'amitié fraternelle.

La vue de ce château où s'était écoulée leur jeunesse, de ces campagnes tant de fois parcourues dans de joyeux ébats, retraçait à leurs yeux l'histoire de cette amitié.

(1) Devoir des hommes, III.
(2) Joinville. Mémoires.

[redacted] prié sous la voûte de la chapelle ; ils y avaient pleuré de concert au jour où leur mère les avait quittés. Chaque lieu qui rappelait une scène d'autrefois, rappelait aussitôt la pensée de l'étroite union qui avait toujours existé entr'eux.

Dans le passé, où ils s'étaient transportés par le souvenir, ils se voyaient toujours trois, et quand ils jetaient un regard au de là du présent, ils se voyaient encore trois.

Alban fut saisi de cette pensée, et quand ils furent au pied du rocher d'Esparon, il s'écria : « On nous a appelé « les trois frères, puis, un jour, les trois fiancés. Là-bas, « en Terre-Sainte, nous étions les trois guerriers ; demain « nous serons les trois ermites ! »

Heureux de cette touchante union qui était comme l'âme d'une vie aussi accidentée, ils se promirent, de nouveau, un amour sans fin.

Cependant, depuis le matin, une grande animation régnait au château.

Dès qu'il avait été instruit de l'arrivée de ses maîtres et des tristes événements de Rogues, l'intendant avait donné des ordres pour leur ménager une entrée triomphale à Esparon. Serfs et vassaux s'étaient multipliés pour élever des arcs de triomphe, tresser des couronnes, et joncher de fleurs le chemin qu'ils devaient parcourir.

Tout à coup, la cloche fait entendre un joyeux carillon. A cet appel, on se presse dans la cour d'honneur et on pousse d'enthousiastes acclamations. Loup, Guiral et Alban franchissent le pont-levis et apparaissent au milieu de leurs serviteurs.

Ils descendent de cheval, embrassent l'intendant, puis donnent à tous leur bénédiction. Ainsi le voulait un pieux usage, au retour d'une expédition en Palestine.

Après cela, Loup demanda le silence et prit la parole en ces termes : « Fidèles amis des châtelains et du château

« d'Esparon, on reconnait sur votre visage les traces de « la douleur que vous a causée notre absence.

« Quittez ces souvenirs pénibles, et associez-vous à la « joie que nous procure le retour, malgré ses déchire- « ments et ses déceptions.

« Je veux ce soir qu'un banquet nous réunisse tous à la même table, depuis le premier jusqu'au dernier.

» Allez, et qu'on décore la grande salle comme aux « jours les plus solennels. »

Une faveur aussi inattendue troubla tellement les gens du château, qu'ils demeurèrent muets d'étonnement. Une surprise plus grande leur était réservée.

Quand le soir fut venu, on se rendit à la salle du festin. Les trois frères en firent les honneurs avec une affabilité bien douce pour tous ceux qui en étaient l'objet. Intendant, écuyers, valets de tout rang, de tout âge et de tout sexe, s'assirent autour d'une vaste table. Les mets s'y entassèrent avec une abondance qui semblait de la prodigalité; mais quelle noble prodigalité que celle des seigneurs d'Esparon!

La plus parfaite égalité semblait régner sur ces convives dont, cependant, les uns étaient maîtres, les autres, domestiques.

Mais ce n'est point assez. L'humilité des maîtres veut un triomphe plus complet.

Le repas touchait à sa fin ; Loup se leva et promena ses regards sur toute l'assemblée. Aussitôt l'animation du banquet fit place à un silence religieux : on avait compris qu'il allait parler.

« Mes amis, dit-il alors, d'une voix grave et douce, « écoutez les dernières volontés de vos maîtres, car mes « frères vous parlent par ma bouche, et c'est bien pour la « dernière fois que je prends vis-à-vis de vous le ton du « commandement.

« Vous savez pour quel motif nous avons pris la croix.

« Vous n'ignorez pas (nos écuyers ont dû vous le raconter), « combien nous avons versé de sang infidèle.

« La mort d'Irène de Rogues a dû vous faire pleurer « avant même que nous en connaissions la triste nouvelle. « Nous sommes arrivés trop tard pour la ramener à la « vie, pas assez pour ne pas la voir couchée dans le cer- « cueil de la mort.

« Hélas, mes amis, après un tel spectacle, notre âme « s'est sentie bouleversée. Nous avons pris, sur la tombe « où l'on a descendu la châtelaine de Rogues, la plus « forte des résolutions.

« C'en est fait; nous voulons quitter un monde où l'on « vit dans l'inquiétude et où l'on meurt dans l'angoisse.

« Désormais, le château d'Esparon vous appartient, à « vous qui fûtes notre fidèle intendant. Que cette fortune « inespérée vous apprenne que Dieu récompense tôt ou « tard la vertu. Usez-en comme l'ont toujours fait les sei- « neurs nos pères, pour le bien de la religion et le sou- « lagement des pauvres.

« Vous aurez soin de partager entre tous les serviteurs « l'argent qui, depuis notre départ pour la Terre-Sainte, « a dû s'accumuler dans le trésor du château.

« Je rends à chacun sa liberté. S'il veut aller jouir « ailleurs de la somme qu'il recevra, il le peut, sinon qu'il « reste auprès du nouveau châtelain d'Esparon.

« Ayez soin d'envoyer au prieur de Nant les précieuses « reliques que nous avons apportées de Terre-Sainte. « Nous les léguons aux religieux de saint Benoît pour « qu'ils veuillent bien prier pour nous.

« Demain, dès l'aube, nous partirons, mes frères et moi, « pour la montagne. Que personne ne nous suive !

« Adieu, mes amis. Conservez les traditions de ce châ- « teau, cultivez la vertu, et nous nous reverrons, un jour, « dans la patrie ! »

Ainsi parla Loup.

Aussitôt la joie de tous se change en une tristesse indescriptible. Les visages épanouis par le bonheur de revoir d'aussi bons maîtres s'assombrissent soudain, à la pensée de les perdre.

Les soupirs et les sanglots s'échappent de toutes les poitrines, et tous les yeux se remplissent de larmes.

Nul ne pleura davantage que le vertueux intendant, digne, par sa conduite, de l'insigne faveur dont il venait d'être l'objet.

Cette scène touchante se prolongea bien avant dans la nuit, les chevaliers ayant voulu serrer la main et dire quelques paroles d'amitié à chacune des personnes du château. Ce ne fut que fort tard que le silence de la nuit établit son règne sur le vieux manoir d'Esparon.

XIV

LES TROIS ERMITES

> Avant que le jour se lève et que les ombres aient disparu, j'irai à la montagne de la myrrhe, et à la colline de l'encens (1)
> (*Cantique des Cantiques*)

Quand tout le monde se fut retiré pour se livrer au repos, les trois frères se rendirent dans la chambre de la grande tour, où nous les avons vus plusieurs fois réunis autour de leur mère.

Tout y était dans le plus grand ordre, tant la majesté de la mort avait été respectée. Là, le grand lit de chêne, avec ses rideaux fermés ; ici, auprès de la cheminée, le fauteuil où elle avait coutume de s'asseoir.

Les trois jeunes hommes eurent comme un instant de

(1) Donec aspiret dies et inclinatur umbra, vadam ad montem myrrhæ et ad collem thuris (IV, 6).

terreur, tandis que la lumière de leur lampe semblait lutter contre l'obscurité de ce lieu plein de souvenirs.

Mais, ils ne s'arrêtèrent pas longtemps à contempler ces objets si chers. Loup ouvrit une vaste armoire dissimulée dans le mur.

Mille objets divers y étaient en bon ordre. On y voyait, à côté des dernières robes de feu la châtelaine, des costumes datant de plusieurs siècles. C'étaient des souvenirs de famille.

Parmi ces vêtements de forme et de date différentes, trois robes de pèlerins se trahissaient par leur couleur brune. Les trois frères se rappelaient avoir entendu raconter les pieux voyages que leurs ancêtres avaient coutume de faire, sous cet habit pauvre et grossier.

Ils prirent chacun une de ces robes, avec un capuchon, un bourdon et un sac de toile pour recueillir les aumônes, dans les pays qu'ils traverseraient.

Ils quittèrent alors leurs vêtements de seigneur, leurs croix et leurs éperons de chevalier, et se revêtirent de la livrée des ermites.

Loup, cependant, avait ouvert une nouvelle armoire. Chacun d'eux y prit un gros livre de prières, une croix pour mettre sur sa poitrine et une ceinture de corde, signe de mortification et de pénitence.

Aussitôt après, ils quittèrent, silencieux, la chambre de la grande tour, et se rendirent à la chapelle.

Comme les chevaliers, avant de recevoir la lance et l'éperon, ils voulurent se préparer à leur vie nouvelle par la veillée des armes. Debout autour de l'autel, tenant, d'une main, le bourdon, de l'autre, leur livre de prières, ils attendirent, en priant, l'arrivée du jour.

Qui dira les saintes pensées de ces âmes d'élite, pendant cette pieuse veille ? Qui pourrait rendre les résolutions héroïques de ces cœurs généreux ? Les merveilles

de leur vie tout entière devaient en découler comme un fleuve abondant de sa source.

Dès que l'aurore eût blanchi les nuages légers qui flottaient près de l'horizon, la cloche du château, ébranlée par les soins de l'intendant, avertit tous les serviteurs que le moment de la séparation était arrivé.

Bientôt, chacun fut sur pied. On se rendit à la chapelle où les trois frères achevaient de prendre, vis-à-vis de Dieu, leurs pieux engagements.

Quand tout le monde se fût prosterné pour l'adoration, Loup s'avança vers l'autel, et, la main sur les saints Evangiles, il donna, en ces termee, le signal du départ :

« Avant que ce jour se lève, et que les ombres de cette « nuit aient disparu, j'irai à la montagne où je dois m'of- « frir à Dieu comme la myrrhe, à la colline où je dois brû- « ler comme l'encens. »

Puis, il sortit le premier de la chapelle. Ses frères marchaient à ses côtés. La troupe des fidèles serviteurs les suivait en pleurant.

L'intendant les pressa d'emporter avec eux quelque nourriture, mais ils protestèrent qu'ils voulaient tout devoir désormais à la charité publique.

Leurs trois écuyers semblaient inconsolables : tous éprouvaient un sentiment mêlé de regret et d'admiration.

On descendit ainsi jusqu'au bas du rocher d'Esparon.

Là, Loup confirma la donation du château et des domaines qui en dépendaient, à l'intendant, lui recommanda de partager l'argent qu'il avait amassé pendant la Croisade entre tous les serviteurs. Puis, il ajouta, que ses frères et lui, laissaient aux trois écuyers leurs chevaux de bataille et leurs armures.

Tout le monde s'était prosterné : les trois ermites donnèrent une dernière bénédiction et se mirent en chemin.

Ils suivaient la route du Vigan à Alzon que nous avons décrite au commencement de cette histoire. Joyeux de ce

que nous appellerions le plus dur des sacrifices, ils s'entretenaient des pieux projets qu'ils avaient conçus, au pied de l'autel, et s'exhortaient mutuellement à la sainteté.

Alban resta un moment silencieux. Ses frères lui en demandèrent le motif.

« Quand le soldat, dit-il, a escaladé le rempart ennemi, il arbore son drapeau pour réjouir, par ce spectacle, le cœur de ses frères d'armes.

« Pourquoi n'aurions-nous pas, mes frères, un signe de ralliement ?

« Chaque année, si vous le voulez, au jour anniversaire de celui-ci, chacun de nous allumera sur sa montagne un grand feu, au moment où la nuit aura enveloppé la terre de ses ténèbres. »

Un désir aussi légitime ne pouvait manquer de plaire aux nouveaux ermites. Le signe de ralliement fut adopté.

Les trois frères étaient arrivés au confluent des deux branches de l'Arre, à l'endroit dit maintenant : les trois Ponts. Ce devait être le lieu de la séparation.

Leur dernier embrassement fut le baiser de paix des anciens chrétiens, et leur dernier adieu, une parole d'édification.

Puis, chacun prit le chemin de sa solitude, sans montrer ni cette douleur sensible ni cette tristeese d'âme qui a coutume de présider à toutes les séparations de ce monde.

(*A suivre*). DE L'ESPARON.

A Mounsegne GILLY

PÈR SA PREMIÈRO VESITO, A PRIMO-COUMBO

Inter spinas, purior et vegetior.
Devido de Mounsegne Gilly.

De grand cor, bèn segur, Monsegne, hou poudès crèire,
En voste ounour, aiuei, aubouran nosti vèire.
En Francés, vous an di sou respet, soun amour.
Museto prouvençalo, aro, es vengu toun tour.
S'un jour te sies aussado à canto Primo-Coumbo,
Deves-ti pas au mens quàuqui verset galant
Au Pountife devot qu'a chausi questo coumbo
Per ié veja, sout l'iue d'aquélo qu'amo tant,
Et si gràci premiero
E si benedicioun pleniero.
Mounsegne, d'ounte vèn talo predileicioun ?
Sarié-ti pas qu'eici lusis voste blasoun ?
Un ile blanquinèu, e la Vierge amirablo !
Mens lis espino, eici, tout es à voste grat :
Nosto-Damo la Secourablo,
Bello d'amour vous sourira,
E de la veire tant amablo,
Tant voste cor l'amirara,
Que ! Mounsegne, pèr vous sara Vierge Amirablo.
Un ile blanquinèu d'ounour et de bèuta !
Se saup qu'es dins li vau astrado
Que talo flour immaculado
Espandis à plesi sa flamo pureta.
O dous valoun de Primo-Coumbo,
Tu, que, dins ta verduro, as de nis de paloumbo,
N'en coungreies, segur,
D'aquélis ile pur,
Gracious ournamen di coumbo benesido !

N'en coungreies en prouvesido,
E dou mai blanc et dou mai bèu,
Que naisson, m'es avis, pès faire si bèu-bèu,
En pleno sauvagino agrèsto,
A sa Soubèirano celèsto.
Mounsegne, coumprenen, aro, vosti favour,
Que, verai ile, à voste tour,
Avès vougu rejougne, eici, lis àutri flour,
E sus éli, pas èstre en rèsto
Pès faire vosto gènto cour
A la Maire dou bèl amour!
Qu'aquelo qu'avès prés, Mounsegne, pèr patrouno,
Enlusigue que mai vosto blanco courouno,
E que vos ile, fièr e dru,
Escarlimpe lis ès de soun calice alu.
Que crèisse, crèisse sempre, en belour, en auturo!
I a mai, pèr l'enaura, que lis espino duro,
Mounsegne, i a tambén l'eigagno e lou soulèu.
Defautaran pas lis espino,
E noun fau s'estouna, qu'aco's la lèi divino,
Mai, que surtout, sus éu, tombon d'amount, dou cèu,
La fresqueto eigagnolo
Qu'entretèn la vigour,
E lou soulèu de Diéu que, gisclant soun ardour,
Fai que lou fio divin dins l'amo jamai molo,
Qu'apuro e refourtis lou cor :
Purior et vegetior !

C. MALIGNON.

Primo-Coumbo, 28 juliet 1889.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

LA CONGRÉGATION (1801-1830), par M. Geoffroy de Grandmaison. (Paris Plon, in-8°).

Voici un livre intéressant sur un sujet qui devait piquer la curiosité publique, parce qu'il a trait à l'une des accusations les plus répandues contre le système de gouvernement sous la Restauration. Beaucoup de bons esprits ont, en effet, souvent regretté que, sur la fin surtout du règne de Charles X, *la Congrégation* ait conquis une influence qui leur a semblé sortir du but réel de ces pieuses associations. M. de Grandmaison soutient qu'elle fut plus apparente que réelle. Peut-être estimera-t-on qu'il a mis plus de zèle et d'ardeur à soutenir cette thèse que d'évidence et de vérité. En tout cas, ceux qui croient que, somme toute, les ministères de Charles X ont usé de leur droit, en cherchant leurs fonctionnaires parmi leurs vrais amis, regretteront certaines bravades et un ton de provocation qui auraient amené, comme elles l'amenèrent, une réaction formidable. M. de Grandmaison aurait pu faire cette simple concession. Elle eut fortifié sa plaidoirie et l'eut rendue inattaquable. Quoi qu'il en soit, un souffle généreux, et parfois éloquent, court à travers ces pages, où l'on sent la jeunesse et cet élan de sincérité qu'elle donne à ses convictions : l'esprit conciliant et la mesure viennent plus tard. Il y a, d'ailleurs, dans ce livre, une foule de documents qui lui donnent droit à une mention toute spéciale dans les ouvrages à consulter sur la période qui s'écoule du premier Empire au Gouvernement de Juillet. Dans une nouvelle édition, le jeune historien fera bien de revoir d'un peu près certaines dates et certaines erreurs de détail qui ne touchent en rien cependant au fond et à la valeur des documents qu'il a fort habilement mis en œuvre.

Louis Duclos.

DAVID, ROI, PSALMISTE, PROPHÈTE, avec une introduction sur la morale critique, par Mgr Meignan, archevêque de Tours, (in-8°, Lecoffre, Paris, Gervais-Bedot, Nimes. — 7 fr. 50).

Monseigneur Meignan, archevêque de Tours, vient à peine de publier cet important ouvrage d'exégèse, que le monde catholique lui a déjà fait un grand succès. Une de nos revues les plus considérables en a reproduit l'introduction.

L'impression causée par cette lecture a été rendue par un écrivain très connu : « Nous croyions connaître David, écrit-il : nous confes-

sons que nous ignorions une grande partie de sa vie pleine de drames émouvants, de poésie et de couleur homériques. Ce livre est une réponse attendue à des contradictions audacieuses aux plus respectables traditions juives et chrétiennes touchant le peuple d'Israël. C'est une projection lumineuse jetée sur l'histoire obscure d'une nation d'Orient à une époque très voisine des temps chantés par Homère. Le croyant en sera fortifié et réjoui ; car, si David nous est représenté comme poète, homme de guerre et grand organisateur politique, il nous est peint aussi comme prophète du Christ futur et psalmiste divin.

« On connaît la compétence particulière de l'éminent archevêque de Tours dans ces matières et les savants écrits qui ont fondé sa réputation. Ce volume, composé d'après les derniers travaux de la science allemande, nous paraît appelé par son allure neuve et originale, par le groupement de textes peu remarqués, épars dans la Bible, les Pères et les auteurs contemporains, à ajouter grandement aux succès qui ont couronné les divers travaux de Mgr Meignan. »

La vie privée d'autrefois, par FRANKLIN, (in-12 Plon).

Deux nouveaux volumes viennent de s'ajouter à cette série dont nous avons déjà dit l'intérêt et le charme instructif. L'un traite de la piquante question de savoir *Comment on devenait patron* et l'autre décrit *les Repas*. Nous reviendrons sur l'ensemble, lorsque la collection sera complète. L. D.

Summa Summæ S. Thomæ C. R. BILLUART, emendata a ECALLE (6 vol. in-12, Paris, Vivès).

Sans prétendre diminuer le mérite des services rendus par les autres à la cause de la doctrine catholique, il nous est bien permis de louer M. Vivès de ce que, entre tous les éditeurs, il aura eu la gloire de pressentir et de favoriser, plus qu'un autre, le retour de l'enseignemenl théologique à la saine et forte doctrine de saint Thomas.

Après avoir fourni la bibliothèque des érudits, l'intelligent éditeur a songé aux étudiants et à ceux que leurs absorbantes occupations du ministère obligent à se contenter du *compendium*. Pouvait-il mieux choisir que l'admirable et complet bréviaire théologique, composé, au siècle dernier, par le savant Billuart ?

Billuart avait, dans un résumé magistral, donné la moëlle de la Somme immortelle. Il avait actualisé, pour son temps, les points laissés un peu dans l'ombre à une époque, où l'esprit d'erreur n'avait point encore obscurci jrsqu'aux notions premières des choses. Avec son livre, que saluèrent les Dominicains et tous les amis de la forte antiquité, même en plein dix-huitième siècle, en plein dis-

crédit de la scholastique, l'Ange de l'Ecole continua à régner comme un soleil dans la Sainte Eglise de Dieu,

Aujourd'hui que le soleil, prédit que la prophétie de Malachie, a fait éclater dans le ciel de l'Église, *lumen in cœlo*, de nouveau tous les rayonnements de la lumière thomistique, Billuart méritait d'être à l'honneur comme il fut au péril, à la condition cependant qu'un annotateur de mérite éclaircirait certaines obscurités, compléterait l'œuvre primitive par les progrès du siècle présent, redresserait certaines influences du siècle passé, et saurait intercaler à propos et en grand nombre les dissertations complémentaires, rendues indispensables par les besoins des temps nouveaux, telles que le probabilisme, l'Immaculée-Conception, la nature et la possibilité de la révélation, des miracles, les prophéties, la morale indépendante, le pouvoir du Pape au regard du temporel, le naturalisme, l'éducation neutre, etc.

Pour ce faire, M. Vivès a choisi le vénérable et savant abbé Ecalle, dont l'œuvre a été saluée avec un paternel enthousiasme par le docte évêque de Troyes. On ne pouvait mieux choisir que l'éditeur ni mieux réussir que l'annotateur. Ant. Ricard.

Theologia Moralis. auctore Aug. LEHMKUHL, S. J. (Herder, à Fribourg en Brisgau, 2 forts in-8°).

« L'ouvrage du P. Lehmkuhl ne demande qu'à être connu pour avoir droit de cité dans les grands séminaires ainsi que dans les presbytères. » La prédiction d'un intelligent publiciste en 1884 s'est réalisée, au moins en Allemagne et en Italie, où la méthode de l'auteur s'est fait apprécier, et c'est justice. Le P. Lehmkuhl a su en effet éviter les deux écueils où se sont heurtés ses devanciers : les uns, en développant peut-être outremesure l'exposé des principes, ont négligé les détails et les cas particuliers ; les autres ont donné trop de place à la casuistique au détriment de la théorie. Notre auteur a pris le juste milieu ; il a si bien résolu la difficulté que, ne le cédant en rien à Gury, si même il ne le dépasse pour l'abondance de la casuistique, il l'emporte sans conteste sur son confrère par la solidité des raisons qu'il allègue dans les cas de conscience et surtout par l'enchaînement et l'exposition des principes d'où il fait découler les solutions des cas particuliers.

En France, cet excellent livre n'est pas encore assez connu. Combien nous serions heureux, si ces lignes pouvaient contribuer à l'y introduire plus largement ! Avec le P. Lehmkulhl, répétons-le, bien mieux qu'avec le P. Gury même commenté par le P. Ballerini, nous avons un guide sûr, appuyé dans les questions controversées sur saint Thomas et saint Liguori, admirablement net et clair, qui introduit la méthode du bon sens dans la discussion, et qui se tient, dans les questions récentes, comme le divorce et ses coopérateurs, au point juste de la sagesse.

Des tables, parfaitement dressées, éclairent chacun des deux

volumes très bien imprimés et très maniables malgré la quantité de matières que M. Herder a su faire en 1800 pages. Ant. Ricard.

Le mouvement littéraire au dix-neuvième siècle, par Georges PELISSIER (in-18 anglais. Hachette, Paris).

Classiques et romantiques, querelle déjà vieille qui passionna nos devanciers et notre jeunesse. Le moment est venu d'en écrire l'histoire et d'en discuter les suites. C'est ce que fait M. Pélissier, dans le très intéressant volume que nous nous empressons de signaler aux dilettanti des choses littéraires dans notre midi. Le sage et élégant critique y a joint une étude très observée sur l'évolution réaliste de la nouvelle école, laquelle nous semble pourtant dériver moins qu'il ne le dit du romantisme. Resterait à traiter des décadents. M. Pellissier, qui les connait, estime qu'il suffit de les nommer, et il a raison. A. R.

La bibliothèque des meilleurs romans étrangers, publiée chez Hachette, vient de s'augmenter — nous n'osons dire s'enrichir — de deux nouveaux volumes, l'un traduit de l'italien de S. Farina et intitulé *Pour la Gloire*, une assez intéressante histoire bâtie sur les pratiques du spiritisme et l'autre, de beaucoup supérieur, traduit de l'anglais de M. Braddou et intitulé *Fatalité*. Bien qu'il n'y ait rien là d'immoral, nous ne croyons pas à propos de conseiller indistinctement à tous les lecteurs ces romans, moins troublants néanmoins que les romans français. L. D.

Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II, par Henri WALLON, membre de l'Institut (trois volumes parus. Hachette, Paris).

Nous n'avons ici aucunement la prétention d'empiéter sur le domaine attribué au collaborateur de la *Revue du Midi*, qui dit ailleurs, avec la compétence qui lui appartient, la valeur exceptionnelle de l'ouvrage, où M. Wallon fait, à un point de vue plus spécial, cette œuvre de justice historique qui a valu tant de haines et aussi tant de gloire à M. Taine. Ici, nous voulons seulement annoncer la publication du tome III, plus intéressant encore que les deux premiers au regard de l'importance locale des documents qui y sont révélés pour la première fois. De Lyon à la Méditerranée, la justice sommaire des « Missionnaires de 89 » a laissé des souvenirs encore vivants dans la mémoire des populations méridionales. Ils étaient mêlés de légendes et de traditions peu sûres. M. Walon nous donne la note juste et la vérité crue, sur les documents authentiques. L'honneur en sera grand pour lui et le profit plus grand encore pour nous. A. R.

HISTOIRE DE L'ART PENDANT LA RENAISSANCE, par E. MUNTZ (in-4°. Hachette).

On a beaucoup écrit, et dans des sens très divers, pour et contre la Renaissance dans l'art, depuis 1830 surtout et le retour du goût religieux vers l'art ogival et l'architecture chrétienne au moyen-âge. Les discussions passionnées amènent rarement les contradicteurs à l'expression de la vérité, laquelle n'est jamais dans les exclusions systématiques, ni dans les extrêmes.

Voici, ce nous semble, qui peut mettre fin à la discussion, si tant est qu'une semblable querelle puisse jamais finir. La maison Hachette dispose de moyens peu abordables à d'autres, et, ne reculant devant aucuns frais, fallût-il pour cela reproduire par milliers les documents gravés, elle a décidé de mettre lesdits documents sous les yeux de chacun, afin que chacun puisse prononcer en connaissance de cause et *de visu*.

Jusqu'ici, il ne s'agit que « des Primitifs, » c'est-à-dire de ceux qui, faisant transition, apportèrent aux règles de l'esthétique nouvelle le sentiment de l'esthétique ancienne. Il serait, dès lors, un peu difficile de présenter une étude d'ensemble sur ce que cette *Histoire de l'Art pendant la Renaissance* nous apporte de neuf, de documenté et de décisif. Mais le second volume de cette grande publication est sous presse, il va paraître même incessamment. Dès qu'il aura paru, nous nous ferons un devoir d'apporter, aux lecteurs de la *Revue*, dans une étude sérieuse et impartiale, le premier résultat des données irrécusables sur lesquelles le nouvel historien aura basé ses conclusions.

En attendant, nous saluons avec amour cette grande et belle entreprise ; elle nous apporte la lumière, et la lumière plaît.

Ant. RICARD.

LES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE (Deux nouveaux volumes. — Hachette, Paris).

Nous avons dit déjà fort amplement ce qu'il faut penser de cette colossale et glorieuse entreprise, d'où sortira l'honneur des lettres françaises. Les deux nouveaux volumes parus de la *Collection* ne sont pas pour diminuer leur mérite, ni nous obliger à atténuer les louanges que la presse du monde entier lui prodigue à si bon droit.

Le premier de ces volumes (le tome V des *Œuvres de La Fontaine*) termine la publication des Contes du célèbre fabuliste. Nous n'avons pas à redire ici les réserves qui s'imposent à toute âme honnête devant le fond et trop souvent aussi devant la forme de ces contes immoraux. Aussi bien, s'agit-il uniquement du point de vue littéraire, philosophique et d'érudition. A cet égard, impossible de rêver mieux.

L'origine de chacun de ces petits récits, son histoire dans le passé des fabliaux et des contes d'antan, ses divers interprètes, tout cela est traité avec la sûreté et la profondeur des recherches qui ont assuré son crédit à la collection. Les variantes et les sources sont étudiées, à chaque vers, avec un luxe de citation qui ne laisse rien à désirer.

Nous en dirons autant du tome X des *Œuvres de Molière*, première partie (la deuxième comprendra la notice bibliographique et la table du volume). Cette première partie est consacrée tout entière à la biographie de Molière. Hélas! après l'avoir lue, on est obligé d'annuler à peu près tout ce qu'on croyait savoir sur la vie du grand comique et de mettre aux vieilles lunes toutes les publications plus ou moins considérables qu'on avait placées jusqu'ici en bon lieu, aux rayons les plus sûrs des bibliothèques grandes ou petites. Il est vrai que « le Moliérisme » a fait de nos jours un tel progrès, qu'il a a suffi à M. Mesnard d'utiliser les découvertes patientes des fervents moliéristes du XIXe siècle, pour arriver à faire une œuvre définitive et parfaite. Mais, à cette perfection ont largement concouru les recherches propres du biographe et la sagacité de ses choix entre les divergences du détail. Nous tenons décidément le dernier mot sur Molière.

Ant. RICARD.

ALBUM DE Mgr DE SÉGUR, Gaume, éditeur.

Qui d'entre les visiteurs de l'humble étage de la rue du Bac où a vécu et prié Mgr de Ségur, n'a emporté, de son pèlerinage dans les appartements, et la chapelle du saint aveugle « qui y voyait si clair, » le doux souvenir des peintures de l'Enfant Jésus, de saint Pierre, etc., que le pinceau du prélat-artiste a tracées avec tant de foi, d'amour et de talent? Munkacsi, après les avoir vues, n'a pu contenir son admiration et l'a traduite dans une lettre enthousiaste adressée à Mme la vicomtesse de Pitray, pour approuver et encourager la pensée de reproduire en album les belles œuvres picturales et les dessins superbes de Mgr de Ségur. Nous tenons cet album et nous voudrions faire partager notre joie et notre admiration en le signalant aux lecteurs de la *Revue*. Il y a là une délicate satisfaction pour les yeux, mais surtout une exquise méditation pour l'âme devant ces figures suaves de saint Longin, de saint Pierre, de Marie et du divin Sauveur, reproduites en des attitudes diverses. Appendues au mur d'un oratoire ou d'un salon chrétien, ces compositions plairont partout et instruiront en édifiant.

Ant. RICARD.

Le Propriétaire-Gérant,

GERVAIS-BEDOT.

Nimes.— Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

LE COUVENT

DES DOMINICAINS DE GÉNOLHAC

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

(Suite)

1610-1663

Nous venons de voir avec quel soin le Provincial avait fait constater l'état des propriétés du couvent, dans les diverses visites qu'il y avait faites, afin de tirer le meilleur parti possible de ses revenus et de ses rentes. C'est dans ce but qu'il charge le frère Antoine Guichard de faire le rôle des principaux contrats nécessaire à la perception des rentes et des arrérages. Ce rôle qui comprend dix-huit actes est ainsi clôturé : « Je, frère Anthoyne Guithard, soussigné déclare avoir reçue un lieve du susdit couvent des mains du Révérend Père, prieur d'icelluy ou procureur d'icelluy, faict ce 17 juillet 1618. Guithard, frère. » (1).

Mais, après la minorité de Louis XIII, la guerre reli-

(1) Archives Pin.

gieuse ne tarda pas à se rallumer dans les Cévennes. Génolhac tomba encore au pouvoir des Huguenots et devint un des points d'appui de Saint-André, lieutenant du duc de Rohan révolté. Maitre de Génolhac, Saint-André marche sur Villefort. Jacques de Roche, marié à Gillete de Bondurand, en défendit si vaillamment le château que l'assaillant fut obligé d'en lever le siège, en 1621. La généalogie de la famille de Roche, alliée aux de Laroche-négly, de Ribes, de Châteauneuf-Randon, de Ligonnès, de Thomassy, de Pontier, etc... nous a fourni ce trait de bravoure de Jacques de Roche, gouverneur de Villefort, dont on peut voir encore le portrait dans une galerie du château de Génolhac.

Repoussées par Jacques de Roche et le marquis de Portes, gouverneur du Gévaudan, les troupes de Saint-André se retirent à Génolhac, devenu leur quartier général.

Quelques années après, le duc de Rohan ravive la guerre, prend Meyrueis, Vézenobres, et vient de nouveau faire le siège de Villefort. Mais après un rude combat, le marquis de Portes repoussa les assiégeants qui perdirent beaucoup de soldats et furent contraints de se retirer encore à Génolhac. Les commis et députés du Gévaudan, assistés des barons du Tournel et de Peyre se rendirent au logis du marquis de Portes pour le remercier de cet acte de courage et le prier de laisser à Villefort, pour le sauvegarder, au moins 20 maîtres et 150 mousquetaires (1).

Comme seigneur de Génolhac, le marquis de Portes voulut délivrer cette place, où venaient se ravitailler les troupes du duc de Rohan. Vainqueur à Villefort, il le fut aussi à Génolhac ; sa vaillance fut digne du titre de lieutenant du roi, que des lettres patentes de Louis XIII lui avaient déjà accordé. Le siège de la Rochelle, en

(1) Burdin, t. I, p. 165.

1628, venait de porter un grand coup à la cause protestante.

Les soulèvements du Vivarais et des Cévennes ne persistérent pas longtemps devant les troupes victorieuses de Louis XIII. Après dix jours de siège, Privas, où fut tué Antoine de Budos, (1) lui ouvre ses portes, et bientôt après, Alais ne tarda pas à se rendre, 17 juin 1629. Le frère Antoine Guichard, qui, seul des Dominicains, était resté dans la ville, reçut Louis XIII dans son humble chapelle, sous l'invocation de Sainte-Anne, célébra la messe et chanta le *Te Deum*. Cette chapelle agrandie par les Dominicains en 1772, existe encore ; elle fait partie, sous une autre invocation, du couvent des Dames de la Présentation de Marie, qui, en 1827, en ont fait reconstruire la voûte. En 1854, le clocher primitif, qui avait la forme d'une tour carrée, a été remplacé par une flèche. Le cloître intérieur est la partie la mieux conservée de l'ancien monastère. Les cellules donnaient sur un corridor éclairé par dix arcades et par où les Pères communiquaient avec l'église. Ces arcades s'ouvrent sur une cour ombragée de platanes, qui était jadis le lieu des promenades solitaires ou des pieuses méditations au milieu des tombeaux, et qui est devenue de nos jours le préau d'une salle d'asile (2).

Sur la demande des habitants de Génolhac, le couvent des Dominicains fut rétabli la même année par un brevet du roi daté du camp d'Alais, le 25 juin : il fut représenté à Louis XIII que les couvents qui existaient autrefois à Alais, Génolhac, Nimes et douze autres lieux avaient été

(1) Antoine Hercule de Budos, marquis de Portes, gouverneur d'Adge depuis 1616, chevalier des Ordres du roi et maréchal de Camp depuis 1619, proche parent du duc de Montmorency, en allant reconnaître un retranchement, reçut dans la tête un coup de mousquet dont il mourut le 27 de mai, dernier jour du siège.

(2) Recherches historiques sur Alais. Duclaux-Monteil, p. 236.

entièrement ruinés et démolis par les rebelles qui en détenaient encore les revenus, au moins en partie. Ce brevet, signé de la main du roi, permettait aux frères réformés du couvent de Toulouse de la congrégation occitaine de s'établir dans les villes où étaient bâtis leurs couvents, de les relever, d'y célébrer le service divin, afin de ranimer par l'exemple de leur piété et l'éloquence de leur parole la foi presque éteinte au sein de ces populations (1).

Le 29 juin 1629, Rohan demanda la paix, qui fut signée à Alais, à condition que les châteaux forts et les fortifications d'Anduze, Sauve, Ganges, le Vigan et Meyrueis seraient démolis. Le duc de Rohan, confus de sa défaite, quitta le sol de la France pour se rendre à Venise. Il rentra bientôt dans sa patrie pour se mettre au service du roi et mourut en 1638 sur le champ de bataille de Rhuifeld.

Dès que l'acceptation de la paix d'Alais et de Nimes eut rendu aux catholiques le libre exercice de la religion, les Dominicains se mirent à l'œuvre pour réorganiser leur couvent et rentrer en possession de leurs biens. C'est alors qu'au Chapitre général célébré à Nimes, à la Pentecôte de 1629, sous le Maître général de l'Ordre, Nicolas Rodolphy, la province réformée d'Occitaine prit, à la demande de Louis XIII, le nom de Congrégation de Saint-Louis. Les couvents de Marseille, Arles, Carpentras et Cavaillon furent réunis à la province de Provence, et les couvents qui étaient au-delà, savoir : Le Puy, Aubenas, Marvejols, Millau, Alais, Génolhac, Pradelles furent donnés à la province Occitaine. Le R. P. Jean Ferrand fut fait, *auctoritate apostolica*, provincial de la province Occitaine, appelée Congrégation de Saint-Louis, et le R. P. Antonin Massoulié, provincial de la province

(1) L'abbé Goiffon, *Les ordres religieux à Nimes*, p. 50.

de Provence (1). Ce dernier est l'auteur des méditations de Saint-Thomas nouvellement éditées par le P. Laurent, augustin de l'Assomption.

En 1644, trois vicariats furent établis dans la congrégation de Saint-Louis : celui de Paris ou de France, de Saint-Maximin ou de Provence, de Toulouse ou du Languedoc ; chacun de ces vicariats devait être régi par un vicaire particulier soumis au provincial nommé par eux. Mais en 1646, les vicariats de Toulouse et de Provence furent confondus en une seule province qu'on nomma Toulousaine réformée. L'autre, au-delà de la Loire, retint seule le nom de Congrégation de Saint-Louis (2).

Le couvent de Génolhac fit donc partie de la province toulousaine réformée. Ce fut de Saint-Maximin que partit une petite colonie Dominicaine pour repeupler le couvent de Génolhac. A la tête de cette colonie se trouvait le R. P. Bernard Cautaloube dont le priorat à Saint-Maximin venait d'expirer. Le frère Mouton lui fut adjoint comme syndic. Après avoir appartenu au couvent de Clermont de Lodève, le frère Bernard Cautaloube avait été assigné à Saint-Maximin par le Chapitre de la Congrégation qui y fut tenu en 1616 : il remplit les fonctions de Vicaire sous le P. Dambruc et partit pour Constantinople où il fut supérieur du couvent situé au faubourg de Péra. A son retour en 1624, et le 14 septembre il offrit à la Sainte-Beaume une veste à la turque, qui lui avait été donnée, lors de la réception de l'ambassade de France par le sultan et dont on se servit pour faire une chasuble. En 1626, il fut quelques mois prieur d'Avignon et du 3 janvier 1627 au 13 février 1630, prieur de Saint-Maximin. Après avoir gouverné plusieurs autres couvents, parmi lesquels celui de Génolhac, il mourut prieur d'Aubenas (3).

(1) Archives de Vaucluse, Dominic. de Carpentras, H. n° 1.

(2) Rostan, *Histoire du couvent de Saint-Maximin*, p. 314.

(3) *Histoire du couvent de St-Maximin*, par M. Albanès, p. 308.

Arrivés à Génolhac, les frères Bernard Cautaloube et Louis Mouton louèrent une maison pour se loger. Mais les consuls, alors calvinistes, faisant procéder aux répartitions des deniers royaux, y comprirent le domaine des Dominicains. Ceux-ci formèrent opposition et demandèrent à rentrer en possession de leur terre du Colombier, dont les consuls s'étaient emparés sans aucun titre valable

Plusieurs arrêts rendus par Robert Miron, Dupré, Le Camus d'Hemery, intendants du Languedoc, donnèrent gain de cause aux religieux sur les deux points ; il est vrai que, plus tard, le 8 mai 1654, une transaction intervint en vertu de laquelle le Colombier resterait aux habitants, à la charge par eux de payer la taille de la pièce de Fraissinet, de celle de vigne d'Arne, et de laisser jouir les religieux des libertés et facultés accordées à Génolhac (1).

La peste qui sévissait à Lyon depuis la fin de 1628 obligea le R. P. Seraphius Siccus Papienris qui se rendait à Avignon de faire quarantaine à Montfavet, où il mourut onze jours après, 20 septembre 1628. C'est dans l'église des Récollets qu'il est enseveli.

Apporté de Lyon en Provence par des muletiers, ce mal terrible ne tarda pas à arriver jusqu'à Génolhac (2) et fit, pendant le mois de décembre 1629, de nombreuses victimes. Les religieux montrèrent un dévouement admirable, qui n'empêcha pas les consuls de leur refuser le paiement du loyer de la maison qu'ils habitaient et de les grever encore de lourdes impositions : de là, nouvelles requêtes et nouveaux arrêts des intendants.

Une de ces requêtes, adressée le 24 octebee 1636, par le syndic du couvent aux intendants du Languedoc Miron et Dupré, fut suivie d'un arrêt favorable qui oblige les consuls de fournir aux religieux de saint Dominique éta-

(1) Arch. du Gard, H, fonds des Domin. de Génolhac, liasse 4.

(2) Arch. de Vaucluse, H, fonds des Domin. de Carpentras, n° 1.

blis à Génolhac par l'Évêque d'Uzès, une maison commode pour leur logement et la célébration du service divin (1).

Cet arrêt rendu à Nimes par Miron et Dupré fut pour les consuls de Génolhac comme non avenu et explique un nouvel arrêt de Robert Miron fait à Montpellier, le 16 juin 1637, qui oblige les consuls :

1° A fournir à leurs dépens une maison commode pour les religieux chargés par l'Évêque d'Uzès du service divin à Génolhac ;

2° A payer par provision et pour deux ans le loyer de cette maison ;

3° A faire publier et observer les fêtes désignées par le curé de la paroisse et le tout sous peine de 50 livres d'amende (2).

Nous verrons, plus tard, par les nouvelles plaintes des religieux que les consuls firent encore la sourde oreille.

Le syndic du couvent fut plus heureux du côté des habitants de Maleuches, dans la demande qu'il leur fit de la pension d'une carte de blé de seigle et de 18 sols de cense. Ceux-ci représentés par Jacques Crespin, Jaussen Masbernard et Jean Donzel payèrent cette dette au frère Louis Mouton qui leur en fit quittance, le 15 novembre 1637, par devant Petit, notaire de Génolhac (3).

Quelques temps après, sur l'ordre du Roi, des troupes furent envoyées dans les Cévennes pour rétablir l'ordre toujours troublé par les religionnaires.

Le curieux journal de M. du Rouzier commencé à Chamborigaud, le 1er janvier 1638, et dont les archives du Gard possèdent le manuscrit, nous apprend, en effet, que, le 27 janvier de la même année, six compagnies du régiment de Saint-André arrivèrent à Chamborigaud

(1) Appendice n° 19.
(2) Appendice n° 20.
(3) Étude Dorel, notaire.

allant à Génolhac. Les Dominicains furent imposés pour le logement de ces troupes ; aussi les frères Bernard Cautaloube, prieur, et Louis Mouton, syndic, se plaignent-ils à François Mathurin et Étienne Raoux, consuls de Génolhac « qu'on les a induement cottizé ponr l'entre-« tiennement de partie du régiment de Saint-André, logé « à Saint-Jean-de-Maruéjols, d'autant qu'ils ont une « immunité et exemption de toute contribution de gens « de guerre ou autres subsides par lettres pattantes du « Roy concédées en leur faveur et de tous les autres reli-« gieux de leur ordre, du sieur de Simiane, habitant le « Bas-Languedoc du mois de may 1621, vériffiées en la « cour du Parlement de Bordeaux, le 11 décembre 1621 « et au bureau des finances du sieur de Simiane, lieute-« nant-général de Provence le 22 juin 1622, qu'ils leur « ont ici exhibées par extrait signé par M. Vivien et « Martin, notaires royaux, de Marvéjols et protesté qu'ils « sont appellant de la cottizaon ou tout autres de pareille « nature, etc (1). »

Toujours mal intentionnés, les consuls de Génolhac se refusent à payer la rente des biens de l'enclos ; voilà pourquoi, le 25 juin 1639, le frère Louis Mouton, syndic, leur réclame le prix de cette rente. Entre temps, à l'instance de M[e] d'Izard, veuve du Champ, se plaidait pour la seconde fois à Toulouse, la pension que la famille d'Altier devait fournir aux Dominicains ; par l'intermédiaire du provincial, le R. P. Colliard, un accord fut passé, le 11 avril 1640, entre le R. P. Cautaloube et Marie d'Izard, veuve de M. d'Altier, seigneur du Champ, par lequel celle-ci s'oblige à payer annuellement 9 sétiers, un cartal blé de seigle, mesure d'Altier, 2 livres d'argent, un muid de vin et 110 livres d'arrérages. Cet extrait a été tiré des minutes de Felines, notaire, à Villefort, par le R. P. Chabert, prieur, le 14 février 1689, qui a ajouté en note. « Ce

(1) Archives Pin.

« provincial était Pierre Le Martyr qui devait s'appeler « Colliard de son nom de famille. »

Les consuls protestants n'obtempérèrent pas aux diverses ordonnances des intendants qui les condamnaient à payer le louage de la maison habitée par les religieux et à observer les fêtes commandées par l'Église ; aussi le R. P. Cautaloube, prieur, et syndic des Frères-Prêcheurs réformés de Génolhac, dut faire une nouvelle requête à Mgr de Machault, intendant du Languedoc, qui rendit, le 15 mai 1641, un arrêt conforme aux précédents et basé sur le vingtième article de l'édit de Nantes (1).

Même refus de la part des consuls dont les religieux firent saisir le bétail par le ministère de Martin Teissier, sergent ordinaire de la Vialette, paroisse de Chasseradès, en Gévaudan, le 28 juillet 1642, à la réquisition du syndic du couvent. Celui-ci se rend au mas d'Orcières et du Cheyraux, paroisse de Saint-Julien-du-Tournel « où estyves dépais et pastorgues, la présente année le bestal étranger appartenant en partie aux habitants de Génolhac de la religion prétendue réformée, notamment à Estienne Rochette, consul. » — Le sergent est porteur de plusieurs ordonnances des intendants du Languedoc, qui, de 1631 à 1641, enjoignent aux consuls de Génolhac de payer le louage de la maison en laquelle les religieux habitent; elles ont été signifiées à diverses reprises audit Rochette et aux autres consuls; — « treuvant certains bestials à « layne dudit Rochette, consul, marqués avec de la poix « par ces lettres E R, au parc dudit lieu du mas à moi « indiqué, a fautte d'avoir satisfait aux susdittes ordon- « nances....

« J'aurrais prinds, saisis et mis sous la main du Roi « et de la cour desdits seigneurs intendants 5 brebis et « 3 agneaux, 2 masles et une femelle lequel bestal vou- « lant conduire au lieu du Grand Viale comme ne treu-

(1) Voir appendice n° 51.

« vant autre village plus commode et qui ne feut suspect « pour ledit bestal estre mis et séquestré entre les mains « des personnes solvables ; serait sur ce survenu entre « leditlieu du mas et Orcières, chemin faisant, Jean Seguin « et Claude Sauton dudit lieu du mas, lesquels de grande « furie armés de pierres et gros bastons, suivis et assistés « par quatorze ou quinze femmes, armées de mesmes, « m'auraient et à mes records ostés et enlevés ledit bestal « saisi, m'ayant constraint à mesditz records et audit « sieur sindic qui apportait lesdites ordonnances et qui « la leur monstroit et vouloit, se faisant, les adoucir, de « nous mettre tous en fuite ; iceluy sindic ayant reçu un « coup de fourche sur la teste, baillé par une femme et « plusieurs autres auxdits records, lesdits Seguin et « Sauton animant toujours lesdites femmes et criant en « blasphemant et reniant le saint nong de Dieu qu'il nous « fallait tuer. Qu'aurait esté cause que ledit sergent et « mes records n'auriont pu executer l'effet desdittes « ordonnances (1). »

Telle est la relation curieuse de cette saisie manquée, qui a failli coûter la vie au syndic des Dominicains, au sergent et à ses records, tant il est vrai que le feu couvait sous la cendre et qu'une étincelle suffisait pour le rallumer. Les religieux avaient donc besoin de se tenir en garde contre cette opposition systématique et dangereuse des consuls protestants, toujours en révolte contre l'autorité. Quand les débiteurs du couvent étaient catholiques, les religieux n'avaient aucune peine à rentrer dans leurs fonds ; ainsi, le 18 décembre 1642, Roussel et Charles du lieu de Joue, près Montselgues, paient au frère Louis Mouton, qui leur en fait quittance, la pension de 5 sols pour la moitié de celle de 10 sols donnée par Guillaume de Planchamp aux dominicains.

Louis XIII venait de mourir, le 14 mai 1643 ; et ce ne

(1) Arch. du Gard, H, fonds des Domin. de Génolhac, liasse 3.

fut qu'après dix-huit ans de régence marqués par les troubles de la Fronde que Louis XIV, le lendemain de la mort de Mazarin, 1661, prit son poste de roi qu'il ne quitta pas un seul jour pendant 55 ans. (1661-1715.)

Sous son règne, les religieux eurent beaucoup plus de facilité pour relever les ruines de leur couvent ; le prieur Bernard Cautaloube en profita pour donner à Jean Leblan à loyer perpétuel le pré de Fraissinet, 8 mars 1644.

Mais ne trouvant aucun logement convenable, les religieux furent contraints d'échanger une de leur terre de Fraissinet avec une maison de Jean Cordier, cardeur de Génolhac ; dans l'acte passé, le 29 octobre 1644, devant Jean Petit, notaire royal, sont mentionnés, le R. P. Bernard Cautaloube, prieur et le R. P. Anthonin Joanny (1).

Cette maison Cordier appartenait avant la révolution à la famille de La Grange, qui la fit rebâtir telle qu'elle est actuellement par Escoffier, maître maçon qui avait pris l'entreprise du pont de la Malautière et du pont Dumas. Propriété actuelle des demoiselles de Chambonnet, elle est aujourd'hui habitée par M. Dorel, notaire. Au compoix de 1666, elle est ainsi marquée : « n° 4, les religieux du couvent. »

Au prieur Bernard Cautaloube succède le frère Jacques Delolme qui administra le couvent de 1645 à 1649. Il rencontra la même mauvaise volonté de la part des consuls, et pour la vaincre il fut obligé de faire une supplique à Mgr de Bousquet, intendant du Languedoc, qui dans un arrêt rappelant ceux de Miron, Le Camus, Dupré et Machault, enjoignit aux officiers, consuls et habitants de la R. P. R. du lieu de Génolhac de garder et faire garder les fêtes commandées par l'Église Apostolique et Romaine, suivant l'article 20me de l'édit de Nantes. L'arrêt signé Bousquet a été rendu à Narbonne, le 30 mai 1645 (2).

(1) Étude Dorel.

(1) Archives Pin.

En quittant Génolhac, le frère Bernard Cautaloube fut nommé prieur du couvent de Mauvesin, chef-lieu de canton du Gers, et le frère Jacques Delolme fut remplacé par le frère Pierre Le Quérisois ; c'est ce que nous apprend un acte du 25 juillet 1649, dans lequel il est dit que « le prieur Le Guerchois (Le Quérisois) docteur en « Sainte Théologie, jadis prieur de Mauvaisin et de pré- « sent prieur de Génolhac cède à Bernard Cautaloube, « prieur de Mauvaisin, diverses créances sur les habi- « tants de la région de Génolhac, pour éteindre une « dette de 481 livres, 16 sols, 10 deniers, contractée par « le couvent de Génolhac envers le couvent de Mauvai- « sin (1].

Nous n'avons qu'un seul acte du frère Pierre Le Quérisois, en date du 18 septembre 1649 : c'est une reconnaissance qu'il fait du pré de vigne d'Arne, dans laquelle il est fait mention du R. P. Bernard Cautaloube, cy-devant prieur (2).

Le P. Chabert a mis en suscription postérieure : « re- « connaissance informe du pré de vigne d'Arne. Cet « acte est faux ou a été surpris des religieux. » Rien ne montre la fausseté de cet acte, si ce n'est l'intérêt du couvent.

Au prieur Pierre Le Quérisois succéda le R. P. Pierre Bonnefont dont nous avons vu la signature dans les extraits de deux ordonnances des intendants du Languedoc, Miron et Machault, l'un en date du 5 octobre 1651 et l'autre en date du 14 septembre 1651. Ces deux extraits furent envoyés à la cour des aides de Montpellier qui, suivant une lettre d'appel et d'assignation, allait encore juger le procès intenté par les religieux appelant contre les consuls de Génolhac intimés qui voulaient imposer la maison et la chapelle des Dominicains (3).

(1) Arch. dép. du Gard. H, fonds des Domin. de Génolhac, liasse 3.

(2) Archives Pin.

(3) Arch. du Gard, H, fonds des Domin. de Génolhac, liasse 3.

Le R. P. Pierre Bonnefont ne resta pas longtemps à Génolhac ; il n'était pas apte à débrouiller les interminables procès que le couvent était obligé de soutenir, pour rentrer dans ses droits. Le P. Cautaloube revint en 1652 : c'est ce que nous apprend un accord passé, le 13 juillet 1652, contenant constitution de pension pour le R. P. Bernard Cautaloube, prieur du couvent de Génolhac, contre Antoine Atgier ou Atge, du lieu de Bergougnoux, paroisse d'Altier, avec quittance de dépens et arrérages pour ledit Atgié (1).

Le chapitre provincial de Carpentras tenu, le 3 mai 1653, nomma le Père Cautaloube, prieur d'Aubenas, où il ne tarda pas à mourir et le remplaça à Génolhac par le R. P. Raymond Borie qui gouverna le couvent de 1653 à 1663. Le premier acte de son administration est une requête qu'il adressa, le 21 novembre 1653, à M. du Ranquet, juge ordinaire de Génolhac pour la marquise de Portes, dans laquelle il se plaint que le collecteur des tailles exige un impôt pour la maison où habitent les religieux, quoiqu'il y ait eu un arrêt de décharges de la Cour des Aides de Montpellier (2].

Il termina heureusement le procès intenté par le couvent aux héritiers de Pierre Bourely, prêtre de Charnavas, paroisse d'Aujac, qui reconnurent et acquittèrent le legs annuel de 28 sols fait par ce dernier, dans son testament du 3 octobre 1337. Dans un mémoire relatif à cette affaire, il est dit que « le sieur Bourely estoit le procureur du « R. P. Borie qui fut sindic du couvent depuis l'année 1653 « ou environ jusques à la fin de l'année 1663 (3). » — C'est à ce même Borrelly, procureur à Nimes, que le R. P. Raymond Borie écrit la lettre suivante relative au procès contre de la Rochette Hérail de Brizis qui avait injustement perçu les rentes du couvent.

(1) Arch. du Gard, H , fonds des Dominicains de Génolhac, liasse 4.
(2) Arch. id. id. liasse 3,
(3) Arch. id. id. liasse 4.

« Lettre du prieur et syndic Raymond Borie à M. Borrelly, procureur à Nismes, en date du 30 ayril 1654.

« Le porteur de la présente va playder pour des biens qu'il a reçus de nous, et partant peut-estre je serai appellé en garantie et faudra que vous parroissiez pour moi. C'est pourquoi il vous plaira l'adresser à un bon procureur catholique, parce qu'il a une partie assez forte dans Nismes en amis. Cependant il vous plaira poursuivre vivement l'affaire contre M. de la Rochette Hérail et l'affaire qui est contre Jean Roux de Conzès, paroisse d'Altier. S'il manque quelques pièces, etc..., faut supposer pour le procès contre Roux de Conzès que la rante demandée a estée des seigneurs du Chaylar auxquels a succédé M. de Ribaute, mais lesdits seigneurs l'adonnèrent à une fille en dot sçavoir Anthonie de Cubières, mariée avec Jean Hérail, du chasteau de Brizis, laquelle Anthonie l'a permutée avec nous pour les fruits de la terre de Villaret. C'est pourquoi les mesmes seigneurs du Chailar, pendant le temps des désordres de la religion, profittarent de nostre absence et de nos ruines et se firent payer laditte censive auxdits paysans de Conzès. Mais tout cela n'est qu'une usurpation sans droit et n'y a lieu de prescription comme vous pourrez remarquer dans les pièces que je vous ai envoyées. Avec cette espérance je suis, Monsieur, vostre très humble et obéissant serviteur.

« De Genolhac, ce dernier avril 1654. — F. Raymond.

« Borie, prieur et syndic(1). »

Le 8 mai suivant, comme nous l'avons vu plus haut, d'accord avec les consuls, le P. Borie cède le Colombier aux habitants de Génolhac, à condition que le pré de vigne d'Arne et de Fraissinet, le jardin, la maison et l'église, quand même le service divin ne s'y ferait pas,

(1) Arch. du Gard, H, fonds des Domin,, de Génolhac, liasse 3.

seraient affranchis de toute taille. Le conseil de la communauté de Génolhac et le R. P. général de l'ordre des Frères-Prêcheurs devaient approuver ce contrat passé devant Me Rampon, notaire. en présence du P. Borie, prieur et syndic du couvent, de noble Le Blanc, seigneur du Ranquet, consul et de Jean Boisson, aussi consul.

Le 30 mai suivant, à Génolhac, dans la maison consulaire de ladite ville, noble Vincent Le Blanc, seigneur du Ranquet, premier consul, Jean Héral de la Chaze, noble Adam de Joyeuse, seigneur de l'Aribal, noble Aimar de Sarrasin, seigneur de la Rouveirette, maître Alexandre Corbier, docteur en droits, viguier de Génolhac assemblés en conseil ordinaire et extraordinaire approuvent par une délibération en règle le précédent contrat, qui quinze jours après reçut du Provincial l'approbation suivante :

« Je soubsigné, docteur en théologie et provincial de « la province Occitaine de l'Ordre des Frères-Précheurs, « faisant actuellement ma visite en ce couvent de Ginouillac, confirme, homologue et ratifie le contrat de transaction passée entre Messieurs les consuls et communauté de ladite ville de Ginouillac et le R. P. Raymond « Borie, prieur et syndic dudit couvent touchant l'exemption des tailhes et autres points portés par ladite transaction retenue par Me Jean Rampon, notaire de ladite « ville, le 8 may de la présente année. En foy de quoy, « je me suis signé et ay faict séélé la présente ratification du sceau de ma charge en ce couvent de Ginouillac, « ce 14 juillet 1654.

« Place du sceau. Frère Antonin Reginald, provincial.

« Registré le 15 jeulhet.

« Frère Bonnefont, prieur du couvent d'Aubenas, compagnon du provincial (1). »

Cette lettre produisit son effet, car au nom du B. Borie,

(1) Archives Pin.

prieur et syndic eurent lieu trois exploits de saisie le premier , le premier juin 1655 sur deux pièces de terre de Jean Roux et Pierre Roux (fustier) menuisier de Conzès pour arrérages de censives depuis vingt-neuf ans ; le second, le 14 juin 1656, contre les habitants de Couzès et le seigneur de Ribaute, et enfin le troisième, le 24 octobre 1657, contre Jean Roux de Conzès (1).

Le bail à ferme du clos du couvent passé par le prieur à Maurice Roux le 7 octobre 1654, venait d'expirer ; et le 23 février 1658, par devant M. Étienne Rochette, notaire de Génolhac, le P. Borie afferme pour trois ans à noble Aimar de Sarrasin , seigneur de la Rouveirette, le même clos, anciennement appelé terroir de la Croix, confrontant du chef le chemin de Regordane, de long en long, depuis la porte de la ville jusque proche le pont de la Malautière, du marin faisant contour le jardin de Barthélemy Miron, aigual conduisant l'eau à la rivière ; du vent droit le chemin allant de la porte de la ville au terroir des Oliviers, avec les prises d'eau depuis le dimanche soleil couchant jusqu'au jeudi à la même heure pour le prix annuel de 100 livres et deux quintaux de paille de seigle (2).

Le moment était venu de relever les murailles du couvent, et le 9 février 1659, le P. Borie donne à Antoine Triat, maçon de Planzolles, le prix fait de la bâtisse, y compris les portes, fenêtres, et cheminées tant plein que vide au prix de 6 livres, 10 sols, la canne, à condition que le prieur lui fournirait à pied d'œuvre la chaux et le bois nécessaires, le payerait à mesure que le travail se ferait, tout en lui donnant, par avance, une somme de 40 livres; acte reçu par Rochette, notaire (1).

La restauration du couvent n'empêchait pas le prieur

(1) Archives du Gard, H. fonds des Domin. de Génolhac, liasse 3

(2) Archives de Chapelain.

(1) Voir appendice n° 22.

de remettre dans leur état primitif les terres qui en dépendaient, comme le constate le prix fait de 4 livres pour arranger le pré de vigne d'Arne dont Jean Blant, du Bleymard fait la quittance au P. Borie, le 10 mars 1659 ; dix-huit jours après, celui-ci accepte de Jean Itier, dit Gervais, de Génolhac, une pension de 4 livres 13 sols pour laquelle est hypothéquée par exprès une pièce appelée le Fraissinet. Il serait trop long de suivre le P. Borie dans une foule d'interminables procès pour la revendication de ses droits. Il suffira de citer la lettre suivante qu'il adresse à M. Borrelli, procureur à Nimes, en avril 1659, au sujet de la reconnaissance d'une émine et demie de vin pur sur la quatrième partie du mas de Courtie et de La Combe dans le lieu de l'Hermet :

« Monsieur, vous m'avez plongé dans un grand labi- « rinte pour ce qui concerne l'affaire des habitants de « l'Hermet à faute d'avoir regardé ce mémoire que je « vous baillé, lorsque vous estiez dans cette ville, qui « estoit attaché avec un acte de reconnaissance par lequel « je vous priais de ne pas vous servir des actes qui estaient « dans le sac qui ne sont que des extraits et ne sont en « forme probante et contiennent mille faultes essentielles « et destruisent mon droit et neantmoins vous avez com- « muniqué un acte d'accord et transaction de l'an 1567 et « du 28 d'aoust, rendu par Pierre Rochette, notaire, et « l'extrait signé par maître Petit, notaire, lequel acte « contient mille erreurs et destruit les recoignasances « précédentes particulièrement celle de l'an 1554 reçu « par Malachan, notaire, et ne sait dont nos pères ont eu « le dit extrait, car nous n'avons point l'original ni le « grossoyé en forme ; aussi je ne puis soustenir ledit acte « comme contraire aux recoignasances précédentes qui « sont en formes probantes et aussi parce que je n'ai pas « l'original dudit acte ni le grossoyé, outre que ledit acte « ne rend rachetable la pension de deux sestiers de chas-

« taignes pour 50 sols annuels et hypothèque que deux « pièces pour la cense de deux émines de vin et néant- « moins par les recoignasances pendant relevent de notre « directe sous ladite cense de une émine de vin pur clair » boillé et de la mesure de Génolhac. Par quoi ladite « transaction que vous avez produite a esté faite après la « ruine du couvent qui fut en l'an 1563 et aussi le scindic « n'ayant pas en main les recoignasances que depuis j'ai « trouvé et vous ai envoyé, il transigua comme il put et « sans pleine cognaissance de son droit et ne croit pas « que ladite transaction aye jamais eu effet ni même « qu'elle aye été signé du notaire, par quoi je vous prie « de retirer dudit sac tous les extraits qui ne sont pas « en forme probante et particulièrement ledit extrait « d'accord et le jetter dans le feu et ne vous servir que « des actes que je vous ai envoyé et baillé en forme pro- « bante et vous régler par l'acte de recognasance de « l'an 1554 signé Malachan et ne demandez que ce qui est « est contenu et reconnu en icelle et le produirè avec la « quittance et autre recognaisance qui sont en parche- « min et je demeure votre très humble et très obéissant « serviteur. — Frère R. Borie.

« Mosieur Borelli, procureur à Nismes. Avril 1659 (1). »

La reconstruction de l'église se poursuivait avec autant d'activité que celle du couvent ; les minutes de Rochette, notaire, nous fournissent, en effet, une quittance de 18 livres faite au P. Borie, par Triat, maçon, pour reste et entier paiement d'un prix fait de l'ancienne église (2).

Le zèle intrépide du P. Borie lui suscitait de nombreux ennemis qui conjuraient sa perte. Pour le protéger contre de pareilles embûches, Mgr de Grignan, évêque d'Uzès, fut obligé le 1er novembre 1662 de faire une ordonnance qui le mettait sous sa protection et prescrivait à tous les officiers et habitants de Génolhac de ne rien faire contre

(1) Arch. du Gard, R, fonds des Domin. de Génolhac, liasse 5.

(2) Étude Dorel.

lui. Une autre ordonnance portée par le Roi, le 22 juin 1663, mettait aussi les prêtres et les religieux sous la protection et la sauvegarde de Sa Majesté et enjoignait aux sergents et officiers de la justice de l'informer des vexations commises envers eux.

Monseigneur le prince de Conti, gouverneur et lieutenant-général du Languedoc, seigneur de Génolhac, fut chargé de l'exécution de cette ordonnance royale ; les protestants n'en tinrent aucun compte, puisque, après le départ du P. Borie qui, le 12 août 1663, était allé rendre ses devoirs à Mgr l'Évêque d'Uzès, pendant la nuit, certains religionnaires entrèrent dans le jardin du couvent et en coupèrent les treilles. Le procès-verbal de cet attentat fut dressé par Me Jean Rampon, lieutenant et viguier de Génolhac, en présence de Jean Amat et Jacques Polge, premier et second consul de la R. P. R. A son arrivée le P. Borie fait faire, le 23 août 1663, par devant André, notaire, un acte de réquisition et de protestation qui rapporte les ordonnances de l'Évêque et du Roi, le procès verbal de Me Rampon et constate : 1° que le P. Borie a dans Génolhac certains ennemis qui ont juré sa perte, et qu'on a vus dans le jardin du couvent, regardant partout ; 2° Que Génolhac est un réceptacle de voleurs, brigands scélérats, condamnés plusieurs fois au dernier supplice et faisant profession de la R. P. R. ; 3° qu'à cause de ces désordres, les prêtres, les religieux et les catholiques abandonnent la ville et leurs biens (1). Que devint le P. Borie ? Son nom ne paraît plus nulle part ; la mort vint mettre un terme à une vie si pleine de combats, d'épreuves et de mérites ; la plainte si juste qu'il exhale dans son réquisitoire tout vibrant d'une sainte indignation montre combien peu de sécurité offrait alors aux honnêtes gens le séjour de Génolhac et excuse en quelque sorte les sévérités que nous allons voir exercer par Louis XIV contre les protestants.

(1) Voir appendice n° 23.

(A suivre) L'Abbé C. Nicolas,
curé-doyen de Génolhac.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

DEUX ÉVÊQUES

Cardinal PIE — Mgr PLANTIER

PARALLÈLE HISTORIQUE

(suite)

III. — LA DÉFENSE DE LA DOCTRINE

Connaître à fond la doctrine, la propager par un enseignement opportun et continu, c'est beaucoup ; il reste encore à défendre cette doctrine contre les attaques de tous ses ennemis. Ni Mgr Pie, ni Mgr Plantier ne manquèrent à cette dernière tâche.

Le 8 novembre 1850, l'évêque de Poitiers prêchait, à Nantes, le panégyrique de saint Émilien, un évêque guerrier du XIIIe siècle, et il en prenait occasion « de glorifier le rôle toujours militant de l'Église et de l'Épiscopat. » Ce rôle fut celui de Mgr Pie : il s'en acquitta jusqu'au bout, en poursuivant l'erreur sous toutes ses formes. A ses côtés, ou à sa suite, devait marcher hardiment l'évêque de Nîmes, l'un des plus illustres défenseurs de la vérité. Mgr Plantier devança même parfois Mgr Pie, mais, au premier ou au second rang, tous deux frappaient de concert l'ennemi commun, rivalisant de force et de modestie, et se glorifiant pour Dieu et pour l'Église des victoires qu'ils remportaient.

Évêques militants, Mgr Pie et Mgr Plantier le furent, à la fois, et dans toute la signification du mot, contre la libre-

pensée et le philosophisme, contre le schisme et l'hérésie, contre le césarisme, contre le libéralisme, contre l'erreur gallicane, contre les spoliateurs du Saint-Siège. Cette dernière lutte, surtout, fut longue et difficile ; elle leur attira de douloureuses épreuves, mais elle leur valut, d'autre part, les plus douces consolations et leur mérita les plus glorieuses récompenses.

§ 1. — *Contre la libre-pensée.*

Les libres-penseurs et les politiques ne veulent plus de Jésus-Christ. Ils disent: *Nolumus hunc regnare super nos.* Mgr Pie leur répond par cette parole de saint Paul : « Il faut qu'il règne: « *Oportet illum regnare.* » C'est le signal du combat : il l'a donné du haut de la chaire, le dimanche des Rameaux 1850, à propos de ce Roi pacifique dont le peuple de Jérusalem célébrait le triomphe. Et aussitôt il se met à l'œuvre : gardien d'Israël, il cherche à pénétrer les ténèbres, c'est-à-dire les principales erreurs de son temps; il les étudie; il en approfondit le caractère ; il en découvre le vice ; enfin, il se retourne contre elles pour les réfuter et pour les vaincre. Trois lettres, publiées sous le titre d' « Instructions synodales, » furent consacrées à ce travail : elles équivalent « à trois batailles rangées, qui ont pris place à côté des illustres victoires que la vérité catholique dut à la plume d'Athanase et d'Hilaire, d'Augustin et de Jérôme, de Bellarmin et de Bossuet. » La dernière, qui vit le jour en 1864, fut le coup fatal porté aux erreurs contemporaines, et la *Civilta catholica* disait : « Maintenant, l'Encyclique est faite. » « C'était beaucoup trop dire, ajoute avec raison le biographe ; elle n'était pas faite, mais elle était près de l'être. » L'Encyclique *Quantâ Curâ*, accompagnée, ou mieux, escortée du *Syllabus,* parut, en effet, le 8 décembre de cette même année ; Mgr Pie vit dans cet acte la réalisation de ses plus ardents désirs, comme la

consécration ou le couronnement de ses luttes, et en ressentit la plus vive joie.

Au Naturalisme de J. Simon, au Pythagorisme de Jean Reynaud confinait l'Athéisme de M. Renan. En face de cet audacieux blasphème qui se nomme « *la Vie de Jésus* , » Mgr Pie prit l'attitude la plus énergique ; il réunit son clergé, et là, dans un magnifique discours latin , il flétrit avec indignation l'œuvre de l'apostat ; il met à découvert les principes sophistiques de ce roman historique , les perfidies de sa méthode, les mensonges de son récit ; il qualifie alors respectivement chacune des fausses propositions de ce pamphlet , le condamne et enfin en interdit la lecture à tout laïque et à tout ecclésiastique de son diocèse.

La fausse philosophie , de son côté , cherchait aussi à lever la tête ; elle se personnifiait alors dans M. Cousin qui, avec ses brillants sophismes, était parvenu à faire illusion à un certain nombre de catholiques. Le livre du *Vrai*, du *Beau*, du *Bien* multiplia les dupes. A Rome, on pressait ce chef de l'école rationaliste de se déclarer franchement chrétien et de rétracter ses erreurs; en France, les amis de M. Cousin cherchaient à détourner le coup qui le menaçait. Ils y parvinrent, parce que l'Église est indulgente et parce qu'ils firent appel au cœur de Pie IX. Mais Mgr Pie ne se laissa pas prendre aux promesses plus ou moins feintes de ce maître de la philosophie moderne, et s'il n'eut pas la consolation d'obtenir une rétractation qu'il jugeait nécessaire, il put se rendre ce témoignage qu'il ne cessa jamais de la réclamer.

C'est par la philosophie que Mgr Plantier ouvre son ministère épiscopal ; une de ses premières lettres a pour but de prouver que l'Eglise n'en est pas l'ennemie ; il repousse victorieusement cette prétention des libres-penseurs de s'attribuer le monopole de l'esprit philosophique et d'établir un antagonisme nécessaire entre la

raison et la foi : l'évêque continue ainsi sous une autre forme et avec une plus grande autorité l'œuvre commencée par le conférencier.

Le voilà donc inaugurant ses travaux de polémique et de controverse, qu'il saura mener de front avec ses œuvres d'apologie ; il entre dans la lice, et il est là où il se plaît de préférence. Mgr Plantier excelle à mener une discussion et à l'épuiser ; il poursuit son adversaire jusqu'en ses derniers retranchements ; il ne lui laisse rien debout de son argumentation et le force ou à demander grâce, ou à se dérober subrepticement par un faux-fuyant qui ne relève plus de la logique.

La *Vie de Jésus* trouva en Mgr Plantier un adversaire résolu et implacable. L'Athanase de Nimes se lève contre le moderne Arius; il réfute page par page le livre de l'apostat et, après avoir renversé tout l'échafaudage de cette impiété, il la dénonce solennellement à son peuple et la frappe, lui aussi, de la peine flétrissante de la condamnation. Un disciple de Renan veut essayer de secourir son maître terrassé; M. Havet s'attire de l'évêque une réponse qui le terrasse à son tour, et, tandis que le vaillant vainqueur tient sous ses pieds ses adversaires vaincus, il jouit encore d'assez de calme et de sang-froid pour composer une *Vraie Vie de Jésus* qui venge dignement le Fils de Dieu du sacrilège pamphlet de M. Renan.

Les autres erreurs contemporaines reçoivent aussi ses coups ; à chacune des formes que prend la libre-pensée, Mgr Plantier oppose une lettre pastorale qui la dévoile et la combat : c'est tantôt la religion naturelle ; tantôt la morale indépendante ; puis ce sont les idées modernes. La libre-pensée affecte-t-elle de diriger l'assaut contre ce qu'elle appelle « le cléricalisme » ; l'évêque de Nimes démasque cette hypocrisie et n'a pas de peine à démontrer que ce que l'ennemi attaque, c'est le catholicisme lui-même. Enfin, quand l'invasion et la guerre civile ont mis

la France à deux doigts de sa ruine, il n'hésite pas à proclamer, en face même de la libre-pensée, l'intervention de Dieu dans les affaires du monde et d'exposer avec une vive clarté « les enseignements et les consolations attachés à nos désastres. »

§ 2. *Contre le schisme et l'hérésie.*

Maintenant, c'est le tour du schisme et de l'hérésie. Au diocèse de Poitiers subsiste sous le nom de « Petite-Église » un dernier débris des anti-concordataires, rejetons de ces opposants obstinés qui refusaient au Pape le droit de toucher à la constitution religieuse de l'Église de France, de supprimer les évêchés et d'en créer de nouveaux, et qui, par conséquent, n'admettaient pas la légitimité du Concordat conclu entre Pie VII et le premier consul. A l'occasion d'un scandale qui avait été commis dans la paroisse de Courlay, Mgr Pie écrivit, le 21 novembre 1852, une lettre pastorale qui « est un cri d'horreur et d'indignation contre l'abomination et la désolation dans le lieu-saint ; » il fait éclater tour à tour la colère, la pitié, la menace contre ces obstinés à qui il rappelle que l'Église n'a jamais tiré le glaive de l'excommunication sans que cette sentence ait été ratifiée, sur la terre même, par le bras tout-puissant de Celui à qui obéissent la vie et la mort. » L'évêque de Poitiers s'abstint cependant de frapper ; il alla, avec le cœur d'un père au milieu de cette portion de son troupeau et s'il n'y fut pas reçu avec tous les égards auxquels il avait droit de s'attendre, sa visite ne resta pas d'être salutaire : elle y sema des remords qui portèrent plus tard tous leurs fruits.

L'évêque de Poitiers n'eut qu'incidemment à s'occuper de l'hérésie à l'abri de laquelle se trouvait son diocèse. Ce fut, en 1851, à propos d'une prétention plus louable que judicieuse, mise en avant par M. Guizot, de faire

l'union entre le catholicisme et le protestantisme. M. Aug. Nicolas consacra à réfuter l'illusion de l'illustre écrivain un volume qui avait pour titre : « *Du protestantisme dans ses rapports avec le socialisme* » et dans lequel il démontre péremptoirement que rien ne faisait mieux le jeu du protestantisme que ce compromis auquel l'hérésie n'avait rien à perdre. Mgr Pie goûta ce remarquable ouvrage et fit connaître à l'auteur son entière approbation.

Mgr Plantier avait à s'en prendre plus directement avec le protestantisme dans le diocèse de Nimes. Après les sanglantes guerres de religion, l'hérésie vit maintenant calme et pacifique à côté de la vérité. Toutefois il ne saurait convenir au pasteur d'Israël de laisser croire, par un trop long silence, qu'il est impunément permis d'être indifférent à l'égard de l'une et de l'autre, et, une occasion exceptionnelle venant à se présenter, il était opportun de la saisir, non, certes, pour réveiller les haines assoupies et exciter les passions contre les personnes, mais pour montrer la fausseté des doctrines hérétiques, faire ressortir par le contraste la vérité du catholicisme et ramener ainsi, dans le sein de l'Église romaine, ces frères séparés qui s'en sont arrachés en le déchirant. L'occasion qui s'offrit à Mgr Plantier fut le jubilé séculaire célébré en mémoire du synode protestant de 1559 : elle fut d'autant plus favorable que l'assemblée des protestants à Nimes avait été plus solennelle pour aboutir à des résultats moins satisfaisants. S'adressant directement à cette portion de son troupeau qui n'obéit pas à sa voix, Mgr Plantier s'attache à prouver, d'une part, que le synode de 1559 avait renié les principes et les promesses de la prétendue réforme ; d'autre part, que le protestantisme français au XIXme siècle avait même renié la doctrine et les règlements de ce synode ; que, par conséquent, rien n'était plus vain et plus illogique que la fête de ce centenaire ; il conviait donc ses chers fils à revenir à la véri-

table Église de Jésus-Christ, où ils retrouveront l'unité, la grâce, la paix et le salut.

Est-il besoin de dire que ces lettres, admirables de doctrine, de dialectique et de charité, au lieu d'obtenir le résultat désiré par le zèle de leur auteur, ne furent que le signal d'une véritable levée de boucliers ? On a prétendu que cet insuccès eut pour cause la violence et l'âcreté de langage de l'évêque de Nimes. Son biographe, nous l'avons déjà vu, démontre victorieusement le mal fondé et l'inanité de cette accusation ; la force du savant prélat était toute dans son argumentation logique et serrée qui enveloppait ses adversaires comme dans un lacet de fer et dont, malgré toute leur habileté, ils ne purent parvenir à se dégager. De nombreuses brochures virent le jour pour contredire l'évêque de Nimes ; aucune ne lui répondit ; pour obtenir une apparence de satisfaction, les adversaires de Mgr Plantier durent abandonner le terrain de la discussion et de la doctrine pour se rabattre sur une innocente plaisanterie échappée, par mégarde, à la plume du pontife.

Treize ans plus tard, en 1872, quand cette première émotion était déjà calmée soit par le temps, soit par les cruels événements que nous savons, les protestants eurent la pensée de répondre au Concile du Vatican par la célébration d'un synode général destiné à ramener l'unité au sein du protestantisme et à prendre des mesures de préservation et de défense contre les progrès si alarmants du rationalisme. Ce synode, dont on avait tout attendu, ne réussit qu'à développer les germes de la discorde et à manifester des présages de mort. Mgr Plantier crut qu'il devait saisir cette nouvelle occasion de montrer aux protestants de son diocèse le vice de la prétendue réforme et de mettre une fois de plus en relief les droits de la vérité catholique : ce fut l'objet de sa troisième lettre pastorale « aux Églises réformées du Gard ; » il y prend à partie

les principales résolutions du synode général et s'attache à en faire ressortir soit l'illogisme, soit l'impuissance, sans oublier le côté le plus piquant, c'est à dire la mise en scène des deux fractions. — orthodoxes et libéraux, — qui avaient divisé le synode. Cette lettre resta sans réponse : elle ne pouvait pas en avoir et l'adversaire eut, cette fois, le bon sens de s'avouer ainsi vaincu. Mais l'œuvre valut à son auteur les félicitations les plus flatteuses dé l'épiscopat français, auxquelles vint se joindre un bref de remercîment de la part de Pie IX. Le cardinal Pitra écrivait quelques mois après : « Le synode est passé et déjà presque oublié. L'avertissement restera et profitera à tous les esprits sérieux. » L'illustre prince de l'Église ne s'est point trompé : la lettre pastorale a survécu au synode, comme la vérité survivra toujours à l'erreur.

Mentionnons enfin le discours prononcé par l'évêque de Nîmes à Genève sur l'état du protestantisme, et aussi le projet d'une nouvelle lettre aux dissidents du Gard au sujet des divisions intestines du protestantisme, lettre qui a été imprimée pour la première fois dans l'édition des œuvres complètes de Mgr Plantier. Le vaillant pontife poursuivait ainsi toujours son œuvre d'évangélisation et d'apostolat auprès des hérétiques : pourquoi faut-il que tant de zèle fût rendu inutile par la force du préjugé d'éducation, surtout par l'habile tactique des principaux chefs qui, effrayés des coups que leur portait l'évêque de Nîmes, s'efforçaient de le discréditer auprès de leurs coreligionnaires pour le rendre impopulaire et impuissant !

§ 3. *Contre le césarisme.*

Le protestantisme ne veut pas de l'autorité de l'Église ; le césarisme, en feignant de la respecter, prétend mettre des entraves à cette autorité, ou plutôt, il voudrait l'absorber à son profit et asservir l'Église. De pareils excès

de pouvoir ont tenté plus d'un monarque ; ces princes usurpateurs sont toujours venus se heurter contre l'invincible résistance des Pontifes ; en face des Constance et des Valère, Dieu a toujours suscité des Athanase et des Basile. Le second empire voulut renouveler cette tentative : il trouva debout, pour lui résister, l'épiscopat français tout entier, mais surtout les deux évêques de Poitiers et de Nimes. Nous parlerons tout à l'heure de l'héroïque défense de la Papauté, soutenue par Mgr Pie et Mgr Plantier, contre l'hypocrisie et la lâcheté dont le gouvernement impérial fit preuve dans les diverses phases de la question romaine ; nous voulons nous borner ici à rappeler la circulaire de M. de Persigny (oct. 1861) contre les conférences de St-Vincent-de-Paul et deux autres faits mémorables.

L'évêque de Nîmes venait de présider aux fêtes solennelles de la translation des restes de Mgr Bauyn, un de ses prédécesseurs sur le siège d'Uzès, remarquable par « l'énergie de son caractère et l'inflexibilité de ses principes, » quand il apprit l'acte odieux que venait d'accomplir le ministre de l'intérieur. Puisant « comme un redoublement de fermeté » auprès de ces vénérables dépouilles, il répond à la circulaire ministérielle par une lettre en date du 30 octobre, adressée au ministre des cultes, et où déborde son indignation; il s'y plaint « d'être encore obligé de gémir si haut quand son ambition serait de se taire ; il ne comprend pas qu'un ministre puisse accuser la Société de Saint-Vincent-de-Paul « de remplacer l'exercice de la charité par les menées ténébreuses de la politique, et l'assimiler aux loges maçonniques ; il estime que cette injure, dans la bouche de l'organe officiel d'un gouvernement catholique, dépasse toutes les violences qu'on avait eu à reprocher aux divers gouvernements qui se sont succédé dans notre pays. »

La lettre épiscopale frappa en pleine poitrine le mi-

nistre coupable. Le ministre des cultes voulut venger son infortuné collègue : il répondit à l'évêque de Nimes avec une hauteur qui trahissait tout son embarras, en osant le rappeler à l'observation des bienséances et déplorer de le voir sortir « des voies de la sagesse et de la charité. » M. Rouland ne faisait qu'aggraver la faute de M. de Persigny ; il s'attira une courageuse réplique dans laquelle le vaillant prélat en appelait de ses appréciations sévères au triple tribunal du vrai monde catholique, de l'histoire de l'Église et de la justice de Dieu.

L'épiscopat, frappé tout entier dans son honneur par le coup qui était porté à Mgr Plantier, ne tarda pas à faire entendre son arrêt. Sa protestation se résume dans la lettre éloquente que Mgr Pie écrivit à M. Rouland ; il y disait entre autres choses : « En particulier, je souscris aux considérations et remontrances contenues dans la belle lettre de Mgr de Nîmes... qui restera l'un des plus beaux monuments de notre histoire religieuse et contemporaine.» Mgr Pie terminait sa lettre en considérant comme profondément regrettable le ton de la réprimande publique insérée au *Journal officiel*. A la voix de Mgr Pie fit écho la grande voix de l'opinion catholique, et Mgr Plantier fut amplement dédommagé des flétrissures des courtisans de César par les témoignages sympathiques qui lui arrivèrent de tous côtés, par les ovations dont l'honora son peuple, enfin par la douce satisfaction d'avoir obéi à sa conscience qui lui commandait cette impérieuse protestation.

Le césarisme eut en toutes circonstances pour adversaires irréconciliables les deux évêques de Nimes et de Poitiers. Une première fois, le 21 octobre 1864, Mgr Plantier, dans sa lettre sur « les perfidies de langage dont la presse hostile au Saint-Siège ne cesse d'user dans la question romaine, » avait dévoilé tous les projets hypocrites des auteurs ou des complices de la convention du

15 septembre. Il y ramenait à leur vrai sens les mots « d'aspirations nationales », « d'idées modernes, » de « droits nouveaux, » de « droit des peuples, » qui font partie du symbole révolutionnaire ; c'était une réponse aux principes de la politique moderne du césarisme qui veut, comme il disait un jour à l'ambassadeur de France à Rome, établir « une doctrine d'État, c'est à dire des dogmes politiques. Mgr Pie voulut remercier et féliciter l'évêque de Nîmes de ce grand acte qu'il considérait comme « un nouveau service ajouté à tous ceux qui honoraient déjà tout son épiscopat. »

Neuf ans plus tard, au mois de novembre 1873, alors que l'Europe semblait se coaliser contre la liberté de l'Église, Mgr Plantier écrivit une autre lettre pastorale ayant pour titre : « Le pontificat des Césars païens ressuscité avec circonstances aggravantes par le césarisme moderne ». — « C'était, dit M. Clastron, le tableau de toutes les souffrances que l'Église endurait alors en Europe de la part de certains gouvernements... L'évêque signalait les victimes de cette dure politique, et il était facile de les reconnaître au portrait qu'il en faisait. » Le gouvernement allemand, qui avait bien quelque faute à se reprocher, fut le premier à se croire visé, et il y eut à ce sujet, entre Paris et Berlin, un échange de dépêches diplomatiques qui menaçaient de donner à cette lettre d'un simple évêque l'importance d'un événement gros d'embarras et de complication. Mgr Plantier, alors à Paris, fut mandé à l'hôtel de la Présidence ; il s'y rendit, mais son attitude fut si digne que le duc de Magenta dut louer la sagesse et le patriotisme de l'évêque de Nîmes. C'est sans doute devant tant de modération, jointe à tant de noble fermeté, que la Prusse crut prudent de renoncer à ses poursuites. « Pour moi, disait plus tard le baron de Larcy, qui ai vu Mgr Plantier dans une circonstance grave où son droit d'évêque et son devoir de bon Français

se trouvaient non pas en lutte, mais en présence, j'ai pu admirer tout à la fois sa dignité, son courage et sa patriotique modération. »

Quelques années auparavant, Mgr Pie avait eu, lui aussi, à se trouver en face d'un représentant du césarisme moderne et avait su se montrer à la hauteur de son caractère d'évêque : nous voulons parler de l'audience que l'empereur Napoléon accorda le 15 mars 1859 à l'évêque de Poitiers, et au sujet de laquelle l'illustre pontife disait à son clergé : « J'ai parlé avec regret, mais avec autorité et indépendance, et par ce côté j'ai délivré mon âme. » Le compte-rendu de cette audience, écrit par le secrétaire de l'évêque et reproduit par son biographe, remplit plusieurs pages de l'histoire de ce grand pontife ; il faut le lire en entier. Mgr Pie, amené par la conversation à exprimer son sentiment sur la politique contemporaine de l'Europe, ne cacha pas à l'empereur son douloureux étonnement de voir le souverain d'un pays catholique se faire le soutien de la puissance ottomane, tandis que le Pape devait être exclu du conseil européen. Puis, quand l'empereur lui rappela ce que l'empire avait fait en favenr de la religion, Mgr Pie en prit l'occasion de parler des rapports nécessaires de la religion et des gouvernements ; il exposa sommairement ses idées sur le règne de Jésus-Christ dans la société. L'empereur objecta que le moment n'était pas venu. L'évêque répondit : « Le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner ; eh bien ! alors, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer ! » Napoléon eut assez de sang-froid pour ne pas se sentir blessé de cette franchise épiscopale ; mais il dut pressentir quel redoutable adversaire rencontrerait sa politique hypocrite contre l'Église et contre le Saint-Siège.

Aussi bien cette noble attitude de nos deux évêques s'inspirait-elle des principes immuables sur lesquels est basée la doctrine de l'Eglise relativement à l'origine, aux

droits et aux devoirs de l'autorité : pénétrés du même enseignement et fidèles à leur mission de le défendre, pouvaient-ils ne pas donner, l'un et l'autre, l'exemple de la même abnégation et du même courage ?

§ 4. *Contre le libéralisme.*

Sur le terrain où l'Empire avait appelé le combat se trouvaient toutes les forces de l'armée catholique et la lutte devait être aussi facile que brillante; elle fut douloureuse et plus difficile quand les deux évêques eurent pour adversaires leurs alliés naturels : nous voulons parler des querelles du libéralisme. Le libéralisme, reconnaissons-le, ne vint pas d'une pensée hostile à l'Eglise; il naquit de la pitié pour certains hommes et de l'oubli des vrais principes sur les droits sacrés et l'autorité de l'Eglise. L'évêque de Poitiers appelait ce parti du nom de « doctrinarisme catholique » et il jugeait qu'il était venu se poser en bien malencontreux médiateur. Dès qu'il eut commencé à le combattre, il vit se lever contre lui la coalition des libéraux de toutes nuances et sentit que désormais c'en était fait de son repos pour sa vie entière.

Ne mentionnons que quelques faits. L'*Univers*, organe de la doctrine romaine, est frappé trois fois d'interdit dans l'espace de deux ans : en 1851 et 1853, par Mgr Sibourg, archevêque de Paris ; en 1852, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Mgr Pie voit dans ces actes plus qu'une question de personnes; il y avait aussi et surtout une question de principe : c'étaient deux écoles qui se trouvaient en face. L'évêque de Poitiers refuse donc d'adhérer au mandement de l'archevêque de Paris et à la déclaration de l'évêque d'Orléans; il allait même jusqu'à regretter ces rigueurs et n'hésitait pas à déclarer que, s'il convient à l'Eglise de se servir de la presse, il serait très dangereux d'en laisser le monopole à une école où il remarquait, disait-il « un mélange de libéralisme et d'ab-

solutisme également exagérés. » Car, au fond, il était très persuadé qu'il s'agissait simplement de remplacer un journal par un autre, l'*Univers* placé sous le patronage des évêques ultramontains par un autre qui était tout prêt et devait être dirigé par Monseigneur d'Orléans. Quant à la déclaration en quatre articles relatifs au rôle de la presse, aux classiques, à l'autorité épiscopale, déclaration proposée à l'approbation de tous les évêques français, Mgr Pie la considérait, avec le cardinal Gousset, comme un déplacement du centre d'autorité : cet appel à l'ensemble de l'épiscopat était un procédé nouveau et anormal, système d'adhésions provoquées ou sollicitées personnellement en dehors de toute délibération, sans intervention du Vicaire de Jésus-Christ, enfin, suivant le mot de Dom Guéranger, sorte de « concile par courrier. » On le pressait de toutes parts de se mêler ouvertement au débat ; il crut plus opportun et plus utile de se borner à écrire à Rome pour renseigner le Souverain Pontife et le prier d'intervenir suivant les inspirations de sa sagesse.

A Rome, d'ailleurs, on était également convaincu qu'il y avait là une ruse du démon pour arrêter le mouvement régénérateur de l'unité romaine. Une lettre du cardinal Antonelli à Mgr Gousset vint proclamer officiellement la nécessité de conformer aux règles et coutumes établies par l'Eglise la nature et la forme des actes émanant du corps épiscopal, sous peine de rompre l'unité si nécessaire d'esprit et d'action. Enfin, quelques mois plus tard, à la prière de Mgr Pie, le pape lui-même intervenait pour clore le débat : une première fois, par une lettre du 9 mars à Louis Veuillot, dans laquelle Pie IX félicitait l'éminent écrivain de son esprit de piété, de son dévoûment à la cause romaine, de l'orthodoxie de ses doctrines et lui traçait la ligne à suivre : une seconde fois, plus solennellement, par l'Encyclique du 21 mars 1853 adressée aux

évêques de France qu'il invitait à honorer les écrivains catholiques, à exciter leur ardeur, enfin, à les avertir, le cas échéant, mais avec des paroles paternelles. Rome avait parlé ; la cause fut finie. Il n'y eut point de vaincu et Mgr Pie put se réjouir d'une solution qu'il avait tout fait pour préparer et qui entrait pleinement dans ses vues.

Autre incident orageux. Dans sa séance du 24 août 1854, l'Académie française avait partagé un de ses prix annuels entre le livre de l'abbé Gratry : « *La Connaissance de Dieu* » et le livre déiste de M. J. Simon, sur « *Le Devoir*. » Ce pied d'égalité parut à Mgr Pie une injure pour la religion, un amoindrissement du droit de la vérité, un acheminement vers l'indifférentisme universel. Le 1er octobre, il publia une lettre pastorale, où il censurait d'illustres compagnies s'appliquant à observer la neutralité entre le parti de Dieu et le parti du mal ; il y parla du parti-pris de donner un démenti à l'Évangile et de tromper la conscience publique par une confusion et un pêle-mêle plus funestes peut-être que l'incrédulité affichée. Ces lignes frappèrent juste. Ceux qui étaient visés profitèrent de la réception de Monseigneur d'Orléans à l'Académie, le 3 novembre, pour riposter, et s'érigeant en juge de l'évêque, Ch. Lenormant, directeur du *Correspondant*, traita la conduite de Mgr Pie de zèle imprudent, d'amère critique, de défiance injuste, enfin, d'erreur déplorable. Dom Pitra, ami de cet écrivain, crut devoir intervenir, s'étonnant de ce que l'école qui naguère se scandalisait de voir discuter par la presse catholique une lettre « d'évêque » à des professeurs sur les auteurs classiques, se fit aujourd'hui le censeur d'une instruction pastorale sur un sujet du for ecclésiastique. Ch. Lenormant comprit qu'il était allé trop loin et redoutait un éclat. C'était à tort ; la lettre que lui écrivit l'évêque de Poitiers, pour lui demander communication de l'article qui le concernait, était d'une telle dignité et d'une telle modération, — vertu que Lenormant

n'accordait qu'à ses amis ou à ses chefs, — que cet honorable écrivain, en envoyant à Mgr Pie le numéro de la Revue, ne put s'empêcher de lui faire ses excuses « très humbles et sans aucune restriction »

Quelques années après, en 1859, M. Foisset souleva de nouveau la question de savoir si l'État pouvait et devait être légalement indifférent en matière de religion ; il se prononçait hardiment pour l'affirmative, alléguant en faveur de son opinion les progrès que le catholicisme devait au régime libéral et indifférent de 1830. Mgr Pie reconnut ce fait historique, mais ce n'était qu'un fait de transition et de transaction; des persécutions, aussi, l'Église a tiré profit; est-ce à dire que les persécutions sont la condition normale de l'Église, qu'elles sont dans l'ordre régulier? Mgr Pie proclamait ensuite la nécessité du pouvoir chrétien et des institutions chrétiennes ; il repoussait cette égalité de protection envers toutes les religions; il déplorait qu'une assemblée de royalistes, en 1849, eût fait la République; il ne voulait pas non plus que les catholiques s'écrient : « Vive la liberté de l'erreur égale à la liberté de la vérité. » Expédient meurtrier ! Le remède, c'est la vérité entière; le faux sera toujours un expédient, et Dieu n'en veut pas. *Deus non indiget mendacio vestro.*

Le libéralisme n'était pas vaincu : loin de là, il préparait sa revanche, et il trouva une occasion de se relever dans le Congrès qui se tint à Malines, du 18 au 22 août 1863 : assemblée, d'abord, animée d'un enthousiaste amour de l'Église et de son chef, transformée, ensuite, par le fait de quelques uns, en une cour plénière de libéralisme. Deux discours, prononcés alors, par Montalembert, en faveur des idées modernes, prouvèrent la grande illusion libérale, l'illusion d'une école qui se trompait sur le vrai et qui infirmait le droit tout en cherchant le bien, qui considérait « comme une évolution légitime et régulière ce qui était une véritable déviation, et bientôt comme un progrès ce qui

était une décadence. Selon Montalembert, la vérité consiste à reconnaître le droit inaliénable de l'Église, mais à descendre ensuite de l'idéal spéculatif et désirable à la pratique réalisable : question de conduite après la question de doctrine. Toutefois, il y avait là plus qu'une nuance et qu'une vaine querelle d'école : c'était toute une conduite morale, religieuse et politique qui devait en découler ; il s'agissait de défendre le catholicisme intégral contre le triple péril « du séparatisme, du modérantisme et du minimisme », qui constituent l'esprit propre de l'école libérale. Mgr Pie jugea à propos d'écrire à ce sujet au Souverain Pontife ; le Pape était dans les mêmes idées, préoccupé surtout de la fameuse formule : « l'Église libre dans l'État libre ; » il voulait bien la liberté de conscience en Suède et en Russie, mais non en principe ; il la voulait comme un moyen de répandre la vérité dans ces régions. Pie IX aurait voulu parler, mais il craignait de blesser certaines personnalités. Cette réserve était peu de nature à encourager Mgr Pie, qui travaillait alors à sa troisième instruction synodale sur les erreurs contemporaines, et qui se voyait sur le point d'être isolé.

Le cardinal Pitra le rassura, en lui apprenant qu'un bref avait été déjà envoyé par Pie IX à l'archevêque de Munich, à l'adresse des orateurs du Congrès allemand. Dès que l'évêque de Poitiers en connut le texte, il le lut en pleine retraite pastorale de 1864, mais tout en protestant de sa considération pour des orateurs et des écrivains catholiques placés si haut dans l'estime et la gratitude de l'Église. Fort de cet acte pontifical, qui était la justification de sa manière de voir et de sa ligne de conduite, il se décida enfin à publier cette instruction synodale dont nous avons parlé et qui précéda, de si peu de temps, l'Encyclique *Quantâ Curâ* et le *Syllabus*.

Mgr Plantier ne s'engagea pas si avant dans cette lutte; il la suivait en y applaudissant, et quand une occasion se

présentait de donner son avis à ce sujet, il n'hésitait pas à faire connaître sa conformité de pensée et de sentiment avec le sentiment et la pensée de Mgr Pie. Il demandait par-dessus tout aux peuples de remplir leurs devoirs d'obéissance et de docilité à l'Église... « Si l'obéissance doit être raisonnable, dit M. Clastron, en résumant la manière de voir de l'évêque de Nimes, elle n'a pas le droit de temporiser, d'hésiter, de marchander sa soumission en se retranchant derrière des reproches d'exagération ou de soupçon d'inopportunité.» Mgr Plantier déplorait l'aveuglement de ces catholiques qui, en fait de doctrine, poursuivaient le rêve d'une transaction avec la société moderne. « L'atténuation de la vérité, disait-il, n'est pas autre chose qu'une apostasie , l'apostasie des honnêtes gens, si on le veut, mais enfin une apostasie. Que la bonne foi l'excuse, le préjudice qu'elle cause aux âmes n'en est pas moins incalculable. Nul plus que moi n'est jaloux des droits de la raison humaine et ne les a défendus plus vivement ; mais je n'appartiendrai jamais à une école dont le propre est de se défier de l'enseignement de l'Église, par crainte de lui trop accorder. » « Conformément à ces principes, ajoute son biographe, il montrait que toute concession à ce qu'on appelait les préjugés du temps, en paraissant être un acte de sage liberté, conduisait au servilisme. »

On ne pouvait se déclarer plus franchement l'adversaire du libéralisme. Lors même que l'évêque de Nimes se tint à l'écart des luttes où était engagé l'évêque de Poitiers, ses idées, sur ce point, qu'il exprimait comme on vient de le voir, étaient bien connues de Pie IX qui, par un acte de rare bienveillance, daigna lui remettre un des premiers exemplaires de son encyclique *Quantâ curâ* et du *Syllabus* ; à peine si le Sacré-Collège connaissait ce document. Mgr Plantier fut très touché de la flatteuse communication qui lui était faite et s'empressa d'y répondre en déclarant qu'il était prêt « non seulement à se soumettre

à l'enseignement du Souverain-Pontife, mais encore à le défendre jusqu'au sang, si cela était nécessaire. » Or qui ignore que le *Syllabus* est la condamnation formelle des principes sur lesquels reposent les idées modernes, et l'on sait, d'autre part, qu'avec ces « idées modernes » le libéralisme essayait de trouver un *modus vivendi*, sorte de conciliation ou de transaction qui n'était autre chose, comme disait Mgr Plantier, qu'une « apostasie. »

Il ne voulait même pas du libéralisme dans les actes ou dans les luttes de la politique; il refusa d'adhérer à ce qu'on appelait en 1869 « l'union libérale », qui consistait en ce que celui des deux candidats de l'opposition qui obtiendrait la majorité au premier tour de scrutin était assuré, au second tour, des voix données à son concurrent ; l'évêque de Nimes prétendait que cette alliance était de nature à éteindre la notion du droit et du patriotisme lui-même ; il la repoussait comme contraire à «l'honnêteté morale.» En vain on lui objectait la nécessité de faire échec à l'empire ; en vain on plaidait la cause de la liberté et l'on déclarait que ces transactions avaient un caractère purement politique : il répondait qu'il ne convenait pas d'employer des compromis avec la révolution parce que le remède était pire que le mal; de résister au despotisme par des coups hasardeux, par ces marchés étranges dont la foi d'un peuple était l'enjeu, à son insu et à son déshonneur; enfin, de faire tourner cette alliance au profit des candidats de la révolution dont le succès serait la défaite de la liberté religieuse et de l'Église. Le *Correspondant* soutenait la thèse opposée, mais tous les motifs que cette revue exposait pour la justifier ne purent point ébranler l'opinion de l'évêque de Nimes : il souhaitait une députation indépendante, mais il ne voulait pas d'une mésalliance du parti catholique avec la révolution. L'histoire de notre siècle est là pour nous apprendre si la révolution peut être un allié sincère de l'Église :

aucun masque ne lui répugne pour arriver ; quand elle tient le pouvoir, nous savons ce qu'elle fait de ses promesses et ce qu'elle entend par la liberté.

§ 5. *Contre le gallicanisme.*

L'école libérale n'était, à peu de chose près, qu'une forme ou une nuance de l'école gallicane ; ce qui nous autorise à placer ici l'intervention des deux évêques de Poitiers et de Nimes dans les querelles du vieux gallicanisme. Nous avons déjà dit un mot de la lettre de Mgr l'Évêque de Chartres sur l'Église de France, et de la conduite si filiale de l'évêque de Poitiers dans cette affaire. Nous y revenons un instant pour ajouter que les sentiments de gratitude dont le cœur de Mgr Pie était plein pour Mgr Clausel de Montals ne l'empêchèrent cependant pas de défendre contre lui la cause de la doctrine romaine. La lettre reprenait les thèses cent fois réfutées contre le magistère suprême et infaillible de l'Église, contre le retour à l'unité de la liturgie, contre tout le mouvement catholique. Mgr Pie, dans de nombreuses lettres privées qui n'existent plus — détruites peut-être par un sentiment de délicatesse — n'hésite pas à tenir tête à l'évêque gallican, à réfuter ses arguments et à lui déclarer en toute franchise que la plupart de ses propositions ne sont plus acceptées ni acceptables. Il se dédommageait de cette discussion qui lui était très douloureuse, en cherchant à atténuer ou même à épargner à son vénérable protecteur les coups que pouvaient lui porter soit Dom Guéranger, soit surtout l'*Index*. Ses efforts aboutirent non-seulement à obtenir que la lettre de Monseigneur de Chartres ne fût point frappée de condamnation, mais encore à amener le vénérable évêque à mettre à profit les conseils paternels du Souverain-Pontife et à réprouver son écrit.

Le suprême effort du gallicanisme devait être tenté à la veille du Concile du Vatican. Au mois de septembre 1869

parut le livre de l'évêque de Sura intitulé : « *Du Concile général et de la paix religieuse*, » dans lequel Mgr Maret s'attachait à considérer « la constitution de l'Église comme mêlée d'aristocratie, et l'infaillibilité du Pape comme subordonnée à l'assentiment des évêques. » Dom Guéranger y répondit aussitôt par son ouvrage : « *De la monarchie pontificale* » entièrement consacré à la réfutation du livre gallican. La lutte devenait ardente : Mgr Pie crut devoir y prendre part. A l'occasion du vingtième anniversaire de son élévation à l'épiscopat, le 29 septembre, il avait réuni, selon son usage, autour de lui tous les prêtres de la ville épiscopale : là, dans un entretien qu'il eut avec eux, il leur parla de la subordination de l'évêque au Saint-Siège se conciliant parfaitement avec le pouvoir de l'évêque de juger des choses de la foi pour son diocèse et réfuta toutes les thèses plus ou moins suspectes du livre de Mgr Maret, «thèses, disait-il, qui méritent, d'être notées de toutes les censures théologiques les plus graves en deça de la note formelle d'hérésie.» L'entretien fut rendu public; le nonce lui écrivit pour l'en féliciter et Mgr Guibert, alors archevêque de Tours, lui fit savoir qu'il en était heureux.

Comme il convenait, Mgr Pie envoya à l'évêque de Sura un exemplaire de cette brochure, en l'accompagnant de la lettre la plus respectueuse. Mgr Maret voulut essayer de se justifier, mais, ce qui vaut mieux, il ne tarda pas à comprendre qu'il avait fait fausse route : il retira son ouvrage et se soumit. Mgr Pie s'en félicita au milieu de son clergé, en louant cette soumission qu'il déclarait « très entière, très honorable, très circonstanciée. »

Cette attitude si courageuse et si digne d'un évêque qui rappelle celle de l'illustre archevêque de Cambrai, Mgr Plantier avait un peu contribué à la préparer et à l'assurer. Lui aussi avait été douloureusement ému de la publication de ce livre qui, sous le prétexte de faire « la

paix religieuse » ne visait à rien moins qu'à provoquer la division au sein du Concile : il n'incrimine pas les intentions de l'auteur ; « c'est à son insu et contre sa volonté qu'il a semé les écueils, mais que de regrets il se prépare à lui-même, si la décision qu'il regarde comme impossible est dictée par l'Esprit-Saint ! » Mgr Plantier avait eu autrefois avec Mgr Maret des relations trop intimes pour ne pas donner à la lettre qu'il lui adressa à ce sujet la forme la plus adoucie, mais il ne lui cache pas la tristesse que lui a causée la lecture de son livre, et le conjure de suivre une autre voie, lui souhaitant le bonheur qu'il a eu lui-même d'être jeté dans un courant meilleur. Ce vœu de l'évêque de Nimes ne devait pas être entièrement exaucé ; Mgr Plantier eut, du moins, la douce satisfaction d'applaudir à la soumission de Mgr Maret et de se rendre le précieux témoignage de n'y avoir pas été étranger.

§ 6. *Contre les spoliateurs du Saint-Siège.*

Arrivons enfin à la longue et héroïque lutte des deux prélats contre les spoliateurs du Saint-Siège et leurs complices. Ici nous retrouvons l'unanimité de l'épiscopat qui se dresse à la fois pour s'opposer avec une courageuse indignation aux sacrilèges projets des ennemis du pouvoir temporel : attachons-nous particulièrement, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à voir les deux évêques de Poitiers et de Nimes marcher toujours de pair, dans les premiers rangs, et quelquefois à la tête.

Trois brochures, parues en 1859, à peu d'intervalle, l'une de l'autre, résumaient le plan de campagne de la révolution ; elles avaient pour but de préparer l'opinion catholique, en France et en Europe, à la spoliation du Pape. Si Napoléon III n'en fut pas l'auteur, c'est lui, du moins, qui les provoqua et les inspira : personne ne s'y méprit. La première : « *Napoléon III et l'Italie*, » fut le signal : elle permit à Mgr Pie de prévoir toutes les con-

séquences qui devaient en découler, soit pour l'empire et pour le trône de Victor-Emmanuel, soit surtout pour le Saint-Siège. La seconde, intitulée : « *L'Autriche dans les États du Pape*, » ne fit qu'accentuer les desseins hypocritement dissimulés de la première. La troisième : « *Le Pape et le Congrès*, » fut le couronnement de l'œuvre, ou mieux, le dernier mot de la politique révolutionnaire. Faut-il ajouter que chacune de ces publications avait marqué une étape de l'armée usurpatrice vers Rome-Capitale ?

Pie IX s'était empressé de répondre aux premières attaques. Dans son allocution consistoriale du 26 sept. 1859, il avait rappelé les excommunications fulminées contre les spoliateurs du domaine de saint Pierre et protesté énergiquement contre le soulèvement des Légations ; plusieurs brefs, adressés à des évêques, avaient ensuite confirmé ces réprobations et ces menaces, mais l'acte le plus important du Souverain Pontife fut l'Encyclique du 19 janvier 1860, qui fut suivie, deux mois après, le 26 mars, de la bulle *Cum catholica Ecclesia*. Nous unissons ces deux documents, parce qu'ils se complètent l'un l'autre et qu'ils ont trait au même objet. L'Encyclique dénonce au monde entier l'attentat combiné du Piémont et de la France contre le territoire temporel de l'Église ; la bulle du 26 mars frappe enfin de l'excommunication majeure et anathématise « les commettants, fauteurs, auxiliaires, conseillers et participants aux mêmes actes.

Sur les pas de Pie IX, les deux évêques de Poitiers et de Nimes se lancent dans la mêlée. A l'allocution du 26 septembre, Mgr Pie répond par une longue lettre de congratulation, dans laquelle il proteste aussi en faveur de la nécessité du gouvernement temporel du Vicaire de Jésus-Christ ; il ne croit pas se tromper en voyant dans la crise actuelle un effort de la révolution pour établir en Italie les principes de 89, et présage hardiment que la fermeté

indomptable de Pie IX déconcertera tous ses adversaires.

Mgr Plantier fait écho à la protestation pontificale par une lettre pastorale, en date du 4 novembre : l'évêque de Nimes est d'avis qu'il ne faut pas se borner à gémir et à prier, mais qu'il est très utile et opportun de transmettre à son peuple les doléances si légitimes du Père commun des fidèles, et, dans un langage aussi éloquent qu'énergique, il montre toute la noirceur des attentats de la révolution et aussi l'affliction profonde dont le cœur du Pontife est abreuvé ; il réfute enfin tous les prétextes mis en avant pour justifier les révoltes des peuples et légitimer les spoliations.

De Pie IX se tournant vers ses ennemis, les évêques de Poitiers et de Nimes jettent l'anathème à la brochure « *Le Pape et le Congrès,* » de toutes, la plus perfide et la plus coupable. Mgr Pie monte en chaire, le dimanche de l'Épiphanie 1860, et laissant déborder de son âme profondément émue les flots de son indignation, il fait un saisissant et douloureux tableau de l'état de la société contemporaine, si malade et si abandonnée, en faveur de laquelle il demande un sauveur ; puis, arrivant à l'évangile du jour, il en vient à parler d'Hérode, dont il dénonce et flétrit la ruse, en recommandant de se séparer de lui et de sa politique. L'allusion fut comprise et le coup porta juste. On essaya de s'en irriter et on voulut user de l'intimidation : la conscience de l'évêque, forte de son droit, et s'applaudissant du devoir accompli, eut raison de tous les conseils de la fausse prudence et acheva son œuvre. Le 15 janvier, Mgr Pie faisait lire dans sa cathédrale et dans toutes les églises de la ville sa lettre pastorale et son mandement, portant condamnation des erreurs contenues dans divers écrits, et notamment dans la brochure « *Le Pape et le Congrès*. »

Mgr Dupanloup, comme publiciste, l'avait devancé

d'une vingtaine de jours, par sa remarquable brochure du 25 décembre, qui fut la première réfutation du pamphlet et qui eut un immense retentissement. Entre l'évêque d'Orléans et l'évêque de Poitiers prit place l'évêque de Nimes : sa lettre pastorale parut le 5 janvier, et voici en quels termes M. H. de Valory, cité par M. Clastron, l'apprécie : « Réfutation complète, victorieuse de l'écrit anonyme ; œuvre de science, de dialectique ; véritable tour de force, si l'on songe au peu de temps écoulé entre la publication du factum anti-papal et celle de la lettre pastorale, qui n'avait pas moins de cinquante pages. »

Mgr Plantier, lui aussi, eut le sort de déplaire à l'empereur et à son entourage : que lui importait ? il avait rempli son devoir et soulagé son âme ; le reste ne lui était rien. La lettre pastorale fit son chemin ; elle dépassa les limites du diocèse et de la France, « elle fut traduite en italien et lue avec une grande avidité à Rome. »

Quelques jours après parut l'Encyclique pontificale. Elle tomba comme un coup de foudre sur le Piémont et sur la France ; la stupéfaction fut telle parmi les courtisans et les hauts fonctionnaires de l'empire que le trouble de leurs esprits les jeta dans une indicible fureur. L'*Univers*, qui eut la religieuse audace de la publier, s'attira les rigueurs de leurs haineuses représailles, comme si l'empire se croyait de taille à pouvoir se venger du Saint-Siège et, ainsi que l'a dit notre Reboul pour une autre circonstance :

Répondre par la foudre à la foudre qui tonne

La suppression de l'*Univers*, qui fut pour ce journal catholique une mort glorieuse et à propos de laquelle Mgr Gay a dit : « De telles tombes valent des berceaux », avait surtout pour but de prévenir les adhésions de l'épiscopat et de les arrêter. L'empire connaissait mal nos évêques. Mgr Pie ordonna d'abord de lire l'Encyclique dans

toutes les paroisses, et puis, le 31 janvier, dans une lettre pastorale, il faisait du document pontifical un commentaire où, comme le dit si bien Mgr Baunard, « tout respire la vaillance d'un soldat de Dieu. » De toutes parts lui arrivèrent des remercîments et des félicitations. Mgr de Salinis lui écrivait » qu'il avait parlé de Bossuet comme Bossuet », et Mgr Guibert, alors archevêque de Tours, en profitait pour lui exprimer son admiration au sujet de tout ce qu'il avait écrit depuis le commencement de la crise.

Mgr Plantier suivit de près : sa lettre pastorale, portant publication de l'Encyclique, est datée du 8 février. Elle contient aussi un commentaire du document pontifical, mais. d'une manière indirecte ; l'évêque de Nimes s'attache surtout à relever « les appréciations hostiles dont l'Encyclique est l'objet ; » toutefois, quoiqu'il s'en prenne en particulier au *Constitutionnel* et à la *Revue européenne*, il est aisé de voir qu'il vise plus haut, et, en réalité, sa lettre est un plaidoyer complet en faveur de l'Encyclique, une approbation formelle et une parfaite justification de la parole du Pape. « On est saisi, dit M. Clastron, en lisant ce mandement, par l'émotion extraordinaire qui y déborde à chaque page. On sent que le pontife ne peut se résigner à voir traduire à la barre du journalisme la majesté de Dieu lui-même voilée sous le visage de son Vicaire. Son éloquence éclate avec cette véhémence naturelle au cœur humain quand il est blessé dans ses fibres les plus délicates. »

Les défenseurs de la révolution répliquèrent, non pas avec des arguments, — ils n'en pouvaient trouver, — mais avec de nouvelles calomnies, et cette fois à l'adresse du clergé français, en incriminant sa conduite dans la question romaine et en attribuant à l'influence des anciens partis ses manifestations en faveur du Saint-Siège. Le bon sens était aussi outragé que la vérité, mais l'évêque de

Nimes ne crut pas inutile de prendre en main la défense du clergé et d'en venger l'honneur. Ce fut l'objet de deux lettres pastorales qui se succédèrent à peu d'intervalle; l'évêque d'Orléans nous en fait connaître la haute valeur, quand il écrit le 31 juillet à Mgr Plantier : « Me voici de retour d'un long et pénible voyage de santé. Je trouve ici, et je viens de lire votre belle lettre sur la conduite du clergé dans la question romaine. Permettez-moi de vous en dire toute mon admiration : cet écrit est certainement l'un des plus utiles qui aient pu être publiés. »

(*La fin prochainement*).

F. CHAPOT.

UNE DISPUTE PUBLIQUE EN 1549

AU COLLÉGE DE NIMES

Épisode de mœurs Universitaires

La Renaissance qui, suivant M. Guizot, fut une résurrection du paganisme expirant devant le monde chrétien troublé et perplexe, mais plein de vie et d'avenir, la Renaissance, dis-je, n'a pas été une époque de rénovation, aussi complète, aussi radicale qu'on l'admet généralement. Passe encore si elle avait fait table rase des institutions, des traditions, des us et coutumes que lui avait légués le moyen-âge ; mais la vérité est que, si elle a dilapidé quelque peu de ce précieux héritage, elle en a, en somme, conservé la plus grande part.

On ne saurait le dissimuler cependant, le spectacle étonne et porte à l'illusion, tant le mirage est grandiose et décevant, mais au point de vue littéraire, — le seul dont j'ai à m'occuper ici, — l'action de cette époque n'a eu, tout bien pesé, ni l'éclat qu'on lui prête, ni les effets merveilleux qu'on a bien voulu lui attribuer. Pour qui recherche sans prévention la vérité, il faut rabattre singulièrement de ses titres de gloire. La passion exagérée pour les classiques grecs et latins, dont ses érudits ont donné des éditions estimées, est la seule chose qui lui appartienne en propre. Là est sa seule et réelle originalité. Assurément elle a participé à la formation de la langue nationale, mais en cela elle a obéi à l'impulsion du siècle précédent et a du laisser au XVII[e] siècle le soin

d'achever l'œuvre que Ronsard et son école avaient un instant compromise.

L'instruction a également gagné du terrain, mais si elle n'est pas aussi négligée qu'on le croit, elle est bien éloignée de ce qu'elle deviendra. Elle a cessé, il est vrai, d'être le privilège de la noblesse et de la riche bourgeoisie, mais elle n'a pas encore acquis, dans les classes moyennes et surtout dans la classe des artisans, l'extension quelle est appelée à avoir.

L'enseignement est devenu une profession, peu lucrative sans doute, mais cependant assez rémunérative pour que force gens s'y adonnent. Est-il besoin de rappeler ces pédagogues qui se trouvent répandus un peu partout, ces étudiants en droit et en médecine qui demandent au préceptorat les ressources nécessaires pour acquérir leur diplôme. Enseigner est devenu, sinon une source de fortune, du moins un modeste gagne-pain.

L'enseignement primaire est donné, grâce au clergé et aux municipalités, dans maints villages (1) et même dans de modestes hameaux (2). Assurément le XVI[e] siècle est bien incomplet sur ce point, mais les sacrifices, qui sont faits pour se pourvoir d'un magister, témoignent de l'estime qui est attachée à l'instruction.

L'enseignement secondaire n'est pas non plus laissé à l'abandon, mais on peut lui reprocher d'être resté trop fidèle aux traditions du moyen-âge. Abstraction du *collège royal*, devenu le collège de France, qui émane de l'initiative personnelle de François I[er], *le père des lettres* ne mérite guère cette qualification. Au contraire, personne n'eut pu la lui contester, si au lieu de créer des universités

(1) En 1540, il y a à Sommières, un recteur des écoles nommé Michel Falcon [E, 342, f. 136] un maitre d'école au petit village de Bernis [E, 137, f. 23] et à Craponne au diocèse du Puy [E, 284, f. 25.]

(2) Au hameau du Mazel, paroisse de Saint-Julien-du-Tournel (diocèse de Mende) on trouve, en 1537, un maître écolier [E, 282, f. 73].

sur le papier, il se fut mis en mesure de doter celles qui existaient déjà d'un corps enseignant à la hauteur de sa mission.

Le recrutement des professeurs incombait aux intéressés et vu le petit nombre des sujets d'élite, il était plus aisé de faire fausse route que de bien choisir. Au lieu d'éprouver le savoir des maîtres qui venaient offrir leurs services, en leur donnant à écrire une composition en vers ou en prose ou à expliquer à livre ouvert un passage difficile de quelque auteur, on suivait les anciens errements et, comme par le passé, on continuait à les soumettre à la dispute publique.

Cette épreuve probatoire, qui consistait à défendre une thèse laborieusement préparée, appuyée d'arguments cornus, lentement fabriqués ou compilés, soutenus avec acharnement et force cris et vociférations, n'atteignait pas toujours le but que l'on se proposait. Il arrivait parfois que le savant instruit et modeste se laissait désarçonner par les écoliers et les pédagogues qui l'argumentaient ; il arrivait aussi que le bavard impudent et intrépide dissimulait son ignorance sous un déluge de paroles et obtenait une régence qu'il ne méritait nullement.

La soutenance avait lieu sans le moindre apparat. Au jour assigné, candidats, argumentateurs et juges prenaient place dans une salle du collège, ajourée par des fenêtres basses et modestement blanchie à la chaux. Après un compliment plus ou moins bien tourné, adressé à l'aréopage, le candidat lisait sa thèse latine. Après cette lecture, entraient en scène les argumentateurs qui étaient, non les professeurs, mais les écoliers des classes supérieures. Quoiqu'ils fussent plus familiers que de nos jours avec le latin, je n'aurai garde de me porter garant de l'élégance et de la pureté de leur langage ; il y a même lieu de supposer, sans trop de médisances, que les barbarismes et les solécismes dont il était émaillé servaient à

mettre en relief les qualités du candidat. Celui-ci en avait besoin, car il avait fort à faire pour tenir tête à cette jeunesse présomptueuse. L'esprit tendu, l'oreille aux aguets, il n'était pas rare de le voir rouge de fatigue et le visage couvert de sueur.

Quant aux juges, assis sur des bancs en face du soutenant, ils faisaient bonne contenance. Ces magistrats, ces membres du clergé et du corps médical n'étaient pas cependant toujours impassibles. Ils se déridaient de temps à autre et parfois, soit pour encourager le disputant, soit pour rendre justice à sa présence d'esprit et souligner au passage une réplique victorieuse, ils donnaient le signal des applaudissements.

I

Créée en mai 1539, l'université de Nimes vint au monde sous les plus heureux auspices. François Ier, que la tradition représente un genou en terre, cherchant à déchiffrer une inscription fruste de notre antique cité, promettait de la doter avec libéralité. Sa sœur Marguerite, la reine de Navarre, l'avait prise sous sa protection immédiate et un enfant de la cité, à la sollicitation des consuls, quittait une position de professeur royal à Paris, pour devenir le recteur de la jeune université.

Les nimois, en voyant leur persévérance récompensée, étaient dans le ravissement. Sans doute, il ne leur était pas accordé tout ce qu'ils avaient convoité, mais les enthousiastes ne désespéraient pas d'obtenir, quelques années plus tard, une université de plein exercice. En attendant ils ne négligeaient rien de tout ce qu'il fallait pour cela et ils se flattaient en particulier que le succès de leur premier établissement plaiderait leur cause et en assurerait le triomphe.

Cette généreuse illusion fut de courte durée, tant la

réalité répondit peu aux espérances. Les difficultés que l'on éprouva à maintenir l'université *de grammaire et arts* firent vite comprendre tout ce qu'il y aurait eu de périlleux à poursuivre une plus grande entreprise. « Pour affranchir les familles et des grands sacrifices dont les charge l'éducation lointaine de leurs fils et des anxiétés où les jettent les périls qu'ils vont courir au milieu de tant de vices et de voluptés, » la municipalité se mettait un lourd fardeau sur les épaules. Elle se créait des soucis sans cesse renaissants ; elle s'imposait une série de sacrifices que ne devaient pas toujours compenser les résultats obtenus.

Les premières difficultés vinrent des écoliers dont la conduite laisse souvent à désirer. Ils ont beau être médiocrement nombreux, ils sont, en retour, d'une turbulence extrême. Ils font du tapage nocturne, brisent portes et fenêtres et même à l'occasion mettent flamberge au vent. La cour du sénéchal doit à plusieurs reprises les rappeler à l'ordre. S'il manque au registre de 1541 une délibération les visant particulièrement, on trouve chez quelques notaires l'indication d'actes qui ne sont nullement à leur gloire (1). Assurément les règlements à leur sujet ne manquent pas, mais bien qu'ils renferment force articles comminatoires, ceux-ci restent trop souvent à l'état de lettre morte.

Le corps enseignant, bien que très réduit, fournissait de son côté matière à des difficultés d'un autre ordre. Ses membres, célibataires pour la plupart, ont l'humeur voyageuse et comme ils ont de médiocres gages — tout juste de quoi ne pas mourir de faim — et sont dépourvus de tout mobilier, — ils ne possédaient guère qu'un costume — ils peuvent avec facilité satisfaire leurs secrets penchants. Exceptionnellement ils séjournent à l'université au delà

(1) E, 284, f. 8 et 161. — E, 346, f. 1].

d'une année scolaire. Avec les vacances, ils partent comme des oiseaux migrateurs et, à l'inverse de ceux-ci, ne reviennent plus, de sorte qu'à chaque année, on a le souci de pourvoir aux vides qu'ils ont laissés.

Les régents, dont l'engagement était de plus longue durée, occasionnaient d'autres embarras. Les démêlés du philosophe Guillaume Bigot, avec les consuls et son collègue l'humaniste Claude Baduel, sont trop connus pour être racontés à nouveau (1). La cour du sénéchal, le Parlement de Toulouse n'en ont que trop retenti pour qu'il y ait opportunité à les faire revivre. Qu'il suffise de dire que la polémique arriva aux dernières limites et que dans sa causticité l'ami et l'exécuteur testamentaire de Jacques de Sarras, seigneur de Bernis (2) n'épargna personne ni les consuls, ni les magistrats de la cour du sénéchal. Assurément, je me plais à croire qu'il a dit plus de mensonges que de vérités, mais je n'en suis pas moins forcé de reconnaître que l'organisation de l'université présentait beaucoup de *desiderata*.

L'empressement des consuls à exécuter l'arrêt des grands jours du Puy (5 septembre 1548) démontre que sur ce point il a frappé juste. Dès qu'ils en ont été avertis, ils ont cherché à mettre à couvert leur responsabilité. « Ils firent venir M. le lieutenant clerc, Jehan Albenas, lors estant en chef en la présente ville, à la maison commune de icelle et par devers luy firent venir les régens et liseurs qui sont à présent au collège, auxquels par mondit sieur le lieutenant, furent ordonnées les lectures et livres qu'ils

(1) Un des lauréats les plus distingués de l'Académie de Nimes en a retracé le récit. Le seul reproche qui puisse être adressé à l'œuvre de M. Gaufrés est d'avoir exagéré le rôle de Claude Baduel. Sans doute, il est bon de s'éprendre de son sujet, mais il ne faut pas non plus que l'enthousiasme porte préjudice à la vérité du tableau.

(2) *Arch. départ.*, E, 137, f. 57. Dans cet acte du 7 avril 1545 Bigot est qualifié recteur de l'université de Nimes. Dans l'acte suivant, il prête trente une livres au seigneur de Bernis.

avoient à lire et despuys ont continué comme illec fust ordonné.... Et pource que par une cédulle appellatoire appert qu'il y a plainte, entre autres choses, de quelque argent qui se lieve à la porte, enquis sur ce, les consuls ont dict que pour pouvoir supporter les grands gaiges que la ville payoit à Bigotius, Baduel et autres régens, dès le commencement que ledit collège fust dressé, fust advisé, pour rellever la ville de quelque chose desdits frais, que les escolliers estrangiers payeroient *troys sols* pour moys pour l'entretennement desdits régens, lesquels troys sous Bigotius fesoit lever par son vallet et après luy a esté levé par ung escollier quy en rend compte et ce qui se lève et s'est levé s'emploie esdits gaiges. Et autres choses ne scavent et que sa paye audit colliège fust pour les *normes* que les régens ordonnent pour la police des escoliers. »

L'arrêt ne s'en tenait pas à Baduel : il ne se bornait pas à lui interdire à l'avenir d'être principal du collège, à lui défendre les fonctions de professeur, il s'étendait au personnel tout entier de l'établissement. D'après la motion du juge mage Gaillard de Montcalm, ami personnel et tout dévoué à l'humaniste, tout était à réformer. A l'en croire, « a part ceulx qui estudient l'alphabet aux enfans » tous les autres « liseurs estoient insouffisans » et devaient sans plus de retard être remplacés. Pourtant, avant de prendre ce parti, « ils doibvent être appellés pour scavoir s'ils veullent et entendent tenir conclusions publiques ez vocations qu'ils lisent, pour en *disputation publique* estre enquis et argué de leur souffisance. »

On ne s'en tiendra pas là. Pour accroître le nombre des concurrents et être à même de choisir, on fera crier la dispute « à Montpellier, Avignon, Arles et autres lieux famés» pour recruter « autres gens scavens , plus ydoines et souffisans pour lire et régenter, pour ce faict estre prouveu auxdites régences des plus souffisans et mieulx

morigenés, *non suspects comme de raison,* » ainsi que le leur a reproché l'arrêt *des grands jours*. En attendant le résultat de ce concours, qui est renvoyé à quatre semaines et pour « ne destituer entièrement le colliège de lecteurs, les lecteurs que y sont à présent doibvent continuer. Inhibitions et défences aux escolliers de ne commettre aucune deshobeissance contre les liseurs et esdits liseurs de ne user d'aucune sévérité de parolle ne de faict contre les escoliers. »

Cette motion du juge-mage, faite à la salle du conseil le mercredi, 5 décembre 1548, ne fut pas adoptée à l'unanimité. Les oppositions ne vinrent pas du clergé, représenté par Mathieu Suau (1) second archidiacre et vicaire de l'Evêque de Nimes, ni de l'official, Jean du Caylar (2), si rigide en matière religieuse, mais de quelques conseillers de la cour. Parmi ceux-ci, les opinions sont partagées, les uns voulant que Baduel soit retenu comme lecteur, les autres qu'il soit congédié. Le conseiller Jean Poldo d'Albenas, le futur auteur du *discours historial*, estime que la lecture doit être interdite et à Baduel et à Bigot, jusqu'à nouvel ordre. Quant à Richier, après s'être informé auprès des consuls, si aucun régent ne donne lieu à suspicion, il conclut à ce que les écoliers soient entendus. L'opinion ne fut pas goûtée ; on la trouva par trop originale et pourtant elle n'était pas sans portée et eut été féconde en curieux renseignements.

II

La dispute s'ouvrit le 1er janvier suivant. Quoique les crieurs publics eussent annoncé le fait dans les villes voi-

(1) Il avait testé dix mois auparavant (*Arch. de l'Evêché*, G. 51, f. 128) en plein chapitre et eut pour héritier et successeur son neveu, Jean Suau.

(2) Après avoir été official, il remplaça Guy de Rispe comme précenteur et Mathieu Suau comme vicaire de l'Evêque. Il résigna le 26 novembre 1565, en faveur du chanoine Antoine Nicolas.

sines, à son de voix et de trompe, aucun étranger ne se présenta. Des trois régents du collège, deux seulement eurent le courage d'affronter la lutte. Le procès-verbal nous laisse ignorer le sujet de leur thèse ; il se borne seulement à reproduire l'opinion du jury. Et encore nous ne la possédons pas tout entière, car deux des juges « prins de maladie de fièvre » comme dit le consciencieux greffier, durent se retirer, avant d'avoir donné leur appréciation. C'est là un fait simplement regrettable, car ce serait pure médisance que d'attribuer leur indisposition aux cris et vociférations des candidats.

A cette séance qui eut lieu, le jeudi 3 janvier, au bureau du Roy, se trouvaient Gaillard de Montcalm, juge-mage, Mathieu Suau, vicaire de l'Évêque, l'official Jean du Caylar, Jean Combes, deuxième consul, Jean Robert, juge des crimes, Jacques de Rochemore, lieutenant particulier, Robert de Brueys, avocat du Roy, Pierre Vallete, procureur du Roy, Louis Andron, contrôleur du domaine, Robert Le Blanc, juge ordinaire, Pierre Robert, viguier et quelques autres. Après avoir procédé à la lecture des pièces et des requêtes présentées par l'avocat Jean Lansard (1) et par Me Jean Garrigues, écolier (2) dont le sujet n'a pas besoin d'être indiqué, les juges prêtèrent serment et rendirent compte de leur mandat. Suivons avec scrupule le procès-verbal, car il reproduit la physionomie de la séance.

(1) Il était fils d'autre Jean, notaire, qui fut consul en 1537 et en 1554. Il épousa Isabeau de Riomis et mourut en 1584, laissant Pierre qui devint conseiller au présidial.

(2) Il valait mieux que l'écolier dont parle Rabelais, « qui de science n'en avoit guères plus que sa portée, mais en récompense seavoit fort bien danser et jouer à la paulme. » Il était en cette année le précepteur, ou pour employer le terme de l'époque, le *pédagogue* d'Antoine Cayres, seigneur d'Entraigues, et recevait à ce titre, outre la nourriture, deux livres par mois de gages. D'après un procès du 26 octobre 1543, les commensaux de Baduel lui payaient la dépense et doctrine sur le pied de deux écus par mois, soit 4 livres 10 sous.

L'avocat du Roy (1) opina le premier et porta un jugement que devait ratifier la majorité. Esprit éclairé et judicieux, il dit en termes précis ce qu'il fallait penser d'Adam FONTAINE à la dispute duquel il s'est trouvé le 1[er] janvier. Il l'a jugé tant par ses actes que par ses réponses « homme modeste et de facundie honeste, sans pettulance ou autre témérité. » A son avis, il peut et doit être agréable aux écoliers; il le reconnaît « competement scavent et entendu aux arts pour l'estat du colliège *ou n'y a bien peu d'escolliers*, ayant aussi regard à la quallité et scavoir de ceulx qui ont argué contre luy. » Évidemment il est loin d'être tout ce qu'il souhaiterait ; mais vu « la rareté des gens de lettres scavens aux arts en ce pays, luy semble qu'il est souffizant et compétent » pour être autorisé à continuer ses leçons.

L'archidiacre de Nimes et d'Uzès, « gradué en droit canon et homme d'estudes » à ce que disent les registres du chapitre (2) justifie sa bonne renommée, mais avant de formuler son appréciation, il entre dans de précieux détails. Il nous apprend « que le colliège est garni de plusieurs jeunes enfants de la cité et de peu de pédagogues estrangiers et encore ce peu trouvent si peu de compte a instruire et enseigner les enfants en ce qu'ils peuvent

(1) Robert Brueys, fils de Tristan, avocat du Roi et de Marguerite Delacroix, avait la survivance de l'office de son père qu'il précéda dans la tombe. Il testa le 11 août 1562 [E, 356 f. 126] codicilla le lendemain et fut enterré en l'église de Notre-Dame au tombeau de son frère. Il avait eu d'Anne de Varadier quatre filles et un fils Denis qui fut coseigneur de la Calmette. Son père lui survécut quelques jours à peine et en profita pour instituer en qualité d'héritier son second fils, Denis Brueys, lieutenant criminel du présidial.

(2) [*Archives de l'Évêché*, G. 51, f. 41.] Pierre d'Airebaudouze était le fils cadet de Jean, baron d'Anduze, et receveur du diocèse. Il fut employé maintes fois par le chapitre lors de ses négociations avec le prévôt et pour faire confirmer par Henri II la bulle de sécularisation. Il fut remplacé en 1553, par Jean de Paberan, qui était en cette année trésorier du chapitre, et qui devait être une des victimes de la *Michelade*.

apprendre, vu leur bas eage, qu'ils ny font proffit ou bien petit. Il y a cinq à six estrangiers ou peu plus qui scaichent quelque chose, le demeurant n'est que jeusnesse. » Cet état de choses, on le comprend, n'est pas de nature à satisfaire les étrangers. Pour avoir plus grand profit, « ils vouldroient que la ville se mit en grande despence pour avoir des régents à leur voulonté, sans considérer ce qui n'est necessere au plus grand nombre qu'est des enfants de la ville et circonvoysins » sans considérer si la ville peut supporter d'aussi grosses charges. Venant aux disputes auxquelles il a assisté, « luy semble que Me Adam s'est montré modeste et complètement scavent, bien que sa faculté ne soit de juger de son scavoir aux artz, n'ayant principallement vacqué à icelle ; » toutefois ayant égard aux besoins du plus grand nombre, à ce qu'il a pu comprendre des disputants avec le candidat, à la rareté des « gens de plus grande souffisance en ce pays et que présentement sont retenus ceux qui vacquent a prendre charge et escolles » il conclut de l'arrêter « pour lire en ses facultés jusques à ce que le colliège soit doté de quelque bien » ou que plus commodément puissent se trouver de meilleurs régents. Quant « à la souffizance de Me Jacques Legrand, qui a respondu en rhétorique et grammaire, il s'en remet à la discrétion des docteurs en medecine. »

L'official, qui parle ensuite, est plus bref. En ce qui touche le premier disputant, il partage l'avis de ceux qui l'ont précédé ; quant au second, il limite sa compétence à l'enseignement de la grammaire.

Le président du jury, Jacques FERRAND (1), grand ami

(1) Originaire de Saint-Germain de-Calberte, il jouissait comme médecin d'une grande réputation. Il épousa 1° Louise Delacroix ; 2° Louise Arlier, veuve de J. Petit, régent de Bagnols. Il eut de sa première femme : 1° Louise qu'il maria à Maurice Favier, seigneur de Fourniquet ; 2° Catherine, épouse de Jean Masméjean, avocat d'Uzès ; 3° Georges, docteur ez droit et avocat, qui épousa Bernardine Rozel, fille ainée de l'avocat

et protecteur de Baduel, se montre plus satisfait. « Ung ou deux jours devant la dispute, Me Adam a communicqué avec luy pour entendre s'il estoit résoleu en ses conclusions et positions. C'est un homme modeste et honeste; il est souffisant pour lire aux artz aux escoliers qu'il a veu pugnier ses conclusions;» mais comme Pierre d'Airebaudouze, il l'admet à titre provisoire «jusques à ce que s'en puisse trouver de plus grand scavoir. » Quant à Me Jacques, « combien qu'il ne soit faict en disputation; toutes foys luy semble qu'il est bon grammayrien. Il l'a veu faire quelque lecture et à son avis il enseignoit bien les enfants. »

Le confrère du précédent, Jean DURANT (1), est un ami dévoué de Bigot; aussi son appréciation s'en ressent. Fontaine n'est complètement docte que pour « ceulx qui commencent verser en dialectique et en quelque commencement de philosophie.» Il a ouï des arguants et impugnateurs de sa position pour lesquels il est insuffisant en doctrine, philosophie ou dialectique et qui demanderaient «homme plus consommé pour leur conduction. » Interrogé par le juge-mage s'il en connaissait, il signale un ancien élève de Bigot, Me Sébastien, qui est allé demeurer à Romans. C'est un homme plus âgé, d'un grand savoir et consommé en tous les arts libéraux. Si l'on pouvait le recouvrer, il serait suffisant pour les écoliers présents et à venir. Quant au second, il n'en dit pas grand chose et l'accepte pour lire en grammaire.

Charles Rozel. — Frappé d'apoplexie cérébrale à l'âge de 67 ans, il put encore, le 16 février 1566, dicter son testament. [Pierre Poreau, f. 37].

Il avait déja testé le 1 juin 1546 [E. 336 f. 157] et à ce qu'il dit avait alors un de ses fréres, chanoine à Montpellier, auquel il lègue en souvenir « sa monture de mule. »

(1) J. Durant qui demeurait rue de la Petite-Fusterie [*Arch. mun.* QQ. 17, 334.] avait épousé Claudie Bertrand. Vers 1562, il se retira à Toulouse où il mourut dix ans plus tard, laissantplusieurs enfants parmi lesquels Pierre qui devint conseiller au présidial.

Vincent Morissargues, licencié en médecine (1), se range, en ce qui touche Fontaine, à l'avis du docteur Ferrand. Quant au second, il fait quelques réserves et voudrait un homme plus âge et plus instruit. Peut-être il eut disserté plus longtemps ; mais, vu « l'heure tarde, » il eut le bon esprit de s'arrêter court. Onze heures étaient déjà sonnées et chacun avait hâte de regagner son logis où l'attendait le dîner.

III

La séance de relevée eut lieu dans le même local et avec les mêmes éléments (2). Comme les conseillers de la Cour du sénéchal continuent à briller par leur absence, le juge-mage s'en prend à l'huissier dont il incrimine la paresse. Ce modeste auxiliaire a cependant rempli son mandat. Il s'est rendu la veille au domicile de chacun des magistrats et s'il n'en a rencontré que quelques-uns, il les a assignés successivement pour huit heures du matin. Partant il n'est point fautif et doit être mis hors de cause.

Les magistrats eux ne justifient pas leur abstention, mais, malgré leur silence, les raisons de leur conduite sont faciles à saisir. Ils ne sont contents ni de la tournure des événements ni du résultat des disputes. Soit qu'ils inclinent à droite ou à gauche, soit qu'ils tiennent pour le philosophe ou pour le rhétoricien, ils ne sont en aucune façon satisfaits. Ni les amis de celui-ci ni les partisans de celui là n'entendent prendre une part quelconque de responsabilité. C'est bien assez qu'ils se résignent à subir une situation qui n'est point leur fait.

(1) Bachelier de l'année 1544, il avait tout au plus une trentaine d'années. Il était sans fortune et frère de Antoine et de Pierre qui etaient laboureurs (Grimaldi, 1549, f. 27). Il vivait encore en 1572 et n'a pas fait grand bruit.

(2) Il y a en plus le procureur du Roy Bernard Barrière et en moins Pierre Robert, le viguier, qui a dû aller aux champs.

Les avocats, qui n'ont pas voix au chapitre, se montrent moins indifférents à la prospérité du collège. Par l'organe de Me Antoine Roverié, une des futures victimes des troubles de la Michelade, ils signalent la présence dans la cité d'un mathématicien et demandent avec instance qu'il soit autorisé à professer au collège. Plusieurs membres appuient cette proposition. L'archidiacre l'a vu hier aux disputes. Il a entendu dire qu'il était savant en mathématiques, mais il a ouï dire aussi qu'il ne savait parler latin. Son avis est qu'il doit être autorisé et par ce moyen il pourrait apprendre avec les autres à parler la langue qu'il ignore. Les docteurs Durant et Ferrand partagent également cette opinion. Le dernier l'a entendu faire « une résolution sur la dispute du mouvement des astres, laquelle fust trouvée bonne.» Les autres membres de la compagnie ne connaissent point le mathématicien. Ils décident cependant qu'il sera autorisé à lire en sa faculté à deux conditions toutefois, la première c'est qu'il professera en dehors des heures de classe, et la seconde, c'est qu'il devra se passer de gages.

La question du principal est ensuite mise sur le tapis et, vu l'importance que tout le monde y attache, est sérieusement examinée. Pour éviter que le collège ne tombe en désordre, et que régents et écoliers ne se conduisent à leur fantaisie, il faut de toute nécessité un chef, qni ait la haute main sur les uns et les autres. « Le collège n'estant point garni des privilèges du Saint-Père et du Roy, » on n'a pas besoin de marcher sur les traces du collège de Paris, et à défaut d'un régent « maistre aux arts, » on devra se contenter d'un simple principal, qui soit tout à la fois ferme et honnête.

Cette solution est, à tout prendre, la meilleure, à la condition pourtant que, tout en ne prenant aucune part à l'enseignement, le principal soit familier aux choses qui y touchent. Échappant par son âge et son passé aux

influences de la camaraderie, il réunira les meilleures conditions pour remplir, au contentement de chacun, son mandat tout entier. Il aura, en effet, la surintendance sur les lecteurs et les régents ; il veillera à ce titre à ce qu'ils donnent leurs leçons aux heures accoutumées, à ce qu'ils expliquent les livres arrêtés par le bureau du collège, à ce qu'ils fassent répéter les leçons et que, dans les disputes des écoliers entre eux, ils résolvent les doutes qui peuvent subsister. Concurremment il maintiendra la discipline «si aucuns en y a que conviennent corriger;» il entretiendra la chapelle et le service divin ; il recevra ceux qui voudraient loger et manger au collège, et leur fournira, avec des chambres, tout ce qui leur sera nécessaire.

Tel est dessiné, à grands traits, le rôle du principal qu'il convient de choisir, car le juge-mage en propose deux à l'assemblée qui lui sont bien connus et dont elle estime les qualités. Le premier est Me Alexandre ANTHOINE, un prêtre « qui par longtemps a régenté les escolles, sans scandalles ne diffamation, » qui, collègue d'Imbert Pecolet (1), n'a pas, un instant, dévié du droit chemin. Le second est un élève du précédent, un enfant de la cité, un fils et frère de laboureurs, qui doit à son labeur la position qu'il occupe. Vincens MORISSARGUES ne possède pas, il est vrai, les lettres de docteur en médecine, mais il en a tout le savoir. En un mot, s'il est resté modeste licencié, c'est qu'il n'a pas eu la bourse assez bien garnie, pour parer aux frais de la réception au doctorat.

Entre ces deux hommes, recommandables à divers titres, l'hésitation est permise ; elle paraît cependant avoir été de courte durée. Pour ne pas aller à la dérive, la bar-

(1) Je renvoie à Ménard pour le rôle tenu par ce régent.
J'ajoute qu'il fut excommunié par le curé de la cathédrale, le dimanche 21 octobre 1537 *in pallo publico* « pour ce qu'il n'avoit vouleu obéir aux inhibitions à ce faictes par ledit lieutenant et official.» Le lendemain, à la réquisition du prévôt Robert Delacroix, vicaire de l'Évêque, il lui fut commandé de tenir l'arrêt à l'évêché.

que a moins besoin d'un pilote habile et expérimenté que d'une main énergique et ferme ; aussi, l'assemblée, après avoir pesé le pour et le contre, donne la préférence au plus jeune. La tâche lui sera facilitée par le concours de ses confrères, et l'activité, qu'il apportera à l'exercice de ses fonctions, compensera le défaut d'habitude. Quant à l'expérience qui lui fait défaut, tout porte à le croire, il ne tardera pas à l'acquérir.

Le vide, produit par le départ de Bigot, est moins facile à combler. Pour tourner la difficulté, l'assemblée décide que Adam FONTAINE se doit entretenir à la dialectique et faire deux leçons « une grave pour les doctes et une plus familière des termes pour les commençants ouïr en dialectiques, » mais cette décision n'est point agréée par l'intéressé. Il continuera les leçons en sa faculté, car il ne veut pas aborder un domaine qui lui est étranger. Devant ce refus catégorique, le bureau est forcé de rétracter sa décision et d'intimer aux consuls l'ordre de « recouvrer avant quinzaine un dialecticien et fizicien pour régenter audit collège. » On enverra à Montpellier, Avignon, Arles, Romans, Tournon, etc., et après force recherches, on mettra la main le 19 mars suivant, sur un Ecossais, Patrice Tod de Dombours (1).

Jusqu'à nouvel ordre, Claude BADUEL (2) continuera de lire en l'art oratoire. Il sera invité à faire deux leçons

(1) Moyennant quatre-vingt livres pour le restant de l'année scolaire, il fera deux lectures d'une heure de durée, l'une à 6 heures du matin sur la dialectique, l'autre à une heure de l'après-midi sur la philosophie et commencement de la physique. « Tous les samedis sera tenu fere disputes et exerciter en disputes ses escoliers et auditeurs en dialectique et philosophie durant icelluy jour sellon l'opportunité qu'ils auront et autrement fere espreuves envers ses escoliers, tout ainsin qu'il est acostumé fere aux colleges et facultés de Paris, sur quoy a dict estre bien informé, causant la visitation et estude que ledit maistre a faicte autresfoys. » (*Arch. mun.* KK, 3, f. 333). Tod fut remplacé l'année suivante par Charles Rozel.

(2) Baduel avait deux cents livres de gages annuels.

« une lecture grave pour les doctes et une autre plus familière pour la jeusnesse. »

Adam FONTAINE (1) et Jacques LEGRAND (2) seront chargés des deux principales classes de grammaire et Marc MILLET (3) des commençants. Quant à Jean MORGUE, il sera chargé d'enseigner l'alphabet aux petits enfants et d'apprendre à lire ceux qui commencent à connaître les lettres.

Telle est, en réalité, l'organisation de l'Université qui est, en fin de compte, un collége au petit pied. Que nous sommes loin des huit classes, annoncées dans le premier programme de Baduel ? Abstraction de la classe affectée à l'enseignement primaire, il y a tout au plus cinq classes, et encore, chose triste à avouer, elles ne sont pas toujours pourvues d'élèves et de professeurs compétents.

V

Le règlement du collège porte l'estampille de l'époque à laquelle il a été rédigé et des circonstances anormales qui l'ont précédé. Bigot, dans son ressentiment contre les magistrats de la cité, a parlé à tort et à travers; il a signalé la défectueuse organisation de l'enseignement et fait connaître un état de choses auquel il est cherché à remédier. De là des détails infinis dont nous ferons notre profit et que, vu leurs longueurs, nous chercherons à résumer le plus possible.

Le premier article est une véritable révélation. Devinez quel est son objet ? Je le donne en cent, je le donne en mille ; c'est que ni les écoliers, ni les suppôts de l'Université ne devront porter des armes. Dans le cas où cette

(1) Adam Fontaine avait cinquante-cinq livres de gages annuels.

(2) Jacques Legrand, qui est désigné quelquefois *Grandis*, avait quarante-cinq livres.

(3) Marc Millet et Jean Morgue avaient chacun trente livres de gages annuels.

défense serait enfreinte, ils n'encourent rien moins que le supplice de la *hart* (1).

Le second article est consacré aux vêtements. Défense expresse d'user de vêtements et habits dissolus, indécens et contraires à l'état ou profession ecclésiastique. Au cas où il serait passé outre, le contrevenant est rayé du registre matricule et pour jamais exclu des privilèges de l'Université. Quant aux petits écoliers qui portent robe longue ou autre sur le *saye*, il leur est enjoint de « scaindre sur les dites robes d'une seincture pour signification de plus grande obéyssance. »

Les régents, par leur position, n'échappent pas aux injonctions du règlement. Ils doivent être honorablement vêtus de robes longues et se coiffer de bonnets ronds, pour avoir plus d'autorité et inspirer un plus grand respect aux écoliers qui portent robe longue. Si pourtant, vu la modicité de leurs gages, il leur était impossible de faire cette dépense, ils porteront « vestues les manches de leurs robes courtes ou manteaux » et devront s'interdire principalement au collège les manches pendantes qui dénotent des mœurs relâchées.

Le service divin n'a en fait que le troisième rang, mais l'importance capitale qui y est attachée ressort des nombreux articles qui lui sont afférents. On y voit que la chapelle a besoin d'être assez sérieusement réparée ; on apprend que le *cledat* (grille), qui fermait le chœur, a été enlevé et que le fer en a été employé à des ustensiles de maison (2), que le crucifix de laiton et les images ,qui or-

(1) La *hart* était, en termes de jurisprudence, la corde qui servait à ètrangler un criminel. Partant, défendre sous peine de la *hart*, c'était menacer de la corde celui qui violerait la loi.

(2) D'après la déposition de Baduel, du temps qu'il était recteur du collège, et « tenant plusieurs commensaux en icelluy, les consuls baillèrent à son père une partie du trélis (grille) pour en faire deux astières et deux broches pour le service des commensaux ; ce qu'il a fait fere à ses frais. » (*Registre du conseil*, année 1548, f. 118). Inutile d'ajouter qu'en homme économe il réclame la restitution du montant de la main-d'œuvre.

naient l'église St-Marc, ont été dérobés et que, pour les recouvrer, on fera enquérir par voie de justice et on en informera par publication de *monitoire*. En attendant, le service divin sera continué, et pour les messes, heures et autres coutumes religieuses, on se conformera à l'ordre en vigueur au collège des arts de Paris. On aura un prêtre, chargé de desservir la chapelle, auquel le conseil allouera des gages suffisants. Les dimanches et jours de fêtes commandées par l'Église, « tant régents que écoliers iront ouïr la messe. » Enfin, il est enjoint au principal de tenir la chapelle en bon état. Il la réservera exclusivement au service divin et ne permettra, sous aucun prétexte, d'y « fere aucunes lectures, ni aucuns juridics ou actes indécents. »

Le principal, qui relève du bureau du collège, a en retour la haute main sur les régents et écoliers. Il doit prendre garde aux mœurs, bonne doctrine et exemple des uns et des autres, qui lui doivent respect et obéissance. Les écoliers doivent vivre entre eux en bonne amitié ; ils doivent aussi révérer et craindre le principal et les régents. Qu'ils soient obéissants, s'ils ne veulent être punis. Quant aux insolences, aux voies de fait, elles entraînent des peines variées.

Les régents, de leur côté, seront admonestés de « humainement et avec douceur amiable, enseigner et corriger escoliers et disciples, ne les irriter induement, ne maltraiter par parole ni de faict, en particulier les grands qui, conduits par douceur, amitié, aiment et révèrent les régents. Et, par conséquent, qu'ils soient unis, afin que les uns, de bon vouloir, enseignent ce que les autres, de grand désir, apprennent. » On le voit, ce n'est pas l'éducation à l'écossaise, où le fouet joue un si grand rôle, mais bien la méthode française, où dominent les procédés de douceur.

Le principal n'aura pas seulement à prêcher l'obéissance

aux élèves, il devra encore prendre garde que les régents fassent leur devoir « à diligemment lire et fidèlement interpréter les livres et leçons qui leur seront ordonnés. » Il devra veiller à ce qu'ils ne les interrompent pas, soit de leur propre volonté, soit à la requête et prière des écoliers. Il s'assurera des progrès de ceux-ci ; il les fera parler latin ; « il advisera, s'ils sont exercités, composer thèmes et autres choses » ; il s'enquerra, par interrogatoires et examens, de la force et de la capacité des écoliers qui se présenteront, afin de déterminer « la classe et leçons que les jeunes devront suivre. »

La surveillance ne s'arrêtera pas au collège, elle s'étendra encore à toute la cité. En voici la preuve : « S'il y aucungs qui détiennent aucuns escoliers en maisons particulières sans qu'ils viennent au collège et si aucuns en y a, les admonestera de s'y treuver et fere exercice comme les autres. » Enfin, en cas de refus, il en informera la Cour du sénéchal, qui y pourvoira.

Les familles riches sont cependant autorisées à avoir des précepteurs pour leurs enfants, à une condition toutefois, c'est que « les pédagogues particuliers seront tenus aller ouïr les leçons au collège pour entendre la façon et ordre d'enseigner, afin qu'ils fassent de même quant répèteront les leçons aux enfants : ce qu'ils feront une ou deux fois par semaine, suivant les us et coutumes du collège aux arts de Paris. »

Les leçons auront lieu de huit à dix heures du matin et lors des chaleurs, de sept à neuf (1). Hiver comme été, après la leçon, le régent fora conférer et disputer les écoliers. Pendant cet exercice, qui durera une demie heure, il ne se bornera pas au rôle d'auditeur, il inter-

(1). L'homme de l'art se trahit à cette précaution. On sait, en effet, que c'est aux trois médecins de la cité qu'il faut faire honneur de ce règlement. En ce temps, on tenait plus de compte de leurs observations que de nos jours : aussi, le surmenage scolaire était inconnu.

viendra de temps à autre, et, s'il y a quelque doute, il devra le résoudre. Il en sera de même après la classe de l'après midi, qui a lieu de deux à quatre heures. Les lundi et jeudi de chaque semaine, la leçon ne durera que de deux à trois. Quant au samedi, il n'y aura jamais de leçon l'après-midi, « pour que escoliers et régents prennent quelque honeste récréation. » J'ignore si, sous cette dénomination, étaient compris l'escrime et le jeu de paume ; tout ce que je puis affirmer, c'est que la présence de quelques écoliers a été relevée dans ces établissements de création récente.

Les dimanches et jours de fêtes n'étaient pas jours de vacances ; la leçon cependant avait moins de durée. Elle avait lieu de huit à neuf en hiver, de sept à huit en été, et, en sortant de la classe, régents et écoliers allaient, de concert, entendre la messe. Enfin, l'après-dîner, nouvelle leçon, qui durait une heure et se donnait à trois heures.

Il y avait vacances, ou comme on dit *vacations*, aux quatre grandes fêtes. Elles étaient de quatre à cinq jours à Noël et à Pâques et de trois à la Pentecôte et à la Toussaint. Semblablement il n'y avait pas classe à la Fête-Dieu, à l'Ascension, les jours de Saint Jean-Baptiste, à Notre-Dame-de-Août et autres fêtes de Notre-Dame.

Les régents en dialectique et en philosophie ne sont pas tenus lire le dimanche après-diner ; mais ils doivent répondre aux disputes de leurs disciples « contre lesquels les autres escoliers, estudiants ezdits artz, disputeront pour dissoudre les difficultés.» Quant à ceux qui se présenteront « pour lire en grec, en mathématique et autres facultés » le principal sera tenu leur bailler lieu et heure à condition « que soit hors le temps des classistes et que soient trouvés souffisants pour faire la lecture qu'ils entreprendront. »

Après avoir pourvu à la discipline, à l'instruction des écoliers, le règlement n'a garde d'oublier les doctrines

entachées d'hérésie (1) et édicte à l'endroit des fauteurs les peines les plus sévères. En voici les passages les plus saillants. Défense aux principal, régents, pedagogues et autres de ne tenir aucuns « livres de la Sainte Écriture translatée en vulgaire ou autres réprouvez et d'auteurs réprouvez et de lire, d'éclairer ou interpréter en public ou en privé la Sainte Écriture, dogmatiser ou aulcunement malverser quant à icelle, instruire ou induire disciples ou aultres à aucune doctrine ou autre chose contraire ou dévoyant de la saincte foy et coustume de notre saincte mère l'Église, etc etc, leur enjoignant d'instruire leurs escoliers au divin service et à l'observation de la saincte foy catholique, fere porter aux jeunes leurs *heures* et les admonestant les dire, sans porter en public autres livres de la Sainte Écriture, mesmes des transduitz en vulgaire suivant les prohibitions. »

Défense aux principal et régents de commettre aucun abus au fait des *normes* des écoliers de leur classe. Défense aux habitants de Nismes qui logeront régents et escoliers de permettre qu'ils tiennent en leurs maisons aulcuns livres reprouvez, y lisent ou interprètent la saincte Écriture, faisant conventicules et dogmatisant, tenir aulcunes armes prohibées par Éditz du Roy, sous peyne d'estre punis, comme récélateurs et fauteurs des délits. »

V

La trouvaille de ces documents, si elle a causé une vive joie à l'érudit, a été moins favorablement accueillie par le nimois. Sans doute, il a été heureux de constater le rôle prépondérant qui a été accordé, en fait d'instruction, à ses ancêtres professionnels ; mais cette satisfaction n'a pu le dédommager de la perte d'une de ses dernières

(1) Il est à peine besoin de rappeller que le luthérianisme a pénétré à Nimes sous le couvert des régents de l'école municipale.

illusions. Il en a coûté à son amour-propre d'être forcé de reconnaître que cette chère Université n'était pompeuse que par son appellation et qu'en fin de compte elle ressemblait à ces modestes collèges communaux où manquent tout à la fois maîtres et élèves.

Passe encore si cette désillusion eut été la seule, si les régents existants eussent, par leurs qualités, par leur mérite, compensé ceux qui faisaient défaut ; mais ici encore l'amour de la vérité oblige à confesser qu'il n'en est rien. Pour qui ne s'en tient pas à la surface des choses, il y a beaucoup à rabattre de ces renommées de collège dont le temps fausse la mesure et dont la rouille fait tout le lustre. En somme, Bigot, dont certain lettrés s'étaient vivement engoués, était un batailleur plutôt qu'un philosophe ; tandis que son rival Claude Baduel excellait davantage à parler latin qu'à remuer les idées. C'était un professeur élégant, un amateur de langage cicéronien et rien de plus.

Docteur PUECH.

LE PRIEURÉ DE POMPIGNAN

> Comme ils savaient aimer, nos aïeux savaient croire,
> Comme ils savaient souffrir, ils savaient espérer,
> Ils étaient doux et bons car ils savaient pleurer,
> Comme ils savaient combattre, ils croyaient à la gloire.

La circonscription paroissiale de *Pompignan* porte le nom suivant, en latin : *Sanctus Saturninus vallis Pompinianæ* : Saint-Saturnin de la vallée de Pompignan. — « *Pompignan*, dit M. Germer-Durand, dans son Dictionnaire topographique du département du Gard, appartenait à la viguerie de Sommières, plus tard bailliage de Sauve, et au diocèse de Nimes. On y comptait huit feux en 1384. »

« Avant 1790, rapporte le Dictionnaire historique de M. le chanoine Goiffon, vicaire-général de Mgr Gilly, et ancien secrétaire-archiviste de l'évêché de Nimes, *Pompignan* était une paroisse du diocèse d'Alais, archiprêtré de Saint-Hippolyte, régie par un vicaire perpétuel. Le bénéfice était un prieuré simple et séculier, du titre de Saint-Saturnin, à la collation de l'abbé de Saint-Guilhem-du-Désert ; la vicairie était de collation épiscopale. »

Saint Pierre de Sauve sous la juridiction de Saint-Guilhem. — Le prieuré de Pompignan dépend de Sauve.

La donation de Saint-Pierre de Sauve au monastère de Gellone, c'est à dire de Saint-Guilhem du Désert (1) : fut faite dès le commencement du xie siècle (1629), dans les termes suivants :

(1) Fondé par Guilhem, duc d'Aquitaine, comte de Toulouse et prince d'Orange, dans la vallée de Gellone, sur le bord de l'Hérault, arrosée par un ruisseau d'eau vive, et dont les pentes s'ouvrent entre des crêtes rudes

« ... Moi, Garsinde, mon fils Bermond et son frère Almerade, avec le conseil d'hommes sages, nous avons exhorté l'abbé Gausfred et tous ses moines à venir prendre possession de ce lieu avec la sainte Croix et le corps du confesseur Guilhem (1). Ils se sont hâtés de satisfaire notre désir. Ayant pris l'étendard de la Sainte-Croix et la dépouille mortelle (*gleba*) du B. Guilhem, accompagnés d'un grand concours de fidèles, de moines, de clercs, de chevaliers, de laïques, croix en tête, bannières déployées, portant des encensoirs, des candélabres, des sonnettes, des ornements d'église, des chapes, des livres, ils sont arrivés à Sauve marchant au son des trompettes, et ont pris possession du lieu qne nous leur avions donné au nom du Seigneur et pour la rédemption de nos âmes, afin qu'il y fût établi un prieuré sous l'obéissance du monastère de Gellone, à perpétuité. Cette prise de possession faite, ils ont mesuré l'église en hauteur, en longueur, en largeur, et ils l'ont trouvée petite comme

et hérissées. Guilhem dota ce monastère en 804, s'y retira en 806 et y mourut en 812, après être arrivé au faite de la perfection évangélique par son humilité profonde et son amour de la mortification. — Saint-Guilhem-le-Désert est aujourd'hui une paroisse de 800 catholiques, dans le doyenné d'Aniane, archiprêtré de Montpellier.

(1) Guilhem appartenait par son père, nommé Théodoric ou Thierry, à la première noblesse de France, et par sa mère Aldane, fille de Charles-Martel et sœur de Pépin le Bref, il aurait été le cousin germain de l'empereur Charlemagne.

La relique de la sainte Croix est le seul présent que saint Guilhem consentit à accepter de son parent et ami Charlemagne, lorsqu'il se sépara du magnanime empereur pour aller s'enfermer dans le cloître de Gellone. L'empereur l'avait reçue directement du patriarche de Jérusalem en l'an 800, par le prêtre Zacharie, qui lui avait apporté en même temps les clés du Saint-Sépulcre.

Grand du monde, vaillant et victorieux guerrier, fléau des Sarrasins, sage et juste administrateur, ami particulier de son Roi, l'un de ses plus nobles paladins, Guilhem avait été avant tout ami fervent et zélé de la religion et de l'Église et admirateur du moine goth Witiza, connu sous le nom de saint Benoît, fondateur du couvent d'Aniane.

une chaumière ; et, ayant visité le lieu, ils ont trouvé qu'il avait dans sa dépendance quatre métairies. Nous leur donnons, de plus, toute la dîme du pain, du vin et de la viande de notre maison. Et l'abbé et les moines, vu la pauvreté du lieu, ont laissé une partie des ornements qu'ils avaient apportés : cinq aubes, deux chapes de soie, deux bannières, dix-sept livres, une croix, trois chasubles, des étoles, des manipules, vingt-quatre ceintures, un encensoir, et, plus tard, une petite cloche en fer (*skillam ferream*) (1). »

La nouvelle communauté fut composée de sept religieux, à la tête desquels on mit un prieur, Gérard d'Uglas, un sacristain et un cellerier faisant fonction de capiscol, nommé Benoît.

Si quelqu'un voulait renoncer au siècle et devenir religieux au couvent de Saint-Pierre de Sauve, il devait faire sa demande et recevoir l'habit et la bénédiction devant l'autel de Saint-Sauveur de Gellone, et les enfants, soit des nobles, soit des pauvres, que l'on destine au monastère de Sauve, doivent être offerts au monastère de Gellone et y recevoir la bénédiction monastique.

Cette dépendance du monastère de Sauve dura près de deux siècles et demi. Au milieu du XIIIe siècle (1259), on y comptait vingt-huit religieux, lors d'une visite officielle de l'abbé de Gellone Guilhaume des Deux-Vierges, au mois de décembre. Il fut reçu à Sauve en procession et avec solennité, au son de toutes les cloches, et il y passa les fêtes de Noël. Aux offices, on lui rendit tous les honneurs dus à son rang, et il chanta la messe majeure. Le 26 décembre, il entra au chapitre avant la grand'messe et adressa à la communauté une exhortation salutaire sur l'observance de la règle. Il reçut ensuite, tenant devant lui le livre de la règle de saint Benoît, le serment d'obéissance, que fit à deux genoux chacun des moines de

(1) Cartulaire de Gellone.

Sauve. Le prieur claustral et le sacristain lui ayant alors présenté les clés du monastère, il les prit et ordonna à un moine de Saint-Guilhem de lire le rôle des défunts de Gellone. Après cette lecture, il fit l'absoute et demanda soigneusement ce qu'on faisait à Sauve pour ces défunts. Il fut répondu qu'il était fait pour chacun d'eux comme pour les défunts de Sauve. Après un court intervalle, l'abbé de Gellone rendit les clés au prieur et au sacristain, leur observant qu'à l'avenir ils les tenaient de lui et en son nom. Le lendemain, il vint encore au chapitre et demanda aux moines s'il n'y avait rien à corriger ou à améliorer, se disant prêt à les traiter en père. On répondit qu'il n'y avait rien pour le présent (1).

La première année de son pontificat (1265) le pape Clément IV (2) sur la demande qui lui en avait été faite, consentit à ce que le monastère de Sauve devînt libre et exempt de la juridiction de Saint-Guilhem ; mais, en compensation, l'abbé et le couvent de Gellone reçurent de ceux de Sauve une pension de 50 livres de rente annuelle. Le Souverain-Pontife donna en même temps au prieur de Sauve le titre d'abbé. Sauve se trouva donc érigé en abbaye.

Par décision du Souverain-Pontife, Pompignan passe de l'abbaye de Sauve au monastère de Saint-Guilhem du Désert.

L'abbé de Sauve ayant réclamé auprès du Pape contre cette pension de 50 livres, qu'il prétendait onéreuse, Clément IV ordonna qu'au lieu de cette rente, le monastère de Gellone posséderait le prieuré de *Saint-Saturnin*, dans la

(1) Cartulaire de Saint-Guilhem déposé aux archives de la préfecture de l'Hérault ; — *Annales* du P. dom Joseph Sort, cités par L. Vinas.

(2) Ce pontife, natif de Saint-Gilles, fut estimé le plus fameux jurisconsulte de son siècle. C'est pour cela que saint Louis l'avait fait tout d'abord son secrétaire. Son nom de famille était Guy le Gros.

vallée de *Pompignan*, du diocèse de Nimes. Ce prieuré appartenait de plein droit au couvent de Sauve.

C'est par une bulle donnée à Viterbe, le 8 des ides de mai 1267, que le pape Clément IV chargea Bernard, abbé nommé de Montmajour, de mettre l'abbé de Saint-Guilhem-du-Désert en possession du prieuré de Saint-Saturnin.

Pompignan ne cessa d'appartenir à la célèbre et antique abbaye jusqu'en 1790, époque de la Révolution. Les lettres patentes du Roi portant approbation, autorisation et confirmation de la bulle d'extinction du monastère de Gellone, datent du mois de septembre 1783.

Les diverses églises appartenant à l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert étaient gouvernées par des moines qu'on appelait, dans les premiers temps, *obedientales* et procureurs. Ils devaient rendre compte annuellement des recettes et des dépenses au chapitre général, qui se tenait le jour la fête de Saint-Guilhem et les jours suivants. En 1280, ils deviennent de vrais prieurs, qu'on ne pouvait forcer à résigner leurs bénéfices, où ils vivaient avec quelques autres moines envoyés par le chapitre pour les assister.

Ces prieurés étaient divisés en trois classes : les grands, les moyens et les petits.

Dans les grands, le prieur était accompagné de deux moines ; dans les moyens, et Pompignan était de ceux-là, il y avait un seul moine avec le prieur ; le prieur habitait seul les petits prieurés.

Au reste, ces religieux n'étaient pas complètement séparés de leurs frères. Ils devaient assister au chapitre général, lors de la fête de Saint-Guilhem de mai, et venir au couvent toutes les années, faire leur semaine, comme les autres moines, aux dimanches qui leur étaient assignés.

D'après la liste des hebdomadiers forains, telle qu'elle

fut dressée en 1305, sous l'abbé Bernard de Bonneval, le prieur de Pompignan était obligé d'aller faire sa semaine au couvent de Saint-Guilhem, le deuxième dimanche du Carême. Quant au moine de Pompignan, sa semaine était fixée au cinquième dimanche après la Pentecôte.

A la suite d'une réunion tenue à Sorèze, en 1499, par le chapitre général des moines noirs, on décida d'envoyer des députés au Saint-Siège pour obtenir la conservation des statuts et des privilèges de l'ordre. On dressa un tableau des revenus de chaque monastère, et l'on imposa seize deniers par livre, afin de faire une somme de deux mille francs pour les frais de cette députation.

Le revenu du prieuré de Pompignan était à cette époque, c'est à dire à la fin du xv[e] siècle, de 120 livres ; c'était un des plus considérables. Trois prieurés seulement, sur tous ceux dont se composait l'abbaye, atteignaient un chiffre plus élevé. Le revenu du monastère de Saint-Guilhem s'élevait à 500 livres.

Le P. Sort observe que l'or et l'argent étant, à cette époque, plus rares qu'aujourd'hui, ces revenus, estimés à leur valeur actuelle (1790), devraient être dit-il, douze fois plus considérables, puisque le setier de blé vaut aujourd'hui, dit-il, cinq ou six livres, et qu'il ne valait alors que dix sous. D'après cette base, ces revenus seraient bien plus considérables encore de nos jours (1).

Pompignan sous la Réforme. — Églises de Pompignan et de Ferrières incendiées ; Catholiques tués par les Camisards. Fuite et massacre des Camisards.

Lors des troubles de la Réforme, Pompignan refusa d'embrasser le calvinisme, à la suite d'un fait que nous

(1) Catalogue des bénéfices et prieurés dépendants du monastère de Saint-Guilhem-du-Désert, tiré des bulles des papes Calixte II (1123), Eugène III (1146) et Alexandre III (1166), et du Cartulaire de Gellone.

trouvons relaté dans le Dictionnaire historique de M. le chanoine Goiffon. Les prédicants avaient réussi à faire croire au peuple que les nouvelles doctrines n'étaient qu'un retour au christianisme primitif, et la population tout entière se rendait processionnellement à Saint-Hippolyte pour y faire adhésion publique et solennelle à la Réforme. La procession était à peine sortie de Pompignan, lorsque survint un épouvantable orage. Effrayés par les éclats du tonnerre, quelques-uns des catholiques firent le signe de la croix, au grand mécontentement des ministres qui les en reprirent comme d'un acte superstitieux. Une discussion s'engagea sur ce point, et mit un des ministres en fureur. Des blasphèmes et des insultes étant sortis de sa bouche contre l'Église catholique, ce fut le trait de lumière pour ces pieux fidèles ; tous rebroussèrent chemin et vinrent se remettre sous la conduite de leur curé. Leur foi ne se démentit jamais plus, malgré la ruine des édifices paroissiaux que démolirent les troupes protestantes, vers l'an 1570. L'église fut réparée au milieu du XVIIe siècle (1657).

Le Camisards, qui firent des Cévennes le théâtre de sanglantes dévastations, incendièrent cette église le 26 janvier 1703, et massacrèrent le secondaire de Pompignan (1).

Au mois de mars suivant, les Camisards pillèrent et brûlèrent la métairie de Massargues, et le seul domestique qu'ils y trouvèrent fut égorgé. Ils y brûlèrent également l'église et la maison claustrale dépendantes de cette métairie. L'église Saint-Étienne, la maison claustrale et celle d'un nommé Causse eurent le même sort. Les fanatiques égorgèrent trois muletiers au logis de Bosc ; à Ferrières, ils tuèrent cinq catholiques et brûlèrent l'église.

(1) *Relation historique de la révolte des fanatiques ou des Camisards*, par M. Charles Joseph de la Baume, Conseiller au présidial de Nimes.

Ils marchèrent ensuite vers Pompignan, où ils comptaient faire une bonne provision d'armes ; mais les habitants leur opposèrent une longue et vigoureuse résistance. Toutefois, après une perte de douze hommes, les Camisards forcèrent l'entrée du village qui était fortifié, y brûlèrent dix-huit maisons, quarante, à ce que rapporte M. Germer-Durand, et tuèrent sept habitants.

M. de Montrevel, qui les cherchait partout, ayant appris qu'ils étaient à Pompignan, se rendit en toute hâte à Saint-Hippolyte, où étant arrivé le 6 mars, il se reposa une heure et en partit comme pour se rendre au Vigan. Après avoir tenu le chemin une demi-heure, il revint à Saint-Hippolyte dont il ordonna de fermer les portes. Il en fit ensuite ressortir peu de temps après M. de Parat, brigadier, avec huit compagnies de dragons de Fimarcon, trois cents hommes d'un bataillon des galères et deux compagnies de miquelets. M. de Parat marcha vers Pompignan, sur l'avis que les fanatiques l'attaquaient.

Il y a, à Pompignan, un bois taillis appelé Monier (1) (bois dans lequel se trouve l'ermitage de Notre-Dame de Monier), et le pied de Causse, qui est une montagne pelée. Entre Pompignan, Claret, Ferrières et Corconne, s'étend une plaine assez grande dont l'accès est difficile. M. de Parat posta l'infanterie dans le bois, et mit les miquelets en embuscade dans les endroits les plus cachés de la montagne.

M. le Maréchal ordonna aussi à M. de la Haye, gouverneur de Saint-Hippolyte, de suivre M. de Parat une heure après qu'il serait parti, avec cinquante dragons qu'il avait

(1) On disait *Moignié*, en 1643 ; Mounier, en 1694 ; depuis 1811, époque du nouveau cadastre, le bois est désigné sous le nom de *Monier*.

Ce bois a été donné aux habitants de Pompignan, par messire Antoine de Montclar, le 17 février 1456. Nous parlerons autre part plus longuement de cette si précieuse donation à perpétuité. — Une notice paraîtra bientôt sur l'antique et pieux ermitage de Notre-Dame de Monier.

lui-même gardés et deux compagnies d'infanterie, et de marcher sur Pompignan par un autre chemin.

M. de Parat se mit à la tête des dragons, avec lesquels il pénétra dans la plaine par un endroit si difficile qu'il fallut les faire défiler deux à deux. Par cette disposition des troupes, M. de Montrevel voulait envelopper, comme il y réussit, les rebelles. On les trouva en bataille auprès de Pompignan, d'où ils étaient sortis au bruit de sa marche. Les dragons les attaquèrent brusquement, le sabre à la main, sans que la décharge que firent les Camisards les arrêtât un moment.

Les fanatiques se retirèrent vers le bois, mais au lieu d'une retraite assurée qu'ils croyaient y trouver, ils y furent reçus par l'infanterie qu'on y avait postée. La décharge qu'ils essuyèrent en tua beaucoup, jeta parmi eux le plus complet désordre et les mit en fuite vers la montagne, où les miquelets, habitués à grimper les rochers, et qui couraient mieux qu'eux, en firent périr quantité encore. Les dragons, qui les avaient suivis l'épée dans les reins, en firent un grand carnage. Il en resta quatre cents sur place, et M. de la Haye tomba sur une troupe de fuyards de cent ou de cent vingt, qu'il tailla en pièces. On en massacra plusieurs autres à divers endroits. Tout compris, les Camisards perdirent six cents hommes, parmi lesquels se trouvèrent quelques-uns de leurs chefs. Roland se sauva du côté d'Alais ; il fut suivi par une partie des débris de cette troupe. L'autre, par des chemins écartés, passa dans la Vaunage.

A ce sujet, voici ce que rapportent les *Annales Gellonaises* :

«L'an 1703 et le 5 mars, sur le soir, une grande panique s'empara ici de tout le monde, à cause de la nouvelle apportée par un homme d'Aniane, digne de foi, que les rebelles des Cévennes, vulgairement dits *Fanatiques* ou *Camisards*, qui cherchaient à massacrer surtout les ecclé-

siastiques, étaient campés, au nombre de 1.200, sous le château de Saint-Jean-de-Buége, éloigné de deux lieues seulement de Saint-Guilhem. Aussitôt moines, serviteurs et habitants du village, nous nous mîmes à fermer les portes et à fortifier les lieux de défense, La nuit se passa sans sommeil. Le lendemain, fête de la Translation des reliques de Saint-Guilhem, de grand matin, la terreur devint encore plus grande. Un éclaireur vint rapporter que les rebelles, divisés en deux troupes, s'avançaient vers nous. A cette rumeur, tout le pays voisin jusqu'à Pézenas fut frappé de terreur. On sut le soir qu'on s'était vainement effrayé. Les hérétiques avaient levé leur camp de Saint-Jean-de-Buége et s'étaient dirigés vers Pompignan, dont ils brûlèrent l'église; mais, ayant attaqué inutilement le village, ils furent taillés en pièces par l'armée royale, accourue à son secours sous la conduite du maréchal de France Montrevel. 500 ou 600 Camisards furent tués, et parmi eux le fameux Roland, un de leurs principaux chefs. »

Pompignan pendant la Révolution.

Nous voici en 1793. Églises, monastères, palais, tout s'écroule sous le pic révolutionnaire. De nombreuses scènes d'horreur et de désolation s'abattent sur la France. A une coupable défection, le clergé préfère la perte de ses biens, de sa liberté et de sa vie. D'humbles femmes mêmes et des vierges timides, foulant aux pieds les promesses et les menaces de la révolution triomphante, reproduisent les nobles et touchants exemples des premiers siècles, qu'on croyait perdus pour toujours. L'exil, la prison et l'échafaud deviennent le prix de courage, de la fidélité et de la vertu.

La conduite des fidèles de Pompignan, en ces temps de tourmente et d'épreuve, a été retracée par un vaillant

confesseur de la foi. Il a vécu dix ans caché, errant de gîte en gîte, pénétrant au chevet des mourants, consolant les fidèles, fortifiant les faibles, réchauffant les tièdes, distribuant à tous le pain de la parole, mais souvent manquant de tout et passant les nuits dans les bois ou les lieux écartés. Tantôt, dans une grotte, dans une chaumière, dans un grenier obscur, il peut célébrer le saint sacrifice, et voir agenouillés près de lui de pieux chrétiens dont il entend couler les larmes. Tantôt il a la consolation de soutenir par le pain eucharistique le courage et la ferveur de ceux qui le suivent. Tous tremblent pour le généreux ministre, lui seul ne craint pas. Chaque jour dénoncé, chaque jour poursuivi, garrotté et traîné devant les juges, il semble n'échapper que par miracle à la rage de ses ennemis. Frappés par l'élévation et la force de son caractère, ceux qui ont juré sa mort deviennent parfois ses plus intrépides défenseurs. Cet apôtre qui a instruit, consolé et fortifié tant d'âmes aux jours mauvais de la Révolution, c'est l'abbé Pialat. Nommé vicaire à Pompignan, le 20 février 1786, on lui confia, le 30 septembre de la même année, le poste plus important de vicaire à la cathédrale d'Alais. Malgré le court séjour du jeune prêtre à Pompignan, il s'était attaché à cette bonne population. Aussi, c'est à Pompignan et dans les autres religieuses paroisses environnantes : Claret, Corconne, Ferrières, Saint-Bauzille, que l'intrépide missionnaire vient chercher un refuge, quand la persécution religieuse l'exile du pays natal. Les récits qui vont passer sous les yeux du lecteur ont été soigneusement extraits du manuscrit (1) que l'abbé Pialat a écrit de sa main. Ils sont par cela même

(1) Autobiographie de l'abbé Pialat, publiée par l'abbé Sarran, et dont les données ont été judicieusement contrôlées et complétées par lui, avec d'autres documents et renseignements originaux. Cette notice est pleine d'intérêt : *Un Confesseur de la foi dans les Cévennes, à l'époque de la Révolution*, 1 vol. in-8°. — Prix : 1 fr. 50 ; franco, 1 fr. 80, à la librairie Gervais-Bedot, Nimes.

l'expression vivante des sentiments de piété et de foi qui animaient, à cette époque, les fidèles de Pompignan.

Né à la Chapelle-Grailhouse (Ardèche), le 27 janvier 1755, l'abbé Pialat, qui fut plus tard curé de Corconne et de Brouzet, était âgé de vingt-huit ans lorsqu'il arriva à Pompignan, au mois de février 1793. La tempête révolutionnaire soufflait dans toute sa violence. La tête de Louis XVI venait de tomber sur l'échafaud, la terreur régnait partout, et les esprits, en proie aux épouvantes du présent, étaient livrés aux cruelles incertitudes de l'avenir. Héroïque était le zèle des ministres de la religion qui, restés en France, y continuaient dans l'ombre l'exercice de leur saint ministère. De courageux catholiques, parfois même d'honnêtes protestants, au risque d'être conduits en prison ou de tomber sous le couteau de la guillotine, se faisaient un honneur de recueillir les vaillants proscrits ; mais, à côté de ces nobles caractères, il se trouva des traîtres. « L'amitié trahie fut le plus rude coup porté à mon cœur », raconte l'abbé Pialat, en parlant d'une faction suscitée contre lui, du sein de deux ou trois familles de la Chapelle-Grailhouse, dans lesquelles il comptait des parents et où il avait cru trouver toujours des amis. Un autre spectacle est peut-être plus pitoyable encore : celui de soi-disant porte-drapeau, avocats de la bonne cause en temps de calme, et qui ne rougissent point de soutenir devant la foule les ineptes calomniateurs de l'honnête homme ou du prêtre. Les serruriers-crocheteurs sont de beaucoup préférables ; ils n'ont pas, du moins, tant d'astuce et d'hypocrisie.

Tel était l'état des esprits au moment où l'abbé Pialat mit les pieds dans les parages de Pompignan.

Au mas de Verdier, qu'habitait la famille Jeanjean, on hésite à le recevoir, parce qu'on ignore qui il est ; mais une fois qu'il a été reconnu à Pompignan, il répare ses forces et sa santé au sein de cette famille amie. La crainte

seule d'être découvert lui fait quitter cet asile, après trois jours de repos. On le mène au milieu d'un désert, appelé La Matane, chez Jeanjean de Follaquier. Là, il reste huit jours avec beaucoup de tranquillité. « Les généreux catholiques de Pompignan, ajoute l'abbé Pialat, venaient m'y voir, et se faisaient un plaisir de me fournir ce dont j'avais besoin. » Il quitta La Matane le 15 février, et le mercredi des Cendres, il célèbre la sainte messe au château de Mirabel (1) où on l'avait appelé, en présence de vingt à vingt-quatre personnes. Le Jeudi-Saint, il dit encore la messe à Mirabel.

Dénoncé aux municipalités, pendant le cours de la Semaine-Sainte, cinq cents hommes environ se mettent à

(1) Au pied de la montagne de Saint-Jean, au sommet de laquelle on voit encore les ruines de l'ancienne église de ce nom.

Aux temps de la chevalerie, le château de Mirabel était devenu célèbre par la haute valeur du preux qui l'habitait. Il provoquait les plus braves au combat, et tenait cour plénière pendant huit jours, pour ceux qui acceptaient ses défis. Dans une de ces luttes, il en tua dix-sept, qui furent enterrés l'un sur l'autre, sous une pierre taillée en carré long qu'on montre encore à peu de distance de Pompignan.

Le châtelain de Mirabel ne perdit qu'un œil, et fut forcé au repos après le dix-septième combat, personne n'ayant plus osé se mesurer avec lui.

— En 1694, Messire Fulcran d'Aleman était seigneur de Mirabel, Pompignan, Ceyrac, Levrètes et autres places.

En 1756, le château appartenait à Françoise-Mélanie de La Fare, marquise de La Fare et de Montclar, seigneuresse de Mirabel, Pompignan, Ceyrac et autres places, épouse de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste Raymond de Pavée, marquis de Villevieille et de Lavoquette, baron de Montredon, seigneur de Viols et autres lieux.

En 1830, Joseph Marie, marquis de Gras-Préville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de Saint-Jean de Jérusalem, possédait Mirabel et Quintanel.

Madame la marquise de Taulignan, belle-sœur de M. de Préville et auteur d'un livre intitulé : *Mes Souvenirs du Piémont*, habita le château de Mirabel, qui fut ensuite acheté par deux dames anglaises. Celles-ci ne le gardèrent pas longtemps.

Mirabel est aujourd'hui la propriété de Mme Granier, née de Montholon.

la poursuite de l'abbé Pialat. Ces cinq cents hommes, divisés par pelotons, arrivèrent à travers les ténèbres les plus épaisses et une pluie extraordinaire, à trois heures moins un quart, à Pompignan, où les différents piquets devaient se réunir. Ils ne laissèrent aucun lit sans le renverser, aucune cheminée, aucun coin sans les visiter.

On vint avertir, à six heures, le saint prêtre, réfugié chez M. Dumas de Claret, que Pompignan était en cendres ; que le sang y coulait. Il n'eut pas de peine à se persuader qu'il devait y être arrivé quelque chose de désastreux. Ayant pris son paquet, et traversant quelques olivettes pour arriver au mas d'Airan, il aperçoit, à deux cents pas en dessous de la maison, une femme qui court après lui. Il la reconnaît bientôt, c'était la femme de Cabane de Sigalas, de Pompignan, qui lui apportait des habits pour se travestir. Ce jour-là, l'infatigable apôtre se crut perdu ; jamais, à son dire, il n'avait eu tant de crainte de mourir. Grâce à ces habits dont il se revêt à la hâte au mas d'Airan, où la fermière lui avait fait signe d'entrer, ainsi qu'à la femme Cabane, il échappa à la poursuite de vingt-cinq à trente hommes armés.

Le lendemain, 30 mars, qui était le saint dimanche de Pâques, le pieux fugitif célèbre les saints mystères à Mirabel : quarante personnes y assistent. Le lundi, après qu'il eut dit la sainte messe, Olivier et Cadet Sausse de Pompignan le conduisent à Montguilhem. Le 24 juin, nous le retrouvons à Mirabel. Voici comme il relate dans son manuscrit la bienveillante hospitalité qu'il y trouve :

« Le jour de Saint-Jean 1793, j'entrai à Mirabel. Le généreux Castel et Marie Audibert, son épouse, m'y reçurent comme un envoyé du ciel. Ils ne me laissèrent souffrir de rien ; aussi j'y restai jusqu'au 29 septembre sans presque sortir. J'y lus une partie de l'histoire romaine et de l'histoire ecclésiastique. J'écrivais un peu

chaque jour, et je trouvais toujours le temps trop court, en sorte que je ne m'y ennuyai pas un quart d'heure, tant j'aimais à m'occuper. Deux jours avant mon départ, on vint m'avertir, vers minuit, que les *sanguinaires* de Saint-Hippolyte se disposaient à venir à Pompignan et dans les environs. Je me levai et fus coucher à la vigne de Castel dans une petite cabane de branchages qu'il avait faite. Un violent mal de dents me prit et m'empêcha de dormir. A deux heures précises, j'entendis tirer un coup de fusil au village. Joseph Castel, qui était couché près de moi, dormait. Je l'éveillai et le priai de se transporter à Pompignan, où quelqu'un avait dû être tué infailliblement. Je ne me trompais pas : il y fut, trouva son fils unique, âgé de 18 ans, nageant dans son sang. Il arriva au bout de demi-heure, tout tremblant, près de la cabane. A peine put-il m'annoncer ce désastre. A partir de cette époque, je ne pus plus rester dans ces environs. J'y couchai encore une nuit au milieu d'un vaste champ, dans la cabane d'un berger, mais sans pouvoir dormir un quart d'heure seulement. Ce fut la plus longue nuit que j'eusse passée : il me semblait qu'on était sur le point de m'égorger à chaque instant. Je partis le lendemain pour Saint-Bauzille. »

L'intrépide missionnaire passa le mois de mars 1794 à Pompignan, à Saint-Bauzille et dans les environs, où il fit faire les Pâques à un grand nombre de personnes. C'était sans peine aucune qu'il traversait les bois de Monier, de Coutach et de Saint-Bauzille pendant la nuit ; il n'y avait aucun sentier qu'il ne connût parfaitement.

Le dimanche *in Albis* 1795, il entend la confession d'un grand nombre de personnes, et célèbre ensuite la messe sur la terrasse du château de Mirabel. Ce jour-là, un des plus beaux de sa vie, les musiciens de Ganges commencèrent à chanter l'*introït*, puis on forma deux chœurs, et jamais, dans le pays, on n'avait mieux entendu

chanter. La circonstance était si solennelle et si touchante, les fidèles si heureux de recevoir la parole de vie, qu'ils pleuraient à chaudes larmes, et l'abbé Pialat pleurait avec eux. Les communions furent au nombre de trois cents. Le soir, il fit encore douze baptêmes, après quoi il monta à cheval et se dirigea vers Saint-Bauzille avec les fidèles de ce village auxquels étaient mêlés ceux de Ganges, qui étaient venus assister à la cérémonie.

Le vaillant apôtre voulait éviter de passer à Pompignan, mais, avant d'y arriver, il vit venir une foule de sept à huit cents personnes, qui se mirent à crier avec larmes : « Mon père, mon père, nous voulons vous suivre. » Il fut profondément touché et se regarda comme très indigne de pareils témoignages. Il se retourna jusqu'à trois fois pour les remercier et les exhorter à se retirer. On le suivit néanmoins jusqu'au-delà des Claparèdes, près de Monier, d'où il réussit, à force d'instances, à les faire rentrer chez eux.

L'abbé Pialat continua à remplir les fonctions du saint ministère dans la paroisse de Pompignan jusqu'au 26 mai 1796, époque où l'on ferma l'église. En l'année 1797, il fut enfin possible de faire, le jour de la Fête-Dieu, la procession du Très Saint-Sacrement dans l'enceinte du village. Il y eut un concours immense de peuple et un enthousiasme indescriptible. Les rues étaient pleines de fidèles prosternés, et des larmes de joie coulèrent de tous les yeux.

Quelque temps après, la population de Pompignan donna une preuve éclatante de son grand esprit de foi, en arrachant aux mains des gendarmes son curé, l'abbé Arnavieille. On tira des coups de fusil de part et d'autre ; le brigadier et son cheval furent blessés. C'en fut assez pour irriter le gouvernement. On envoya cent cinquante hommes de troupe dans le village, qui fut livré à leur discrétion. La Commune fut forcée de donner 500 francs

par jour, pendant quinze jours. Vingt des plus fort contribuables durent fournir cette somme, sauf à eux de répartir ces frais sur tous les habitants, après le départ de l'armée. Cette affaire coûta 20,000 francs au pays en déboursés, dépenses et interruption des travaux.

Le dimanche, 28 mars, nous trouvons le généreux proscrit à la *Jusse* de la Rouvière, près de Pompignan, où il avait donné rendez-vous à quelques amis de cette localité et de Corconne. « Ils s'y rendirent, raconte-t-il lui-même... ; nous versâmes des larmes de joie en nous embrassant. Nous y dînâmes avec plus de plaisir que nous n'aurions fait sous des lambris dorés. Nous chantâmes vêpres, et nous nous retirâmes. » Quelques jours avant, le saint prêtre avait traversé pendant la nuit des bois hérissés de rochers, au delà de Ferrières, et s'était perdu près du Viallaret. A travers les ténèbres, il arriva au mas de Coulet, qui avoisine Saint-Bauzille, à une heure du matin. Il avait perdu sa montre, et le lendemain, Saumade, son compagnon de route, la trouva suspendue à uu buisson où elle s'était accrochée.

Enumérant les principales maisons où il s'est retiré pendant ces jours de tourmente, l'abbé Pialat s'exprime ainsi dans son précieux *Journal*: « Mirabel me fournit un asile continuel, et j'y demeurai sans presque en sortir, en 1793, depuis le 24 Juin, solennité de Saint-Jean, jusqu'au 29 septembre. Le château est situé dans un agréable endroit, d'où on découvre toute la plaine de Pompignan. Castel et Audibert m'y furent toujours dévoués.

« La maison de Saumade, à Guillauman, a été, depuis le mois de novembre 1794 jusqu'à ce jour, 5 février 1799, celle où je me suis le plus habituellement trouvé, quand je n'ai pas eu de demeure fixe. Le père Saumade a la douceur d'un ange, et ses sept enfants semblent avoir hérité des vertus de leur mère, dont les habitants ne parlent qu'avec vénération. Quand j'aurais été un enfant de la

maison, on n'aurait pas mis plus de zèle pour la conservation de mes jours».

Le pieux apôtre fait ensuite connaître l'intérêt et la sympathie dont il ne cessa d'être entouré auprès des fidèles de Pompignan. «Mais l'endroit, dit-il, où on s'est le plus intéressé à moi, et où on me témoigna le plus de sympathie, est Pompignan. Cette paroisse renferme près de quinze cents âmes, et il n'y a que cinq maisons qui ne me soient pas entièrement dévouées.» C'est avec un légitime orgueil que nous recueillons ce beau témoignage de zèle, de piété et de dévouement, rendu par le confesseur lui-même à cette généreuse et vaillante population.

Voilà ce que furent nos pères: des défenseurs intrépides de la Religion sainte au sein de laquelle ils avaient eu le bonheur de naître. Réjouissons-nous des vertus dont ils nous ont donné tant de beaux exemples, et que notre ambition soit toujours de marcher sur leurs traces glorieuses!

Pompignan depuis la Révolution.

Pompignan est aujourd'hui une succursale importante du diocèse de Nimes, doyenné de Saint-Hippolyte du Fort, archiprêtré du Vigan. Cette paroisse, érigée en succursale avec un vicariat par décret du 28 août 1808, se compose de 1095 catholiques et de trois protestants.

Les armoiries de Pompignan sont : *d'azur, à un pont de deux arches, d'argent, maçonné de sable.*

Ecole de jeunes filles et salle d'asile.

Les sœurs de la Charité dites de Besançon sont chargées de l'école des filles et d'une salle d'asile. C'est Mgr Cart, de douce et sainte mémoire, qui les appela dans la ville de Nimes. Vicaire général à Besançon, il avait été directeur de cette Congrégation pendant huit ans. Avec l'approba-

tion de l'archevêque, une petite colonie de huit sœurs vint s'établir à Nimes le 29 novembre 1844. Cinq ans plus tard, deux de ces religieuses, sœur Marie Pélagie, supérieure et sœur Marie Lucie, furent envoyées à Pompignan ; elles y arrivèrent au mois de janvier 1849, et furent reçues avec bonheur par la population tout entière. M. l'abbé Marcobal, (1) espagnol d'origine, prêtre rempli d'érudition et de piété, était à cette époque curé de cette paroisse. On n'eut bientôt qu'à se réjouir d'avoir appelé ces religieuses : les nouvelles institutrices s'acquittèrent admirablement de leurs délicates et laborieuses fonctions.

Aujourd'hui, comme à leur premier jour, les sœurs de Besançon remplissent avec le même zèle et le même dévouement sans bornes leur mission de foi et de charité. Instruites et pieuses, elles ouvrent avec succès l'esprit de leurs jeunes élèves aux connaissances humaines, en même temps qu'elles ornent leur cœur des nobles et généreux sentiments qui font l'honneur de leur sexe et la joie des familles.

Eglise ancienne : Eglise actuelle.

Le 8 juin 1852, pendant la nuit, la foudre tomba sur l'ancienne église de Pompignan avec un fracas tel que la population fut un instant dans l'épouvante. Les voisins de l'église crurent à l'écroulement de leurs maisons. On s'attendait à de grands malheurs, aux larmes et aux cris désespérés de pauvres bergers qui, de passage ce jour-là veillaient à leurs troupeaux sur la place publique. L'effet de la foudre fut si désastreux qu'il fallut dès lors songer à bâtir une nouvelle église. L'ancienne église fut démolie au mois de septembre 1853, et l'on choisit en attendant, pour la célébration du culte divin, une remise sur la route

(1) M. Marcobal a exercé le saint ministère à Pompignan, au titre de vicaire ou de Curé, de 1814 à 1854, date de sa mort ; il y est inhumé.

de Montpellier. Cette remise, qui appartenaït à une famille fort honorable du pays, servit pendant près de dix années.

L'église actuelle a été construite de 1852 à 1864. C'est une grande et belle église, (1) de style roman mélangé, à trois nefs ; sa façade, surmontée d'une tour carrée, se termine par une flèche. Une croix en fer domine l'édifice que protège un paratonnere.

De quelque côté qu'on arrive à Pompignan, de Montpellier et de Claret, de Ferrières et de St-Bauzille, de St-Hippolyte ou de Corconne, c'est l'église qui frappe tout d'abord le regard. Elle est d'un aspect imposant et digne de la foi des fidèles qui l'ont élevée à la gloire de la Religion.

A l'intérieur, la voûte hardie de la nef du milieu, l'étendue du vaisseau, des vitraux riches et de bon

(1) Elle a 45m80 de longueur, dans toute son étendue, sur 20m de large. La longueur se trouve départie comme il suit : 5m80, de la première mar, che du perron au bénitier ; 30m du bénitier au chœur ; longueur du chœur-20m. L'escalier qui conduit au clocher à 96 marches.

Les personnages représentés sur les vitraux sont : dans le sanctuaire, bien au-dessus et aux côtés du maître-autel : Notre-Seigneur, entouré de Saint-Pierre, Saint-Paul, Moïse et Elie ; font suite, de chaque côté de la grande nef, six vitraux sans sujets. Dans la nef de droite : la Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus, saint Ambroise archevêque de Milan, saint Jérôme prêtre, saint Augustin évêque d'Hippone, saint Grégoire le Grand pape, docteurs de l'Eglise latine, et le baptême de Notre-Seigneur. Dans la nef de gauche : saint Saturnin évêque de Toulouse, saint Athanase patriarche et évêque d'Alexandrie, saint Basile archevêque de Césarée en Cappadoce, saint Jean Chrysostome archevêque de Constantinople, saint Grégoire de Nazianze archevêque de Constantinople, tous les quatre docteurs de l'Eglise grecque, et la mort de saint Joseph. Un autre vitrail, bien plus grand que les autres, sans personnages, se trouve sur la façade, à l'entrée de la tribune des pénitents. L'église est presque toute faite avec de la pierre du pays, dont le renom est bien justifié. On ne saurait trop, pour le pavage des édifices sacrés, prendre en modèle celui de l'église de Pompignan.

Les quatre autels sont le maître-antel, l'autel de la sainte Vierge, de S. Saturnin et de S. Joseph, ce dernier, placé au bas de la nef de gauche. En face de cet autel se trouvent les fonts baptismaux, dans la nef de droite.

goût, des colonnes en pierre froide, forment un ensemble d'un effet simple et grandiose, auquel on est loin de s'attendre dans une église de village. Des quatre autels qu'on y remarque, deux, l'autel de la chapelle de la sainte Vierge, et l'autel de la chapelle de saint Saturnin, patron de la paroisse, sont dus aux soins intelligents et pieux de M. l'abbé Bastide (1).

C'est le 18 octobre 1864, à cinq heures du soir, que Mgr Plantier fit son entrée à Pompignan pour consacrer l'église. La foule des catholiques, grossie par un grand nombre d'étrangers, s'était portée en procession au-devant de l'évêque de Nimes, qu'elle était toujours heureuse et fière de recevoir. Des arcs de triomphe avaient été dressés, et on avait couvert de fleurs les rues que devait traverser l'illustre prélat. La cérémonie de la consécration, qui eut lieu le lendemain, fut touchante et solennelle. L'église, quoique vaste, eut peine à contenir les flots pressés des fidèles. Le bon M. Albouy (2), dont la mémoire, après trente années, est encore en vénération dans le pays, et qui avait assisté aux premiers travaux de l'église, n'eut pas la satisfaction de les voir finir. Il avait été frappé, quelques années avant, mais non surpris, par une mort presque subite. Sur le point de rendre sa belle âme à Dieu, M. Albouy entonna le *Benedictus*, et, s'adressant à ceux qui l'entouraient et que ce spectacle avait émus jusqu'aux larmes : « Chantez, disait-il, mais chantez donc, chantez avec moi ! » Ce chant de triomphe que le saint prêtre avait commencé sur la terre, fut sans doute terminé dans le ciel.

Monseigneur Plantier avait été harangué, au seuil du nouvel édifice, par un prêtre aussi modeste que pieux et savant, M. l'abbé Cabit, aujourd'hui curé-doyen de Trè-

(1) Curé de Pompignan de 1880 à 1889.

(2) Curé de Pompignan, où il se trouve inhumé, de 1854 à 1860 ; il était natif de Sommières.

ves, et alors curé de Pompignan (1), où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Confrérie des Pénitents blancs. — Congrégation du Très Saint Rosaire.

Admirables institutions que les confréries! qui pourrait dire le bien qu'elles opèrent au milieu des peuples où elles se trouvent établies? Elles soutiennent la foi, raniment l'espérance, enflamment la charité d'une ardeur nouvelle. Semblables à ces fleuves bienfaisants qui portent la fertilité au sein des campagnes qu'ils arrosent, ces pieuses associations répandent les eaux salutaires de la grâce dans une infinité de cœurs.

Il existe, dans la paroisse de Pompignan, une confrérie de Pénitents blancs dont le passé n'est pas sans gloire. On aime à voir les membres de cette vénérable compagnie visiter leurs confrères malades, les consoler, les aider, les secourir, les accompagner à la sépulture, prier et faire célébrer le saint sacrifice de la messe pour le repos éternel de leurs âmes. La confrérie ajoute à l'éclat des cérémonies saintes par la part qu'elle y prend. Aux jours des grandes manifestations de la foi catholique, alors que les fidèles accompagnent dans les rues et sur les places publiques le Dieu de nos autels ou suivent les bannières de Marie, les Pénitents, avec leurs insignes, leurs longs bâtons dorés, leur grande croix portée par un dignitaire marchant pieds nus, impressionnent la foule par leurs chants pieux, le bel ordre de leurs lignes, la gravité de leur démarche. C'est bien alors que la confrérie est l'exemple du troupeau, la joie du pasteur, un spectacle à Dieu, aux anges et aux hommes.

A la suite de l'attentat commis sur la personne du roi,

(1) M. Cabit a administré la paroisse de 1863 à 1880.

le 5 janvier 1757 (1), la confrérie de Pompignan demanda et obtint son « association et affiliation » à celle des Pénitents blancs de la ville de Montpellier. Ceux-ci avaient fait exposer le Très-Saint-Sacrement dans leur chapelle, avec la permission de Mgr l'évêque, pendant les 13, 14 et 15 janvier 1757, pour supplier Dieu de rétablir la précieuse santé du monarque « Louis le Bien-Aimé ». Ils décidèrent en même temps que le 5[me] jour du mois de janvier, il serait chanté à perpétuité, chaque année, une messe solennelle qui se terminerait par le psaume *Exaudiat* et l'oraison pour le roi. Ce fut pour participer à cette fondation et a tous les offices, prières, exercices et autres bonnes œuvres de la « vénérable et illustre Compagnie de Montpellier », que la Confrérie de Pompignan, par l'organe des membres du bureau de direction, députa près d'elle les frères et doyens Thomas Hays, Joseph Baissade et Antoine Peyridier.

Depuis lors, les deux compagnies demeurèrent toujours unies l'une à l'autre par les liens de la plus intime confraternité. Il n'y a pas bien longtemps encore, à l'occasion de la mort de Madame la marquise Marie-Yvonne de Rovérié de Cabrières, mère du sympathique et éminent évêque de Montpellier, décédée à Nimes le 25 mars 1877, les Pénitents de Pompignan ont donné le public témoignage de cette union pieuse et fraternelle.

Désireuse, en effet, de s'associer au deuil du premier pasteur du diocèse, la confrérie de Montpellier fit célébrer dans sa chapelle, le dimanche 29 avril, le saint sacrifice pour le repos de l'âme de Madame la marquise. Elle avait invité, en même temps, les soixante et dix-neuf confréries qui lui sont affiliées à joindre, ce jour-là, dans la même intention, leurs prières aux siennes. La proposition fut

(1) Extrait du livre à l'usage du trésorier de la chapelle des Pénitents de Pompignan, commencé le 24 mai 1753 par l'ordre et sous la direction de Messire Jean Peyridier, prêtre et prieur de la confrérie.

acceptée avec bonheur par les membres de la confrérie de Pompignan. Ils assistèrent tous à la messe solennelle qui fut, sur leur demande, chantée dans la paroisse, le le 29 avril 1877, en faveur de Madame Marie-Yvonne de Viviers, de Fay-Solignac, marquise de Rovérié de Cabrières. Les confréries devaient sans doute à Sa Grandeur Monseigneur de Cabrières, cette preuve de respectueuse reconnaissance pour la protection dont elle ne cesse de les honorer ; mais, hâtons-nous de le dire, la noble et pieuse défunte méritait à tous égards les honneurs qui lui furent rendus de partout avec tant d'empressement et de louable piété.

Écoutez ce qu'en pensait Mgr Besson, évêque de Nimes :

« Dirai-je qu'elle a été douce envers la mort ? Je ne dirais pas assez, car elle lui a souri, mais sans le laisser voir, et comme en détournant la tête ; elle n'en a parlé à personne, comme si elle eût craint de faire le moindre bruit en se retirant de la vie présente. Après avoir reçu les derniers sacrements, elle demandait quelle pénitence elle aurait à faire. Dieu lui laissa le temps de la faire ici-bas, mais ce ne fut que le temps de réciter un *Ave* ; et c'est en le récitant qu'elle s'endormit dans le Seigneur (1). »

En l'année 1752, la confrérie des pénitents blancs de la paroisse de Pompignan comptait déjà 133 membres actifs (2) et 26 membres honoraires. Ces derniers étaient

(1) Extrait de la lettre adressée par Sa Grandeur de Nimes à Monseigneur de Cabrières.

(2) Voici la liste des 133 membres actifs de la confrérie, en 1752 : Jean Gros, Antoine Peyridier, Louis Bruguière, Joseph Baissade, Louis Malebouche, Louis Gaudard, François Granier, Jean Claparède, François Crès, Étienne Chauvet, Fulcrand Alary, Louis Alary, Pierre Genoullac, Jean Dufour, Thomas Thérond, Antoine Robert, Joseph Baissade, fils de Jean ; Blaise Crès, du Lausas ; Louis Alary, de Puéchauroux, Pierre Caussel, André Plagnol, de Claret ; Antoine Catalot, Joseph Joachim Baissade, Fran-

prêtres et religieux ou appartenaient à de nobles et riches familles. Voici leurs noms : Timothée de Pompignan, prêtre capucin ; Justin de Solignac, prêtre capucin ; Jacques Bridaine, prêtre, missionnaire royal, d'Alais ; Guillaume du Puy, prêtre capucin ; noble Jérôme de la Roque, noble Thomas de Maussac, Angélique Gilly, prêtre récollet ; noble Jacques de la Croix, de Saint-Félix ; messire Étienne de Ribes, prêtre et prieur de Corconnas, missionnaire ; Claude d'Hernil, prêtre jésuite et missionnaire principal ; André-Paul de Figuières, prêtre jésuite

çois Bourras, Louis Coulet, Jacques Robert, Jean Nadal, Louis Bruguière, fils d'autre ; François Boudou, Pierre Poncet, Blaise Devèze, Louis Dufour, Louis Genoullac, Pierre Genoullac, fils de Jean ; Fulcrand Plagnol, Antoine Salles, Jean Cabanes, Jacques Boudou, Jean Catalan, Étienne Arleri, André Despuech, Louis Cabanel, Louis Pibarot, Jean Peyridier, prêtre ; Jean Bouvier, Jean Fabre, Blaise Claparède, Jean Triaire, André Dumas, Joseph Bourgoing, François Plagnol, Joseph Rimbal, Pierre Crès, Jean Domergue, Louis Alary, fils d'autre ; Louis Coulet, jeune ; Pierre Catalot, Joseph Dumas, Jean-François Granier, Louis Bruguière, Thomas Malebouche, Jean Barral, Étienne Rimbal, Jean Salles, Jean Barral, Jacques Robert, fils d'Antoine ; Jacques Rousset, Antoine Thérond, Jean Mergé, François Caussel, Pierre Rousset, Jean Caussel, Étienne Salles, Louis Verdier, François Roch, Pierre Lhérimet, Fulcrand Roch ; Jacques Genouillac, Joseph Bourgoing, fils de Joachim ; Claude Bessède, Gérard Para, Étienne Despuech, Bernard Mazel, de Lauret ; Marc Huguet, Jean Alary, fils d'Antoine ; Jean Granier, de Ferrières ; Pierre Dufour, de Lauret ; Jean-Antoine Gros, Jacques Nadal, Antoine Catalot, fils d'autre ; Jean-Antoine-François Peyridier, Alexis Peyridier, Pierre Salles, Jean Nadal, fils d'autre ; Jean-Louis Nadal, Augustin Nadal, Jean Viala, de Ferrières ; François Réces, de Paris ; François Crès, du Crès ; François Bourras, fils d'autre ; Jean Alary, fils d'autre ; Louis Casal, Louis Baissade, de Cette ; François Baissade d'Agde ; François Sabatier, Laurent Coulondre, Augustin Baissade, Pierre Gay, de Saint-Hippolyte ; François Lauret, de Saint-Hippolyte, agrégé ; Pierre Souche, de Saint-Hippolyte, agrégé ; Pierre Jean, Pierre Bessède, Jacques Viala, de Ferrières ; Sébastien Granier, de Ferrières ; Louis Bourras, ecclésiastique ; André Plagnol, fils de Fulcrand ; François Lacombe, de Saint-Bauzille, agrégé ; Jean Granier, de Ferrières, père ; Jacques Pistoris, médecin, de Saint-Hippolyte ; Pierre Dufour, du Lausas ; Louis Rousset, François Dumas, François Catalot, Jacques Jovy, Blaise Crès, du Crès, fils d'autre ; Antoine Verdeille, François Baissade, Jean Bayle, Pierre Baissade.

et missionnaire ; Annibal Rocheblave, premier consul d'Alais ; noble Georges de Girard de Saint-Bauzille, agrégé ; Alexis Granier, prêtre et pro-curé de Sumène ; messire Nicolas Pierre Reynault d'Irval, prêtre, Bruno d'Escoussen, prêtre capucin ; Antoine Relin, ermite ; Maurice de Foix, prêtre capucin ; Blaise de Pézenas, prêtre capucin ; François Sauvage. prêtre capiscol, d'Alais ; Just de Narbonne, capucin ; messire Natal Recoules, prêtre et curé, agrégé ; Louis Fouchi, prêtre et prieur du Crès ; Jacques Viala, prêtre et prieur d'Agonès ; Claude Cazeau, prêtre jésuite et missionnaire ; Antoine Loinville, prêtre jésuite et missionnaire.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que le célèbre missionnaire Bridaine était membre d'honneur de la confrérie. Il y avait aussi, comme membre actif, un ecclésiastique, originaire de Pompignan, Louis Bourras. Des pays voisins, on venait parfois se faire inscrire parmi les Pénitents et assister à leurs offices ; les étrangers recevaient toujours un accueil fraternel.

Messire Jean Peyridier, prêtre, prieur de Saint-Théodorit, était le prieur titulaire de la confrérie, qui avait pour prieur honoraire et perpétuel, spécial bienfaiteur, restaurateur et protecteur, Messire Nicolas-Pierre Reynault d'Irval, prêtre, docteur de la faculté de théologie de Paris, maison et société royale de Navarre, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, prieur et seigneur de Pompignan, conseiller clerc au Parlement de Paris.

La confrérie des Pénitents blancs de Pompignan a été fondée en l'année 1727 ; elle a eu, à ses époques florissantes, jusqu'à 300 membres.

Dans la paroisse se trouve également érigée une confrérie en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, ou Congrégation du Saint-Rosaire. Honorer et servir Marie d'un culte particulier ; méditer ses mytères, s'imposer des

pratiques religieuses de surérogation, viser et tendre à la perfection évangélique; s'engager surtout à l'accomplissement exact et régulier des devoirs religieux qui sont de commandement; se donner de bons exemples et de charitables avis; assister les âmes du Purgatoire; exercer à l'égard des vivants, et surtout à l'égard des coassociés, une bonté généreuse et compatissante; telle est la fin de la confrérie du Très-Saint Rosaire (1) qui a ses registres et ses statuts. Les filles et les femmes ont toujours aimé à s'enrôler sous la bannière de leur Auguste protectrice, et leur concours est aussi précieux que celui des Pénitents pour rehausser dans la paroisse l'éclat des cérémonies et des offices divins.

Nouveau Cimetière.

Dans une séance, en date du 6 août 1876, le conseil municipal de Pompignan résolut l'établissement d'un nouveau cimetière, et choisit à l'unanimité des voix, pour en préparer, diriger et surveiller les travaux, M. Jérôme Rédier, expert-géomètre (2).

Quatre-vingts concessions à perpétuité, de 50 fr. chacune, devaient payer l'achat du terrain et autres dépenses relatives à ce projet. Les plans, rapport et cahier des charges une fois approuvés par M. le préfet du Gard, le tirage des concessions eut lieu, le 28 octobre 1878, dans la salle de la mairie, sous la surveillance et par l'ordre de M. le maire, assisté de l'architecte et de trois membres du conseil.

Le nouveau cimetière dont la bénédiction fut faite par M. l'abbé Cabit, est divisé par quatre chemins bordés de cyprès, sous forme de croix, en quatre parties égales, où

(1) C'est M. le Curé Marcobal qui en fut le fondateur dans la paroisse.

(2) Auteur de l'excellent ouvrage récemment paru : *Le Manuel du Propriétaire.*

doivent s'inhumer les défunts des familles n'ayant pas de concessions. Les concessions, adossées aux murs de clôture, contournent le cimetière au milieu duquel s'élève une croix dressée sur une colonne.

Hélas ! le temps n'a pas interrompu sa course rapide ; bien des larmes ont coulé, bien des sanglots ont éclaté dans cette enceinte sacrée, et la faulx de la mort poursuivant son œuvre de destruction et de deuil a déjà peuplé cet asile du dernier sommeil. Des croix sont érigées, des pierres ornées sont mises sur la dépouille mortelle de ceux qui reposent dans la terre commune. Quant aux concessions, elles portent toutes ou à peu près, présentement même, des mausolées. Ces monuments dans lesquels les familles aiment à déposer les restes de ceux qu'on affectionna, sont un témoignage public et touchant du culte des morts. Ces petits édifices, plus ou moins riches et élégants, sortent tous des mains habiles des tailleurs de pierre du pays, A la sûreté du coup d'œil, au maniement irréprochable du ciseau, ces ouvriers joignent une touche correcte et facile, un goût exquis, une patience à toute épreuve. Aussi les étrangers sont ils agréablement étonnés d'admirer là de petits chefs-d'œuvre de sculpture qui figureraient avec honneur dans la grande ville.

Qu'il nous soit permis de terminer par une inscription qne nous avons lue, à Saint-Guilhem du Désert, sur la pierre tombale d'un des abbés du monastère, Bernard de Bonneval. Au milieu de tous les souvenirs qu'éveillaient en nous ces lieux animés jadis par la présence des moines, et où avaient retenti avec tant de foi et d'amour les accents de la prière, aujourd'hui voués à la solitude et au silence, nous nous trouvions vivement impressionné, quand, au dernier rayon du soleil qui allait disparaître derrière la montagne voisine, cette épitaphe tomba sous notre regard: « Homo qui me aspicis quod sum eris, quod es fui... Mundi Salvator animae sis amator. — Homme qui

me regardes, tu seras ce que je suis, j'ai été ce que tu es... Sauveur du monde, soyez l'ami de son âme ». Puissent ces quelques mots, sans autre ornement que la vérité, si éloquents dans leur simplicité, frapper les lecteurs de ces humbles lignes comme ils nous frappèrent nous-même au milieu de cet affreux désert et dans ce misérable village ! Puissions-nous, à l'école de la mort, détacher nos cœurs des biens périssables de la terre, pour les élever à Dieu et faire partie un jour du nombre de ses élus !

L'Abbé J. Rédier.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

MADAME DE SAINTE-BEUVE ET LES URSULINES DE PARIS (1562-1630). Etude sur l'éducation des femmes au XVII[e] siècle, par H. de LEYMONT (Lyon, Vitte et Pérussel. in 8° — 6 f.)

Voilà un livre auquel il ne manque qu'un révélateur, comme le fut Mgr. Dupanloup pour l'*Histoire de Saint Chantal*, le chef-d'œuvre d'abord très négligé et très peu connu de l'abbé Bougaud. *Habent sua fata libelli* !

A mesure que nous avancions dans la lecture de ces pages si attachantes, notre admiration', disons-le vrai, notre surprise allait grandissant à chaque chapitre, et, en les terminant, nous n'avons pu contenir cette exclamation : Voilà un livre bien fait, qui n'est pas connu !

Rarement, même à un moment où tant d'œuvres hagiographiques sollicitent à bon droit la faveur du public religieux et lettré, on aura mis la main sur une aussi parfaite mise en œuvre de tous les éléments du succès le plus légitime : rare et merveilleuse entente du sujet, style varié et irréprochable, finesse d'aperçus et d'observations dans le détail.

L'auteur nous est trop inconnu pour que nous osions hasarder une appréciation de son caractère. Mais, évidemment, il s'agit d'un esprit très ouvert, cultivé, à qui rien n'est étranger des sciences historique, théologique, ascétique et pédagogique, nécessaires pour entreprendre ces beaux aperçus sur le temps et le cadre où l'héroïne de son récit se met si à l'aise. M. de Leymont doit être aussi un esprit large, qui ne recule pas devant les hardiesses, avec un courage peu commun en pareil cas. Mais, il se trouve que ces hardiesses de jugement sont le plus souvent si vraies et si lumineusement vraies que la loyauté de l'historien gagne vite la confiance et amène la conviction du lecteur. Peut-être serions-nous moins sévère sur la répugnance des Jésuites à laisser les Ursulines se trop livrer à l'Oratoire et surtout moins enclin à l'indulgence vers les tendances jansénistes du début, ces diables de jansénistes toujours si adroits qu'ils n'ont pas fini de séduire les bons esprits, même après cent ans de sépulture peu honorable.

Nous souhaitons à M. de Leymont un révélateur : son livre le mérite à tous égards, ANT. RICARD

UN NOUVEAU PAROISSIEN. 5 magnifiques volumes. (Paris, Perret. — Nimes, Gervais-Bedot. Prix de l'ouvrage complet, en diverses reliures.

Relié en basane noire ou couleur, tranche marbrée....	28 fr.
tranche dorée..........................	30
mouton chagrinée tranche dorée............	35
chagrin 2e choix..........................	40
chagrin 1er choix..........................	50
chagrin poli............................	60
maroquin poli............................	75
maroquin poli, gardes soie................	95

Il nous faudrait plus d'espace pour dire ici à l'aise les grands et exceptionnels mérites de ce paroissien, que nous croyons appelé à révolutionner les habitudes de la piété chrétienne, dans le sens que Dom Guéranger aura eu la gloire de préconiser et de faciliter par son admirable étude sur l'Année liturgique.

Voici en quels termes l'*Univers* s'est plu à le recommander à ses lecteurs.

Pour les fidèles qui ont la vue faible ou affaiblie, c'est un vrai tourment de ne pouvoir, surtout dans les églises un peu sombres, suivre sur un livre la récitation des offices liturgiques.

C'est afin de leur rendre cette lecture facile que M. Perret, éditeur, 72, rue de Rennes, a eu la très heureuse idée de publier un nouveau paroissien romain très complet, en quatre parties et cinq volumes, imprimé en très gros caractères.

Imprimé par les presses bien connues de la société Saint-Augustin et revêtu de l'imprimatur de S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, et de S. G. Mgr. l'évêque de Tournay, cet ouvrage joint ainsi à la beauté typographique toute sécurité pour le fidèle au point de vue liturgique.

En voici la division :

Première partie. — Un volume. — Du 1er dimanche de l'Avent à la Septuagésime.

Deuxième partie. — 1er volume. — De la Sexagésime au dimanche des Rameaux.

Deuxième volume. — Quinzaine de Pâques, du dimanche des Rameaux au dimanche de la Quasimodo.

Troisième partie. — Un volume. — Du dimanche de la Quasimodo au 9e dimanche après la Pentecôte.

Quatrième partie. — Un volume. — Du 10e dimanche après la Pentecôte au 1er dimanche de l'Avent.

Chaque volume contient les prières et offices ordinaires ; on a ainsi tout réuni, en prenant le volume correspondant à la saison.

Le Propriétaire-Gérant,
GERVAIS-BEDOT.

Nimes.— Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

M. DE MUN
et
L'UNION DES CATHOLIQUES EN FRANCE

Nul n'ignore dans quelles conditions fut fondée en France, au temps des querelles religieuses, l'association catholiqne connue sous le nom de *Sainte Ligue*. Son but, légitime et glorieux, était de soustraire la direction des intérêts catholiques à la politique incertaine et équivoque du roi Henri III et de ses favoris. En dépit des excès commis et de l'intervention des passions humaines dans une cause sacrée, il y eût là une œuvre nécessaire et une grande œuvre. Ainsi que l'a surabondamment démontré un érudit de grand mérite, M. le comte Henri de l'Epinois (1), la Ligue fut l'énergique protestation de l'immense majorité du pays qui voulait assurer le maintien de sa foi, le respect de ses institutions et de ses libertés, et sauver des mains des prétendus réformateurs ses traditions religieuses et nationales. Elle y réussit. Henri IV ne put monter sur le trône qu'en abjurant l'hérésie, et le protestantisme ne put pas devenir la religion de la France.

L'histoire se recommence et se répète sans cesse. Entre la situation actuelle de la France et celle d'il y a trois siècles, les analogies abondent. A cette époque, les factions déchiraient le royaume. Le parti des *politiques*, ayant à sa tête le duc d'Alençon, frère du roi, avait essayé de s'emparer de l'influence, mais il n'avait rien fait de bon, rien obtenu, rien sauvé. C'est alors que le parti catholique entra en lice, sous le nom de *Sainte Ligue*, et après bien des vicissitudes, bien des luttes trop souvent sanglantes, finit par avoir gain de cause.

Pourquoi n'essayerait-on pas, de nos jours, quelque

(1) *La Ligue et les Papes*, chez Palmé, 1886.

chose de semblable ? Sans doute, il faut tenir compte de la différence des époques et des mœurs. Il ne s'agit pas de prendre les armes et de verser du sang. Mais, pourquoi ne pas reprendre au passé ce qu'il a eu de bon en le mettant à l'unisson de la situation présente ? Pourquoi ne pas adapter aux temps nouveaux les procédés anciens en les rajeunissant ? Pourquoi ne fonderait-on pas une vaste et pacifique association qui grouperait, qui organiserait, qui centraliserait les forces actuelles du catholicisme en France ? Le moment ne semble-t-il pas venu de rallier les catholiques autour d'une bannière commune plus haute que les divers étendards politiques, de donner rendez-vous à tous les gens de bien sur le terrain des intérêts religieux, de faire appel à toute la partie saine et bien pensante du pays en vue d'une action militante pour la défense des idées et des institutions chrétiennes ? Pourquoi ne pas faire en France ce qui s'est fait avec tant de fruit chez nos voisins d'Allemagne, de Belgique et de Suisse, ce qui vient d'être réalisé avec succès en Espagne, ce qui se prépare avec activité dans la Hongrie ? Voilà la question que se posent depuis quelque temps bien des âmes françaises préoccupées de l'avenir de la religion et de la patrie. Voilà le sujet que traite l'auteur d'une brochure parue récemment, brochure remarquable à tous égards, qui a valu à son auteur, avec une bénédiction spéciale du Pape, les félicitations et les encouragements du Cardinal-Vicaire, et qui est intitulée : *La Persécution. Lettre d'un Catholique à M. le Comte de Mun* (1).

(1) Voici la lettre de l'Éminentissime Parocchi. Je n'ai pas besoin d'en faire ressortir la portée.

Cher Monsieur le Curé,

J'ai remis bien volontiers au Saint-Père votre opuscule intitulé : « *La Persécution.* » Sa Sainteté vous en remercie et vous envoie sa paternelle bénédiction.

Je profite de cette occasion pour vous féliciter et vous encourager dans

Qu'il soit permis à un autre catholique, vivant au sein de cette population de Nimes, demeurée si ferme et si ardente dans sa foi, de faire écho à cette voix, et d'exprimer sa manière de voir en une matière si grave, sinon avec la même éloquence, du moins avec la même conviction et la même sincérité.

Relativement à la formation d'une Association catholique pour le soutien et la défense des idées chrétiennes et des intérêts religieux en France, il me semble que cinq questions se posent :

1° *L'œuvre est-elle utile et opportune ?*

2° *Est-elle réalisable ?*

3° *Quels enseignements donnent, sur ce point, aux catholiques de France, ceux des autres nations ?*

4° *Quels doivent être le programme, le but et le nom de cette Association ?*

5° *A qui revient l'honneur et la mission de se mettre à la tête de ce mouvement ?*

Ces questions sont trop graves et trop compliquées pour que j'aie la prétention de les trancher en quelques lignes. Soumettre à qui de droit quelques réflexions que je donne pour ce qu'elles valent, les étayer de témoignages et d'appréciations autorisées qui ne sauraient manquer de faire impression sur le lecteur, contribuer ainsi, si peu que ce soit, à la solution définitive d'un problème de cette importance. Voilà toute la pensée de ce petit travail.

I.—Utilité et Opportunité de l'organisation des forces catholiques

Les Associations chrétiennes n'ont pas manqué en France depuis le commencement de ce siècle. La première en

votre dévouement pour la cause de Dieu et de sa sainte Église.

Agréez, cher Monsieur le Curé, mes respects et croyez-moi toujours,

Votre dévoué en Jésus-Christ.

Du vicariat, le 30 septembre 1889. L. M., card.-vic.

(*Univers*, du 12 octobre 1889).

date est cette fameuse *Congrégation Auxilium Christianorum*, qui, fondée en 1801, eut de 1815 à 1830 un si grand retentissement. Ce ne fut d'abord qu'un groupe de six étudiants inconnus ; mais l'œuvre grandit peu à peu , multiplia ses recrues et jeta de toutes parts ses essaims. Les attaques, les calomnies, les menaces ne manquèrent pas à ces Congrégations de jeunes gens qui se fondaient dans la plupart des villes de France , et devenaient des foyers vivants de foi, de prière et d'action. Mais ces luttes ne firent que retremper le courage des congréganistes et augmenter leur influence. Tel fut le premier noyau de l'armée catholique.

Sous le gouvernement de Juillet, des hommes de talent et de zèle se lèvent de toutes parts , dans la chaire, dans les assemblées publiques , dans les lettres , pour lui servir de chefs. Donner, par des affirmations courageuses et une activité infatigable , à la religion catholique , plus de prestige et d'expansion ; revendiquer pour elle les libertés légitimes et nécessaires; gagner les âmes par l'apostolat, les cœurs par la charité, les intelligences par l'éducation, tel fut l'objectif des diverses corporations et sociétés dont l'esprit d'apostolat sema le sol français, et qui semblèrent germer de la foi rajeunie des populations comme une luxuriante végétation sur un terrain de choix. Inutile de raconter en détail cette histoire qui se prolonge jusqu'à nos jours, de faire connaître ces associations , de citer tous ces combattants de la parole et de la plume, tous ces volontaires de la charité qui ont porté si haut le drapeau catholique. Ils sont connus : plusieurs sont illustres. Aux heures tragiques de l'année terrible , ils ont montré que l'amour de la France et l'amour de l'Église s'allument au même foyer , et leurs noms figurent avec éclat au martyrologe de la patrie.

Il y a eu donc, au cours de ce siècle , de nombreuses congrégations d'hommes qui ont rendus d'éminents ser-

vices à la cause de l'Eglise par les œuvres qu'elles ont créées, par le secours puissant qu'elles ont apporté au clergé, par l'exemple qu'elles ont donné aux générations contemporaines. Mais il n'y a jamais eu d'association générale, groupant tous les hommes de foi et de courage, sous le regard et l'impulsion de l'Église, pour résister aux entreprises de l'impiété, pour défendre plus efficacement les intérêts religieux, pour exercer une action plus puissante sur la direction des affaires publiques. Il y a eu différentes milices de la foi, qui ont certes bien manœuvré et bien combattu, chacune sur son terrain spécial et selon son but particulier ; mais il n'y a pas eu d'armée catholique proprement dite, puissamment organisée, ayant ses cadres, son mot d'ordre et ses chefs reconnus de tous.

Avec une armée ainsi composée, on obtiendrait des succès plus généraux, on arriverait à des résultats plus complets, on remporterait des victoires plus décisives. Voilà ce que s'est dit, il y a quelques années, M. le comte de Mun, quand il a essayé de donner un corps aux éléments de défense religieuse répandus dans le pays, de réunir, en une armée régulière, tous les champions de la bonne cause. Diverses considérations firent ajourner l'exécution de cette grande idée. Mais, depuis lors, bien des difficultés se sont aplanies, l'idée a fait du chemin, le fruit à muri et le moment est venu, ce semble, de reprendre le projet momentanément abandonné.

La nécessité et l'opportunité de l'œuvre me paraissent incontestables. La lutte entre l'esprit catholique et l'esprit révolutionnaire, qui remplit le XIXe siècle, est plus violente que jamais. La Franc-Maçonnerie, qui est le grand instrument de propagande et d'action de l'impiété, travaille, avec un acharnement chaque jour plus furieux, à déchristianiser la France. Il y a là une armée parfaitement organisée dont le mot d'ordre n'est que trop connu, dont le but nous est nettement indiqué par le Pape Léon XIII

dans l'Encyclique *Humanum Genus* : « Réduire à rien, au sein de la société civile, le magistère et l'autorité de l'Église, exclure des lois et de l'administration publique la très salutaire influence de la religion catholique, constituer l'État tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Église. » Et le Souverain-Pontife ajoute : Puisqu'il en est ainsi « que les gens de bien s'unissent, eux aussi, et forment une immense coalition de prières et d'efforts. » C'est donc répondre aux nécessités du moment et combler les désirs du Vicaire de Jésus-Christ, que d'opposer à l'organisation diabolique des franc-maçons l'organisation sainte et vivifiante des catholiques. Un parti, si nombreux soit-il, qui manque de cohésion, manque également de force de résistance. C'est le cas de l'imposante armée catholique qui, faute de concentration, d'unité et d'action commune, ne saurait jouir de la plénitude de sa force.

Lorsque les francs-maçons, qui n'ont que le diable pour eux, ont commencé à entrer sérieusement en lutte contre l'ancien ordre chrétien, il y a cent cinquante ans, qu'étaient-ils ? que pouvaient-ils ? Rien. Aujourd'hui que sont-ils ? que peuvent-ils ? Tout. D'où vient cela ? De ce qu'ils se sont fortement organisés. Catholiques, nous avons Dieu pour nous, nous sommes la force morale, nous sommes la vérité, et nous sommes le nombre. Que nous faut-il pour être tout ? L'union qui engendre la confiance, relève les courages, concentre les moyens et centuple les efforts. Aussi bien l'union des âmes dans une pensée et une action communes, l'association en vue d'un grand but à atteindre est l'essence même du christianisme. S'affirmer, s'associer et lutter, ces trois mots racontent toute l'histoire et résument toute la pensée des catholiques à travers les siècles. J'ajoute que c'est là un besoin particulier du moment. Dans une lettre relative à la formation d'un parti catholique, M. de Belcastel a écrit ces éloquentes paroles :

« L'action catholique est non-seulement opportune aujourd'hui, elle est nécessaire.......................

« L'action catholique est nécessaire, parce que la Révolution veut détruire le catholicisme et que le catholicisme seul peut vaincre la Révolution.

« Elle est nécessaire, parce qu'aucun parti politique isolé ne peut, ni aujourd'hui ni de longtemps encore, faire lui-même l'unité morale, et prendre assez de force pour réunir, dans un commun effort contre le désordre, la majorité certainement honnête des citoyens français; la politique, d'ailleurs, ne prend qu'une part de l'homme, la foi prend l'homme tout entier.

« Elle est nécessaire parce que, sous les divers régimes préoccupés de garantir leur propre existence, l'œuvre vraiment maîtresse sera toujours d'assurer à la France le bien supérieur aux intérêts d'uu régime qui passe; elle sera demain comme aujourd'hui de pénétrer la société civile des idées, des mœurs, des lois et des institutions chrétiennes. Le christianisme a fait la civilisation, seul il peut la faire vivre et grandir.

« Elle est nécessaire, parce que l'Eglise immortelle, établie pour tous les siècles, porte en elle toutes les solutions sociales du présent et de l'avenir. Seule elle peut, au nom de la justice et de la charité, consacrer les bases légitimes de la famille, de la propriété, du capital et du travail humain. Seule elle peut baptiser la démocratie.

« Elle est nécessaire, enfin, parce qu'il n'y a qu'un seul conservateur de l'humanité, Jésus-Christ; et qu'un seul signe civilisateur, la Croix.

« Rangeons-nous donc autour de ce signe sacré, nous tous qui voulons le règne de Dieu et sa justice, et, par là-même, le bien de la patrie.

« Tendons-nous la main, serrons nos cœurs, serrons nos rangs. Que tout soit catholique en nous : le nom, la parole, la plume, les actes, le combat, la retraite et le sacrifice.

« Qu'importe ceux qui tombent ou qui montent, si la France est sauvée, si le Christ est vainqueur ? (1) »

La France veut vivre, et l'esprit révolutionnaire la tue. Les partis politiques ont essayé de la sauver : ils y ont mis, ils y mettent encore, reconnaissons-le hautement, du zèle, du talent et du courage. Mais pour diverses causes, ce zèle, ce talent et ce courage n'ont pas obtenu de résultat décisif. L'impuissance des partis politique à sauver le pays de l'irréligion, de la décadence et de la ruine éclate à tous les yeux. Il faut donc autre chose, il faut recourir à un principe de guérison et de vie plus puissant qu'une idée politique même la plus grande et la plus noble, il faut recourir à l'idée religieuse demeurée vivace, malgré tout, dans l'âme de la patrie, et seule capable de relier ensemble les hommes de tous les partis.

La nécessité ressentie généralement de substituer aux anciennes classifications politiques une classification plus large et plus haute, ou plutôt d'élever cette dernière classification au-dessus des autres, trouve son expression dans un excellent article du journal *La Croix* que mes lecteurs me sauront gré de leur mettre sous les yeux. Il est intitulé : *Les Bons*, et s'exprime ainsi :

« La *Croix*, nous dit-on, ne révèle pas combien la Chambre contient de bons et de mauvais ?

C'est qu'il n'est point facile de l'établir de prime abord.

J'ouvre un journal monarchiste. Je n'y vois qu'un petit nombre de bons, car il ne considère comme tels que 112 royalistes ; un autre journal monarchiste veut bien joindre à ce nombre 56 bonapartistes, et il met : bons : 168.

Enfin, un troisième ajoute les 45 boulangistes et dit :

(1) *Univers* du 16 octobre 1885.

Nous avons 213 bons contre 363 mauvais, nombre fatidique.

La *Croix* ne veut pas sortir de la vérité , et repousse absolument cette classification, tirée des partis politiques.

Ainsi, tel député qui humblement s'agenouillait, le matin de son élection, recevait la communion, — il nous excusera de révéler ce qui semble du domaine intime de la piété, — qui signait à deux mains, disait-il, notre programme si net, se trouve laissé parmi les mauvais au point de vue monarchique, et classé avec Mermeix, parmi les boulangistes répudiés. Est-ce la vérité ? — Remarque analogue pour M. Millevoye, magistrat démissionnaire à l'occasion des décrets ; pour M. Dugué de la Fauconnerie, qu'on comptait autrefois bon, parce qu'il était monarchiste, et qu'on classe aujourd'hui mauvais, parce qu'il est boulangiste, etc.

Tout cela est faux et fantaisiste.

Nous appelons bons ceux qui défendent la vérité, abstraction faite des partis, nous ne pouvons accepter ces classifications, d'autant que certains monarchistes et conservateurs voltairiens ou doués d'un catholicisme hérétique seraient pour nous des mauvais et non des bons.

Le coup de balai boulangiste a produit un résultat tout à fait différent de celui qu'on attendait. Quand ces mots : *Je ne persécuterai pas*, eurent donné au général une certaine popularité, les opportunistes, effrayés et dégoûtés de leur besogne, répondirent de tous côtés : « *Nous ne persécuterons pas non plus.* »

On doit maintenant à cette parole le même accueil qu'à la première.

Ne repoussons donc pas les opportunistes opposés à Constans, qui nous promettent la *paix religieuse.*

Tiendront-ils leurs promesses ?

Oui, parce que ce serait contre leurs intérêts d'y man-

quer, et qu'*opportuniste* veut dire : « Je suis fidèle à mes intérêts. »

D'ailleurs, parmi eux, plusieurs sont heureux de sortir du guêpier d'impiété où leur parti les plongeait.

N'en voyons-nous pas sans cesse mettre leurs enfants aux maisons congréganistes, et dernièrement quand le maire, conseiller général opportuniste, Lair, mourut à Saint-Jean-d'Angély et que son parti lui fit un enfouissement, la famille désolée fit lire sur la fosse civile l'article du testament disant : « Je lègue 60,000 francs aux Sœurs, en réparation de mes laïcisations. »

Vivant, cet homme désirait être délivré.

Plus loin, nous donnons le chiffre énorme de ceux qui ont promis la révision en cette Chambre ; ils sont la majorité (331 contre 238).

Éh bien ! ceux qui ont promis la paix religieuse sont également la majorité ; on a calculé qu'ils sont environ 340 contre 236.

Nous sommes donc vainqueurs et sur la question de révision et sur la question religieuse.

En conséquence, nous demandons la *révision* sur le terrain de la *paix religieuse*. »

Mais voici, dans cet ordre d'idées, quelque chose de bien plus important. C'est une conversation récente de M. le comte de Mun avec le directeur de la *Pall Mall Gazette*.

D'après la traduction et le résumé qu'en donne l'*Univers*, l'illustre orateur catholique aurait déclaré, entre autres choses, qu'il n'aurait pas d'objection à faire si ses amis voulaient abandonner le terrain purement politique pour s'efforcer honnêtement de tirer le plus grand parti possible de la forme de gouvernement pour laquelle la majorité des Français s'est délibérément prononcée. « Nous sommes, a-t-il dit, dans un cercle vicieux ; il est très difficile d'en échapper. Mais je pense que ma ma-

nière de voir est partagée par la majorité des conservateurs, notamment par les catholiques, et que le nombre de ceux qui font opposition à la république par principe ou par parti-pris, diminue chaque jour par suite du cours naturel des choses . . . . »

. . . .

. . . .

— « Mais où voyez-vous alors le salut? » lui a demandé son interlocuteur.

— « Dans l'Eglise. Seuls les catholiques ont assez d'indépendance, de cohésion et de force pour faire quelque chose dans la direction que j'ai indiquée. Par catholiques j'entends des hommes qui sont catholiques d'abord et partisans politiques ensuite. S'ils voulaient seulement suivre l'exemple donné en Angleterre par le cardinal Manning, le mouvement serait irrésistible. Je crois que le pape Léon XIII, qui est ardemment soucieux des questions sociales, et qui a hautement loué le cardinal Manning de son action lors de la grève des ouvriers des Docks, serait tout disposé à encourager l'épiscopat, le clergé et les catholiques. Mais pour prendre la tête d'un tel mouvement il est nécessaire que les conservateurs soient affranchis de toutes les compétitions dynastiques et qu'ils restent indépendants de tous les partis politiques.

« La France, a-t-il dit encore, est catholique dans l'âme. Toutes les lois de persécution sont contraires au génie de la nation et opposés aux convictions religieuses de l'immense majorité du peuple..... Si l'on pouvait poser la question sur l'un des points de la guerre religieuse, en laissant de côté la République, sept électeurs sur dix se prononceraient contre les mesures de persécution........ Il n'y a rien que je désire autant que de voir tous les enfants de la France travaillant ensemble à sa prospérité et à sa grandeur. Je puis vous dire que c'est là le grand

désir de ma vie, et je puis vous assurer que, quelles que soient mes préférences personnelles pour une autre forme de gouvernement, je serais le premier à donner l'exemple d'une acceptation pacifique du gouvernement de fait, pour me dévouer aux intérêts religieux, sociaux et économiques, si ce gouvernement pouvait devenir stable, honnête, respectueux de la religion et des consciences, soucieux des vrais intérêts du peuple et vraiment ouvert à tous. »

Tel est l'état des esprits à l'heure où nous sommes. Tous les partis politiques vont peu à peu se déclassant. Un grand mouvement, un puissant courant se forme pour la formation d'un parti catholique dont le programme simple et large puisse rallier tous les Français qui veulent sauver leur pays en lui conservant la foi. On sent qu'une évolution sociale se produit. Entre l'Église et le peuple l'union deviendra chaque jour plus étroite, à mesure que le peuple verra dans quels rangs se trouvent ceux qui l'aiment véritablement et qui vont à lui, non pas pour l'exploiter, mais pour le servir.

II. — L'Œuvre est-elle possible et réalisable ?

Et pourquoi ne le serait-elle pas? Est-ce que les moyens d'action manquent ? Est ce que les éléments font défaut ? Les éléments ! Mais ils surabondent, ils sont là nombreux, vivants, impatients d'être mis en œuvre. Malgré tous les ravages de l'impiété, la France est demeurée profondément religieuse et chrétienne. Ce que disait Louis Veuillot il y a vingt ans, on peut le redire avec autant, peut-être plus de vérité aujourd'hui : « Le mal est loin de triompher partout : il a des adversaires qu'il ne vaincra jamais. Quand on regarde de près ces deux mondes si distincts, quoique si mêlés, qui se choquent sur la terre, le monde chrétien et le monde infidèle, on a des

pensées de plus d'un genre. L'œil effrayé du formidable développement et de la prodigieuse activité du mal, remarque aussi le calme et la féconde énergie du bien. Il voit de braves cœurs tout brûlants d'un feu sublime, une foi capable de remuer les montagnes, des œuvres de salut qui naissent et qui croissent par miracle. L'assistance de Dieu est si manifeste qu'au milieu des alarmes et des vicissitudes parfois terribles du combat l'âme chrétienne est comme illuminée du pressentiment d'une victoire immense » (1).

Les amis et défenseurs de l'Église, les hommes dans lesquels le dévouement chrétien est à la hauteur de l'intelligence et du talent, sont encore nombreux en France. Quel est la grande ville où ils ne forment pas un bataillon d'élite ? Quelle est la sous-préfecture qui n'a pas les siens? Vous qui lisez ces lignes, vous les connaissez, vous prononcez tacitement leurs noms, votre estime, votre admiration peut-être leur est acquise. Nos populations chrétiennes en sont fières : ils remplissent nos églises : ils sont à la tête de toutes nos œuvres : ils portent partout un parfum qui les signale au respect des plus prévenus. Pour ne parler que de Nimes, si je voulais nommer tous les hommes de marque qui, dans cette ville, portent avec honneur le drapeau catholique, quelle longue et brillante liste ! Voilà les officiers de l'armée nouvelle ; ils sont là, prêts à répondre au premier appel. Et avec de tels chefs, les soldats ne manqueront pas. Qu'ils marchent, et ils auront derrière eux des légions d'hommes entraînés par leurs paroles et par leurs exemples.

La presse catholique sera un moyen puissant de propagande et d'influence au service de l'Association. Les journaux religieux tels que l'*Univers*, *La Croix*, *Le Monde*, *la Défense*, etc., seront ses organes attitrés. Les feuilles honnêtes et chrétiennes de province prêteront leur con-

(1) *Ça et là*, préface.

cours, et toutes ces voix réunies ne resteront pas sans écho (1).

Les corporations d'hommes déjà existantes, les sociétés, les confréries, les comités qui fonctionnent déjà dans les différentes localités, fourniront un premier noyau. Il y a là des chrétiens impatients de se dévouer, de marcher, d'agir avec plus d'ardeur qu'on ne l'a fait jusqu'ici, de se livrer davantage à cette *lutte publique*, *à cette lutte religieuse destinée à préserver de la ruine la société chrétienne* dont le cardinal Lavigerie a éloquemment signalé l'importance dans une de ses lettres (2).

Avec ces vieux combattants et les nouvelles recrues qui viendraient à coup sûr, on aurait bien vite une nombreuse armée.

L'œuvre serait d'autant mieux accueillie que, depuis un certain temps, un mouvement plus accentué vers les idées chrétiennes se produit parmi nous. L'anti-cléricalisme perd du terrain. Les journaux qui exploitaient si ignoblement la chronique dite cléricale, sont moins lus. Le peuple, constatant de plus en plus l'avortement des folles espérances dont on l'avait bercé, fatigué de tant de promesses décevantes, regarde moins du côté de la Révolution et d'avantage du côté de l'Eglise. Les dernières élections législatives prouvent, ainsi que le constate le journal *la Croix*, que la paix religieuse, que la liberté religieuse répond aux vœux du pays. Une feuille belge, le *Courrier de Bruxelles*, fait, à ce propos, la réflexion suivante qui est bien significative : « Nous aimons à croire que certains incidents très significatifs de la lutte électorale, et certaines victoires remportées contre toutes les prévisions des politiciens, par des candidats ouver-

(1) Un des principaux journaux de province, *le Nouvelliste de Lyon*, a publié récemment un article important ou il appelle la formation d'nn parti catholique.

(2) *Univers* du 17 septembre 1885.

tement catholiques, avanceront le moment de la création définitive et générale en France d'un parti catholique, qui seul peut en finir avec la république persécutrice, instrument plus ou moins conscient du prince de Bismarck.»

Oui, me dira quelqu'un, c'est très bien, mais il y a un danger à l'établissement d'une telle association. — Et lequel ? je vous prie. — Le voici. Gare aux empiètements du laïcisme sur la hiérarchie ecclésiastique ! Les comités ne seront-ils pas tentés d'outrepasser leur rôle, et de se substituer aux pasteurs légitimes dans le gouvernement des fidèles ?

— Non, cette crainte est chimérique. D'abord la haute direction de l'œuvre resterait entre les mains de l'Église. Rien ne se ferait que sous son regard, son impulsion et son contrôle. Sans porter la moindre atteinte à la liberté d'action des chefs laïques, les évêques seraient là pour marquer le terrain du combat, pour tracer la ligne à suivre, pour planter les jalons, pour indiquer les limites qu'il ne serait pas permis de franchir. L'expérience est faite sur ce point. Partout où le parti catholique existe, les pasteurs ne se sont jamais plaints de son action ; leurs âmes apostoliques n'ont eu, au contraire, qu'à s'en féliciter et à s'en réjouir.

« Le parti catholique en France, c'est encore M. de Belcastel qui parle, ne veut pas être, comme certains affectent de le croire, une sorte de concile laïque usurpant la mission ou voulant diriger la marche du clergé.

« Nous le savons mieux que ces accusateurs étranges, à l'Eglise seule la charge et l'honneur de former les sociétés chrétiennes, et le grand rôle de ses défenseurs est d'assurer ou de revendiquer sa souveraine indépendance. Mais nous savons aussi que, pour agir, dans l'ordre civil, dans le sens de cette indépendance, l'action séculière des laïques, gouvernants ou simples citoyens, est absolument indispensable.

« C'étaient bien des laïques, ces soldats du Christ qui se battaient à Lépante, presqu'à pareil jour, il y a trois siècles, et qui sauvaient l'Europe civilisée de la barbarie musulmane.

« C'étaient des laïques, les vieux parlements et les ligueurs français qui conduisaient Henri IV à l'autel catholique, et faisaient du même coup triompher la royauté, la foi et la volonté nationale.

« Ce sont des laïques encore qui, de nos jours, sans relâche et de toutes leurs forces, défendent les droits de Dieu, de l'Eglise et de la famille. Affirmé vaillamment hier, le parti catholique existait déjà en puissance. Avant d'avoir un nom, il agissait; il agissait par les déclarations et les revendications portées à la tribune française avec une vigueur que le commencement du siècle n'avait pas connue; il agissait dans les comités, dans les cercles catholiques, dans les ateliers chrétiens, dans les congrès, dans les conférences, dans la prière et l'adoration; il agissait par les fondations d'écoles, d'orphelinats et d'asiles, par toutes les œuvres sociales qu'enfante le catholicisme.

« Sous toutes ses formes l'Eglise l'a béni, c'est de son sein qu'il est sorti, c'est son esprit qui lui donne la vie.

« Comme toujours, ce fils de l'Eglise a bien mérité de la France. Qui peut nier sa part dans son réveil ? »

Écoutons maintenant une autre objection. Il en est qui se demandent si la création d'un parti catholique n'aurait pas pour résultat d'introduire un nouvel élément de discorde dans le pays, d'affaiblir, de désorganiser les partis politiques déjà existants. Pas le moins du monde. Cette Association nouvelle ne demanderait à aucun de ses membres ni d'abdiquer ses préférences personnelles, ni de tomber dans l'indifférence, dans le scepticisme politique. Elle ne se prononcerait pas sur la forme du pouvoir : elle se bornerait, sous un régime quelconque, mo-

narchique ou républicain, à soutenir avec lui, s'il était chrétien, à côté de lui, s'il était indifférent, contre lui, s'il était persécuteur, les droits imprescriptibles, les libertés nécessaires de la conscience chrétienne. Il y a plus : elle aurait pour effet de fortifier les partis politiques , en leur infusant une sève chrétienne. Elle servirait entre eux de lien et de ciment ; elle serait un élément d'union, de concorde et de paix sociale.

(*A suivre*). E. SARRAN.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

DEUX ÉVÊQUES

Cardinal PIE — Mgr PLANTIER

PARALLÈLE HISTORIQUE

(suite)

Quelques mois plus tard, le 10 octobre 1860, l'évêque de Nimes lançait l'anathème contre ceux dont les mains, deux fois parricides, n'avaient pas rougi de consommer le forfait de Castelfidardo. L'histoire flétrira à jamais cet exécrable guet-apens dans lequel l'innombrable armée de Cialdini écrasa une poignée d'héroïques soldats commandés par Lamoricière. Mgr Plantier donne libre cours à toute l'indignation que ce crime soulevait dans son âme, mais en même temps « il passait en revue toutes les allégations contenues dans le fameux *Memorandum* par lequel le comte de Cavour avait averti l'Europe des desseins du Piémont ; il appelle ce document un tissu d'impostures et il montre les généraux piémontais triomphant, d'abord, par la trahison, puis insultant les vaincus ; il termine par un éloquent éloge des soldats tombés au service du Saint-Siège, soldats qu'il considère comme « les frères des martyrs » et que « l'Église a pour jamais placés à côté des Maurice et des Victor, tandis que leurs meurtriers seront relégués dans l'opprobre des Dioclétien ou des Galère. »

Ces nobles soldats de Pie IX étaient, pour la plupart, de courageux volontaires français qui s'étaient arrachés aux étreintes de leurs mères et aux douceurs du foyer pour voler à la défense du Vicaire de Jésus-Christ. C'est ici le lieu de le rappeler : les zouaves pontificaux sont

une création toute française dont l'initiative appartient à l'évêque de Poitiers. Le premier, Mgr Pie fit appel au dévouement de ses diocésains pour fournir au Saint-Père de précieuses recrues qui devaient renforcer sa petite armée ; de Poitiers, l'élan se communiqua dans tous les diocèses, dans celui de Nimes surtout qui, fidèle aussi à la voix de son évêque, envoya un des plus nombreux contingents. Et ainsi fut formé le régiment des zouaves qui compte aujourd'hui, avec les plus glorieux états de service, vingt-huit ans d'existence : il est la gloire du Saint-Siège et l'honneur de la France.

A cette même époque prit aussi naissance l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, autre institution qui était en quelque sorte le complément de la première : elle devait alimenter le trésor pontifical dont l'invasion avait réduit les ressources et augmenté les charges. Ces deux œuvres étaient un double tribut payé par les enfants de Pie IX à leur Père appauvri et menacé : les uns donnaient leur sang et les autres leur or, admirable manifestation de piété filiale qui faisait reparaître « les beaux jours des Croisades, » et qui restera dans les annales de l'Église comme un des plus beaux témoignages du dévoûment à la cause de la Papauté. En glorifiant ainsi ces héros, l'évêque de Nimes parlait d'avance le langage de la postérité.

Au commencement de février 1861, nouvelle brochure : *La France, Rome et l'Italie*, qui accusait Pie IX d'être le premier coupable de la spoliation dont il était la victime ; « l'Empire avait fait son devoir, il ne pouvait l'impossible. Ceux qui protestaient étaient seuls les vrais ennemis du Saint-Siège. » Mgr Pie s'empresse de répondre à cette nouvelle calomnie par une lettre pastorale où il venge le Pape de toutes ces injures et rétablit les responsabilités de chacun. Avec quelle éloquence il salue ce Roi vers lequel se dirigent tous les regards, car, « sous la tiare de son courage, de ses vertus et de ses malheurs,

Pie IX, dit-il, est le Roi, je veux dire mieux, il est l'homme de ce siècle. *Ecce Homo.* » L'évêque de Poitiers frappe d'abord le roi du Piémont ; puis il atteint Napoléon III dont il démasque l'hypocrisie par cette fameuse allusion à Pilate : « La postérité a-t-elle ratifié l'absolution que se donna Pilate, et le lavement de ses mains l'a-t-il innocenté devant les âges à venir ? Le seul vrai coupable de la mort de Jésus-Christ, c'est Pilate, car le signal ne pouvait venir que de lui. Lave tes mains, ô Pilate, déclare-toi innocent de la mort du Christ ! Pour toute réponse nous dirons chaque jour et la postérité la plus reculée dira encore : Je crois en Jésus-Christ, qui est né de la Vierge Marie, qui a enduré mort et passion sous Ponce-Pilate. *Qui passus est sub Pontio Pilato.* » L'allusion était plus que transparente et, comme il fallait s'y attendre, la lettre de Mgr Pie fut déférée au Conseil d'État. Mais ce fut une maladresse nouvelle que commit l'Empire : cet acte d'extrême rigueur tourna tout entier à l'honneur du courageux prélat.

La révolution poursuivait toujours l'accomplissement de ses plans contre la Papauté ; favorisée par l'ambition des uns et par la complicité hypocrite des autres, elle aboutit, en 1864, à faire signer, entre l'Empire et le Piémont, ce traité néfaste qui porte dans l'histoire le nom de « Convention du 15 septembre » et qui n'était que la sanction de tous les attentats et de tous les forfaits dont l'Église avait à souffrir. Ce fut à cette occasion que Mgr Plantier écrivit sa célèbre lettre pastorale dont nous avons parlé plus haut « sur les perfidies de langage dont la presse hostile au Saint-Siège ne cesse d'user dans la question romaine. » L'évêque de Nimes « y dénonce les véritables motifs de cette convention, qui désolait le cœur des catholiques et y flétrit les explications mensongères qu'en donnait le journalisme pour la faire accepter. » Nous y lisons ces lignes où s'exhale avec la douleur du Pontife

son inébranlable espérance en l'avenir : « C'est donc un avenir critique qui s'entr'ouvre devant le Saint-Père. C'est maintenant l'heure de cette angoisse suprême, c'est ce sommet douloureux du Calvaire, c'est ce faîte sanglant de la croix où nous avons prédit cent fois qu'il serait inévitablement porté par la vague, sans cesse montante, de l'épreuve et de l'injustice humaine. Mais si les Papes disparaissent, la Papauté demeure, et bon gré, malgré, le Vatican redevient toujours son siège et son patrimoine. Pie VI meurt à Valence et Pie VII, un instant prisonnier et proscrit lui-même, rentre deux fois triomphant à Rome. C'est une loi que les ennemis politiques du Saint-Siège s'obstinent à méconnaître, mais qui s'obstine elle-même à les déjouer et à les confondre. » Nous avons dit que cette lettre arracha des cris d'admiration à l'évêque de Poitiers; voici en quels termes l'appréciait un prélat romain d'une grande distinction, auditeur de rôte pour l'Autriche : « Oh! Monseigneur, soyez béni ! J'ai trouvé dans ces pages votre haute intelligence et votre grand cœur. Ce grand cœur s'ést soulevé et a laissé échapper des paroles bien sublimes. Depuis longtemps, peut-être jamais, je n'ai rien lu de semblable et je crois que vos paroles resteront éternellement gravées dans les annales de l'Eglise... »

Deux autres fois, après Sadowa et après l'allocution pontificale du 29 octobre 1866, l'évêque de Nimes renouvela ses énergiques protestations contre les spoliateurs et les ennemis du Saint-Siège, en dévoilant tous les dangers « de la crise de transformation sociale que traversait le monde » et en convainquant d'ineptie et de démence tous ceux qui répètent contre Pie IX les accusations calomnieuses déjà mille fois réfutées. » Ces deux œuvres pastorales furent suivies d'une lettre privée que Mgr Plantier écrivit à M. Baroche, alors ministre des cultes, au sujet d'un discours que le ministre d'État avait prononcé au

Sénat et dans lequel il portait « comme une sentence solennelle d'absolution sur tous les évènements accomplis au-delà des Alpes. » Le ministre refusa de recevoir une leçon si méritée et dédaigna d'y répondre, si ce n'est en adressant un blâme à l'évêque ; le blâme n'effleura même pas le sommet de la mitre épiscopale ; il est aujourd'hui oublié, et du ministre de l'empereur ou du défenseur du Pape, c'est celui-ci qui a eu le dernier raison devant l'histoire. L'épiscopat français ne s'y était point mépris ; il écrivait à l'auteur de ces lettres par la main de Mgr Pie : « Je ne veux pas remettre à demain de vous dire ma gratitude, mon admiration et mes félicitations pour ce nouveau service rendu à l'Église et au genre humain. Tandis que notre siècle s'achemine à pas redoublés vers la dissolution... il est glorieux pour le sacerdoce que partent de ses rangs les cris qui feront apercevoir, au moins à quelques-uns, tout le chemin fait vers la ruine... »

Ainsi se retrouvaient, toujours unis par les mêmes sentiments et les mêmes travaux, les deux évêques de Poitiers et de Nimes : ils devaient avoir aussi à subir les mêmes épreuves et à jouir des mêmes consolations.

Les épreuves. — La défiance du gouvernement impérial pour Mgr Plantier remontait à la date de la première lettre pastorale de notre évêque sur le Pouvoir temporel du Pape, en 1859 , dans laquelle étaient exposées l'origine providentielle, les raisons et les grandeurs de ce pouvoir, ainsi que l'injustice des agressions dirigées contre lui ; l'Empire se crut visé dans ces paroles qui terminaient le document épiscopal : « Implorons pour eux (pour ceux entre les mains de qui reposent les destinées de l'Europe) la grâce de pouvoir se contenir, de laisser Rome étrangère à des débats avec lesquels elle n'a rien à démêler, et de se rappeler toujours qu'on ne touche jamais à ce

rocher du Capitole sur lequel repose aujourd'hui le trône pontifical sans y briser souvent son sceptre et toujours son glaive et l'honneur de son nom. » Évidemment un tel évêque ne pouvait être agréable en haut lieu ; il le devint encore moins par sa protestation en faveur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : il y eut à ce propos, entre le ministre et Mgr Plantier, un échange de lettres dans lequel la supériorité et la victoire restèrent à l'évêque de Nimes. Mgr Pie lui adressa une chaleureuse adhésion qui le dédommagea amplement des mesquines et hautaines menaces du ministre.

Ces menaces devaient cependant s'exécuter. On prit occasion d'un discours que Mgr Plantier prêcha quelques jours après, le 21 novembre 1861, dans sa cathédrale, et qui fut travesti par d'odieuses interprétations. Le vrai texte de ce discours fut publié et toute personne de bonne foi put se rendre compte que « le langage de l'évêque n'avait été ni celui d'un rebelle, ni celui d'un anarchiste. » Une allocution de Mgr Pie avait été, quelques mois auparavant, l'objet des mêmes calomnies « et le gouvernement avait porté ses plaintes jusqu'au Vatican, contre cet illustre prélat.» On usa d'un autre procédé à l'égard de l'évêque de Nimes. L'ordre secret fut donné aux fonctionnaires de cesser toute relation avec Mgr Plantier. Les instructions transmises par le parquet de la Cour de Nimes subsistent comme un document qui appartient à l'histoire, et qui sera une flétrissure de plus pour le gouvernement impérial. On voulut faire le vide autour de l'évêque, mais cet ostracisme, dont on le frappait, ne provoqua dans le cœur des magistrats qu'un sentiment de tristesse et de désapprobation générale ; il fut impuissant à fermer la bouche à la victime qui continua, à l'occasion, de défendre l'Église et la Papauté avec la même énergie et la même éloquence. Le gouvernement impérial s'en avisa, mais trop tard ; il devait tomber alors

lui-même sous les coups d'une humiliante défaite et de la réprobation de la France entière. Voici dans quelles dispositions d'esprit et de cœur Mgr Plantier envisageait son épreuve : « C'est vraiment sous le coup de ces injures, dont nous devons l'honneur à un journalisme impie, que nous avons commencé d'être évêque. Ce qui fait un évêque, ce ne sont pas les éloges qu'on lui décerne. Les triomphes de sa parole, l'éclat de sa plume, la puissance victorieuse de sa logique, l'étendue de son savoir, qu'est-ce que tout cela ? Avec ces distinctions réunies, on ne peut être qu'un pontife vulgaire. L'épreuve, l'injure, voilà le chemin qui mène à la vraie grandeur. La gloire de Jésus-Christ, ce fut moins le Thabor que le Calvaire. Il en fut des disciples comme du Maître... Saint Basile ne fut jamais plus sublime qu'en présence de Modeste... »

Une mesure du même genre atteignit Mgr Pie en 1862. On avait dénaturé son homélie sur Hérode, et il dut supporter la peine de ces calomnieuses interprétations, grossies encore par les dispositions hostiles dont il était l'objet de la part du gouvernement. « Tous les fonctionnaires de toutes les administrations, écrit Mgr Pie, tant civiles que judiciaires, depuis le grade le plus élevé jusqu'au plus infime, avaient reçu de leurs chefs respectifs la défense formelle d'avoir aucun rapport, même de politesse, avec leur évêque. » — « C'était, ajoute Mgr Baunard, devenir suspect et courir risque d'être inquiété sur sa position que de louer ce prélat et même d'oser assister aux offices où il présidait..... La maison épiscopale était surveillée sans relâche et nul n'y pouvait entrer sans que son nom fût noté et aussitôt dénoncé avec commentaire. La correspondance de l'évêque n'osait plus se fier à la discrétion postale et il lui fallait recourir à des voies détournées pour recevoir ses lettres ou pour les expédier. Il était enfermé dans un cercle de fer... » Lui aussi envisageait avec calme et fierté ces odieuses mesures de proscription ; il écrivait

au ministre : « Connaissant les mesures prescrites par l'autorité supérieure, j'ai supplié de s'abstenir de tout rapport avec moi les personnes que je savais tentées d'y contrevenir. Sensible aux marques de sympathie, aux témoignages de confiance et d'affection que cet état de choses m'attire chaque jour, si j'y éprouve une impression pénible, c'est beaucoup moins pour moi que pour l'honneur du gouvernement et pour la dignité de ceux qui le servent. »

L'Empire n'avait pas attendu jusqu'alors pour punir l'évêque de Poitiers de sa noble franchise et de son dévouement au Saint-Siège. Dès 1855, Mgr Pie avait reçu de M. Fortoul, alors ministre des cultes, une solennelle remontrance, occasionnée par sa première instruction synodale sur les principales erreurs du temps : le gouvernement s'était cru atteint par le prélat et lui faisait savoir toute la peine qu'en avait éprouvée l'Empereur ; en même temps, il lui donnait à entendre qu'il usât désormais « d'une plus grande vigilance et d'une plus grande réserve. » L'évêque avait répondu avec une noble fermeté, et l'incident fut clos par un entretien de Mgr Pie avec Napoléon III, circonstance favorable qui fournit à l'évêque de Poitiers une occasion de s'expliquer auprès de l'Empereur sur plusieurs difficultés pendantes à l'intérieur et sur la politique générale de l'Europe vis-à-vis du Saint-Siège.

Ce n'était que partie remise. Six ans plus tard, la haine des ennemis de l'Église n'avait point désarmé : l'Empire était encore plus irrité de la franchise de l'évêque de Poitiers, et l'occasion se présentant, on se résolut enfin à exécuter les menaces. La lettre pastorale de Mgr Pie, en réponse à la brochure : « *La France, Rome et l'Italie*, » fut, comme nous l'avons dit, déférée au Conseil d'État. En vain l'épiscopat tout entier se leva-t-il pour protester contre cet acte aussi arbitraire qu'impolitique ; la citation dut suivre son cours et sortir son plein effet. L'évêque de

Poitiers refusa de se justifier ; il se borna à présenter des observations dans lesquelles il déclarait d'abord irrégulier l'appel comme d'abus et ensuite se portait à son tour accusateur contre le ministre, qui s'était permis de faire afficher partout une circulaire de M. de Persigny qualifiant durement et calomnieusement l'acte de l'évêque de Poitiers, à l'heure même où le jugement était encore pendant devant les tribunaux, procédé violent, excès et abus de pouvoir très grave ; il réfute enfin point par point l'accusation : il n'a ni manqué à son devoir, ni troublé le pays ; quant à l'allusion finale, il ne voulait pas vouer le Souverain à l'âpreté des haines religieuses ; c'était un avertissement grave, solennel, énergique, en même temps qu'une suprême parole d'espérance. »

Le ministre trouva cette défense très sage, mais l'affaire était sur le rôle et devait avoir son dénouement devant le Conseil d'Etat. Enfin, elle fut appelée la Semaine-Sainte, et comme il fallait s'y attendre, la haute cour, plus disposée à rendre des services que des arrêts, déclara l'abus. Le décret fut signé le 30 mars qui était, cette année, le Samedi-Saint. Ce jour-là même, l'évêque, après avoir assisté régulièrement à tous les offices de sa cathédrale, prenait la plume pour écrire une lettre qu'il lut le lendemain, et dans laquelle, sans récrimination ni doléance, il donnait toute la place à l'action de grâces.

Parmi toutes les congratulations que reçut à ce propos l'évêque de Poitiers, nous devons rappeler ces paroles éloquentes que lui adressa l'évêque de Nimes, son digne émule dans les combats et dans les épreuves : « Je vous félicite, lui écrivait Mgr Plantier, de la noble hardiesse qui vous a valu cet honneur. Il fallait que tous les voiles fussent enfin déchirés ; votre main l'a tait avec un succès que nul ne peut contester et que rien ne pourra détruire... L'histoire dira qu'à notre époque, sous un autre Constance, l'Église de Poitiers a eu la gloire de posséder un

autre Hilaire. » Veut-on savoir la satisfaction qu'éprouva de cette lettre le cœur de Mgr Pie ? Qu'on lise sa réponse : « Votre suffrage est l'un de ceux qui ont le plus de prix à mes yeux. Tout ce que vous avez fait, depuis le commencement de cette lutte, restera parmi les plus beaux monuments de l'Église de France. Je ne suis qu'un petit travailleur et vous êtes un grand ouvrier. Merci donc de vos bonnes paroles... » C'est ainsi, ajoute avec propos M. Clastron, que les plus illustres pontifes du IVe siècle s'encourageaient les uns les autres à braver la colère des tyrans pour défendre l'Église. C'est ainsi qu'ils marquaient les persécuteurs du stigmate indélébile de l'injustice et de la honte.

La campagne entreprise contre les deux évêques fut menée avec une ardeur et un raffinement qui ont été rarement dépassés par des gouvernements hypocritement oppresseurs. Ils étaient surveillés dans toutes leurs tournées pastorales, espionnés et traqués comme des suspects, comme des criminels ; on arrêtait tous les cortèges ; on multipliait les procès-verbaux ; leurs moindres paroles , ainsi que celles de leurs curés, coupables de trop de fidélité et de sympathie pour leur évêque, étaient consignées, commentées , défigurées ; on n'épargnait aucun de leurs amis, parce qu'on savait que ces coups leur seraient plus sensibles ; enfin on poussa la malignité jusqu'à les dénoncer à Rome par la voie diplomatique et à la France, du haut de la tribune, par la parole d'un ministre. Nous n'entrons pas dans les détails de cette double dénonciation dont fut spécialement l'objet Mgr Pie et qui eut pour conséquence l'interdit dont nous avons parlé : ce fut pour l'évêque de Poitiers une nouvelle occasion de triomphe.

Les consolations. — Toutes les épreuves de nos deux illustres prélats eurent, en effet, le privilège de leur valoir les plus précieuses compensations. Ainsi leurs

persécuteurs se trouvaient-ils trompés dans leur calcul : en croyant châtier et humilier ces nobles victimes, ils se faisaient les instruments même de leur glorification. *Mentita est iniquitas sibi.* Nous savons déjà avec quel élan et avec quelle unanimité l'épiscopat voulut toujours applaudir aux écrits et aux actes des évêques de Nimes et de Poitiers, surtout avec quelle sympathie et quelle touchante fraternité leurs éminents collègues prenaient part à leurs épreuves et les félicitaient « d'être trouvés dignes de souffrir quelque chose pour le nom de J.-C. » Ces sentiments étaient ceux de leurs diocésains les plus distingués par la vertu, la science, la fortune ou la position sociale. Le R. P. Hermann enviait à Mgr Pie l'honneur de souffrir pour la cause sacrée et le saint M. Jules Richard le félicitait d'être le premier élu pour la persécution. A Nimes, au sein de la magistrature, se rencontrèrent des hommes assez dignes et assez indépendants pour aimer mieux risquer l'avenir de leur situation et de leur famille que renoncer à ce qu'ils considéraient comme un devoir de déférence respectueuse et filiale à l'égard du glorieux proscrit.

Mais c'est le peuple, c'est le clergé des deux diocèses qui se chargèrent de dédommager leurs évêques et de se grouper d'autant plus nombreux et d'autant plus empressés qu'on affectait d'ailleurs de faire un vide plus grand autour de ces victimes du césarisme. Dans le diocèse de Poitiers, la tournée pastorale qui suivit l'arrêt du Conseil d'État fut signalée par les ovations les plus enthousiastes ; elle fut une série ininterrompue de triomphes décernés au défenseur des droits du Saint-Siège. Le temps ne put rien changer à ces dispositions des fidèles diocésains de Mgr Pie : en 1870 et en 1879, deux circonstances solennelles les firent éclater avec non moins d'ardeur et de sincérité.

Quand l'évêque de Poitiers revint de Rome, après le

concile, il fut reçu dans sa ville épiscopale en véritable triomphateur; prêtres et fidèles lui baisaient la main; un grand nombre de voitures faisaient escorte à la sienne depuis la gare jusqu'à l'église de Notre-Dame; la place était pavoisée, ornée de verdure et de fleurs; la cathédrale était parée jusqu'au sommet de ses tours et son enceinte décorée aux armes du Pape et de l'évêque. Le soir, une illumination resplendissante acheva la fête, enveloppant la cathédrale, la place, l'évêché et les jardins—24 juillet 1870—Presque neuf ans plus tard, le 2 juin 1879, Mgr Pie retournait de Paris où il était allé recevoir des mains de M. Grévy la barrette cardinalice; son entrée, depuis les portes de la ville jusqu'au palais épiscopal, fut une marche triomphale; le clergé, la troupe, la magistrature, tous les fonctionnaires formaient le cortège et défilaient entre deux haies compactes de peuple, au milieu des acclamations les plus chaleureuses. C'était touchant : une délégation de soixante marchandes bouchères et maraîchères du marché Notre-Dame sollicitèrent l'honneur d'être présentées au cardinal et lui offrirent avec leurs félicitations un magnifique bouquet. Mgr Pie les remercia, les bénit chacune en particulier, en leur remet- une de ses photographies.

Le peuple de Nimes ne le céda pas au peuple de Poitiers pour ses témoignages d'attachement à son évêque. « C'était bien une entrée triomphale que Nimes avait préparée à Mgr Plantier, le 17 juin 1862, à son retour de Rome. La police n'avait rien omis pour empêcher, ou du moins contenir l'élan général, mais ses soldats et ses agents durent céder à la multitude qui avait envahi l'avenue de la gare, les boulevards, les places et les rues. Jamais on n'avait vu pareil spectacle. L'évêque faillit être étouffé par les masses compactes qu'il essayait de traverser à pied. Il dut accepter une voiture découverte : elle fut emportée dans les bras de la foule... La voiture

de l'évêque fléchissait sous le poids des couronnes et des fleurs quand elle parut sur la place de la cathédrale. Dans l'église tout était envahi : les autels, les confessionnaux, les piliers du chœur ; les grilles des chapelles étaient transformées en amphithéâtres. On chantait, on priait, on acclamait... Mgr Plantier voulait parler et ne put se faire entendre ; on le voyait pleurer et bénir : c'était assez... Le soir, la ville était illuminée. Les riches décorations, qui ornaient la façade de la cathédrale et de l'évêché, empruntaient à la clarté de mille feux je ne sais quelle grandeur, où se montrait le véritable caractère de cette incomparable manifestation... » Deux autres ovations avaient été préparées, en 1865 et en 1867, quand il retournait de la ville éternelle, mais apprenant les ordres sévères donnés par le gouvernement et tous les préparatifs organisés dans l'ombre pour une résistance même à main armée, l'évêque de Nimes voulut épargner à son peuple fidèle les conséquences désastreuses qui auraient pu se produire dans un tel conflit, et deux fois il prit le parti de prévenir l'heure officielle de son arrivée et de rentrer secrètement au palais épiscopal. Mais il ne put se dérober tout à fait aux témoignages d'affection, qu'aurait voulu lui prodiguer son peuple. Au lendemain de son arrivée « la cour de l'évêché ne désemplissait pas : une paroisse succédait à une autre, une corporation suivait une corporation... Il y eut des harangues, interrompues cent fois par des acclamations. Les *Bourgadiers* voulurent offrir une couronne et ils disaient à l'évêque dans leur franc langage : « Nous ne sommes que des soldats, mais nous apprécions la valeur de notre capitaine et nous jurons de combattre avec lui jusqu'à la mort. »

Déjà, le 21 juillet 1861 « nos bons ouvriers catholiques avaient offert une plume d'or à Mgr Plantier, à l'occasion de sa fête et de ses récents écrits en faveur de la liberté de l'Église. Mgr Plantier, dans une lettre privée adressée

au ministre des cultes, le 23 février 1865, faisait ressortir lui-même en ces termes la portée de ces manifestations populaires : « On a fait officiellement tout ce qu'on a pu pour détacher de leur évêque le clergé et les fidèles de mon diocèse... On y a si peu réussi qu'il y a trois jours on a cru devoir recourir à une sorte de mesure martiale pour empêcher l'explosion de l'amour filial qui devait m'accueillir à mon retour de Rome... »

Ét ce dévoûment, cette affection du peuple de Nimes pour son évêque étaient bien partagés par tous ses diocésains. « L'accueil qu'il recevait partout était vraiment triomphal. On allait jusqu'à transformer les rues et les places publiques en bosquets de verdure, et les murailles des maisons disparaissaient, en quelque sorte, sous les décorations de tous genres qui les ornaient. Là, de brillantes cavalcades venaient au-devant de lui et lui faisaient escorte, au retour, jusque dans la cour de son palais. »

Ces mêmes sentiments éclatèrent encore, mais avec un caractère tout particulier de douloureuse sympathie quand le deuil vint couvrir de ses sombres voiles la demeure épiscopale de Poitiers et celle de Nimes. Mme Pie, qui ne s'était jamais séparée de son fils, qui l'avait encouragé et félicité dans toutes ses luttes, qui était à Poitiers l'âme de la plupart des bonnes œuvres, s'éteignit doucement dans les bras de son fils, à l'âge de quatre-vingts ans, le 3 février 1877. Mgr Plantier n'avait le bonheur de posséder son père que par intervalles : la Providence permit que ce vénérable vieillard, lui aussi, octogénaire, fut préparé à la mort par son Augustin : il s'endormit doucement, sans agonie, dans la paix du Seigneur, le 23 mars 1872. La séparation fut cruelle pour les deux évêques. Cette douleur fut comprise par leurs fidèles diocésains qui n'épargnèrent rien pour l'adoucir. Le peuple de Nimes vint honorer de ses regrets et de ses prières dans la chapelle du palais épiscopal la dépouille mortelle de

M. Plantier ; « les funérailles furent magnifiques ; il semblait que la cité perdait l'un de ses plus grands citoyens ; on s'associait au deuil de l'évêque comme à un deuil de famille... » Et Mgr Pie disait à ses chers Poitevins : « Nous savions bien que vous êtes un peuple auquel on ne donne pas son cœur et sa vie, sans rencontrer en lui une correspondance de sentiments. Prêtres et laïques, riches et pauvres, hommes de toutes les nuances, recevez ici l'expression de notre attendrissement et de notre gratitude. Rien ne pouvait nous émouvoir davantage... Nous n'avions rien ambitionné au milieu de vous, si non d'y être toujours reconnu et accepté comme le pasteur de tous. »

On aurait voulu, au moins, séparer de leur évêque les deux clergés et on y employa tous les moyens, même les plus inavouables : on eut recours jusqu'au scandale et à la séduction. Il fallut bien reconnaître que c'étaient temps et peines perdus. « Le clergé, dit Mgr Baunard, s'était serré compact et résolu autour de son évêque dont il était fier. Un journal de Poitiers ayant osé écrire que le clergé rural n'entendait pas faire cause commune avec son chef, aussitôt des protestations signées dans chaque doyenné montrèrent ce qui en était. Une d'elles résumait leur pensée en disant : « Croyez-le bien, Monseigneur, tous vos prêtres sont avec vous, parce qu'ils sont avec la vérité, avec le Souverain Pontife, avec Jésus-Christ. » Après l'interdit, ce fut une manifestation nouvelle du même inviolable attachement. Jusqu'alors ses prêtres avaient souffert avec lui en silence, « mais en présence du retentissement et de l'immense publicité donnés à une incrimination si gratuite, nous ne pouvons plus nous taire, dirent-ils à leur évêque, et nous croyons de notre devoir d'y opposer cette protestation. Des injustices de cette nature, Monseigneur, ne feront que resserrer les liens déjà forts qui nous unissent à votre personne et à

votre enseignement. » Aussi bien le clergé de Poitiers était-il le premier et pour la plus grande part dans les ovations dont Mgr Pie fut maintes fois l'objet, notamment, à son retour du Concile, au jour solennel de son jubilé, épiscopal et enfin aux fêtes de sa promotion au cardinalat. Cette masse compacte ne put jamais être entamée et les liens qui unissaient les prêtres à leur évêque n'ont pu être brisés même par la mort.

Ce fut aussi la gloire du clergé de Nimes d'être indissolublement uni à son évêque et d'en être fier. Tous ses prêtres avaient compris, dès le début, à la lecture de sa lettre pastorale sur le Pouvoir temporel, que «la conscience de Mgr Plantier ne capitulerait pas avec le devoir et que les sentiments dont leurs cœurs étaient pleins auraient dans leur évêque un organe éloquent et incorruptible... Leur attente ne fut pas trompée. »

Oui, et eux de leur côté furent aussi fidèles à donner à leur évêque ce qu'il avait droit d'en attendre : une admiration et un attachement qui ne se démentirent jamais. A la retraite de 1861, le clergé de Nimes offrait son premier don à son évêque — un ouvrage important sur la Souveraineté temporelle du Pape, que Mgr Plantier se proposait d'acquérir — et protestait, par l'organe d'un membre du Chapitre, qu'il était à lui « de cœur et d'âme et qu'il n'y avait ni réserve ni feinte dans la part qu'il prenait à ses nobles travaux. » Rappelons ici, pour mémoire, les autres offrandes que le clergé du diocèse, en diverses circonstances, présenta à Mgr Plantier : un anneau pastoral, symbole de l'alliance irrévocable entre l'évêque et ses prêtres ; un faldistorium, ou siège épiscopal, image de l'immutabilité et de la fermeté de sa doctrine ; enfin, un crucifix artistique, dit de l'*Algarde*, présage tout à la fois de ses épreuves et de ses triomphes : offrandes vraiment royales qu'accompagnait chaque fois l'expression la plus sincère et la plus touchante d'une affection sans

cesse grandissante. Le clergé disait à son évêque, au lendemain de la lettre ministérielle qui blâmait Mgr Plantier pour sa noble protestation en faveur des conférences de Saint-Vincent-de-Paul : « Votre clergé... vient exprimer très respectueusement à Votre Grandeur son adhésion pleine et entière, pour *la forme comme pour le fond*, à sa remarquable lettre... Puissent, Monseigneur, tous ces titres de gloire et les marques de la plus vive sympathie de la part de votre clergé et de votre diocèse, consoler votre cœur indignement outragé, vous convaincre, une fois de plus, que nous sommes prêts à vous suivre en tout et partout et qu'entre l'Église de Nimes et son illustre évêque l'union est à la vie et à la mort. »

Le clergé de Nimes voulut deux fois suivre son évêque à Rome, en 1862 et en 1867. Il tenait à lui faire escorte au milieu de ce concours de pèlerins et d'évêques accourus de tous les points de la Chrétienté pour les imposantes cérémonies de la canonisation des Martyrs japonais et le dix-septième centenaire de la mort de saint Pierre ; il était aussi avide et il devait être heureux de recueillir dans le sein de la ville éternelle les marques de vénération et de haute estime dont son évêque serait certainement l'objet. La première fois, le voyage et le séjour se firent en caravane, en communauté ; la seconde fois, par groupes, ou isolément, mais dans les deux circonstances ce furent, du côté de l'évêque, la même joie, et, du côté de ses prêtres, le même bonheur, la même fierté. L'évêque était à la tête de cette délégation de son clergé diocésain ; il la conduisit au Vatican et la présenta au Pape qui la félicita et la bénit. En échange, ses prêtres lui témoignaient leur gratitude, ou en l'invitant à un banquet, ou en lui offrant l'anneau pastoral dont nous avons parlé. Heureux évêque ! Heureux clergé ! C'était bien entre eux à la vie et à la mort !

Les récompenses. — Toutefois, il eût manqué encore à la gloire des deux prélats son digne couronnement : il leur fallait la reconnaissance et les félicitations de Pie IX ; le Souverain-Pontife devait, pour ainsi dire, sanctionner tous leurs actes, louer leurs écrits et adoucir leurs épreuves.

Le premier bref que reçut du Saint-Père Mgr Plantier est daté de 1859. Pie IX le remerciait de ses lettres au sujet de l'allocution consistoriale du 26 septembre, en daignant lui dire qu'elles n'avaient pas été pour lui d'une médiocre consolation, au milieu des angoisses et des amertumes immenses dont il était abreuvé. Il se plaisait à y voir éclater partout sa foi, sa piété, son respect soit pour sa personne, soit pour la chaire de Pierre. Le second bref porte la date du 21 juin 1860, et depuis, ils se succèdent chaque année. Mentionnons encore, en particulier, les deux brefs du 6 octobre 1870 et du 10 février 1873. Dans le premier, Pie IX donne une sanction autorisée à la lettre pastorale de Mgr Plantier sur l'Infaillibilité du Pontife romain — nous l'avons vu plus haut ; — dans le second, le Pape félicite l'évêque de Nimes, d'avoir, par son éloquente lettre aux protestants, contribué grandement au bienfait de convaincre les intelligences égarées qu'en dehors de l'Église catholique on cherche en vain une règle sûre et certaine de foi.

A ces brefs si flatteurs se mêlaient d'autres marques également précieuses de confiance et de tendresse. C'est ainsi que nous avons vu Pie IX remettant à Mgr Plantier un des premiers exemplaires de la célèbre bulle *Quantâ curâ* et du *Syllabus ;* plus tard, il daigna lui confier le secret de la prochaine convocation d'un Concile œcuménique, lui demander son avis sur les principales questions qui devraient être l'objet des délibérations de cette auguste assemblée et quand la maladie obligea l'évêque de Nimes à se tenir éloigné de la salle conciliaire, nous avons

rappelé avec quelle extrême condescendance Pie IX avait bien voulu aller, dans la modeste cellule du séminaire français, rendre visite à Mgr Plantier. Bien avant le Souverain-Pontife lui avait donné une preuve non moins honorable de sa sollicitude à son égard en lui faisant transmettre son désir qu'il eût à ménager une santé si délicate, nécessaire à l'Église.

Les brefs adressés à Mgr Pie ne furent ni moins nombreux, ni moins flatteurs. Signalons-en deux particulièrement. Dans celui du 11 juillet 1870, Pie IX lui donne en ces termes la plus haute sanction pour son ministère pastoral : « Les actes de votre épiscopat et le zèle avec lequel vous vous êtes employé aux travaux et à l'avancement du Concile œcuménique nous ont montré jusqu'à l'évidence vos dispositions à l'égard du Saint-Siège et la saine doctrine dont vous avez coutume de nourrir votre peuple. » Dans le bref du 29 mars 1875, le Pape félicite l'évêque de Poitiers de son oraison funèbre de Dom Guéranger et il appelle ce discours « un chef-d'œuvre de doctrine, d'éloquence et de courage. »

Ces sentiments intimes de Pie IX à l'égard de Mgr Pie se traduisaient, à l'occasion, en témoignages extérieurs de confiance. Le Souverain-Pontife lui faisait écrire le 15 octobre 1859 par son secrétaire, Mgr Fioramonti, pour lui demander une Note sur les erreurs sociales et son avis sur l'urgence d'une déclaration pontificale. Une nouvelle lettre plus pressante lui était adressée le 24 novembre suivant et Mgr Pie s'empressa immédiatement de faire transmettre par Mgr Gay au Pape le commencement de son travail ; la fin fut envoyée au Vatican le 10 janvier 1860. Pie IX en prit connaissance et, quelques semaines après, il faisait dire à l'évêque de Poitiers tout l'intérêt que Sa Sainteté avait pris à la lecture de cette Note. Les deux erreurs sur lesquelles Mgr Pie insistait spécialement étaient : l'abandon de la foi au surnaturel ; la

séparation des deux pouvoirs spirituel et civil érigée en dogme.

En 1865 le Pape fit un nouvel appel « à la science, à la probité, à la sagesse » de l'évêque de Poitiers ; par une lettre, en date du 20 avril de cette même année, il le consultait confidentiellement au sujet des questions à traiter dans le Concile dont il préparait la réunion : attention d'autant plus honorable que le nombre des évêques ainsi consultés ne dépassait pas le chiffre de trente-six.

Enfin, dans maintes circonstances, Pie IX prouva à l'évêque de Poitiers et à l'évêque de Nimes en quelle estime et en quelle considération il les tenait tous deux, en se plaisant à agréer leur intervention ou à se rendre même à leurs simples désirs ; le témoignage de Mgr Pie et de Mgr Plantier en faveur de tel candidat à l'épiscopat emportait l'assentiment du Pape. En ce qui concerne spécialement l'évêque de Poitiers, son biographe nous raconte dans tous leurs détails les graves incidents de Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, de Mgr Baillès, évêque de Luçon et du projet de démembrement du diocèse de Poitiers, affaires considérables qui eurent leur dénoûment suivant les désirs et l'avis de Mgr Pie.

Rien ne prouve mieux cependant le grand cas que Pie IX faisait de ces deux évêques et l'attachement sincère dont il les honorait, que le projet conçu par ce pape de promouvoir Mgr Pie et Mgr Plantier à la haute dignité de prince de l'Église. L'évêque de Nimes avait dû en recevoir la confidence de la bouche même de Pie IX, lors de son dernier voyage à Rome, en 1873, mais Mgr Plantier, dont la modestie avait sans doute été effrayée d'une telle communication, n'en avait rien laissé transpirer et avait emporté son secret dans la tombe. Cependant, comme Dieu permet ordinairement que rien ne reste ignoré de ce qui peut tourner à la gloire des serviteurs de son Église, il arriva un jour que le désir de Pie IX

fut divulgué et il se servit pour cette révélation de Mgr Pie lui-même qui la fit directement au successeur de Mgr Plantier : « Huit jours avant sa mort, dit M. Clastron, Mgr Pie a raconté à Mgr Besson comment Pie IX voulait revêtir l'évêque de Nimes et celui de Poitiers de la pourpre cardinalice, mais comment ce projet était venu échouer à l'Elysée contre certaines préventions. » — « Mgr Pie, ajoute avec raison l'historien de l'évêque de Nimes, vécut assez pour obtenir cette justice bien due, cette noble récompense. Il suffit à la gloire de Mgr Plantier d'avoir été jugé digne d'un tel honneur par un pontife tel que Pie IX. »

Léon XIII, en effet, a pu réaliser le dessein de son prédécesseur à l'égard de l'évêque de Poitiers. Mgr Pie reçut la notification officielle de sa promotion le 29 janvier 1879, fut préconisé dans le consistoire du 12 mai et les fêtes solennelles de la remise de la calotte et de la barrette eurent lieu le 15 et le 26 du même mois au palais épiscopal de Poitiers et à l'Élysée. Hélas ! cette double cérémonie ne devait précéder que d'un an la mort de l'illustre prélat : la pourpre ne devait faire que passer sur ses épaules ! Mgr Pie rendait sa belle âme à Dieu le 18 mai 1880 et ses pompeuses funérailles se célébrèrent presque à la veille de l'anniversaire de son imposante réception à Poitiers comme prince de l'Église.

En apprenant la mort si imprévue et si foudroyante du cardinal Pie, le pape Léon XIII prononça cette parole qui vaut, à elle seule, un long panégyrique : « J'ai perdu mon bras droit en France. » Son Éminence le nonce apostolique, Mgr Czacki, fit écho à cette auguste parole en disant à son tour : « Le Saint-Siège a fait une perte immense. »

Pie IX n'avait pas témoigné moins de regrets à la nouvelle de la mort, aussi prompte, aussi subite, de Mgr Plantier, survenue le 25 mai 1875 ; l'auguste pontife ne put

retenir ses larmes et pleura snr « son fidèle ami : » c'était ainsi que, dans l'intimité, Pie IX désignait l'évêque de Nimes ; quand il voulait en faire l'éloge en public, il disait de Mgr Plantier : « Voilà un homme ! »

Ainsi les deux pontifes achevaient-ils jusqu'au delà de la mort le parallèle entre les deux évêques de Poitiers et de Nimes. Ils donnaient un digne couronnement à cette double existence, toute consacrée à l'étude, à l'enseignement et à la défense de la vérité catholique ; ils récompensaient noblement tant de labeurs et tant d'épreuves soutenus et supportés pour la cause de l'Église et du Saint-Siège.

Le ciel a dû sanctionner ce jugement de la terre. Dans une des conférences de ses retraites pastorales, Mgr Plantier rappelle ce texte de saint Jérôme qui dépeint la joie de toute la Gaule recevant Hilaire de Poitiers au retour de son exil et vainqueur des hérétiques : « *Tunc Hilarium a prælio hæreticorum revertentem Galliarum Ecclesia complexa est.* L'éminent orateur se figure l'Eglise des Gaules se pressant au devant de son pontife, comme une épouse courrait embrasser un athlète retournant d'une glorieuse victoire. Il nous semble qu'il dût se passer une scène aussi touchante parmi les élus, quand le digne successeur d'Hilaire et son noble émule se présentèrent sur le seuil de la céleste Jérusalem ; l'assemblée des saints se leva pour donner le salut de paix aux pontifes qui montaient, après leurs combats, du lieu de leur exil et le Seigneur se plut sans doute à déposer sur leurs fronts la double couronne des docteurs de la vérité et des confesseurs de la foi. *Tunc duos præsules*, dironsnous en modifiant un peu le texte de saint Jérôme, *a prælio hæreticorum revertentes cœlestis Ecclesia complexa est.*

Et les deux oliviers prirent place à droite et à gauche du candélabre pour assister et louer le Seigneur pendant les siècles sans fin : *Isti sunt duo filii olei, qui assistunt Dominatori universæ terræ.* (*Zach.*, IV, 14).

§ 7. — *Les deux historiens.*

Il nous resterait à établir aussi un parallèle entre les deux écrivains qui nous ont raconté la vie si intéressante des deux évêques et auxquels nous avons emprunté tous les détails qui précèdent, souvent même jusqu'à leurs propres expressions ; ce serait un nouveau travail qui nous mènerait trop loin et qui, du reste, nous ferait sortir du cadre que nous avons dû nous tracer. Nous devons dire, toutefois, que Mgr Baunard et M. l'abbé Clastron, admis tous les deux à l'honneur d'être les confidents de leur héros, se sont également efforcés de mettre en pleine lumière deux vies toutes de travail, de dévoûment, d'édification, et qui devaient appartenir soit à l'histoire de l'Église universelle, soit aux annales de notre siècle ; ils ont fait tous les deux œuvre d'amour, de reconnaissance, de vénération, et aussi œuvre de paix ; ils ont écrit sous la dictée de leur cœur, mais sans porter atteinte aux droits de la vérité historique, qu'il leur a été, d'ailleurs, facile de concilier avec les inspirations de leur piété filiale. Sachons-leur gré, surtout, de nous avoir initiés au secret de la partie intime de ces deux belles existences : cette révélation nous permet d'apprécier à leur juste valeur les vertus éminemment sacerdotales que la modestie des deux évêques s'était ingéniée à nous dérober, vertus privées qui les font mieux connaître et plus estimer encore que les actes extérieurs de leur vie militante. Que de considérations nous aurions eu à ajouter, sur ce point, à notre étude, s'il n'avait pas

fallu, à notre vif regret, nous imposer des limites plus étroites !

Les deux ouvrages présentent les mêmes caractères : ils sont pleins de « choses » et ne sont encombrés d'aucune inutilité ; leur style châtié, parfois élégant, mais le plus souvent simple, comme il convient à l'histoire, contribue encore à accroître la valeur et le charme de ces deux biographies ; une certaine nuance, sans doute, distingue leurs auteurs, mais dans cette variété même ils se rapprochent encore l'un de l'autre par le soin qu'ils semblent avoir mis à reproduire, chacun de son côté, le genre, ou la *manière*, du pontife dont ils racontent la vie.

Unissons-les donc dans nos félicitations et dans notre reconnaissance ; unissons-les dans nos souhaits les plus sincères pour la plus grande diffusion de leurs ouvrages.

F. CHAPOT.

LES PRÊTRES DU CANTON DE LASALLE

ET LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

(Suite et fin)

A peine a-t-on perdu de vue les dernières habitations de Saint-Bonnet, sur la route de Lasalle à Durfort, que l'on aperçoit, au milieu d'un champ, une maison de fort modeste apparence : c'est l'*église de Vabres*.

Vabres était la paroisse la plus petite et la moins importante du centre. Elle avait peu de catholiques, point, ou presque point de revenus. Un manuscrit, de l'année 1756, nous apprend que « ce bénéfice était autrefois simple et uni à la mense prieurale de Saint-Sauveur de Tornac. Le prieur dudit Saint-Sauveur payait la *congrue* au curé ; les fruits décimaux n'y suffisant pas, le prieur a vraisemblablement tout abandonné au curé qu'on appelle aujourd'hui prieur, en qualité de décimateur ; mais les évêques, dans leurs titres, n'ont jamais donné à ce bénéfice que la qualité de vicairie perpétuelle.

Il y a un maistre d'escole et trente familles, dont deux catholiques. »

Le dernier prieur de Vabres a été Jean Arnal. On se fait généralement une idée peu avantageuse de ces petits curés et vicaires perpétuels de l'*ancien régime*. C'est une erreur. Il n'était pas rare de trouver du talent et de la science dans les positions les plus humbles. Qu'on lise cette page due à la plume de M. Arnal. Elle est extraite d'un registre de la mairie de Vabres :

« Verbal du serment civique de M. Arnal, prieur de Vabres, 1791.

« L'an mille sept cent quatre vingt onse, et le sixième jour du mois de février, à neuf heures du matin, issue de la messe, en présence des fidelles et du Conseil général de la commune de Vabres, Monsieur Jean Arnal, prieur-curé de ladite paroisse, a prêté le serment prescrit par le décret du 27 décembre à tous les fonctionnaires ecclésiastiques du royaume, de la manière suivante :

« Il a prononcé un discours dans lequel il a montré que Dieu, suprême modérateur des royaumes et des empires, est la source et le principe de toute autorité ; que le monde est gouverné par deux puissances réellement distinctes et indépendantes l'une de l'autre dans ce qui les concerne ; que ces deux puissances, par une heureuse association, s'unissent en vertu d'une convention sacrée pour se prêter un mutuel appui, sans perdre leur caractère distinctif et sans confondre leurs droits ; que l'une est purement civile et temporelle, l'autre toute spirituelle ; que la première a pour mission de faire couler aux citoyens des jours doux et tranquilles ; la seconde, de les sanctifier et leur préparer le bonheur de la vie future. Celle-là appartient à l'Empire, celle-ci à l'Église ; que Jésus-Christ a désigné ces deux autorités, lorsqu'il a prescrit à ses disciples le devoir inviolable de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu ; que chaque autorité doit se renfermer dans ses justes bornes et ne point empiéter sur les droits de l'autre.....

« Il a ensuite témoigné une soumission parfaite, un attachement inviolable à ces deux autorités que Dieu a établies pour gouverner les hommes..., un entier dévouement au bien public et au bien particulier de sa paroisse ; mais il a ajouté que si les droits de l'Empire se trouvaient même involontairement confondus avec ceux du sacerdoce, il n'entendait pas que son sermon altérât en rien sa foi, ni son attachement à l'ordre hiérarchique et au régime spirituel de l'Église ; qu'il maintiendrait de tout son pou-

voir toute constitution politique et civile décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le roi, dans tout ce qui est temporel et de son ressort, mais qu'il serait toujours attaché et soumis à l'Église, dans tout ce qui dépend de son autorité spirituelle et d'après cette explication et ces déclarations qu'il prétend faire *partie intégrante de son serment*, il a juré de veiller avec soin sur les fidelles qui lui sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, et a signé Arnal, prieur-curé. »

Un serment dans lequel les attributions du pouvoir civil étaient si nettement et si courageusement définies ne pouvait être goûté du Directoire.

Le prieur de Vabres eut le sort de celui de St-Bonnet, et son église fut vendue peu après, comme bien de la nation.

*
* *

L'église de Saint-Félix-de-Pallières eut une destinée plus heureuse. Grâce, sans doute, à la protection du château voisin, elle demeura au culte catholique.

Je sortirais de mon cadre, si j'entreprenais l'histoire du château de Saint-Félix ou la description de son église, la plus remarquable de la contrée, au point de vue archéologique, une miniature de Saint-Paul, de Nimes. Au reste, d'autres ont commencé cette œuvre, et il serait indélicat de marcher sur leurs brisées.

Saint-Félix était jadis un prieuré assez important : il rapportait à son titulaire deux mille livres de rente ; mais le soin de la paroisse était confié à un vicaire perpétuel pour le traitement de trois cents livres !

Au moment où la Révolution éclata, ce vicaire s'appelait Antoine-André Plantier.

En face de la Constitution civile du clergé, Plantier

prit l'attitude et tint le langage de ses confrères de Saint-Bonnet et de Vabres.

Voici le texte de son serment :

« L'an mille sept cent quatre vingt onze et le vingt sept février, en présence du Conseil général de la communauté de cette paroisse assemblé en l'église paroissiale à l'effet de recevoir le serment prescrit par la loi du vingt-sept décembre dernier, Messire Antoine-André Plantier, curé de ladite paroisse, après avoir fait une courte exhortation à ses paroissiens, dans laquelle il a motivé l'émission de son serment et les obligations qui en résultent; sur l'instruction de l'Assemblée nationale, il a déclaré qu'elle n'avait voulu, ni dû, ni pu attenter à la puissance spirituelle de l'Église, aux principes de laquelle il se référait; il a déclaré, en outre, solennellement que demeurant aussi attaché à l'église, dans tout ce qui tient à la foi et à l'exercice de son ministère que fidellement soumis à la loi de l'État dans tout ce qui a rapport au civil et au maintien de l'ordre public, il jurait de veiller avec soin sur les fidelles de la paroisse qui lui est confiée, d'être fidelle à la nation, à la loi, au roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi en présence des sieurs Roche, Arnaud, Cabanis et Alibert qui ont tous signés avec nous. Plantier, curé.

*
* *

Saint-Felix est aujourd'hui une annexe de Monoblet.

Le prieuré de Monoblet était, au XVIIIe siècle, un des plus riches de l'archiprêtré de Lasalle.

Les fruits décimaux « y avaient été affermés par bail du 15 may 1756, au prix de 2,600 livres, quittes de toutes charges énoncées cy-après en détail montant à la somme de six cent quatre livres. »

Savoir :

Congrue à M. le curé.............	300 liv.
Au secondaire.....................	150
Au prédicateur....................	50
Pour menues dépenses............	36
Aumône de deux salmées de seigle et quinze cartes de châtaignes...	60
Pois chiches que l'on sert à l'abbé de Sauve.......................	8

La paroisse ne comptait que 50 catholiques.

C'était donc nne sinécure, mais une sinécure bien rétribuée.

Aussi que de noms illustres dans la liste des prieurs ! Les de Mevez, abbé de Sauve ; les de Tressan, comte de Lyon ; les Durand de Valfons, religieux et camérier de Sauve ; les Lavesque de Tressan, plus tard archevêque de Rouen, les de Mandajors, etc.

La cure était occupée en 1790 par M. d'Albignac. Un vicaire l'abbé Jolivet partageait avec lui le fardeau bien léger de son administration.

Tous deux prêtèrent le serment constitutionnel, mais « abstraction et réserve expressement faites de tout ce qui appartient essentiellement à l'ordre et au pouvoir spirituel de l'église, ne prétendant s'engager que sur ce qui regarde purement le civil et le temporel de la constitution ». Un tel serment ne pouvait être accepté comme valable. Aussi ses auteurs dûrent-t-ils s'éloigner, peu à près, de la paroisse. On ignore ce que devint l'abbé Jolivet; quant au curé, il se retira d'abord à Mandagout, et plus tard il quitta la France pour échapper à la persécution. Il fut inscrit comme déporté sur la liste officielle des *émigrés* le 7 floréal an III (26 avril 1795). Il est probable qu'il est mort en exil (1).

(1) Notes de Monsieur Goiffon.

On sait le nom de son successeur à la cure de Monoblet. Prêtre constitutionnel, ce dernier commit toutes les apostasies. Il prêta le serment d'égalité le 30 septembre 1792; il abdiqua ses fonctions et renonça à sa profession et à tout culte public pour ne reconnaître que celui de la Raison, 18 ventôse an II (8 mars 1794); enfin il mit le comble au scandale par un mariage sacrilège, et par le serment de haine à la royauté qu'il prêta le 14 brumaire an VII (5 novembre 1798).

*
* *

S'il y eût un apostat parmi les douze prêtres qui évangélisaient le canton de Lasalle au moment de la Révolution, il y eut aussi un martyr.

Toute la contrée connait l'histoire de M. de Solier, prieur de Colognac surnommé *sans peur* et on pourrait ajouter, sans reproches.

Jean-Louis de Solier appartenait à une famille noble et nombreuse de Lasalle. Son père Daniel de Solier, conseiller à la cour des aides et comptes de Montpellier avait eu de sa femme Jeanne de Roussy, vingt-huit enfants. Le fait est constaté, comme il suit, dans le *registre des délibérations du Conseil municipal de Lasalle 1790*.

« Ce jourd'hui vingt huit mars mil sept cent quatre vingt-dix, nous Jeanne Solier fille non mariée et âgée de soixante ans, Lucie Solier fille non mariée, âgée de cinquante-sept ans, filles légitimes de défunt messire Daniel de Solier, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes de Montpellier, et dame Jeanne de Roussy du Vigan..., habitantes au lieu de la Salle, au diocèse d'Alais en Languedoc, soussignées, déclarons devant les officiers municipaux du dit lieu que, à cause de notre conversion à la religion catholique, apostolique et romaine, pour fournir à notre subsistance, notre dit père ayant extrêmement dérangé sa fortune pour fournir à l'entretien de vingt-

huit enfants qu'il avait eus de la dite dame Jeanne de Roussy sa femme, nous jouissons chacun d'une gratification annuelle sur les économats, depuis plus de trente ans, gratification dont l'année 1789 nous est encore dûe. En foi de quoi nous avons signé la présente déclaration conformément au décret de l'Assemblée Nationale, le vingt-huit mars mil sept ceut quatre-vingt-dix. »

C'était, on l'avouera, une belle couronne pour le père et la mère Solier, mais une couronne un peu lourde peut-être.



Jean-Louis appelé à l'état ecclésiastique fut investi du bénéfice de Notre-Dame de Bonheur. Un peu plus tard, le 8 juillet 1760, il fut heureux de résigner en faveur de Annibal de Villemejanne, maître es-arts, qui lui céda son prieuré de Colognac, aux portes de Lasalle.

Le jeune prieur n'eut pas de peine à gagner la confiance et l'estime de ses concitoyens, et lorsque le 5 février 1786 les habitants forains de Lasalle se réunirent pour nommer un syndic, leur choix tomba sur le prieur de Colognac. « M. Louis de Solier, dit le texte de la délibération, dont nous connaissons le zèle pour l'intérêt de la communauté et la bonne administration, nous l'élisons et le constituons notre syndic et représentant à l'effet d'assister aux délibérations du conseil politique de la communauté pour y faire toutes les représentations convenables à nos intérêts. »

Le Conseil municipal lui-même apprit à apprécier son caractère et son intelligence : il en donna une preuve, en le désignant pour représenter la communauté, et la défendre devant les tribunaux, contre M. de Lasalle. Qu'on lise la délibération du Conseil :

« Le 14 juillet 1788, M. Jean Marsial, avocat en parlement, maire, a dit que la communauté obligée de se défen-

dre contre M. de Lasalle qui lui a intenté successivement quatre procès, a besoin de choisir une personne capable de soutenir ses intérêts et de la défendre devant les tribunaux, que cette personne choisie est M. Solier, prieur de Colognac, notre compatriote, un des administrateurs de la commune comme syndic des habitants forains, et qui joint aux lumières, le zèle que l'intérêt public doit exciter dans tout bon citoyen : qu'un motif puisé dans les sentiments d'une délicatesse louable l'a porté à n'accepter ce choix qu'après avoir consulté à Alais des ecclésiastiques respectables qui l'assurèrent que non seulement il pouvait répondre à la confiance de la communauté mais qu'il y était, en quelque sorte, obligé.....

Qu'en conséquence, M. le Prieur de Colignac a fait déjà plusieurs voyages à Montpellier, où il est actuellement ; que pour qu'il puisse y rester le temps nécessaire, on doit recourir à la bonté de Monseigneur notre évêque pour qu'il veuille bien accorder au secondaire de cette paroisse *un bis* pour dire la sainte messe à Colognac pendant que M. le Prieur sera absent...... »

L'évènement prouva que le Conseil n'avait pas trop présumé des lumières et du zèle de son procureur.

Monsieur de Lasalle refusait de concourir pour sa part aux dépenses du service divin. Mal lui en prit. Le prieur représenta que « M. de Lasalle profitait de la prédication du carême comme tous les autres contribuables, que les cloches pour le service divin sonnaient pour lui comme pour tous les habitants domiciliés, qu'il en profitait comme eux, avec cette différence qu'il en profitait plus que tous, parce qu'il y avait plus de monde dans sa maison, et qu'il avait dans l'église, lors des offices, des distinctions et des honorifiques que les autres contribuables n'avaient pas... Qu'il était donc doublement juste qu'il fût astreint comme les autres dans ces dépenses, et que les autres ne payassent point pour lui..... »

Les juges furent de cet avis, et M. de Lasalle dut se soumettre.

*
* *

Aux qualités de l'esprit, Solier joignait celles du cœur.

« La ville de Lasalle d'après une note du 22 août 1784, avait de 8 à 900 toises de longueur ; or dans tout cet espace, il n'y avait que deux fontaines, dont l'une cesserait encore de couler avec la sécheresse. (Procès-verbaux etc.).

La question des eaux préoccupait depuis longtemps et à juste titre le Conseil de la communauté. Une fontaine sur la place de l'église, était reconnue d'utilité publique. Enfin le 18 août 1788, on commença des fouilles dans la propriété voisine : « Les sieurs et demoiselles Solier par un esprit de bienfaisance, ayant bien voulu permettre des recherches au pied de leur prairie, près de la place, ces recherches réussirent si bien, qu'on trouva un volume d'eau suffisant pour les particuliers qui la conduisirent aussitôt sur la place.

*
* *

L'estime et la confiance dont jouissait le prieur de Colognac auprès de ses concitoyens augmentaient de jour en jour. Il en eut une preuve, le 6 janvier 1789. « Les citoyens des trois ordres de la Communauté de La Salle, assemblés à l'Hôtel de Ville, ce jour-là, à une heure après-midy, y ayant été convoqués à cri public et au son du tambour et de la trompette, M. Marsial, maire, portant la parole, dit : « Messieurs, le voile qui enveloppait l'admi-
« nistration municipale de cette province a été enfin dé-
« chiré, les vices de la constitution de nos États provin-
« ciaux ont été mis à découvert, et la source des surchar-
« ges et de tous les abus sous lesquels le peuple de cette
« province a gémi pendant si longtemps, est enfin connue

« de tous. Aussi, un cri de réclamation se fait entendre « dans toutes les parties de la province, et tournant leurs « regards vers le Dauphiné, qui vient d'obtenir de la bonté « du monarque une Constitution qui va fixer à jamais dans « cette province le bonheur et la prospérité ; les citoyens « du Languedoc, non moins fidelles, non moins attachés « par l'amour et le respect à leur souverain, élèvent una- « nimement une voix suppliante, pour qu'il plaise à « Louis XVI, non de réformer le régime de leurs États « (le bienfait serait incomplet), mais d'y substituer la nou- « velle Constitution de cette fortunée province. Ce vœu « important est le vœu général ; presque toutes les villes « et communautés l'ont manifesté par des assemblées « générales des trois ordres. A cet exemple, la ville « d'Allais a convoqué une assemblée diocézaine pour le « 8 du courant, et nous sommes invités, aussi bien que « toutes les communautés du diocèze, sans que la moindre « soit oubliée, à y envoyer des députés. Empressons-nous, « Messieurs, de déférer à cette invitation. Vous, Monsieur, « notre digne curé, empressez-vous de vous rendre à cette « assemblée ; vous, Messieurs les gentilshommes, nom- « mez vos députés, et mêlant vos intérêts avec ceux du « tiers-État auquel j'ai l'honneur d'appartenir, montrez le « même désir, et que les députés des trois ordres aillent « de concert à l'assemblée diocézaine exprimer le senti- « ment unanime de la Communauté. »

Le tiers-État se choisit six représentants, la noblesse quatre. le clergé deux. Ces derniers furent l'archiprêtre de Lasalle et le prieur de Colognac (Extrait des délibérations de la Municipalité, septembre 1781 à février 1789).

*
* *

J'étonnerais certaine classe de lecteurs, si je disais que Solier fut un des plus chauds, des plus zélés partisans de

la Révolution. Eh bien ! voici le certificat de civisme que lui ont délivré ses concitoyens :

« Le onze juillet mil sept cent quatre vingt dix, les « citoyens actifs de la Communauté de Colognac étant « assemblés par invitation du Conseil municipal, M. le « Maire, portant la parole, a dit : « Messieurs, aucun de « nous n'ignore, sans doute, ce qui s'est passé dans la « Communauté, depuis la formation de la garde nationale « et du Conseil municipal. Pleins d'amour, de respect et « de reconnaissance pour nos augustes représentants, « nous nous sommes fait un devoir sacré d'exécuter ponc- « tuellement leurs décrets. Ces décrets portant que lors- » que la place du procureur de la commune viendra à « vaquer, les citoyens actifs seront convoqués pour pro- « céder à une nouvelle élection ; voilà, Messieurs, l'objet « de cette assemblée.

« Monsieur l'abbé Solier, prieur de la Communauté « sur lequel *tous vos vœux* s'étaient réunis nous a donné « sa démission, et malgré nos instances, s'obstine à ne « vouloir plus exercer les fonctions de procureur de la « Commune ; il était donc de notre devoir de vous assem- « bler mais nous croyons en même temps que l'intérêt de « chacun de nous en particulier, et de tous en général, « exige que *nous redoublions nos sollicitations pour obli- « ger notre digne pasteur* à retirer sa démission, et à re- « prendre ses fonctions. Nous ne devons pas nous dissi- « muler que *cédant à des impressions étrangères, nous « avons eu le malheur de concevoir sur ses vrais senti- « ments des doutes qui nous ont conduits à avoir des torts « trop réels vis-à-vis de lui*. Nous avons nous-même sol- « licité cette démission qui nous cause aujourd'hui tant « de regrets, d'autant plus vrais que les personnes qui « nous avaient déterminé à lui retirer notre confiance, « ont été entraînées par les circonstances à nous avouer « qu'il était *un excellent citoyen*. Notre erreur n'a donc

« duré qu'un instant, mais nos regrets ne finiront jamais, « si M. le Prieur ne l'oublie : Je vous propose en consé- « quence de nous transporter incessamment et tous « ensemble à la maison curialle pour faire une visite à « notre respectable prieur, et l'engager à reprendre ses « fonctions. »

Sur quoi l'assemblée considérant qu'une expérience de trente années pendant lesquelles M. le Prieur *s'est constamment montré le protecteur et le père de tous les habitants de la communauté, s'est porté de nuit et de jour, pour le dernier d'entr'eux, jointe à la conduite patriotique qu'il a tenue depuis le commencement de la Révolution dont il a été toujours le zélè partisan* aurait dû le mettre à l'abri de tout soupçon, qu'il est le seul de toute la communauté qui puisse expliquer au peuple d'une manière satisfaisante les décrets de l'assemblée, et les faire exécuter, que tout ce que l'intérêt particulier ou la malignité ont cherché à reprendre contre lui *est dénué de tout fondement*, que les témoignages de confiance qu'il a reçus de la communauté, dans tant d'occasions différentes ne sauraient être effacées de son cœur généreux et qu'ils lui feront certainement oublier *une erreur involontaire* dans laquelle quelques-uns de ses membres ont eu le malheur de se laisser entraîner par un zèle malentendu, elle a unanimement délibéré d'exécuter la proposition de M. le maire, lequel présentera à M. le prieur un extrait en forme de la présente délibération comme un gage *de la sincérité de son retour* et un lien qui doit l'attacher de plus fort à la communauté, comme il lui attache la communauté entière par tous les sentiments d'estime et de respect qu'il mérite à tant de titres.

« De suite tous les membres composant l'assemblée se sont rendus à la maison curialle, il a été fait part à M. le Prieur de la délibération ci-dessus; il a témoigné combien il était sensible à cette marque de confiance, com-

bien il était satisfait que ses paroissiens fussent revenus d'une erreur qui l'avait d'autant plus inquiété qu'il leur avait été toujours attaché, que son cœur avait été pour eux celui d'un père, d'un ami. Il a promis d'oublier tout ce qui s'est passé à son égard, et a retiré sa démission de la place de procureur de la commune et les délibérants ont signé ». Suivent plus de soixante signatures parmi lesquelles nous remarquons Viala, Teissonnière, Valmale, Roque, Vidal, Aigoin. (3me cahier de la Municipalité de Colognac 1790).

Si l'on veut bien considérer que les signataires de cette délibération, sont à peu près tous protestants, on conviendra qu'un pareil témoignage rendu au *patriotisme*, *à la bonté*, *au dévouement* du curé de Colognac, n'est point suspect; et dès lors, qu'elle créance faut-il accorder aux récits de ceux qui, de nos jours, voudraient ternir sa mémoire ?

***

Bientôt arriva l'époque de « l'infâme serment », comme l'appelait un contemporain de M. Solier, l'abbé Pialat.

Le 30 janvier 1791, la municipalité de Colognac se rend à l'église de la paroisse « pour recevoir le serment civique de Monsieur Jean-Louis Solier, prieur, en conformité du décret de l'Assemblée Nationale du 27 novembre dernier, sanctionné par le roy. Le dit sieur prieur commence par faire la lecture de la Proclamation du Directoire du département du Gard, ensuite après un long discours, il prête le dit serment sous la réserve des objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle, ce qu'il fait sans lever les mains vers le ciel. Le même serment est ensuite remis à la municipalité par le dit sieur Prieur, de lui écrit et signé, et restera annexé au présent procès-verbal qui a été dressé pour servir ainsi que de raison, signé par les membres présents à la cérémonie ».

Le même jour, sur le soir, M. de Solier ayant pris, par hasard, connaissance du procès-verbal dressé au sujet de son serment civique, fut tout surpris de lire « qu'il n'avait pas levé les mains vers le ciel. » Il se rendit à l'instant au greffe, déclara « qu'il croyait avoir levé la main ; qu'au surplus, il ne pensait pas que cette formalité fut essentielle au serment, et qu'il offrait de le remplir toutes les fois qu'on l'exigerait, qu'il avait fait un serment avec toute la sincérité possible ; que personne n'avait pris la divinité à témoin de ses paroles, avec plus d'assurance de remplir ses engagements, parce que le serment n'était que l'expression des sentiments qui ont été toujours au fond de son cœur, et qu'en le prononçant, il n'a prouvé rien de nouveau ; qu'il ne fait que répéter le cri du patriotisme dont il n'a cessé d'être animé, et dont ses actions et sa conduite ont donné les preuves les plus certaines, et a signé Solier, prieur. (Cahier de la municipalité de Cologac, 3[me] cahier).

*
* *

Solier avait le caractère très ardent. C'etait un prêtre doublé d'un soldat. Il faisait admirablement le coup de feu. Quand il vit la Révolution s'engager dans la voie du despotisme et de la tyrannie, il prêcha ouvertement la résistance. « Opposons, disait-il, la force à la force. » Déjà il s'était fait remarquer à Nimes, lors de la Bagarre, par son intrépidité, je dirai presque son audace. Les catholiques abattus par les scènes de carnage dont ils avaient été les victimes, s'étaient relevés à sa parole, et avaient repris courage. Banni de Colognac, après la prestation de son serment, il se retira chez lui, à Lasalle. Il assista à la confédération de Jallez dont le but était le rétablissement de la religion catholique et de la monarchie. Il est probable qu'il y prit une part très active. Aussi le gouvernement révolutionnaire le mit-il hors la

loi, ce qui l'obligea à vivre, désormais, plus caché. On perdit complètement ses traces, et il fut porté sur la liste officielle des émigrés, le 30 ventôse, an II (20 mars 1794). Cependant il ne sortit pas des Cévennes, exerçant presque publiquement les fonctions sacrées. « Lorsqu'on le traquait dans les endroits habités, dit M. Goiffon, il regagnait les lieux escarpés et les montagnes désertes. » On le vit, à Lasalle, à Saint-Martial, à Saint-Roman-de-Cadières, à Colognac, à Monoblet; pris plusieurs fois, il trouva toujours le moyen de recouvrer sa liberté; il réussit même à se faire acquitter par les tribunaux révolutionnaires de Montpellier. Le surnom de *Sans-Peur*, qu'on lui avait donné était bien mérité.



On se rappelle encore la délibération du 11 juillet 1790, où la municipalité de Colognac faisant son *meâ culpâ*, donnait à M. de Solier, les titres d'*ami*, de *père*, de *bon citoyen !*

Hélas ! l'opinion publique est si mouvante, l'homme est si ondoyant, disait Montaigne, que, quelques années plus tard, le prieur n'était plus pour cette municipalité qu'un fanatique, un despote, un charlatan. Qu'on prenne la peine de comparer les deux morceaux. On a lu le premier. Voici le second :

« Le 3 germinal, de l'an II de la République une et indivisible, le Conseil général assemblé.

« Par le citoyen maire a été dit que depuis longtemps cette commune s'est dégagée des préjugés religieux qui la tenaient encore dans l'esclavage, que déjà les ustancilles de l'église et autres objets de fanatisme ont été portés au district pour servir à un meilleur usage; que la ci-devant église a été érigée en temple de la Raison, où il n'est prêché d'autre morale que celle de la vertu, et d'autre évangile que celui de la vérité; que cette com-

mune ne pense au despotisme et au charlatanisme de ses ci-devants prêtres que pour mieux sentir son bonheur de jouir de la liberté et de l'égalité ; que les cœurs purs comme l'air qu'ils respirent, leurs principes seront toujours ceux de vrais républicaius sans-culottes ; mais pour nous préserver de l'erreur, nous avons surtout besoin d'instruction ; il est surtout nécessaire d'en donner à nos enfants. Nous devons donc nous empresser de mettre en activité les écoles publiques. Pour cela, il propose que la maison ci-devant presbyteralle soit employée à cet usage et à tenir nos séances..., ce qui est adopté... » (Registre de 1793 et 1794).

*
* *

Le régime révolutionnaire touchait à sa fin quand Solier fut arrêté sous la prévention de complicité avec les chouans et autres ennemis de la République. « On sait, dit M. Goiffon, que c'était l'accusation portee contre le prêtre fidèle qu'on n'aurait pu condamner sous ce titre. » Le vrai motif de son arrestation et ensuite de sa condamnation fut sa fermeté devant la Constitution civile. Voici, à ce propos, une note précieuse extraite du registre. (Arrêtés de la mairie de Lasalle, an VIII, à 1830).

« Nous soussignés, anciens membres de la ci-devant municipalité de la commune de Lasalle, département du Gard. certifions et attestons que dans le mois de pluviôse, an II, la dite municipalité de Lasalle eut ordre du ci-devant district de Saint-Hippolyte de dresser l'état des biens des émigrés et des prêtres déportés situés dans la commune, que le dit état fut dressé et envoyé audit ci-devant district, que dans cet état il y fut compris les biens que possédait dans ladite commune Jean-Louis Solier, ci-devant prieur de Colognac, et qui était sujet à la dépor-

tation, d'après la loi du 26 août 1792, comme prêtre réfractaire, n'ayant prêté le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 que sous des restrictions ; que nous n'avons point considéré comme émigré ledit Jean-Louis Solier, mais bien comme sujet à la déportation. En foi de quoi nous avons signé à Lasalle, le 9 prairial an 8 de la République française une et indivisible. Manoël, Raujoux, Guion, Vernet signés. »

Ainsi, il n'y a pas de doute ; le crime de M. l'abbé de Solier fut d'être demeuré fidèle à Dieu. Il se trouva un tribunal, celui du Vigan, qui le condamna à être fusillé, ventôse an IX. (Mars 1801).

Sur le point d'aller à la mort, Solier écrivit à un de ses parents la lettre suivante que l'on conserve à l'évêché de Nimes :

« Je viens, mon cher cousin, d'être condamné à mort pour un fait dont j'avais été acquitté à Montpellier. Je ne croyais pas qu'on pût porter deux fois sa tête sur un échafaud pour un même délit. Mais Dieu soit béni ! J'accepte comme il convient à un ministre de Jésus-Christ, cette mort, avec résignation à la volonté de Dieu. La mort temporelle est bien peu de chose, pour l'expiation de mes péchés. mais le bon Dieu ne demande pas l'impossible, et comme je sais que sa miséricorde est infinie, j'espère qu'il ne me traitera pas comme je l'ai mérité. La mort du bon larron, la pénitence de Madeleine me donnent la plus grande confiance qu'il voudra bien me traiter comme eux. Je demande à tous, pardon de mes fautes. Je vous fais passer par un homme de Nismes qu'on m'avait donné pour m'accompagner ici, à raison de ma maladie, treize louis d'or ; je vous prie de les faire distribuer aux prêtres de la contrée pour dire des messes que je n'ai pu acquitter moi-même... Je vous fais passer dix-huit livres que j'ai sur moi pour dire des messes aussi, pour le repos de mon âme. Le concierge vous

remettra un couteau qu'un conscrit laissa dans ma chambre ; je voulais le lui rendre, mais il fut parti : il s'appelait Radal. Tachez de le trouver ou ses parents ; si vous ne pouvez, donnez-en la valeur aux pauvres. Adieu, on vient me chercher ; priez pour moi. Solier prêtre. »

L'auteur de cette lettre pourra paraître un grand coupable, aux yeux de certains lecteurs ; mais nous savons nous, que le saints s'accusent même des fautes qu'ils n'ont point commises, et que les plus avancés en sainteté, se croient toujours les plus grands pécheurs.

Solier fut exécuté sur la place d'Auvergne au Vigan, il était allé à la mort en chantant le *Miserere*.

Une foule recueillie assista à son martyre et célébra ensuite ses obsèques en grande pompe, sous les yeux des autorités révolutionnaires qui n'osèrent point s'y opposer.

« Solier fut la dernière victime de la persécution dans nos contrées. » (1)

*
* *

Colognac donne la main à Soudorgues.

Dans l'histoire de la Constitution civile du clergé, Soudorgues n'a pas une page glorieuse. Le curé et le vicaire prêtèrent le serment « purement et simplement. » Nous lisons dans le Registre des délibérations de la Municipalité : « L'an mille (sic) sept cens quatre vingt onze , et le sixième jour du mois de février , à neuf heures du matin, issue de la messe, en présence des fidelles et du Conseil général de la Communauté, M. François Aigoin , curé de la paroisse, a prêté le serment prescrit par le décret du 27 décembre dernier à tous les fonctionnaires ecclésiastiques du royaume. Il a promis d'être fidelle à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Consti-

(1) M. Goiffon. Dictionnaire topographique, statistique et historique du diocèse de Nimes., art. Colognac.

tution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, et a signé avec nous. »

Son vicaire, Henri Martin, l'imita dans sa prévarication. C'est, sans doute, pour l'en récompenser qu'on lui donna peu à près la vicairie de Lasalle.

Aigoin prêta encore le serment d'égalité, le 3 octobre 1792 et enfin, le serment de haine à la royauté, le 28 brumaire an VII (19 novembre 1798). En un mot, il donna à la Révolution tous les gages demandés (1). Je doïs, cependant, à sa mémoire, d'ajouter qu'il ne se maria point, quoi que j'en aie dit, d'après un faux renseignement, dans les *Prieurs de Soudorgues*.

Plus tard, Aigoin se fit réconcilier à l'Eglise et devint curé de Durfort.

*
* *

Soudorgues a une annexe, Sainte-Croix de Caderle. L'annexion, il est vrai, n'existe guère que dans l'*Ordo ;* en réalité, Sainte-Croix fait et fera toujours partie de la paroisse de Lasalle.

Le dernier curé de Sainte-Croix a été Charles Falguier. J'ignore quelle fut sa conduite en présence de la Constitution civile du clergé. Mes recherches sur ce point ont été infructueuses. J'inclinerai à croire qu'il refusa tout serment ; car le dernier acte signé de sa main est de l'année 1790. Il n'apparaît plus dans aucun registre, à partir de cette époque.

Sainte-Croix embrassa avec enthousiasme les doctrines révolutionnaires.

Le 15 floréal an II de la République française, le Conseil général et municipal de la Communaute, assemblé en séance extraordinaire, le Maire tint le discours suivant : « Les lumières de la philosophie ont enfin éclairé les hommes. Placés à la hauteur des circonstances, ils ont adjuré

(1) Les prieurs de Soudorgues.

(sic) toutes leurs vieilles erreurs ; et celle de la Raison a été substituée à celuy du charlatanisme. Les préjugés religieux sont détruits, et tout ce qui rappelle le fanatisme quy a si longtemps asservi la terre de la liberté et de l'égalité doit être banni de notre langue. Je propose, en conséquence, que notre commune soit désormais appelée Mont-Bise. » Le Conseil applaudit ce magnifique discours, et considérant, ajoute le procès-verbal de la séance, que il ne serait pas naturel qu'une commune qui ne reconnait d'autre culte que celluy de la Raison et de la véritté, conservât le mot Sainte-Croix qui rappelle la superstition ; considérant, en outre, que la commune est située sur une éminence où la bise ne cesse jamais de souffler, il parait convenable de lui substituer celuy de Mont-Bise.

L'agent national entendu...

Arrête de faire adresser à la Convention nationale, pour demander que le mot Mont-Bise soit substitué à celuy de Sainte-Croix, et les délibérants ont signé. » (Délibération du Cons. mun.).

La Convention, qui avait déjà donné l'exemple de cette laïcisation, en substituant aux noms des saints du calendrier ceux de rave, olive, prune, carotte, etc., etc...., envoya l'autorisation avec force louanges ; et la commune fut Mont-Bise jusqu'à ce que la sagesse et la raison reprirent leur empire en France.

***

Le touriste qui descend de Sainte-Croix de Caderle et se dirige du côté d'Anduze ne tarde pas à découvrir, dans un bas-fond, non loin du confluent du Gardon et de la Salyndrenque, un vieux manoir : c'est le château de Thoiras : « Ses créneaux détruits, ses tours démantelées, ses fossés à demi-comblés, attestent encore la fureur des soldats du sire de Mialet et la valeur de ses défenseurs. Quelques lierres s'efforcent de cacher ces murs noircis et

lézardés; quelques plantes poussent et fleurissent sur ces ruines, et semblent vouloir faire oublier ces lugubres souvenirs.

« A quelques kilomètres dominant la route de Lasalle, vous apercevez le *Rocher du Capucin*. Là, les montagnes sont plus élevées, plus rapides, plus sombres ; aucune maison n'égaie ce site sauvage, et la rivière y précipite ses eaux, comme si elles étaient pressées de quitter un lieu qui fut maudit. » (1)

Thoiras n'est pas la moindre des communes de Lasalle : *nequaquam minima es!* Les lecteurs de la *Revue* connaissent le maréchal de Thoiras (2) ; ils connaîtront prochainement, j'espère, Claude de Saint-Bonnet de Thoiras, frère du précédent, évêque de Nimes, avant Mgr Cohon, mais éloigné de son siège, pour être entré dans le parti de Gaston d'Orléans (3). L'histoire du château, la légende du rocher du Capucin, les gloires militaires et ecclésiastiques de Thoiras ont exercé bien des auteurs. Mais je ne veux pas sortir du plan que je me suis tracé.

La paroisse de Thoiras avait pour curé au moment de la Révolution, François Blanc.

A l'exemple de son archiprêtre, Blanc prêta le serment constitutionnel de 1791 ; à ce prix, il conserva sa cure bien que la municipalité en demandât la suppression.... Il remit ses lettres de prêtrise, abdiqua ses fonctions, et renonça à sa profession et à tout culte public pour ne reconnaître que celui de la Raison. Réconcilié, plus tard à l'Église il fut, après la Révolution, curé de Ribaute.

L'église de Thoiras, comme celle de Sainte-Croix-de-Caderle, furent cédées, en 1802, au culte protestant.

G. Fesquet, curé.

(1) Chronique du Languedoc.

(2) *Revue du Midi*, livraison de février 1889.

(3) Je tiens ce renseignement de Mgr Besson qui, lors de la dernière retraite ecclésiastique, avait bien voulu me charger d'écrire l'histoire du canton de Lasalle.

LES TROIS ERMITES [1]

Légende

(Suite)

XV

En se séparant de ses frères, Loup prit le sentier qui sillonne les flancs de la montagne sur laquelle s'étend le plateau de Blandas.

Arrivé au village de ce nom, le châtelain d'Esparon, qui avait tant de fois distribué des aumônes aux pauvres, dut s'agenouiller à la porte d'une maison et solliciter humblement le pain de la charité.

Fortifié par le modeste repas qu'on lui offrit, il reprit sa route.

Déjà paraissait, au loin, le sommet tant désiré qui allait devenir le théâtre de ses mortifications et de ses luttes. Il ne pouvait espérer, cependant, d'y parvenir avant la fin de la journée. Le soir approchait, et les ténèbres menaçaient de le surprendre en route.

Il s'arrêta donc devant une ferme isolée, et demanda humblement un peu de nourriture. On l'invita à prendre place à la table de famille. Il s'y refusa en protestant de son indignité. Se retirant à quelques pas de la route, il prit, seul, le léger repas qu'on lui avait donné, et s'endormit sur la terre.

Son sommeil fut paisible et égayé de riantes images. Il se voyait déjà debout au plus haut sommet du pic de Mont-Ferrand.

Aussi, quand il se réveilla, à la première aurore, ce

(1) Voir la *Revue du Midi*, 2me année, liv. 7 et 8.

fnt en répétant, les mains tendues vers ce pic, les paroles qu'il avait prononcées en quittant la chapelle d'Esparon : « Avant que ce jour se lève, et que les ombres de cette « nuit aient disparu, j'irai à la montagne où je dois m'of- « frir à Dieu comme la myrrhe, et à la colline où je dois « brûler comme l'encens. »

En effet, les premiers rayons du soleil saluaient à peine le haut sommet du pic, tandis que la plaine restait enveloppée dans l'épais brouillard du matin, que Loup, prosterné sur le faîte majestueux, levait vers le ciel ses yeux et ses mains suppliantes, prenant ainsi possession de sa nouvelle patrie.

Il invoqua le Dieu qui regarde avec complaisance les hauteurs et les montagnes, puis les prophètes de l'ancienne loi qui se retiraient au Sommet du Carmel pour se recueillir dans la prière.

Il se rappela que sa mère aimait à commenter cette parole des Saints-Livres : *La justice habitera dans le désert et se reposera sur le Carmel. La paix sera l'ouvrage de la justice, ainsi que le repos et une éternelle sécurité* (1).

Alors, il exhala dans une prière fervente les sentiments de son âme : « O sainte montagne, dit-il, sois « pour moi le Carmel d'Isaïe, rempli des fleurs de la « charité et de la pénitence ! Ici habitent la justification « et la paix, la sainte paix qui ne vient que de Dieu. »

Puis, il se leva pour contempler les paysages que domine le pic de Mont-Ferrand, et visiter en détail sa solitude.

D'abord, tourné du côté de Montpellier, il vit la plaine fertile qu'arrose le Lez, et que couronne au loin un horizon tracé en circonféren e parfaite, où le ciel se confond avec la mer dans un même azur.

(1) Jérém. (xxxii, 16-17).

Portant ensuite ses regards du côté du Levant, il vit les bois solitaires qui forment comme un ilôt de verdure sombre, par le mélange de l'hyeuse et du chêne blanc.

Quand Loup aperçut les Cévennes, il ne put se contenter d'un coup d'œil rapide, mais il s'assit sur un rocher et contempla, immobile, les lieux où s'était écoulée sa jeunesse.

D'abord, le plateau de Blandas et de Roques s'étendait comme une vaste scène de théâtre, parsemée de souvenirs. Puis, la haute chaine des Cévennes formait un horizon plein de charmes. Entre cet horizon et ce plateau, l'imagination de Loup plaça la route d'Alzon et le pic avec le château d'Esparon.

Alors, il se sentit envahir par un trouble inexprimable qu'il dût chasser aussitôt en faisant opérer à son esprit une prompte diversion.

Il porta de nouveau ses regards vers la partie méridionale du pic, et aperçut un château qu'il n'avait pas remarqué dans le premier transport de son admiration.

C'était le château de Mont-Ferrand, qui dominait un sommet voisin du pic principal auquel il était rattaché par une crête si aigüe que l'on aurait eu de la peine à y marcher.

Là, l'ermite trouvera une main toujours prête à lui donner le pain de chaque jour, et des cœurs capables de l'entourer d'une profonde vénération. Il ira souvent, dans sa détresse, implorer la charité de ces bons voisins, mais il se contentera de recevoir son aumône à la porte, sans jamais consentir à pénétrer dans l'intérieur du manoir.

Cependant, Loup était encore sans abri.

Il songeait à se construire une cabane de feuillage, quand il fit, tout à coup, une heureuse découverte.

Penché sur le bord du rocher, du côté du Nord, à l'endroit où le sommet du pic surplombe un abîme de douze cents mètres, il aperçut comme une grotte sombre qui s'ouvrait sur l'abîme, un peu au dessous du point où il se trouvait.

Une bande de rocher, étroit et périlleux chemin, pouvait y conduire, à la condition de faire rouler quelques blocs qui menaçaient ruine.

Il se mit aussitôt à l'œuvre. En peu de temps, ses bras vigoureux eurent rendu le chemin praticable.

Arrivé dans la grotte, quel ne fut pas son étonnement? Elle paraissait avoir été habitée. Un siège de pierre était dans un angle, et sur le siège un crâne humain.

Plus tard, la tradition des paysans et des bûcherons apprit à frère Loup qu'un autre avait prié, médité, là où il venait, à son tour, méditer et prier. On lui dit, à la porte du château, que le solitaire qui avait vécu dans cette grotte, était parti, un jour, pour un pieux pèlerinage, et que la mort l'avait surpris en pays étranger.

Loup recueillit avec respect ce crâne, souvenir des méditations de son prédécesseur, et le baisa comme le compagnon de sa vie nouvelle.

Puis, de la porte de sa grotte, il plongea son regard dans le fond du précipice, et s'appliqua cette parole de l'Écriture : *Soyez comme la colombe qui fait son nid dans les retraites les plus élevées* (1).

Jamais précepte n'avait été accompli plus à la lettre.

(1) Jérémie, (XLVIII, 28).

XVI

LE ROCHER DE ROQUEFEUIL

Qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je volerai et je me reposerai (1).

(Psaume LIV).

La montagne qui continue, dans la direction du Sud, la chaîne de l'Espéron, tire son nom de Roquefeuil des bois dont elle était autrefois couverte, et qui voilaient la nudité sauvage de ses rochers. Elle offre l'aspect d'un immense plateau où jaillissent, à douze cents mètres d'altitude, de nombreuses sources, qui se répandent a la fois dans l'Aveyron et le Gard, pour alimenter les affluents de la Méditerranée et de l'Océan Atlantique.

La hauteur de cette montagne, et, surtout, sa qualité de ligne de partage des eaux, *alta zona*, lui valurent, au commencement du siècle dernier, d'être choisie par Cassini, quand ce célèbre géomètre voulut établir ses signaux d'observation.

La vue dont jouit un spectateur placé sur cette montagne, est limitée par l'impuissance des organes et les brumes qui apparaissent toujours à une certaine distance, plutôt que par des hauteurs rivales, car, au dire d'un savant général, l'horizon dont Roquefeuil est le centre embrasse vingt-sept départements de la France.

Au centre de ce plateau déjà si élevé, se dressent deux rochers gigantesques, debout l'un à côté de l'autre, et se regardant comme deux frères.

A l'époque où vivaient les héros de notre histoire, le plus grand de ces rochers avait nom Roquefeuil, tandis

(1) Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam

que l'autre, plus modeste, était appelé du diminutif de Roquefeuillet.

Des ruines imposantes attestaient encore la présence en ces lieux de la grande famille de Roquefeuil, à laquelle appartenait Saint Fulcrand, évêque de Lodève.

On ne sait rien de précis sur le lieu de la naissance du fameux thaumaturge, mais son testament, daté du 4 février 988 dispose du château et des terres de Roquefeuil.

La tradition nous apprend que ce château fut détruit, probablement dans une querelle de seigneur contre seigneur, par le feu grégeois.

Dès lors, la solitude et la mort régnèrent dans ce lieu autrefois si animé. Plus de chapelle de Notre-Dame-du-Bonheur, égarée au milieu des bois et des rochers! Plus d'abri pour les pâtres surpris par l'orage. Ce n'était que ruines fumantes ; bientôt, il ne devait pas même rester pierre sur pierre de ces monuments si vénérables. Tout, jusqu'au nom devait disparaître.

Mais, n'oublions pas que nous écrivons une histoire du XIIe siècle.

Le vieux manoir avait disparu. Au moins fallait-il qu'une cellule d'ermite vint en perpétuer le souvenir, et servir de retraite au voyageur attardé sur ces cimes inhospitalières. Cet ermite arriva, conduit par la main de Dieu. C'était Guiral d'Esparon.

Après avoir quitté ses frères, aux Trois-Ponts, il s'était mis en route pour la campagne de Roquefeuil.

Il avait traversé, sans s'y arrêter, l'antique Arrisitum, et gravi l'étroit sentier qui serpente le flanc du plateau.

Arrivé auprès du rocher que son frère aîné lui avait désigné pour lieu de retraite, il fut frappé par l'aspect triste et sauvage du château en ruine. Son cœur, doué d'une vive sensibilité, se déchira à la vue d'une si grande désolation. Il se laissa tomber sur ces débris, et, comme Jérémie sur les ruines de Jérusalem, il déplora, une

fois de plus, la vanité des biens terrestres et se félicita de leur avoir préféré les joies de l'amour divin.

Guiral était plongé dans ses méditations, quand, tout à coup, un troupeau de moutons fit résonner les alentours du son argentin de ses cent clochettes, puis apparut au milieu des ruines, cherchant quelques rares brins d'herbe fraiche.

Bientôt les chiens du berger découvrirent l'ermite, et coururent appeler leur maître par des aboiements joyeux.

Lorsque Guiral aperçut le berger, il se leva, et, lui tendant affectueusement la main, lui souhaita la bienvenue.

Le pâtre, touché de l'air grave et modeste du nouvel ermite, s'assit avec lui sur l'herbe, et écouta pieusement ses discours.

Ce fut avec regret qu'il partit, à la nuit tombante, promettant de revenir le lendemain, et laissant à l'ermite toutes les provisions dont sa besace était pleine.

Frère Guiral pria bien avant dans la nuit, puis, se couvrant la tête de son capuchon, il se coucha au pied d'un hêtre et s'endormit d'un paisible sommeil.

XVII

L'AMI DES BERGERS

> Les douces paroles multiplient le nombre de nos amis (1).
>
> (ECCLÉSIASTIQUE)

Examiner avec soin le lieu où l'on doit demeurer c'est comme un besoin de la nature. Aussi, Guiral, éveillé de bonne heure, se mit-il à parcourir en détail sa solitude.

Il visita les ruines du château et Roquefeuillet, puis fit le tour du rocher principal.

(1) *Verbum dulce multiplicat amicos* (VI. 5).

La vaste pyramide s'éléve avec une majesté imposante au milieu du plateau. Elle présente, de tous côtés, une surface sillonnée de nombreuses sinuosités qui ressemblent à des rides sur le visage d'un colosse. Le côté du Nord offre un aspect plus sombre encore et plus austère. Un épais vêtement de mousse s'attache aux flancs du rocher comme pour le défendre contre le vent froid de l'hiver. Du côté opposé la blancheur du granit est intacte, et le soleil du midi darde ses rayons brûlants sur un front chauve et dénudé.

Parmi les sinuosités qui se présentent de ce côté, il en est une plus grande que les autres. Elle forme le chemin ordinaire des touristes qui visitent le rocher, et veulent en opérer la difficile ascension. Guiral s'y engagea.

Son premier regard, quand il fut arrivé au sommet du rocher, fut le pic de Mont-Ferrand où son frère Loup devait être arrivé. En effet, le soleil avait déjà commencé sa carrière. Or, c'est précisément à cette heure, nous nous le rappelons, que Loup, assis sur le faîte de ce pic, regardait les Cévennes.

Guiral se tourna ensuite du côté de Nant pour essayer de découvrir le rocher où son frère Alban devait fixer sa demeure. Il le reconnut, au milieu des terrains rougeâtres, et des innombrables collines, à son isolement et à son éclatante blancheur.

Il demeura un moment immobile, tournant les yeux tantôt vers Loup, tantôt vers Alban.

Tout à coup, le vent lui apporta le son des clochettes du troupeau. Regardant alors au pied du rocher, il aperçut le berger de la veille, et s'empressa de descendre pour le recevoir.

Après avoir demandé à l'ermite sa bénédiction, le pâtre déposa devant lui tous les présents dont sa charité l'avait chargé. Puis, il annonça que ses amis allaient bien-

tôt venir voir le solitaire et lui construire une cellule auprès du Roquefeuil.

En effet, peu à peu, de toutes les directions, arrivèrent des troupeaux aux cloches argentines; des bergers, doux, affables et familiers les conduisaient, et, se pressant autour de frère Guiral, ils tinrent conseil pour déterminer le plan de sa future habitation.

En vain l'ermite disait-il qu'une cabane de feuillage lui suffirait : ils voulurent le doter d'une demeure plus confortable.

Le soir n'était pas encore arrivé, et quatre murs avaient été formés des pierres du château en ruine. Une toiture de feuillage, recouverte d'ardoises disposées avec art, les surmontait. Le tout était dominé par une croix de bois.

La maison du pauvre ermite s'élevait en face du château détruit des anciens seigneurs.

L'aménagement complet de la cellule fut remis au lendemain; cependant, un lit de feuilles sèches fut préparé pour le frère Guiral.

Peu à peu, grâce au travail de chaque jour, la maisonnette prit un air de fini et de confortable qui fit tressaillir de bonheur les bons bergers. Les murs, bien imbibés de terre glaise, ne laissaient aucun passage au vent; une porte roulait sur ses gonds en bois. Le lit de feuille d'un côté, de l'autre un siège pour la méditation, une table de pierre sur laquelle s'étalaient un pain, un fromage et un vase de lait, quelques torches pour s'éclairer la nuit; voilà tout l'ameublement de ce palais en miniature.

L'ermite aurait voulu moins de commodité, et il protestait qu'une cellule plus petite de moitié lui aurait suffi. Mais les bergers trouvaient réponse à tous ses scrupules: « Ne fallait-il pas, disaient-ils, que la cabane pût les contenir tous, quand ils viendraient écouter ses exhortations et prier avec lui ? »

Guiral remercia affectueusement ses nouveaux amis, et leur assura qu'il ne cesserait jamais d'avoir pour eux le plus entier dévouement.

L'histoire le montra dans la suite. Les pâtres de toute la montagne se pressèrent chaque jour auprès du frère Guiral, qu'ils proclamèrent bien haut l'ami des bergers.

Entrant dans sa cellule, Guiral en prit possession en disposant de son mieux les petits objets qui formaient maintenant toute sa richesse.

Un tableau, conservé dans l'église d'Arrigas, nous représente ainsi le saint ermite : Il est debout, vêtu de sa robe brune, la tête couverte de son capuchon, et lisant attentivement dans un livre. A ses pieds se trouve une corbeille, renfermant quelques fruits et un morceau de pain, présent de quelque berger. Son bourdon de pèlerin, supportant une gourde, est appuyé contre les parois de la cellule. A côté, un crâne humain se repose auprès d'un fouet de cordes.

C'est devant cette image de leur antique protecteur que les bergers aiment encore à s'agenouiller, avant de partir pour la montagne.

XVIII

LE VIEIL ERMITE

L'enfance et la vieillesse
Sont amies du Seigneur (1).
(LAMARTINE).

Cette pensée de Lamartine convient trop bien au récit que nous allons entreprendre de l'arrivée d'Alban au pic de Nant, pour que nous ne l'écrivions pas au frontispice de ce chapitre.

Le lecteur n'a pas vu sans intérêt, croyons-nous, le

(1) La Retraite.

jeune Alban, plus jeune encore par le caractère que par l'âge, renoncer à toutes les propositions avantageuses de ses frères, et partir avec eux pour la solitude. Mais, peut-être, a-t-on redouté pour lui les dangers de la vie érémitique, qui sont la tristesse, le chagrin, mille tentations de tout genre. Cependant, lorsqu'on examine de près une vocation aussi forte, aussi irrésistible que celle du jeune chevalier, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître la main de Dieu, et de compter sur l'aide de la Providence, pour la mener à bonne fin.

« *L'homme seul*, a dit quelqu'un, *est un roseau dont les* « *souffles divers qui l'agitent ne tirent que des sons* « *plaintifs.* »

Mais il est deux âges surtout où la solitude pèse à l'homme : ce sont la jeunesse et la vieillesse.

Aussi, le vieil ermite qui habitait le rocher de Nant, à l'époque dont nous écrivons l'histoire, sentant sa mort près d'arriver, était-il en proie à une grande tristesse. Souvent, dans la prière, il s'en était ouvert à la bonté divine : « O vous, disait-il, qui avez donné au prophète Elie un « compagnon et un successeur en la personne d'Elisée, « qui avez pris un soin tout particulier de vos saints, quand « le déclin de leur vie est arrivé, me laisserez-vous mou- « rir ici, dans l'abandon et le délaissement, sans qu'une « voix aimée m'aide par ses exhortations, dans ce dernier « passage, et sans qu'une main charitable vienne fermer « ma paupière et ensevelir mon pauvre corps ? »

Ainsi parlait le vieillard, à genoux au milieu d'une grotte tapissée de mousse, où il vivait retiré depuis de longues années, à la grande édification de tout le voisinage.

Or, au même instant, sur la route qui conduit des Trois-Ponts à Nant, le jeune Alban cheminait, en priant dans son cœur : « O Dieu, qui dites dans vos saints livres que « *celui qui veut se consacrer à votre service doit se tenir*

« *dans la justice et dans la crainte, et préparer son âme à* « *la tentation* (1), donnez-moi la force de consommer mon « sacrifice. »

Les deux prières furent exaucées, car

L'enfance et la vieillcse
Sont amies du Seigneur.

Arrivé au sommet de la montagne de Nant, Alban fit le tour de son nouveau domaine.

Tout-à-coup, il crut entendre des soupirs qui paraissaient sortir du sein de la terre. Il chercha alors et découvrit la grotte où gisait le bon vieillard, en proie à de vives douleurs. Il s'approche avec respect de ce vénérable serviteur de Dieu, et n'ose point encore lui adresser la parole.

Mais celui-ci l'a aperçu. Il se lève dans un suprême effort, et, le pressant sur son cœur, il répète le cantique du vieillard Siméon : *Laissez-moi quitter cette terre, Seigneur, car mes yeux ont vu celui que vous m'avez envoyé* (2).

Alban voulut s'excuser d'être entré sans permission dans la cellule, mais le solitaire ne le permit pas.

La jeunesse plaît à tout le monde, mais il semble que, plus l'homme est éloigné de cet âge, et plus il aime ceux qui s'y trouvent encore.

Aussi l'ermite de Nant parut-il rajeunir à la vue du frère de Guiral et de Loup.

« O mon fils, lui dit-il (permettez-moi de vous donner ce « nom), c'est Dieu même qui vous a conduit ici. Il a « voulu que ma dernière heure fut douce et paisible. « Vous continuerez, sur cette montagne, la vie érémitique « que j'y ai moi-même menée pendant si longtemps, et, si

(1) Ecclésiastique.

(2) Luc, II, 29.

« j'en juge par votre jeunesse, votre séjour ici sera plus « long que le mien. »

Alban répondit au vieillard que le bonheur de l'avoir rencontré était au-dessus de toutes les grâces que Dieu lui eut encore faites. Puis il l'assura qu'il allait prendre soin de lui, et tâcher de ranimer ses forces défaillantes.

S'apercevant que le saint homme manquait de tout, il voulut partir aussitôt pour aller mendier des secours au village prochain.

Le vieillard y consentit, non sans peine, et le chargea de ses bénédictions.

Alban descendit à Nant, et demanda, pour son vénérable père, l'assistance des pieux habitants. Il revint, le soir, chargé de provisions, heureux de remplir auprès de l'ermite le rôle que la Providence lui avait assigné.

Un jeune cœur ne demande qu'à aimer, et la piété filiale est la plus noble des affections qui lui conviennent. Alban s'y livra avec son ardeur bien connue. Le bonheur qu'il y trouva devait rendre plus terrible pour lui la catastrophe qui devait le frapper.

Revenant, un jour, de parcourir les villages voisins, chargé d'aumônes, il n'entendit pas, en entrant dans la grotte, les soupirs que le vieillard, accablé de douleurs, laissait sans cesse échapper. Un silence extraordinaire régnait partout.

Il se précipite dans la cellule, allume, à l'aide d'un briquet, une torche de résine, et s'agenouille auprès de la couche où gisait son cher malade.

Celui-ci ouvre les yeux et regarde le jeune homme avec satisfaction. Ce regard d'amitié console Alban, mais ne le rassure pas. Il sent que l'heure dernière du vieillard est arrivée.

Alors, dans l'excès de sa douleur, il verse d'abondantes

larmes, pousse des soupirs déchirants, et se plaint de la vanité des plus légitimes affections. Puis, il conjure, par les plus tendres discours, le vieil ermite, de ne pas le quitter encore, comme si la vie de l'homme n'était pas entre les mains de Dieu.

Le vieillard essaya de parler, mais sa langue était glacée par l'approche de la mort. Il put à peine regarder une dernière fois son fils bien-aimé. Mais il mit tant de résignation dans ce regard suprême, que celui-ci crut y voir un reflet de la fidélité céleste des élus. Il commanda à sa douleur pour ne pas attrister les derniers instants du vieillard et lui présenta le crucifix à baiser.

Agenouillé auprès de lui, il lui rappela en termes émus les bontés de Dieu pour les âmes justes, et la vérité des promesses éternelles. Puis il se recommanda à ses prières et lui promit de marcher sur ses traces.

Un mouvement des lèvres du moribond, suivi d'un regard vague et indécis, avertit Alban que tout était fini.

Il ferma aussitôt les yeux du vieil ermite, puis alluma une torche auprès de son cadavre. Il passa la nuit tout entière dans la veille et la prière.

Aux premiers rayons du jour, il alla creuser une fosse à l'endroit où le cher défunt avait coutume de s'asseoir pour méditer. Puis, il vint chercher la dépouille mortelle, et, la portant sur ses épaules, il la rendit à la terre d'où elle avait été tirée.

Sur le tertre, il planta une modeste croix de bois, touchant mémorial d'une longue vie consacrée à la pénitence.

(*A suivre*) DE L'ESPARON.

A M. RENAN

« ..... Non, non, M. Renan n'a pas
« le droit d'être gai. Il ne peut l'être
« que par l'inconséquence la plus au-
« dacieuse ou la plus aveugle. Comme
« Macbeth avait tué le sommeil, M. Re-
« nan, vingt fois, cent fois, dans cha-
« cun de ses livres. a tué la joie, a tué
« l'action. a tué la paix de l'âme et la
« sécurité de la vie morale.....»

(Jules Lemaître, *les Contemporains. Études et portraits littéraires*. Première série.

Arius est content. Qu'il parle ou qu'il écrive,
Il le déclare au genre humain.
Il veut que le renom de son bonheur arrive
Au siècle qui naîtra demain.
Arius a gagné des gros sous plein sa poche.
En crachant au front de Jésus :
Il porte, à la ceinture, une longue sacoche,
Moitié Judas, moitié Crésus.
Quand Paris assiégé par le Teuton farouche
Mourait superbement de faim,
Arius, cousu d'or, mangeait à pleine bouche,
Et ne mangeait pas que du pain (1).

(1) « J'ai reçu communication de l'inscription d'une médaille frappée en « l'honneur de M. P. Brébant, ainsi conçue ;

« PENDANT LE SIÈGE DE PARIS QUELQUES PERSONNES, AYANT COUTUME DE SE « RÉUNIR CHEZ BRÉBANT TOUS LES QUINZE JOURS, NE SE SONT PAS UNE SEULE « FOIS APERÇUES QU'ELLES DINAIENT DVNS UNE VILLE DE DEUX MILLIONS D'AMES « ASSIÉGÉE. 1870-1871.

« Au revers :

« A M. PAUL BRÉBANT : ERNEST RENAN, DE SAINT-VICTOR, M. BERTHELOT, « CH. BLANC, SCUERER, CH. EDMOND, THUROT, J. BERTRAND, MOREY, ED. DE GONCOURT.

« Quelle date, et quel souvenir ! »

(*M. Renan, Hier et Aujourd'hui*, par M. l'abbé J. COGNAT. Paris, Jules Gervais, 1883.)

Arius, l'homme heureux qui voit toute espérance
Fleurir sous ses pas, à merci,,
Est hébergé gratis au Collège de France,
Non loin des caves de Bercy ;
Arius, l'homme gai, ceint de myrthe et de roses,
Anacréon de soixante ans,
S'amuse à nous conter de fort vilaines choses
Sur les abbesses du vieux temps.

C'est un repos pour lui que la grivoiserie,
Il en convient avec aplomb ;
Il reprendra bientôt l'imposante série
De ses in-octavo chez Plon.
Il nous dira que Dieu n'est qu'un vieux mot qui s'use,
Que le Christ fut un intrigant,
Moïse un mythe pur dont l'ignorance abuse,
Et David un affreux brigand ;
Que Lazare, au tombeau, n'avait qu'une syncope,
Que le « *fœtet* » fut inventé ;
Que si Paul a conquis et l'Asie et l'Europe
A la Foi..., c'est qu'un jour d'été,
Un lourd soleil de plomb lui chauffa la cervelle
Sur les chemins blancs de Damas.
Exégèse, à coup sûr, très simple et très nouvelle ;
Et dire qu'on n'y songeait pas !

Arius, Arius, prince de la critique,
Qui nous servez ces pauvretés
Sans rire, et demandez que le bon sens abdique
Devant vos quatre volontés,
Vous ne saurez jamais combien je trouve drôles
Vos inénarrables défis ;
Ni combien, à vous voir intervertir les rôles
Entre vous et le Crucifix,
Faisant de Lui, sans doute, un vaincu fort à plaindre,
Et de vous faisant un vainqueur,
Au lieu de me troubler, un instant, ou de craindre,
Je me réjouis dans mon cœur !
Car, une fois de plus, vous serez le pygmée,
Et Lui restera le géant !
Vos livres anodins s'en iront en fumée,
Vous rentrerez dans le néant ;

Et Lui continuera de verser sur le monde
Ses beaux préceptes immortels,
Plus béni, chaque jour, pour son œuvre féconde,
Plus adoré sur plus d'autels !

Je me venge, Arius, de toutes vos audaces,
Par la fermeté de ma foi ;
Quelque ton fastueux que prennent vos menaces,
Je me sens très maître de moi.
Mais où vous parvenez a m'échauffer la bile,
A me jeter hors de mes gonds,
A me faire rêver de chercher un asile,
Pour vous fuir, chez les Patagons...
C'est quand vous étalez devant la galerie
Vos pompeuses félicités,
Quand on voit, au milieu du deuil de la Patrie,
Votre appétit et vos gaîtés ;
Quand gorgé de succès et repu de bien-être,
Ayant place à tous les festins,
Vous vous applaudissez de la douceur de naître
Et chantez votre hymne aux destins :
Quand, surtout, du sommet de la rare fortune
Dont vous jouissez en peureux,
Vous niez le malheur, et traitez d'importune
La voix sombre des malheureux !...

Vous aurez bien compris, Arius. Je veux dire
Qu'à vos innombrables méfaits,
Vous joignez le tort d'être — et pour moi, rien de pire —
De la race des satisfaits !

PROBUS.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, 10 octobre.

Il n'est pas défendu à un chroniqueur de prendre des vacances. J'ai usé de la permission, et n'eussent été mes devoirs d'électeur, je l'avoue à ma honte et à ma confusion, j'aurais encore peut-être prolongé le plaisir très-grand de me promener dans les sites pittoresques des Vosges, et de jouir de la bonne, franche et cordiale hospitalité Lorraine. Mais les meilleures choses elles-mêmes ont une fin, et me voilà, cher lecteur, rentré dans ma chronique qui veut bien me pardonner mon long silence à condition que je ne me tairai pas de longtemps.

Parlons donc puisqu'il faut parler. Et tout d'abord voici les élections nimoises : ceci c'est de la politique et la chronique ne s'y prête guère. Mais le moyen de n'en pas dire un mot ? Je l'avouerai très sincèrement. Le résultat dans le département n'est pas fait pour nous déplaire. Pendant que le scrutin d'arrondissement, en maint autres endroits est le salut de l'opportunisme ébranlé, ici il nous procure de légitimes satisfactions. MM. de Ramel et de Bernis, combattront pour notre cause : notre vaillante population catholique sera enfin représentée, honneur qui lui faisait défaut depuis la retraite de M. de Valfons et la mort de cet excellent M. Boyer qui portèrent avec tant de loyauté, et il faut le reconnaître, de sagesse, le drapeau conservateur au milieu de nous et à la Chambre des députés.

Assurément la lutte a été chaude. A Nimes en particulier, on a dû serrer les rangs et manœuvrer droit pour

enlever les positions très fortes et courageusement défendues par la pression officielle d'une part, et la discipline républicaine de l'autre. Le remaniement de la circonscription électorale, la substitution du canton de Saint-Mamert à celui de Marguerittes n'était pas pour avancer nos affaires, et l'on s'en doutait bien au ministère. La candidature Boyer n'était pas maladroite non plus, et les républicains doivent lui rendre grâce de n'avoir pas subi de défaite définitive au premier tour. Mais en réalité le choix de ceux-ci n'était pas heureux. En s'arrêtant au *fils du geôlier* ils demandaient aux amis de M. Gilly, un sacrifice vraiment par trop héroïque. Ils ont perdu la partie.

Quant aux conservateurs, ils ont montré de l'union et une parfaite entente. C'est un excellent signe pour l'avenir.

Ils se sont réjouis, mais chez eux, encore qu'ils aient pâti du contraire. Ils ont illuminé leur balcon, lancé des fusées, acclamé leur élu; ils en ont même dansé de plaisir. A la bonne heure : c'est leur premier et franc succès depuis de longues années, et ce n'est pas chose commode, que de remporter un succès par le temps qui court, et quand l'ennemi est si solidement établi.

Les élections font le souci des hommes mûrs. Autres sont les préoccupations de la jeunesse studieuse. Celle-ci vise aux examens et voici l'époque ou elle feuillette fiévreusement chaque matin les journaux du jour dans l'espoir d'y rencontrer la liste des élèves admis aux grandes écoles. Déjà celle des polytechniciens a paru. Deux Nimois y figurent avec honneur : M. d'Everlange, fils de l'honorable avoué à la cour d'appel, et M. Jouguet, fils de l'éminent directeur de l'usine de Bessèges, dont la mort prématurée a excitée tant et de si légitimes regrets. Ce succès est pour encourager les jeunes ambitions que nourrissent silencieusement les collèges dont le mois

d'octobre ouvre les portes à deux battants. Il paraît que cette année, ces portes étaient à peine assez larges pour laisser passer la foule des jeunes travailleurs. Nos deux grands établissements catholiques, l'Assomption et Saint-Stanislas ont vu s'agrandir leur famille dans des proportions très flatteuses pour les maîtres, très encourageantes pour l'avenir, très consolantes pour l'église. Cela n'est pas moins appréciable qu'un succès électoral. Et certes il y a bien quelques mérites à s'enfermer quand le soleil d'automne est si doux et si bon et pare de tant de graces les dernières feuilles des arbres. S'enfermer quand la foire de Saint-Michel bat son plein et que de leurs salles d'étude, les jeunes collégiens peuvent entendre les brouhaha des jeux forains et même les rugissements des lions, des vrais lions, richesse et orgueil de Redenbach, et délices du boulevard de la République ! Reconnaissons que cela est pénible et que les charmes de la science paraissent austères à côté de ceux de l'indépendance et des loisirs des vacances.

Mais le devoir est là. Il faut reprendre la tâche. Les tribunaux eux-mêmes se lassent de leurs vacances. La cour, suivant son usage chrétien, rentre en séance après avoir assisté à la messe rouge : les casernes reçoivent les volontaires et les conscrits, et leurs chants guerriers se prolongent pendant la nuit. Si bien que plus d'un honnête bourgeois réveillé par ces clameurs se prend à désirer que les futurs défenseurs de la patrie rafraîchissent au plus tôt leur enthousiasme dans les flots d'une onde pure.

Autres temps : autres mœurs. La société chrétienne voulait que l'on passât la veillée des armes au pied des autels. La prière lui apparaissait encore comme la meilleure sauvegarde dans le péril et le stimulant le plus actif de la valeur. Il me semble que notre société moderne ne perdrait rien à revenir à ces pra-

tiques d'un autre âge. C'est de là que lui viendra le salut. Aussi bien on ne peut qu'applaudir au mouvement qui tend à ramener vers l'Église les peuples modernes et qui se propage dans ce que l'on a si élégamment appelé les couches inférieures.

Les cercles ouvriers font leur œuvre et la font bien. Ils envoient une délégation à Rome, porter au Saint-Père l'hommage de leur foi. Nimes a pris part à cette manifestation; au moment où nous écrivons, les heureux pèlerins conduits par leur vaillant président partent pour la ville éternelle ! Ils verront Léon XIII et reviendront réconfortés dans leur foi et leurs patriotiques espérances.

D'ailleurs la sève chrétienne de la France, produit toujours de nouveaux fruits de dévouement et d'apostolat. Voici cinq religieuses oblates, qui abandonnent leur sanctuaire de la rue Séguier pour aller à Trébizonde, en Asie-Mineure, se vouer à la tâche glorieuss mais ardue de l'enseignement populaire. Elles vont servir l'Église et honorer la patrie française sur ces rivages lointains. Aucune entreprise ne saurait mériter à meilleur titre nos félicitations et notre reconnaissance.

Et pendant que des nobles existences, dans leur jeune fleur, pour ainsi dire, se dévouent à ces causes sacrées, d'autres s'éteignent doucement au milieu de souvenirs pleins d'honneur. Ainsi en a-t-il été de celle de M. Tailhand, ancien président de chambre à Nimes, ancien député, ancien ministre. Magistrat, il fut le représentant intègre de la justice : ministre il ne dépendit pas de lui que la France ne recouvrât sa place de fille aînée de l'Église. Son nom était populaire parmi nous, et les pauvres avaient appris à bénir le président de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Il est mort laissant toute une famille imprégnée des sentiments de loyauté qui ont été l'honneur de sa vie et dont les chefs por-

teront à la Chambre des députés, les religieuses convictions chères à M. Tailhand.

Et comme j'allais m'arrêter, la nouvelle arrive de la mort de M. l'abbé Azaïs, vicaire-général de Nimes. Autre chère et inoubliable physionomie où respiraient la piété, la douceur, la délicatesse de sentiments et de pensées, et ce je ne sais quoi qui attire, à première vue, la confiance et le respect.

Nul ministère n'a été entouré de sympathies aussi vraies et aussi persistantes que le long ministère de M. l'abbé Azaïs. Ses relations avec ses nombreux amis étaient marquées au coin d'une affection sincère et fidèle, à laquelle ne manquait ni le tact, ni la dignité, ni la politesse qui annonce le respect des autres et de soi-même. Honneur du clergé par ses vertus sacerdotales, écrivain de mérite, grandement estimé et plus aimé encore peut-être, au Lycée, à l'Académie, à l'Évêché de Nimes, partout où il apparaissait, on le fêtait comme on fête une belle âme, et elle était belle, en effet, celle qui se lisait sur ses traits et dans toute sa personne. Il y a quelques mois, d'une main défaillante, il écrivait encore une petite notice, consacrée à la mémoire de son frère. Il y a mis toute sa tendresse, et l'on ne peut sans émotion lire le dernier hommage qu'il y rend aux bontés de Mgr Besson. Et voilà qu'il rejoint maintenant, de l'autre côté de la tombe, ce prélat dont la perte lui fut si cruelle. Quel rapprochement et quels souvenirs !

Je m'attarde, me direz-vous, cher lecteur, auprès des morts. Ce n'est que trop naturel, quand en marchant dans la vie, on s'aperçoit, qu'on est déjà sur le revers de la colline. Et puis ne sommes-nous pas en automne ! les feuilles jaunissent, les arbres se dépouillent, et si quelque teinte de tristesse se répand sur ma chère chronique, ne m'en voulez pas : c'est l'effet des hommes, des choses..., et de la saison.

FIDELIS.

Marseille, 14 octobre 1889.

⁂ Je reprends après un trop long intervalle, puisqu'on veut bien m'y encourager, cette petite correspondance mensuelle, où j'essaie d'emprisonner un peu de soleil et de mistral, mes deux amours de ce monde.

⁂ Hier, le cardinal Lavigerie, « le grand cardinal prêcheur de la croisade noire, » a ravi tous les cœurs, à la cathédrale, avec son beau manteau de pourpre, sa barbe sculpturale, son visage si beau dans sa maigreur maladive, ses yeux qui font conversation et surtout sa parole large, entraînante, vaste comme son cœur, un de ces cœurs pour qui le monde est trop étroit.

L'Eminence africaine présidait à l'office anniversaire du sacre de notre évêque, un sacre que Mgr a fait de sa main... et puis, dites qu'il n'a pas la main heureuse ! Le primat d'Afrique a rappelé ce souvenir en quelques mots émus, rapides, enlevants, qu'il a terminés de façon soudaine, en implorant la bénédiction de son propre consacré. Mgr Robert s'est exécuté sans mot dire. Le spectacle était grandiose.

A un des rédacteurs de notre *Petit Marseillais* le cardinal a fait des réponses d'interwiévé (un mot horrible que Mgr Besson eut anathématisé sous sa plume) où revit son esprit primesautier et rapide. Il a caractérisé « l'aventure de la Boulange » en quatre traits qui vivront. C'est comme du Maury tout pur.

⁂ A propos de Maury, on annonce la publication maintenant prochaine de curieux mémoires et journal inédits du célèbre rival de Mirabeau à la Constituante. Le *Correspondant* d'avant-hier nous en a apporté un très piquant spécimen. C'est le journal du Conclave de Venise. Je

suis mal à l'aise. Je laisserai donc la parole à l'auteur de l'article :

« En classant, dit-il, les papiers du cardinal Maury, « qu'une obligeante communication a bien voulu mettre « à notre disposition, pour nous permettre d'écrire, sur « des documents authentiques, l'histoire de l'éloquent « rival de Mirabeau, notre attention fut attirée par une « liasse de lettres, soigneusement liée avec de larges « faveurs de satin blanc, qui paraissait avoir tenu, dans « les préoccupations du cardinal exilé, une place de pré- « dilection.

« Le dossier contenait, en outre de quelques lettres « autographes de Monsieur, écrites de cette écriture et « de ce style charmant qui ont classé Louis XVIII dans « l'histoire des lettres françaises au début de ce siècle, « toute une série de récits composés par Maury au jour « le jour, pendant toute la durée du conclave de 1799- « 1800, et adressés par lui, chaque samedi, au royal exilé « de Mittau. En lisant ce journal, quelle ne fut pas notre « surprise de trouver dans les réflexions et les confiden- « ces du cardinal chargé par Louis XVIII de le tenir au « courant de l'histoire du conclave, une foule de points « que, ni Consalvi, ni aucun autre historien de l'élection « de Pie VII, n'avaient laissé soupçonner, tout cela écrit « en une langue merveilleuse de clarté, de distinction et « de pureté.

« C'est la noblesse de Bossuet unie à l'esprit de Vol- « taire, nous dit un académicien, juge compétent, à qui « nous avions soumis la découverte et communiqué notre « joyeuse impression.

« En attendant que nous soyons en mesure de repro- « duire, dans sa belle intégralité, le *Journal* de Maury « au conclave de 1800, nous allons essayer d'en donner « l'idée par le récit qu'on va lire, récit scrupuleusement « tiré des lettres du spirituel conclaviste. »

Suit un récit dont il ne m'appartient peut-être pas de louer l'intérêt. Tout ce que j'en peux bien dire cependant c'est que la publication intégrale réserve des surprises et du charme aux amis de l'histoire documentée, écrite par un homme d'esprit supérieur et un observateur tel que fut Maury.

La *Revue du Midi* aura la primeur de quelque joli épisode de cette publication, qui aura plusieurs volumes.

⁂ Qui n'a remarqué, en arrivant à Marseille, que nous avons là une gare peut-être unique au monde, en ce sens qu'elle n'est desservie par aucun service d'omnibus ni de tramways. Un industrieux inventeur, M. Poncy, avait rêvé de la relier au bas du Boulevard du Nord par un chemin de fer funiculaire fort bien imaginé. Mais, pour cela, il fallait traverser les beaux bâtiments de l'école Belzunce. Or, vous entendez d'ici le tapage du funiculaire dans le silence des dortoirs et des salles d'étude. Monseigneur l'Évêque de Marseille a déposé, au dossier de l'enquête, une protestation qui n'a pas été du goût de M. Poncy, lequel a vivement réclamé dans la presse. On ignore quel sera le résultat. Mais, s'il m'était donné voix au chapitre, j'engagerais les ayants-droit à chercher une autre solution : il serait si simple d'amorcer un réseau de tramways au-delà ou au-deça de la gare avec le grand réseau actuel Joliette-Abattoir ! Après çà, je me mêle peut-être de choses hors de mon humble compétence et je mets le doigt entre l'écorce et l'arbre. On verra bien.

E. A. C.

Le Propriétaire-Gérant,
GERVAIS-BEDOT.

Nimes.— Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

M. TAILHAND

Une vie tout entière, consacrée au service de la France et à l'accomplissement du devoir chrétien, devrait toujours être comme prolongée au-delà de la mort par l'Histoire, afin de promouvoir encore le bien par la toute puissante séduction de l'exemple. A ce titre la longue et noble existence de M. Tailhand, ancien Garde des sceaux, ancien Sénateur, récemment décédé à Aubenas, mérite tout particulièrement d'être préservée de l'oubli dans notre siècle d'indifférence et d'égoïsme. En attendant qu'une plume plus compétente fasse revivre cette grande figure de notre temps, qu'il me soit permis de retracer à grands traits les vertus de cet homme de bien.

Dès sa jeunesse M. Tailhand se montra tel qu'on devait le trouver toute sa vie. Initié de bonne heure à la pratique des œuvres de piété et de dévouement, il ne cessa, pendant les sept années qu'il passa à Paris, comme étudiant en droit et comme avocat, de 1828 à 1835, de se montrer fidèle aux religieuses traditions de sa famille. Secrétaire de M. Gossin, conseiller à la Cour de Paris, qui fut le fondateur de l'œuvre de St François Régis et président général de la Société de St Vincent de Paul lors de sa création, M. Tailhand ne pouvait manquer de s'associer au mouvement catholique, auquel contribua si vaillamment son ami Frédéric Ozanam. Comme ce dernier il consacra au bien toutes les forces de son âme et les éminentes qualités de son esprit. Toutefois, ce qui le distinguait par dessus tout, c'est son exquise et inépuisable charité. Son souvenir demeure dans toutes les villes

où l'amenèrent ses fonctions de magistrat : mais nulle part il ne saurait être plus vivant qu'à Nîmes, où M. Tailhand a passé la majeure partie de sa carrière, successivement Avocat général, Conseiller et Président à la Cour.

Les fils de St Vincent de Paul n'ont pas oublié l'intelligente et féconde impulsion qu'il sut donner à la conférence Ste Perpétue, dont il dirigea les travaux pendant plusieurs années. Devenu président du Conseil central, il fit sentir son influence bienfaisante dans le département du Gard tout entier. Il s'appliqua constamment à exciter le zèle de ses confrères, à réveiller les conférences endormies, à susciter de nouvelles fondations partout où il lui semblait possible de grouper quelques hommes de foi sous la bannière de la charité. Ses exhortations étaient d'autant mieux accueillies que ses actes parlaient encore plus haut que sa parole, quelque soin qu'il mît à les cacher à tous les yeux. Sa famille reçut, un jour, en son absence, un ouvrier qui venait, en compagnie de sa femme, le remercier de ce que, pendant tout l'hiver, il avait bien voulu aller chaque soir panser une plaie affreuse, dont ce malheureux souffrait et qui lui interdisait tout travail. Sans le hasard de l'absence de M. Tailhand, à l'heure de cette visite, ce dévouement sublime serait demeuré un secret, même pour les siens, qui maintes fois d'ailleurs ont eu de ces surprises, dont le souvenir peut seul apporter aujourd'hui quelque soulagement à leur inconsolable douleur.

Sa sollicitude s'étendait sur tous les faibles et les déshérités. Quand l'orphelinat de Courbessac prit une extension plus grande et réclama une organisation nouvelle, la place de M. Tailhand fut marquée dans cette phalange de vaillants chrétiens, à qui la ville de Nîmes doit la prospérité de cette institution admirable.

Durant de longues années M. Tailhand présida le Conseil de fabrique de l'importante paroisse Ste Per-

pétue et Ste Félicité, mettant avec joie au service de la maison de Dieu la prudence et le savoir que Dieu lui avait si libéralement départis.

Il aurait voulu faire passer dans l'âme des jeunes gens l'ardeur au bien dont il était animé. Leur assurer une éducation chrétienne fut une de ses constantes préoccupations. Les disciples du Révérend Père d'Alzon, de pieuse et vénérée mémoire, conservent un souvenir reconnaissant du précieux concours que la maison de l'Assomption de Nîmes trouva auprès de M. Tailhand, lorsqu'elle eut besoin de recourir à une réorganisation complète pour assurer dans l'avenir les succès du passé.

Le charme, que ses vertus répandaient autour de sa personne, attirait irrésistiblement vers lui; et son cœur rendait avec usure ce qu'il recevait des autres. Son affection était fidèle : elle se montrait surtout aux heures du dévouement. Jean Reboul, l'illustre boulanger nîmois, reçut à ses derniers moments les touchantes consolations qu'inspira à M. Tailhand une ancienne et fervente amitié. Ce fut entre ses bras que le poète chrétien expira le 29 mai 1864. Aussi le prêtre éloquent, qui honore aujourd'hui le siège épiscopal de Montpellier, put-il dire avec vérité, en prononçant l'éloge de Reboul : « Dieu permit que cette cha-
» rité fût récompensée, dès ici-bas, par la présence à son
» lit de mort de ce magistrat éminent, dont le nom cher
» aux malheureux, cher surtout aux orphelins, est l'heu-
» reux synonyme, dans notre ville, du cœur, de l'intelli-
» gence et de la foi, unis dans un indivisible faisceau. »

Si le dévouement chrétien fut la vertu maîtresse de M. Tailhand, sa principale préoccupation fut le rigoureux accomplissement des devoirs que lui imposaient ses fonctions. Magistrat intègre et éclairé, profondément versé dans la science du droit, toujours soucieux de découvrir le vrai afin de pouvoir dire le juste, M. Tailhand jouissait auprès de ses collègues de cette haute considération

que seules peuvent engendrer la confiance et l'estime.

Pour sauvegarder sa dignité personnelle, en même temps que celle de ses fonctions, il ne craignait jamais de manifester la noble indépendance de son caractère. Au mois de décembre 1861, Monseigneur l'Évêque de Nîmes ayant fait entendre une fière protestation en faveur de la Société de St-Vincent de Paul, frappée par M. de Persigny sous prétexte de menées ténébreuses, et indignement comparée à la franc-maçonnerie, le gouvernement impérial crut devoir inviter les magistrats à cesser, jusqu'à nouvel ordre, toute relation de société avec Mgr Plantier. Cette injonction inconvenante ne fut pas acceptée par M. Tailhand, qui continua, comme dans le passé, à visiter assidûment le vaillant et pieux évêque, dont le diocèse de Nîmes conserve respectueusement l'impérissable souvenir. Son avènement à un siège plus élevé s'en trouva retardé, mais le témoignage de sa conscience le consola d'une disgrâce momentanée.

L'affection qui l'unissait à la ville de Nîmes, où son cœur versait tant de consolations et soulageait tant de misères, n'avait en rien amoindri son attachement profond pour son pays natal. C'est à Aubenas que joyeux il allait chaque année passer, au milieu des siens, les vacances du palais, et se reposer de ses travaux judiciaires. On comprend que ses compatriotes fussent fiers de lui; aussi quand, en 1871, le département de l'Ardèche eut à élire ses représentants à l'Assemblée nationale, M. Tailhand fut-il tout naturellement désigné à leur choix. Plus tard, en 1876, ce même département l'envoya siéger au Sénat, où il est resté jusqu'en 1885.

Dans ces diverses Assemblées, M. Tailhand s'attacha avec persévérance à faire prévaloir les idées d'ordre, de justice, de saine liberté. Convaincu avec Bossuet que « la » Religion et la Politique sont les deux pivots des sociétés » humaines, » il croyait qu'à l'égal de la Religion, la Poli-

tique veut être servie par la droiture, la délicatesse, la probité morale, qui d'ordinaire se trouvent être les meilleures habiletés. Il eut toujours à cœur d'éviter les conflits, d'assurer le triomphe du bien par l'apaisement des esprits.

De tels principes concilièrent vite à l'homme d'Etat l'autorité et le respect qu'il s'était précédemment acquis comme magistrat. Son arrivée au Ministère de la Justice, au mois de mai 1874, alors que de sérieux dissentiments, parmi les membres de la Droite, avaient amené la chute du précédent cabinet, fut accueillie par ses collègues avec une faveur unanime. Le nouveau Garde des Sceaux déploya dans ses hautes fonctions les qualités solides de jugement, de clairvoyance, de sagesse, de fermeté, qui l'avaient toujours distingué, et dont son extrême modestie semblait encore rehausser l'éclat.

Sa conduite si digne dans la fameuse affaire, dite du Comité de l'appel au peuple, est acquise à l'Histoire. Pour lutter contre les incessantes sollicitations d'un grand nombre d'amis politiques, plus encore que pour résister aux injonctions violentes d'adversaires passionnés, il fallait être capable de n'écouter que la voix de la conscience. M. Tailhand eut ce courage et la magistrature française salua avec fierté dans son chef un modèle d'indépendance et d'intégrité.

L'Histoire n'oubliera pas davantage sa ferme attitude dans cette séance mémorable, où fut votée la constitution républicaine. Afin de demeurer fidèle à ses traditions, il n'hésita pas à se lever, seul entre tous les ministres, pour s'opposer à un vote dont sa raison lui révélait les désastreuses conséquences.

M. Tailhand n'avait pas cherché le pouvoir, il le quitta sans regrets. Il ne ressentit de tristesse que lorsqu'il vit la France engagée dans une voie, qui ne peut la conduire ni à la grandeur, ni à la prospérité. Quand dans

l'année 1880, de douloureuse mémoire, l'exécution des décrets du 29 mars amena l'expulsion de citoyens français de leurs propres domiciles, il se trouva au premier rang des défenseurs du droit. Le 30 juin, à Paris, il eut l'honneur d'assister le Révérend Père Pitot, supérieur, lors de la dispersion des Jésuites de la rue de Sèvres. Chrétien, magistrat, homme d'état, M. Tailhand jugeait et condamnait ensemble au nom de la conscience, au nom de la justice, au nom de la liberté, les attentats consommés sous ses yeux.

On comprend quelle a dû être la fin d'une vie ainsi vouée au culte du Vrai et du Bien. M. Tailhand est mort avec la pleine sérénité du juste, qui, ayant toujours craint Dieu, ne redoute pas son jugement. Après avoir consolé les siens, en leur disant cette touchante parole : « Mes en» fants, n'oubliez jamais cette belle journée ! » sa suprême pensée a été une recommandaïion en faveur des prêtres injustement dépouillés de leur traitement. Noble préoccupation, bien digne d'agiter les derniers instants d'un Garde des Sceaux chrétien ! La Religion et la Justice, qui avaient été la règle de toute sa vie, devaient inspirer son âme à l'heure où, déjà près du ciel, elle jetait à la terre son dernier souvenir.

Mais il semble que Dieu ait voulu récompenser dès ici-bas ce généreux serviteur, en lui laissant la consolation de voir, quelques jours avant sa mort, celui auquel il a confié sa plus jeune fille, objet de sa tendre affection, investi de nouveau du droit de continuer au Parlement ses traditions de travail, de loyauté, d'éloquence et de fidélité. Dans les familles chrétiennes le dévouement à la France est héréditaire, comme pour mieux démontrer que le vrai patriotisme est celui, soutenu par la foi, embrassant d'un même cœur la défense de nos autels et la défense de nos foyers.

BOYER DE BOUILLANE,
avocat à la Cour de Nimes.

M. DE MUN

ET

L'UNION DES CATHOLIQUES EN FRANCE

III. — Enseignements que donnent, sur cette question, aux catholiques de France, ceux des autres pays.

Il y a quelques années, un cri de joie et de victoire retentissait d'un bout à l'autre de la Belgique. Les catholiques, après quinze années de lutte, venaient de remporter un éclatant triomphe. Les élections leur avaient donné la majorité au Parlement. C'était la récompense d'un courage, d'une activité, d'un dévouement qu'aucun échec n'avait pu lasser, qu'aucune violence n'avait pu vaincre. C'était surtout le fruit de leur union, de leur entente, de leur admirable organisation. A la *Ligue nationale pour le redressement des griefs* revenait la plus large part de mérite dans la délivrance de ce petit pays où les *gueux* semblaient avoir pour longtemps établi leur domination.

Et l'Association catholique du *Pius Verein*, quel bien n'a-t-elle pas fait à la cause religieuse en Suisse ? Pour en donner une idée, je n'ai qu'à citer un extrait d'un discours prononcé à l'Assemblée d'Einsielden, au mois de septembre 1885, par M. Python, aujourd'hui chef du gouvernement de Fribourg (1). Que les catholiques méditent ces belles paroles : elles sont dignes d'attention.

Le Pius-Verein est une institution si belle, qu'on ne saurait trop la célébrer dans toutes les langues ; il porte avec raison le nom de Pie IX, ce grand Pape qui a suscité le mouvement catholique et

(1) *Univers* du 10 septembre 1885.

populaire de notre temps. Admirons les desseins de la Providence qui donne à chaque époque le Pape dont elle a besoin. Pour convertir les peuples, il fallait un tempérament de missionnaire. Ponr convertir les gouvernements, il fallait un tempérament diplomatique. Chaque Pape est assisté de l'Esprit-Saint.

Le Pius-Verein a groupé en Suisse les forces catholiques. Nous, Fribourgeois, nous devons une reconnaissance spéciale au Pius-Verein. C'est le Pius-Verein qui a préservé nos populations de la propagande maçonnique. C'est le Pius-Verein qui nous a tenus en éveil, par ses œuvres, par ses grandes réunions, par son esprit d'union et de discipline. Le canton de Fribourg doit, en bonne partie, au Pius-Verein ses victoires contre la Révolution. (Applaudissements.)

Le Pius-Verein est un trait d'union entre les catholiques de la Suisse. Le cantonalisme, qui est pour nous un abri contre des tendances dangereuses, est aussi, d'un autre côté, une cause de faiblesse. Mais grâce au Pius-Verein, nous surmontons les obstacles des barrières cantonales, nous sommes un peuple de frères, nous nous sentons Suisses et catholiques.

Une autre cause de force qui nous vient du Pius-Verein, c'es son caractère populaire et démocratique. Ici point de distance entre nous. Le magistrat et le campagnard se trouvent à l'aise dans le même cadre et concourent au même but. Nous sommes fiers de ce caractère populaire du Pius-Verein. (Applaudissements.)

Le Pius-Verein a une belle mission ; il est l'avant-garde de l'armée catholique. C'est pourquoi les hommes politiques n'y ont pas la première place, car les hommes politiques sont en général des hommes d'expédients, soumis à l'empire des circonstances. Dans le Pius-Verein nous faisons abstraction des combinaisons politiques ; le Pius-Verein guide sa marche d'après la boussole de principes invariables, parce qu'il est et doit être une armée d'avant-garde.

C'est par le Pius-Verein que nous avons résisté au culturkampf.

Aujourd'hui que les théories libérales sont percées à jour, les préoccupations se tournent vers les questions économiques. Sur ce terrain, le Pius-Verein a aussi une mission, et il n'est pas resté en arriére. Il continuera à y apporter son zèle et son dévouement, et il obtiendra plus que tous les expérimentateurs politiques, car il a en mains les clefs de la solution des questions sociales, qui se trouve dans la religion, dans l'Evangile.

On a parlé de la fondation d'une université catholique. Or, à qui devons-nous la paternité de ce grand projet ? Au Pius-Verein. De-

puis plus de vingt ans, cette question est traitée dans nos réunions; l'idée a fait son chemin, elle est maintenant à la veille de se réaliser. (Chaleureux applaudissements) (1).

En ce qui concerne l'Allemagne, tout le monde sait les luttes et les victoires du *Centre catholique*. Le nom de son chef, M. Windthorst, est entouré de la sympathie et de l'admiration universelle. Je trouve dans une importante communication adressée au journal *le Monde* les considérations suivantes sur la situation de l'Allemagne comparée à celle de la France, au point de vue de la question qui nous occupe.

« Depuis plusieurs siècles, la France s'est partiellement déchristianisée ; la gangrène de l'impiété a exercé de terribles ravages ; elle ne cesse de les étendre et nous avons sous les yeux une nation que l'on prétend, non sans apparence de raison, indifférente ou hostile à la religion. En Allemagne, la foi est restée vivante ; depuis le haut de l'échelle sociale jusqu'aux plus infimes échelons, tout le peuple est demeuré chrétien dans la mœlle des os ; il croi., il prie, il pratique, il remplit les églises, il respecte et aime ses prêtres. Allez en Allemagne et vous serez frappés de la grande considération qui entoure un curé dans sa paroisse.

Qui osera prétendre qu'il en soit tout à fait de même en France, la Bretagne et quelques rares provinces mises à part ? Il ne servirait de rien de le dissimuler ; la religion y est trop souvent considérée comme une chose secondaire ; ce n'est plus guère un sentiment enraciné au plus profond de l'âme, une règle des actions, un principe vivant et vivifiant; c'est pour maintes gens une affaire d'habitude, Le prêtre, en bien des paroisses, on ne le connaît guère, on le fréquente peu, on le consulte moins encore.

Ce qui a fait la grande force des catholiques allemands, c'est leur foi restée entière; ce qui fait et fera la faiblesse des catholiques français, c'est l'indifférence de beaucoup en matière de religion.

Aussi voyez ce qui se passe en Allemagne : chaque année, les évêques se réunissent à Fulda et se concertent pour le bien de leurs ouailles ; les prêtres sont en contact intime et continu avec les fidèles, qui demandent et suivent leurs conseils sur toutes choses de la

(1) Cette Université catholique vient, en effet, d'être fondée.

vie publique comme de la vie privée ; la presse cathoiique pénètre partout, est soutenue, est lue, est pourvues d'annonces en plus grand nombre que nos journaux boulevardiers ; les associations de tout nom et de toute espèce y sont florissantes. Tous les catholiques se mèlent activement aux luttes contre les ennemis de l'Église, d'où qu'ils viennent ; ils sont unis, ils marchent eomme un seul homme à la voix de leurs ehefs ; jamais on ne voit la *Germania* en discussion avec la *Volkszeitung*, ou la *Deutschs Reichszeitung ;* pas un fait, pas une parole ennemie qui ne soient aussitôt relevés, commentés, stigmatisés par tous les journaux catholiques avec un ensemble parfait.

Les catholiques allemands se sentent les coudes, et qui attaque l'un d'eux les aura tous contre soi.

Avons-nous quelque chose d'analogue en France ? Hélas ! non. Nous ne voulons accuser personne, nous constatons un fait indéniable. »

Le tableau est un peu poussé au noir en ce qui concerne la France. Mais, quoiqu'il en soit, faut-il pour cela se décourager, se croiser les bras, assister impassibles aux progrès de l'indifférence religieuse et aux triomphes de l'impiété ? Non, non, ce serait plus qu'une faiblesse, pour de vrais chrétiens, ce serait une lâcheté et une trahison.

Imitons nos frères d'Espagne qui viennent de nous précéder dans cette voie de l'organisation des forces catholiques. Ils ont pensé que le moment était venu de fonder une ligue agissante et militante, dégagée de toutes les questions politiques qui sont chez eux aussi violentes que chez nous. L'organisation du nouveau parti vient d'être rendue publique, et, en dehors de certaines attaques politiques auxquelles il faut s'attendre là comme ailleurs, elle a été parfaitement accueillie. L'élite des écrivains religieux, des hommes d'Eglise et des hommes de zèle a donné son adhésion. La réussite de l'œuvre parait assurée. Le même mouvement se produit en Hongrie. Le *Czech*, organe catholique tchèque de Prague,

publiait, il y a quelques jours, un manifeste réclamant la formation d'une Association catholique de Saint-Venceslas. Cette association aurait pour objet d'organiser les catholiques tchèques en Bohême, en Moravie, en Silèsie et à Vienne, à l'instar des catholiques allemands (1). Vous le voyez, catholiques de France, le vent souffle dans le même sens sur les divers points de l'Europe. Partout les hommes de foi et de zèle éprouvent le besoin de se remuer, de se rapprocher, de serrer leurs rangs pour faire front à l'ennemi. Est-ce que nous allons continuer à dormir quand partout on se réveille ; à demeurer isolés, quand les autres se groupent ; à piétiner sur place, quand tout le monde marche ? Ce serait la première fois depuis notre apparition au soleil de l'histoire. C'est nous qui avons toujours tenu la tête du mouvement catholique. C'est nous qui avons fait les Croisades. Après avoir rempli si longtemps le rôle de pionniers, nous résignerons-nous à celui de traînards ? La nouvelle Croisade ne sera pas moins glorieuse ni moins féconde que celles du moyen-âge. En haut nos cœurs ! Que les grands souvenirs du passé nous protègent contre les défaillances si facilement explicables des temps présents ! Ne nous contentons pas de pleurer sur nos ruines, mettons-nous à l'œuvre pour les relever, pour rendre à Jésus-Christ sa place dans les cœurs et ses droits sociaux, pour laisser à nos neveux une patrie vraiment chrétienne, une France digne des héros et des saints qui l'ont créée !

IV. — Quels seront le but, le programme et le nom de l'Association nouvelle ?

Dans l'encyclique *Exeunte jam anno*, Léon XIII, après avoir fait un tableau saisissant des vices de la société actuelle, indique comment il faut travailler à sa

(1) *Univers*, octobre 1889.

guérison et à sa résurrection : « De même que le monde visible ne peut être conservé que par l'action et la providence de Celui qui l'a créé par sa volonté, de même aussi les hommes ne peuvent être guéris que par la vertu de Celui-là même à la bonté de qui ils doivent d'avoir été rappelés de la mort à la vie. Car si la race humaine n'a été rachetée qu'une fois par l'effusion du sang de Jésus-Christ, permanente et perpétuelle est la vertu de ce grand œuvre et de ce grand bienfait, et il *n'y a de salut en aucun autre.* C'est pourquoi tous ceux qui travaillent à arrêter par l'interposition des lois, l'incendie toujours croissant des convoitises populaires, combattent sans doute pour la justice ; mais qu'ils le sachent bien, le fruit qu'ils tireront de leurs travaux sera fort peu de chose tant que leur cœur s'obstinera à repousser la vertu de l'Évangile et à faire fi du concours de l'Église. Il n'y a qu'un moyen de guérison pour nos maux ; réformer ses sentiments, et dans les mœurs privées comme dans les mœurs publiques, revenir au point d'où l'on s'est éloigné, à Jésus-Christ et à la loi chrétienne de la vie.

Or, toute la vie chrétienne peut se résumer dans ce devoir capital : ne point céder à la corruption des mœurs du siècle, mais lui opposer une lutte, une résistance constante. »

Voilà donc le remède indiqué : c'ést le Christianisme. Le but à poursuivre est nettement défini : restaurer tout en Jésus-Christ : *Instaurare omnia in Christo ;* travailler à guérir, par la vertu divine de la religion, les plaies et les maux de l'époque présente ; rallier en Dieu et dans le Christ les âmes de bonne volonté en vue des résistances et des luttes de la conscience chrétienne ; ramener dans les esprits la vérité, et dans les cœurs la vertu, en y ramenant la foi ; redonner au peuple ce Dieu vivant qu'on lui a ravi, ce Christ qui lui apprenait la résignation

et la charité ; faire ainsi refleurir l'harmonie des classes et renaître la paix sociale. Telles sont les grandes lignes du programme à suivre.

Tant qu'on s'en tient à ces grandes lignes, l'entente est unanime au sein des amis de la religion. Mais il faut toujours en arriver à quelques propositions plus précises, et c'est alors que les difficultés et les dissidences se produisent. Voici mon humble avis sur ce point délicat. L'Assotion devra se former sur quelques principes indiscutables. Les revendications définitives du catholicisme français seront formulées par le nouveau parti quand il sera déjà constitué. Autrement nous aurons des divisions qui compromettront la réussite de l'œuvre, comme il est arrivée en 1885. Pour que le programme initial soit accepté, il faut en écarter tous les points controversés, toutes les questions irritantes, tout ce qui fait l'objet de discussions libres entre les catholiques. Il faut trouver une plateforme telle que l'entente soit possible et facile entre tous les honnêtes gens.

Je prends pour exemple la question de la liberté testamentaire. Beaucoup de bons esprits pensent qu'un moyen de relever l'autorité paternelle battue en brèche par nos lois révolutionnaires et de garantir la stabilité et l'honneur du foyer domestique, c'est d'accorder au chef de fa mille la libre disposition de sa fortune, non-seulement au cours de sa vie, mais encore après sa mort. Le testament devrait être la règle unique et toute puissante pour le partage des biens patrimoniaux. C'est là une question grave qui a été résolue dans des sens très divers, selon les lieux et les époques, sur laquelle ni le droit naturel, ni la morale revelée n'ont aucune prescription certaine et précise. L'Eglise ne l'a jamais tranchée et les jurisconsultes catholiques ne sont pas d'accord. Sans doute les raisons qui militent contre le régime actuel du partage forcé et égal sont excellentes, mais elles ne touchent

qu'indirectement à l'ordre religieux, elles appartiennent aux différentes branches de la science sociale. De plus, le système présent est entré dans les mœurs et les habitudes des populations, et, en y touchant, on s'exposerait à froisser les idées de bien des catholiques, surtout dans les campagnes. Donc ce point doit être écarté du programme catholique, au moins pour le moment. Il en est de même de toutes les autres questions qui n'intéressent pas d'une manière directe le maintien des idées et des institutions chrétiennes en France, et sur lesquelles de justes réclamations pourraient se produire dans nos rangs.

Quand, en 1885, le cardinal Manning voulut faire un programme d'action catholique en vue des élections parlementaires qui approchaient, il s'en tint à quelques revendications essentielles sur lesquelles l'unanimité était certaine entre tous les catholiques des trois royaumes:

1° Séparation de l'Eglise anglicane de l'Etat, si on peut de la sorte obtenir la réunion à la véritable Église des milliers d'âmes qu'elle a sous son pouvoir, mais non pas pour favoriser les mouvements révolutionnaires du jour ;
2° Maintien de la Chambre des lords ;
3° Amélioration des logements des pauvres ;
4° Révision des lois sur les propriétés foncières ;
5° Admission du peuple irlandais, dans la plus large mesure qu'il se pourra, à la possession du sol de son pays ;
6° Réforme de la législation sur les boissons;
7° Amendement des lois sur l'instruction publique.

Enfin de compte, les questions que le cardinal voulait qu'on posât aux candidats se réduisaient aux deux suivantes :

1° Etes-vous disposé à faire tout ce qui vous sera possible pour que les écoles confessionnelles soient mises sur le même pied que les écoles municipales ?

2° Etes-vous disposé à faire tout ce que vous pourrez

pour qu'on nomme une commission royale chargée d'une enquête sur l'état moral des écoles en Angleterre et dans le pays des Galles ?

Selon la réponse, l'électeur devait donner ou refuser son vote (1).

Quand on fait appel aux masses, il faut leur présenter quelque chose de court, de simple, de facilement compréhensible et acceptable, sans quoi on est sur de prêcher dans le désert, de n'être pas entendu, encore moins obéi. Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que le programme pourrait être fait d'une façon telle que des hommes comme M. Lamy, M. Amagat, et bien d'autres français attachés à la forme républicaine, mais honnêtes et religieux, n'y trouveraient rien à redire.

Il y a un fait indéniable, et M. de Mun le constatait récemment encore dans sa conversation avec le directeur de la *Pall Mall Gazette*, la France renferme une foule de gens qui respectent et aiment la religion, et qui envoient à Paris des députés prêts à sanctionner les plus noirs attentats contre Dieu et son Eglise. Pourquoi cela ? Parce qu'ils sont républicains et veulent être représentés par des républicains. Littré signale quelque part l'existence en France d'une secte qu'il nomme *le Catholicisme selon le suffrage universel*, et qu'il décrit ainsi :

« Ce catholicisme suivant le suffrage universel n'a rien de commun avec le gallicanisme. Sa date est toute récente... Il est sans caractère dogmatique ni théologique, essentiellement politique, et comme tel a des idées arrêtées dont il ne veut pas que ses prêtres, qu'il respecte pour tout le reste, soient les arbitres. . . . .

. . . .

« Le catholicisme selon le suffrage universel, sur le terrain des élections législatives ou municipales, met de

(1) *Univers* du 25 octobre 1885.

côté toutes les distinctions de religion et de doctrine entre les candidats, et il ne se souvient que de leurs opinions politiques. Il se porte indifféremment sur des catholiques, sur des protestants, sur des libres-penseurs, pourvu qu'ils satisfassent à un certain programme, qui varie sans doute selon les circonstances, mais qui, pourtant, a toujours un fond identique, celui de respecter les conditions essentielles de la société moderne, telle que l'a faite la Révolution. En revanche, il exclut presque absolument tout ce qui est clérical, ultramontain, jésuite; en d'autres termes, tout ce qui professe une hostilité implacable contre l'établissement du régime laïque au sein de l'Etat ».

Il y a de fausses notes et des notes forcées dans ces observations. Le philosophe positiviste exagère encore quand il ajoute que cette secte forme une masse compacte remplissant les églises et recevant les sacrements depuis le baptême jusqu'à l'extrême-onction, qu'elle comprend dans notre pays la majorité des membres de la véritable église. Mais il est certain qu'en effet ces étranges contradictions existent, et qu'elles n'ont pas peu contribué a livrer pieds et poings liés la plus chrétienne des nations à une poignée d'impies qui l'oppriment et la corrompent.

Or, que vous en semble ? Est-ce qu'il ne faudrait pas tenir compte de cet état d'esprit dans la rédaction d'un programme ? N'y a-t-il pas des mesures de prudence à garder vis-à-vis de cette partie notable de la population ? Ne pourrait-on pas éviter d'effaroucher ces catholiques plus ignorants que coupables, chercher au contraire à les gagner, sauf à les éclairer ensuite sur l'illogisme néfaste de leur conduite (1)?— En un mot, le parti catholique doit

(1) Cette page était écrite lorsque nous avons trouvé avec plaisir dans un travail remarquable du P. Delaporte, paru récemment dans l'*Univers*, sur le Parti catholique, l'expression de la même idée : « Comment, dit-il entre autres choses, comment gagnerez-vous à Jésus-Christ de pauvres

être une œuvre large et une œuvre d'union. On l'a dit avec raison, il doit avoir ses racines dans les masses croyantes, qui, grâce a Dieu, existent encore dans notre pays. Il doit faire sa part à tout chrétien de bonne volonté ; il ne peut être autre chose qu'un syndicat de tous nos intérêts religieux, et comme la synthèse de la France qui veut vivre, travailler et prier en paix (1),

Mais à part les intérêts religieux proprement dits, le programme en question ne devrait-il pas porter encore sur les intérêts populaires ? Servir le peuple en même temps que l'Église, n'est-ce pas la devise qu'il convient d'écrire sur le drapeau des catholiques ? Défendre les idées et les institutions religieuses n'est que la première partie de leur mission. La seconde consiste à reconquérir à la vérité chrétienne l'esprit et le cœur de cette démocratie que la secte maçonnique lui dispute avec tant de rage. Drumont se plaint de ce qu'à notre époque on n'a pas tait assez, dans le camp des catholiques, pour la solution de la question sociale, de ce qu'on n'a pas assez tendu la main aux ouvriers, de ce qu'on ne s'est pas assez rapproché du peuple, trompant ainsi l'espoir de tous les hommes, épris de progrès et de justice, qui espéraient que l'Église, comme aux premiers siècles, se mettrait à la tête des essais de rénovation sociale. Le reproche est-il absolument immérité ? Question trop délicate pour que j'ose y répondre.

J'ai entendu, il y a tantôt trois ans, un des prélats les plus distingués d'Amérique, Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minésota, apprécier en termes très élevés la situation actuelle de notre pays. Cette conversation m'a laissé une impression profonde et encore vivante. Rien

gens qui regardent les adversaires de la république comme des traitres à la patrie, si vous maudissez devant eux cette forme de gouvernement dont ils sont engoués ? »

(1) *Monde* du 20 octobre 1889.

n'est plus intéressant, ni plus instructif, que d'entendre ces jugements portés sur nous par des hommes doués, d'une part, d'un esprit éminent, et de l'autre, parfaitement désintéressés, tout-à-fait impartiaux, étrangers à nos préjugés et à nos passions. Avec quelle hauteur et quelle justesse de vues, avec quelle langue vive, originale, saisissante jusque dans ses incorrections, le savant et spirituel évêque s'exprimait sur nos affaires religieuses et politiques, sur nos luttes et nos divisions, sur les qualités et les défauts de notre tempérament national! D'après lui, les catholiques avaient fait et continuaient à faire fausse route en marchant dans l'ornière des partis politiques. Leur action ne serait efficace et puissante que le jour où elle se dégagerait de cet élément et deviendrait essentiellement religieuse. Plusieurs de nos chefs étaient beaucoup trop politiciens et pas assez apôtres. Laissez donc, disait-il avec un accent qui aurait fait bondir tel ou tel royaliste intransigeant de ma connaissance, laissez donc la république en paix ! Qu'est-ce que cela vous fait ? Acceptez-la même, puisque vous voyez que le peuple la veut et tâchez de vous en emparer (1). Mais

(1) Il est certain, comme le remarque avec beaucoup de raison le journal *le Monde*, que si tous les catholiques acceptaient la forme existante de gouvernement, ils pourraient servir et défendre les intérêts religieux avec une unité de pensées, d'actions et de tactique qui décuplerait leur puissance. Telle n'est pas la situation. Voici un organe important de la bonne presse, l'*Anjou*, qui, prenant une attitude dont bien des gens s'étonnent, ne veut pas de l'union sur le terrain catholique, parce qu'il y a, dit-il, « la grande, la très grande question de la forme du gouvernement dont c'est un devoir pour des hommes politiqnes de préparer la solution. » Mais, ainsi que le dit très bien le *Monde*, est-ce une objection décisive contre la formation d'un parti catholique ? Est-il prouvé que tout en conservant, dans l'ordre politique, une entière liberté d'opinions et d'action, les catholiques ne puissent pas se réunir utilement sur le terrain catholique et s'y liguer dans l'unique but de mieux défendre les intérêts religieux ? Est-il chimérique d'imaginer une organisation des catholiques qui leur permette de défendre, par les moyens dont ils disposent, presse, conférences, pétitions, etc., etc., mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, leurs droits

là où sa parole devenait plus éloquente et plus ardente, c'est quand il parlait du peuple, de la nécessité d'aller à lui, de s'occuper de lui, de chercher à améliorer sa situation et ainsi à gagner sa sympathie, de se mêler aux ouvriers, aux paysans, d'aller les chercher, en un mot, d'entrer dans le mouvement démocratique moderne pour le diriger et le purifier. Il faut, disait-il, payer de sa personne, se remuer, se dévouer. Il ne faut pas attendre que l'on vienne à vous, on ne viendra pas. Faites les avances. Si les apôtres avaient attendu qu'on vint à eux, ils seraient encore en Palestine! D'où vient, ajoutait-il, que le catholicisme fait tant de progrès en Amérique, que son influence va chaque jour grandissant, que dans ma ville épiscopale, qui compte 300,000 habitants, j'ai plusieurs magnifiques paroisses et un nombre de fidèles qui augmente de plus en plus ? C'est que nous rivalisons de zèle pour les intérêts populaires, nous nous occupons des ouvriers, des travailleurs, nous défendons leur cause, nous nous mêlons à eux le plus que nous pouvons. C'était au commencement de 1887 que Mgr Ireland tenait à Nimes ce langage, chez son condisciple et ami M. l'abbé Germain, curé de Saint-Baudile, et quelque temps après, M. de Mun, dans son discours à l'Assemblée de la Jeunesse catholique française, rendait aux évêques américains ce beau témoignage :

et leurs intérêts ? qui leur facilite, surtout en temps d'élections, le moyen d'avoir ou des députés à eux, ou des députés engagés envers eux ?

Et cette union en société pour la défense de droits et d'intérêts sur lesquels tous les catholiques sont d'accord, en quoi est-elle incompatible avec la liberté laissée à chacun de garder ses préférences politiques et de travailler à les faire prévaloir ? Les pompiers qui accourent au signal sur le théâtre de l'incendie et qui combattent le feu avec unité de direction et d'efforts ne peuvent-ils exercer, en dehors de là, des métiers très variés ?

Avez-vous lu, Messieurs, ce qui vient de se passer à Rome ? Avez-vous vu ces évêques du Nouveau-Monde venant à travers l'Océan au tombeau du prince des apôtres, pourquoi faire ? pour plaider devant le Pape la cause des travailleurs ? Avez-vous lu ce rapport du cardinal Gibbons en faveur des chevaliers du travail, et cette décision du Saint-Siège lui donnant pleine satisfaction ? Et cette lettre du cardinal Manning faisant, du milieu de l'aristocratique Angleterre, écho à la parole de l'archevêque de Baltimore, pour sceller à la face du monde l'alliance intime de l'Église et du peuple ? Ah ! Messieurs ! n'en déplaise aux aveugles, aux arriérés qui s'endorment dans l'illusion, voilà le grand événement de ce temps. Je sais qu'il faut se garder des applications générales et des interprétations excessives ; mais l'idée, le principe éclate dans toute sa splendeur, et il faut que vous sortiez d'ici pénétrés de cette vérité, qui sera la règle de votre vie.

Vous êtes catholiques, vous êtes engagés au service de l'Église ; n'oubliez jamais que, par là même, vous êtes engagés au service des petits et des faibles, vous êtes nécessairement avec le peuple ! Catholiques, cela ne veut pas dire que vous vous désintéressez de tout ce qui passionne votre temps, que vous ne vous occuperez que des choses directement et exclusivement religieuses ; mais, au contraire, que vous vous mêlerez étroitement à la vie de votre pays, que vous ferez la grande, la vraie, la seule politique vraiment féconde, et que vous la ferez comme le veut l'Église : cela veut dire que vous ne serez pas de ceux qui veulent réduire l'Église à célébrer le culte divin et à prêcher dans ses temples ; mais que vous demanderez pour elle le droit d'inspirer par ses enseignements, de régler par les lois de l'Évangile les mœurs et les institutions sociales ; c'est le sens de cette devise que vous allez, avec votre médaille, porter sur votre cœur : « Je suis le bon sergent du Christ. »

Pauvre peuple de France ! On l'a indignement trompé pour l'exploiter plus à l'aise. On a creusé entre lui et l'Église l'abîme des préjugés, de l'irréligion et des vices. Que faut-il faire ? Aller vers ces masses qu'on a instruites à se défier de la religion et de ses ministres, et leur prouver par des paroles convaincantes et sur-

tout par des actes que la religion est leur bienfaitrice, et que les serviteurs de l'Église sont les meilleurs serviteurs du peuple; reparaître dans ces foules qui ont oublié le nom du Christ ou qui ne le prononcent que pour le blasphémer, relever au milieu d'elles le drapeau de la croix, leur apprendre la résignation, le courage, l'espérance et la charité; former une coalition immense de bonnes volontés pour redonner aux classes laborieuses l'esprit chrétien qu'aucune combinaison politique, qu'aucune force humaine ne remplacera jamais. Alors le rôle des catholiques sera complet, et ils auront bien mérité de la religion et de la patrie.

Dans ce langage illuminateur dont il a le secret, le Souverain Pontife vient de tracer, dans son discours aux ouvriers français, les règles à suivre et le programme à réaliser pour assurer l'harmonie sociale.

Voici les deux passages les plus importants de ce discours :

« Quels ont été les doctrines funestes et les évènements qui ébranlèrent plus tard l'édifice social si patiemment élevé par l'Eglise, Nous l'avons déjà dit ailleurs; Nous ne voulons pas y revenir ici. Ce que Nous demandons, c'est qu'on cimente à nouveau cet édifice en revenant aux doctrines et à l'esprit du christianisme, en faisant revivre, au moins quant à la substance, dans leur vertu bienfaisante et multiple, et sous telles formes que peuvent le permettre les nouvelles conditions des temps, ces corporations d'arts et métiers, qui jadis, informées de la pensée chrétienne, et s'inspirant de la maternelle sollicitude de l'Eglise, pourvoyaient aux besoins matériels et religieux des ouvriers, leur facilitaient le travail, prenaient soin de leurs épargnes et de leurs économies, défendaient leurs droits et appuyaient, dans la mesure voulue, leurs légitimes revendications.

Ce que Nous demandons, c'est que, par un retour sincère aux principes chrétiens, on rétablisse et l'on consolide entre patrons et ouvriers, entre le capital et le travail, cette harmonie et cette union, qui sont l'unique sauvegarde de leurs intérêts réciproques, et d'où dépendent, à la fois, le bien-être privé, la paix et la tranquillité

publique. . . . .
. . . .

Aux détenteurs du pouvoir, il incombe, avant toutes choses, de se pénétrer de cette vérité que, pour conjurer le péril qui menace la société, ni les lois humaines, ni la répression des juges, ni les armes des soldats ne sauraient suffire ; ce qui importe par dessus tout, ce qui est indispensable, c'est qu'on laisse à l'Eglise la liberté de ressusciter dans les âmes les préceptes divins, et d'étendre sur toutes les classes de la société sa salutaire influence ; c'est que, moyennant des règlements et des mesures sages et équitables, on garantisse les intérêts des classes laborieuses, on protège le jeune âge, la faiblesse et la mission toute domestique de la femme, le droit et le devoir du repos du dimanche, et que, par là, on favorise dans les familles comme dans les individus la pureté des mœurs, les habitudes d'une vie ordonnée et chrétienne. Le bien public, non moins que la justice et le droit naturel, réclame qu'il en soit ainsi. »

Il me reste à parler du nom qu'il convient de donner à l'Association nouvelle. Pour qu'elle réussisse et obtienne toute l'extension et toute la puissance dont elle est susceptible il est nécessaire d'éviter, autant que possible, non seulement dans les choses, mais encore dans les mots, tout ce qui serait de nature à froisser les idées, les sentiments, les susceptibilités de qui que ce soit. Ainsi le nom de *parti* catholique offusque certaines gens. C'est à tort, d'après Mgr Pie : « Qu'importe le nom ? disait-il, dans une réunion de jeunes gens, le 20 février 1853. Messieurs, votre jeune milice peut et doit faire bon marché de telle ou telle appellation, pourvu qu'elle garde toujours le même étendard et qu'elle soit fidèle au même programme... Le parti dont vous êtes, c'est le parti du bien aux prises avec le mal, le parti de la vérité aux prises avec le mensonge, le parti de l'abnégation en lutte avec l'égoïsme, et de la charité contre la cupidité... Soyez toujours de ce parti, Messieurs, et l'Église, de quelque nom qu'on vous appelle, n'aura jamais pour vous que des applaudissements et des béné-

dictions (1). » — Pour quelques-uns le mot de *Ligue* aurait peut-être le tort d'évoquer le fantôme des guerres civiles. Qu'on laisse ces appellations et qu'on en prenne une acceptable pour tous, celle d'*Union catholique*, celle d'*Association générale des catholiques français*... Que sais-je ? Il suffit que ce nom exprime l'intime union, dans un commun effort, de tous ceux qui veulent soutenir et défendre les intérêts religieux et les droits de la conscience dans notre pays.

V. — A qui revient l'honneur et la mission d'être à la tête de ce mouvement ?

Redisons tout d'abord ce qui a été déjà déclaré au cours de cette étude. Le parti de l'Union catholique ne saurait ni se constituer sans le concours de la hiérarchie, ni fonctionner sans son approbation et sa direction. Les évêques seront ses inspirateurs, ses conseillers et ses guides. Mais les chefs proprements dits, le chef général et les chefs secondaires, ne peuvent être pris que parmi ces laïques auxquels le cardinal Langenieux adressait nàguère ce magnifique hommage :

« Ah! j'aime à les saluer ici, ces chrétiens généreux qui ont repris parmi nous la tâche que Jésus-Christ, dans l'Evangile, assigne aux soixante-douze disciples et qui parcourent nos cités pour s'en aller, comme eux, ici et là soulager une misère et dire un mot du royaume de Dieu : *In quamcumque civitatem intraveritis, curate infirmos qui, in illa sunt et dicite illis : Appropinquavit regnum Dei.* Je les salue, ces hommes entourés de l'estime générale, *viros boni testimonii ;* intelligents et tout remplis de l'esprit de Dieu, *plenos spiritu sancto et sapientia ;* qu'on a pu appeler les *diacres laïques*, parce

(1) *Vie du cardinal Pie*, par Mgr Baunard, t. I, p. 391.

que nous, prêtres, nous les avons attirés à nous pour leur confier par les œuvres une part d'action dans notre ministère, *quos constituimus super hoc opus.*

Après avoir cité les noms de ces laïques dévoués aux œuvres, qu'il appelle ailleurs ses coadjuteurs dans le Seigneur, *coadjutores meos in Domino*, saint Paul écrit aux prêtres de Corinthe : Honorez de tels hommes, *cognoscite qui hujusmodi sunt ;* ils ont réconforté mon cœur aussi bien que le vôtre, *refecerunt enim et meum spiritum et vestrum ;* parce qu'ils ont suppléé à ce que vous ne pouviez faire vous-mêmes, *quoniam id quod vobis deerat suppleverunt.* Et il va jusqu'à affirmer qu'ils se sont conférés à eux-mêmes par leur zèle une *sorte d'ordination pour un ministère qui les associait à celui des ouvriers évangéliques « in ministerium sanctorum ordinaverunt seipsos.* »

Parmi ces laïques, il en est un qui semble tout désigné pour le commandement en chef de l'armée catholique, c'est le comte de Mun, le fondateur de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Sans parler de son zèle d'apôtre, de la supériorité de son talent, de l'élévation de son caractère, du prestige de son nom , il a déjà fait ses preuves comme organisateur. Seul il a réussi à grouper, sur la question du travail, les âmes, les intelligences et les intérêts autour de la bannière de la Croix. Nos ennemis eux-mêmes s'inclinent devant lui. M. de Mun, a dit M. Clémenceau, est le plus éloquent des Français vivants, et son éloquence n'est pas moins remarquable que son enthousiasme désintéressé pour la cause du peuple. Il est encore jeune et joint aux convictions d'un croisé du moyen âge, en théologie, le zèle humanitaire d'un socialiste moderne. »

Au mois de juin dernier s'est réunie à Paris une assemblée désignée sous le nom d'*Assemblée catholique du Centenaire.* Elle était composée de quatre cents délégués,

l'élite des catholiques de France, choisis par les diverses Assemblées provinciales qui s'étaient formées pour rédiger les *Cahiers de 1789*. Or, le jour de l'ouverture, cette Assemblée a nommé pour président, par une acclamation unanime, l'illustre fondateur des Cercles catholiques d'ouvriers. Ce jour là M. de Mun a reçu son baptême de chef incontesté des catholiques français. On ne peut donc qu'applaudir à ces nobles paroles adressées au Windthorst français par l'auteur de la brochure mentionnée au commencement de ce travail :

« Vous êtes au premier rang des défenseurs de l'Eglise. Debout toujours à côté de l'illustre évêque d'Angers, vous restez dans ces Chambres pour empêcher la sottise de prescrire contre le bon sens, l'iniquité contre la justice, l'impiété contre la religion ; et pour faire une sépulture honorable à cette tribune française qui n'a pourtant guère mérité d'être ensevelie dans les plis de l'éloquence chrétienne.

Les catholiques vous connaissent, Monsieur le Comte ; ils apprécient les services que vous avez rendus à leur cause. Mais je ne crains pas de vous dire, en leur nom, qu'ils comptent sur vous pour quelque chose de plus grand. Dans l'histoire de ces quinze années de votrevie, ils trouvent la preuve, ils suivent la marche d'une vocation extraordinaire.

« Votre dévouement, vos succès, la considération dont vous jouissez, la puissance que vous êtes, tout vous donne des droits ; mais tout vous impose des devoirs ; et puisque vous avez le droit de parler en notre nom, n'avez-vous pas le devoir de nous mener au combat ?

. . . .

« L'œuvre est grande *(l'Union Catholique)* et vous n'ignorez pas qu'aux grandes œuvres il faut de grands sacrifices. Dieu vous en a déjà demandés ; soyez assuré qu'il vous en imposera d'autres... Une première fois,

pour répondre à une vocation naissante, vous avez dû jeter les regards sur une carrière où vous aviez le droit de tout espérer, pour le moins autant qu'un autre, et vous avez eu le courage de dire : « Je ne serai pas général. » C'était un sacrifice, mais avouez que Dieu n'a pas été ingrat : par la confiance et l'admiration des catholiques, vous êtes entré dans la vie politique, et là encore vous pourriez être séduit par un aveuir qui peut tout vous donner. Mais ne vous semble-t-il pas que vous avez mieux à faire ? L'*Union Catholique* vous réclame ; elle vous prendra tout entier, pour la vie. Monsieur le Comte, vous ne serez pas ministre. Le temps marchera qui créera des situations nouvelles, et sous une autre forme, le sacrifice s'offrira sans doute à vous parce que vous ferez l'œuvre de Dieu ; à chaque fois, vous aurez franchi une des étapes de votre ascension dans la gloire ; vous ne serez pas général, vous ne serez pas ministre, vous serez honni peut-être, mais quand vons aurez créé l'*Union Catholique*, quand vous aurez travaillé à l'œuvre que Dieu vous confie pour venger l'honneur de l'Église et pour lui rendre sa liberté, vous aurez mérité, comme O'Connell, le titre glorieux de Libérateur. »

Et maintenant, me sera-t-il permis de faire parvenir respectueusement jusqu'à M. le comte de Mun, je me garderais bien de dire une observation, encore moins une critique, mais un sentiment, un vœu que j'ai entendu formuler ces temps-ci autour de moi par des voix autrement compétentes et autorisées que la mienne. Lever le drapeau de la croix, pour me servir de ses propres paroles, le faire flotter bien haut au dessus *des compétitions et des petitesses de la politique*, rallier autour de lui *tous ceux qui ont souci de leur Dieu et de leur âme* ; *offrir aux conservateurs menacés par les tempêtes sociales le rempart qui leur fait défaut*, organiser l'armée catholique et la mettre en mesure de se défendre avec succès contre *les ennemis de la religion, de*

quelque nom qu'ils se couvrent, voilà certes une belle œuvre, une œuvre digne d'un cœur tel que le sien. Il lui appartient de la réaliser, non pas tout seul évidemment, mais avec le concours de ses éminents compagnons de lutte, les Chesnelong, les Keller, les Lucien Brun, les Belcastel et tant d'autres. Mais pour que son initiative rencontre, dans l'Église de France, une adhésion, une approbation unanime, pour que l'entreprise soit couronnée d'un plein succès, ne serait-il pas bon, utile, nécessaire même qu'il fît abnégation de certaines opinions personnelles, de certaines vues au sujet desquelles l'accord n'est pas parfait dans les rangs catholiques ?

Ainsi, dans le programme que M. de Mun a exposé au directeur de la *Pall Mall Gazette*, comme, du reste, dans celui qu'il avait publié il y a quatre ans, se trouvent plusieurs points qui appellent des réserves et provoquent des contradictions. Que M. de Mun, tout en étant libre de professer dans son for intérieur des idées particulières sur telle ou telle question librement débattue, renonce à les mettre en avant. A ce prix, il deviendra véritablement et sans conteste le représentant autorisé de tous les catholiques, la personnification de leurs idées, de leurs aspirations, de leurs revendications. C'est là, sans doute, un nouveau sacrifice. Mais il n'en est pas à son coup d'essai dans cette voie. Il a sacrifié l'arme qu'il portait avec tant d'honneur à Reischoffen et à Sedan, pour se vouer tout entier aux luttes pacifiques de la foi, de la charité et de l'apostolat. Il y a deux manières de porter l'épée, la manière des guerriers et la manière des apôtres. Les guerriers la tiennent par la garde et en présentent la pointe. Quand on est apôtre, on prend l'épée par la lame : ce n'est plus une épée, c'est une croix. Voila l'histoire de M. de Mun. Qu'a-t-il fait encore ? Il a sacrifié l'orgueil et la raideur aristocratiques, les habitudes et les préjugés de la naissance et de l'éducation, pour devenir l'ami et le dé-

fenseur des ouvriers. « Né un peu hautain, dit Drumont, prompt à trouver le mot railleur, il s'est réformé par l'effort de sa volonté, et il est le même, c'est-à-dire charmant pour tous ceux qui s'adressent à lui (1). » Qu'il fasse ce nouvel acte d'abnégation, et qu'il marche ensuite avec confiance ! Fidèle à l'invitation que lui adressait autrefois le cardinal Pie, qu'il avance hardiment dans la voie ouverte à son zèle : Dieu sera avec lui, et tous les catholiques le suivront. *Convenerunt cum Juda constantes corde.*

Voilà ce que pense un des derniers et des moindres champions de la cause catholique sur une question qui devient de plus en plus palpitante. La campagne entreprise pour la formation d'une *Ligue* ou *Union catholique* sera-t-elle bientôt couronnée de succès ? Il serait téméraire de l'affirmer. Mais ma conviction profonde est qu'on sera obligé d'en venir là un peu plus tôt, un peu plus tard; que jusque là on s'agitera dans l'impuissance et la stérilité; qu'on ne fera rien de vraiment utile, de vraiment grand pour la rénovation du pays qu'en ce plaçant sur ce terrain; que cette œuvre s'impose à notre patriotisme et à notre foi et que, malgré toutes les oppositions, elle finira par s'accomplir. Il faut le redire une fois de plus. Qu'est-ce qui est en jeu aujourd'hui dans le monde ? S'agit-il surtout entre nous de questions politiques ? Prêtez donc l'oreille aux voix qui s'élèvent du sein de la nation ! Voyez ce qui se cache dans les plis de ces drapeaux divers, sous lesquels on se livre des combats acharnés. Ce qui nous divise, au fond, c'est la question religieuse. Ce dont il s'agit, c'est de s'avoir si la France va continuer d'obéir a l'impulsion antichrétienne de la Franc-Maçonnerie

(1) *La Fin d'un Monde*, p. 211. Le témoignage de Drumont n'est pas suspect, car une des choses que ne peuvent lui pardonner les admirateurs de son courage, de sa franchise, de sa foi sincère et ardente, de son magnifique talent, c'est l'injuste rigueur avec laquelle il a traité le fondateur des Cercles catholiques d'ouvriers.

ou si la religion reprendra dans nos institutions et nos lois l'influence qui lui revient ; si le catholicisme pourra poursuivre sur le sol français sa mission salutaire, ou si ses principes, essentiels à la vie de la nation et supérieurs à toutes les formes de gouvernement, seront définitivement rejetés. La vraie lutte est entre la foi et l'impiété, entre les fils des Croisés et le fils de Voltaire, entre l'Église romaine et les diverses sectes anticatholiques qui lui disputent les âmes. C'est, en un mot, la guerre religieuse qui couve et qui rugit au plus profond de la société moderne. Quelle sera l'issue de cette lutte ? A qui restera la victoire ? Aux soldats du Christ ou à ceux de Satan ? Aux démolisseurs ou à ceux qui édifient ? A ceux qui pervertissent les âmes, ou à ceux qui veulent les sauver ? A la puissance religieuse ou à cette puissance nouvelle qui s'intitule *laïque*, cachant sous ce mot perfide une hostilité implacable contre la religion ? C'est aux catholiques de répondre en obéissant à la voix du Souverain Pontife, et *en formant une immense coalition de prières et d'efforts*. Quoiqu'il en soit, comme le dit très bien le correspondant du *Monde* cité plus haut, notre devoir n'est pas de réussir, mais d'agir. « Quelle que soit en nos jours l'issue des affaires humaines, a écrit Louis Veuillot, que Dieu, dont les desseins sont adorables, donne à l'armée de ses enfants la défaite ou la victoire, l'armée peut être vaincue, aucun soldat en particulier ne sera vaincu que s'il le veut bien. Sa victoire, à lui, ne dépend pas du résultat général de la guerre. Qu'il combatte, *et dans le ciel déjà la palme est préparée !* »

E. SARRAN.

LES TROIS ERMITES [1]

Légende

(fin)

XIX

SAINT ALBAN

> Luttez, et j'appuierai vos efforts, triomphez, et je couronnerai votre victoire (1).
>
> (SAINT AUGUSTIN).

Tant qu'Alban avait eu auprès de lui le bon vieillard, il s'était senti une ardeur irrésistible pour la sainteté. En voyant devant lui un si bel exemple de vertu, en entendant les exhortations pieuses que le vieil ermite ne cessait de lui faire, son âme s'était ouverte à la grâce, et on peut dire que les quelques jours qu'il avait passés en la compagnie de l'homme de Dieu devaient avoir sur toute sa vie une influence décisive.

L'élan une fois reçu, Alban avança à pas de géant dans la voie de la perfection.

Un ancien l'a dit : *Une âme médiocre est incapable de faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal* (2). Mais, quand il s'agit d'une âme d'élite comme celle de notre jeune solitaire, il suffit qu'elle ait aperçu le but à atteindre, et qu'elle en ait pris le chemin, pour qu'on puisse bien augurer de la suite.

Le royaume des cieux souffre violence, et il n'y a que les âmes fortes qui puissent le conquérir (3). Aussi bien, pouvons-nous dire avec Sénèque (4) que *la vertu n'est*

(1) Luctamini, adjuvabo ; vincite, coronabo.
(2) Platon. République, VIII.
(3) S. Mathieu (VI, 12).
(4) Lettre à Lucile, 104.

difficile qu'autant que nous sommes faibles et parce que nous sommes faibles.

Frère Alban n'était pas moins rempli de courage que de bonne volonté. Aussi, non seulement il se livra avec générosité à tous les exercices de la plus rude mortification, mais encore il les continua toujours avec persévérance.

Les saintes veilles, les jeûnes, le cilice et la discipline, une méditation continuelle des grandes vérités de la foi, voilà quelle était sa vie.

Parfois, cependant, il descendait dans la plaine, parcourait les villages pour adorer Dieu dans ses temples, et recevoir les sacrements. Il recueillait aussi quelques aumônes, et donnait en échange, de bons conseils et des prières ferventes.

Dans ses tournées, Alban montrait tant d'humilité, de douceur, de piété, que tout le monde en était édifié. On l'appelait : *le saint.*

Quand les bons paysans le voyaient passer, son bâton à la main, son sac de mendiant sur l'épaule, ils s'empressaient autour de lui, et lui demandaient sa bénédiction. Frère Alban les bénissait avec son crucifix, leur distribuait de petites croix de bois qu'il avait façonnées lui-même, et accompagnait le tout de pieuses exhortations.

Sa réputation grandissait avec le temps. Bientôt, on s'empressa, de toutes parts, à la cellule du saint ermite. Il recevait tous ses visiteurs avec la plus grande charité, et leur parlait si bien de Dieu, qu'ils s'en retournaient toujours meilleurs.

Mais, l'ermite craignait de perdre, dans ces entretiens fréquents, les fruits de la solitude.

Quittant donc, sa caverne, et, se retirant dans les forêts épaisses qui couvraient le pied du pic de Nant, il n'y revenait que le soir, afin de prendre un peu de nourriture et de repos, pour soutenir sa vie pénitente.

Les habitants des pays voisins, ne le voyant plus reparaître, craignaient déjà qu'il n'eût quitté leur montagne, et se désolaient d'une aussi grande perte, lorsqu'un jour, un chasseur le rencontra, portant, sur ses épaules, un énorme fagot de bois.

Surpris de cet étrange spectacle, le paysan voulut en savoir la raison. Il suivit donc l'ermite respectueusement et à distance.

Arrivé sur le plus haut sommet de la montagne, Alban déposa son fardeau au-dessus de la plate-forme qui domine toute la région de Nant.

Le chasseur n'osa point interroger le saint et lui demander quel était son dessein, mais, de retour au village, il s'empressa de raconter ce qu'il avait vu.

Alors, la joie de tous fut à son comble. On courut à la montagne. Chacun se chargea d'autant de bois que ses forces lui permettaient d'en porter, et on monta sur le roc. Le bois fut disposé en bûcher au-dessus du fagot déjà apporté par Alban.

Enfin, tous s'éloignèrent, avec l'espérance de pouvoir bientôt éclaircir le mystère dont l'ermite s'entourait en cette circonstance.

XX

LES FEUX

> C'est ainsi qu'il convient de se rappeler ses frères (1).
>
> (1er Livre des Machabées).

Ce que les paysans de Nant voyaient avec tant d'étonnement, se passait aussi à chacun des endroits où les trois frères s'étaient retirés.

Les bergers de Roquefeuil avaient surmonté le rocher de leur ermite d'un immense bûcher, qui leur avait coûté beaucoup de peines, à cause de la difficulté qu'ils avaient à gravir l'étroit sentier dont nous avons parlé.

(1) Sicut decet meminisse fratrum (XII, 11).

Frère Loup n'était pas en retard sur ses frères. Depuis de longs jours, il accumulait les branches de chêne sur la plus haute cime de sa montagne.

Le souvenir de ses frères fut pour chacun d'eux un sujet de douces jouissances, et l'idée de répondre à leurs feux par un autre feu, leur était si chère, qu'ils pensérent longtemps à l'avance, et se mirent à en faire les apprêts.

Mais, tous les préparatifs extérieurs étant terminés, chacun d'eux voulut y joindre la préparation de l'âme.

Trois jours avant le jour du souvenir, ils se renfermèrent dans un recueillement profond, pour se rappeler, dans le silence et la paix de l'âme, les grandes choses que Dieu avait accomplies en leur faveur.

« Aujourd'hui, se dirent-ils, le premier de ces trois « jours, il y a un an que nous mîmes le pied sur le sol « de France, de retour de la Terre-Sainte. Nous étions « pleins d'espérance ; nous partîmes pour Rogues. »

Le lendemain, ils se rappelèrent leur arrivée dans ce village, leur douleur, leur résolution, et les derniers adieux qu'ils avaient faits à Esparon.

Enfin, le dernier jour, ils se représentèrent, quittant, de grand matin, le château de leurs pères, et se dirigeant vers le lieu de leur solitude.

Il leur sembla éprouver encore l'enthousiasme de ce jour à jamais mémorable, et sentir la tendre affection qu'ils avaient mise dans leur dernier embrassement.

Depuis ce temps, que s'était-il passé ? Un des frères ne manquera-t-il pas à l'appel, le soir ? Peut-être l'un d'eux est-il déjà mort, et son feu ne brillera point au sommet de sa montagne !

La journée avait été belle : le soir fut sans nuages. L'obscurité de la nuit se répandit lentement et prit partout une teinte uniforme. Les étoiles scintillèrent sur tout le firmament. Quel beau moment pour le souvenir !

Chacun des frères est à son poste, une torche à la main. Guiral et Alban, tournés du côté de leur frère aîné, semblent lui déférer l'honneur d'allumer le premier.

En effet, bientôt, une étincelle brille au sommet du pic de Mont-Ferrand : elle grandit, elle éclaire tout le rocher et se perd dans le noir du ciel sous la forme d'une immense tache rouge.

Dès que le feu de Loup a atteint son plus haut degré de splendeur, Alban se tourne du côté de Guiral.

Le feu de l'ami des bergers paraît d'abord comme une étoile qui serait tombée du ciel et se serait placée sur le rocher de Roquefeuil, ainsi que la lampe du sanctuaire, qui brille au sommet d'une colonne. Bientôt, cette étoile perd sa forme, s'allonge au-dessus du bûcher, qu'elle dévore.

C'est alors qu'Alban approcha sa torche du feuillage qu'il avait amassé au bas de son bûcher.

Les habitants de Nant et des environs eurent bientôt la clef du mystère. Ils furent tout à coup réveillés par les cris enthousiastes des premiers qui avaient aperçu le vaste foyer.

On accourut auprès de Saint-Alban, mais, ô surprise ! à mesure qu'on s'élevait sur le pic, on découvrait d'abord le feu de Roquefeuil, puis celui de Mont-Ferrand.

Alban se déroba à toutes les questions de cette foule avide de percer le mystère des trois feux. Il voulait penser à ses frères, et prier en union avec eux.

La nuit fut longue, car l'automne s'avançait déjà vers l'hiver, mais elle avait disparu, chassée par le jour, et les feux brillaient encore.

Enfin la lumière du soleil empêcha de voir les feux des trois frères, mais ils n'en continuèrent pas moins de brûler, pendant de longues heures, symbole de cette amitié fraternelle, qui, pour ne pas se manifester par des actes

journaliers, n'en subsistait pas moins dans le cœur des trois ermites.

XXI

LA FONTAINE MIRACULEUSE

Le Tout-Puissant a fait par moi
de grandes choses (1).
(Evangile selon saint Luc).

Les pâtres de la plaine de Montpellier, étant retournés à Roquefeuil, au printemps qui suivit les premiers feux des trois ermites, s'empressèrent d'interroger les pâtres de la montagne sur ce qui s'était passé.

Ces derniers ne se montrèrent pas moins curieux de savoir pour qui frère Guiral avait allumé son feu au haut du rocher.

Le résultat de leurs recherches fut que les trois feux qu'ils avaient vus, la nuit du souvenir, avaient été allumés par trois ermites. Mais, ils en furent réduits à de pures conjectures sur le but qui les y avait poussés. Personne, parmi eux, ne savait que Loup, Guiral et Alban étaient frères.

C'est en vain que les habitants de Nant avaient questionné, sur ce point, le saint ermite de leur montagne. Alban s'était toujours tû, et on avait renoncé à le poursuivre d'interrogations indiscrètes.

Mais, la vénération qu'on avait pour lui ne connaissait plus de bornes. De toutes parts, ou venait lui demander des conseils et entendre ses exhortations, tant il était évident aux yeux de tous que Dieu lui avait accordé une sagesse et une expérience peu en rapport avec sa jeunesse.

Son humilité s'alarmait de cette affluence sans cesse croissante de la foule pieuse, et il tâchait de leur persuader qu'il ne pouvait rien pour eux. Cependant, il n'osait pas les renvoyer sans leur parler, et sans essayer

(1) Feci mihi magna qui potens est. (I, 49).

de leur faire du bien, chose à laquelle il réussissait toujours.

Un jour, il eut à soutenir un assaut bien autrement pénible pour sa grande modestie. Quelques paysans, conduisant un vieillard aveugle, se rendirent au sommet du pic, et prièrent l'homme de Dieu de sortir de sa grotte.

Celui-ci, croyant qu'il s'agissait de donner des conseils, ou de soulager quelque misère, se rendit à leur désir.

Mais, à peine fut-il sorti, que les paysans l'entourèrent comme s'ils craignaient qu'il ne leur échappât. Celui qui était aveugle, se mettant à genoux, lui dit : « Homme « de Dieu, faites que je voie ! »

Le saint, surpris, n'ose en croire ses oreilles, mais le vieillard répète : « Faites que je voie ! » Tous les paysans appuient sa demande, et supplient l'ermite de lui rendre le bonheur et la joie avec la vue.

Alban essaya de gagner sa grotte, mais ce fut sans succès.

« Faites, saint homme, faites que je voie ! » répétait le vieillard. — « Mon frère, lui dit l'ermite, croyez-vous « que Dieu puisse vous rendre la vue ? » — « Je le « crois. » — Croyez-vous que Dieu doive ce miracle à « votre vertu ? » — « Hélas ! » dit le vieillard, en pleu- « rant, « je ne suis qu'un misérable pécheur, et je ne mé- « rite pas d'être exaucé de Dieu. Mais vous êtes son fidèle « serviteur : il ne saurait rien vous refuser. Homme de « Dieu, faites que je voie ! » — » Oui, faites qu'il voie ! » ajoutèrent les paysans.

« Mon frère, » dit alors Alban, s'adressant à l'aveu- « gle, sachez que je ne puis rien faire pour vous, parce « que je suis un pauvre pécheur, coupable de mille fau- « tes. Vous auriez dû choisir un meilleur intercesseur « auprès de Dieu.

« Cependant, je vais prier pour vous.

« Descendez à la fontaine qui est au bas de cette mon-
« tagne, ayez dans votre cœur une vive confiance en Dieu,
« et lavez vos yeux avec l'eau de cette fontaine.

« Je prierai pour que votre confiance reste toujours la
« même ; c'est elle qui vous sauvera. »

Le vieil aveugle remercia le saint, et se mit à courir, autant que son âge le lui permettait, vers la fontaine. Ses compagnons le prirent par la main et le guidèrent dans l'étroit sentier. Il était radieux et plein d'espérance. Cette espérance était due aux prières de l'ermite, qui, retiré dans sa grotte, versait des larmes auprès de son crucifix, en demandant la guérison du vieillard.

A peine celui-ci eût-il puisé de l'eau de la fontaine dans le creux de sa main, et en eût-il lavé ses yeux, qu'il éprouva les indicibles émotions de celui qui recouvre la vue.

Ses amis d'abord, puis, les arbres, la montagne, l'horizon, le ciel, il voit tout, et ne peut se rassasier de ce spectacle. Il regarde à plusieurs reprises ces divers objets, et, chaque fois, avec un renouvellement de bonheur et d'enthousiasme.

Cependant, il s'arrache à ces sentiments personnels, pour donner cours à sa reconnaissance. Il va, mais, cette fois, sans guides, jusqu'au sommet de la montagne. Il s'arrête devant la grotte et se met à genoux à la porte. Il supplie, mais en vain, Alban de se montrer. Il exalte les louanges de l'homme de Dieu, qui, à la plus grande sainteté, joignait la plus grande modestie.

La nouvelle de cette guérison fit bientôt le tour des montagnes, et, de toutes parts, on accourut à la fontaine miraculeuse, où les aveugles recouvraient la vue.

Dès lors, l'ermite n'eut pas de plus grande préoccupation que de se soustraire à la vénération et à la reconnaissance des foules.

XXII

LA MORT DE SAINT-ALBAN

Celui qui est aimé de Dieu meurt jeune.
(UN POÈTE GREC).

Dieu lui-même sembla vouloir mettre à couvert l'humilité si délicate de son serviteur, et l'enlever à la terre, au moment même où la terre le vénérait et l'aimait le plus.

Les saints sont destinés à orner la cour céleste; ils ne restent sur la terre que pour se préparer à ces honneurs ineffables dont Dieu les entourera dans le ciel.

Alban pouvait mourir.

Jeune, il avait déjà acquis de grands mérites, et on pourrait lui appliquer, après sa mort, ces paroles de la Sagesse : *Il a vécu peu de temps, mais il a accompli l'œuvre d'une longue vie* (1).

La vieillesse, en effet, *est vénérable*, *non par sa longueur prolongée*, *ni par le nombre des années. C'est la prudence qui est la vieillesse de l'homme*, *et la vie sans tâche est une longue vie.*

Il a été enlevé, *dira-t-on*, *de peur que le mal ne changeât son cœur*, *et que l'illusion ne déçut son âme. Car la fascination du mensonge obscurcit les vrais biens*, *et l'inconstance des désirs égare l'homme le plus sage.*

Son âme était agréable à Dieu ; c'est pourquoi il s'est hâté de le retirer du milieu des iniquités (2).

Alban sentait son corps s'affaiblir chaque jour.

Il ne se rendait pas un compte exact de la nature de son mal, mais il le supportait avec patience et résignation.

(1) Sagesse (IV, 13).
(2) Ibid. (IV, 8-14).

Si nous avions vu ce jeune homme, autrefois plein de santé et de fraîcheur, maintenant pâle et amaigri, se traînant avec peine de sa grotte dans le bois voisin où il se cachait pour se dérober à l'empressement des bons paysans, nous aurions prononcé que les austérités de la vie érémitique étaient cause de ce changement, et nous ne nous serions pas trompés.

La force du divin amour le soutenait seule dans cette faiblesse, et seule illuminait son œil fatigué par les veilles.

Qu'on n'aille pas, cependant, accuser le jeune ermite de s'être ruiné la santé et d'avoir hâté sa mort par un excès coupable d'austérités ! Ce serait accuser Dieu lui-même. Ceux qui sont sous sa main et que son esprit conduit agissent toujours d'après des desseins qui nous sont incompréhensibles, et que nous devons, par conséquent, respecter.

La mort, du reste, n'est redoutable qu'à celui qui n'y est pas préparé.

Or, Alban pouvait dire, avec un Sage de la vieille Rome (1) : « *Je n'ai pas attendu la vieillesse pour me pré-* « *parer à bien mourir.* »

Loin donc de se plaindre de la destinée qui le jetait si jeune au tombeau, il désirait vivement que sa dernière heure arrivât au plus tôt. Il est si beau, à un chrétien, *d'être*, comme dit un saint, *amoureux de la mort* (2).

A mesure que ses forces baissaient, Alban devenait de plus en plus joyeux.

Une dernière fois, il pût allumer le feu du souvenir, et apprendre que ses frères restaient fidèles à leur promesse et à leur mutuelle affection.

Mais la chute des feuilles avaient commencé ; les jour-

(1) Sénèque (épître 61).

(2) S. Ignace, martyr.

nées étaient froides et pluvieuses : c'était un temps de mort.

Alban, déjà préparé par la retraite qui avait précédé le jour du souvenir, se tint dans une vigilance plus grande encore, et capable d'exciter l'envie des anges les plus parfaits de la céleste hiérarchie.

Il quitta sa cellule, en lui disant un suprême adieu, se traîna jusqu'au tombeau du vieil ermite qu'il avait enseveli, puis se cacha dans un massif de verdure pour y attendre sa dernière heure.

Il était à bout de forces, et sa fièvre avait atteint le plus haut degré d'intensité.

Alors, il se mit à réciter en lui-même le cantique de la délivrance, le *Nunc dimittis* du vieillard Siméon. Ensuite, il remit son âme entre les mains de Dieu, le priant de la recevoir au plus tôt dans son saint Paradis.

Il légua son pauvre corps à la pourriture et aux vers, demandant à Dieu de le laisser sans sépulture, et de le dérober aux recherches que ne manqueraient pas de faire les paysans d'alentour.

Puis, dans un dernier élan d'amour, son âme quitta sa prison de chair pour s'envoler auprès de son Dieu.

XXIII

SAINT-LOUP

Il fut transporté de zèle pour la loi (1).
(Livre des Machabées).

Transportons-nous, maintenant, au pic de Mont-Ferrand.

Loup, au jour du souvenir, a cherché en vain du côté de Nant la lueur du feu de Saint-Alban, et il a compris que l'heure de la récompense avait sonné pour son jeune frère.

(1) Zelatus est legem (I. II, 26).

Alors, il se fit, en lui-même, des reproches amers sur son peu de ferveur. « Si Alban, disait-il, a été appelé au « ciel avant son frère aîné, c'est parce qu'il le méritait « davantage. »

Il semble, en effet, que Dieu ait soin de rappeler à lui les saints ermites, dès que leur âme est suffisamment préparée, et que l'ardeur de leur amour les a complètement purifiés.

Frère Loup ne méritait pas tous les reproches qu'il s'adressait, dans sa grande humilité. Entré résolument, dès le premier jour de sa vie solitaire, dans la parfaite observance de la loi divine, il n'avait pas cessé un seul jour de se montrer le digne chef de la sainte famille d'Esparon.

Ce n'est pas que les tentations ne fussent venues l'assaillir quelquefois. Loup avait vu, dans les rêves de son imagination, le château de ses pères : il y avait admiré la vie patriarcale qu'on y menait autrefois. Il lui avait paru qu'il était encore chef et maître dans ce manoir, et qu'il y goûtait des délices inexprimables.

Alors, il ne pouvait s'empêcher de s'avouer à lui-même que la vie qu'il eût menée à Esparon eût été assez sainte et assez chrétienne pour assurer son salut.

Mais, revenant bientôt aux sentiments plus élevés qui animaient sa vie érémitique, il se punissait par un redoublement d'austérités de ce qu'il considérait comme une faiblesse. Ainsi se fortifiait-il chaque jour et se confirmait-il dans son zèle et son désir de la perfection.

Dans sa cellule, Loup était comme ces chérubins attentifs à observer Dieu sur son trône de gloire, et, dans ses méditations continuelles, son cœur s'enflammait d'une nouvelle ardeur.

Sortait-il pour aller demander l'aumône au château voisin dont nous avons parlé ? Il marchait lentement, les yeux baissés vers la terre pour ne pas perdre son

recueillement. Il s'arrêtait à la porte de ses riches voisins, priait pour eux, attendait avec patience qu'on l'eût aperçu et qu'on lui eût donné le pain de chaque jour. Puis il priait encore, et reprenait silencieusement le chemin de sa grotte.

Des mois, des années se passaient sans qu'il eût adressé la parole à aucun être vivant.

La vénération que les paysans avaient pour lui les empêchait de venir le voir, et, en dehors de ses apparitions à la porte du château, le feu qu'il allumait tous les ans, au jour du souvenir, apprenait seul aux habitants de la région, que leur ermite vivait et priait encore.

Frère Loup blanchit dans cette solitude et cet isolement. Un hiver froid et humide faillit l'enlever à la terre.

Ne le voyant plus reparaître à la porte de leur manoir, les châtelains de Mont-Ferrand lui envoyèrent des des secours dans sa grotte, et le visitèrent souvent, pour s'édifier de ses saintes conversations.

Son visage resta toujours serein. Il leur disait : « Mon » heure n'est pas encore arrivée. Je mourrai après avoir » allumé le feu du souvenir. »

En effet, aux premiers beaux soleils, Loup put sortir de sa grotte et s'asseoir sur le sommet de son rocher.

Le printemps, l'été se passèrent doucement, sans amener la guérison mais aussi sans aggraver l'état du malade. Il était resté faible et amaigri : ce n'est qu'appuyé sur son bâton, qu'il pouvait se rendre quelquefois au château pour y demander l'aumône.

Mais une autre préoccupation le faisait descendre parfois à mi côte, au milieu des chênes. Il y recueillait des branches sèches qu'il portait au sommet du rocher où il commençait à construire le bûcher annuel. Chaque jour voyait croître cet amas de bois. Jamais Loup n'en avait rassemblé une aussi grande quantité.

Sa joie éclata, aux approches des anniversaires, dans quelques paroles qu'il adressa aux gens du château, et qui firent croire à ceux-ci qu'il était décidément guéri.

Aussi, le laissa-t-on achever, dans la retraite la plus profonde, les préparatifs immédiats du grand jour, et, quand on vit son feu envoyer jusqu'au ciel ses joyeuses flammes, on ne manqua pas de se réjouir et de bénir Dieu d'avoir conservé à la terre ce trésor de sainteté.

Seul, le frère Guiral put pénétrer au fond de tous les mystères de cette nuit solennelle.

Nous allons donc nous transporter à Roquefeuil, pour voir, avec lui, les grandes scènes du pic de Mont-Ferrand.

XXIV

LA NUIT DU SOUVENIR

Messagers rayonnants des célestes demeures.
Dans quels palais nouveaux allez-vous me ravir
Déjà, déjà je nage en des flots de lumière,
L'espace devant moi s'agrandit, et la terre
Sous mes pieds semble fuir. (LAMARTINE).

Frère Guiral avait célébré les anniversaires avec une joie et une ferveur nouvelles.

Il lui semblait que quelque grand évènement se préparait, et il voulait que son âme fut bien disposé pour le recevoir.

Le soleil avait à peine terminé sa carrière, et déjà, assis sur le rocher de Roquefeuil, il attendait la première étincelle du feu de Loup, pour allumer aussitôt le sien.

Depuis la mort d'Alban, il craignait, chaque année, de ne pas voir le feu de son frère aîné. Aujourd'hui, une espérance extraordinaire le faisait tressaillir de bonheur. Il lui semblait qu'il devait voir non-seulement le feu de son frère, mais son frère lui-même.

La nuit se fit peu à peu. Elle était sombre; le ciel étoilé; la nature entière recueillie dans un silence profond.

Tout à coup, l'étincelle attendue paraît, mais elle est plus belle et plus radieuse que de coutume. Guiral ne peut en détourner les yeux.

Il reste un moment absorbé dans sa contemplation et oublie de mettre le feu à son propre bûcher. Il s'aperçoit, cependant, de sa négligence, et, craignant d'avoir causé à son frère, par ce retard, une douloureuse émotion, il s'empresse de l'allumer.

Dès que son feu brilla, Guiral revint à son poste d'observation.

Etrange et mystérieux spectacle ! Au-dessus du pic de Mont-Ferrand, à côté du feu qui brûle, il aperçoit une troupe d'anges, tenant à la main des couronnes. C'était de *ces génies que le Dieu des chrétiens envoie aux ermites des rochers, lorsqu'il se dispose à les rappeler à lui (1)*.

Alors, il se jette à genoux, comprenant que la dernière heure de son frère est arrivée.

Les anges se tenaient debout, au-dessus du rocher, et semblaient attendre que l'âme du saint fût séparée de son corps. Guiral pria, attendant avec les anges le moment suprême.

Ce moment arriva quand la nuit eut atteint son milieu. Le feu de l'ermite de Roquefeuil baissait ; bientôt il ne donna plus qu'une faible clarté, qui, elle-même, s'évanouit, pour faire place à la fumée.

Au même instant, Guiral vit les anges se précipiter sur le sommet du Pic de Mont-Ferrand, puis remonter, tenant entre leurs bras son frère Loup. Mais, ce n'était plus un corps matériel, défiguré par les rides de l'âge, et amaigri par les austérités, ce n'en était que l'image, représentant l'âme de Saint-Loup, portée dans la céleste patrie.

Guiral la salua de ses larmes de joie, et lui fit ces adieux sublimes que l'Église nous met sur les lèvres : « O mon frère, ô âme chrétienne. sortez de ce monde, au

(1) Châteaubriant.

« nom de Dieu le Père Tout-Puissant, qui vous a créée;
« au nom de Jésus-Christ qui est mort pour vous ; au
« nom du Saint-Esprit qui s'est répandu en vous.

« Marchez en assurance sous la garde des anges, sous
« la protection des saints.

« Le Seigneur se plait à sauver ceux qui espèrent en
« lui. Qu'il déploie en votre faveur les merveilles de sa
« miséricorde. Prenez place, en ce jour, dans le lieu de
« paix, et que la sainte Jérusalem soit votre demeure, »

Après ces paroles si vraies, si bien appropriées à ce qui venait de se passer, Guiral attendit, dans l'oraison, que le feu de son frère eût cessé de brûler.

Quand il en eut aperçu les dernières lueurs, il descendit de son rocher, grave et silencieux.

XXV

SEUL

La vie de la vie mortelle est l'espérance de la vie immortelle (1).
(SAINT-AUGUSTIN).

Lorsque, assis derrière les murs ds son étroite cellule, Guiral méditait sur les grandes choses dont sa vie avait été remplie, son cœur s'arrêtait involontairement sur ces événements mémorables, où, ses frères et lui, s'étaient trouvés ensemble, s'animant à la vertu par de mutuels exemples. Les trois frères, les trois chevaliers, les trois ermites étaient inséparables dans son souvenir.

Ce sentiment lui rendait plus lourd le poids de la solitude.

Guiral avait d'abord pleuré Alban, et toute son amitié s'était concentrée sur son frère aîné. Loup, maintenant, le laissait seul, sans autres amis, sans autre objet de ses affections que les pâtres de Roquefeuil.

(1) Vita vitæ mortalis spes est vitæ immortalis.

Il pouvait se plaindre, avec le poète, de ce vide affreux que la mort avait fait autour de lui :

Plus, hélas ! sur la terre
L'homme compte de jours,
Plus la route est sévère,
Et plus le cœur resserre
Sa vie et ses amours ! (1).

Seul ! Mais l'Écriture n'a-t-elle pas dit : *Malheur à celui qui est seul !* (2).

Le vieillard surtout, a besoin d'amis, de compagnons. Aussi, quand il ne les trouve plus sur la terre, il va les visiter, en esprit, dans le ciel.

Guiral pensait sans cesse à ceux qui lui furent chers, et que la mort lui avait ravis. Telle était la suprême consolation de sa solitude.

Parvenu, lui aussi, aux limites de l'âge, il semblait étranger à la société des hommes. Pour lui, la mort au monde précédait la séparation réelle de l'âme et du corps.

Le frère Guiral aurait pu s'appliquer ces vers d'un de nos poètes modernes :

Le silence et la solitude,
De leur rouille ont usé mes sens ;
Mon oreille des sons a perdu l'habitude,
Ma bouche pour parler, cherche en vain des accents.
Mon corps courbé par la prière ;
Insensible au soleil, aux hivers endurci,
Est aussi rude que la pierre
Que mes pieds nus foulent ici.
Mais le sens qui t'adore a grandi dans mon âme,
C'est le seul désormais dont ma vie ait besoin.
Il voit, il sent, il touche, il entend, il proclame
Les choses de plus haut et son Dieu de plus loin !

(1) Lamartine, *La Retraite*.
(2) Ecclésiastique (IV, 10).

Pour s'élever à toi mon aile est plus rapide,
Mon esprit plus muet en toi s'anéantit !
Ainsi, plus le temple est vide,
Plus l'écho sacré retentit (1).

Quand, chaque année, revenait le jour du souvenir, Guiral essayait encore de gravir le rocher de Roquefeuil, pour allumer son feu.

Alors, comme pour répondre à cette marque d'amour fraternel, Saint-Loup et Saint-Alban éclairaient les sommets témoins de leurs luttes de lueurs surnaturelles. Une auréole de gloire couronnait ces pics désormais vénérables, et semblait promettre au rocher de Roquefeuil une semblable splendeur.

Guiral descendait toujours de son rocher plus seul. Il soupirait alors après la réunion au ciel, et pouvait dire en toute vérité : « *La vie de ma vie mortelle est l'espérance de la vie immortelle.* » Cette espérance était bien vive en lui, mais elle restait impuissante à satisfaire son cœur.

Au reste, n'était-il pas dans l'ordre de la Providene, que Guiral, comme ses frères, mourut victime du pur amour !

C'est en vain que les bergers, ses amis, voulaient le consoler et le distraire de ses souffrances intérieures. L'ermite leur parla avec tant de feu du ciel et de ses jouissances infinies, que, convertis à son sentiment, ils renoncèrent désormais à le retenir sur la terre.

Ils auraient plutôt adressé au pieux vieillard ces paroles qui eussent mérité d'être prononcées par un saint ou par un père de l'Église : *Prends courage ; la race des hommes est divine. Lorsque, dépouillé de ton corps, tu t'élèveras dans les régions éthérées, la mort n'aura plus de pouvoir sur toi : tu seras un Dieu immortel et incorruptible* (2).

(1) Lamartine, *Le Solitaire*.
(2) Pythagore, *Vers dorés*.

XXVI

RÉUNION

Je dis que ce tombeau qui sur les morts se ferme,
Ouvre le firmament,
Et que, ce qu'ici-bas nous prenons pour le terme,
Est le commencement (1).
(Victor Hugo).

Le moment n'était pas éloigné où Guiral devait voir poindre pour lui l'aurore de l'éternité.

L'âge, les mortifications et surtout l'ardeur de son amour avaient, pour ainsi dire, anéanti la force de son corps. Cependant, au milieu de ces ruines, une âme vigoureuse vivait, priait, aimait encore.

L'approche de l'automne avait éloigné de la montagne de Roquefeuil les bergers de la plaine. Seuls, les pieux habitants des villages voisins, toujours avides des conseils et des exemples de Guiral, venaient parfois troubler sa solitude. L'ermite profita de ce temps pour se préparer au dernier passage. Il redoubla de ferveur dans ses méditations, et de rigueur dans ses austérités.

Quand il vit tomber les premières feuilles des hêtres, il eut un secret pressentiment de sa fin prochaine. Plus approchait le jour du souvenir, plus il était persuadé qu'il irait célébrer au ciel ce cher anniversaire.

Il eut à cœur de bien faire la retraite préparatoire à ce jour.

Il pria avec une ferveur angélique en se rappelant son retour de la Terre-Sainte, et il exprima, en ces termes, les secrètes aspirations de son âme : « O mon Dieu, qui « m'avez donné de visiter avec mes frères la Jérusalem « terrestre, ne me refusez pas de vous contempler, en « leur compagnie, dans la Jérusalem du ciel ».

Le lendemain, il se transporta, par la pensée, à Rogues,

(1) *Contemplations* (IV, 15).

contempla le visage céleste d'Irène, couchée dans son cercueil.

Il pleura, comme autrefois, sur la tombe où elle reposait, et lui adressa ces touchantes paroles : « Comme je « t'ai accompagnée jusqu'à ta dernière demeure, en ce « jour de deuil et de larmes, ainsi accompagne-moi jus« qu'à la maison de mon éternité, où je partagerai avec « toi le bonheur des élus. »

Puis, il quitta le triste spectacle du cimetière de Rogues et transporta au château d'Esparon ses pieuses méditations.

Ce jour-là, (c'était le dernier de la retraite) il le consacra à ses deux frères.

L'amitié et la religion s'unirent sur ses lèvres, comme dans son cœur. S'il vénérait les saints ermites, s'il les invoquait avec piété, il leur adressait aussi les discours de la plus tendre affection.

« O mes frères, disait-il, qui êtes saints devant le trône « de Dieu, est-ce que votre frère Guiral ne manque pas « à votre bonheur ?

« Vous êtes deux, c'est vrai ; mais n'aviez-vous pas cou« tume d'être toujours trois ?

« O Loup, ô Alban, je veux me réunir à vous ! »

La journée se passa dans ces saints exercices.

Quand le soir arriva, Guiral n'eut pas la force de sortir de sa cellule pour dire un dernier adieu aux rochers de Saint-Loup et de Saint-Alban.

Il se coucha sur son lit de feuillage, et attendit que la mort vînt le réunir aux chers objets de ses affections.

La mort ne devait pas avoir pour le vieil ermite les douleurs dont elle a coutume d'abreuver les derniers moments des hommes.

Guiral sentit sa paupière s'appesantir sous le poids de la fatigue, et par suite de la faiblesse extrême où il se trouvait. Puis il perdit conscience des objets qui l'entouraient et céda à un doux sommeil.

Alors, les plus aimables visions vinrent réjouir le saint mourant. Il vit les chœurs des anges s'avancer en chantant les louanges de Dieu, remplir la cellule, et annoncer à Guiral des personnes qui lui étaient chères.

En effet, bientôt une vierge parut : c'était Irène. Une autre sainte l'accompagnait, et Guiral la reconnut pour sa mère.

Alban et Loup étaient aussi à son chevet.

Le moribond sourit à chacun d'eux, puis leur dit : « Allons au ciel ! Je veux voir mon Dieu ! ».

A ces mots, le sommeil de Saint-Guiral fit place à la mort.

Son âme sortit de son corps, et s'envola vers le Seigneur, en compagnie de sa mère, de ses frères et d'Irène de Rogues.

XXVII

LE TOMBEAU DES JUSTES

Seigneur, vous seul connaissez le lieu de mon repos (1).
(Psaume 138).

Il est écrit que *le tombeau des justes sera glorieux* (2), et, de toutes parts, nous voyons la foule des pèlerins se presser dans les lieux où reposent leurs restes vénérés.

Mais il est aussi écrit de Moïse qu'*aucun homme n'a connu le lieu de sa sépulture* (3). *Dieu lui-même prit soin d'ensevelir le législateur des hébreux* (4), au sommet du Nébo. S'il permit que le peuple ignorât le tombeau de celui qui avait été son guide et son chef, c'est parce que les œuvres du grand homme devaient subsister à jamais et glorifier son nom dans tous les âges.

(1) Domine, tu cognovisti sessionem meam (Ps. 138).

(2) Isaïe (XI, 10).

(3) Deutéronome (XXXIV, 6).

(4) Ibid.

Les trois ermites dont nous avons écrit l'histoire, n'ont pas de tombeau connu. Aucun monument élevé par la main des hommes ne marque le lieu de leur repos. Dieu a voulu, sans doute, respecter, jusque dans la mort, leur parfaite humilité.

Peut-être, et nous aimons à le croire, la dépouille mortelle des trois frères fut-elle recueillie par des mains pieuses et ensevelie avec honneur.

Peut-être même une pierre grossièrement taillée a-t-elle raconté leur nom et leur sainteté; une croix de bois s'est-elle élevée sur leur tertre, ou un arbre planté près de leur tombeau a-t-il eu pour mission de rappeler leur souvenir aux générations futures.

Mais, ces monuments de la reconnaissance publique en supposant qu'ils aient existé, ont aujourd'hui disparu.

Les cendres des pieux ermites ont pour mausolée les rochers mêmes qu'ils avaient choisis pour le lieu de leur sanctification. Leur inscription funèbre est leur nom lui-même, qu'ils ont légué à ces rochers.

Le pic de Mont-Ferrand sera désormais le pic Saint-Loup; le mont de Nant sera le mont Saint-Alban, et le rocher de Roquefeuil deviendra célèbre entre tous sous le nom de rocher Saint-Guiral.

Sans doute, ces montagnes vénérables cachent aux yeux des pieux fidèles les reliques des trois saints. La gloire de Dieu n'y a rien perdu. Du sein de la terre, *les os* des ermites *crient* vers le ciel : *Seigneur qui est semblable à vous* (1)? Ils sont pour l'heureux pays qui les possède une protection et comme une prière continuelle.

Le Saint Esprit nous dit qu'*à sa mort, l'homme aura en partage les serpents, les insectes et les vers* (2).

Mais *tandis que notre corps deviendra poussière, notre âme retournera au Dieu qui l'a créée* (3).

(1) Psaume 34.

(2) Ecclésiastique (x, 13).

(3) Ecclésiaste (xii, 7).

C'est là qu'il faut chercher les trois ermites de notre histoire. C'est là qu'ils vivent à jamais, et qu'ils jouissent d'une gloire infiniment plus grande que les honneurs qui pourraient entourer leur tombeau.

C'est là que les populations chrétiennes de nos montagnes aiment à leur rendre leurs hommages et à leur adresser de ferventes prières.

XXVIII

LES PÈLERINAGES

> Cultive la vertu durant ta vie, et tu trouveras la renommée dans le tombeau. (PÉTRARQUE).

Dieu est admirable dans ses saints (1), dit l'Ecriture; et saint Léon ajoute : *en eux il nous donne à la fois un secours et un exemple.*

De tous temps, les peuples se sont empressés aux tombeaux des saints pour honorer leur vertu et implorer leur intercession. On a construit des églises en leur honneur, et on s'est transmis, de génération en génération, un culte aussi fervent qu'enthousiaste.

La plaine, ici, rivalise avec la montagne.

Tous les ans, au retour de la fête de Saint Joseph, le 19 mars, les villages voisins du pic Saint-Loup se réunissent en une longue procession, et gravissent la montagne.

Une chapelle s'ouvre à la foule fidèle. On y prie le saint ermite et on visite les lieux que sa présence a sanctifiés.

Les plus hardis vont jusqu'à la grotte qu'il habitait, malgré les difficultés qui rendent le chemin presque impraticable. (Voyez note V).

La journée s'écoule dans la joie et la piété, et la foule descend, le soir, heureuse et consolée.

(1) Psaume 67.

Le pic Saint-Loup a souvent servi de retraite à de pieux ermites. Chaque année, la nuit de la nativité de saint Jean-Baptiste, ces successeurs de Saint Loup allumaient un feu gigantesque qui semblait présider à l'illumination générale de tous les pays voisins, et rappelait aux bons habitants le feu du souvenir.

En dehors du jour de saint Joseph, le pic demeure triste et majestueux.

Le voyageur qui suit la route de Montpellier, distingue à peine, sur son sommet, la modeste chapelle. Il peut admirer les impossantes ruines du château de Mont-Ferrand où saint Loup recevait le pain de l'aumône. A ce spectacle pittoresque, il devine que ces lieux ont été le théâtre de grandes choses.

Telle est aussi la pensée du paysan qui s'arrête au milieu du travail, et regarde si les nuages chargés de pluie ne couronnent pas la tête du pic. Le berger est aussi attentif à observer ces nuages de peur de se laisser surprendre par l'orage, au milieu des bois. Il répéte alors le dicton populaire :

Si Saint-Loup met son chapeau,
Berger, mets ton manteau !

Saint-Alban n'est pas moins célèbre dans les deux départements de l'Aveyron et du Gard.

Sa montagne est aussi l'objet des regards des paysans et des bergers. On le considère comme le protecteur des pays voisins, et on l'invoque à ce titre.

Les aveugles surtout prient Saint-Alban de les guérir. Ils viennent laver leurs yeux à la fontaine miraculeuse, et souvent leur confiance est récompensée.

L'eau salutaire est emportée jusque sur les bords du Vidourle et de l'Hérault.

Le vieux pâtre, devenu aveugle, ne manque pas d'implorer Saint-Alban ; il regrette de ne pas pouvoir aller lui

demander la vue au lieu même où il opéra son premier miracle.

L'ami des bergers, Saint Guiral, est demeuré célèbre entre tous.

Les populations voisines de la montagne conservèrent toujours le culte de ce saint ermite.

Dès le vivant de Guiral, un oratoire s'était élevé à côté de sa cellule, vers le midi. Après sa mort, une chapelle, mieux en rapport avec la grande affluence des peuples, remplaça le modeste oratoire.

Tous les ans, la lundi de la Pentecôte, on y venait prier Saint Guiral comme le patron des troupeaux, et on lui offrait en prémices les plus belles toisons.

L'histoire ne nous raconte pas toutes les phases de ce pèlerinage. Elle se tait sur les circonstances funestes qui amenèrent la ruine de la chapelle de Saint Guiral. Elle nous apprend seulement qu'en 1135, le prieuré de Nant ayant été élevé à la dignité d'abbaye, cette chapelle lui fut donnée avec beaucoup d'autres (1).

Plus tard, d'autres cellules se joignirent à celle qui existait déjà. Des ermites s'y établirent, au nombre de trois ou quatre. Parmi eux se trouvait un prêtre, chargé d'offrir le Saint-Sacrifice pour les morts. Car, chaque famille, chaque village avait à cœur de faire célébrer des messes. On imitait partout le religieux empressement des Machabées, dont il est écrit qu'*ils recueillaient l'argent des fidèles et l'envoyaient au temple de Jérusalem pour faire offrir des sacrifices pour les péchés de ceux qui n'étaient plus* (2).

Au commencement de ce siècle l'église de Saint-Guiral existait encore. Une inscription rappelait qu'elle avait été construite par l'ermite Cambacédès, misérablement assassiné, depuis, sur le Larzac (3).

(1) V Bulle d'Innocent II.
(2) II Mac. (XII-43).
(3) Notice de l'Académie du Gard.

Plusieurs fois détruite, puis rebâtie, cette chapelle a enfin complètement disparu.

Les révolutions *ont incendié ce sanctuaire ; elles ont souillé et renversé le tabernacle du Très-Haut. Ceux qui les dirigeaient ont dit dans leur cœur, avec les impies de tous les siècles. Faisons disparaître de la terre les solennités saintes* (1).

Mais la foi des peuples a triomphé des révolutions, et au milieu des ruines, on a continué de prier Saint Guiral et de bénir Dieu.

Dans ces lieux sauvages, au milieu des intempéries des saisons, il était difficile de conserver une chapelle située bien loin de tous les villages. A cause de son état de délabrement et de ruine, la dernière église de Saint Guiral fut interdite par les évêques, puis disparut tout à fait.

Ce qui est resté, c'est la foi des peuples.

Chaque année, au jour du pèlerinage, douze paroisses apportent au Saint Guiral leurs prières et leurs offrandes. Comme autrefois, elles consacrent au patron des bergers les prémices de la laine de leurs troupeaux, Comme autrefois, elles font célébrer de nombreuses messes pour les morts.

La prairie appelée : *Pré de l'ermite*, sert de temple à la foule ; le sanctuaire n'est autre que la cellule en ruine. Les bannières des paroisses s'y rangent devant leurs pasteurs respectifs. Puis trois mille voix entonnent les litanies des saints et psalmodient l'office divin. (Voyez note VI).

La chapelle de Saint-Guiral ayant disparu, le culte du glorieux ermite a trouvé un asile dans l'église d'Arrigas, paroisse à laquelle appartenait cette chapelle.

Dans cette église que la tradition désigne comme l'antique cathédrale des évêques d'Arrisitum, on peut voir

(1) Psaumes 73.

le tableau de saint Guiral que nous avons décrit plus haut. La foule pieuse aime à l'y reconnaître et à l'y saluer, en attendant de l'avoir replacé sur la montagne, dans une église dédiée au saint patron des bergers.

XXIX

ESPARON

Dans sa course déplorée,
Il succombe au dernier sommeil,
Sans revoir la douce contrée
Où brilla son premier soleil...
(Cité par Châteaubriand).

Nous avons vu avec quel amour les ermites mourants, se rappelaient la maison paternelle.

Là s'était écoulée la plus belle partie de leur vie, leur enfance et leur jeunesse.

Dans le monde des souvenirs, le pays natal occupe toujours la première place. Or, de tout ce qu'ils avaient fait, vu ou souffert, les trois frères avaient conservé un précieux souvenir.

Cependant, la patrie du chrétien est partout sur la terre ou plutôt n'est nulle part. Il ne doit s'attacher à aucun lieu, mais conserver son cœur libre et rempli du désir du ciel. Peu importait aux trois frères de mourir là où ils n'avaient pas voulu vivre, et la pensée du tombeau paternel ne vint point troubler leur paisible agonie.

De son nid d'aigle, saint Guiral aurait pu voir le château d'Esparon, mais, de peur de se laisser aller à des regrets superflus, il se fit une règle de ne jamais regarder de ce côté.

Saint-Loup ne pouvait guère distinguer Esparon à cause de la distance, ni Saint-Alban à cause des montagnes qui interceptaient ses regards.

On peut considérer cette disposition relative des trois

frères comme l'œuvre de la Providence. Loup et Alban pouvaient regarder du côté de Guiral sans voir le pic d'Esparon, Celui-ci, n'avait aucun besoin de se tourner du côté de son pays natal, ayant devant lui les montagnes où ses frères habitaient.

Cette indifférence des saints pour leur patrie n'était qu'apparente Ils conservaient dans leur cœur un amour sincère et profond pour le château de leurs pères.

Aussi, les habitants d'Esparon ont-ils conservé le culte des trois frères.

Pour les honorer dans ce qu'ils ont le plus aimé, la vie érémitique, un solitaire s'est établi au sommet du pic, comme gardien de la chapelle de Sainte-Philomène, que la piété des siècles y a toujours conservée.

Saint-Loup, Saint-Guiral et Saint-Alban peuvent ainsi, du haut du ciel, contempler avec complaisance tous les lieux qui leur furent chers.

Partout règnent la prière, la solitude, la mortification personnifiées, dans quelque pieux ermite et dans la foule des pèlerins qui y vient aux jours marqués,

XXX

CONCLUSION

Voix du peuple, voix de Dieu ! (1).

L'Église a-t-elle canonisé d'après les formes ordinaires les trois saints dont nous venons de raconter la vie ? L'histoire se tait sur cette question.

Autrefois, les évêques, dans leurs diocèses, avaient le droit de mettre sur les autels les illustres serviteurs de Dieu. Ce ne fut qu'en 1170 que ce pouvoir fut réservé au Souverain-Pontife.

De plus, l'histoire nous l'apprend, très souvent, les peuples ont, eux-mêmes, proclamé la sainteté de quelques

(1) Vox populi, vox Dei !

hommes très vertueux, et cette proclamation a été soit contrôlée, soit adoptée par l'Église.

Voix du peuple, voix de Dieu ! dit un vieil adage, devenu une sorte d'axiome.

Très probablement, Loup, Guiral et Alban ont reçu de la voix publique leur titre de saints.

L'Église a reconnu ce titre en dédiant une chapelle à Saint-Guiral. Le pape Innocent II en fait mention au XII[e] siècle.

Leur culte est donc aussi légitime qu'il est ancien et populaire.

En ces temps d'incrédulité et de tiédeur universelle il est beau de voir les saintes phalanges, gravir les monts, pour honorer des ermites d'un autre âge.

Il est beau, tandis qu'*il n'y a plus de saints sur la terre, que la justice semble avoir disparu du milieu des hommes*, selon la parole de l'Écriture (1), il est beau de considérer les héros de la vertu qui nous ont précédé.

Puisse la lecture de leur vie jeter sur notre génération et sur celles qui la suivront, un reflet de ces siècles de foi qui semblent passés sans retour.

Et vous, habitants des montagnes, qui savez si bien unir, dans vos mœurs et dans votre religion, le passé et le présent, en honorant les vertus et en suivant les exemples de vos saints ermites, restez toujours ce que vous êtes.

Aimez vos traditions, et renfermez-vous dans la solitude de vos bois, pour lutter contre les envahissements d'un siècle corrupteur.

Que vos rochers voient encore des Guiral, des Alban et des Loup !

Que la protection de ces saints vous reste à jamais, et vous conserve la foi de vos ancêtres !

DE L'ESPARON.

(1) Michée (VII, 2).

LE COUVENT

DES DOMINICAINS DE GÉNOLHAC

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

(Suite)

1695-1711

Initié de bonne heure par son oncle, le Révérend Père Dominique Chabert, à l'administration du couvent de Génolhac, où il avait passé son enfance et sa jeunesse, le Frère Charles-Joseph Chabert en connaissait parfaitement toutes les affaires. Aussi le Chapitre provincial n'hésita pas un seul instant à lui en confier de nouveau la direction.

Après avoir examiné avec beaucoup de soin l'affaire de Florigués (1), il se hâta de la faire porter au parlement de Toulouse par M. Decamps, procureur au même parlement. Il s'agissait d'une somme de 175 livres que le Révérend Père Borie avait prêtée à M. de Florigués, pour constituer la dot de sa sœur, mariée à M. Soustelle ; à la mort de M. de Florigués, ses héritiers mirent ses biens en distribution générale et prétendirent pouvoir disputer au couvent cette somme de 175 livres. Le Père Chabert écrivit à ce sujet au prieur du couvent de Toulouse,

(1) Propriété de la communauté de Saint-André-de-Cap-Cèze (Lozère).

qui lui fit répondre par le Frère A. Delpuech, syndic du même couvent.

« † à Toulouze, ce 12 may 1695.

« Réverend Père Prieur,

« Suivant les ordres de nostre Rd Père Prieur qui m'a « remis lestat de vostre affaire que Vtre Révérence lui a « envoyé dans sa dernière je lay communiqué et donné « à Monsieur Décamps, procureur au parlement, je lay « obligé de chercher en ma présence les actes et mémoi- « res concernant vostre affaire et censive il les a trouvés « dans ses liasses anciennes. Jay veu comme il sestoit « présenté pour vostre couvent quoyque à ce qu'il m'a « dict luy mesme on ne luy eust rien envoyé, lorsqu'on « lui envoya les papiers et il a pourtant fourny aux frais « de la présentation. On n'a fait aulcune poursuite dans « cette affaire et on ne le peut faire sans qu'on le somme « de donner ses deffanses pour vos intérêts et ainsy « Vtre Rce ne doilt appréhender aulcune surprise de vos « parties, quand elles poursuivront on en donnera advis « à Vtre Rce. C'est tout ce qui se peut faire puisqu'elle ne « juge pas à propos comme il est vray de faire vuider en « un seul une discussion dont les fraix seront fort consi- « dérables pour une somme modique de 175 livres dont « il est question à vostre esgard.

« Si les autres parties beaucoup plus intéressées dans « ceste affaire veulent arbitrer, ils ne le peuvent faire du « moins valablement à vostre préjudice sans vous y appel- « ler et en ce cas M. Décamps se présentera pour raison- « ner vostre droit et vous faire comprendre dans vostre « rang. Je l'obligeray d'examiner plus exactement vos « actes et mémoires et de vous en escrire son sentiment, « comme il m'a promis. Il faudrait que Vtre Rce veillast et « conférât mesme avec les autres parties pour voir ce

« qu'elles veulent faire. Je conseillerais même à V^tre R^ce « pour s'espargner beaucoup de frais et se mêtre en re- « pos de convenir amiablement avec vostre partie prin- « cipale, s'il se pouvait, quand mesme elle serait obligée « de luy relascher quelque chose pour le bien de paix. « Car les procès de distribution sont ordinairement longs « et facheux et qu'il s'agit de substitution.

« Notre Révérend Père, prieur, vous offre ses très « humbles saluts et ie suis avec respect, Révérend Père « prieur,

« Votre très humble et très obéyssant serviteur,

« Frère A. Delpuech, syndic des Frères-Prescheurs de « Toulouse (1). »

Sur les sages conseils du couvent de Toulouse, le procès prit fin et un arrangement à l'amiable fut conclu.

Deux ans après, le 22 août 1697, le Père Chabert acheta au prix de 450 livres le moulin de l'Aribal de Jean-Pierre Bondurand Cogossac, assisté et autorisé du sieur André Bondurand, maître apothicaire son curateur alitis ; nous donnons aux pièces justificatives le contrat de vente reçu par Me André, notaire (2).

Le P. Chabert avait comme assistants le P. Serre et le P. Vignhal ; nous retrouvons celui-ci en 1728 au couvent de Marvéjols (Lozère) dans la déclaration des biens et des revenus de ce couvent, signée par le frère Gautier, docteur et prieur de Marvéjols, le P. Jacques Chastang, docteur en théologie, le frère Thomas Bouniol, docteur et syndic, le frère Antoine Vignhal.

Le P. Gautier qui avait fait sa profession religieuse au couvent de Carpentras en 1715, après avoir dirigé notre couvent en qualité de prieur de 1724 à 1727, passa en la

(1) Arch. dep., série H, fonds des Dom. liasse 1

(2) Appendice n° 29.

même qualité à celui de Marvéjols, et, le 1er février 1756, il fut élu prieur provincial.

Le frère Jacques Chastang fit sa profession au couvent de Carpentras le 14 juillet 1698, et immédiatement après, il fut envoyé au couvent de Marvéjols ; en 1718, l'élection le désigna comme prieur du couvent de Carpentras, d'où il revint encore à Marvéjols en 1727.

Le frère Antoine Vignhal resta quelques années au couvent de Génolhac, d'où il fut envoyé au couvent de Marvéjols. De 1730 à 1733 nous le retrouverons à la tête de notre couvent (1).

Dans nos registres de catholicité nous rencontrons assez souvent la signature des Frères-Prêcheurs de Génolhac qui remplacent quelquefois le curé dans l'exercice du saint ministère : ainsi le 10 juillet 1697 , le R. P. Chabert, signe un acte ; le 8 décembre suivant, le R. P. Vignhal fait un baptême en présence du P. Chabert, prieur du couvent, et tous les deux signent ; le 16 juin et 18 août 1699, le frère Chabert signe deux actes, et le 5 février 1702, il fait un baptême et signe : frère Chabert, f. prêch. pour M. le curé (2).

Le 3 octobre 1702, le frère Charles-Joseph Chabert fait signifier par Pierre Fromentin , huissier de Génolhac , à Jean Roure, dit Masson, cordonnier de cette ville , qu'en vertu de l'acte reçu par Me Polge, notaire , le 26 décembre 1681, ledit Roure du Pousset, ne peut, sans le consentement des religieux, rien entreprendre sur le moulin dont il avait autrefois la jouissance , et qu'il doit rendre les pierres de taille de la porte haute du moulin, et celles qu'il a prises dans le jardin pour bâtir sur les fondements de la calquière de Benjamin Rochette, vendue au couvent, le 14 février 1685. Le prieur fait cette signification comme

(1) Arch. de Vaucluse, Dominicains de Carpentras n° 1, et histoire manuscrite par Roc-Chevalier, docteur en médecine.

(2) Arch. comm. de Génolhac, série G. G., n. 1, 2, 3.

défenseur et conservateur du droit seigneurial concédé au couvent par Guillaume de Randon de Polignac, fondateur du couvent, en 1292, et par feu Mgr Maggellon (1), évêque d'Uzès, aussi en 1292, tous seigneurs de Génolhac et bienfaiteurs du couvent (2).

Depuis le 3 octobre 1702 jusqu'au 17 mai 1704, il y a interruption dans les registres, à cause de la guerre des Camisards, la plus sanglante de toutes nos luttes fratricides, dont la vraie cause fut le besoin que le protestantisme, réduit aux abois par les édits de Louis XIV, éprouvait de se maintenir à tout prix.

Déjà travaillée par son ministre Malbois, notre population de Génolhac fut surtout surexcitée par de prétendus prophètes élevés dans la verrerie d'un gentilhomme du Dauphiné, nommé Dusserre. On les compta bientôt par centaines. Ils s'assemblaient dans les bois, sur les montagnes, attendant l'Esprit d'En-Haut, et quand il était descendu, l'extase se produisait, et alors avaient lieu des scènes où l'impiété, le burlesque et l'indécence étaient à leur comble : on les entendait proférer des imprécations contre l'Église, le Pape et les prêtres. Le public leur donna le nom de *Camisards*, soit parce qu'ils étaient revêtus au dehors d'une chemise, afin de pouvoir se reconnaître entre eux, soit parce que ce fut un terme de mépris provoqué par l'état misérable de leur costume, car il y avait surtout des gens du pauvre peuple.

« Une vieille fille, tailleuse ambulante d'habits, tra-
« vaillant dans les hameaux de l'Ardèche, fut la première

(1) C'est une erreur du copiste, qui désigne du nom de Maggellon l'évêque d'Uzès, qui était alors Guillaume II de Gardies. Le copiste a dû prendre pour l'évêque d'Uzès celui de Maguelonne, à qui Benoît XI avait écrit pour terminer le différend dont il a été question au chapitre Ier. — La même erreur existe dans un mémoire du XVIIIe siècle, que nous citerons plus tard.

(2) Archives Pin.

« qui, vers l'automne de 1700, importa l'extase dans les « Cévennes. Des jeunes gens des deux sexes la reçurent « d'elle et la communiquèrent au peuple des montagnes, « où ils allaient récolter des châtaignes, de sorte que « pendant cet hiver elle se répandit, comme un incendie « des cîmes de la Lozère jusqu'à la mer. » (1).

Ces bandes d'insurgés n'eurent qu'un but : poursuivre la destruction du catholicisme. Pour se venger de la révocation de l'Edit de Nantes, les Camisards prirent les armes dans les Cévennes et dès lors on put prévoir que le fléau des discordes civiles reparaîtrait pour la seconde fois. Le premier acte de cette terrible insurrection fut le massacre de l'archiprêtre du Chayla, parent des familles de Roche et de Ligonès qui conservent encore deux précieux souvenirs du martyr, son calice et sa papeterie.

Ce pieux abbé de Langlade prêchait une mission au Pont-de-Montvert avec deux capucins de Florac et deux autres prêtres séculiers. A la nuit close, ils furent surpris et assasinés par les Camisards. C'était le 24 juillet 1702. Le lendemain, dès la pointe du jour, les Camisards se répandirent dans les villages voisins, où ils massacrèrent les curés et les prêtres, profanèrent les églises et mirent tout à feu et à sang.

A la nouvelle de ces tristes évènements, la cour envoya de nouvelles troupes auxquelles nos révoltés résolurent de tenir tête.

Esprit Séguier, qui présida au supplice de l'abbé du Chayla, comptait parmi les compagnons de ses criminels exploits « Nicolas Joiny, ci-devant valet à M. de Montle- « bourg, ensuite habitant de Genouilhac. » (2). — Après avoir tué le chasseur d'un gentilhomme de Génolhac (3),

(1) Peyrat. hist. des pasteurs du désert, t. 1er, p. 188.

(2) Louvreleuil, p. 55.

(3) Hist. du Languedoc, éd. nov. Dans Vaissetts, t. XIV p. 1591.

les Camisards, conduits par Joany, marchèrent sur cette petite ville, massacrèrent la garnison entretenue par le prince de Conti (1), brûlèrent l'église paroissiale, le presbytère, quatre maisons et neuf métairies appartenant à d'anciens catholiques, assouvissant ainsi des haines particulières (2). La preuve de ces actes de vandalisme se trouve dans le certificat de mise en possession de M[re] Jacques Adhemar de Leyris, seigneur de la Condamine, curé perpétuel de Notre-Dame de Laval, pour l'obit fondé dans l'église de Saint-Pierre de Génolhac par Pierre et Antoine Veyras et vacant par le décès du sieur Redoye, chanoine honoraire et curé de Notre-Dame de Montpellier, 18 juin 1704.

Voici ce que nous y lisons : « Ne pouvant entrer dans « leglise à cause que le dedans dycelle feut brûlé par la « troupe des fanatiques, la nuit du 21 au 22 décembre « 1702 et que despuis aucun service divin n'y a esté fait, « nous, n[re] soubs[né] estant en veu du clocher avons au « son de la cloche mis en possession réalle et corporelle « le sieur de la Condamine de l'obit de Valoussière ; « n'ayant peu observer les autres formalités accoutumées « à cause dud. brulement et insandye de la susdite « église, etc... (3) »

Le rapport du chevalier d'Aiguines au ministre de la guerre, daté d'Alais le 25 décembre 1702, vient confirmer ces premiers actes de sauvagerie : « Monseigneur, M. le « comte de Broglie étant parti d'ici pour aller du côté de

(1) Par son testament de 1693, demoiselle Félicie de Budos, marquise de Portes laissa ses biens et ses droits aux princes de Conti qui possédèrent la demi seigneurerie de Génolhac jusqu'en 1779, où ils la vendirent à M. de Roche pour la somme de 20,000 francs. — (Mémoire sur Génolhac, archiv. de Roche).

(2) Manuscrit de la *Guerre des Camisards*, p. 94. Archiv. de Chapelain.

(3) Etude Dorel, notaire, p. 46.— Presqu'à chaque page de ce registre, il est question des papiers brulés par la fureur des fanatiques, ce qui oblige le notaire à refaire plusieurs actes sur réquisition des parties.

« Ginouillac, où une troupe de ces scélérats y ont brulé
« l'église, il y a fait marcher tout ce qu'il y avait de bons
« soldats de Mr de Marcelly (1). »

La nouvelle garnison, composée de 65 hommes, était commandée par le sieur de La Périère, capitaine d'infanterie. Aussitôt Joany reparaît avec sa bande et demande impérieusement des armes qui lui sont refusées. La Périère sortit alors avec un détachement jusqu'à l'entrée du faubourg. A la première décharge qui se fit de part et d'autre, le capitaine fut tué avec deux de ses soldats ; les autres, en bon ordre, regagnèrent les casernes. Joany, qui avait ses vues, ne voulut pas les poursuivre et se retira.

Il y revint, trois jours après, avec de plus grandes forces ; ayant gagné les maisons voisines des casernes, il y mit le feu qui prit à tous les couverts. Le capitaine, M. de Montlibert, et 55 soldats, chassés par les flammes, sautent dans la cour où ils sont assaillis par une grêle de balles lancées des fenêtres voisines. Alors, le lieutenant sortit des casernes, l'épée à la main, avec dix soldats qui lui restaient. Pendant qu'ils traversaient la rue, on leur tira des fenêtres et on en tua cinq. Les autres se faisant jour se sauvèrent avec le lieutenant.

Dès que les Camisards se virent maîtres de Génolhac, ils brulèrent l'église des Pères Dominicains, ainsi que leur couvent, et commencèrent à faire des courses dans tout le voisinage, 31 janvier 1703.

Ce fut alors qu'eut lieu l'affreuse expédition de Chamborigaud dont Louvreleuil nous dépeint l'horrible carnage.

M. de Marcilly, qui commandait dans ce canton, ayant appris que les rebelles étaient retournés à Génolhac, s'adjoignit les catholiques de cette contrée, au nombre de 600, et se dirigea vers cette petite ville, pour la délivrer de ses

(2) Hist. du Languedoc, éd. nouv. t. xiv, p. 1639.

ennemis. Joany n'avait pas perdu son temps, il s'était empressé d'appeler à lui tous les siens, et à la tête de 800 camisards, il attendait les troupes catholiques, en avant d'une des portes de la ville, avantageusement posté sur le bord de la Gardonnette.

Marcilly attaqua vigoureusement les révoltés ; trois de ses soldats furent tués, huit, y compris le capitaine, tombèrent blessés ; mais l'élan des catholiques fut tel, qu'ayant perdu 25 hommes et 50 chevaux, Joany se vit repoussé vers les montagnes et se retira du côté de Vialas.

En entrant dans Génolhac, les catholiques, exaspérés par les malheurs dont ils avaient été victimes, exercèrent de terribles représailles. Ils massacrèrent une centaine de nouveaux convertis, qui n'avaient pas pu fuir comme les autres, et leurs maisons furent livrées aux flammes. Marcilly retourna ensuite au château de Portes, qu'il avait choisi comme quartier général et d'où il pouvait beaucoup mieux surveiller les rebelles.

Joany ne désespérait pas cependant de rentrer en possession de la ville et de s'y établir définitivement ; il revint donc à la charge, le 17 février, et à l'aide des protestants du lieu, il resta quelques jours à Génolhac, répandant partout le ravage et l'épouvante. M. de Julien, ancien brigadier des armées du roi, et qui venait d'être promu au grade d'officier, à l'occasion des troubles des Cévennes, courut avec ses troupes à la rencontre de Joany. Arrivé à Génolhac avant cinq heures du soir, il fit camper ses troupes au Colombier, où elles passèrent la nuit au bivouac, par une pluie battante, qu'elles avaient essuyée, toute la journée. Mais déjà Joany et sa bande avaient gagné les montagnes. M. de Julien pénétra dans Génolhac et y fit massacrer huit femmes et deux blessés, qu'il trouva sur son passage ; puis il toléra un pillage de vingt-quatre heures et ne laissa debout que les murailles des maisons protestantes, 23 février 1703.

Joany revint encore, au mois de juillet suivant, avec 12 brigands de sa troupe. Il fit la moisson dans son petit héritage, situé aux portes de la ville; s'enhardissant ensuite, il entra dans Génolhac et conféra avec ses compatriotes, du consentement desquels, et afin de couvrir leur intelligence, il tua un catholique qui se trouvait de garde à la porte. Après son départ, pour ne pas paraître de connivence avec lui, les consuls envoyèrent la nouvelle de son passage au commandant de Villefort ; celui-ci s'empressa d'envoyer un détachement, avec l'ordre d'arrêter le hardi partisan. Ce fut une course inutile : elle se termina par l'enlèvement de la vieille mère de Joany, qui fut conduite dans les prisons de Villefort.

Joany reparut bientôt à Génolhac ; il y vint sans suite, un jour de marché ; la sentinelle, craignant d'être égorgée, fit semblant de ne pas le voir ; mais le commandant de Villefort fut aussitôt informé de cet acte de poltronnerie, et il venait de donner l'ordre de passer cet homme par les armes, lorsque celui-ci, pour obtenir sa grâce, lui découvrit une caverne, qui servait d'atelier à un armurier, fournisseur des camisards ; l'ouvrier fut pris, ainsi qu'une grande quantité d'armes.

Joany osa pourtant reparaître encore dans la ville, quoiqu'il fût traqué de tous côtés par les troupes royales : persuadé qu'un certain Vernissac était mal intentionné à son égard, depuis que son fils s'était enrôlé parmi les révoltés, il voulut se venger, et le saisissant aux cheveux, il allait l'égorger, mais touché par ses prières et ses larmes, il lui fit quartier, en le menaçant de n'avoir plus aucun égard, s'il lui arrivait encore d'avertir un officier de l'armée royale de ce qui regardait les révoltés.

Joany ne fut pas le seul chef de bande qui dévasta Génolhac ; le 28 juin 1703, la troupe de Castanet y pénétra, y brûla la maison de M. d'Esponchez, celle du sieur Vernissac et quelques autres, et commit, dans les envi-

rons, des ravages que constate une procédure dont on garde les pièces dans les archives de l'Hérault.

Rolland, lui aussi, vint attaquer la garnison de la ville composée de deux cents soldats. Ceux-ci se défendirent, pendant plusieurs heures, avec intrépidité, mais les Camisards parvinrent à faire le passage et la garnison fut massacrée.

Louis Polge, notaire de Génolhac, qui y avait excité le peuple à la révolte, lors du massacre de la garnison, fut jugé à Alais par M. de Bâville et condamné à être roué ; ce notaire était un homme considéré dans le pays, 29 juin 1703 (1). Comme professant la religion protestante, Louis Polge avait été suspendu de ses fonctions, le 2 janvier 1682 ; il les reprit en 1686. Voici comment il termine son 5me registre : « 12 janvier 1682, c'est la fin « du présent registre composé de douze mains papiés, « la présente pour avoir cessé de travailler au moyen de « la suppression des messieurs de la R. P. R. dans « laquelle religion je veux moyennant l'aide du bon Dieu « vivre et mourir comme estant la bonne j'y demande « mon salut priant le bon Dieu y me conserver, me faire « vivre en sa crainte pour mourir èn sa grâce et bénir « toutes choses et moy. Amen (2). »

Le maréchal de Montrevel envoya alors une nouvelle troupe de six compagnies, avec ordre de mener sévèrement cette contrée d'intelligence avec les Camisards. A la vue de ce déploiement de forces, Joany se sentit perdu et fit demander un passeport à l'officier, qui commandait les troupes royales ; privée de son chef, la révolte s'éteignit peu à peu, devant les mesures énergiques du commandant de la garnison ; elle perdit d'ailleurs une partie de sa puissance, en février 1704, par la découverte que firent les soldats d'un important magasin de vivres,

(1) *Hist. du Languedoc*, nouv. édit. t. XIV, p. 1760.

(2) Étude Dorel. Minute de Polge, 5me registre.

dans le voisinage de la ville : le commandant s'y rendit avec un détachement, fit main basse sur la garde et livra au feu les provisions.

Quelques temps après, il porta la terreur parmi les révoltés, en en faisant passer vingt-quatre par les armes. Le dernier acte de cette sanglante tragédie fut l'exécution, sur une des places de Montpellier, d'un des plus fougueux camisards de Génolhac, Jacques Veyrac, arrêté à Livron, près de Valence.

Le 4 septembre 1705, tout était rentré dans l'ordre; une lettre du colonel de Villars, datée de Génolhac en Cévennes, assure M. le ministre de la guerre de la pacification du pays, qui est délivré de tous les prédicants, prophètes et prophétesses.

Louvreleuil, faisant le relevé des désastres qu'avait occasionnés cette guerre intestine, compte environ deux cents églises brûlées, quatre-vingt prêtres égorgés et quatorze mille catholiques ou protestants qui périrent sur les champs de bataille (1).

Le colonel de Villars qui avait pour capitaine Armand de Beget de Flachas commanda la garnison des troupes royales établie à Génolhac, de 1703 à 1709; on rencontre quelquefois leur signature dans le premier registre d'André, notaire, à Génolhac (2).

Que devinrent le R. P. Chabert, le P. Rosier et le F. Raymond Morel, pendant ces temps malheureux ? Après l'incendie de l'église paroissiale, arrivé dans la nuit du 21 au 22 décembre 1702, ils furent obligés de fuir, au péril de leur vie et de se retirer au couvent des FF. Prêcheurs de la ville d'Arles. Le curé Gellion et son

(1) *Hist. du Languedoc*, édition nouvelle, t. XIV passim. p. 1659, 1665, 1760, 2,029. — Louvreleuil, t. Ier p. 55, 74, 93 t. II, p. 26, 51. — Manuscrit de la guerre des Camisards, arch. de Chapelain, p. 121, 126, 229. — M. Goiffon. — Notes manuscrites sur Génolhac.

(2) Étude Dorel, notaire, minutes d'André, notaire, 1er registre.

vicaire abandonnèrent aussi la paroisse et ne parurent pas, lors de la pacification du pays. Néanmoins Génolhac ne fut pas privé de tout secours spirituel, pendant cette guerre désastreuse. Jacques Roure, prieur de Concoules, fut nommé aumônier des troupes royales par l'intendant, qui lui confia l'administration spirituelle de la paroisse et de la garnison ; durant tout le mois de janvier 1703, le courageux aumônier célébra la Sainte Messe dans l'église des R. Pères, jusqu'au 31 du même mois, où cette église fut incendiée et démolie ; depuis cette époque jusqu'en mai 1704, il remplit les fonctions curiales avec un courage au-dessus de tout épreuve. Il avait assisté aux meurtres et aux cruelles infamies dont les Camisards s'étaient rendus coupables à Génolhac ; il connaissait donc, pour en avoir èté témoin, le pillage, l'incendie et la destruction de l'église des Dominicains et de leur couvent ; aussi, comme nous le verrons plus bas, son certificat joint à celui des habitants de Génolhac, le 10 mars 1711, vient confirmer la vérité de ces scènes d'horreur.

Nous voyons, dans les registres de catholicité, qu'à partir du 17 mai 1704, les fonctions curiales furent régulièrement exercées par M. Bonnet qui signe : curé commis et fut nommé titulaire, le 24 mai 1711.

Le Révérend Père Chabert ne revint à Génolhac que trois ans après son départ, sur l'ordre de l'évêque d'Uzès, de ses supérieurs et sur les instances de M. de Baville, qui jugeait très nécessaire sa présence dans cette ville.

Le Révérend Père Chabert arriva donc à Génolhac avec deux religieux ; nous le voyons, le 2 mai 1706, faire un baptême et signer : Frère Chabert des Prêcheurs, curé commis par Mgr l'évêque d'Uzès.

Logés provisoirement, nos religieux durent, tout d'abord, s'occuper de la construction d'un nouveau couvent ; ils en firent dresser le plan et le devis pour l'exécution duquel il fallait acheter dix maisons et chan-

ger le chemin qui conduit à la rivière et aux oliviers.

Il y eut d'abord promesse de vente et ensuite achat de quelques maisons ; le certificat suivant et un mémoire du XVIIIme siècle sans date, émanant des religieux, nous donnent plus de lumière sur cette époque de transformation du couvent.

« Nous André Bondurand, premier consul de Génolhac,
« et Vincens Jaussaus aussi consul de ladite ville, certi-
« fions à tous ceux qu'il appartiendra qu'en l'année 1703
« les atroupés Camisards brûlèrent et démolirent l'église
« et le couvent des Frères prêcheurs du dit Génolhac,
« ce qui obligea les religieux de se retirer et refugier
« du côté de la Provence, d'où étant revenus quelques
« temps après, ils furent contraints d'acheter quelques
« maisons partie pour y habiter eux-mêmes et le restant
« pour y faire le service divin et y célébrer la Sainte
« Messe, comme ils font actuellement, ayant même em-
« prunter pour payer le prix des dites maisons acquises
« de certaines sommes dont ils payent encore l'intérêt.
« Tout quoy certifions être véritables et avons signé le
« présent certificat pour servir et valoir ainsi qu'il appar-
« tiendra.

« Fait à Génolhac ce 12 octobre 1707 (1). »

Voici le mémoire du XVIIIme siècle :

« Suscription : Mémoire concernant notre rétablisse-
« ment et le logis, amortissement des maisons du cou-
« ment.

« Mémoire sur l'état des affaires concernant le rétablis-
« sement du couvent des Frères prêcheurs de Génolhac.

« 1° Sur le plan dudit couvent y ioint le temps auquel
« on a serré le marché des maisons destinées et compri-
« ses dans le dit plan dans lesquelles logent à présent
« les dits religieux dont ils ont acquis quelques'unes
« comme il apert par le contrat de vente cy-joint.

(1) Arch. du Gard, H. Dominicains de Génolhac. liasse 5.

« Le sieur de Mandajors demanda au Père Chabert en « échange des droits seigneuriaux et fiefs des dites mai« sons, appartenant à monseigneur le prince de Conty, « les fiefs que le dit Père a dans la paroisse de Concolles « pour éviter de donner à l'avenir un homme vivant, « mourant et confisquant (1) sur quoy son altesse séré« nissime pourrait charitablement accorder ses droits « pour faciliter le rétablissement du dit couvent sans faire » aucun échange.

« Quant aux amortissements des dites maisons le Roy « seul peut en décharger le dit couvent ainsi que le Roi « Philippe les accorda autrefois pour tout l'enclos de « l'ancien couvent et autres biens qui en dépendaient, « usurpé par les hérétiques lors de sa première démoli« tion qui fust en 1561.

« Sa Grandeur est très humblement suppliée de faire « attention sur le petit chemin de traverse qui règne le « long des dites maisons et qui de la porte de la ville « aboutit à la rivière, lequel doit être transporté plus bas « dans le propre fond du dit couvent, tant pour sa com« modité que pour celle même du public se trouvant au « milieu du faubourg et aboutissant à la dite rivière (2).

« Sa Grandeur aura aussi la bonté de remarquer que la « ressource la plus prompte et la plus avantageuse aux « Religieux du dit couvent, pour se refaire de leurs gran« des pertes, serait de mettre un rentier dans le couvent « brûlé dont les restes peuvent être réparés à petits frais « et convertis en un logis où l'on ferait la débite des « foins des preds et autres denrées du dit couvent, les-

(1) On appelait un homme vivant et mourant pour une église ou une abbaye celui que les mainmortables ou possédant fief de mainmorte présentaient au seigneur, afin qu'il lui fit hommage et qu'à sa mort le seigneur pût exercer ses droits. (Chéruel, Dict hist. des institutions de la France, t. 1, p. 551).

(2) Ce plan n'a pas été exécuté, et la traverse, au lieu d'être transportée plus bas, a été transportée plus haut derrière les maisons.

« quelles pour lors doubleraient le revenu si le dit logis « avait la franchise de l'équivalent, comme l'on croit qu'il « en doit jouir parce que le dit enclos a été franc et « exempt de toute sorte de semblables subsides depuis « 1298 que Monseigneur l'Evêque et Comte d'Uzès, nom- « mé Maguelon (1) et le seigneur Guillaume de Randon « de Polignac, conseigneur du dit Génolhac y établirent « les dits religieux et couvent.

« Les propriétaires des maisons qui autrefois faisaient « difficulté de s'en défaire pressent aujourd'hui les dits « religieux pour l'exécution des promesses de vente « qu'ils avaient passées aux dits religieux, ce qui les « oblige à chercher le fond ailleurs pour les payer, par- « ceque les dits religieux à leur retour au dit Génolhac « ont trouvé leurs biens plus ruinés qu'ils n'avaient cru, « à raison de quoy ils ont été obligés de faire des frais « très considérables pour les remettre et ont consumé « la plus grande partie des arrérages à eux deus sur les- « quels ils comptaient beaucoup pour leurs nouvelles ac- « quisitions. (2) »

Les maisons furent achetées par le Père Chabert :

1° Une maison de Pierre Fromentin le 26 janvier 1708 au prix de. . . . . 100 liv.

2° Une maison de Félicie Rampon le 17 mai 1708 au prix de . . , ... 220 l.

3° Une maison de Jacques Pellet, le 18 août 1708 au prix de. . . . . 300 l.

4° Deux maisons d'Antoine Clapier, broquier le 18 septembre 1708, au prix de . . . . . 400 l.

5° Deux maisons de Pierre Roure, cardeur, dit de Michel, le 20 septembre 1708, au prix de. . 500 l.

6° Une maison de François Salles et Françoise

(1) C'est une erreur que nous avons déjà relevée ; l'évêque d'Uzès était Guillaume II de Gardies.

(2) Arch. du Gard. H. Dominicains de Génolhac liasse 3.

Bondurand sa belle-mère, le 20 septembre 1708, au prix de . . . . 325 l.

7° Une maison et pension de 2 liv. 10s de Marguerite Mayer, épouse Jean Donzel, le 20 septembre 1708, au prix de. . . . . 140 l.

8° Deux pièces appelées de la Draye et une maison de Pierre Bondurand du mas de la Roche paroisse de Saint André-de-Cap-Cèze (Lozère) le 28 novembre 1708, au prix de . . . . . . 170 l.

Total. . . . . 2155l.(3)

Cette somme ne fut pas entièrement payée ; le P. Chabert fut autorisé par le R. P. Raymond Brutinel, provincial, à emprunter 1,000 livres au sieur Leyris. Voici cette autorisation : « Nous frère Raymond Brutinel, « docteur en théologie, et humble provincial de la pro« vince de Provance de l'ordre des Frères-Prêcheurs, « vicaire et commissaire-général de la congrégation des « anges du mesme ordre, par la teneur des prezantes et « de l'authorité de notre office, nous vous permettons à « vous, Révérand Père Joseph Chabert, prédicateur« général de notre ordre, supérieur de notre couvent de « de Génolhac et notre vicaire ageant et procureur pour « toutes les affaires qui concernent cette maison et con« quourir à son restablissement de pouvoir emprunter « tant en qualité de supérieur dudit couvent et à notre « nom et au nom de toute la province, dont ledit couvent « est un membre, la somme par exprès de mil livres et « plus, s'il est nécessaire, pour acquérir et acheter les « maizons comprises dans le plan et dessaim du couvent « futur qui y est projetté et que nous avons apreuvé dans « notre dernière vizitte du treize juin de la prézante « année, de contracter pour cest emprunt et faire tout ce

(3) Étude Dorel, notaire, premier registre de Jean-Pierre André, notaire, p. 493, 448, 477, 489, 530.

« que vous jugerez nécessaire pour le restablissement « de ce pauvre couvant et pour la réparation de sa desmo- « lition et de ses autres pertes, le tout pourtant touiours « en conformitté des ordonnances par nous faittes dans « la dernière vizitte, auxquelles nous vous enjoignions « de rechef en tant que de bezoin et en vertu de la sainte « obéissance de vous tenir exactement, afin que tout ce « fasse de concert et au seu et participation de monsei- « gneur l'illustrissime et révérendissime Evesque et « compte d'Uzès dont la Province implore la faveur et la « protection pour le restablissement de ce pauvre cou- « vent ruiné et desmoly par la feureur et mouvement des « guerres dernières des fanatiques. En foy dequoy nous « avons signé la prezante et avons fait apozer le sceau de « notre office.

« Donné à Gap en y faisant notre vizitte ce septième « septambre mille sept cens huit.

« Frère Raymond Brutinel, humble provincial (place « du sceau). Enregistré au fulleut cinquante deux.

« Frère Marthely, secretaire (1). »

Cette autorisation est insérée dans l'acte de vente des deux maisons de Pierre Roure. Déjà par billet privé du 16 mars 1707, le P. Chabert avait permis audit Roure et à ses successeurs de prendre les versures de l'eau, qui sort du pré du couvent, et passe sur le grand chemin, pour la faire conduire dans le pré, que ledit Roure a de l'autre côté (2).

Dans l'acte de vente de la maison de François Salles, il est dit que le P. Chabert emprunte 1,000 livres au sieur Leyris « pour construire un nouveau couvant suivant le « devis qu'en a esté dressé et dans lequel lesdites mai- « zons sont comprises, l'ancien couvant qui estoit dans » l'enclos ayant été brullé et desmoly par la troupe de

(1) Arch. du Gard, H, fonds des Dom. liasse 4.

(2) Archives de Chapelain.

« fanatiques révoltés en l'an mil sept cens trois »

Ces dix maisons achetées par le P. Chabert étaient situées à la porte du bout de la ville et séparées de l'enclos des Dominicains par la ruelle qui allait à la rivière et aux oliviers.

Avec l'autorisation des consuls de Génolhac, cette ruelle située, avant 1708, au midi de ces dix maisons fut changée au nord, de sorte qu'après la réparation, le nouveau couvent se trouva dans l'enclos. On voit encore aujourd'hui le long du nouveau chemin situé derrière la maison Pin, autrefois le couvent, les pierres d'attente et les traces des démolitions.

Les religieux se logèrent provisoirement dans une de ces maisons, et transformèrent la plus convenable en chapelle pour y célébrer la sainte messe.

Le Révérend Père provincial de la province de Provence venait d'honorer le Révérend Père Chabert du titre de prédicateur général, qui lui permettait de prêcher dans les grandes villes et lui conférait le droit de disposer d'un sceau particulier. Que de paroisses dans les environs n'a-t-il pas évangélisées ! Ce n'est pas en vain qu'il portait aussi le titre de missionnaire royal, que nous avons vu plusieurs fois dans les registres de catholicité.

En 1709, un échange de directes et de censives fut fait entre le Révérend Père Chabert et S. H. S. Mgr le prince de Conti (1).

Cette année 1709 fut terrible pour Génolhac, qui eut à souffrir d'une grande misère, par suite d'une mortalité des chataigners et des vignes; pendant la famine qui s'y appesantit, nos dominicains et le curé, Jacques Adhémar de Leyris, seigneur de la Condamine, furent d'un dévouement admirable (2).

Un acte de décès du 9 avril 1710 nous révèle, pour la

(1) Arch. du Gard. H. fonds des Domin. liasse 4.

(2) Arch. comm. Génolh. BB,

première fois, l'existence du Tiers-Ordre de Saint-Dominique établi dans l'église des Révérends Pères ; cet acte est ainsi conçu : « Louise Valette, sœur du Tiers-Ordre « de Saint-Dominique, a été inhumée par M. de la Con- « damine, en présence des Pères Dominicains ».

Le même registre de catholicité nous apprend que de 1er au 15 mai, jour de la mort du curé Leyris, le Révérend Père Chabert le remplace et préside à ses funérailles dont il dresse l'acte en signant : Frère Chabert, curé commis (1).

Le Frère Chabert avait avec lui deux autres religieux : le Frère Raymond et le Frère Alexis; le premier fait un enterrement le 17 mai 1710, et le second donna l'eau, dans la maison de Roche, à un fils de M. de Roche de Soleirols, qui mourut le même jour et fut enterré dans l'église de la paroisse, le 14 avril 1711 (2).

A M. le curé Leyris succéda M. Baldit, prêtre du diocèse de Mende, qui après cinq mois de séjour dans la paroisse de Génolhac, du 14 juin au 23 novembre 1710, passa à celle de Ponteils. Depuis ce moment jusqu'à la nomination de M. Bonnet, prêtre de Viviers, à la cure de Génolhac, 20 mai 1711, le Père Chabert administre la paroisse et signe les actes de catholicité tantôt comme curé-commis, ou comme faisant les fonctions curiales, tantôt comme missionnaire royal des frères prêcheurs, ou comme missionnaire dominicain. C'est encore le Père Chabert qui préside aux funérailles de M. Jacques Bonnet, inhumé dans l'église paroissiale, le 7 août 1712, en présence de Jean Bastide, curé perpétuel de Villefort, et de Jacques Roure, prieur de Concoules, l'intrépide aumônier des troupes royales pendant la guerre des Camisards (3).

(1) Arch. comm. Génolh. GG.
(2) id. id. id.
(3) id. id. id.

On ne sait pourquoi la maison habitée par les religieux et leur petite chapelle furent bientôt comprises par les Consuls dans l'imposition qu'ils firent des deniers royaux.

A peine le Père Chabert en est-il instruit, qu'il adresse à M. de Baville, intendant du Languedoc, la requête suivante :

« A Monseigneur de La Moignon, chevalier, conseil-
« ler d'état, et intendant en la province du Languedoc.

« Supplie humblement Frère Charles-Joseph Chabert,
« prieur sindic du couvent des F. précheurs de Génolhac
« et missionnaire royal aux Sevennes, et vous expose,
« Monseigneur, que l'église et couvent dudit Génolhac
« dont il était prieur et sindic, ayant été pillés, brulés et
« entièrement démolis par les phanatiques le dernier jan-
« vier 1703, le suppliant aurait été obligé de se retirer
« au couvent des R R. pères prêcheurs de la ville d'Ar-
« les, après avoir exposé plusieurs fois sa vie, où il resta
« environ trois ans, sans retirer que très peu de ses re-
« venus ; et ayant reçu ordre de Mgr l'évêque et comte
« d'Uzès et de ses supérieurs, conformément à vos in-
« tentions, de revenir au dit Génolhac où il était très né-
« cessaire : et étant revenu au dit Génolhac suivant les
« dits ordres avec deux religieux et n'ayant pu trouver
« aucun logement propre pour y faire le service divin ny
« pour lui et ses religieux, il aurait été obligé d'acheter
« quelques maisons peu considérables, où il aurait dressé
« une petite chapelle et fait quelque espèce de logement
« pour un cependant ; mais parce que les consuls du dit
« Genolhac ont compris la dite petite chapelle et maison
« dans l'imposition qu'ils ont fait des deniers royaux, ce
« qu'ils n'avaient jamais fait, ny entrepris à l'égard de
« l'église et du couvent brulés, les dits religieux en
« ayant été déchargés, le suppliant a recours à votre jus-
« tice et charité ordinaires, à ce qu'il plaise à vos grâ-

« ces, Monseigneur, veu l'état pitoyable de l'église et du
« couvent qui ont été brulés, les certificats cy attachés,
« ordonner que le suppliant sera déchargé des dites im-
« positions ou que les dits consuls lui païeront le louage
« d'une maison depuis le temps qu'il a été missionnaire
« royal, comme aussi ce qu'ils ont accoutumé d'imposer
« pour la chambre d'un secondaire, en ayant fait faire les
« fonctions par un de ses religieux depuis le retour dans
« la dite ville et le suppliant continuera de prier pour
« votre santé et prospérité.

« F. Chabert, missionnaire royal, prieur et sindic
« des f. f. prêcheurs de Génolhac,
« Bousquet. »

A l'appui de cette requête, le P. Chabert joignit les certificats du prieur de Concoules et des habitants de Génolhac, que nous donnons ici comme preuves incontestables de l'incendie et de la destruction du couvent et de son église.

Certificat du prieur de Concoules :

« Nous Jacques Roure, prêtre et prieur de Concoules, « attestons à tous qu'il apartiendra qu'au commencement « de l'année 1703, ayant été obligé de se retirer audit « Génolhac où commandait pour lors feu Mr de La Périere, « qui fut tué par les fanatiques, tant à cause du danger « qu'il y avait de rester chez lui que pour y faire les fonc- « tions curialles, par ordre de Mr l'Intendant, le curé et « secondaire ayant abandonné ladite paroisse, avoir veu « du corps de garde dudit feu Mr de la Perière que le « 31 janvier 1703, lesdits camisards auraient pillé et dé- « truit jusques au fondement tant l'église que le couvent, « brûlé les livres et cahiers du R. P. Chabert, prieur du- « dit couvent, lesquels il aurait caché dans un moulin qui « lui apartenait. ce que nous avons veu, ayant servi audit « Génolhac l'espace de dix-huit mois comme aumônier « des troupes. »

« En foy de ce avons fait le présent certificat à Concoules,
« ce 10 mai 1711. Roure, prieur. »

Certificat des habitants de Génolhac :

« Nous soussignés André Bondurand, 1er consul de « Génolhac, Vincens et Jaussaus, aussi consuls, etc., « principaux habitans, anciens et nouveaux catholiques « dudit Génolhac, certifions avec vérité, comme en « l'an 1703, le P. Chabert, pour lors prieur du couvent « des Frères-Prêcheurs de Génolhac, ayant le R. P. Rosier « et le frère Raymond Morel, ses deux religieux, ne pou- « vant plus rester audit lieu et couvent de Génolhac, à « cause des désordres que les fanatiques commettaient « tous les jours tant dans la paroisse que dans celles du « voisinage, furent forcément obligés de se retirer du « dit Génolhac, avec risque et péril de leur vie, et d'a- « bandonner entièrement tout, et parce que le sieur « Roure, prieur de Concoules, seul prêtre qui resta dans « cartier, célébrait la sainte messe et faisait les fonctions « curiales dans l'église desdits Rév. Pères, celle de la « paroisse ayant été brûlée par les rebelles, il arriva enfin « que le 31 janvier 1703, les atroupés camisards tombèrent « cruellement sur ladite maison religieuse, et après « avoir pillé tant l'église que ledit couvent, brûlé les orne- « ments et autres meubles, ils détruisirent et démolirent « tant laditte église jusques au fondement, que le corps « du bâtiment dudit couvent qui est entièrement ruiné.

« En foi de quoi nous avons signé le présent certificat « à Génolhac, ce 10 mai 1711. »

Le troisième certificat était celui de Me André, notaire, constatant l'achat des dix maisons, dont nous avons donné précédemment, avec le nom des vendeurs, la date et le prix.

Le 17 mai 1711, Mr de La Moignon fit, à la requête du P. Chabert, cette réponse favorable :

« Veu la requette, ensemble les certificats, nous ordon-

« nons que les consuls de Génolhac seront tenus de payer « au suppléant le loyer des maisons que lui et ses deux « religieux occupent tant pour le service divin que pour « leurs demeures sur le pied et à concurrence des som- « mes pour lesquelles lesdits consuls ont compris lesdites « maisons dans l'imposition de la taille.

« Fait à Montpellier, le 17 may 1711,

« De la Moignon.

« par Monseigneur

Canrouge (1) »

Ces trois pièces parlent d'elles-mêmes et se passent de commentaires.

Nous trouvons une nouvelle preuve du pillage et de l'incendie du couvent dans une déclaration faite en forme de quittance, le 18 décembre 1711, au R. P. Chabert, prieur, et au R. P. Vignal, par Pierre Fossat et Jean Baptiste Gélhion, curé de Génolhac, fermiers des droits seigneuriaux de Mgr l'Évêque d'Uzès, touchant le droit de lods dû aux associés, à raison de l'acquisition faite par le R. P. Chabert de Jean Pierre Bondurand Cogossat, du moulin de l'Aribal. Il y est dit ; « La stipulation du P. « Vinial se trouve brulée ou pilhiée avec le reste de nos « nottes, par la troupe des phanatiques, au mois de février de 1703 (2). »

(A suivre) L'Abbé C. Nicolas,
curé-doyen de Génolhac.

(1) Arch. du Gard, H, fonds des Domin. liasse 4.

(2) Étude Dorel, minutes d'André, notaire.

A UN BEAU GARÇON

Ainsi, mon beau garçon, dont la barbe soyeuse
Orne la joue et le menton,
Qui vous vantez d'avoir l'humeur la plus joyeuse
Et qui jouez du mirliton ;
Qui vivez, à trente ans, d'épargnes opulentes
Qu'un coup de bourse vous donna ;
Qui lisez, pour remplir vos heures nonchalantes,
L'*Assommoir, Pot-Bouille*, et *Nana ;*
Qui souillez, à plaisir, aux fanges de la ville,
Le lustre de votre berceau,
Et marchez à l'hymen, portant au front, tranquille,
L'éclaboussure du ruisseau ;
Qui trouvez cela drôle, en frisant vos moustaches ;
Qui réservez aux ramollis
Le préjugé d'aimer les beaux passés sans taches,
Et l'horreur des passés salis ;
Qui, sur les malheureux et la souffrance humaine,
Marchez avec vos deux talons,
Jugeant que tout est bien lorsque votre bedaine
Fait éclater vos pantalons ;
Qui, de vos mains, vos bras, et votre intelligence,
N'ayant rien fait, ne faisant rien ,
Dites que l'ouvrier n'est qu'une sale engeance,
Qu'un fainéant et qu'un vaurien ;
Mon beau garçon viveur que je renonce à peindre,
Ainsi..... vous n'avez plus la Foi !
Vous vous émancipez ; vous renoncez à feindre ;
Nul ne vous fera plus la loi !

C'est dit, c'est entendu. Dieu, Jésus-Christ, l'Église,
L'âme immortelle et ses destins,
La vertu, le devoir..... Tout ça ! de la bêtise,
Vocabulaire de crétins !

Vous tenez ces propos, vous qu'une sainte mère
Aima comme un ange gardien ;
Qui n'eûtes, au foyer de l'aïeul et du père,
Que l'exemple achevé du bien ;
Vous tenez ces propos, gaîment, le ventre à table,
Un bon feu vous chauffant le dos,
Pendant que l'on vous sert du moka délectable
Et d'excellents colorados.....

Certes, j'ai rencontré, bien souvent, sur ma route
Ceux qui disaient : Je ne crois pas !
Pour qui l'obscurité de l'erreur et du doute
Enténébrait tout ici-bas.
Ceux-là n'avaient point eu dès l'aube de leurs vies
Ce qui vous fut, à vous, donné ,
Ce luxe de secours et de clartés bénies
Dont vous fûtes environné ;
Ceux-là, s'étaient usés à travers les systèmes
A poursuivre la vérité ;
Ceux-là ne débitaient ni lazzis, ni blasphèmes
Pour assaisonner leur gaîté ;
Ceux-là portaient, au cœur, un reste de souffrance,
Une tristesse, un vague effroi,
Qu'ils vinssent d'Allemagne, ou qu'ils vinssent de France,
Qu'on les nommât Heine ou Jouffroy ;
Ceux-là, rien qu'à les voir et rien qu'à les entendre,
Inspiraient toute une pitié,
Je ne sais quoi d'ému, de touchant et de tendre,
Fait de respect et d'amitié.
Oh ! le chercheur déçu dans sa recherche vaine,
Qui revient las de son labeur.....
Je suis prêt à le plaindre, à partager sa peine,
A l'honorer de sa douleur !

Mais vous, mon beau garçon, mais vous, tel que vous êtes,
L'homme du rire et du bagout,
Avec vos airs fendants et qui ne sont que bêtes,
Je n'ai pour vous..... que du dégoût !

PROBUS.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, 18 Novembre 1889.

Nous sortons du service funèbre célébré pour le repos de l'âme de Mgr Besson. La cérémonie a été grave et touchante. Un grand recueillement avait saisi la nombreuse assistance. Nous nous sentions transportés dans le passé. Nos souvenirs revenaient : ils se pressaient l'un après l'autre dans notre mémoire, et nous assistions de nouveau, par la pensée, à la scène dont, il y a un an, à pareil jour, nous avions été les témoins.

C'était le dimanche 18 novembre. On terminait à la Basilique, les prières des complies. Soudain un appel désespéré nous arrive de l'évêché. « Monseigneur se meurt ! » On se hâte, et sans même se dévêtir de leur habit de chœur les prêtres de la maison de Monseigneur, accourent auprès de lui. L'évêque venait de rendre le dernier soupir.

Etait-ce bien le dernier soupir ? Nous ne voulions pas le croire : nous ne voulions pas admettre que la mort eût si vite fait son œuvre. Le médecin de Monseigneur, lui-même, hésitait à se prononcer. Il se penchait, anxieux, sur le prélat. Il épiait sur ses lèvres un souffle de vie. Il interrogeait le cœur, essayant de surprendre encore une pulsation si faible, si légère qu'elle fût. Il lui semblait, et à nous aussi, que le regard de l'évêque parlait encore; qu'il n'avait pas cette fixité, preuve irrécusable de la disparition de l'âme, que peut-être il ne s'agissait ici que d'une de ces défaillances qui offrent tous les symptômes de la mort, sans être la mort elle-même.

Pendant plus d'une heure, nous restâmes ainsi en suspens. Le jour baissait, l'ombre envahissait peu à peu l'appartement et ajoutait à la tristesse de cette scène.

Le bruit de la mort de Monseigneur s'était en un instant répandu dans toute la ville.

Des prêtres, des amis, de simples fidèles pénètrant pour la première fois dans l'évêché et surpris de tout ce qu'ils voyaient, s'empressaient dans la chambre mortuaire où les conduisait le flot des visiteurs. On entrait, on contemplait un instant, cette physionomie si expressive, il y avait quelques heures à peine, mais sur laquelle aucun effort de la science ou de l'amitié ne pouvait maintenant ramener la vie. Les uns s'écartaient et pleuraient; d'autres priaient silencieusement. Ceux-ci échangaient de brèves réflexions sur les desseins mystérieux de la Providence et la grandeur du deuil qui frappait notre église. L'émotion se traduisait par des regards chargés de tristesse, de furtifs serrements de mains. Une agitation muette régnait dans toute cette chambre, pleine et vide cependant, car le maître lui-même avait disparu, et la vue de tous ces objets qui lui étaient familiers, rendait plus frappante sa disparition soudaine. C'était bien la désolation et l'aspect de la mort qui s'offrait partout aux regards : *plurima mortis imago*.

Il fallait bien se rendre à l'évidence. Monseigneur Besson n'était plus. Une voix s'éleva qui récita tout haut les premières prières pour les morts. L'assistance se mit à genoux, la nuit était venue ; les derniers visiteurs disparurent ; les portes de l'évêché se fermèrent. On revêtit le corps du défnnt de ses vêtements épiscopaux et on le descendit dans la chambre qui devait , pendant deux jours, servir de chapelle ardente.

Ces heures si tristes , qui suivent immédiatement la mort d'un homme admiré et aimé, et pendant lesquelles, à l'amertume du présent, se mêle, malgré nous, l'incertitude

de l'avenir inconnu, nous les revivions ce matin même, en entendant les prières solennelles de l'Eglise. Puis peu à peu la figure de Mgr Besson se dégageait de ses ombres. Nous le revoyions, non plus sur sa couche funèbre, mais telle que l'a rendu le crayon d'un grand artiste, revêtu de la chape, la mitre en tête, une main tenant la crosse, l'autre s'élevant pour bénir, le front entouré comme une sorte d'auréole. C'est ainsi, nous le croyons, que le verra la postérité impartiale, avec l'intelligence sur le front et dans le regard, la bonté sur les lèvres. la grandeur et la générosité dans le geste et dans l'attitude. De pareilles physionomies n'ont rien à redouter du temps, et comme l'écrivait Mgr Gilly, son successeur, cette mémoire déjà si chère grandira encore avec les années.

C'est la chronique du passé, me direz-vous, chers lecteurs, que je fais en ce moment. Il en est toujours ainsi dans la vie humaine. Quel est le jour qui ne ramène quelque anniversaire tantôt triste, tantôt joyeux et auquel le passé ne doive quelque souvenir? Si j'avais interrogé le présent, il m'eut mis également en face de la mort. Et tout d'abord c'est à celle-ci que ce mois est consacré. A peine son premier jour s'est-il écoulé que les cloches sonnent les glas funèbres. Ce ne sont de toutes parts qu'appels à la prière, pour nos chers défunts, pour les âmes souffrantes du Purgatoire. On dirait que leurs voix s'élèvent, pressantes, d'au-delà de la tombe. C'est comme une plainte qui matin et soir retentit à nos oreilles et nous pousse vers le cimetière pour y reveiller toutes nos anciennes affections qui dorment là sous la froide pierre du tombeau. Si nous entrons dans les églises elles sont tendues de noir. On y entend les gémissements de Job, et comme le disait Bossuet, ces paroles de la Sainte Ecriture, qui exagèrent l'inconstance des choses humaines. Comment un pareil spectacle n'imprimerait-il pas à une chronique légère par sa nature, quelque chose de sa tristesse et de sa gravité.

D'ailleurs en ce moment, notre chronique ne vit guère que de deuils. Il en est un qui a frappé vivement notre ville et dont le retentissement s'est étendu bien au-delà. Nous avons perdu M. le chanoine Serre, fondateur de l'Œuvre du Suffrage. Nous n'insisterons pas sur l'importance de cette œuvre et le développement que lui avait donné son directeur.

On peut dire que la charité de M. Serre pour les âmes du Purgatoire était ardente et inépuisable. Il mettait au service de cette charité une activité prodigieuse. Prières, publications, exhortations aux zélatrices, correspondance infatigable avec les associées que sa confrérie recrutait jusqu' au-delà des mers, organisation des ouvroirs, inspection minutieuse des chapelles du cimetière, son zèle suffisait à tout.. Lorsque le mal qui devait le conduire à la tombe, a triomphé enfin de son énergie, il a offert ses souffnances : dernier sacrifice, le plus héroïque de tous. Une mort des plus édifiantes a couronné cette vie déjà si sainte. Le terme de la carrière n'a pas été moins beau que la carrière elle-même.

Pendant que le clergé déplorait cette perte, une autre existence disparaissait aussi, en laissant à notre ville les plus sincères regrets. M. le colonel de Lort de Mialhe a été enlevé dans toute la force de l'âge, à l'armée dont il était un des chefs les plus estimés, et à tous ceux, et ils étaient nombreux, qui avaient été à même d'apprécier la vivacité de son intelligence, la cordialité de ses relations et la loyauté de son caractère. Il est mort courageusement en soldat et en chrétien. Ses bonnes œuvres l'avaient précédé. Nulle main ne fut plus généreuse et plus libérale dans ses aumônes. Il donnait constamment et avec joie. Monseigneur l'Evêque a honoré ses obsèques en faisant lui-même l'absoute sur le corps du défunt, C'était justice que l'Eglise proclamât ainsi l'excellence de la charité qui donne aux vertus guerrières

un charme plus doux et je ne sais quel paisible attrait.

Je ne veux pas cependant m'arrêter sur le passé. Nous vivons aussi d'avenir, même un peu lointain. Celui dont je veux parler se réalisera, il faut bien l'espérer, en 1891. Il s'agit d'une grande œuvre et qui intéresse vivement l'Église, du grand congrès scientifique et catholique qui doit s'ouvrir à cette époque à Paris. Pourquoi la science catholique ne tiendrait-elle pas ses assises! Ne faut-il pas prouver que l'Eglise favorise, encourage, et couronne les progrès légitimes des sciences ? Et comment cette démonstration serait-elle mieux faite que par la réunion et les relations réciproques de ces nombreux travailleurs, enfants de l.Eglise, soumis à ses décisions, mais non moins dévoués à la science ? L'expérience en a déjà été faite, et elle a donné plus que des espérances. Léon XIII aide cette entreprise de ses vœux les plus chers et de ses plus spéciales bénédictions. M. l'abbé d'Hultz, dont l'autorité est si grande en ces sortes de sujets, est à la tête de la commission d'organisation. On peut tout attendre de ses lumières et de son zèle. Déjà des correspondants sont nommés dans différents diocèses (1) qui représenteront le Comité central. Il serait bien désirable qu'auprès de nous toutes les bonnes volontés se missent à l'œuvre. Le champ des sciences est si vaste, que chaque talent peut y trouver de quoi se faire un domaine. Qu'importe qu'il soit petit pourvu que la moisson y fleurisse. Quand on travaille pour la vérité, pour l'Église et pour Dieu le moindre effort a sa récompense.

FIDELIS.

Marseille, Novembre 1889.

Le portail de toutes nos églises se couvre d'affiches annonçant que, cette année, le grand sermon d'usage,

(1) Pour le diocèse de Nimes, le correspondant est M. l'abbé Soulié, professeur à l'Assomption. C'est à lui que l'on doit s'adresser pour la communication des programmes et tous les renseignements utiles.

prêché par les meilleurs orateurs de l'Eglise de France, le sera par Mgr l'Évêque de Nimes. Le nouveau pasteur de ce cher diocèse trouvera, dans la chaire de St-Joseph, de beaux souvenirs encore tout vibrants de son éloquent prédécesseur, notre tant regretté Mgr Besson. Ce fut, en effet, son dernier écho de parole à Marseille que le discours prononcé ici par le vénéré défunt, peu avant sa mort, en faveur de notre Société des Intérêts Catholiques. Les besoins de cette admirable institution ne font que s'accroître avec les laïcisations et les misères spirituelles du temps présent.

Puisse la parole de Mgr Gilly réveiller au fond des âmes qui s'endorment le grand cri du Psalmiste : *Tempus faciendi !* C'est le moment d'agir, car, Seigneur, ils ont dissipé votre loi !...

⁂ Saviez-vous que le chrysanthème, cette jolie fleur d'automne, un peu penchée, un peu triste, mais si vivace et si vaillante sous les premiers vents d'hiver, avait été importée en France par un Marseillais, mort à Aubagne, sans avoir songé à faire constater son mérite? Il a fallu que des érudits se missent à déchiffrer ce problème d'archéologie botanique, pour arriver à savoir que c'est Blancard (de Marseille) qui a apporté chez nous la gracieuse fleur japonaise. Vite, notre Société d'Horticulture en a pris l'occasion de célébrer un centenaire, et celui-là, je vous assure, a eu grand succès. Pendant trois jours, on n'a parlé ici que chrysanthèmes, et la distribution des récompenses, faite en plein été de Saint-Martin, le jour même de la fête du grand thaumaturge des Gaules, a couronné de charmants mérites.

⁂ Le même jour, la rentrée solennelle des Facultés de Droit, des Lettres, des Sciences et de Médecine s'est opérée dans la salle accoutumée, à Marseille. Hélas ! il y manquait notre défunte Petite-Sorbonne Aixoise, à peine re-

présentée par un seul professeur honoraire de la Faculté de théologie d'Aix. Hélas ! encore, la cérémonie a été tout intérieure, et la messe traditionnelle du Saint-Esprit, où nos professeurs exhibaient jadis, à la grande joie du public, toques, robes, épitoges et ceintures violettes, rouges, amaranthes, ponceau et jaunes, la messe est supprimée.

⁂ Pauvre ville d'Aix ! Je crains bien que les élections au scrutin d'arrondissement n'aient donné un coup fatal à ses Facultés. Marseille fera comme Lille : les grands centres deviennent de plus en plus des pompes aspirantes, et Aix ne tardera guère, ce me semble, à l'éprouver comme Douai. Les Provençaux de race le regretteront, mais les modernistes se soucient bien peu d'archaïsme.

⁂ Une primeur pour clore ma lettre. M. le recteur de l'Académie d'Aix, le docte et obligeant M. Belin, a découvert dans les combles où ils dormaient sous des couches de poussière séculaire les vieux registres de notre Université d'Aix avant 89. Avec la patience d'un chercheur, la compétence d'un homme du métier, le talent d'un vrai lettré et le cœur d'un ami dévoué de nos gloires universitaires, M. Belin nous prépare deux volumes d'histoire locale qui nous promettent un régal de choix.

E. A. C.

M. GOUTIÈRE

Notre chronique était terminée lorsqu'on nous a annoncé la mort de M. Goutière, ancien élève de l'École Polytechnique, et Professeur agrégé de mathématiques au Lycée de Nimes.

Les obsèques de notre concitoyen ont eu lieu mardi, à 4 heures, sur la paroisse Saint-Paul, au milieu d'un concours considérable d'amis.

M. le Préfet du Gard, MM. les Officiers de la garnison et diverses notabilités de la ville honoraient de leur présence la funèbre cérémonie.

L'Université, en costume officiel, rendait au défunt un dernier hommage.

A la gare, après l'absoute, M. Cazac, ancien élève de la Sorbonne et Professeur de Sciences Morales et Économiques, dont l'Institut distinguait naguère une étude sur la philosophie péripatéticienne, a prononcé l'allocution suivante :

Peut-être, devant ce cercueil à peine clos, eut-il mieux valu respecter le douloureux silence de la famille à laquelle s'unit, en ce moment, tout le corps universitaire de Nimes ! Quel meilleur témoignage de notre affliction que notre présence autour de la dépouille du jeune savant, du maître habile, du collègue dévoué que nous pleurons.

Pourtant, le coup qui nous frappe est si inattendu, la perte que nous éprouvons si cruelle, que nous ne savons pas réprimer une plainte !

Muets, d'ailleurs, nos regrets ressembleraient à de l'abattement. Une tristesse qui s'exhale a quelque chose qui réconforte.

Rappeler les rares qualités d'un ami absent, c'est se préparer une espérance ! S'il pense et s'il aime, l'homme ne meurt pas. Ses larmes s'éclairent d'un sourire lors-

que, après les amertumes de cette vie, il pressent la suprême consolation de l'au-delà !

*
* *

Nous n'avions, pour la plupart, qu'entrevu Goutière. Mais fallait-il beaucoup de temps pour s'attacher à cette franche figure qu'animait toujours un reflet de son ancienne vocation militaire ; pour découvrir, sur ce front et dans ces yeux, un esprit ouvert au vrai, un cœur ardent au beau, une volonté fidèle au bien ?

Causait-on de la patrie avec lui, il répondait une de ces vibrantes paroles qui vont droit à l'âme, comme elles en viennent !

Soulevait-on, à ses côtés, quelque ardu problème de critique, d'art ou de philosophie, on n'était pas peu surpris de l'entendre, avec sa délicatesse et son exquise distinction de mathématicien lettré, donner, le premier, le mot de l'énigme, ou résoudre, d'un trait, la difficulté.

*
* *

Charles Louis Goutière était né à Pont-sur-Sambre, en plein Nord, le 19 novembre 1864, et il joignait à un caractère profondément réfléchi tout le charme extérieur, toute la joyeuse exubérance du vieux génie méridional.

Fils des Flandres, il paraissait fait pour cet heureux pays du Languedoc,

« Où luit un beau soleil sur de grandes ruines. »

Mieux qu'aucun autre il montrait combien, en dépit des déclamatious de l'étranger, nos races séculaires se sont fondues en un type, je devrais dire en un modèle unique : le Français !

*
* *

A onze ans, en 1875, Goutière était dans son village, sur les bancs de l'école communale.

A douze ans, il entrait au Collège de Landrecies, où ses professeurs discernaient en lui une nature d'élite et le conduisaient, à travers les palmes scientifiques et littéraires, jusqu'au baccalauréat qu'il enlevait, après dispense, à l'âge de quinze ans et demi.

A seize ans, élève de mathématiques spéciales au Lycée de Lille, il obtenait, outre la médaille d'or, le grand prix d'honneur de l'établissement et acquérait, pour ne plus la perdre, l'estime de maîtres qui, hier encore, adressaient à sa famille l'hommage de leur sympathie désolée.

A dix-huit ans, il s'ouvrait brillamment, avec le numéro 35, l'École Polytechnique d'où il sortait, avant sa vingtième année, en août 1884, quand d'autres en touchent à peine le seuil.

Pourvu de son brevet de sous-lieutenant du génie, il céda à contre-cœur aux sollicitations des siens, et quitta l'armée nationale dont il eût été l'ornement. Épris de lutte, il songea aussitôt qu'auprès de ceux qui assurent l'avenir matériel de la France, il existe un autre corps, l'Université, qui combat pour la pensée, en même temps qu'il forme les soldats du lendemain !

Mais, chez nous non plus, les volontaires ne deviennent point officiers sans mériter leurs grades.

Trois mois après son départ de l'École Polytechnique, Goutière passait licencié ès-sciences mathématiques et ne suivait, comme boursier, les cours de l'École Supérieure des sciences et des lettres de Rouen, que pour atteindre, dès août 1885, à l'agrégation des mathématiques de l'enseignement secondaire spécial.

La rentrée d'octobre eut lieu, sans que le Ministère pût lui offrir un poste. Impatient d'études et de travaux, il retourna à Lille et y prit, comme en courant, en juillet 1886, le diplôme de licencié ès-sciences physiques.

Enfin, quelques semaines plus tard, nos Supérieurs

hiérarchiques l'appelaient, en qualité de professeur, au Lycée de Quimper d'où, bientôt, en septembre 1888, ils l'envoyaient en avancement à une chaire de Nimes.

***

Et il est mort, mort à vingt-cinq ans, (car, par un jeu singulier de la fortune, c'est au jour anniversaire de sa naissance que nous l'accompagnons à sa dernière demeure); mort sur la brèche, prolongeant ses leçons, malgré la fièvre qui le minait, voué, jusque dans son délire, à cette jeunesse universitaire qu'il affectionnait; mort, en laissant après lui trois veuves, une femme, une mère, une sœur; mort, au sein des plus pures joies de la famille, à l'heure où il réalisait le plus doux rêve de sa vie !

***

Il y a là quelque chose d'absurde pour la raison, d'affreux pour le cœur, qui déroute nos pauvres combinaisons et trompe les calculs humains !

Nous nous révolterions contre l'aveuglement et l'iniquité du sort, s'il n'y avait mieux à faire qu'à murmurer !

Tu le sais maintenant, cher Goutière, que, sur le bord de la tombe, tout n'est pas dit; qu'il faut qu'il y ait, ailleurs, une autre région où les êtres qui s'aiment ne se quittent plus, où l'on retrouve à jamais de ceux qu'on chérit tout ce qu'ils eurent d'honnête, de loyal et de saint !

Tu le sais que l'Éternité n'exclut pas l'immortalité, qu'elle en est, au contraire, le principe et le garant auguste. Nous ne te disons donc pas *adieu*, autrement que pour te rendre à qui te créa, mais au revoir, quand nous-mêmes, tôt ou tard, nous ferons le grand voyage, pleins d'espoir et de confiance en la Justice souveraine, en la Bonté absolue, en l'Amour infini !

Nimes, le lundi 18 novembre, 1889.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

JÉRUSALEM. — Son histoire, sa description, ses établissements religieux, par V. GUERIN. (In-8° Plon.).

L'Académie française a récemment proclamé la grande valeur du bel ouvrage de M. Guérin sur la *Terre Sainte*. Il nous donne aujourd'hui un excellent volume intitulé : *Jérusalem, son histoire, sa description, ses établissements religieux*. C'est une œuvre définitive sur ce pays tant de fois étudié. Nous y trouvons de remarquables qualités de netteté, de pittoresque, d'érudition, une science claire et profonde, une admirable abondance de détails, un style captivant par la facilité, l'élégance et l'émotion communicative. C'est en historien, en poète et en chrétien que M. Guérin a visité la ville sacrée. Il y évoque, à chaque pas, avec enthousiasme, le souvenir du drame sublime qui s'y est déroulé il y a dix-neuf siècles. Ajoutons que, par un scrupule de conscience charmant, l'auteur, qui connaît en détail les lieux saints, comme il l'a prouvé par le grand ouvrage cité plus haut, a voulu visiter encore une fois la terre du Christ avant de publier *Jérusalem*. Ce livre, non seulement nous parle de l'antique histoire de la ville, mais nous instruit aussi de la façon la plus curieuse de son état actuel. Il est accompagné d'une excellente carte en couleurs.

BIOGRAPHIES DU XIXme SIÈCLE (nouvelle série) Bloud et Barral. — Paris.

Un nouveau volume ajouté à ce charmant recueil est une bonne fortune pour la jeunesse et pour d'autres aussi que les jeunes. La série nouvelle renferme les biographies de Georges Cadoudal, par le commandant Grandin ; de Schiller, par J. d'Apprieu ; de Théodore Aubanel, par Mgr Ricard ; de J.-B. Dumas, par René de Chazelles ; de Ferdinand IV et Marie-Caroline de Naples, par J. de la Faye ; du cardinal de Bonnechose, par Dom Piolin ; de Jules Michelet, par Lepître et du général Moreau, par E. Perret. Les sujets, les noms d'auteurs et les beaux portraits hors texte suffisent à recommander ce bel in-8°. L. D.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA FRANCE, par Charles d'HERICAULT, Bloud et Barral. — Paris.

Voici le tome IV de cette curieuse et intéressante publication que nous avons déjà signalée comme présentant un caractère à part dans les histoires de notre pays. Le volume nouveau traite de *l'Ancien Régime*, jugé par les contemporains et raconté par les plus spirituels d'entre eux. Il y a là beaucoup d'érudition sans doute, mais encore plus de charme, avec l'impartialité et la sincérité en plus, ce qui n'est pas pour déplaire aux lecteurs. A. R.

Le Propriétaire-Gérant,
GERVAIS-BEDOT.

Nimes.— Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

HYMNE A LA MER

Nous empruntons le morceaux suivant à une œuvre manuscrite dont l'auteur désire demeurer inconnu. Tout en respectant ce désir, nous n'avons pas voulu priver nos lecteurs de cette page vraiment poétique. Nous faisons des vœux pour que le récit dont elle fait partie soit un jour publié en entier à la grande satisfaction de tous ceux qui aiment à voir reproduire de belles pensées en beau langage (1).

« Je t'aime, ô grande mer, depuis que je t'ai vue pour la première fois, au jour où tu nous portais sur tes flots, tandis que nous fuyions devant les poursuites d'un homme méchant. Que Dieu lui pardonne le mal qu'il nous a fait et celui qu'il méditait de faire à ma sœur !

« Je t'aimai bien davantage lorsque tu m'appris à prier, ô grande mer. Assises sur tes rivages, ma sœur et moi nous te contemplions en silence ; tes vagues venaient mourir à nos pieds, tes vagues qui sont ta gloire et ta force. L'une après l'autre, elles semblaient vouloir apporter la prière en nos âmes et la prière les suivait. Béni soit Dieu !

« Nous les voyions s'élever et s'abaisser tour à tour, et nous disions : Celui qui les fait monter et descendre est plus glorieux et plus fort que les vagues. Et notre esprit descendait avec elles dans la profondeur de notre néant,

(1) L'auteur suppose que cet hymne a été écrit par une jeune fille qui aimait à rêver au bord de la mer. En un jour d'orage elle est enlevée par les flots qu'elle admirait. Ce n'est qu'après sa mort que l'on découvre son hymne sur la mer.

puis il montait avec elle jusque vers les profondeurs de Dieu. Bénie soit la mer qui nous enseigna la prière !

« Nous te trouvâmes plus belle alors, parce que nous venions de comprendre ton langage, ô grande mer! Tu nous disais : Elevez-vous, enfants, comme moi; abaissez-vous ensuite. — Et nous montions avec toi vers Dieu, pour le louer et le bénir ; puis nous descendions avec toi vers la terre, priant pour nous-même, pour nos parents, pour nos amis.

« Tu nous appris ainsi à connaître Dieu et notre âme ; car nous ne connaissions ni notre âme ni son auteur, avant de te connaître, ô mer! toi que Dieu fit si grande, sans doute, pour donner aux hommes une idée de son immensité ; toi qu'il fit si docile, pour leur apprendre que la vraie grandeur consiste à connaître notre néant et à nous humilier devant lui.

« Quand tu nous portais vers ces rives de la Provence que Dieu a partagées entre la France et l'Italie, sa voisine, nous saluions en toi une libératrice qui se plaçait entre nos oppresseurs et nous; tu semblais nous dire : « Enfants, je suis fière de ma liberté. En m'associant à vos destinées, vous cherchez la liberté. Prenez-la, je vous la donne.

« Et nous la saisîmes, heureuses de la devoir à tes flots, plus heureuses de trouver, avec elle, le bonheur de croire en Celui qui te fit grande, libre et fière, et qui, par une action comparable à celle qu'il exerce sur tes vagues, nous amena rapidement à le connaître, à l'aimer, à le servir ; à le connaître comme un maître, à l'aimer comme un père, à le servir comme un époux.

« Ton époux, ô grande mer, c'est le Dieu qui te créa et dont l'Esprit, nous le savons maintenant, planait sur tes abîmes, lorsque, après avoir tiré le monde du néant, il se préparait à lui donner une forme et le roi qui le de-

vait gouverner à son gré. Béni soit Dieu qui nous fit naitre dans la famille des rois de ce monde !

« Les hommes vont et viennent sur tes flots, et s'ils ne peuvent leur commander, ils connaissent pourtant assez les lois qui règlent leurs élévations et leurs abaissements, pour ne pas craindre de leur confier, avec leur vie, les trésors qu'ils vont chercher sur tes lointains rivages. Je te salue, ô grande mer : tu es vraiment la pourvoyeuse des nations.

« Beaucoup d'hommes, sans se risquer en de périlleux voyages, trouvent leur vie de chaque jour au fond des abîmes où tu nourris des poissons, grands et petits, qu'ils apportent à leurs enfants et que leurs femmes échangent contre l'or que d'autres ont trouvé dans les entrailles de la terre. Béni soit l'auteur de tes richesses accumulées !

« Les marins nous l'ont dit : tes profondeurs contiennent tout ce que renferme la terre en son sein et à sa surface. Tes vagues recouvrent des forêts, de grands arbres; toutes les merveilles de la vie terrestre semblent avoir leurs semblables là-bas, dans tes insondables abîmes. Tu es donc très riche, ô grande mer. Je t'aime pour ta beauté !

« Tu es riche et tu es généreuse. Tu ne refuses pas tes trésors à ceux qui les désirent. Souvent tu les apportes toi-même sur tes rivages. Marguerite aime à recueillir les dépouilles de tes fils quand tu nous les offres. Elle en orne notre modeste demeure ; elle les distribue aux enfants, qui les approchent de leurs oreilles, et ils croient encore entendre ta voix.

« Quand il te plait d'être tranquille, nous, nous gravissons les rochers qui forment ta couronne, et nous leur demandons des branches de corail qu'ils nous donnent sans trop de peine. D'autres en font l'ornement de leur personne ; nous les transformons en des instruments de

prière et à mesure que les grains glissent sous nos doigts, nous saluons « l'Étoile de la mer. »

« Est-ce que les chants des hommes qui célèbrent tes louanges, est-ce que nos humbles prières qui rappellent tes vertus, ne t'ébranlent pas, ô grande mer ? Un jour peut-être nous confieras-tu ce secret : Dis-moi celle qui te plaît davantage, de l'âme qui cherche à comprendre ta voix, ou de celle qui adore en silence le murmure de tes vagues ?

« Mon Dieu, bénissez la mer que vous avez faite, et bénissez aussi nos âmes que vous avez créées à votre ressemblance, nos âmes, comme vous, immortelles, spirituelles, intelligentes et libres. Vous n'avez pas donné d'âme à la mer, mais elle obéit à votre volonté, tandis que les âmes des hommes se révoltent parfois et vous outragent.

« Dis-moi, ô grande mer, si les péchés des hommes n'excitent pas ton courroux ? Ne serais-tu pas, quand tes flots se soulèvent et mugissent, la voix de Dieu qui menace le pécheur ? Mon Dieu, vous n'avez pas créé le péché, mais vous pouvez le détruire. Abaissez l'orgueil des hommes, principe de tout mal, comme vous abaissez les vagues de la mer.

« Quand j'étais toute petite enfant, si je t'avais connue, j'aurais, peut-être, moins longtemps, oublié le Seigneur, mon bienfaiteur et mon père. Je n'aurais pas vécu de cette vie inutile, au moins, si elle ne fut pas coupable, qui pèse sur moi comme un remords. La mer est un enseignement solennel qui ébranle les âmes.

Je voudrais étendre tes rivages jusques aux lieux où je suis née. Il y a là des âmes ignorantes, comme l'était la mienne, avant de te connaître, et qui deviendraient meilleures que je ne suis, si elles avaient eu le bonheur de te voir, de t'approcher. Mon Dieu ! parlez vous-même à ces âmes, privées des leçons de la grande mer.

« Vous me dites, Seigneur, que leurs yeux contemplent les splendeurs du ciel. Le ciel et la mer ! un frère et une sœur qui se regardent sans cesse, qui se parlent, le plus souvent très bas, parfois très haut, quand les mugissements de la mer répondent aux ébranlements du tonnerre ! O ciel, ô mer, que vos enseignements ne soient pas perdus pour mes frères !

Je t'ai vue quand tu résistais à l'orage, quand l'éclair sillonnait la nue et descendait du ciel pour mourir à ta surface, comme cette vague qui vient expirer sur le sable que foulent mes pieds baignés par tes flots. Il me semblait que tu venais me saisir. Prends-moi, ô grande mer, si Dieu te l'ordonne : Je le veux, j'y consens.

« Est-ce qu'un tombeau creusé dans tes vagues sonores ne vaut pas celui que les hommes creusent pour leurs fréres dans la terre ton amie silencieuse ? On dit que tes habitants dévorent le corps des hommes. Ils le leur rendront un jour, à l'appel de Dieu, comme tu rends au rivage les demeures mobiles de tes enfants.

« Tu ne me fais pas peur, ô grande mer, quand tes flots bruyants s'élèvent contre moi comme un mur menaçant. Je m'éloigne alors et tu ne peux me poursuivre : la main de Dieu te retient. Te retiendra-t-elle toujours ? Mon Dieu, j'aime la mer, que votre volonté soit faite sur la terre qui la borde, comme au ciel qui la recouvre !

« Le soleil ne me parait jamais plus beau que lorsqu'il sort de tes ondes d'azur, dans lesquelles il s'est reposé, de sa course. Il se couche en ton sein, le soir; il se relève de ton sein, le matin. Il te rend en beauté ce que tu prêtes à sa gloire ; car tandis qu'il semble se coucher avec tristesse, il se lève radieux.

« La mer est le tombeau du soleil, de la lune , des étoiles, du ciel tout entier qui s'appuie sur elle à l'horizon. La mer est peut-être le tombeau des hommes. Ne vas-tu pas les chercher , grâce à tes infiltrations souterraines, même aux lieux où leurs frères les déposèrent à l'abri ?

« Tous les fleuves vont à la mer ; ils vont au lieu d'où ils viennent, dit le texte sacré. Mon Dieu ! je recevrai peut-être un jour le suprême baiser de la mer, de la mer qui viendra me chercher dans ma tombe ; quand aucune lèvre ne pourra plus s'approcher de ma lèvre, celle de la mer viendra l'effleurer. J'aime la mer, ô mon Dieu !

« Une vague s'élève, une autre s'abaisse ; elles reviennent toutes deux dans la profondeur où elles se confondent et s'embrassent. Mon Dieu ! ramenez ainsi les élévations des hommes orgueilleux et les abaissements des humbles à se confondre dans l'unité de votre loi et à s'embrasser dans l'étreinte ineffable de votre amour.

« L'orgueil a semé la division parmi les hommes, comme la vague qui monte divise les eaux de la mer ; l'humilité les rapprochera, comme la vague qui s'abaisse amène la tranquillité sur la surface des eaux. Mon Dieu ! semez l'humilité dans le monde, afin que les hommes soient unis.

« Il l'a semée, me dit l'Évangile, et les hommes en ont étouffé la semence. Le Fils de Dieu est venu dans l'humilité de la crèche ; il s'en est allé par l'humilité de la croix. Et les hommes sont encore remplis d'orgueil. O mer, tu es plus sage que les hommes : tu suis les mouvements du ciel qu'ils ne comprennent pas.

« Mon Dieu, bénissez la mer que j'aime, et bénissez aussi vos enfants qui commencent à comprendre vos œuvres, à qui la mer a parlé pour enseigner la prière et leur fournir le pain qui nourrit l'âme et la fortifie. Élevez-nous vers votre trône, comme vous élevez les vagues de la mer vers les cieux. Puis, tenez-nous abaissées vers notre néant, afin que nous goûtions le calme et le repos, comme la mer, lorsque vous faites tomber ses vagues.

UNE CORRESPONDANCE D'ÉRUDITS

AU XVIIme SIÈCLE (1)

Notre illustre compatriote Guizot a rendu un grand service aux études historiques en se publiant lui-même ; je crois bien qu'il leur en a rendu un plus grand encore en décidant la publication des documents inédits relatifs à l'histoire de France. Grâce à lui, nous pouvons aborder de plein pied le passé de notre pays et approcher directement des évènements et des hommes, sans passer par l'intermédiaire d'auteurs plus ou moins impartiaux. Tout se trouve et tout s'enseigne dans cette vaste collection ; diplomatie, guerre , politique intérieure et extérieure , lettres et beaux-arts ; les curiosités les plus diverses, les spécialités les plus tenues y reçoivent satisfaction , il ne s'agit que de choisir et de ne pas se perdre au milieu de cette riche moisson.

Un des derniers volumes parus a trait précisément à l'histoire littéraire et contient la première partie de la correspondance entre Peiresc et les frères Dupuy : quand je dis correspondance, le terme est peut-être un peu trop ambitieux ; nous n'avons , en effet , que les lettres de Peiresc ; les lettres des frères Dupuy ont pour la plus grande part malheureusement disparu, et les recherches de l'éditeur n'ont abouti qu'à en recueillir quelques trop rares débris. C'est dire qu'elles n'existent plus , car si ces lettres avaient pu être sauvées du naufrage, elles l'auraient

(1) Lettres de Peiresc aux frères Dupuy , tome I (édité par M. Tamizey de Larroque, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France).

été par le grand érudit, l'infatigable chercheur chargé de cette publication : j'ai nommé M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, qui connait son premier xviie siècle, celui de Henri IV et de Louis XIII, comme personne au monde. Il a tout lu et tout retenu ; il a pénétré partout ; pas un salon où il n'ait fréquenté ; pas une bibliothèque dont il n'ait dévalisé le catalogue ; pas une collection dont il n'ait apprécié les beaux morceaux. Il a été présenté à tous les hommes marquants ; il possède la généalogie de toutes les familles ; il a oreille ouverte chez tous les nouvellistes et tous les auteurs de mémoires. Il a vécu surtout dans l'intimité la plus étroite avec Peiresc et s'est voué à la publication de la correspondance de cet illustre érudit, donnant ainsi un démenti au proverbe, que ce sont plus particulièrement les contraires qui s'attirent.

C'est un vrai régal de gourmet des lettres que de pénétrer, avec un guide aussi sûr que M. Tamizey de Larroque, dans les détails et les recoins de cette partie de notre histoire intellectuelle, si mal connue et si curieuse pourtant. L'attention de la postérité ne s'attache guère qu'aux individualités puissantes et néglige trop les périodes de transition et de formation. Précisément à cette date, de 1620 à 1630, aucun grand homme n'apparait en pleine lumière et la faisant autour de lui. Il faut attendre Corneille et le Cid, pour que nous daignions nous apercevoir que le grand siècle commence. Les années immédiatement précédentes ont eu cependant leur rare et particulier mérite ; c'est pendant leur durée qu'ont été recueillis les matériaux sur lesquels vont travailler les hommes de génie et que s'est formé le public capable de les comprendre et de les admirer. Un exemple fera mieux saisir ma pensée : s'il est un caractère commun essentiel à tous nos grands auteurs du xvii[me] siècle, c'est leur connaissance approfondie de l'antiquité et la correction, le tact, la pondération d'allu-

res qu'ils ont acquises à son école. Mais prenons-y garde ! ce ne sont point des pédants dans la mauvaise acception du mot : ce sont des disciples fidèles, mais originaux, qui n'ont point abdiqué leur personnalité. Or, pour arriver à cette possession tranquille et sûre des vieux classiques qui leur a permis de choisir leurs modèles avec discernement, ils ont dû trouver un terrain admirablement préparé. Ce fut l'œuvre des érudits et des savants qui ont éclairé la marche, dégagé et interprété les textes, posé les règles de la critique. Ceux-ci ont eu tant de broussailles à arracher qu'ils ont perdu de vue le paysage ; ceux-là, au contraire, les Boileau, les Racine, les Bossuet, ont pu voir de haut, ordonner les matériaux au lieu de les assembler à pied d'œuvre, penser au lieu de constater, et c'est ainsi que, dans le bon sens du mot, ils sont devenus eux-mêmes des classiques.

La correspondance de Peiresc nous introduit dans cette période de préparation et de déblayage ; elle met sous nos yeux, dans leur activité pleine et entière, dans la matérialité de leurs travaux, toute cette légion d'érudits distingués, de chercheurs infatigables qui ont travaillé à la formation de notre grand siècle. Elle nous montre dans leur intimité les philologues reprenant l'œuvre de la Renaissance, mais ne se contentant plus seulement de recueillir les textes, les commentant et les illustrant par l'étude des monuments figurés ; les jurisconsultes remaniant les vieilles chartes et les antiques traités pour en faire sortir les premiers balbutiements du droit des gens et les règles internationales de la guerre et de la paix ; la curiosité des archéologues et des voyageurs s'exerçant du côté de l'Orient et cherchant à pénétrer les mystérieuses coutumes et les trésors encore inexplorés des régions du levant et du nord de l'Afrique. Grotius et les frères Dupuy, Saumaise et Holstenius, le cardinal de Bagni et le père Kircher, Rubens et Malherbe se coudoient dans

cette correspondance, s'y montrant tels qu'ils sont dans leur particulière originalité et dans le déshabillé de leur cabinet d'études. Et planant au dessus de tout cela, la grande idée de la patrie française, confondue avec celle de la monarchie, s'affirmant de plus en plus dans l'individualité de sa langue, de ses traditions et de son droit national. Sans doute, pour arriver à cette vue d'ensemble, il faut traverser des détails souvent inutiles, recevoir des confidences qui nous importent peu, subir, disons le mot, des bavardages d'antiquaires, trop occupés des menus détails. Mais les particularités inutiles s'élaguent d'elles-mêmes avec la réflexion, les traits essentiels du tableau demeurent seuls, et l'on a l'impression d'un groupe d'honnêtes et vaillants travailleurs, voués pour la plupart à une besogne obscure, mais utile, l'accomplissant avec une énergie rare, ayant déjà le sentiment jaloux de l'honneur de la science française et s'y vouant corps et âme.

I

Voyons les héros d'abord, ceux qui tiennent la plume et parlent au lecteur.

Nicolas Claude de Fabri, seigneur de Peiresc, abbé commandataire de Guistres était de vieille famille provençale; il occupait au parlement d'Aix un siège héréditaire; il avait une belle fortune, de grandes relations, une indépendance presque absolue, de nombreux loisirs, étant magistrat et voué au célibat. Il mit tous ces avantages naturels, les brillantes qualités de son esprit et les trésors d'une érudition longuement acquise au service désinteressé du progrès des sciences et des lettres. La vanité d'auteur lui fut inconnue, car il ne recueillit son butin que pour les autres et écrivit juste assez pour témoigner que lui aussi aurait pu être peintre; il dépensa tant de temps pour ses amis qu'il ne lui en resta plus pour

lui-même, et après le bonheur de découvrir, n'en connut pas de plus délicieux que celui de communiquer à qui pouvait en tirer profit, le document inédit, l'œuvre d'art curieuse qu'avait découverte son infatigable activité. Il faisait mieux encore ; il allait quêtant les demandes, invitant les amateurs, les gens d'étude à venir chez lui prendre communication de ce qui pouvait les intéresser. Il tenait table ouverte d'érudition et était à l'affût du savant en détresse de documents. Sa mémoire était comme sa générosité, inépuisable ; il se fiait même un peu trop à l'une comme à l'autre. Que de fois s'aperçut-il qu'il avait obligé des ingrats ! Mais l'aigreur ou le ressentiment étaient inconnus à cette âme excellente et loyale ; il recommençait de plus belle, oublieux du mauvais procédé, seulement préoccupé d'être utile. Ce qu'on n'aurait d'ailleurs trouvé nulle autre part que chez lui, c'était l'ordre admirable qu'il avait su mettre dans toutes ses collections. Il n'avait pas seulement tout entassé ; il avait tout classé et tout étudié. Il avait l'esprit droit et le sens critique ; avec cela beaucoup d'idées neuves et originales qu'il communiquait aussi généreusement que ses livres et ses manuscrits. On l'avait déjà salué de son temps du beau titre de procureur général des lettres et la lecture de sa correspondance nous prouve que l'appellation était bien méritée. C'est un instigateur d'œuvres, un accoucheur d'esprits ; c'est lui qui inspire à Grotius son livre capital *du Droit de la Guerre et de la Paix* ; encore lui qui encourage Samuel Petit et facilite la publication de ses *Lois antiques ;* il avance à Barclai les fonds nécessaires pour l'impression de *l'Argenis.* Séguier n'aura qu'à reprendre un de ses conseils pour déchiffrer l'inscription de notre Maison-Carrée à l'aide des trous laissés dans la muraille pour fixer les crampons des lettres aujourd'hui disparues. Les Hellénistes trouveront dans ses lettres et dans ses collections de

précieuses notes critiques et des copies de manuscrits faites sur les originaux. Les publicistes y rechercheront des renseignements sur les origines du livre du *Consulat de la Mer*, le premier code de commerce maritime connu. Il n'est pas jusqu'aux sciences naturelles, à la botanique surtout, dont il n'ait encouragé les progrès. La maison de Peiresc en ces années du premier XVII[e] siècle ressemble a une ruche, soigneusement préparée, dont les rayons se chargent d'un butin recueilli sur toutes les fleurs du savoir humain; vers elle convergent de tous les points de l'horizon les œuvres et les ouvriers; cependant le maître du logis, souriant, accueillant à tous, toujours égal, garde pour lui les ennuis de l'arrangement, les petites piqûres de la cuisine intérieure et distribue le miel sans compter à tous ceux qui ont quelque titre, si léger soit-il, à ses inépuisables largesses.

Quoi d'étonnant dès lors que la galerie des correspondants de Peiresc soit aussi complète que possible et ressemble à un vaste et immense musée, qui part des plus illustres pour finir aux plus humbles ouvriers de la pensée. Il a suffi au modeste architecte des travaux de la cathédrale de Nimes Tournier, au conseiller de notre ancien présidial Cassagnes, d'avoir été touchés par deux ou trois lettres de Peiresc pour que leur nom sorte aujourd'hui de l'oubli et mérite l'attention. C'est déjà avoir été quelqu'un que d'avoir été l'ami du célèbre conseiller au parlement d'Aix.

Parmi tous ces correspondants, les plus assidus, les plus choyés ont été les frères Dupuy et ce sont les seconds personnages de notre recueil, puisque c'est à eux que la correspondance a été adressée. Pierre Dupuy le plus connu des deux frères, l'aîné, le doyen, le fondateur de la grande bibliothèque Française, conseiller au Parlement de Paris, imbu jusqu'à la moëlle de cet esprit de corps particulier qui a fait la gloire et la force

de notre grand corps judiciaire ; Jacques Dupuy, le second, un peu rejeté dans l'ombre par la gloire et l'érudition de son aîné, à qui l'unissait une étroite communauté d'idées et de goûts, dont la modestie ne se plaignait pas d'être mis au second rang et qui assumait volontiers la charge de rédiger la correspondance. Les deux frères Dupuy se sont fait une spécialité dans l'histoire des lettres, et certes assez belle, pour qu'elle suffise à leur gloire en dehors de toute autre considération. Ils ont voué leur vie à l'éloge de la monarchie française, à la recherche de ses titres, à la justification de ses droits. Ils combattaient par la plume, à coups de chartes et de dissertations, la grande ennemie du moment, cette maison d'Autriche, qui aspirait ouvertement à la domination universelle et prétendait la suprématie sur les descendants de Hugues-Capet. Il faut lire les cris de triomphe de nos érudits lorsqu'ils avaient trouvé quelques armes encore inconnues contre les insolents Habsbourg. « Nous « avons trouvé des merveilles, s'écrie Peiresc, dans l'his- « toire de Mury et que le père du bisayeul de l'empereur « Rodolphe n'estoit que fils d'une fille d'Habsburg. C'est « un escheq et mat. M. Godefroy en est hors de luy, tant « il en ressent de contentement pour l'advantage de notre « Maison de France (1). »

On comprend, du reste, avec quelle joie les frères Dupuy accueillaient les plats de haut goût que leur servait ainsi Peiresc. Celui-ci avait, du reste, une autre occasion d'être puissamment utile à ses correspondants de Paris du chef de ses relations intimes en Cour de Rome et des liaisons qu'il formait avec les légats allant ou venant du Comtat-Venaissin en Italie et de la possibilité d'obtenir par leur canal des communications refusées à

(1) Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, t. I, p. 6 et 7. Les documents dont il est ici question figurent encore dans le t. XIII du recueil de l'Inguinbertine.

tout autre. Le plus célèbre et le plus intime était Mgr de Bagni, le futur cardinal de la promotion de 1629, le prélat aux idées larges et si tolérantes qu'il songea un instant à faire de notre compatriote protestant Samuel Petit, le garde de sa bibliothèque, Bagni, l'ami de Richelieu, qui vantait « sa grande probité, sa sincé« rité et son intelligence des affaires, » qualités auxquelles il faut ajouter la plus extrême correction et la plus grande délicatesse de rapports. Pendant un de ses voyages à Paris, en 1627, il fit la connaissance des frères Dupuy et la conversation lui réussit si bien avec eux, dit Peiresc, que leurs rapports restèrent des plus étroits. Dans les circonstances solennelles où il fallait aborder directement la chancellerie pontificale, Peiresc préférait recourir aux bons offices du puissant cardinal Barberini, le propre neveu d'Urbain VIII, dont le caractère et la générosité égalaient la profonde érudition et l'ardeur d'apprendre. C'est à lui que chemin faisant notre héros recommande Jacques Dupuy, en instance pour obtenir un bénéfice de la Cour de Rome : c'était le moins fortuné des deux frères et il paraît même avoir manqué pendant quelque temps de cette médiocrité dorée si utile aux érudits voués aux études improductives.

Nombreux aussi sont les prélats français dont les noms apparaissent dans cette correspondance. Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans, se lia particulièrement avec Peiresc pendant son séjour à Marseille, où l'avait conduit, en 1627, le besoin de rétablir sa santé sous le soleil de la Provence. Très versé dans les matières ecclésiastiques, il l'était beaucoup moins dans les belles-lettres : quelque peu mondain, joueur même faut-il le dire, d'un caractère mobile et changeant, mais ardent en toutes ses entreprises, il inspira d'abord à notre savant une réserve et une défiance qui se changèrent bientôt, au contact d'études communes, en une sérieuse et profonde sympathie.

Au contraire les relations étaient très-tendues entre Peiresc et l'évêque de Marseille. François de Loménie portait un nom célèbre dans le monde parlementaire et savant ; mais il était présomptueux, cassant, froissait quotidiennement de légitimes susceptibilités et se montrait jaloux de son autorité. Le conseiller clerc, du Parlement d'Aix, l'illustre magistrat, dont l'autorité rehaussée encore par l'âge et la réputation était si grande dans sa compagnie, lui prodigua vainement de sages conseils et voulut interposer ses bons offices. Rien n'y fit ; l'Évêque n'entendit ou ne voulut rien entendre. Des conflits surgirent entre lui et le parlement d'Aix, conflits où il n'eut pas le dernier mot : « J'admire, écrit P. Dupuy à Peiresc, la patience « et la grande desference qui ont paru de vostre part au « faict de M. de Marseille. Sans l'ouïr je le condamne- « rois sachant vostre vertu, vostre candeur et l'affection « sincère dont vous secourez vos amis. Nouveau qu'il « estoit dans la province, il n'eust du rien faire sans « vostre conseil..., ses parents de deça ne l'approuvent « pas ; ils vous connoissent fort bien, connoissant vostre « merite et vostre franchise. Je n'aurois pas tant eu de « patience. Au contraire j'eusse esclaté en sorte qu'il eust « connu que ma protection luy estoit necessaire ; mais « vous estes trop sage que d'en venir jusque-là. »

Avec l'Archevêque d'Aix, les relations sont politiques. C'était le propre neveu du premier ministre, du cardinal de Richelieu, très lettré d'ailleurs, très désireux d'apprendre, obligeant pour les ouvriers de la pensée ; mais sous toutes ces courtoisies réciproques perce je ne sais quel ressouvenir de son illustre et menaçante parenté. La familiarité ne s'établit pas facilement, même alors que Peiresc le reçoit dans son château de Beaugentier et se félicite de ses prévenances.

Dans un autre ordre d'idées, c'est un peu le même état d'esprit de notre héros à l'encontre de Nicolas Rigault,

le prédécesseur de Dupuy à la bibliothèque du Roi, un parlementaire aussi. Rigault était à peine plus âgé que Peiresc, mais il le prenait avec lui un peu de maître à élève, ou plutôt de savant de la capitale à érudit de province. Il refusa uue fois nettement de lui rendre un de ces services qu'on ne saurait entre savants, se dénier sans impolitesse. Peiresc s'indigna et lui écrivit *sur la chaude* comme il dit, une lettre qu'il eut cependant la précaution d'envoyer à ses amis Dupuy avec permission de la jeter au feu, s'ils la trouvaient trop vive. Il nous initie à cette occasion aux ennuis que lui valait sa prodigieuse activité scientifique : « On leveroit bien le « courage de jamais entreprendre aulcune difficile re« cherche. On n'eut pas extorqué de si rares pièces qu'on « a arrachées de divers lieux pour l'amour des gents de « lettres, si on eust esté aussi avare de tels petits com« pliments. Il fault bien essayer d'aultres difficultez pour « y parvenir et souvent des rebuts tous formels qui « ne se domptent que par la patiance et persévérantes » instances et témoignages de scavoir bon gré de toutes « choses, soit précieuses ou non, quand il fault considé« rer l'honesteté de celuy qui s'en prive pour l'amour de « ses amys auquel on doibt, sinon la revanche, au « moins les remerciments proportionnez plus tost à son « estimation ou à son opinion qu'à la juste valeur des cho« ses qu'on tire de luy (1). » Jacques Dupuy n'envoya pas la lettre et l'incident n'eut pas de suite. Rigault d'ailleurs, était un si savant homme qu'il n'y avait pas moyen de rester brouillé avec lui.

Parmi les personnages qui se profilent dans cette correspondance il est un nom qui revient souvent sous la plnme de Peiresc et réveille des souvenirs douloureux et sympathiques. Je veux parler du jeune François Auguste de Thou, l'ami infortuné de Cinq-Mars, dont la

(1) Op. cit., let. t^e I, page 657.

condamnation, juste au fond, pèse encore sur la mémoire de Richelieu comme empreinte d'une trop inflexible rigueur. Il était à peine sorti de l'adolescence en 1627 lorsqu'il se résolut à faire le voyage d'Orient, alors considéré comme une véritable expédition. Il était fils d'un illustre historien et portait en lui de grands espoirs qu'autorisaient son amour de la science et la précoce maturité de son esprit. Tous les amis de son père le suivirent dans ce voyage avec une inquiète sollicitude. Peiresc se chargea de la délicate mission de lui préparer dans les échelles du levant de sûres relations et comme des relais hospitaliers où il pourrait se reposait et reprendre de nouvelles forces au contact d'amis inconnus, mais ardemment invités à veiller sur une tête si chère. Peiresc n'épargna rien dans ce but et mit en réquisition ses correspondants habituels; négociants levantins, missionnaires, agents consulaires, tous furent sollicités et répondirent de bonne grace, je n'en veux pas douter. Le jeune de Thou accomplit sans trop d'encombre son lointain voyage et en rapporta de très curieuses choses : le premier, il signala à l'attention du monde savant les ruines du temple de Délos, que deux de ses compatriotes devaient complétement explorer deux cent cinquante ans plus tard, heureux s'il eut borné son activité dans ce cercle d'étude et s'il n'eut pas rencontré sur son chemin l'inquiète et juvénile ambition d'un ami qu'il ne voulut pas trahir, ce qui fut sa gloire et dont il ne sut pas arrêter le complot, ce qui fut sa faiblesse.

Ces relations que Peiresc entretenait au loin avec tant de peine et tant de prix étaient prises un peu partout et n'étaient pas toutes également recommandables. Les prochains volumes que nous promet M. Tamizey de Larroque nous permettront d'examiner plus à loisir les correspondants levantins de notre héros, parmi lesquels nous verrons figurer côte à côte de très respectables moines et

des aventuriers rénégats. Mais à nous en tenir à ce premier volume que de personnalités célèbres ou peu connues nous pourrions citer et sur lesquelles ces lettres nous donnent des détails curieux et tout à fait nouveaux. J'avoue pour mon compte que ma sympathie va aux petits, aux ignorés de l'avenir, à ceux qui dans quelque coin de la province ou dans quelque siège obscur de conseiller d'un présidial se sont voués à une besogne ingrate, ont traduit quelque roman Byzantin comme *Rhodante* et *Dosilis* ou déchiffré quelque inscription à demi rongée par le temps. Ceux-là ont beaucoup peiné et travaillé dans leur modeste sphère, poursuivant parfois un but au-dessus de leurs forces, mais recueillant sur leur route quelque document essentiel, émettant quelque enseignement nouveau dont profiteront les grands auteurs, ceux qui résument sur quelque point l'état général des connaissances de leur époque et font ce qu'on est convenu d'appeler une œuvre maîtresse. A ceux-ci, la gloire est acquise; mais les autres, que de travail dépensé pour ne pas même garder la propriété de leurs idées ! Ne leur soyons pas incléments, et, quand nous retrouvons leurs noms dans ces lettres de Peiresc où leur souvenir est rappeté, donnons leur au moins la piété d'un hommage de quelques instants. Le grand érudit était accueillant à tous et rendait à chacun justice ; que la publication de sa correspondance prolonge dans la postérité l'œuvre, je dirais presque de bienfaisance littéraire qu'il avait menée à bien de son vivant.

II

Après les personnages, les sujets. Quelles sont les matières plus particulièrement traitées dans ces lettres ? Ne cherchons pas dans ces correspondances d'érudits les agréments des nouvellistes de cour et des épistoliers de profession. Le style de Peiresc est correct, nourri de bon-

nes lettres et de souvenirs classiques; il a cette solennité un peu trainante que nous retrouvons chez les écrivains de lignée parlementaire et se prolonge trop volontiers en compliments de toute sorte, en remerciments parfois exagérés, en protestations et en offres de service par contre toujours sincères. Peiresc était si poli ! L'humeur provençale se révèle parfois par quelques expressions neuves et pittoresques, toutes notées avec soin par le savant éditeur et qui donnent un intérêt philologique particulier a ce volume. Il dira par exemple de l'évêque de Marseille qu'il est allé se *cabrer* avec une magistrat ; mais ces bonnes fortunes sont rares. Pour avoir beaucoup et toujours de l'esprit, il faut avoir une tendance à la raillerie et à la critique, et Peiresc voyait plus volontiers les qualités de ses correspondants que leurs défauts. Ce n'est qu'à son corps défendant et pour rendre justice à la vérité qu'il lui arrive de contredire certaines thèses un peu hasardées et de réfréner la trop grande pétulance de certains érudits ou soi-disant tels. Mais quoi ? Même dans les œuvres les plus médiocres ne trouve-t-on pas quelque chose à glaner ? Et pourquoi décourager les humbles alors qu'il est si facile avec quelque menue monnaie de politesse de s'en faire des auxiliaires utiles ?

D'ailleurs notre héros a beaucoup trop de choses à dire dans ses lettres, beaucoup trop de renseignements à donner et à demander, pour s'amuser en route : à peine se permet-il parfois quelques incursions sur le domaine politique dont nous chercherons plus tard à tirer profit. Demeurons-en pour le moment à ce qui est la moëlle de cette correspondance, c'est à dire devant les rayons chargés de livres et les caisses pleines de manuscrits et d'antiquités. Nous avons devant les yeux un amoncellement inouï de volumes de toute grandeur et de toute origine. L'in-folio coudoie l'in-32, et l'in-4° se mêle à l'in-octavo. Ici ce sont les mignons chefs-d'œuvre des Elzévirs, faci-

les à s'égarer et qui courent le monde comme de jolis petits seigneurs qu'ils sont dans le monde bibliophile. Il faut toujours poursuivre quelqu'un d'entre eux pour le faire rentrer au bercail et si d'aventure il laisse sa place vide, l'ingrat ! la remplir le plus tôt possible. Quel dommage par exemple si l'un des volumes de cette mignonne collection dite des petites républiques venait à manquer et laissait à sa place un trou béant et noir. Là ce sont les majestueux traités de jurisprudence ou de droit canon, les histoires, les recueils de conciles, venus de France, de Hollande, d'Allemagne, d'Angleterre, tous graves et de haute taille, habillés de cette splendide reliure en maroquin rouge du levant, aux armes des Fabri, dont le célèbre relieur le Gascon et ses émules ornaient la bibliothèque de Peiresc, couvertures superbes, taillées dans des des peaux spécialement choisies et réservées, dont on pouvait dire parfois que le contenant écrasait le contenu.

Pour ces chers livres, Peiresc n'épargne rien ; il lui faut tous ceux qui paraissent si c'est possible, et si cela ne l'est pas, tout au moins les meilleurs, les plus récents. Pour ne pas manquer les bonnes occasions, pour être présent par ses mandataires à toutes les ventes, il ne craint pas de frapper constamment à la porte de ses amis. Il multiplie les recommandations ; il indique les foires, les marchés où se rendent les éditeurs d'Allemagne, gourmande les libraires, ouvre sans trop compter des crédits dont il se plaint qu'on n'use pas assez largement. Quoi donc ? Il ne se trouve pas un libraire à Paris qui se décide à aller lui-même à la foire de Francfort pour faire le choix de ses livres au lieu de confier ce soin à des commis jeunes et inexpérimentés ? Faudra-t-il toujours qu'érudits et savants battent le pavé de Paris, leur manuscrit sous les bras, sans trouver un éditeur assez intelligent et assez audacieux pour imprimer de si belles et de si savantes œuvres ? Hélas oui ! cela fut et cela est encore ainsi,

cher et bon Peiresc, si secourable aux débutants, et vous auriez de nos jours tout autant de plaintes à gémir, tout autant de Samuel Petit et de Barclai à encourager et à pousser, et il est probable qu'il en sera toujours de même tant que le monde durera et que les éditeurs auront à compter avec le public, plus pressé de ses plaisirs que tourmenté du noble goût d'apprendre.

Il est une période pendant laquelle Peiresc est bien malheureux, c'est celle de la grande peste de 1628. On ne plaisantait pas avec le terrible fléau qui ravageait autour de lui villes et campagnes. « Le sieur de Boissin « dist qu'il a cuidé mourir de faim sur le grand chemin « de Paris à Lyon, les peuplades ayant abandonné et « desampéré les villages et les granges à cause de la « maladie (1). Les prescriptions sanitaires étaient sévères et les marchandises venant d'un pays infecté devaient être soumises à des fumigations répétées et trempées dans le vinaigre. Dans quel état vont être livres et manuscrits après cette série d'opérations, salutaires pour les hommes puisque la faculté le dit, mais à coup sur fort dommageables pour le parchemin et le papier. Peiresc n'y pouvait rien, hélas! Comme tout le monde, il craignait la peste; plus que tout le monde, il devait respecter et faire respecter les règlements, dont il était en partie l'auteur, puisqu'ils émanaient du Parlement. Mais que de secrètes angoisses il éprouvait au fond du cœur quand il sentait un de ses précieux ballots exposés a de pareilles avaries. Sans doute il s'est hâté de faire suspendre les envois de livres et d'objets rares; mais il y a bien toujours quelque *fagot*, comme il dit, en route vers Aix. Quand il arrive ce n'est qu'avec des transes inexprimables qu'il est dépouillé. « Il y avoit un paquet « de Bordeaux qui a trouvé le vinaigre trop chauld « lequel a esté merveilleusement mal accomodé. » Pour

(1) Op. cit. t° I, p. 714, lettre de Peiresc du 14 septembre 1628.

essayer de remédier à ces inconvénients, Peiresc emploie les plus grandes précautions ; il envoie des hommes sûrs au devant des messagers de la poste, fait ouvrir incontinent dés leur arrivée les paquets, laver les livres et les lettres avec de l'eau fraiche, puis sécher avec les plus grandes précautions. On pourrait avec les détails contenus dans les lettres faire un petit manuel du libraire en temps de peste ; mais le moyen le plus sûr est encore de ralentir les envois.

Au sortir de la peste, voici qu'un autre péril, plus redoutable encore peut-être vient menacer les précieux colis ; ce sont les troubles civils qui affligent les provinces dn Midi. Les réformés, sous le commandement du duc de Rohan, ont repris la campagne. Ce ne sont plus si l'on veut les grandes luttes du XVI[me] siècle ; mais cela ressemble singulièrement à une guerre de guérillas très âpre, et surtout très mobile, Les partis huguenots font de soudaines incursions un peu dans toutes les directions, et ne ménagent guère le butin qu'ils trouvent sur le chemin. Point n'est besoin de dire que les troupes françaises ne sont pas non plus très régulières. Essayez donc de faire entendre à des soldats en campagne que les livres ont une autre destination que celle d'allumer des feux de bivouac. Le plus souvent ces courses et ces escarmouches ont lieu dans le Bas-Languedoc, du côté des Cévennes et tout aux alentours de Nimes. Peiresc s'en préoccupe comme d'un malheur public, convenablement et avec la gravité un peu triste dont sa conversation s'empreint dès qu'il touche aux inquiétudes de la fibre patriotique très réelle et vivante chez lui. Mais voila-t-il pas que les bandes du duc de Rohan s'avisent de remonter vers le Pont-Saint-Esprit et Montélimart, essayant de tendre la main au duc de Savoie, et ravageant la plaine fertile de la vallée du Rhône. Pour le coup notre héros est sérieusement inquiet. « Il faudra désor-

« mais, écrit-il, estre un peu plus retenus que devant, à « ne pas hazarder les pièces subjestes à se perdre, sans « en réserver des coppies, jusqu'à ce que nous soyons « esclairées de ce que deviendront les troupes Hugue- « nottes qui ont mis à feu ou à sang quatre ou cinq vil- « lages du Dauphiné. » Sauvons les livres ; c'est le cri du cœur et il est exprimé avec une naïve sollicitude.

Mais tout cela, dira-t-on, c'est l'histoire externe de la correspondance ; que dit-elle au fond ? Une réponse précise serait difficile : elle traite, en effet, à peu près de toutes les questions d'art, de littérature, d'érudition qui s'agitaient alors, sans contenir de dissertation spéciale sur telle ou telle matière. Il n'est pas une de ces lettres qui ne contienne quelque détail curieux à cueillir, aucune ne peut être citée comme un tout même imparfait. Si la bibliographie y est plus fréquente, c'est que les publications de l'époque étaient nombreuses et que notre auteur aurait voulu tout lire. Mais on comprend qu'on ne puisse faire sortir de cette collection une analyse quelconque sur une matière déterminée. Le point de vue se déplace à chaque lettre, et c'est affaire aux tables générales de donner à chaque travailleur l'indication utile pour se retrouver. Pour l'exactitude et la perfection de ces tables, nous pouvons nous en rapporter à l'éditeur ; elles seront excellentes, complètes, comme faites par Peiresc lui-même.

Au total, cette correspondance peut rendre des services de plusieurs sortes ; nous faire connaître les noms d'un certain nombre d'auteurs oubliés, éclaircir bien des particularités de l'histoire des lettres et des sciences, corriger des erreurs de dates qui se sont glissées dans les recueils biographiques et les dictionnaires historiques ; enfin nous donner une idée exacte et presque complète des connaissances de l'époque. A côté des procédés particuliers employés par chaque auteur, il y a, en effet, une

méthode générale, une manière de concevoir et d'entreprendre l'étude des questions qui s'imposent à toute période d'activité intellectuelle et constituent comme l'état civil d'un siècle littéraire. La curiosité, comme l'a si bien dit M. Léopold Delisle, est la marque distinctive de l'esprit de Peiresc; mais elle ne lui était pas particulière ; elle était dans l'air ambiant de son époque et pénétrait tous les esprits cultivés, tous ceux qui avaient reçu une éducation libérale et s'intéressaient aux choses de l'esprit. On allait et venait dans tous les sens, poussant des pointes dans des domaines inexplorés, happant au passage tous les faits curieux sans s'enfermer dans sa spécialité ; Grotius étudie les poissons et les coquillages ; les frères Dupuy s'intéressent anxieuse-ment aux fleurs et aux arbustes exotiques importés par Peiresc ; le grand peintre Rubens lui s'occupe de tout et trouve encore entre temps le loisir d'être diplomate. Cette ardeur de savoir était générale ; il n'était ville si petite et si obscure où l'on ne trouvâ quelque correspondant curieux, instruit, ambitieux d'être utile et d'apporter sa pierre à l'édifice commun. Avec cela, un tour d'esprit pratique, plus porté à constater et à classer qu'à inventer et à spéculer, une certaiue crainte des nouveautés, une tendance à discuter les questions comme on plaide un procès, à pousser et à étager ses arguments, comme l'avocat dispose ses pièces pour incliner l'oreille du magistrat. Le juge ici est l'opinion du monde savant dont on tient le plus grand compte et dont on recherche jalousement les suffrages ; si les adhésions sont unanimes, si l'accord est évident, on est alors sûr de la vérité de sa thèse.

Ajoutons à tous ces traits un progrès réel dans les formes de discussion ; au XVIme siècle humanistes et savants en viennent vite aux gros mots et s'injurient avec une libéralité vraiment par trop prodigue. Nos auteurs sont

plus calmes et plus rassis : il y a bien, de ci de là, quelques caractères revêches, des épithètes malsonnantes sifflent dans l'air, Trissotin et Vadius ne sont pas des êtres imaginaires ; mais il y a un effort réel pour se ressaisir et reprendre possession de son calme et de sa modération ; la polémique s'adoucit en même temps que la science s'humanise et pénètre davantage dans la société bien élevée. Il n'est pas douteux qu'à ce point de vue, Peiresc n'ait exercé autour de lui une heureuse influence ; il donnait le premier l'exemple de l'urbanité, et cet exemple était d'autant plus imité que sa position sociale l'élevait davantage au milieu de ses compagnons d'étude. Il s'opérait, d'ailleurs, une transformation insensible dans les mœurs littéraires. On s'apercevait que l'esprit est une force et que la gloire d'une nation ne consiste pas seulement dans les armes; les auteurs de toute espèce se sentent élevés dans leur position sociale et appuyés par la considération publique; le sentiment de leur solidarité nait en eux ; le mot de république des lettres est inventé. L'horizon s'élargit et l'on n'écrit plus pour quelques initiés mais pour le grand public. De là naît le souci de la forme, une certaine lenteur et une grande conscience dans la préparation de la forme, plus de logique encore que d'élégance, quelque apparat, quelque solennité, et, dominant tout cela, une foi robuste dans l'antiquité. Cette partie de siècle est bien vraiment une période de transition curieuse à étudier dans son intimité; les grands génies peuvent venir, ils trouveront le terrain préparé, les matériaux réunis, l'attention suffisamment éveillée, un public prêt à les applaudir, des critiques diserts pour les inciter au mieux en ne leur tenant pas assez compte du bien. C'est le prélude qui convient au siècle classique. La correspondance de Peiresc nous permet de l'approcher d'aussi près que possible, et sa lecture, entre autres choses flatteuses

pour notre amour-propre, nous démontre, que, dans ce superbe effort intellectuel qui a donné à la France ses plus grands auteurs, nos régions méridionales ne sont pas restées en arrière et ont fourni leur large contingent d'études, de travail et d'hommes distingués dans tous les genres.

Georges Maurin.

UN SOUVENIR DE 1871

C'était le 14 janvier 1871, au surlendemain de la bataille du Mans, alors que l'armée de Chanzy, après avoir essayé encore une fois d'arrêter la marche des Allemands, se retirait, rompue par Frédéric-Charles, Mecklembourg et Von der Tann, sur Laval et la ligne de la Mayenne.

Mon bataillon de chasseurs, complété par une compagnie de zouaves, protégeait, à Parigné-l'Évêque, dans une petite plaine ceinte de côteaux boisés, le mouvement de retraite de nos troupes. A tout prix, il fallait tenir le plus longtemps possible dans cette position désavantageuse. Une hésitation, un recul de notre part pouvaient entraîner une affreuse déroute.

Dès sept heures du matin, la fusillade, nourrie et meurtrière, redoublée par l'écho des vallées voisines, pétillait à travers un épais brouillard. Çà et là, dispersés en tirailleurs, ripostant avec l'énergie du désespoir aux salves de l'ennemi, nous combattions le dernier combat, en attendant des ordres. Les balles pleuvaient rapides et serrées, et, par instants, nous adressions au plomb qui sifflait sans trêve ni repos le terrible et involontaire salut du soldat, tandis que notre courage se ranimait à de viriles pensées : notre mort, au moins, servirait à quelque chose !...

Les uns, debout derrière les arbres, les autres agenouillés ou couchés, nous camarades avaient utilisé tous les accidents du terrain. Je n'oublierai jamais l'héroïsme

du commandant, un homme déjà mûr, grand, maigre, avec un visage énergique et sévère. Des larmes de rage coulaient de ses yeux; mais, calme et le cigare aux lèvres, il se promenait lentement le long de notre ligne, de l'avant à l'arrière, en tenant lui-même son cheval blanc par la bride. Nous l'admirions, car le péril était grand, et chaque minute nous enlevait quelqu'un des nôtres, zouave ou chasseur. A mes côtés, mon capitaine recevait une balle qui lui traversait la cuisse. Le commandant, appuyé parfois sur son sabre, interrogeait anxieusement l'horizon, pendant qu'au loin, dans une effrayante pénombre, d'indécises masses noires semblaient rouler vers nous : il sentait la défaite s'accentuer à mesure que l'action se prolongeait.

A deux cents mètres à peine, trois fermes à demi démantelées servaient d'abri à des bataillons entiers d'Allemands, et l'une d'elles, principalement, nous gênait beaucoup par son feu violent. Nos rangs s'éclaircissaient à vue d'œil; mais notre commandant conservait sa mâle et folle bravoure. « Cette ferme nous fait trop de mal, « s'écrie-t-il tout à coup; il faut la prendre. Allons! un « gradé et trente hommes de bonne volonté, courez là- « bas! » On se lève autour de moi. Je regarde hâtivement. Avec mes dix-sept ans, j'étais, — rhétoricien de la veille, — sergent-fourrier improvisé, et je me trouvais le seul gradé debout dans cet endroit-là. « Me voici, dis-je, mon commandant! Baïonnette au canon! » Et nous partons.

Toutes les fenêtres, toutes les ouvertures, petites ou grandes, tous les pans de murs troués de meurtrières vomissaient des flammes. « En avant! en avant! » répétais-je sans cesse, et nous avancions au pas gymnastique

sur un terrain absolument découvert. Mes hommes tombaient et laissaient une vivante trace de notre passage.

Lorsque nous parvenons à la porte principale de la ferme, nous sommes encore dix ! Nous nous ruons dessus à coups de crosse : la porte saute. Derrière, les Allemands, entassés et hurlants, le casque en tête et le fusil en avant, nous couchent en joue. Il est trop tard pour ceux-là. J'évite, par miracle, cette décharge à bout portant ; mais, en même temps, je reçois au côté gauche un coup de baïonnette. En un duel rapide comme la pensée, je riposte à mon adversaire, un sous-officier. Mon arme s'enfonce dans sa poitrine, et l'Allemand tombe à la renverse, les deux bras ouverts. Puis, c'est le tour des autres. Quels vaillants petits soldats m'accompagnaient ! Notre irruption a fait lâcher pied à des forces quintuples : nos ennemis redoutent ces charges et cette lutte corps à corps ; ils y retrouvent la valeur et la furie françaises d'autrefois.

Voilà donc l'ennemi fuyant à la débandade et cherchant un asile dans les autres fermes ; nous devenons maîtres de la place. Les camarades accourent pour nous soutenir ; à notre tour de nous fortifier là dedans. Nos dispositions sont vite prises : tout est bon. Je vois encore un chasseur qui, abrité derrière un tas de fumier, ajuste avec tranquillité tous les Allemands qui se montrent : chaque tête qui apparaît est condamnée d'avance. Les lâches ! Ils n'osent, malgré leur nombre, tenter un retour offensif, et nous sommes si peu !...

En attendant l'arrivée des renforts, nous continuons le feu. Que s'est-il passé ensuite ? A part la charge et l'assaut, le reste ne m'a laissé que des souvenirs confus. La fumée remplissait les pièces de son odeur enivrante ; les cris des combattants, les gémissements des blessés alternaient avec les bruits lointains de la mêlée et le crépitement des balles contre les murs. Et, au-dessus de

tout cela, quel entraînement, quel enthousiasme dans les têtes et les cœurs! Par moments, l'instinct de la conservation nous dominait; mais, bien vite, nous songions à la France, au devoir. Ah! comme notre brave commandant devait se réjouir là-bas, du côté des nôtres. C'était lui qui nous avait lancés contre cette position. Hélas! nous ne l'avons revu que le soir, captif, avec nous, et, avec nous, ayant lutté en vain.

Entrés comme un ouragan, nous avons tenu jusqu'à quatre heures de l'après-midi, sans interrompre notre feu, sans pouvoir être délogés! Un dernier trait, sublime celui-là! Un zouave, posté à une fenêtre, près de moi, reçoit une balle qui lui brise la crosse de son fusil entre les mains. Impossible de recharger. Le voilà qui s'emporte et envoie l'ennemi à tous les diables! Tout à coup, en dehors, à une vingtaine de mètres, il avise un mort, un des nôtres, étendu près de son arme abandonnée. Il ouvre brusquement la porte et court chercher ce qu'il appelle *son* chassepot. Il arrive, se baisse, saisit le fusil et, courbé en deux, essaie quelques pas en arrière. Une balle l'atteint; il se relève et veut tirer, mais, frappé mortellement, il est trahi par ses forces et roule à terre sous nos yeux.

A la nuit tombante, quand j'ai été fait prisonnier avec les quelques camarades restés debout, j'ai ressenti un violent accès de rage. Ah! mille tonnerres! Cinq contre un, les Allemands avaient inutilement reculé! Notre élan et nos efforts d'une journée entière demeuraient stériles! Le nombre écrase... En dépit de nous-mêmes, nous étions entre leurs mains! Quelle détresse et quel abattement! Lorsque, captive et silencieuse, notre troupe décimée est repassée par les lieux occupés le matin, nous avons salué, d'un fier regard, l'amas de morts entassés

sous nos coups ! Des Français, nos amis, nos frères, agonisaient, sans doute; mais, autour d'eux, et leur faisant de nobles funérailles, des Allemands éventrés agitaient en l'air leurs longs membres dans un dernier râle... L'ombre, descendant sur la plaine, voilait par degrés cette scène de carnage !

Ce fut là comme un mauvais rêve, comme un cauchemar, qui ne cessa pour moi que quelques jours après, lorsque, plus heureux que tant d'autres, je parvins à m'échapper pour combattre encore, et prendre ma revanche avec les miens !

HENRY-PIERRE CAZAC (1).

---

(1) Le narrateur, trop jeune pour avoir participé aux luttes de 1870, n'est ici qu'un témoin fidèle qui rapporte pieusement ce récit recueilli de la bouche d'un de ses aînés. Puissent ces lignes et mille autres souvenirs glorieux de notre dernière guerre nous rendre la noble confiance qu'avait, dès lors, en son pays ce marquis de C..., qui, simple soldat de quatre-vingts ans dans les Volontaires de l'Ouest, « combattant à la « barbe blanche, s'élançait toujours le premier quand la charge son- « nait. Les Prussiens le connaissaient bien, ajoute Paul Féval, car c'est « dans un livre publié à Berlin que se trouve la phrase qui précède, et « encore celle qui suit : quand c'était la retraite qui battait, il se plai- « gnait de sa goutte et marchait toujours le dernier. » — H.-P. C.

LE COUVENT

DES DOMINICAINS DE GÉNOLHAC

APRÈS LES GUERRES DE RELIGION

(Suite)

1711-1731

Le Père Chabert, prieur du couvent, continue toujours d'administrer la paroisse, soit pendant la maladie des titulaires, soit pendant la vacance de la cure. C'est ainsi que nous le voyons remplir les fonctions curiales depuis le 4 juillet jusqu'au 28 août 1712, époque de l'arrivée de M. l'abbé Teissier, successeur de M. l'abbé Bonnet. M. Teissier resta, jusqu'au 27 mars 1721, curé de Génolhac, d'où il passa à Chamborigaud, comme prieur. Nous avons relevé, dans les minutes de Jean Petit, notaire royal, deux reconnaissances féodales faites au Révérend Père Charles-Joseph Chabert, prieur : la première par Antoine Moline, le 25 juillet 1713, et la seconde par Antoine Deleuze de Brésis, le 6 août de la même année (1). En 1714, le Père Chabert ordonne à son procureur de reprendre l'instance

(1) Etude Dorel, minutes de Jean Petit, notaire.

contre Boschet. La minute de l'acte se trouve aux archives du Gard (1). Les registres de catholicité nous font connaître les deux religieux qui étaient au couvent avec le Père Chabert : le Père Forchent qui, en 1715, le 31 juillet et le 27 septembre, fait un acte et signe : P. Forchent des f. f. prêcheurs et curé commis ; le Père Fabre qui, en 1719, le 13 septembre, signe : missionnaire apostolique.

Pendant ce temps, le couvent s'organisait selon le plan approuvé par le Provincial ; ce plan comprenait les dix maisons achetées et le changement de la ruelle qui conduit aux oliviers. Il restait à relever les murailles de l'église ; pour cela, une demande fut adressée à l'intendant de Baville, qui, par une ordonnance de 1715, condamna les nouveaux convertis de Génolhac à faire rebâtir l'église des Frères Prêcheurs. Le bail de la construction fut adjugé par l'Intendant à Rollin, architecte, moyennant le prix de 5000 livres. Par délibération consulaire de 1715 et sur l'exposé d'André Lafont d'Aiguebelle, faisant pour les nouveaux convertis, la ville vote un emprunt de pareille somme (2).

Le 17 janvier 1717, le prieur de Saint-André de Cap-Cèze, chapelain de la chapelle de Notre-Dame de pitié à Concoules, retiré à Altier, donne au Père Chabert, prieur, une somme de 140 livres (3).

La communauté réunie en conseil consulaire délibère au sujet des archives brulées par les Camisards. « Le premier consul, Bondurand, expose que, lors des troubles des fanatiques arrivés à Génolhac l'année 1703, les statuts, règlements et délibérations de la ville concernant leurs privilèges et police furent brulés, ce qui obligea la dite communauté de prendre une délibération en conseil gé-

(1) Arch. du Gard H. dom. de Génolhac, liasse 4.

(2) Arch. com. de Gcnolhac BB. 1er registre.

(3) Archives de Chapelain.

néral, le 23 septembre 1715, pour les renouveler, l'homologation de laquelle ils ont demandée au parlement de Toulouse et ont baillé au sieur Canal, procureur en iceluy, la somme de 45 livres pour l'obtention de l'arrêt d'homologation. On empruntera pareille somme pour la rembourser aux quatre habitants qui l'ont avancée (1717) » (1).

Toujours préoccupé des intérêts du couvent, le Père Chabert demande à être déchargé du droit d'amortissement, ou tout au moins de modérer le dit droit à une somme modique et dans ce but il fait la déclaration suivante :

« Amortissement, juillet 1719 :

« Je, soussigné, supérieur et sindic du couvent des « Frères-Prêcheurs de Génolhac au diocèse d'Uzès, « déclare à maître Etienne Chapellet, traitant des amor- « tissements que nous possédons, par acquisition faite « le 21 août 1697, un moulin à bled avec un fort petit « jardin joignant, lequel moulin fut entièrement détruit « par les phanatiques rebelles ; en telle sorte qu'ayant « nous-mêmes été obligés d'abandonner le lieu dans le « même temps et notre couvent pillé, brûlé, démoli par « lesdits rebelles, nous n'y sommes revenus qu'en 1706, « et avons commencé à réparer ledit moulin en 1709, et « n'en avons encore retiré que très peu de chose des mu- « les à bled, sègle, celles du froment n'étant pas encore « payées ni posées faute de secours, étant une réparation « à faire d'environ 200 livres. Ainsi nous supplions très « humblement Monseigneur l'Intendant de nous déchar- « ger du droit d'amortissement pour lequel nous som- « mes poursuivis ou du moins de modérer ledit droit « d'une somme modique et de nous donner le temps que « sa Grandeur jugera à propos pour le payement (2). »

(1) Arch. com. de Génolhac BB. 1er registre.

(2) Arch. Pin.

Voici la requête du P. Chabert à Mgr de Bernage, intendant du Languedoc, dont il est parlé ci-dessus :

« A Mgr de Bernage, intendant.

« 1er juillet 1719.

« Monseigneur,

» Je viens d'estre adverti comme le sieur Vichet cy-« devant traitant du droit de franc fief et des amortisse-« ments menasse de me faire assigner devant votre Gran-« deur, sur ce qu'il prethand que notre couvent luy doit « la somme de 92 livres, 6 sols, 4 deniers pour cer-« taine taxe ordonnée au sujet de laquizition par nous « faitte d'un molin appelé de Laribal soutenant que « nous le tenons à fief franc et noblement du Roy, « ce qui n'est pas , d'autant que ledit molin re-« lève en seul de Monseigneur l'Evêque et comte « d'Uzès, auquel ledit molin fut reconnu par ledit sieur « de Laribal, le 14 juillet de l'année 1656 soubz la cense « de 8 deniers et le même molin fut présagé au compoix « térier du prezant lieu de l'année 1665 et nous en péions « la thalié annuellement, tout cella ayant esté représenté « à Monseigneur de Bâville, il rendit ordonnance snr « pied de requête, le 16 janvier de l'année 1713, par-« tant qu'il serait surcis à la demande, à laquelle ordon-« nance ledit sieur Vichet ayant déféré, jusques à pré-« sent jestime, Monseigneur, que son préthandu droit « n'a pas augmenté du depuis et que votre Grandeur par « un effet de sa charitté ordinaire nous fera la grâce de « nous descharger de cette demande dautant mieux que « ce pauvre couvent ayant été pillé et mis en cendre « par les rebelles, pour la seconde fois, le molin aussi « entièrement détruit par les phanatiques, le tout serait « encore dans l'état où les hérétiques lavaient si impi-« toyablement réduit sans la protection singulière de « Mgr de Basvile, votre prédécesseur, qui aux derniers

« Etats eust la bonté, Monseigneur, de vous en recom-
« mander les intérêts comme étant à présant son pieux
« ouvrage dans ces cantons hérétiques et où en qualité
« de missionnaire royal je continue de travailler à leur
« conversion sous la douceur de vos ordres et donne tous
« mes soins pour le rétablissement entier de cette pauvre
« maison désolée.

« Je prends le liberté de me dire dans une très profonde
« et respectueuse soumission,

« Monseigneur

« de Votre Grandeur,

« F. Chabert.

« A Génolhac, ce 1er juillet 1719 (1). »

Le P. Chabert prend les conseils du R. P. Ébrard, religieux du couvent de Montpellier, et lui écrit la lettre suivante :

« Mon révérend Père, j'ai été très surpris que M. Filiol
« de votre ville m'ait envoyé de la part de M. Vichet un
« imprimé du 29 novembre dernier par lequel on me me-
« nasse d'une garnison, passé huit jours, sy notre cou-
« vent ne paye pas 92 livres, 6 sols 4 deniers pour cer-
« taine taxe qu'ont prétant avoir été ordonnée par arrest
« du Conseil au sujet de laquizition faitte du molin de
« de Laribal au prétexte que nous tenons ledit molin à
« fief franc et noblement du Roy, ce qui est une suppo-
« sition, d'autant que ledit molin relève de la dirette et
« seigneurie de Monseigneur Levesque et comte d'Uzès,
« et que nous en payons annuellement les tailles aux
» collecteurs, et tout cella ayant été représanté par
« requette à Monseigneur l'Intendant, il fut par luy
« ordonné un surcis à ladite demande, le 16 janvier 1713,
« nonobstant laquelle ont aurait fait encore demande du
« même droit, et sur icelle communiquée par votre révé-

(1) Arch. Pin.

« rense à M. Vichet, icelluy aurait différé à icelle jus-
« qu'à ce que mondit seigneur l'Intendant en aurait
« ordonné, comme résulte de la réponse par luy faitte
« escripte et signée de sa main au pied dudit second
« commandement le 25 avril 1714. Après cella et ne
« mapparaissent pas d'aucun ordre de Monseigneur l'In-
« tendant contraire à la susdite ordonnance, j'ai raison
« de crère qu'ont me fait injustice comme vous verrez
« par les actes ci-joints.

« Et, pour ce qui est de l'autre demande, touchant les
« acquizions des maisons pour notre logement et chapelle,
« il y a requête devers le greffe de l'Intendance pour
« demander la descharge de ce qu'on nous demande, et
« il me semble qu'ont ne peut rien poursuivre jusques à
« ce que mondit seigneur l'Intendant en aura ordonné. Je
« prie votre Révéranse de retirer ladite requête des mains
« du sieur Syrile, secrétaire de mondit seigneur l'Inten-
« dant, pour voir ce qui aura été ordonné sur ladite
« requête pour nous y conformer.

« Je vous envoye aussi la lettre de M. Filiol et du R. P.
« Reboul, afin que vous ayez la bonté de voir à fonds ce
« qu'il y a à faire pour nous metre en repos auprès de
« Mrs Casses et Vichet, traitant des amortissements, Votre
« Révérense sait lestat de cette pauvre maison ruinée, et
« s'il nous fallait payer ce qu'ont luy demande, nous seront
« obligés de quitter tout ; j'espère que Votre Révérense
« y appliquera la bonne main et qu'elle nous procurera
« notre descharge ou du moins un sursis, nous trouvant
« plus misérables que jamais. Je n'écris pas au Révérend
« Père Reboul, m'ayant marqué par sa lettre qu'il partait
« pour Milliau. Jatens l'honneur de votre réponse et j'ay
« celluy destre avec un profond respect..., etc... » (1).

La lettre du P. Reboul dont il est ici question jettera un plus grand jour sur cette affaire.

(1) Arch. Pin.

« Au R. Père Chabert, prédicateur général et prieur « des ff. prêcheurs à Génolhac.

« † A Montpellier, ce 23 août 1719.

« Révérend Père Prieur,

« La longue absence de M. Vichet, arrivé seulement de- « puis sept jours, ne m'a pas permis de finir votre affaire « que le 18 du courant, comme vous verrez par sa quit- « tence, dans laquelle j'y ay fait inséré que la taxe arrêtée « à l'article 35 par le Conseil sur le pied du cinquième, « avait été réduite au sixième, attendu que vous aviez « justifié la roture des fonds pour vous épargner quelques « frais qu'il aurait faleu faire pour obtenir ladite réduction « de Monseigneur l'Intendant.

« N'ayant peu obtenir aucune grâce du sieur Vichet sur « les 75 livres pour droit d'amortissement, parce qu'il « faut qu'il en rende compte au sieur Etienne Chapelet « (qui peut-être n'a jamais récité le chapelet), après beau- « coup de sollicitations, le sieur Vichet m'accordea une « diminution d'environ 6 livres sur le montant du nouvel « acquet, de sorte qu'avec les 2 s., 2 livres, vous en êtes « quitte pour 93 livres 10 s., et mis en repos. Voilà tout « ce que j'ay pu faire pour vous marquer combien je suis, « R. P. Prieur, votre très humble et très obéissant ser- « viteur, f. D. Reboul.

« Je vous envois tous vos actes.

« Vos trois louis d'or de 35 livres ayant diminué de « 20 sols chacun, depuis le 1er de ce mois, composent la

« somme de	102 l. 00 s.
« de laquelle j'en ay compté.	93 l. 10 s.
« Reste.	8 l. 10 s.

« que j'ay remis ce 24 août à l'hôtesse du Chapeau-Rouge « pour remettre à Larguier.

« Le Rév. Père Laurens vous présente ses respects et

« au Rév. Père Fabre ; j'en fais de même au Rév. Père « Fabre. » (1).

En 1720, la reconstruction de l'église des Frères-Prêcheurs n'étant pas encore finie, la Communauté s'impose une somme tantôt de 20 livres, tantôt de 17 livres, pour la taille de la maison des religieux où se faisait le service divin, sans conséquence pour cette année (1720) (2).

Pendant l'été de 1721, en faisant le charroi de ballots de laînes de Marseille à Génolhac, des muletiers y apportèrent la peste. Les régistres de catholicité constatent que depuis le 1er septembre 1721, jusqu'au 10 avril 1722, c'est-à-dire dans l'espace de huit mois, 123 personnes succombèrent victimes de ce terrible fléau. On transportait les pestiférés au-delà du pont justement appelé : Pont de la Malautière, où l'administration de l'hospice avait une terre et une maison pour les pauvres. On y aménagea une un hospice provisoire pour les personnes atteintes de la peste ; accourues pour les soigner, deux religieuses moururent victimes de leur dévouement ; le zèle et la charité des Dominicains ne furent pas moins remarquables (3).

Dès que la réparation de l'église des Frères-Prêcheurs fut terminée, on reprit le pieux usage d'y enterrer les membres du Tiers-Ordre ou les personnes bienfaitrices du couvent.

Ainsi, le 13 novembre 1722, fut inhumée dans l'église des Dominicains, Marie Jeanne Jaussaud du Tiers-Ordre de Saint Dominique, fille de Vincent et de Gabrielle Machebeuf, habitant de cette ville, âgé de 22 ans. Signé, Lardet, curé.

L'acte suivant nous donne l'ordre et les cérémonies d'un enterrement dans l'église du couvent.

« L'an 1723 et le 27 juin, a été ensevelie dans l'église

(1) Arch. Pin.

(2) Arch. com. Génolhac, BB., premier registre.

(3) Arch. com. Genolhac GG.

« des R[ds] Pères Dominicains de la ville de Génolhac,
« Marguerite Folcher, femme de Jean Larguier, âgée
« d'environ 50 ans, après avoir reçu tous les sacrements.
« J'ai été faire l'enlèvement du corps à la maison de la
« défunte ; le Révérend Père prieur présent qui l'a accom-
« pagnée en surplis et en étole à l'église paroissiale où
« j'ai fait toutes les cérémonies accoutumées en pareille
« occasion, après qu'on a reconduit le corps dans l'église
« des Révérends Pères Dominicains, marchant toujours
« de la même manière que nous avions marché : la croix
« de la paroisse devant, celle du couvent après, le Révé-
« rend pére prieur à côté, moy au milieu, vis-à-vis du
« corps de la défunte suis entré ensuite dans l'église
« des Révérends Pères et en la même manière ay fait
« l'absoute ordinaire au milieu de l'église, comme dans
« l'église paroissiale, excepté l'offrande, et me suis
« ensuite retiré, ayant pris la moitié des cierges et laissé
« le corps de la défunte à la disposition et juridiction du
« Révérent père prieur, pour l'inhumer. Présent à ce
« Jean Pierre Cance et M[r] François Collier, signés avec
« moi : Chaix, curé (1) ».

M. François Sardet, de Digne, et vicaire de Barjac, succéda à M. l'abbé Teissier et prit possession de la cure de Génolhac, par devant M[e] Lafont, notaire, le 17 décembre 1720; en décembre 1722, il fut nommé à la cure de Saint-Brès ; aussi voyons-nous le P. Chabert faire l'intérim de la paroisse, du 31 décembre 1722 au 4 février 1723, époque à laquelle M. Chaix vint prendre possession de la cure de Génolhac (2).

Le 21 juin 1723, M. Pontier fait quittance au R. P. Chabert de la somme de 300 l. contenue en une obligation du 29 septembre 1711, dans laquelle se trouvent les comptes

(1) Arch. com. Génolhac GG.
(2) Arch. com. Génolhac GG.

détaillés des fournitures en fil, toile, huile, fer, donnés au couvent par Mr Leyris.

Les archives communales et celles de M. de Chapelain nous apprennent qu'au P. Chabert succéda, comme prieur, le R. P. Edouard Gonzalès Gautier. Dans le livre de mémoire sur les biens des Lafont, fait par Joseph Lafont, d'Aiguebelle, du 1er décembre 1780 au 1er avril 1781, nous avons relevé la concession de bancs, en faveur de la famille Lafont, dans l'église des Pêres Jacobins.

« Droits de bancs et de sépulture à l'église des P. P. « Jacobins.— Concession du 15 septembre 1724 ; scavoir : « Le P. Gautier, prieur, et le père Chabert, sindic, décla- « rent que dès leur église faitte (elle fut brulée en 1703, « et finie environ en 1715), il a éte accordé à Jean Pierre « Lafont (mon père) le droit de placer un banc dans ladite « église entre les deux piliers qui sont du côté droit, en « entrant, avec le droit de sépulture pour lui, sa famille « et ses successeurs à l'avenir : Et scachant d'ailleurs « les services qu'il a rendus au couvent en faisant leurs « affaires, de plus fort, et en récompense desdits servi- « services, ils approuvent, confirment et accordent ledit « droit à perpétuité (1) ».

Les régistres de catholicité nous apprennent aussi que, le 2 novembre 1724, le père Gautier, prieur du couvent de Génolhac et missionnaire royal de l'ordre des Frères-Prêcheurs, fait le baptême de deux jumeaux de M. Daudé, seigneur du Plagniol, et signe comme tel (2).

Le 10 avril 1725, en sa qualité de syndic, le Père Chabert donne en à-compte à M. Leyris une somme de 542 livres (3).

Le 13 juillet 1725, il reconnalt avoir reçu d'Antoine Canonge, fermier de l'enclos et du pré de Fraissinet,

(1) Arch. de Chapelain. Livre des mémoires, p. 82.
(2) Arch. com. Génolhac GG.
(3) Arch. com. Génolhac. G. G

200 livres. L'année suivante, la famille de Roche est autorisée à mettre un banc dans l'église des frères prêcheurs de Génolhac. Voici l'acte d'autorisation :

« L'an 1726 et le 6 août nous avons accordé à M. de « Roche, seigneur de Soleyrols et à tous ses descendans, « habitans à Génolhac, une place dans notre église « devant la chapelle de Saint Joseph, à côté de la chaire, « pour y mettre un banc qui y est actuellement placé, et « c'est pour l'affection et l'attachement qu'il a pour notre « couvent que nous lui donnons cette marque de notre « reconnaissance. En foy de quoy nous sommes signés « pour que cela vaille à perpétuité.

« Fait à Génolhac l'an et jour que dessus.

« F. Gauthier, prieur des prêcheurs, F. Joseph Cha« bert, sindic des Frères Prêcheurs. » (1).

Pendant les trois mois d'absence de M. Chaix, curé de Génolhac, c'est-à-dire du 28 juin au 5 octobre 1726, les fonctions curiales sont remplies par le P. Gautier, prieur et le P. Chabert, syndic du couvent.

En 1727, le Père Chabert fut nommé pour la troisième fois prieur et succéda au Père Gautier.

Pour satisfaire aux déclarations du roi concernant la nouvelle répartition des impôts du clergé, le nouveau prieur présenta un relevé certifié des fonds d'héritage, des revenus et charges du couvent.........

Le Père Chabert avait demandé plusieurs fois de dégrever le couvent des impositions illégalement faites par les consuls ; le 25 juillet 1729, la réponse suivante datée de Beaucaire lui fut donnée par M. de Bernage de Saint-Maurice, intendant du Languedoc.

« A Beaucaire, le 25 juillet 1729.

« Je vous envoye, mon Révérend Père, une ordonnance « pareille à celle de feu M. de Basville pour le payement

(1) Arch. de Roche.

« du loyer des maisons que vous occupez tant pour le ser-
« vice divin que pour votre demeure, en attendant le ré-
« tablissement de votre couvent et de votre église qui
« furent brulés par les rebelles fanatiques. Pour ce qui
« est du retardement que vous me marquez que les entre-
« preneurs de ce rétablissement y apportent, vous n'avez
« sur cella qua suivre l'exécution des ordres que jay ren-
« dues contre eux.

« Je suis, mon Révérend Père, entièrement à vous.

« De Bernage de Saint-Maurice (1). »

L'original de cette lettre fut envoyé à Monseigneur le cardinal de Polignac, résidant à Paris.

Le 15 décembre 1729, le Père Chabert, prieur et syndic, par exploit de Joseph Maurin, huissier, fait assigner Jean Leris par devant les officiers ordinaires de Génolhac pour se voir condamner avec dépens et intérêts, en qualité de premier consul, faisant pour la communauté, à rembourser au dit prieur et syndic la somme de 395 livres 6 sols 4 deniers (2).

« Le 13 décembre 1730, les anciens catholiques de Génolhac, représentés par Joseph André, notaire, par exploit de Joseph Maurin, sergent, dénoncent au sieur Jacques Julian, ancien syndic de notre couvent, en parlant à lui pour tous les autres, qu'ils ne peuvent pas ignorer que par trois diverses ordonnances rendues, l'une par Mgr de Basville le 17 mai 1711, et les autres deux par Mgr de Bernage, le 28 juillet 1729 et la dernière rendue le 3 décembre dernier, celle-ci confirmant les deux précédentes, il a été ordonné que les N. C. payeront au Révérend Père Chabert les « talhies » des maisons par eux habitées et rembourseront au dit Révérend Père les sommes par eux payées depuis 1703, que leur église et couvent furent brûlés par les rebelles fanatiques. Les trois ordonnances

(1) Arch. du Gard, H. dom. de Génolhac, liasse 1.

(2) Arch. du Gard, H, dominicains de Génolhac, liasse 5.

furent signifiées au sieur Jean-Baptiste Leiris, premier consul et ce dernier, ayant fait assembler son conseil, les dit N. C. s'opposèrent fortement aux dittes ordonnances, ce qui oblige les anciens catheliques de dénoncer aux dits N. C. de vouloir payer incessamment au dit Révérend Père « les talhies » des maisons par lui et ses religieux occupées et les rembourses des sommes à eux « deubes » depuis 1703 qu'on leur brûla leur église et leur couveut où ils habitaient, conformément au désir des ordonnances rendues à ce sujet par sa grandeur, autrement et à faute de ce faire, dans le délai de quinze jours les anciens catholiques se pourvoiront devant Mgr de Bernage pour les y faire condamner et en tous dépens, dommages et intérêts, comme étant eux mêmes « *les incendiaires* » des églises, couvents et maisons des anciens catholiques et que les requêtes du Révérend Père présentées à Monseigneur l'Intendant ne regardent qu'eux et non les anciens catholiques qui sont « inocans » (1). »

Au Père Chabert succéda comme prieur le Père Vignal, qui venait du couvent de Marvéjols ; il signe la déclaration des rentes présentées par ce couvent, le 16 juin 1728, à l'assemblée générale du clergé de France (2). Le 15 août 1730, le nouveau prieur confirme le droit de banc dans l'église des Jacobins à Jean-Pierre Lafont d'Aiguebelle en récompense des bons services qu'il a rendus et rend au couvent à titre gracieux.

Le P. Chabert, syndic du couvent, ne perdait pas de vue la décharge des impositions ; après en avoir écrit au R. P. Joseph Ébrard, du couvent de Montpellier, il en reçut la réponse suivante :

« A Montpellier, le 6 mai 1731.

« Mon très révérend Père,

« Je receus hier vostre dépêche en date du 1er de ce

(1) Arch. du Gard H, liasse 5.

(2) Histoire manuscrite de Marvéjols par Roc-Chevalier, docteur en médecine.

« mois et je fus d'abord porter vos lettres à M. Chaleil, « il lut la sienne, et me rendiez celle que vous escriviez « à M. de Bernage, comme estant inutile. M. l'Intendant « ne peut nullement empêcher que les maisons où vous « habitez ne soient mises à la taille, ni les en déclarer « exemptes, mais en vertu de ses ordonnances, la com- « munauté de Génolhac est obligée de vous en payer « annuellement le louaire jusques au montant de la taille « à laquelle elles peuvent se trouver comprises, et les « consuls en sont responsables en leur propre. C'est à « eux de donner leur attention pour faire imposer chaque « année en faveur de vostre couvent ladite somme du « montant de la taille des maisons, laquelle le collecteur « doit vous paier ou vous la tenir en compte sur la taille « des autres biens que vous avez à Genolhac. Vos papiers, « requettes et ordonnances ont été envoiées à M. de La « Bruière subdélégue d'Alais que M. l'Intendant a com- « mis pour tout régler et faire exécuter ses ordonnances. « Ne différez plus de vous rendre à Alais, ou la liqui- « dation a été faite du passé, priez M. de la Bruière de « dire aux consuls de Génolhac de faire imposer chaque « année en faveur de vostre couvent ce qui est porté par « les ordonnances rendues par Mgr l'Intendant et pré- « venir par là à l'avenir toute nouvelle discussion entre « le couvent et la communauté de Génolhac. Je pren- « drais la liberté de vous dire, avant finir, que l'impo- « sition des tailles n'est pas de la compétence des Inten- « dants et les ordonnances de feu M. de Basville et de « M. de Bernage ne disent nullement que vos maisons « sont déchargées, elles ordonnent seulement de vous « en paier le louaire iusques au montant de la taille. « Vous vivrez de bonne intelligence avec les messieurs « du conseil politique, ils prendront une délibération « pour toujours, de distraire à l'avenir la taille des mai- « sons de votre parcelle et d'en imposer chaque année le

« montant en vostre faveur, ce qui est le mêmc. Ce fut le
« parti que je pris avec les habitants de la villc de Mas-
« seillargues, au sujet de certaines impositions dans
« lesquelles ils nous avaient compris en contrevention
« d'une ordonnance de feu M. de Basville. Point de pro-
« cès à la Cour des aides, mon Révérend Père, paions les
« tailles dans son temps pour éviter les saisies et ne nous
« entétons jamais sur des ordonnanccs qui ne peuvent
» point nous décharger. Vous voiez, très cher ami Char-
» les Joseph, par l'ouverture de mon cœur ot la liberté
« avec laquelle je vous parle si je persévére dans une
« sensibilité à tout ce qui intéresse vostre couvent :
« mais de grâce un peu plus d'attention à ce que j'ai
« l'honneur de vous marquer dans mes lettres. Quelle
» distractiou de prendre six sols pour six livres, mais
« distraction effective de m'envoier six livres au lieu de
« six sols, du prix de l'éloge fuuébre de Benoit XIII. Je
« vous prie de m'adresser quelque muletier de confiance
« qui vous rapportera les six livres en deux pièces et me
« remettra les six sols en trois ; un couteau avec, s'il
« vous plait. Je présente mes respects au Révérend Père
« prieur je me recommande à ses saints sacrifiees et aux
« vostres ; j'ai l'honneur d'être toujours avec le même
« zèle et le même respect, mon Très Révérend Père,
« vostre très humble et très obéissant serviteur.

« F. Joseph Ebrard.

« Mon même zèle persévérant ne regarde nullement
« les affaires des séculiers, il n'est que pour celles qui
« intéressent notre saint Ordre (1). »

On a pu remarquer que dans cette lettre le P. Joseph Ebrard prie le P. Chabert de lui envoyer un couteau, c'est, qu'en effet, à cette époque, l'industrie de la coutellerie de Génolhac était très renommée et les couteaux que l'on y fabriquait étaient estimés par leur excellente

(1) Arch. du Gard, H, domin. de Génolhac, liasse 5.

trempe ; des moulins à battre le fer, appelés pour cela *martinets*, étaient établis au Pont du Rastel, sur la rivière de Luèche, à Malenches, sur la rivière d'Homol, commune de Sénéchas, à Selze, à Hiverne, à Moilhes, commune du Ponteil, sur la Cèze ; la coutellerie, à peu près disparue aujourd'hui à Génolhac, et la fabrication des lampes dites à queue, de forme romaine, à Ponteils, datent de l'époque du fonctionnement de ces diverses usines (1).......

1731-1744

Nommé pour la quatrième fois prieur, le R. P. Chabert mit beaucoup de soins à retirer les rentes dues au couvent ; dans ce but, le 28 février 1732, il dressa la « *liève* » (2), contenant l'état des rentes et pensions servies annuellement au couvent de Génolhac. Cet état est à peu près le même que celui que nous avons rapporté plus haut, sauf quelques différences ; ainsi il constate :

1° Que M. le comte du Champ sert au couvent pour la maison de Polignac 103 livres 9 setiers 2 cartes de blé de seigle, et pour la maison de Serres d'Altier, 2 livres ;

2° Que M. le comte du Roure, lieutenant-général du Languedoc, sert au couvent, tous les ans, 8 livres, pour le service de 7 anniversaires ;

3° Que Dominique Longuever, du lieu de Souleyrols, paroisse du Ponteils, sert au couvent une pension annuelle de 8 livres 3 sols, pour les intérêts de la somme capitale de 175 livres, que feu le R. P. Borie avait prêtée à feu M. de Flourigués, pour faire la constitution de la dot de sa sœur, mariée à Soustelle, et que présentement les hoirs de M. de Flourigués ayant mis ses biens en générale distribution aux Dominicains ;

(1) Arch. du Gard, H, 116, 117.

(2) Mot ancien qui servait jusqu'au XVIII[e] siècle à désigner, dans les archives, les registres de baux, de rentes, de censes et d'autres droits seigneuriaux.

4° Que Folcher dit Ventrebrain de Martinenches, rentier du pré de Fraissinet, et Jean Chalvidant, rentier du pré de Vigne d'arne, servent chaque 50 l. au couvent.

5° Qu'il y a présentement procès avec Pierre Souchon, menuisier, pour le paiement du loyer perpétuel du moulin de La Ribal.

6° Que le sieur Lacombe, hôte du logis de Notre-Dame, rentier, pour trois ans, du pré et du jardin de l'enclos, sert annuellement 185 l. au couvent.

Vient ensuite la liste des habitants de Génolhac et des environs qui servent des censes au couvent (1).

Nous avons relevé dans le 1er régistre de Me Joseph André, notaire à Génolhac, toutes les reconnaissances féodales, faites au R. P. Chabert, nous en donnons ici le résumé succint.

1° Le 16 septembre et le 3 octobre 1733, reconnaissance féodale faite au R. P. Chabert, prieur et syndic, par Michel Portannier, bastier du lieu de Bergougnoux, paroisse d'Altier, diocèse de Mende, d'un champ appelé Le Clout sous la censive de trois boisseaux et quart de blé froment, mesure d'Altier.

2° Le 4 octobre 1733, reconnaissance féodale, faite au R. P. Chabert, par Pierre Portannier, muletier de Bergougnoux, de cinq boisseaux de blé froment.

3° Le 4 octobre 1733, reconnaissance féodale, faite au R. P. Chabert, par Jean André, travailleur de terre, de Tresmès, paroisse de Cubières, tuteur de Jean Compte, d'un boisseau de blé.

4° Le 16 octobre 1734, deux reconnaissances féodales, faites au R. P. Chabert, prieur et syndic absent, la 1re par Antoine Moulinas, beau-fils de Jacques Bauzon, habitant du lieu de Brin, en la paroisse de Concoules, d'un champ appelé Chambeleux, au terroir de Montbo; la 2me par Antoine Costeboules, fils de feu Jacques, habitant du

(1) Archives de M. Pin.

lieu du Puech de Brin, paroisse de Concoules, d'une pièce de terre, contenant Castanet, appelé *Lou Devès*, situé au terroir de Brin, quartier appelé *Montbo*, sous la censive de quatre feuillets de vin pur, moût et troublé.

5° Le 17 octobre 1734, diverses reconnaissances féodales, faites au R. P. Chabert, prieur et syndic, absent : 1° par Claude Nouvel, cadissier, habitant de Brin, d'une pièce de terre, sise au terroir de Montbo, près le lieu du Puech de Brin, appelé *la Cairade*, autrement *Soubré Montbo*, à présent *Lou Devès*, sous la cense pour le reconnaissant de 8 s. 6 d. pour Vigne de 11 s. 2 d. pour Daniel de 40 s. ; 2° par Pierre Pieric, du lieu du Puech de Brin, sous la censive de 4 s. ; 3° par Jean Pierre Massebeuf, fils de feu Claude, habitant du lieu du Puech de Brin, de plusieurs pièces situées au terroir de Montbo, sous la cense de 6 s. 6 d. ; 4° par Jean Joseph, du Puech de Brin, de trois boisseaux avoine, mesure de Montbo, et 3 deniers oboles argent ; 5° par Louis Vigne, de Brin, d'une pièce, sous la cense de 11 sols 6 deniers 3 louis, de la reconnaissance de Charles de Molhes, seigneur de Brin ; 6° par Jean Castanié, fils de feu Antoine de Brin, d'une pièce sous la cense de 4 deniers ; 7° par Antoine Martin, beau-fils de Jacques Daniel, du Puech de Brin, d'une terre.

6° Le 14 décembre 1734, reconnaissance féodale, faite au R. P. Chabert, prieur et syndic, absent, par Antoine Deleuze, plus vieux du Collet de Brin.

7° Le 15 février 1735, reconnaissance féodale, faite au R. P. Chabert, prieur et syndic, qui signe l'acte, par Claude Folcher, *costurier*, de Bergougnoux.

8° Le 24 juin 1735, deux reconnaissances féodales, faites au R. P. Chabert, absent, la 1re par Jean Louis Folcher, muletier de Bergougnoux, d'une terre appelée *lou Cloux*, située audit terroir ; la seconde, par Jean Veyssière, muletier de Bergougnoux, d'une censive de un quart et

un quart de quart de boisseaux ; le frère Jean Pierre Rigon, religieux du couvent de Génolhac, stipule pour le R. P. Chabert, absent.

Le 28 octobre 1733, le R. P. Chabert, prieur, fait à Louis Itier, perruquier de Génolhac, une quittance de la somme de 28 louis 11 sols, provenant des arrérages de la pension que le dit Itier sert au couvent, à raison de deux vignes de Fraisinet, et le 11 avril 1734, il donne à ferme perpétuelle à Jean Chalvidant, coutelier, natif de Montredon, paroisse de Concoules, habitant à Génolhac, une espace de terre, joignant le pré du couvent. de la largeur d'environ six pans, et du côté de la rivière de Gardonnette, pour y construire un *étournal*, servant à *eguiser* les couteaux et autres fers, pour le prix de 1 louis 5 sols, à charge par ledit Chalvidant, *déguiser* les couteaux et autres fers servant à *lutillité* du couvent (1).

Le 20 juin 1734, le R. P. Sicard fait sa visite au couvent de Génolhac et confirme la concession de banc et de sépulture, daus l'église des Dominicains, en faveur de Lafont, d'Aiguebelle, et de ses descendants par les mêmes motifs de reconnaissance. (2).

Le 12 septembre 1734, Pierre Souchon, maître menuisier de Génolhac, s'oblige à payer au Révérend Père Chabert, prieur, la somme de 99 livres pour arrérage de la pension de 36 livres; le lendemain le Révérend Père Chabert afferme pour trois ans à Jean Folcher, habitant de Martinenche le pré de Fraisinet pour la somme de 60 livres par an; le 29 janvier 1735, il afferme à Antoine Canonge, fermier du prince de Conti, le pré et le jardin de l'enclos pour trois ans et au prix de 190 livres par an. Le dit Canonge pourra semer deux cartes de blé et sera

(1) Étude Dorel; minutes de Me Joseph André, notaire, 1er registre, depuis la page 196, jusqu'à la page 412.

(2) Archives de M. de Chapelain; livre de mémoire sur les biens des Lafont, p. 82.

obligé de fournir tous les ans de la paille pour les paillasses des lits du couvent ; et enfin le 1er août 1736, il fait quittance de 6 livres de pension annuelle et perpétuelle à Jean Mercier, beau-fils de Pierre Boschet et de Marguerite Balmes (1).

Le Révérend Père Chabert remplissait depuis longtemps les fonctions de prieur et de syndic du couvent, sans que l'approbation officielle de son mandat eût été renouvelée par le Provincial ; déjà avancé en âge, il aurait voulu se démettre de sa charge, lorsqu'il reçut des lettres patentes qui le nommaient vicaire en chef du couvent de Génolhac ; par ces lettres datées de Tarascon, le 30 novembre 1737, le Révérend Père Louis Mauche, prieur provincial de la province de Provence, l'établit régulièrement vicaire de notre couvent, et en *vertu* de la sainte *vertu* d'obéissance, lui intime l'ordre d'en accepter les fonctions et cela dans l'espace de trois heures à partir de la notification ; il ordonne en outre à tous les religieux du couvent de le regarder comme vicaire en chef canoniquement établi par l'autorité hiérarchique. Ces lettres patentes signées de la main du provincial, portant son sceau particulier plaqué en papier, furent enregistrées au onzième feuillet du livre prioral ; le frère Jean-Baptiste Saboul, lecteur, les notifia, à toute la communauté, le 3 décembre suivant, et cette notification est signée par le frère Jean-Baptiste Saboul, lecteur des arts et le frère François-André Savornius, lecteur de théologie, etc... (2). Le frère Jean-Baptiste Saboul, figure comme syndic du couvent de Marvéjols dans un acte d'afferme perpétuelle des biens du couvent fait le 27 septembre 1741, à Etienne Roucairolle, marchant, de Marvéjols (3). Cet acte porte

(1) Etude Dorel, minutes de Me Joseph André, notaire, de Génolhac, 2me registre, pages 457, 612.

(2) Arch. du Gard, domin. de Génolhac, H, liasse5. Voir appendice no 31.

(3) Arch. de Mende, H.

la signature du frére Saboul et du frère Dominique de Monteynard alors prieur du couvent de Marvéjols et en 1751 provincial de la province de Provence; ce frère de Monteynard était parent de Joseph de Monteynard, marquis de Montfrin, à cette époque conseiller du roi en ses conseils et sénéchal de Nimes; il appartenait donc à cette famille des Monteynard, originaire du Dauphiné, alliée aux Chabons et Dreux-Brézé, qui habite une partie de l'année le château de Montfrin et continue par ses largesses de se montrer la providence visible de ce pays.

M. le comte du Champ, absent, représenté par son fermier Claude André du Chambon de Fournière, paroisse du Ponteil, reconnait au couvent des frères prêcheurs de Génolhac, par acte reçu M[e] André, notaire, le 15 janvier 1738, une pension foncière annuelle et perpétuelle que le dit seigneur comte du Champ sert annuellement au dit couvent, de la somme de 105 livres, laquelle pension provenant, savoir : 2 livres de sa maison et les 103 livres restantes de la maison de Polignac, est payée par le dit fermier du dit seigneur, et par le même acte, le Révérend Père Chabert, en sa qualité de supérieur et de syndic du couvent, fait quittance à ce fermier de la somme de 105 livres pour les deux pensions en argent servies au couvent. L'acte est fait et récité au couvent et signé par le Révérend Père Chabert, supérieur et syndic des frères prêcheurs (1).

Le 22 janvier 1738, le Révérend Père Chabert, supérieur et syndic du couvent de Génolhac, et le frère Jean-Baptiste Saboul, religieux du même convent, afferment pour trois années le pré de Fraisinet à Jean Folcher de Martinenche pour 62 livres par an (2).

Le 28 janvier de la même année, le Révérend Père Chabert, supérieur et syndic, fait à Jacques Roux, mal-

(1) Etude Dorel, 2[me] registre de Joseph André, notaire, page 813.
(2) id. id. id. id. 818.

tre bastier de Génolhac, quittance de 5 livres 10 sols pour la pension annuelle et perpétuelle de 2 livres 15 sols que le dit Roux sert annuellement au couvent au sujet d'une maison acquise par le dit Roux de Pierre Pelatan, apothicaire de la ville d'Alais (1).

Le 27 mai 1738, le Révérend Père Chabert, supérieur du couvent de Génolhac, afferme pour un an à Antoine Canonge le pré de l'enclos au prix de 190 livres (2).

Le 21 septembre suivant, le Révérend Père Chabert fait à Chalvidan une quittance de 52 livres et signe simplement comme syndic et non comme supérieur (3); c'est qu'à partir de ce moment les fonctions de prieur sont remplies par le Révérend Père Hyacinthe-Félix Garcin, de Toulon, qui, le 10 avril 1723, avait pris l'habit au couvent de Carpentras dont il fut prieur du 25 janvier 1759 au 18 février 1762 et sous-prieur le 18 décembre 1764 (4)........

(A suivre)

L'Abbé C. Nicolas,
curé-doyen de Génolhac.

(1) Étude Dorel, 2me registre de Joseph André, notaire, page 824.
(2) id. id. id. id. 902.
(3) id. id. id. id. 946.
(4) Arch. de Vaucluse, H, Dominicains de Carpentras, n° 1.

CLOTILDE DE SURVILLE

ET SES ŒUVRES POÉTIQUES

(suite)

IV

La Préface de Vanderbourg contient l'histoire du bon goût en France durant trois siècles. Les connaisseurs prétendent toutefois qu'à cette époque le bon goût n'existait pas encore : on rencontrait seulement, dans les meilleurs morceaux des meilleurs auteurs, une certaine grâce naïve qui n'a jamais fait défaut à l'esprit gaulois. Cet esprit était déjà celui d'Abélard et d'Héloïse. Ce qui nous plaît le plus dans l'italien Pétrarque, est emprunté à leurs écrits. Héloïse est donc, pour l'auteur de la Préface, le chef d'une grande école. Il convient de mettre cette femme à la tête d'une dynastie où des femmes seules tiennent le sceptre.

Qu'est-ce, en effet, que ce Grégoire Beschada des Tours dont on n'a rien conservé, même à Limoges, sa patrie, et que Lacombe signale comme ayant confondu tous les dialectes romans dans un poème héroïque sur la première croisade ? Béatrix d'Aragon nous est ensuite présentée comme la fondatrice de l'idiome provençal, idiome du pays de Clotilde, qui lui préféra la langue de sa mère et écrivit le français. Voici par quelle tradition l'idiome du nord et le bon goût étaient parvenus jusqu'à la fille de Pulchérie.

Agnès de Bragelongne, mère de la langue romane et

de l'entrelacement régulier des rimes, dit Surville, qui prétend posséder douze vers de son roman intitulé : *Gabrielle de Vergy*, fut la maîtresse de Sainte des Prez. Dœthe de Troyes (1), célèbre pour avoir chanté, au couronnement de l'empereur Conrad, une chanson de sa façon, Dœthe, dit M. de Surville, « savait donner à ses rythmes une coupe harmonieuse et régulière, sans en exclure la variété; elle faisait de très heureuses allusions à la mythologie ; à la richesse et au sage enlacement des rimes, elle joint un respect continu pour la césure et la construction, toutes choses absolument étrangères au règne de saint Louis. »

A cette dernière affirmation nous pourrions en opposer une autre de Vanderbourg. « La Combe, dit-il, dans la préface du second volume de son Dictionnaire du vieux langage, remarque cependant que le roi de Navarre, contemporain de saint Louis, fut le premier qui entremêla les deux sortes de rimes : il en donne un exemple dans la fameuse chanson de ce prince :

« Las ! si j'avois pouvoir d'oublier ! »

Mais le roi de Navarre n'est compté pour rien, du moment que Clotilde n'en a rien dit. Clotilde a recueilli quelques fables de Marie de France, mais n'a pas été heureuse dans leur transcription. *La Mort et li Bosquillon*, telle que la cite Vanderbourg, d'après ses mémoires, est « toute différente de la leçon des manuscrits authentiques, et falsifiée de la manière la plus visible dans le but de faire de Marie une personne de race royale (ce qu'elle ne fut évidemment pas), et aussi sans doute de lui prêter un système de versification perfectionnée qui

(1) Il n'y a rien de commun entre cette femme poète et le personnage de romance qui porte le même nom. Celle-ci est antérieure d'un siècle à saint Louis.

ne se retrouve dans aucune autre partie de ses véritables écrits (1). »

Sainte des Prez mourut à 22 ans. Elle transmit à Barbe de Verrue les leçons d'Agnès et cinq lays amoureux de sa composition. Barbe de Verrue serait, d'après Surville, l'auteur d'un fabliau sur Aucassin et Nicolette, dont le roman en prose existe sans nom d'auteur. C'est peut-être l'anecdote de la forêt :

« Nicolette au clair visage... »

Barbe de Verrue fut une troubadouresse dans la langue des trouvères, parcourant les villes et les châteaux et chantant partout de nouvelles amours. Il faut citer, pour le cas où elle serait l'auteur d'Aucassin et Nicolette, le titre conservé par Clotilde, de son grand ouvrage : l'*Orphée gaulois* ou *Urgélinde et Cyndorix*. C'était l'histoire poétique de la civilisation des Gaules.

M. de Surville a raison, « les rimes du fabliau d'Aucassin et Nicolette étaient constamment alternatives, » comme les sujets d'un blason, deux et une, sans distinction de rimes masculines et de rimes féminines.

Barbe de Verrue fut la maîtresse de N. de Rose, Blanche de Courthenay et Claire de Parthenay. L'on trouve, après elles, en descendance directe, Victoire de la Tour et Hélène de Grammont. Celles-ci transmirent le dépôt

(1) F. Vaultier. Mémoires de l'Académie de Caen, p. 299. Nous donnons ici cette fable suivant la leçon de Vanderbourg.

« Tant de loin que de prez n'est laide
La mors. La clamoit à son aide
Tosjors, ung povre bosquillon
Que n'ot chevance ne sillon :
« Que ne viens, disoit, ô ma mie,
Finer ma dolorouse vie ! »
Tant brama, qu'advint ; et de voix
Terrible : « Que veux-tu ? » — « Ce bois
Que m'aydiez à carguer, madame ! »
Peur et labeur m'ont mesme game. »

du gai savoir à Amélie de Montendre, lyonnaise, amie de Justine, l'aïeule de Pulchérie et la bisaïeule de Clotilde. Justine de Lévis-Perrot de Sasso-Ferrato écrivit en français pour ne point exciter la rivalité de Pétrarque. Son époux fut Louis de Puytendre, poète comme elle. Clotilde fera honneur à ce dernier de l'invention du mètre élégiaque français (1), et jouera sur son nom. En écrivant à l'amant trop peu tendre de Rose de Beaupuy, elle l'appellera ironiquement : ce beau Puytendre (2).

Nous avons parlé de Pulchérie de Fay-Collan, dans la biographie de Clotilde. La manie de collectionner que lui prête Vanderbourg en fait comme un *deus ex machinâ* auquel il faudra souvent recourir pour résoudre les problèmes de l'œuvre de Clotilde.

Nous l'avons dit, aucune de ces poétesses, pour les appeler du nom que Surville leur a donné, n'a laissé un nom connu ou des œuvres durables, sauf Barbe de Verrue, si elle fut réellement l'auteur du fabliau d'Aucassin et Nicolette, et Marie de France, une profane, celle-là, dont l'histoire renferme les contradictions que nous avons dites. Pétrarque est resté ; que reste-t-il de Justine, sa prétendue rivale ? Un fragment et une note, sans plus d'authenticité peut-être que la biographie même de Vanderbourg. Avant d'admettre dans les recueils les noms et les poésies que contient « l'ingénieuse préface » (3) il fau-

(1) « . . . . . . L'agité Colamor
Le front chargé d'ennuicts, s'avança vers le trosne ;
Là, contant sans destour, ces mestres employa
Par qui doulce élégie aultre fois larmoya,
Et qu'en France depuis, sur les rives du Rosne,
A Puytendre Apollo pour Justine octroya.
(Clotilde. *Les Trois Plaids d'Or*.)

(2) « Rondel V. A l'amant de Beaupuy. 1421. » Voir aussi les Trois Plaids d'Or.

(3) Voici la liste des fragments ou des morceaux qui se trouvent dans la préface du premier recueil, et que le second recueil reproduit sous ce titre : Fragments des trouveresses qui ont précédé Clotilde dans la car-

drait répondre à toutes les objections qui pèsent sur elle.

Sainte-Beuve produit le plus fort de ces arguments sous forme d'une simple remarque. Surville, dit-il, n'omet aucun des poètes du xve siècle alors connus ; il n'en nomme aucun de ceux qu'on a découverts depuis. En effet, à côté de cet étalage nouveau de noms jusqu'alors ignorés, on remarque toutes les lacunes de notre ancienne critique, « notamment les noms de Machau et de Deschamps, si remarquables et si voisins de son âge, et le passage immédiat de Thibaut à Gaston et à Froissart, entre lesquels ils se plaçaient naturellement » (1).

On pourrait ajouter que Surville n'oublie aucun des noms qui se trouvent cités dans la Préface de La Combe, tels que Henri de Croie, Jean Molinet et le roi de Navarre. Fort heureusement, l'abbé Sallier avait déjà exhumé les poésies de Charles d'Orléans, et ce nom ne manque pas à la biographie de Clotilde (2).

rière poétique... : D'Agnès de Bragelongne de Plangy : un fragment, des couplets et un tenson. De Dœthe de Troies : un fragment. De Marie de France : un fragment, et la fable de *La mort et li Bosquillon*. De Barbe de Verrue : un fragment, son portrait par elle-même, un couplet : Chante ô Muse du Gard..., des stances. De Justine de Lévis : un fragment, une note. De Louis de Puytendre : un fragment. De Clotilde elle-même : la Traduction d'une Ode de Sapho et le Rondel à la plus belle.

(1) F. Vaultier. Mém. de l'Acad. de Caen, 1840, p. 299. Pourquoi n'est-il point fait mention, ajouterons-nous, de la cour du roi René, où Chartier, D'Orléans et tant d'autres envoyèrent leurs vers ? Peut-être fallait-il attendre la remarquable Histoire du roi de Provence par A. Lecoy de la Marche ?

(2) Sur la multiplicité des Trouvères sous le règne de Saint Louis M. de Surville écrit : « Fauchet en a compté plus de 70 ; j'en ai découvert au moins 150 que j'ai divisés, comme faisait Clotilde, en chansonniers, jongleurs, romanciers, conteurs, tensonniers... J'en donne une liste... » « Cette liste chronologique est perdue, ajoute Vanderbourg. Mais il est important, pour la bonne foi de M. de Surville, de voir qu'il avait l'intention de la donner. »

V

Le premier recueil des poésies de Clotilde est le plus curieux à étudier.

Après la Préface de Vanderbourg, nous rencontrons les verselets à mon premier-né. Quand même une critique trop sévère en viendrait jusqu'à condamner l'œuvre entière de Clotilde, les verselets trouveraient encore grâce auprès des mères. Il semble qu'une autre qu'une mère n'aurait pas écrit de tels vers, et que l'épouse de Bérenger était, entre toutes, digne de les écrire. Le premier-né est plus qu'un enfant, c'est le « cher enfantelet, » le » bel ange, » le « petiot, » le « soulcy, l'idole » de sa mère. C'est aussi, de son père, « l'ymaige, le vray pourtraict. » Son « doulx œillet, sa « pupille tendre, » son « soubriz, » ses « blancs doigtelets » qui

. . . . abandonnent la mamme,
Où vint puyser sa bouschette à playsir ! . . . .
. . . .
Voyla ses traicts ,. . . . son ayr ! . . .

Voilà tout ce qu'aime l'heureuse épouse. Elle passe ses heures à contempler son mari dans son fils. Elle y passe ses veilles, tandis que, las de presser son sein, l'enfant s'endort dans ses bras. Il dort et plus ne bouge :

Arreste, cher enfant !. . . . .
Réveille-toy ! Chasse ung fatal propoz ! . . .
Mon filz ! . . . . , .
N'estoit ce tayn flouri des couleurs de la pomme,
  Ne le diriez dans les bras de la mort ?. . . .
Doulce erreur ! il dormoit. . . . .
Songes légiers, flattez son doux sommeil !

Et tandis que, sur ce visage aimé, se répand une ex-

pression de béatitude, la mère évoque de nouveau le souvenir de l'époux absent, de celui qui est pour elle :

. . . . le plus beau des humains.

Comme il disputera son fils aux baisers maternels ! Mais, de ses transports, Clotilde ne sera point jalouse : elle ne veut que sa part. Puisse un jour son premier-né faire le bonheur d'une tendre épouse, mais ne la point faire tant languir ! Ce vœu de sa mère, l'enfant ne l'entend pas. Il dort, et fût-il éveillé, l'entendrait-il ? L'écheveau des fils de sa pensée n'est point encore débrouillé, mais trop tôt viendra pour lui l'âge de la triste raison. Puisse-t-il, ah ! demeurer toujours enfant !

Telle est l'œuvre. Les critiques en ont fait le plus grand éloge et le plus involontaire, en prétendant qu'on avait mis à contribution, pour la faire, non seulement Simonide et Théocrite, mais Charles d'Orléans et jusqu'à Berquin. Une berceuse de Simonide, intitulée : *Danaé*, commence comme les verselets (1). Théocrite, dans son idylle des *Thalysies*, apostrophe ainsi les petits Amours : « O vous, petits Amours, pareils à des pommes rouges. » Lisez les *Gentillesses* de Charles d'Orléans ; lisez aussi quelques couplets de Berquin, vous serez frappé d'y rencontrer quelques-uns des traits qui vous charment dans les verselets. Est-ce à dire que ceux-ci ne soient faits que de pièces de rapport ? J'aime mieux, dans ce gaulois naïf, reconnaître quelque chose du gracieux antique : « Ces jolies veines s'entrecroisent, » dit Sainte-Beuve.

On nous dit ensuite que l'Héroïde à Bérenger rappelle le *Livre des quatre Dames* d'Alain Chartier, et que ce poète, dès lors, a eu raison de la décrier, lors de son apparition, en 1422. D'après la Biographie, elle donnerait une idée de la première manière de Clotilde, par un certain amalgame de mots latins et italiens. Vanderbourg

(1) Εὗδε βρέφος.

avoue que cette pièce « exige une apologie particulière, » à cause des allusions qu'on pourrait y voir à ce qui s'est passé en France, à la fin du dernier siècle : nous avons dit ailleurs notre pensée à ce sujet (1). Accordons, toutefois, ceci à Vanderbourg : « l'amour de Clotilde pour son époux est le principal sujet de cette lettre, et cet amour est exprimé avec une chaleur et une vérité si grandes qu'il servirait seul a mettre l'Héroïde entière à l'abri de tout soupçon. »

Ah ! tandiz qu'esplorée et de cœur si malade
Te quier la nuict, te redemande au jour,
Que deviens ? Ou cours-tu ? loing de ta bien-aymée,
Où les destins entraisnent donc tes pas ?
Faut que le dize, hélas ! s'en croy la Renommée,
De bien longtemps ne te revoyrai pas !

. . . .

Pardonne maintz soulcys à ceste qui t'adore !
A tant d'amour est permys quelqu'effroy.
Ah ! dez chasque matin que l'Olympe se dore
Se me voyoiz montant sur le beffroy,
Pourmenant mes regards tant que peuvent s'estendre
Et me livrant à d'impuyssans désirs !

. . . .

Où que suyves ton roy, ne mets ta doulce amye
En tel oubly qu'ignore où gist ce lieu :
Jusqu'alors en soulcy, de calme n'aura mye
Plus ne t'en dy : que t'en soubvienne. Adieu.

A Villemain qui accusait M. de Surville « de s'être plu, dans la solitude et l'exil, à cacher ses douleurs sous ce vieux langage », à Sainte-Beuve qui taxe l'héroïde de prophétie facile et veut qu'elle ait été retouchée à Lausaune après les évènements de 1797, l'ingénieuse préface répond d'avance que Surville avait terminé ses extraits avant 89.

Telle l'héroïde, dans sa partie sentimentale, telle est aussi l'*Epistre de Clotilde à sa doulce amye Rocca.*

(1) Chap. II.

C'est l'amour qui lui dicte ses vers et qui lui inspire une poétique aussi orthodoxe que celle de Boileau, plus gracieuse peut-être. Rocca, nous l'avons vu, était digne de recevoir les confidences de sa maîtresse, elle pouvait même les provoquer au nom de l'amitié. Peut-être lui devons-nous le premier rondeau de Clotilde, composé sur ce thème charmant : « Au chœur des Muses, alors que me clamoit ugne amye : Vallon d'amour ! » Nous lui devons certainement le huitième. C'est Rocca qui « interpella Clotilde s'avoit souvenance du premier tintement d'amour. »

Veut-on connaître la théorie de Clotilde relative aux chants d'amour ? « Un chant d'amour, dit-elle, doibt paindre aux sens moinz que parler à l'âme. » Elle fit « cettuy de printemps, ung matin, 8e jour de mars 1421. » Dans le chant d'été, avoue-t-elle, « ce n'est tant l'esté qu'ay voulu paindre que l'estat de mon cœur ce 20 juillet, vers deux heures, sous le rocher. 1422. » Le chant d'automne fut tardif. Lorsque Clotilde pensa à le faire, « estoyent descolourez les foillages; donc Altomne jà s'enfuyoit. Eslit son cœur ce temps grisastre le 15 novembre de cet an 1422. » Le dernier jour de l'an 1421, elle « espandit son âme engtière » en un « chant d'amour en l'hyver. » Ainsi s'expriment ses mémoires. En 1802, la *Décade philosophique* fit connaître à Paris les quatre chants d'amour.

Le dialogue d'Apollon et de Clotilde complète la poétique qui n'était qu'ébauchée dans l'épître à Rocca. Apollon y juge les poètes du moyen-âge. Il loue Richart Cœur-de-Lion.

Ne lui manqua que de naistre françois
Pour au Parnasse estre aussy l'ung des roys.

Il qualifie les auteurs du roman de *la Rose*, et...,.

Ceulx qui d'Angleterre
On fait le Rou, le Brut, et qu'en rommant
Mis d'Alexandre ont jusqu'au testament.

Il discerne, parmi les troubadours, Agnès de Bragelongne, Barbe de Verrue, Blanche de Courthenay. Quant à Thibault de Champagne, il est trop enthousiaste. Il chante : Gaston Phœbus « flûte » à peine en comparaison. Le héros d'Azincourt, Charles d'Orléans personnifie à cette heure la poésie française. Quoi ! s'écrie Clotilde,

...Ne parlez... de maistre Alain
Qu'est tant festé ?
Apollon :
— C'est que n'en peulx que dire.

Après ce médisant propos et un mot plus méchant encore de Clotilde, Apollon fait une vive critique du roman allégorique, et vante la fable grecque. Clotilde a toujours aimé la Grèce : elle s'en applaudit. Apollon doit combattre son excessive admiration. Il lui recommande, par dessus tous les autres, « deux livres sûrs, son cœur et la nature. »

Clotilde est la sœur ainée de toutes les âmes tendres qui ont écrit. Il faut qu'a la moindre occasion elle épanche son cœur. Que Bérenger, « emprès un an d'absence « prenne en ses bras leur fils enfançon, » l'heureuse mère fera une ballade. Elle en fera une autre, lorsque, des propres mains du roi, M. de Surville sera « admiz en l'ordre et corps de la chevalerie. » Elle lui adressera des rondeaux, elle en adressera sur son compte à Loyson, à Tullie, aux Zéphyrs (1). Sexagénaire, elle pleurera sa belle-fille Héloysa, trop tôt ravie à sa tendresse. Les sujets tristes, toutefois ne sont point faits pour elle. Résoudre des questions de galanterie, assigner des rangs

(1) A Loyson d'Effiat. Sur ce que menoit ung jeune loup mon bel amy venant la fois première, 1422. — A Tullie de Royan. Sur la baulté celeste de mon espoulx, à qui nulle aultre n'est comparable, 1423. — Ballade aux zéphirs. A ce de les inciter à rafraischir le tayn du bel amy, tache surtout qu'ay de baysers bruslée, 1421. »

à la beauté, rappeler les circonstance aimables de sa vie: c'est à quoi Clotilde excelle et se plaît le plus. A ce titre, le recueil de ses poésies n'a pas son équivalent dans notre littérature. (1)

VI

Personne ne conteste aux poésies de Clotilde la grâce, le naturel, l'élégance. Personne n'y méconnaît non plus, avec la vigueur de l'expression, la force des sentiments. On les trouve supérieurs à toutes les productions du xve siècle, sans en excepter même les poésies retrouvées de Charles d'Orléans. Elles supposent d'ailleurs, ce qui n'était pas ordinaire en ce temps-là, autant d'instruction et de connaissance de l'antiquité que de talent et de goût. Clotilde, sans doute, n'a pas réalisé un de ces poèmes de longue haleine qui étonnent et s'imposent à l'admiration. Du Bellay aurait pu la confondre avec ces faiseurs de « vieilles poesies françoyses » qui avaient tant de succès près les « jeuz floraux de Thoulouze et le puy de Rouan,

(1) Telle est, du moins l'impression que nous laisse la lecture du premier recueil. S'il faut en croire les éditeurs du second, il y aurait eu, dans les manuscrits de Clotilde, des morceaux de plus longue haleine : deux plaidoyers en faveur de Jacques Cœur, une théorie des couleurs, une histoire de l'*Atlantide* en 12 livres, une histoire complète de la littérature française, peut-être un poème immense sur Jeanne d'Arc. Parmi les fragments édités par MM. de Roujoux et Nodier, nous trouvons le quatrième chant d'un poème *de la nature*, une *Description d'Orage*, et un chant presque entier de *la Phelyppéide*, vaste poème épique qui se rattachait à l'histoire de l'Atlantide et dont voici le thème. « La race de Mérovée régnait, suivant Clotilde, sur cette douteuse partie du monde (l'Atlantide); Lygdamir, l'héritier du trône des Atlantes, après avoir chassé un usurpateur de la Pologne, mais s'être laissé vaincre par les charmes de sa fille, revient comblé de gloire et tourmenté d'un amour sans espoir, près de son père. L'antique auteur de sa race lui apparaît et lui annonce les désastres qui se préparent; le héros se réveille à la lueur des flammes surnaturelles qui dévorent sa patrie; un char miraculeux le soustrait au danger et le transporte près de Philippe-Auguste auquel il sauve la vie dans un combat. » (Préface du second recueil).

comme Rondeaux, Ballades, Vyrelaiz, Chantz Royaux, chansons et aultres telle episseries qui corrompent le goust de nostre langue et ne servent si non a porter tesmoignage de nostre ignorance (1) ». Mieulx vaut encore, croyons-nous, cette poésie aristocratique de salon, que certains éclats de rire, plus gaulois, mais aussi plus grossiers, auxquels il eut été difficile d'associer le nom d'une femme. Il vaut mieux, à nous transporter au xv[e] siécle, que nous y rencontrions une Clotilde de l'école d'Orléans, qu'une imitatrice de Villon, l'enfant de la rue. Sainte-Garde traitera Boileau de bourgeois (2) parce qu'il aura attribué au gamin parisien l'honneur d'avoir

. . . . . . le premier
Débrouillé l'art confus de nos vieux romanciers.

Il eut été mieux séant, au gré du sieur de Sainte-Garde, de faire descendre la poésie française « de Thibault, comte de Champagne, le chaste amant de la reine Blanche, voire d'Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulème, de la noble maison de Lusignan. » Un autre qu'un homme de race pouvait-il devancer les temps et s'élever ainsi au-dessus de ses contemporains ? Allons plus loin : une femme pouvait seule composer des poésies aussi tendres et aussi vraies.

Quoi qu'en dise Sainte-Beuve, « un homme, un poète réfléchi, qui s'est fait sa poétique avant l'œuvre » un froid imitateur d'une langue surannée, aurait-il pu nous donner l'illusion d'une mère aussi tendre et d'une épouse aussi passionnée ?

A nous, qui lisons les Poésies, plus empressés de jouir

(1) Défense et illustration de la langue françoise. « Je croirais volontiers, dit Sainte-Beuve, qu'une des habiletés du rédacteur ou de l'éditeur de Clotilde a été de perdre, de déclarer perdus les trop longs morceaux, les poèmes épiques ou didactiques ; c'eut été trop mortel. » (Poés. fr. xvi[e] s. p. 491.)

(2) Dans sa Défense des Beaux esprits de ce temps contre un satirique.

que de juger, aux femmes surtout, qui, les premières, leur donnèrent la vogue, il importe peu dans quel siècle a vécu Clotilde. Le livre est là : lisons-le sans arrière-pensée, et ne rougissons pas de le trouver charmant. Nous aimons mieux louer la pureté de goût qui a préside à cette poésie, la vérité des sentiments qui y débordent, que le talent d'un contrefacteur, sans contredit très spirituel et très habile, mystificateur adroit, moderne et capricieux architecte d'un gothiqne monument. Le voisinage de Charles d'Orléans a nuit plus qu'il n'a contribué au succès des œuvres de Clotilde. Celles-ci paraissent artificielles à côté de celles-là, et leur perfection même semble accuser leur fabrication moderne.

Restent les invraisemblances que signale Vanderbourg contre la modernité des Poésies, et, en particulier contre leur composition par Surville. « Comment s'imaginer, dit-il, que, vers la fin du XVIII[e] siècle, un homme se soit amusé à feindre des querelles littéraires entre les écrivains du règne de Charles VII ? A tourner Alain Chartier en ridicule, non pas en passant, mais à plusieurs reprises, dans une poétique qui semblerait faite exprès, et dans ces rondeaux déclinatifs assujettis aux règles les plus difficiles et les plus bizarres ? Comment supposer qu'au bout de trois siècles, il se serait animé, pour les victoires de Charles VIII, de ce noble et poétique enthousiasme qui respire dans le *Chant royal?*... Comment croire qu'il se serait donné la peine d'imaginer une suite de faits et d'êtres chimériques (tels que l'on devrait supposer alors les femmes poètes qu'il nous cite, et toute leur histoire) dans la seule vue de justifier l'authenticité d'un très petit recueil de vers ? Un seul motif pouvait l'y engager peut-être, le désir d'usurper une réputation brillante sous le nom de Clotilde, pour se l'approprier après le succès. Mais avec le talent que ce recueil suppose, quel besoin aurait-il eu de recourir à cet artifice ?... Comment un

homme qui aurait tant fait pour obtenir un peu de gloire, y aurait-il renoncé pour jamais deux heures avant de mourir ? » (1).

Nous devions laisser la parole à Vanderbourg : pouvait-on être plus éloquent ? L'aurait-il été davantage, si, avocat de sa propre cause, il se fût défendu lui-même d'avoir commis ce faux littéraire ? Les mêmes arguments valent en sa faveur. Du moins, Sainte-Beuve qui refuse de le reconnaître pour l'auteur des poésies n'en emploie-t-il pas d'autres. « Sans nier, dit-il (2), que Vanderbourg n'ait eu une très heureuse coopération dans le recueil dont il s'est fait le parrain, sans lui refuser d'y avoir pu piquer, si j'ose dire, çà et là plus d'un point d'érudition ornée, peut-être même en lui accordant, à lui qui a le goût des traductions, celle de l'ode de Sapho qu'il prend soin de ne donner en effet que dans sa préface, comme la seule traduction qu'on connaisse de Clotilde, et avec l'aveu qu'il n'en a que sa propre copie, je ne puis toutefois aller plus loin, et, entrant dans l'idée particulière de son favorable biographe (3), lui rien attribuer du fond général, ni de la trame. Vanderbourg a laissé beaucoup de vers ; il en a inséré notamment dans les dix-sept volumes des *Archives littéraires* dont il était le principal rédacteur. Mais, sans sortir de sa traduction en vers des odes d'Horace qu'y trouvons-nous ? J'ai lu cette traduction avec grand soin. Excellente pour les notes et les commentaires, combien d'ailleurs elle répond peu à l'idée du talent poétique, que, tout plein de Clotilde encore, j'y épiais ?..... Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, et à moins que des vers originaux de Vanderbourg ne viennent démentir ceux de ses traductions, c'est bien lui qui, à

(1) Vanderbourg. Préface.

(2) Poésie françoise au XVI[e] siècle, p. 476.

(3) Daunou. Eloge académique de Vanderbourg. Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

titre de versificateur, me semble parfaitement incapable et innocent de Clotilde (1). »

D'ailleurs, n'a-t-il pas confondu, dans le Dialogue d'Apollon et de Clotilde, le mot *forcir* avec *forbir*, ce qui serait piquant s'il s'agissait de son propre texte ? (2) On a donc lieu de s'étonner de cette conclusion de Daunou : « Il me paraît impossible que les poésies de Clotilde soient du xvme siècle... Vanderbourg doit y avoir eu la principale part en 1803 (3), » lorsque surtout Sainte-Beuve en rapport avec lui, n'avait probablement pas manqué de lui faire connaître ses arguments (4).

Aux considérations qui semblent prouver directement l'authenticité des Poésies de Clotilde vient donc se joindre cette preuve indirecte. Aucun de ceux qu'on a voulu lui substituer ne paraît capable de soutenir ce rôle.

La fin au prochain numéro.

L'Abbé Bouisson,

Professeur de philosophie.

(1) « Si on me demande comme j'accorde cette opinion avec l'idée que la traduction très admirée de l'Ode de Sapho pourrait bien être de lui, je réponds qu'il aurait été soutenu dans cet unique essai par l'original, par les souvenirs très présents de Catulle et de Boileau, par les licences et les facilités que se donne le vieux langage, par la couleur enfin de Clotilde dont il était tout imbu. Un homme de goût, longtemps en contact avec son poète, peut rendre ainsi l'étincelle *une fois*, sans que cela tire à conséquence. » (Sainte-Beuve, ibid. not.)

(2) Sainte-Beuve. Poésie franc. au xvie s., p. 494 note.

(3) Eloge de Vanderbourg. Hist. de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, t. xiv, p. 139.

(4) Sainte-Beuve. Tableau de la poésie franc. au xvie s. Préface de la 1re édition.

A MONSIEUR L'ABBÉ OUTHENIN-CHALANDRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ŒUVRE DE L'ADOPTION

Vers récités par un enfant zélateur de l'Œuvre à Autun, dans la séance du tirage de la Loterie annuelle, que présidait M. le Directeur général, le 5 décembre 1889.

Je ne suis qu'un enfant. Mais, si l'aube rosée
S'éveille à l'Orient,
Si, le matin, parmi des perles de rosée,
La fleur en souriant
S'entr'ouvre, si l'oiseau que sa couvée inspire
Chante au fond des grands bois,
Si le ruisseau murmure et si le vent soupire.....
Mon Dieu ! si je te vois
A travers les beautés charmantes de la terre
Ou des cieux infinis,
Ma jeune âme tressaille et je ne puis me taire :
J'adore et je bénis !

Je ne suis qu'un enfant. Mais lorsqu'on me raconte
Que notre grand pays,
La France, dut subir la défaite et la honte
Des peuples envahis,
Que le Prussien vainqueur, de la Seine et la Loire
Osa souiller les bords,
Qu'on le vit sous nos murs, et qu'à défaut de gloire,
Sans pitié, sans remords,
Il osa, pour rançon, déchirer la Patrie,
Tailler dans notre chair
Deux lambeaux palpitants, ma jeune âme lui crie :
« Il t'en coûtera cher ! »

Je ne suis qu'un enfant. Mais des larmes amères
Je sais déjà le prix.
Je sais que, dans la foule heureuse, il est des mères
A qui la mort a pris
Leur doux ange au berceau... qu'on a beau leur promettre
Les couronnes de fleurs
Q'au front du bien-aimé Dieu s'est hâté de mettre;
Rien ne sèche leurs pleurs.
Elles gardent au cœur une large blessure;
C'en est fait! Ici bas,
La voix la plus pieuse et la main la plus sûre
Ne les guérira pas!

Je ne suis qu'un enfant. Mais je sais qu'il existe
— Et je dois le savoir —
Des enfants comme moi, dont le sourire est triste
Et qui font mal à voir;
De pauvres orphelins qui commencent la vie
Entre deux grands cercueils...
N'ayant aucune étoile, au Ciel, qui leur sourie
Parmi tous les écueils!
Et puis, sur leur front pur, jamais une caresse,
Et de baiser jamais!
Seigneur! et moi je vis tont choyé de tendresse,
De lumière et de paix!

Apôtre vénéré des orphelins de France,
Dont l'ardente pitié
Fait germer et mûrir, pour leur jeune souffrance,
Des moissons d'amitié,
Viens au milieu de nous, plaide ta cause sainte,
Remplis tes saints labeurs!
Que l'écho de ta voix, franchissant cette enceinte,
Attendrisse les cœurs
Ailleurs, au loin, partout! Que ta riche couronne
Soit tressée, en tous lieux,
Par chacun des enfants que ton zèle environne,
Et par leur mère, aux Cieux!

CHRONIQUE PARISIENNE[1]

Paris, 15 décembre.

L'*Influenza!* l'*Influenza!* Ce mot est sur toutes les lèvres, et la peur qu'il éveille, dans tous les cœurs. Admirez la fortune d'un vocable inconnu et mystérieux, qui est en train de faire son tour d'Europe. Si tout d'abord les journaux eussent annoncé que la grippe (l'*Influenza* n'est pas autre chose) s'était abattue sur Paris, personne ne se fût ému de cette nouvelle. Mais, l'*Influenza!* Songez-donc : l'*Influenza!* Ah ! Dieu, délivrez-nous de l'*Influenza!* Et l'on énumère avec terreur les ravages qu'elle cause dans les grands magasins, au bureau central des Postes de la rue de Grenelle, dans les lycées de l'Etat. Que de gens *influenzés*, juste ciel :

« Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

Oh ! le vilain mal, qui ne respecte pas même les femmes de nos ministres. Que dis-je ? Madame la présidente Carnot n'a pas été à l'abri de ses atteintes, et elle a dû s'aliter.

Si j'étais M. Sarcey, je sais bien les réflexions morales que m'inspirerait cette ridicule panique. Il y a là matière à article, et tenez pour certain que le moraliste des *Annales Politiques et Littéraires* a déja songé à composer le sien. En attendant, les faiseurs de « *Revues* » de fin d'année, s'apprêtent à chansonner l'*Influenza.* Et je crois

(1) Nous sommes heureux d'annoncer que la *Revue du Midi* publiera régulièrement une Chronique Parisienne. Nos lecteurs ne peuvent que se réjouir de cette bonne fortune que leur assure le talent si distingué de notre spirituel correspondant.

que c'est le bon parti, et que tout cela se terminera par un éclat de rire.

D'ailleurs, le souci des étrennes absorbe chez la plupart toute autre préoccupation. On flâne dans les rues ; on visite les étalages. Que choisir parmi toutes ces merveilles où se joue l'ingéniosité du fabricant parisien ! Quel goût délicat, quelle finesse inventive, et aussi quelle recherche de l'à-propos, ou, comme on dit, de l'actualité ! Voici les gentils « *pousse-pousse*, » souvenir de l'Exposition, avec leurs chapeaux en forme d'abat-jour, et leurs robes d'annamites aux couleurs voyantes ! Plus loin, la chaise roulante dans laquelle se prélasse une dame, superbement. Là, c'est le capitaine Cody, de *Buffalo-Bill*, rivé à son cheval, véritable centaure, prêt à lancer le fatal *lasso* à une cavale indomptée ! Quoi encore ? Un avocat qui pérore et gesticule : prenez garde, cher maitre, de renverser votre verre d'eau sucrée ! Et les pâtissiers se mettent de la partie. Vrai, ils déploient autant d'habileté à élever leurs *pièces*, qu'un habile mécanicien en peut mettre à construire ses machines. J'ai vu dans une vitrine des boulevards un petit ramoneur qui se hâte vers Paris, le dos courbé sous le poids d'un fagot de bois mort creusé en cylindre et bourré, sans doute, de marrons glacés ou de pralines fondantes. Réussira-t-il à dérober son précieux chargement aux gabelous de la barrière ?

Paulo majora... Vous savez que la mort d'Emile Augier laisse un fauteuil vacant à l'Académie française. Les candidats sont déjà nombreux. C'est, parmi les plus huppés, le forestier Theuriet, l'historien Thureau-Dangin, le terrible critique Brunetière, M. de Bornier, depuis longtemps atteint de la *fièvre verte* et qui, je le crains, en mourra, M. Zola, enfin... oui, Zola, l'auteur de la *Bête humaine*. Que voulez-vous ? chacun a ses petites faiblesses. Mais, tout de même, l'inventeur de « *documents* » plus ou moins humains, le père de Coupeau, de Lantier,

de Gervaise, faisant des avances à cette vieille marquise qui tient salon sous la coupole du palais Mazarin, c'est là un spectacle imprévu et divertissant. Quel accueil en va-t-il recevoir ? J'ai peur que la bonne dame, très sévère à l'endroit de ses relations, ne refuse sa porte au soupirant Zola, et ne cache, en le voyant, sa figure ridée derrière les fleurs fanées de son éventail ! J'entends dire, — on ne m'en voudra pas de trahir ce secret,—qu'il est intervenu un compromis au sujet de la prochaine élection, entre la *droite* et la *gauche* de la docte Compagnie : celle-ci, représentée par le *Journal des Débats*, consent, sur le désir d'un illustre prélat, à laisser passer M. Paul Thureau-Dangin, avec cette condition que la *droite* lui accordera M. Brunetière, à la première vacance. *Do, ut des !* Les relations mondaines sont formées de ces mutuelles concessions. Sans cela, n'est-ce pas ? la vie serait insupportable !

A propos de M. Brunetière, il me revient qu'il a beaucoup de succès, comme orateur, aux matinées classiques de l'Odéon. L'idée de ces représentations scolaires appartient à M. Porel, l'habile directeur du second théâtre français. Elle est très heureuse, et le public lui a témoigné le meilleur accueil. La jeunesse vient en foule entendre les conférenciers, choisis parmi les critiques en renom. Outre M. Brunetière, dissertent sur nos chefs-d'œuvre dramatiques M. Jules Lemaître, M. Sarcey, M. de Lapommeraye, M. Chantavoine, chacun apportant son tour d'esprit original et sa note personnelle : — Brunetière, un classicisme éclairé, ennemi du lieu commun et des formules commodes, ingénieux à réformer, en les bousculant, les traditions littéraires, les *clichés* réputés jusqu'alors lettres d'Évangile ; Lemaître, une fine ironie, un dilettantisme qui se joue et se moque de tout et de lui-même ; Sarcey, son gros bon sens, un peu terre à terre, à la « *papa*, » qui se plait aux longs circuits d'une

causerie à bâtons rompus, démontant une tragédie comme on démonterait une mécanique, cherchant partout la « *scène à faire*, » et la construisant au besoin, quand il ne l'a pas rencontrée.

De quoi se plaignent donc nos étudiants, qui se prétendent surmenés ? N'ont-ils pas là un moyen, et des plus agréables, de connaître les auteurs français du baccalauréat, sans être obligés de courber leurs fronts pâlis par les veilles sur des textes qui ne leur offrent qu'une lettre morte ? Maintenant, j'avouerai, si l'on veut , qu'on pourrait désirer un choix plus discret dans les pièces qu'on leur présente. « *Phèdre*, » par exemple, ne dira pas grand'chose à une bonne partie de ce jeune auditoire , à laquelle les orageuses passions sont encore inconnues , et, pour les autres qui en ont déjà senti les atteintes , les tirades de l'amante d'Hippolyte en diront peut-être beaucoup trop. De même, le *Légataire universel* n'est pas pour recommander la délicatesse dans les moyens de se procurer un héritage convoité. S'il est vrai qu'

Un oncle est un *trésor* donné par la nature,

les neveux qui redoutent d'être dépossédés par *d'infâmes* collatéraux, trouveront à voir jouer la comédie de Regnard, d'ailleurs gaie jusqu'à la bouffonnerie, les procédés les plus ingénieux, mais les moins avouables pour conjurer cet épouvantable malheur. A celui qui s'avisera jamais de composer ce qu'on pourrait appeler le *Bréviaire de l'Héritier*, il me semble que le *Légataire Universel* fournirait plus d'une *édifiante leçon*.

En revanche, l'Odéon a donné d'intéressantes *reprises* ; telle, la tragédie de Corneille : *Théodore vierge et martyre*. Cette pièce qui eut peu de succès en son temps, parce que l'action y éveille continuellement une idée des plus déplaisantes, n'a pas été représentée plus de huit ou neuf fois. Elle pouvait donc avoir, pour des spectateurs d'aujourd'hui, tout l'attrait d'une « *première*. »

Ne négligeons pas de remercier les éditeurs intelligents du *Journal des Elèves de Lettres*, qui recueillent et publient les conférences de l'Odéon : un premier volume vient de paraître, avec préface de M. de Lapommeraye.

De l'Odéon à Sainte Clotilde, la distance n'est pas très grande. Le P. Olivier, l'éloquent dominicain que les Nimois n'ont certainement pas oublié, prèche l'Avent dans cette paroisse. L'église, distinguée comme le public qui la remplit, élève dans les airs ses deux flèches gothiques. Dès deux heures de l'après-midi, les fidèles arrivent silencieusement, et s'asseyent sur des sièges souvent retenus d'avance. On échange un coup d'œil, un sourire discret, une légère poignée de mains finement gantées ; car c'est ici l'un des rendez-vous de ce qu'on nomme le « *high-life*,» et nous sommes au noble faubourg. Par-ci par-là, un petit papotage, une sorte de susurrement de bon ton. Mais, chut! l'Office commence ; les chants de la Maîtrise alternent avec la voix grave de l'orgue. Trois heures et demie ; le P. Olivier paraît, et tous les yeux se dirigent aussitôt vers lui. Je ne tracerai pas ici le portrait de l'orateur ; car je n'apprendrais rien à beaucoup de lecteurs de la *Revue du Midi*, qui ont entendu le P. Olivier. C'est toujours chez lui la même facilité d'élocution, la même aisance de mouvements naturels, amples, expressifs et d'une grâce parfois un peu étudiée : la voix commence pourtant à se fatiguer ; elle est à certains moments comme voilée, elle résonne sourdement. Je retrouve aussi dans le développement de son discours, les qualités et les aimables défauts qui nous avaient séduits à Nimes, *dulcia vitia ;* cette précision élégante, cette imagination fertile en ingénieuses comparaisons, ce « *réalisme* » hardi dans la peinture des mœurs contemporaines, et, pour tout dire, ce « *moder-*

nisme » qui font du P. Olivier un des prédicateurs les plus *courus* de la Capitale !

La littérature *livresque* n'offre, à ma connaissance, rien de bien remarquable.

Toujours la séquelle des in-18°, à couverture jaune ou bleue, prétendus romans de mœurs parisiennes, où l'on nous décrit, en style de portière, les plus infectes malpropretés. Oh ! que les soi-disant observateurs du *réel*, connaissent bien le bon public ? Ce sont des malins, des *roublards* qui spéculent sur une curiosité malsaine, et qui écoulent ainsi une marchandise très demandée sur le marché. Ils se font de bons placements de pères de famille, et peuvent à la longue se donner le luxe d'une maison de campagne, à Asnières ou à Viroflay.

Il paraît que dame police s'émeut de tout ce dévergondage de papier noirci. Elle a, comme cela, parfois des accès de pruderie, mais qui ne durent guère. Pour le moment, elle vient d'ordonner qu'on enlevât de certains étalages, des livres outrageusement illustrés et provoquants. Si elle veut être conséquente avec elle-même, elle devra, en même temps, écheniller les vitrines des marchands de photographies de la rue de Rivoli. Est-elle capable de ce courage, ou de cette logique ?

Connaissez-vous les « *Sous-Offs*, » de M. Descaves, où ce romancier dépeint les misères de la vie de caserne avec les plus noires couleurs ? Ce livre fait quelque bruit. On accuse l'auteur de manquer de patriotisme et d'énerver l'esprit militaire dans l'âme des jeunes soldats. Qui sait si son malencontreux pessimisme n'est pas une denrée d'arrière-boutique, ou si, pour employer une nouvelle comparaison, notre homme n'a pas voulu, à son tour, frapper un coup de grosse caisse, — un moyen comme un autre d'attirer les badauds ? J'avoue que je n'ai pas lu les « *Sous-Offs*, » pas plus du reste que la *Victoire du Mari*, de M. Joséphin Péladan, un nimois,

s'il vous plait ! Je connais, de longue date, M. Péladan, ayant eu l'honneur d'être son condisciple sur les bancs du collège Saint-Stanislas, à Nimes. Je ne me doutais pas alors que je coudoyais un des futurs prophètes du « décadentisme. Depuis j'ai parcouru quelques-uns des livres, ou plutôt (comme les appelle M. Péladan) quelques-unes des « *éthopées (?)* » où il raconte la décadence des races latines : le *Vice suprême*, *Curieuse*, *Istar*. Eh bien, j'en suis encore à m'interroger sur son « *cas*. » M. Joséphin Péladan ne serait-il qu'un « *fumiste* » macabre, visant à effaroucher les bourgeois au moyen des têtes de mort qui pleurent sur le frontispice de ses livres ? Ou bien relèvérait-il lui-même d'autre chose que de la critique littéraire ? Je suis très perplexe. Il me semble pourtant que M. Péladan confond un peu l'originalité avec l'excentricité. Original, ne l'est pas qui veut ; excentrique, il est aisé de le devenir, avec de l'application. Il y a des « *trucs* » pour cela. Voyez plutôt M. Péladan : il croit à la kabbale, et déteste l'armée ; il porte des cheveux longs, et une magnifique barbe noire ; il a le front sombre et orageux, comme Werther ou René ; il s'habille de velours et se couvre de dentelles comme son maître feu Barbey d'Aurévilly ; il adore la musique de Wagner et va en pèlerinage à Bayreuth ; il ne travaille pas, il « *œuvre*, » et il s'est « *creusé un hypogée dans le passé !* »

Mais je dois convenir, pour être sincère, que tout le monde ne saurait avoir la barbe ni la « *tête* » de M. Péladan.

Alphonse Reeb.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, 28 Décembre 1889.

La voilà donc sur le point de finir, cette grande, cette fameuse année 1889 ! Elle a commencé, chez nous du moins, par la pluie et les grandes eaux. Elle se termine un peu partout par la *Denga*. On en rit beaucoup de cette Dengue. On s'en moque avec esprit. Il n'en reste pas moins qu'elle est ennuyeuse, désagréable, peu avenante. Il est peut-être récréant, et assurément plus hygiénique de s'en amuser dès maintenant. Mais je crois qu'on le fera de meilleure grâce quand elle ne sera plus là !

Paris ne comptait guère sur cette conséquence troublante et *courbaturante* de l'Exposition. Elle était remplie, cette Exposition, des merveilles de l'Orient. Mais si l'Orient a ses richesses, il a aussi ses petites misères, et voilà qu'en déployant les soyeux tapis, un petit bacille s'est envolé de ses fins tissus. Et tout aussitôt l'infection éclate, se propage. En un clin d'œil, elle enveloppe tout Paris, et prend son essor vers la province. Cela fait un brouillard, une buée, comme diraient nos *modernistes*, qui voile singulièrement les gloires du champ de Mars.

Ces gloires, il faut l'avouer, ont eu le privilège d'attirer la France à Paris. Jamais, par exemple, on n'était allé si promptement, en si grand nombre et à meilleur marché, de Nimes à Paris. Quelle joie de pouvoir dire : Je suis monté sur la tour Eiffel ; c'est de la plate-forme que

j'ai télégraphié aux miens ! Quelle sensation a dû causer à la famille réunie mon attitude dans ces hauteurs et la dignité de ma posture !

Oui, j'en ai rencontré de ces braves gens, tout fiers , tout heureux, de la situation élevée à laquelle les avait hissés cet excellent M. Eiffel. Après quelques minutes de cette jouissance exquise, ils sont descendus enchantés. Et ils sont revenus, la bourse allégée, mais l'âme pleine d'un grand souvenir.

Pareil voyage fait diversion à la monotonie de l'obscure existence d'un provincial. Celle-ci avait ses fêtes, autrefois que les déplacements étaient rares, difficiles et coûteux. Ces fêtes s'en vont maintenant comme tant d'autres choses, et pour se réjouir, on n'imagine pas de moyen plus sûr que de sortir de chez soi. 1889 n'a pas été fertile pour Nimes en grandes émotions civiles et municipales. On a élu des conseillers, célébré un centenaire et affiché en gros caractères la déclaration des droits de l'homme. L'administration nous a fait don d'un préfet aimable et courtois, et le suffrage universel a partagé ses faveurs entre les députés des diverses nuances, si bien que chaque parti a dû se tenir content.

M. Gilly, notre maire révoqué, a expié sa célébrité passagère par six mois de prison, mais il a pris sa revanche et porté un coup droit à ses adversaires, au jour des élections législatives. D'ailleurs, il y a eu des lampions à la fête du 14 juillet : le mistral a soufflé violemment pendant quelques jours, le printemps s'est montré capricieux, l'été, d'une chaleur raisonnable, l'automne, agréable et point humide. Quant à l'hiver, il a surgi inopinément dès les premiers jours de décembre. La fontaine de Nimes s'est trouvée prise tout d'un coup, spectacle peu ordinaire, et il a fallu déballer promptement cache-nez et fourrures. Heureusement, satisfait de ces premières rigueurs, le froid s'est un peu radouci, et notre beau soleil

du Midi a éclairé de ses rayons, si cléments et si joyeux en cette saison, nos fêtes de Noël.

Les belles fêtes que celles-là ! Toutes les cloches s'éveillent et se mettent en branle dans la nuit. Elles figurent le cantique des anges. On se rend à l'église à la lueur des étoiles, parmi lesquelles on cherche celle des Mages. Les chants qui frappent nos oreilles nous rappellent la joie des bergers, la foi des Mages, le cri d'allégresse de l'humanité toute entière à laquelle ce grand jour a apporté la délivrance.

Tous ces sentiments sont admirablement résumés dans la superbe messe de *Terziani* chantée à la cathédrale par le chœur de la Maîtrise. Il y avait belles années que notre maître de chapelle, M. Bellivier, ne nous avait donné ce chef-d'œuvre. C'est de la musique italienne, pleine de mélodies auxquelle le temps n'a rien enlevé de leurs fraîcheurs. L'exécution a été ravissante. Cette musique a été donnée à la Maîtrise par Mgr Gilly, qui sut la découvrir à Rome, pendant son séjour dans cette ville comme chapelain de Saint Louis. Il était bien juste qu'on en fît honneur a son épiscopat dont les fêtes encore toutes récentes nous laisseront de l'année 1889, terne pour tout le reste et même un peu grise, un pieux et cher souvenir. Certes, le jour du sacre, il y eut éclosion de grandes espérances. Nous en goûtons dejà quelques fruits, et la lettre éloquente, si mesurée, si sage, si forte dans sa modération, adressée par Mgr Gilly aux députés du Gard, nous prouve assez en quelles mains prudentes et fermes à la fois repose maintenant l'honneur de l'Eglise de Nimes.

Si l'année 1889 nous a donné un évêque, elle nous enlève, en disparaissant elle-même, un magistrat hautement et universellement apprécié. M. le premier président Gouazé, atteint par la limite d'âge, laisse en se retirant, du milieu de nous, la réputation la plus désirable et la mieux justifiée. Pendant plus de vingt ans à la tête de

notre Cour d'Appel, il a su conserver à la justice dont il était le premier représentant, ce caractère de dignité sereine que les passions de la politique n'effleurent pas, et qui la maintiennent très haut au-dessus des rivalités des partis. Jurisconsulte sagace et d'une érudition sûre, puisée aux meilleures sources, il était doué de ce rare coup d'œil qui discerne, au milieu des controverses les plus confuses, le côté d'où viendra la lumière. Il voyait juste et loin et sa parole, quelque peu dédaigneuse de la rhétorique et de la multiplicité des épithètes, amenait toujours la clarté avec elle. Nous l'avons entendu à l'Académie de Nimes rendre compte d'un ouvrage historique.

C'était merveille que ce rapport oral, sans apprêt aucun, mais grave, lucide, correct, ferme, donnant l'idée la plus nette de toute l'œuvre, assignant à chaque partie de celle-ci l'importance qui lui revenait dans le plan de l'auteur, et déduisant de l'ensemble les conclusions les plus droites et les plus logiques. On écoutait, on suivait avec une attention, un intérêt croissant, et rarement, dans les soirées de la grave Académie, heure passa plus vite et plus agréablement.

Le barreau tout entier a manifesté à M. le premier président Gouazé, par les témoignages les plus sincères et les plus flatteurs, le regret que lui inspirait son départ. Il s'est vu, au moment où il nous quittait, entouré de l'élite de notre cité. Rien de plus honorable que de pareils adieux. Ils sont le digne couronnement d'une carrière où la supériorité du mérite a été constamment égalée par l'intégrité du magistrat et la dignité de la vie.

Et c'est ainsi, cher lecteur, que les années passent, changeant, transformant, ajoutant, effaçant toujours quelque chose autour de nous. Je ne sais comment 1890 se comportera vis-à-vis de la *Revue*. Elle vivra, cela est sûr, et même elle s'efforcera d'être toujours elle-même. Cela ne veut pas dire qu'elle ne changera pas en mieux, ni qu'elle

n'augmentera pas ses qualités, ce qui, même dans l'intention, est toujours chose excellente, ni qu'elle ne prendra pas garde à ses défauts : elle peut en avoir, étant chose humaine, et par là-même fort imparfaite. Ce qu'elle souhaite, ce qu'elle veut avant tout, c'est vous plaire, et même quelquefois vous instruire. Elle a bon naturel : elle écoutera vos critiques, recevra vos observations, se réjouira de vos éloges et s'estimera grandement elle-même de votre fidélité.

Voilà trois ans qu'elle vit. Pour une Revue, et une Revue de province, c'est presque le *grande mortalis ævi spatium*. Au moment de franchir cette limite, et sur le seuil d'une nouvelle année, elle vous offre ses vœux de bonheur. Recevez-les, cher lecteur, et que notre modeste *Revue* rencontre, en vous abordant en 1889, pour la dernière fois, l'amical et bienveillant accueil qui lui présagera, pour 1890, l'heureux sort des années qui l'ont précédé.

FIDELIS.

Marseille, Décembre 1889.

*** « Je me souviens, Messieurs, de l'émotion douloureuse, sous laquelle je rencontrai un de mes amis de séminaire, un jour où, marchant sur un boulevard, en sens inverse d'un ouvrier, qui était accompagné par un enfant de sept à huit ans ; il venait d'entendre cet homme dire à son fils. « Regarde bien cette robe noire ! Voilà ceux qui ont fait le malheur de la France ! »

« Mon ami frémissait de douleur ; et son âme vaillante avait peine à accepter l'idée de pardonner une pareille injure ! Mais encore, il habitait une grande ville ; il était sûr de rencontrer, dès qu'il le voudrait, de chaudes sympathies qui le dédommageraient de cette insulte stupide.

Combien plus cuisante est la blessure d'un curé, appelé à vivre dans une sorte de solitude claustrale, et qui peut-être, chaque fois qu'il sortira de son presbytère, rencontrera, sur la place et dans la rue, celui dont les outrages impunis ont blessé à la fois sa conscience et son honneur ! Quelle amertume dans les larmes versées alors devant Dieu, et quels efforts pour dompter les mouvements impétueux d'une colère trop légitime ! »

Ces lignes, les lecteurs de la *Revue du Midi* les ont reconnues pour appartenir au vaillant et éloquent Nîmois que Montpellier vénère sur sa chaire épiscopale. Je ne les cite point pour les louer, mais uniquement parce que d'aucuns ici prétendent qu'elles nous appartiennent un peu et que « l'ami de séminaire » ne serait autre qu'un ecclésiastique marseillais, lequel d'ailleurs n'a pas froid aux yeux et serait homme, en pareille occurrence, à faire « vaillamment » sentir à l'insulteur le poids de son indignation.

⁂ La feuille rivale de la *Cronica Nera* de Rome, dont je vous ai parlé il y a quelques mois, a disparu. Mais, ses auteurs, dont on ne parvient pas à percer l'anonyme, ont élu domicile dans une autre feuille marseillaise, où leurs attaques hebdomadaires continuent à défrayer la malignité publique, trop souvent, hélas ! aux dépens de l'édification générale et de l'honneur de notre Eglise.

⁂ Quelle jolie bluette je viens de lire ! Souffrez que je la fasse passer sous les yeux des lecteurs de la *Revue*. Ces vers charmants les reposeront de ma prose.

UNE RECETTE MARSEILLAISE

D'ail ?... il en faut un peu, rien que pour maintenir
Le vrai principe ;
Mais très peu, je vous dis : un souffle, un souvenir
Qui se dissipe !

De safran ?... il en faut pas mal, et toutefois
Pas trop encore...
Mais assez, cependant, pour qu'en trempant les doigts
Ça vous les dore.

De poisson ?.., il en faut. Mais poisson de fin goût
Pêché sur place.
Et langouste, et merlan, et saint-pierre, et surtout
De la rascasse !

D'huile ?... il en faut aussi. Mais soyez bien prudents !
Que l'on arrive
A n'en mettre pas plus qu'il en tiendrait dedans
L'œil d'une grive !

De thym ? de romarin ? de fenouil ? de persil ?
Que l'on en mette
Dans un sac bien noué, bien propret, bien gentil,
Qui vous appète !

Faites bouillir le tout. Découpez le pain frais
En tranche épaisse...
Et peut-être qu'ainsi vous aurez, à peu près,
La bouillabaisse.

Mais, pour qu'elle soit vraie, et bonne, et sans défaut
— Une merveille ! —
Plus que poisson, safran, ail, fenouil... il lui faut
L'air de Marseille !

Cela est signé Jacques Normand, l'époux choisi par Valentine Autran, celle de qui le poète de « la Fille d'Eschyle » disait : « — C'est mon Antigone ! »

E. A. C.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

DICTIONNAIRE DE TERMINOLOGIE SCOLASTIQUE, par M. l'abbé Pierre NOVA, directeur de Grand-Séminaire. — Avignon, Seguin. Paris, Lecoffre.

Il y a presque du courage aujourd'hui à recommander des livres qui se donnent comme les simples auxiliaires des travailleurs modestes. Le grand public veut avoir le plaisir de connaître, sans la peine de chercher. Il prodigue donc ses faveurs aux romanciers, aux chroniqueurs amusants, aux vulgarisateurs agréables, et de bonne foi, il s'imagine étudier ainsi et connaître le mouvement scientifique du XIXme siècle. Quant à ceux qui, à tort ou à raison, se considèrent comme savants, ils affectent de ne plus se servir d'aucun dictionnaire de terminologie.

Pour des raisons opposées, le grand public et les savants me paraissent avoir également tort. Mais je ne m'adresse ici ni à l'un ni aux autres. Je me contenterai de donner des renseignements que je crois utiles aux lecteurs désireux de se procurer un guide dans l'étude de la philosophie et de la théologie.

Les hommes compétents se plaignent généralement des obscurités, des équivoques et de l'insuffisance de la langue philosophique. Ces plaintes sont malheureusement trop fondées en ce qui regarde les écoles contemporaines. Nous parlons tous du moi, du non-moi et du devenir, absolument comme si nous nous entendions. En sommes-nous bien sûrs ? Il est vrai que cette obscurité de langage nous permet de croire à la profondeur de certains penseurs de nos jours....

On ne peut pas adresser à la philosophie scolastique le même reproche. Assurément sa terminologie ne se comprend pas du premier coup. Les difficultés qu'elle offre rebutent quelquefois les commençants et leur fournissent l'occasion de répéter les très sottes plaisanteries de Montaigne sur *Baroco et Baralipton,* Mais de ce qu'une science emploie des expressions techniques, il ne s'ensuit pas toujours qu'elle cache, sous sa terminologie, l'équivoque ou le néant. Personne ne se plaint des formules usitées en géométrie et en chimie : elles sont comme les instruments de précision de la science. Il en va de même en scolastique. Les expressions les plus abstruses correspondent toujours chez les Docteurs de l'Ecole à une idée très-nette. C'est en cela précisément que consistent le mérite capital de leur doctrine et sa supériorité sur la philosophie moderne.

On pourrait défier M. Fouillée, par exemple, (je prends ce nom au hasard), de définir la moitié des expressions dout il fait usage dans ses articles périodiques. Au contraire, chez Zigliara ou chez Vallet, on ne trouvera pas un mot qui n'ait sa définition dans saint

Thomas. Seulement — et ici apparaît l'utilité d'un dictionnaire de terminologie scolastique — seulement, cette recherche de la définition exige beaucoup de temps et beaucoup de peine. Un auteur comme Billuart ou saint Thomas emploie le même mot vingt, trente fois, et plus, dans des chapitres ou dans des volumes différents. Il n'est pas tenu, il ne peut pas répéter à chaque fois la définition. Voilà donc le lecteur obligé de revenir sur ses pas et de chercher à tâtons la seule page où se trouve l'explication désirée. Quel avantage d'avoir à sa disposition un dictionnaire facile à manier !

Celui que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue* a pour auteur M. l'abbé Nova, directeur de Grand-Séminaire. Par un scrupule dont on ne saurait trop le féliciter, M. l'abbé Nova s'est attaché à reproduire les définitions mêmes des grands maîtres et particulièrement de saint Thomas. On ne saurait donc contester l'exactitude ni la sûreté de sa doctrine. Les mots difficiles et surtout les mots importants sont l'objet de développements considérables. A propos de la matière et de la forme, par exemple, l'auteur ne se borne pas à invoquer une seule autorité, il cite successivement Aristote, saint Augustin et saint Thomas. Il nous donne ainsi tous les différents sens de ces deux mots. Quelquefois la définition prend des proportions plus grandes encore et forme une sorte de chapitre. Je n'en citerai qu'un exemple :

« L'intellect agent, dit M. l'abbé Nova, est appelé lumière intel-
« lectuelle, lumière de la raison ; car, par son abstraction, il éclaire
« les sensations, les fantômes de l'imagination et les rend intelli-
« gibles ; son action est désignée par plusieurs noms : illumination,
« abstraction simple, précisive, etc. L'intellect agent, dit le savant
« Père Carnoldi, illumine les fantômes de la même manière dont la
« lumière corporelle illumine les couleurs ; de même que celle-ci,
« en rendant visibles les couleurs à la pupille, les manifeste ; de
« même l'intellect agent, en rendant les fantômes intelligibles, les
« manifeste à l'intellect passible et les lui présente. De même aussi
« que la lumière est le principe *quo* par lequel l'œil voit ; de même
« l'espèce intelligible abstraite du fantôme par l'intellect agent et
« reçue par l'intellect passible est le principe *quo* par lequel
« celui-ci comprend en engendrant le verbe, l'objet de cette
« espèce intelligible. Il y a, dans l'âme, dit saint Thomas, une
« puissance active qui dépouille les fantômes de leurs conditions
« matérielles, cette puissance est l'intellect agent. » (Quest disp.,
» de l'âme, art. 4). « Aristote a donné justement, dit saint Bona-
« venture, à cette lumière le nom d'intellect agent. L'on trouve
« quelque chose de semblable dans les yeux de certains animaux
« qui ont non seulement la puissance de recevoir en eux l'espèce
« des corps, mais peuvent encore créer l'espèce elle-même en vertu
« de la lumière spéciale qu'ils possèdent naturellement. » (Lib. II,
« dict. XXIV, p. 1, A. 2.) »

Dit-on mieux dans les cours de philosophie les plus estimés ? L'étudiant qui serait familiarisé avec le dictionnaire de terminologie scolastique ne possèderait pas seulement la clef de la philosophie du

moyen âge; il disposerait déjà d'une somme de connaissances positives qu'il suffirait de coordonner.

M. l'abbé Nova a rendu au jeune clergé un service signalé, surtout à une époque où les études ecclésiastiques semblent prendre un nouvel élan. La renaissance philosophique inaugurée par Léon XIII se continue en silence ; l'habitude des exercices scolastiques s'affermit et se développe dans les petits et les grands séminaires comme dans les Universités catholiques. Sans doute, le positivisme et le panthéisme sous toutes ses formes absorbent l'attention et les disputes du monde; mais laissons les achever d'eux-mêmes leur *évolution*. Ils s'engagent dans une voie où les ont précédés tant de sectes ; ils arriveront, n'en doutons pas, au ridicule ou à l'oubli. Dans un temps plus ou moins éloigné, les esprits indépendants, fatigués du « tintamarre des cervelles » contemporaines, viendront demander à l'Eglise les principes et la méthode de la vraie philosophie. Notre devoir est de nous préparer par l'étude directe des grands maîtres, en vue de cette éventualité. Le jour où les théologiens se seront assimilé la doctrine de saint Thomas et des Pères, ce jour-là, le clergé n'aura pas de peine à reprendre la direction de l'esprit public qui lui a échappé, au moins en partie, depuis deux siècles.

Mais il convient de se prémunir contre les illusions et les espérances hâtives. On n'obtiendra de pareils résultats que par l'effort de plusieurs générations de travailleurs. Notre ambition doit se borner à organiser lentement et progressivement la victoire des catholiques du xxme siècle. Voilà pourquoi les livres modestes et utiles doivent attirer aujourd'hui nos préférences. A ce titre, le dictionnaire de terminologie scolastique de M. l'abbé Nova mérite l'attention reconnaissante des jeunes théologiens. M. G.

LES PRINCIPES DE 89. par l'abbé F. BRETTES, chanoine de Paris (Gaume, in-12).

M. le chanoine Brettes est l'un des orateurs les plus en vue et les plus justement en renom du clergé parisien. Il a l'oreille du peuple, de l'ouvrier, de tous ceux qui, dans l'organisation actuelle de notre société, font et défont leurs maîtres d'un jour, ou, pour employer la locution à la mode, les délégués de leur souveraineté. C'est à ceux-là que M. Brettes vient de parler, avec une crudité et une énergie extraordinaires, dans les conférences sur la vie sociale que publie l'éditeur Gaume. Nous venions de lire, dans les papiers du grand orateur de la Constituante, les pages superbes et encore inédites où Maury prend corps à corps les dogmes nouveaux de 89, quand nous parvint le volume du conférencier parisien. Nous avons cru, en le lisant, continuer à lire du Maury. C'est la même verve, le même esprit trempé de spirituelle ironie, le dirons-nous, la même..., préoccupation un peu exclusive d'abat-

tre l'idole avec des coups parfois bien forts ou qui frappent à côté. Mais, ceci n'est point une critique, c'est, tout au plus, l'expression d'un regret. Hâtons-nous donc de finir, en disant que partisans et adversaires des principes de 89 ont un égal intérêt à lire le livre de M. le chanoine Brettes.

A. RICARD.

LE TOUR DU MONDE, nouveau journal des voyages, publié sous la direction de M. Edouard CHARTON, et très richement illustré par les plus célèbres artistes. Année 1889. 2 vol. in-4°.

500 gravures sur bois, sans compter les cartes! Il faut être le patricien de la librairie française, pour jeter ainsi à pleins rayons la lumière et l'éclat dans les savants récits que la maison Hachette a publiés, cette année, dans sa série des Voyages.

C'est au Tonkin d'abord, que nous conduit le docteur Hocquard, le Tonkin qui veut devenir français pour ne plus être immobilisé dans sa vieille civilisation d'antan. Puis, à Madère, l'île aux vins généreux, au climat tempéré qui a raffermi tant de poitrines malades. De là, au Sénégal, où le capitaine Brosselard se promène comme chez lui. De Buenos-Aires que nous révèle M. Thouar, nous passons à Hildesheim sous la conduite de M. del Monte, pour nous en aller, avee M. Carl Lumboltz, chez les Cannibales de l'Australie, mais sans rien craindre, parce que le cicerone a des intelligences dans leurs camps. Avec M. Janssen, nous gravissons les Grands-Mulets, et plus haut encore, avec M. Cotteau, jusqu'au sommet du pic de Ténériffe. M. de Mauprix s'empare ensuite de nous, pour nous mener chez les Traras et madame Pashkoff à Sinope. A Majorque, c'est M. Vinllier et au Choa, M. Andon qui nous pilotent. Mais, voici la Syrie, la haute Mésopotamie et le Kurdistan, M. Chantre se meut, dans ces pays bibliques, absolument comme un pasteur du temps d'Abraham, Isaac et Jacob. Enfin, au Soudan français, le colonel Gallierri, avec une armée de dessinateurs et de photographes, comme ses confrères, saisit tout sur le vif, choses et gens. Il fait bon, en aussi sûre compagnie, voyager par toutes les latitudes et par tous les temps... au coin de son feu!

LE JOURNAL DE LA JEUNESSE, nouveau recueil hebdomadaire illustré pour les enfants de 10 à 15 ans (2 vol. grand in-8°).

L'Exposition a eu ses poètes, ses savants, ses panégyristes et ses détracteurs. Celui-ci l'a maudite, en souvenir de 89 ; un autre, comme l'Evêque d'Autun, l'a saluée en pleine Académie Française. La vérité est que tous les visiteurs sont revenus enchantés et fiers de la France, qui avait créé une si belle chose, ce qui n'empêchait

personne de regretter les danses et les exhibitions exotiques, qu'il était d'ailleurs parfaitement loisible à chacun de se dispenser d'aller voir. Mais, que d'enfants et d'adolescents sont entrés là, ont fatigué leurs jeunes jarrets et sont sortis ahuris, stupéfaits, n'ayant pas compris grand'chose, parce qu'il leur fallait retenir trop de choses et que les grands parents, interrogés par eux, n'avaient le plus souvent trop su que leur répondre. Heureusement, le *Journal de la Jeunesse* s'est chargé des explications, en les appropriant au goût de ses lecteurs. A côté de la description, technique mais pas ennuyeuse du tout, les gravures sur bois ont placé leur œuvre étincelante de lumière et d'éclat. Puis, comme, même en 1889, il ne faut pas toujours parler Exposition, les conteurs aimés de la jeunesse, parmi lesquels beaucoup de femmes d'esprit et de cœur, ont continué leurs récits, nouvelles, contes, biographies, aventures, voyages. Les savants ont repris leurs causeries sur l'histoire naturelle, la géographie, l'astronomie, les actes, l'industrie, etc. Ah! c'est qu'il faut que le cher *Journal* reste fidèle à son passé et à sa devise : instruire en amusant!

NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, la terre et les hommes. Tome XV : *Amérique Boréale*, par Elisée Reclus (in-8° jésus).

Nous touchons à la fin de cette splendide promenade à travers le monde! L'Europe a commencé en 5 volumes, l'Asie et l'Afrique en 4 volumes chacune, l'Océanie en un gros volume. Voici l'Amérique! Brrr, qu'il fait froid et que tous ces naturels, ensevelis sous d'épaisses fourrures, ont l'air de ne pas se soucier, de mettre leur nez à la fenêtre : il serait gelé immédiatement. On respire des aiguilles dans ce pays-là et on éternue des glaçons : j'aime mieux mon coin de ciel bleu, à la cheminée du Roi René, sur le quai du vieux port de Marseille. C'est de là pourtant que les intrépides capitaines Marseillais partaient jadis pour échanger leur soleil de Provence contre le firmament neigeux sous lequel M. Reclus nous promène cette année. Nous n'avons rien à ajouter à nos articles des années précédentes, où nous avons tout dit sur le savoir, la compétence et aussi l'esprit du célèbre géographe qui aura élevé, par les soins de la maison Hachette, ce monument incomparable à la Géographie du Monde.

Hâtons-nous cependant de dire que la pointe rationaliste s'émousse, et l'ironie un peu sceptique de certains volumes fait place à une bienveillante équité pour les objets de nos plus chères croyances. M. Reclus, sous le Pôle, a rencontré les pionniers de la civilisation, les vaillants apôtres de la foi chrétienne. Il ne lui a pas déplu de faire leur connaissance : ce sont des hommes instruits, bons, dévoués jusqu'à l'héroïsme, avec cela, modestes et craignant le bruit.

Le savant géographe profite de leur savoir et de leur obligeance.

Nous parcourons avec lui le Groenland, un pays dont les légendes ont fait frissonner notre enfance, quand nous lisions les drames des naufragés sur ces terres glacées. Voici l'archipel Polaire : M. Reclus nous y arrête avec quelque complaisance tout comme si piétiner sur place était chose aussi agréable qu'il semble le croire. Nous passons ensuite à l'Alaska, puis dans ce qu'il appelle la Puissance du Canada : que de souvenirs, que de noms français dans cette France d'outre-mer ! Enfin, nous abordons à Terre-Neuve, où M. Reclus nous apprend à admirer autre chose que les sauveteurs célèbres qui ont immortalisé cette côte et la race canine. Partout, d'ailleurs, dans ce beau volume, un peu moins fort que le précédent et moins cher aussi, beaucoup de guides très sûrs, sous forme de cartes : il y en a plus de cent, avec de nombreuses gravures sur bois qui complètent l'illustration de cette œuvre, une des plus intéressantes et des plus neuves dans l'œuvre générale que nous avons eu souvent déjà l'occasion d'apprécier.

HISTOIRE DE L'ART DANS L'ANTIQUITÉ, par G. PERROT et Ch. CHIPIEZ. Tome V (in-octavo jésus).

Le grand ouvrage de MM. Perrot et Chipiez aura au total huit volumes. Nous avons apprécié les quatre premiers, consacrés à l'Egypte, la Chaldée, la Phénicie et la Judée. Voici la cinquième partie. Elle est consacrée à la Phrygie, la Lydie et le Caire, et surtout la Perse. C'est tout un monde artistique et monumental qu'il s'agit de révéler au grand nombre, car, en dehors d'un nombre restreint d'initiés, qui connaît l'histoire de l'art persan dans les temps anciens ? Elle a été belle pourtant, et le goût du beau, qui persiste dans les populations régénérées de ce grand pays, témoigne d'une tradition qui ne veut pas s'éteindre. Riche mine, inépuisable pour qui peut en extraire les vestiges accumulés sous une poussière vénérable. Les amis de l'art se sont mis, surtout en ce siècle, à la secouer, se refusant à croire que les ruines elles-mêmes avaient péri, selon la plainte du poète. Non, elles n'ont point péri, et les volià qui, sous le pinceau magique de deux universitaires renommés, revivent sous nos yeux émerveillés de cette grandeur et de ce cachet de force que les architectes, les sculpteurs, les mosaïstes et les peintres, depuis si longtemps endormis dans ces vastes nécropoles, ont imprimé à leur œuvre tirée de l'oubli et du tombeau. C'est le plus souvent sur les originaux eux-mêmes, ou tout au moins sur des documents authentiques, que les habiles dessinateurs, qui ont prêté leur concours aux historiens, ont tracé ces esquisses, ces silhouettes, ces reproductions, dont le seul aspect émeut, tandis que l'imagination, aidée par les savantes et ingénieuses données de MM. Perrot et Chipiez, reconstituent ces grands monuments

d'une civilisation aujourd'hui si tristement disparue : le candélabre a été changé de place, mais il est toujours intéressant de retrouver le piédestal où il était posé, et de l'entourer des ornements qui le rehaussaient encore : c'est ce que font à merveille les 400 gravures dont ce tome V est enrichi. Ant. RICARD.

L'HYPNOTISME, ses phénomènes et ses dangers ; Etude par l'abbé A. TOURAUDE. (Paris, Bloud et BARRAL).

Ce livre est un des plus curieux qu'on puisse lire. Il est rempli de faits étranges et l'auteur s'y élève, avec une grande science théologique, aux plus hautes considérations. Peut-être quelques-uns le trouveront-ils un peu sévère, Mais, les esprits sages qui, dans notre région, ont approuvé le célèbre arrêté du Maire de Marseille interdisant des expériences reconnues dangereuses, remercieront, avec Mgr Gay, Mgr Couillé et bien d'autres juges compétents, le R. P. Touraude d'avoir osé tout dire, avec preuves à l'appui. A. R.

La **REVUE DE LA RÉVOLUTION**, publiée sous la direction de Gustave BORD. — Retaux-Bray, éditeur.

Ce recueil mensuel poursuit le cours de ses très intéressantes publications. Voici le sommaire de la 4e livraison, Décembre 1889 :

I. — Lettres de M. le Comte du Parc par Adrien Launat.
II. — La Guadeloupe pendant la Révolution Française, par Bruley.
III. — La réaction thermidorienne dans le district de la Ferté-Bernard, L'abbé Bernier.
IV. — L'esprit des orateurs de la Gironde, par V. du Bled.
V. — Éphémérides révolutionnaires, par F. Gibon.
VI. — Chronique, par Edmond Biré.
VII. — Critique.

DOCUMENTS INÉDITS

I. — Ouverture des États Genéraux de 1789, par Albert Macé.

GRAVURES

I. — Journée du 21 janvter 1793.
II. — Fox et Pitt.
III. — M. Pit, fabriquants de nouvelles télégraphiques.

LES COMITES DE LA CONVENTION

IV. — Le Comité de la Sûreté publipue.
V. — Le Comité des Comptes.
VI. — Le Comité du Salut public.
VII. — Sophie Arnoult.
VIII. — Vue du Cortège de S. M. Napoléon 1er.
IX. — Prise de Thouars.
X. — Le 1er drapeau de la Convention.

Le Propriétaire-Gérant,
GERVAIS-BEDOT.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SIXIÈME

9me Livraison SEPTEMBRE

10me Livraison, OCTOBRE

11me Livraison, NOVEMBRE

12me livraison, DÉCEMBRE

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.